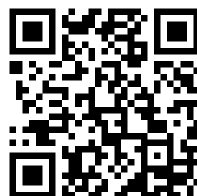
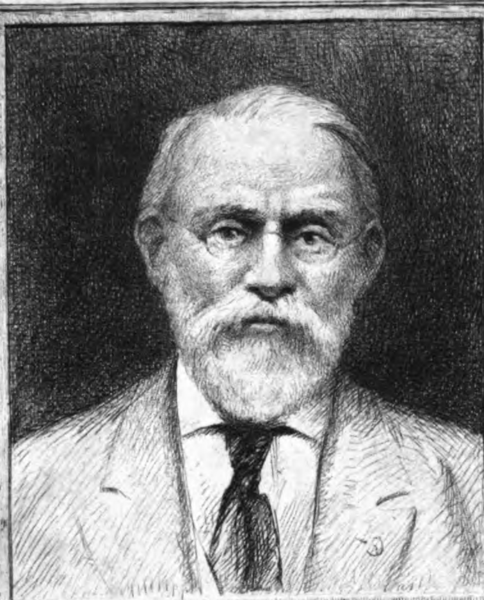



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

REVUE DE L'AGENAIS

ET DES

ANCIENNES PROVINCES DU SUD-OUEST

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE & ARTISTIQUE

DIRECTEUR

FERNAND LAMY

RÉDACTEUR EN CHEF DU *Journal de Lot-et-Garonne*

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS D'AGEN

Première livraison de la 2me Année. — 31 Janvier 1875.

AGEN

PROSPER NOUBEL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

43, Rue Saint-Antoine, 43

1875

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE JANVIER :

La Revue publiera dans ses prochains numéros :

Plusieurs poésies inédites de Jasmin.

Le Soldat gascon, aux diverses grandes époques militaires de l'histoire de France, par M. le général de Gondrecourt.

Les Anciennes faïenceries de la région, par M. Edouard Forestié.

Études sur la population de l'Agenais, par M. le docteur de Gaulejac.

Le Château de Saint-Roch, près d'Auvillars (Tarn-et-Garonne), par M. Ad. Magen.

Histoire de l'Agriculture méridionale, ses traditions, son caractère particulier, par M. Petit-Lafitte, professeur d'agriculture de la Gironde.

Les Mobiles de Lot-et-Garonne à l'armée de la Loire, par M. X***.

Du patois Quercytain et de ses Rapports avec la langue celtique, par M. L. Ayma.

Histoire scientifique du Pèlerinage de Rocamadour, par le même.

La Mort de Roland, poëme tiré de la chanson de geste, en langue d'oil, attribuée à Thouroulde, trouvère du XIe siècle, par M. J.-B. Goux.

Clémence Isaure, par M. Cyrille Fiston, maître ès-jeux floraux.

Les Mouvements des Plantes, causerie botanique, par M. le docteur Couyba.

Étude sur les États provinciaux du Quercy, depuis les temps les plus anciens jusqu'à 1789, par M. Malinowski, professeur au Lycée de Cahors.

Étude sur les Inondations du Lot, par le même.

Étude sur les Monnaies épiscopales et municipales de Cahors, par le même.

REVUE DE L'AGENAIS

TOME DEUXIÈME

ANNÉE 1875

MADAME COTTIN.

« De ses romans l'amour a tracé le dessin. »

Legouvé.

I

Le 30 avril 1773 naquit Mme Cottin (Sophie Risteau). Son père accueillit avec joie, avec bonheur, ce fruit tardif de ses espérances et de son amour. C'était un riche négociant de Bordeaux, ayant presque dépassé l'âge mûr, d'une haute intelligence, imbu de bonne heure d'études philosophiques et littéraires, ardent pour le bien sous une froideur apparente, protestant religieux et convaincu, comme le sont les familles protestantes du Midi. Doué d'une grande activité, il faisait marcher de front les affaires commerciales et les travaux de la pensée, s'occupant de commenter l'*Esprit des lois* entre deux ordres de vente ou d'achat donnés aux commis de sa maison. Marié depuis plusieurs années à une femme plus jeune que lui, il désespérait d'avoir des enfants, lorsque la naissance de Sophie vint combler ses vœux.

Madame Risteau ressentit aussi très-vivement les joies de la maternité. Cette gracieuse femme, jolie, spirituelle, qui cultivait avec succès les arts et les lettres, espéra trouver en sa fille une élève docile, intelligente, douée des qualités les plus brillantes et les plus rares : tout ce que peut désirer une mère. Mais l'enfant était d'une complexion délicate et frêle ; il fut expressément interdit de donner le moindre aliment à son intelligence précoce, sous peine de la tuer; elle ne pouvait vivre qu'à la condition de rester longtemps dans les langes de l'ignorance, loin de l'étude, de la méditation, de tout travail intellectuel. Quelle déception pour Mme Risteau !

L'opulent armateur était lié avec le fils du grand Montesquieu qu'il visitait souvent dans son château de Labrède ; il emmenait Sophie, cher objet de sa tendre sollicitude, qui passait la journée à courir

dans les beaux jardins et les appartements de ce manoir plein de grands souvenirs. Il fallut bientôt à cette petite fille maladive un air plus pur que le climat humide de la Gironde, un plus vaste horizon, des campagnes plus riantes, un soleil plus chaud, et on l'envoya à *Bousquet*, charmante résidence près de Tonneins, au sein d'une honorable famille de l'Agenais : c'est ce qui a fait dire à quelques biographes qu'elle était née dans cette ville où se sont écoulées les premières et peut-être les plus belles années de sa vie.

Sophie rencontra à Bousquet une cousine à peu près de son âge, Julie Vénès, qui devint la compagne inséparable de ses plaisirs et de ses jeux. Il était curieux de les voir se poursuivre à travers champs, rieuses et folles, la chevelure au vent, ou bien assises dans le bois-taillis qui borde la route, lisant en cachette l'*Emile* ou la *Nouvelle Héloïse* de Rousseau, cette lecture favorite de Mme de Staël, de Mme Roland et de Charlotte Corday.

Julie Vénès était devenue nécessaire à l'existence de Sophie, et plus tard, après avoir été séparées par le mariage, par les circonstances et par l'éloignement, elles se rapprochèrent pour ne plus se séparer. « Il m'eût été impossible, dit Mme Cottin dans sa correspondance intime, d'être heureuse nulle part et avec qui que ce soit sans l'approbation de cette première amie. Une telle amitié, contractée dès le berceau, a quelquefois moins de charmes, mais plus de force que l'amour. Accoutumée à voir toujours ma cousine dans ma vie, je n'aurais pas supporté une vie où elle ne se serait pas trouvée. »

II

Sophie avait à peine dix-sept ans lorsqu'il fut question de la marier à M. Cottin fils, banquier de Paris, ami et correspondant de M. Risteau. Ce fut pour ainsi dire un mariage de raison et de convenance. La jeune fille, maigre et pâle, à la chevelure d'un blond ardent, aux traits assez irréguliers, avait pourtant de beaux yeux expressifs, alternativement pleins de douceur et de flamme, où son âme passait tout entière ; son instruction avait été fort négligée, mais chez elle l'inspiration suppléait à la culture ; elle était poëte et musicienne, parlait avec une éloquence naturelle et écrivait déjà des pages très belles, malgré leur incorrection. M. Cottin était un aimable cavalier, de manières élégantes et polies, d'un caractère enjoué ; il possédait toutes les qualités qui peuvent rendre une femme heureuse. Sophie eut pour lui une véritable affection, beaucoup d'es-

time et de sympathie ; elle l'aima plus qu'un frère, comme un ami tendre et dévoué dont on se sépare à regret. Peut-être l'eût-elle aimé davantage si Julie n'avait déjà tenu une large place dans son cœur.

A l'époque où se maria Sophie Risteau (1789), Bordeaux avait une physionomie remarquable. Depuis la fin du siècle précédent, cette ville avait vu se développer comme par enchantement sa beauté matérielle. L'intendant de Tourny fit construire ses plus beaux quartiers ; plus tard, l'architecte Louis éleva le grand théâtre et de somptueux hôtels ; Combes de Podensac perça de nouvelles rues et les décora d'édifices pleins de richesse et d'élégance ; ses boulevards, dont l'un porte encore le nom de l'archevêque Champion de Cicé ; ses monuments civils et religieux, son port si animé, son magnifique fleuve, couvert de navires qui arrivaient de presque toutes les parties du monde, lui donnaient un aspect grandiose et excitaient l'admiration.

Bordeaux n'était pas seulement une belle et riche cité ; elle occupait le premier rang dans la province, par son importance politique et commerciale. Sa magistrature parlementaire passait, à juste titre, pour très éclairée ; elle avait conservé les traditions d'indépendance que lui léguèrent La Boétie, Montesquieu et tant d'autres magistrats illustres ; elle comptait au nombre de ses membres Charles de Lavie, Dudon, de Gasc, Leberton, Lynch, son gendre, Dupaty, qui possédait à un si haut degré l'éloquence du cœur, Fontenay, l'époux de la belle Thérésa Cabarrus. Au barreau figuraient des hommes d'un rare talent, Romain Desèze, le défenseur de Louis XVI, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Guadet ; le plus jeune de tous, mais non le moins spirituel ni le moins courageux, Pierre Ducourneau.

Le commerce bordelais exerçait une prépondérance notable dans l'Inde et s'était créé de faciles débouchés dans le Canada, la Louisiane, l'Acadie, la Guyane et Saint-Domingue; il faisait de nombreux échanges avec les Etats-Unis d'Amérique. Ses plus dignes représentants se distinguaient par leur savoir, leurs lumières, leur opulence noblement acquise. C'étaient Risteau, père de Mme Cottin; Laffon de Ladébat, qui joua un rôle dans l'administration financière; Mazois, économiste distingué et dont le fils a laissé un nom connu dans les arts et dans les lettres; Gradis et Furtado, tous deux auteurs d'ouvrages de philosophie; Fonfrède, Ducos, etc.

Les sciences et la littérature étaient cultivées avec succès. Tillet,

Duhamel, Balan, l'habile médecin Grégoire Cazalet, Vilaris, suivaient avec distinction la carrière scientifique ; Gavinies, Dupont , Beck et Garat, son élève, le jeune Rode, étaient d'habiles musiciens ; Lacour, Taillasson, Sensaric, Joubert, Andrieux , les fils de Dupaty, Berquin et bien d'autres payèrent leur tribut comme poètes, historiens, graveurs, romanciers, etc.

Tout était en progrès au sein de cette population active, intelligente et laborieuse, dont le caractère et l'esprit rappellent, sous plus d'un rapport, les habitants de l'ancienne Athènes.

III

Cette noblesse de robe et d'épée, ces négociants, ces littérateurs, ces savants, ces artistes vivaient, pour ainsi dire, des mêmes fêtes, des mêmes plaisirs, des mêmes idées ; et, quand vinrent les épreuves sérieuses, malgré les nuances d'opinion qui séparaient ces hommes, il se montrèrent fidèles, sinon à tous les principes, du moins à l'esprit des doctrines et des mœurs dont s'était imbue leur jeunesse ; le don de sociabilité, la pratique affable, tolérante, presque affectueuse, vraiment libérale, étaient en eux. La fortune eut beau s'armer de ses foudres et de ses orages, elle échoua le plus souvent contre leur humeur et les trouva souriants au pied de l'échafaud.

La société bordelaise, toute composée de gens d'élite, au milieu de laquelle vécut madame Cottin, eut une influence réelle sur son esprit et ses opinions ; mais l'éducation chrétienne qu'elle avait reçue de sa mère, l'exemple des vertus d'un père qui savait allier la religion et la philosophie, les mœurs patriarcales de la famille Vénès, qui prit soin de son enfance, la garantirent contre les séductions du monde et les désolantes doctrines du XVIII[e] siècle.

A Paris, malgré sa brillante position de fortune, elle eut moins de relations qu'à Bordeaux ; elle obtint de son mari d'être moins mêlée aux choses extérieures ; elle préféra toujours les saintes jouissances du foyer domestique au bruyant éclat des fêtes, la vie intime à la vie tout artificielle des salons ; elle se faisait dans la solitude un monde à elle, plein de poétiques rêveries, d'épanchements suaves ; elle poursuivait, à travers les fictions d'une imagination ardente, cet amour idéal qui manquait à son âme.

Cependant, en dépit de ses goûts, madame Cottin ne put rester étrangère au mouvement politique qui s'accomplissait. Son mari, jeune, courageux, patriote, officier de la garde nationale et aide-de-

camp du général Lafayette, prit part aux premières luttes de la révolution ; il obtint des missions difficiles et même dangereuses. Sa femme partageait son enthousiasme pour la liberté, faisait des vœux pour le triomphe des principes qu'elle avait si souvent entendu préconiser par son père et par les hommes considérables de la Gironde. Elle eut ses émotions, ses craintes, ses joies, comme toutes les femmes de l'époque.

Aux 5 et 6 octobre 1789, entraînée, comme malgré elle, par ses sympathies, par ses affections, par son cœur, dans le courant des évènements, en présence du drame terrible qui devait décider du sort de la monarchie, elle écrit à *sa Julie*, Mlle Vénès, qui était devenue madame Verdier.

« Je vais te conter toutes les choses surprenantes qui se sont « passées ces jours-ci. Il faudrait être faite autrement que tout le « monde pour pouvoir s'occuper d'autre chose. On y pense, on en « parle tous les jours, on y rêve la nuit et encore ne peut-on s'ac- « coutumer à croire que c'est une vérité !.... »

Puis elle raconte le départ des femmes de la Halle et celui de M. de Lafayette à la tête de 40,000 gardes nationaux, les scènes tragiques de Versailles, le danger qu'a couru M. Cottin. Comme il portait une redingote par-dessus son uniforme, on le prit pour un garde-du-corps déguisé et on le jeta à bas de son cheval. Il allait être tué, lorsque quelques gens du peuple le reconnurent.

Elle arrive au moment où Marie-Antoinette parut avec ses enfants sur le balcon. « La reine a paru en petite robe de sirsaca rayé jaune et blanc, en bonnet de nuit de dentelles ; elle a été fort applaudie, *cette pauvre reine que j'aime presque à force de la plaindre.* » Ici, comme on voit, madame Cottin oublie les torts attribués à Marie-Antoinette, la haine dont cette princesse était l'objet de la part de ceux qui combattaient pour la cause populaire : la nature reprend ses droits ; le cœur de la femme l'emporte !

Cependant la citoyenne, la femme dévouée aux libertés de son pays reparait dans le récit de madame Cottin, avec ses répugnances, son antipathie pour le caractère de cette *reine si fière et si vaine*. « Malgré tout ce qu'elle a fait, il dépend d'elle de se faire adorer ; j'y suis disposée et tout son peuple aussi. Il est si aisé à une reine de soumettre tous les cœurs de ses sujets. »

Mais ses parents, ses amis sont engagés dans la lutte ; elle part en voiture, inquiète, vivement émue, heureuse de la victoire du peuple,

effrayée des malheurs qui pèsent sur sa tête. Des poissardes ameutées parlent de mettre la voiture en pièces ; elle s'éloigne à regret et, chemin faisant, recueille un garde-du-corps poursuivi par la populace furieuse : c'était un ami, un compatriote, un Tonneinquais, M. de Garraube !

Madame Cottin termine sa lettre en s'excusant d'avoir négligé les détails intimes de l'amitié pour faire une si longue excursion dans la politique. « Ces grands événements pouvaient seuls me faire faire « cet effort. J'espère mardi parler un peu plus à mon amie qu'au- « jourd'hui, car je ne sais si tu me trouves bien aimable avec mes « nouvelles. »

IV

La politique prit bientôt une allure effrayante ; l'enthousiasme de madame Cottin pour les idées nouvelles baissa singulièrement. Ses illusions tombèrent une à une ; ses préventions contre la reine ne tardèrent pas à se dissiper. M. Cottin mourut après trois ans de mariage, ruiné, méconnu malgré ses services, accusé de royalisme malgré son dévouement à la patrie, tout-à-fait désenchanté de la révolution. Sa veuve se réfugia à Bordeaux auprès de son père, dont la fortune était aussi sérieusement compromise et les jours menacés.

On était en 1793 ; la terreur étendait son voile funèbre sur la cité ; la justice révolutionnaire remplissait les prisons et faisait fonctionner la guillotine sur les places publiques. Madame Cottin n'était préoccupée que du désir de sauver M. Risteau et elle y réussit par la protection de Thérésa Cabarrus, qui exerçait un empire absolu sur le proconsul Tallien. Elle eut le bonheur de sauver par la même intervention deux intéressantes victimes, une sœur de charité et une jeune servante de prison. Elle fut moins heureuse quand elle sollicita la grâce de M. Bernard, négociant, convaincu d'avoir eu des intelligences avec les chefs des troupes royalistes de la Vendée. Tallien resta inflexible. En apprenant l'exécution de son mari, madame Bernard, folle de douleur, se présente chez le proconsul : « Misérable tyran, lui dit-elle, tu as fait périr mon époux, je te demande la mort; tu n'as pas de plus grande ennemie que moi.» Puis elle ajouta en lui montrant un pistolet : « Je peux à l'instant me venger, mais « tu es indigne de ma colère. — Madame, repartit Tallien, calmez- « vous ; la patrie demande des sacrifices, vous n'êtes pas accusée ; « la nation aura égard à vos malheurs. » Madame Bernard ne répond t rien et se brûla la cervelle en présence du proconsul terrifié.

V

Madame Bernard était une amie de madame Cottin. La mort tragique de cette infortunée impressionna fortement la jeune veuve, qui s'éloigna de Bordeaux. Elle se retira à Champlan, petit village situé près de Lonjumeau et où, dit-on, elle a composé la plupart de ses ouvrages.

Ce fut dans cette retraite qu'elle donna l'hospitalité, vers la fin de 1793, à l'un des proscrits de la Gironde, Pierre Ducourneau.

Homme de résolution et de talent, Ducourneau s'était dévoué à la cause républicaine sous le drapeau du parti Girondin. Avocat et journaliste, il fit ses premières armes dans les clubs et dans la presse de Bordeaux. Après le 10 août, il vint à Paris. Aimé et très estimé des représentants ses compatriotes, Grangeneuve, Fonfrède et Ducos, il entra, sous leurs auspices, dans la rédaction d'un journal patriote. Bientôt il tint le premier rang avec Louvet, Riouffe, Girey-Dupré, tous jeunes écrivains d'avenir. La chute de la Gironde ayant mis sa liberté en danger, il se déroba pendant quelque temps aux poursuites acharnées de ses adversaires. Enfin, pensant que madame Cottin mettrait généreusement à sa disposition quelque argent et lui faciliterait ainsi le moyen de fuir avec d'autres proscrits dont il était l'espoir et l'appui, il alla, un soir, à la faveur d'un déguisement et de l'obscurité de la nuit, frapper à la porte de la jeune veuve.

— « Vous avez pensé à moi, lui dit avec empressement madame Cottin : je vous en remercie.

— Vous êtes un grand cœur, je le sais.

— N'êtes-vous pas l'ami de mon vieux père, un enfant de Bordeaux.

— Je suis un misérable proscrit, sans pain, sans asile.

—Vous partagerez mon pain ; vous trouverez ici une retraite assurée.

— Y pensez-vous, Sophie ? Vous seriez hors la loi.

— Suis-je donc hors l'humanité ? s'écria madame Cottin dans un élan sublime.

— Chère amie, mes moments sont comptés, reprit Ducourneau ; s'il ne s'agissait que de sauver ma tête, je ne serais pas ici ; mais je viens au nom de mes frères qui attendent votre réponse entre la vie et la mort.

— Parlez ! Que puis-je faire ?

— Nous manquons d'argent pour gagner la frontière ; une somme de 1200 livres suffirait à nos besoins...

— 1200 livres ! exclama douloureusement madame Cottin ; ah ! mon ami ! que je suis malheureuse !

Et des larmes jaillirent de ses yeux.

— Je comprends, dit tristement Ducourneau ; vous êtes pauvre aussi : mes frères sont perdus.

Madame Cottin gardait le silence et paraissait comme accablée.

— Adieu ! ajouta le jeune proscrit en lui tendant la main.

— Perdus ? dites-vous ! Perdus ? s'écria madame Cottin ; ils mourront sur l'échafaud ; ils arroseront de leur sang la guillotine infâme ; ils seront sacrifiés à ce Minotaure infâme qu'on appelle la Révolution ? Non, non ! ce n'est pas possible.

— Adieu ! répéta Ducourneau d'une voix émue.

— Ne partez pas, mon ami ! Attendez, attendez ; acceptez l'hospitalité jusqu'à demain ; je vous en prie à genoux ; je vous en prie au nom des frères qui espèrent en vous. Peut-être demain je pourrai les sauver ! »

Les supplications, les larmes, la douleur de madame Cottin touchèrent Ducourneau. Cette jeune femme s'immolait : il accepta le sacrifice.

Le lendemain, madame Cottin se rendit à Paris ; elle resta absente toute la journée. Combien les heures parurent longues à l'infortuné Girondin ! Dans la soirée, elle était de retour et remettait entre les mains de Ducourneau cinquante louis, prix d'un manuscrit de deux cents pages. Ce livre, écrit avec le cœur, fut publié sous le nom de *Claire d'Albe.* C'est le premier roman de madame Cottin ; c'est l'œuvre si pleine d'intérêt et de charme qui a ouvert la carrière littéraire à cette femme célèbre.

Hélas ! Mme Cottin ne jouit pas long-temps de sa bonne action et de son acte héroïque. Ducourneau et ses compagnons furent trahis par le sort. On les arrêta au moment où ils mettaient le pied sur le sol étranger et où ils allaient être libres. Ils moururent tous le même jour (16 janvier 1794), comme étaient morts Vergniaud et Mme Roland.

Le président du jury, Antonnelle, en condamnant Ducourneau, reconnut hautement dans les considérants de son verdict « *et les services et le courage et l'esprit étincelant* de ce jeune Bordelais. » Cet hommage rendu à la vérité par l'organe impitoyable de la loi était beaucoup ; aussi Ducourneau remercia-t-il son juge d'un geste et d'un sourire ! Il était de ceux qui voulaient bien mourir avec leur principe vaincu, mais qui voulaient mourir honorés.

VI

Le régime de la Terreur avait fini comme un mauvais rêve ; le pouvoir était aux mains du Directoire ; des amis dévoués, Julie (Mme Verdier) et ses jeunes enfants, qui entouraient Mme Cottin des soins les plus tendres, effacèrent peu à peu de son esprit les souvenirs pénibles et sanglants de la Révolution. Elle se reprit à aimer la vie, à espérer des jours plus heureux. Pendant plusieurs années, elle ne quitta pas sa paisible retraite de Champlan. Cédant quelquefois à de vives et affectueuses sollicitations, elle visitait à Paris des personnes qui lui étaient chères, des parents de son mari ; mais elle revenait vite auprès de sa Julie, à ses livres, à son clavecin, à ses romans, qui étaient comme un monde à part où son âme se retirait avec amour et puisait des sensations d'un charme inconnu.

Vers 1798, on craignit pour sa santé ; elle se décida à faire un voyage dans le Midi. Elle reçut à Bordeaux l'accueil le plus cordial. On se rappelait la brillante position que sa famille avait occupée dans cette cité ; on se pressait à l'envi pour fêter la jeune femme dont les compositions romanesques excitaient tant d'enthousiasme et de sympathie. Mme Cottin se déroba bientôt à tous ces hommages ; elle avait hâte de revoir Tonneins et ses campagnes plantureuses, Bousquet, où son enfance s'était écoulée si rapide, et ces ombrages toujours frais et ce ciel toujours pur et ces bois odorants dont le silence invite à la rêverie.

La présence de Mme Cottin à Bousquet fut l'occasion de réunions fréquentes qu'elle présidait avec une grâce parfaite. Cette habitation devint le rendez-vous de la bonne société Tonneinquaise. On y organisa des bals champêtres, on y fit des vers et de la musique. M. Jean Vénès, homme d'esprit et un peu poète, secondait de son mieux sa charmante cousine et son aimable sœur Julie.

C'est à cette époque que Mme Cottin se promenant dans le *bocage* de Bousquet (pour parler le langage du temps), improvisa cette romance ou plutôt cette idylle qui fit fureur dans l'Agenais :

L'Unisson.

« Sous un saule, au bord du rivage,
Rêvais au doux plaisir d'aimer ;
Une voix qui sort du bocage
Par ses accents vint me charmer.

« Amour! s'il est vrai, disait-elle,
« Qu'on doive subir ce lien,
« Fais-moi trouver un cœur fidèle
« Qui batte à l'unisson du mien. »

« D'abord la pauvrette interdite
Veut fuir : je cours et la retiens.
Sa main tremble, sa bouche hésite
A m'accorder doux entretiens.
Bientôt plein d'ardeur mutuelle,
Un tendre aveu paya le mien
Et sur son cœur mon cœur fidèle
Battit à l'unisson du sien.

« A tous autant vous en souhaite,
Jeunes servants du Dieu d'amour.
Puisse aussi gente bergerette
Au bois s'offrir à vous un jour!
Mais gardez-lui flamme éternelle :
On doit mourir en son lien,
Quand on a trouvé cœur fidèle
Qui bat à l'unisson du sien. »

VII

Madame Cottin était de celles dont le talent est involontaire; elle était née poète : ses inspirations jaillissaient naturellement de la source sacrée, du cœur. Elle ne visait ni à la fortune, ni à la réputation. Nous avons vu à quelle occasion parut *Claire d'Albe*. Cette œuvre, dont le style n'est peut-être pas toujours irréprochable, a pour nous un mérite qui la place au-dessus de toutes les autres compositions de l'auteur; elle fut destinée au rachat d'un sang qui est le nôtre, au salut d'un noble proscrit qui fuyait l'échafaud. Si Mme Cottin n'eût pas été un jour une femme de courage et de dévouement, une véritable héroïne, le public n'aurait jamais été initié à ses travaux et la gloire littéraire ne serait pas venue la visiter.

Elle cultivait les lettres comme on cultive un jardin, par amour pour les fleurs et à cause des jouissances qu'elles procurent; ensuite les produits de sa plume facile lui permirent d'augmenter le nombre de ses bienfaits. Sans être riche, il lui resta, des débris de son patrimoine, une noble aisance qu'elle partageait avec Mme Verdier et ses enfants, et elle n'oublia jamais la part des pauvres.

Elle publia successivement ***Malvina***, ***Amélie de Mansfield***, ***Mathilde***

et *Elisabeth*. Ceux qui l'avaient connue n'eurent pas de peine à la reconnaitre dans ces différentes créations. C'est son âme tout entière sous une forme ou sous une autre ; c'est elle qui pense, qui parle et qui aime à l'ombre d'une fiction. Ne l'a-t-elle pas dit elle-même : « Lorsqu'on écrit des romans, on y met toujours quelque chose de son propre cœur : il faudrait garder cela pour ses amis. »

Le meilleur roman de Mme Cottin n'a jamais paru : c'est celui qu'elle écrivit pour son propre compte dans une correspondance intime qu'on nous a précieusement conservée. Quand elle demandait aux échos de Bousquet un *cœur qui battit à l'unisson du sien*, n'était-ce pas comme une aspiration vague et prophétique, un pressentiment des liens qu'elle allait former ?

Elle rencontra à Paris un homme aux manières séduisantes, jeune encore et déjà célèbre, spirituel, aimable ou du moins qui lui parut tel. En le voyant, elle se dit : *C'est lui*. Ils allèrent par une sympathie naturelle l'un au-devant de l'autre. Confiance absolue, dévouement des deux parts, tendresses partagées, rien ne manqua à cette liaison qui dura près de cinq années. Ils vivaient l'un par l'autre ; elle avait son âme, il avait la sienne. De loin comme de près, ils correspondaient par mille moyens mystérieux. En amour, vous le savez, le vocabulaire est infini comme la création. On s'envoie le chant des oiseaux, le rire des enfants, le parfum des fleurs, les rayons des étoiles, les murmures du vent.... S'il est vrai que la durée des édifices dépend de la solidité des premières assises, ce devrait être là un de ces attachements éternels dont le temps n'atténue l'ardeur qu'à la condition de les faire plus profonds. Lui, se prit à l'aimer souverainement. Elle mit dans son affection tout son cœur, toute son imagination, toute sa bonté. Ce n'était pas une de ces femmes qui imposent l'attention et l'amour au premier aspect. Violette plutôt que tulipe, c'était moins une beauté qu'une gracieuse personne. Spirituelle toutefois, fine, aimantée, d'une sensibilité exquise, douée à certains moments de ces langueurs qui nous troublent, et le front étoilé de deux yeux divins.

On a prétendu que Mme Cottin, qui a peint les passions de l'amour avec tant d'éloquence et de vérité, n'avait pas connu l'amour. Fiez-vous donc aux biographes !

Voici des fragments de correspondance, qui révèlent la femme et l'écrivain d'une façon toute nouvelle. On y retrouve tout le talent d'un écrivain de l'école de Rousseau, tout l'éclat d'un style pur, nombreux comme le sien, un peu redondant, habile à rendre avec

chasteté les émotions les plus passionnées et d'une clarté, d'une correction infaillibles.

Elle écrivait, il y a déjà plus d'un demi-siècle, le 3 floréal an XII (avril 1804), à l'homme qui fut pour elle cet idéal tant rêvé :

VIII

« Vous remplissez mon cœur, mon imagination, le monde, l'espace. Je ne vois rien qu'à travers votre pensée, je n'aime rien qu'après vous avoir aimé. Je n'éprouve pas un sentiment qui ne se rapporte à vous ; je n'écoute pas une conversation que je ne vous y appelle ; je ne réponds qu'à votre esprit ; je n'agis que d'après vos directions ; en un mot, je vis toute en vous, au point que je me figure quelquefois qu'il y a autant de vous à Paris que dans les Pyrénées où vous êtes. Oh ! mon ami, qu'un tel amour serait dangereux si vous n'en étiez pas l'objet.

....

« Mais les devoirs, poursuit-elle un peu plus loin, ne disons pas pourtant qu'ils sont très faciles ; car j'en ai un à remplir envers vous qui me coûte sensiblement. C'est la seule pensée qui, relative à moi et m'occupant continuellement, vous soit demeurée cachée jusqu'à ce jour. Dans le commencement de nos liaisons, n'osant vous la dire, j'aurais voulu la confier à Mme R. Vers la fin de mon séjour à Bagnères, cette pensée, qui est une crainte désolante, avait disparu. Je l'ai retrouvée ici ; et c'est votre dernière lettre qui m'apprend que c'est pour moi un devoir indispensable de vous la dire. Mais comment s'y prendre ? Comment entrer dans ces détails dont la modestie a tant à souffrir ? Ah ! que ma bien-aimée Fanny n'est-elle ici ? J'épancherais tous mes secrets dans son sein ; et sa délicatesse trouverait peut-être l'art de vous les faire deviner sans vous les dire. Mon ami, détournez-vous et écoutez-moi.

« Je lis dans votre lettre : *sans l'espérance de voir naître une famille, ce serait un devoir pour nous de ne pas nous unir sur cette terre*. Mon ami, mon tendre ami, je ne l'ai pas cette espérance. Voilà le motif qui doit m'excuser à vos yeux d'avoir, si jeune, renoncé au mariage. Dans les premiers moments où je vous parlais de cette résolution, vous n'y étiez pas intéressé encore, vous la blâmâtes ; je vous dis que si vous en connaissiez les motifs, vous me justifieriez peut-être. Voilà le principe, voilà la cause de mon silence, chaque fois que vous me parliez de ce bonheur, bien plus doux que notre

union même. Voilà la raison secrète qui appuyait toutes celles que je vous donnais pour vous regretter. Ah ! si j'avais eu l'espoir d'être mère !

« Je l'ai eu un moment, et c'est alors que j'ai osé redemander de l'amour à votre cœur et que je me suis engagée à vous appartenir. J'ai dû au long séjour de Bagnères, à son air, à ses eaux, à ses bains, un rétablissement dans ma santé auquel j'avais renoncé depuis longtemps. Dès l'hiver dernier, j'avais retrouvé ces symptômes qui donnent aux femmes l'espérance du plus grand bonheur; et, comme mon cœur a palpité de joie dans ce temps-là ! Comme il a osé vous aimer ! Comme il s'enivrait de la pensée de s'unir à vous et de vous donner tous les biens ! Mon Dieu ! mon Dieu ! Aimer un être qui vous aurait dû l'existence ! Ah ! mon ami, où aurais-je trouvé assez d'amour pour l'aimer assez? Non, non, je ne suis pas destinée à une pareille félicité. Depuis mon retour ici, j'en ai perdu toute espérance. Cet accident particulier à ma santé existait au moment de mon mariage : je lui ai dû le malheur de n'avoir pas d'enfants. Il a duré presque continuellement jusqu'à mon voyage à Bagnères. Lorsqu'il cessa, je crus que Dieu même me montrait qu'il m'avait amenée là pour être à vous. Depuis mon retour, il a bien fallu changer de pensée. Je méditais dans une silencieuse mélancolie sur ce que je devais faire. Partout dans votre journal je voyais vos vœux pour une famille; c'était bien plus une famille qu'une compagne que vous désiriez. Mon cœur se brisait; le devoir me commandait bien de parler; mais j'étais sûre que vous alliez m'aimer beaucoup moins quand j'aurais parlé et je ne pouvais me résigner à rompre le silence. Pour en avoir la force, il fallait que je m'exaltasse jusqu'à préférer le devoir à votre amour. J'ai combattu longtemps et la victoire n'est pas complétement gagnée... Cependant il est des moments où je m'élève jusqu'au courage de ne vouloir que ce qui m'est dû ; et c'est dans cette disposition que j'ai commencé ma lettre. Maintenant, en m'appuyant sur les délices d'être à vous, mon âme a repris sa faiblesse, et je n'aurais plus la force, peut-être, de recommencer mon aveu; mais j'aurai celle de l'envoyer. Oh ! mon ami, si je vous connais bien, cette lettre va nous séparer, même sans votre volonté. Tout en gémissant, tout en m'aimant, vous allez renoncer à moi, et je vous l'avoue, quoique avec un cœur déchiré, soit fierté, soit tendresse, je n'ai voulu risquer une telle résolution que sûre d'avoir la force de la supporter. Non, je ne succomberai pas à ma peine ! Je vous aime pourtant d'un sentiment passionné; mais, n'importe ! je

ne succomberai point. Déjà, depuis longtemps, je tourne mon cœur vers Dieu; sans doute la seule amitié y laisserait du vide ; mais Dieu pourra peut-être le remplir ; et vous, mon ami, n'y resterez-vous pas aussi ? Vous que j'ai tant aimé, que j'aime tant encore! Ah ! croyez que si j'étais plus jeune, je n'abandonnerais pas mes espérances ; je calculerais qu'après quelques années consacrées à votre ouvrage nous pourrions retourner à Bagnères et que là, en retrouvant les bienfaits de ses bains, je pourrais me livrer à l'espoir de toutes les félicités. Mais de pareils calculs, de pareilles attentes ne sont permises qu'à la jeunesse. Ma jeunesse est passée. Ah! mon ami, si je la pleure, ce n'est que du regret de ne pouvoir vous la donner. »

IX

L'amant répondit de manière à ne pas désespérer Mme Cottin ; il parla de son attachement durable ; il berça sur le doux oreiller des illusions cette âme de feu, cette tendre imagination qui ne demandait qu'à être abusée.

« Tous les enthousiasmes sont revenus se placer dans mon cœur, répondit-elle. Est-ce votre amour qui les a produits ? Est-ce à vous que je dois cette plénitude de vie qui quelquefois m'oppresse jusqu'à crier, jusqu'à mourir ? Comment vous expliquer ces instants où mon cœur se gonfle d'une joie dont il ignore la cause, mais qui mêle quelque chose de divin à tous les sentiments qu'il éprouve ? Je bénis le ciel de ce que ma jeunesse s'en va, car sans cela je serais effrayée de tout ce qu'on me dit et des efforts que j'aurais à faire pour proportionner l'expression de mes sentiments dans le monde. On m'a toujours reproché de mettre de l'amour dans mon amitié. Non, ce n'est pas cela ; mais une âme très-vive répand sa vivacité sur tout ce qu'elle touche. Je ne sais pas être modérée dans mes affections ; je ne le saurai jamais ; je ne veux pas même apprendre à l'être. Beaucoup de personnes se plaindront peut-être de la séduction de cette vivacité ; plusieurs diront que cela les entraine trop loin. Mais qu'y puis-je faire ? Je m'éloigne de toute amitié intime avec les hommes dont l'esprit me plait. Jamais la moindre confidence ne leur donne l'entrée de mon cœur ; mais devant eux je parle avec enthousiasme des objets que j'aime. Si cela leur donne l'envie d'être l'objet de cet enthousiasme, est-ce ma faute ? Dois-je me changer et n'avoir que des affections médiocres afin que personne n'envie mon affection ? Mon ami, que dois-je faire ? Vous auriez tort de vous alarmer ; il n'y a rien de

plus impossible que d'ébranler ma tendresse pour vous. Je suis à vous comme le monde est à Dieu ; je suis votre ouvrage et votre propriété. »

X

Mais un homme survint qui était son éditeur, qui lui adressait des vers, dont la conversation était intéressante, dont le printemps avait été proscrit...., et elle commença par être émue de la lecture de quelques vers en vérité bien innocents. Elle écrivit à la mère de son ami.

« L'auteur tremblait, dit-elle ; je n'ai jamais tant rougi de ma vie, et tous deux presque également timides, nous faisions la plus singulière figure du monde. Je n'ai pas osé répondre un mot ; il n'a pas osé me donner son papier ; il l'a posé sur la cheminée et il n'a plus été question de cela entre nous. »

Un peu plus tard elle ajoutait à cette confidence :

« 26 nivôse 1805.

« Je vous avouerai que, dans l'espèce d'irritation qu'a éprouvée notre ami, je vois quelques reproches à me faire. Je suis sûre qu'il a été tourmenté par un peu de jalousie. Il sait que j'ai passé presque tout l'été avec un homme très-aimable, dont je lui avais dit beaucoup de bien et qui me montrait de ces amitiés si tendres qu'on est presque tenté de leur ôter ce nom. Il en a souffert, je le conçois ; et cependant il a eu tort. Dans les dispositions où je me sentais, j'étais sûre d'arrêter ce sentiment à l'amitié si c'était plus. Cependant, malgré cette certitude, devais-je hasarder de faire souffrir un homme que j'aime ? Devais-je sous aucun prétexte causer de l'ombrage à mon ami ? Non, je ne l'eusse pas fait si M. M*** n'eût pas été malade, n'eût pas eu besoin d'un bon air, d'un régime sain et des soins de la bonne amitié. Il est vrai que par mes relations littéraires je vois souvent cet homme que je consulte sur tout ; enfin j'avoue que son esprit me plait, que sa société m'est douce, et puisqu'il n'y a pas de faiblesse qu'on ne doive révéler à sa mère, j'avoue encore que le tendre intérêt que je lui inspire, sans m'émouvoir jamais, m'a touchée quelque fois... Ah ! pardonnez-moi, ma bien indulgente mère, mais je crois qu'à mon dernier soupir, au moment de tomber devant le trône du souverain juge, je serai encore sensible au plaisir d'être aimée.

« Comment voir près de soi quelqu'un qui ne vit, ne respire que

pour vous, qui fait de vos opinions sa règle, de vos désirs sa foi, de vos goûts ses penchants, qui n'existe que pour vous aimer, et qui vous aime sans l'oser dire, qui satisfait votre cœur par sa tendresse et votre fierté par son respect ; comment voir tout cela auprès de soi, et ne pas le voir quelquefois avec complaisance ? Oh ! ma mère, je sais bien que vous m'allez blâmer ; et ma punition trop douce sera de laisser aller vers vous cette lettre qui m'accuse. Je n'aime que mon ami. Si j'étais libre de mon sort, c'est de lui seul que je le ferais dépendre ; je ferais mon bonheur, comme il y a un an, d'être la compagne de sa vie ; mais je sens que si je l'étais je ne me permettrais plus de telles amitié. Elles ne sont donc pas entièrement pures, puisque si j'étais à un autre elles seraient de trop. Ensuite, quoique je ne sois pas la compagne de votre fils, ne suis-je pas son amie, et partager ainsi son amitié n'est-ce pas un vol que je lui fais ? Cependant, quand c'est à des femmes que je la donne, il ne songe pas à se plaindre, ni moi à m'accuser ; et, cependant, si avec plus de charmes, il y a autant d'innocence dans cette amitié-là, pourquoi serait-elle coupable ? Elle n'est pas coupable, mais elle n'est pas très généreuse. Je n'ai pas mal fait, mais j'aurais pu mieux faire ; et voilà ce que votre fille devait vouloir. Jadis Sophie pouvait avoir de ces faiblesses-là ; mais ce qui est pardonnable quand on a vingt ans ne l'est plus quand on vous nomme sa mère et qu'on a mon âge. Eh bien ! ma mère, j'ai dans l'idée qu'elles ont encore plus de puissance quand on approche de l'époque où on ne pourra plus les avoir. Quand on se dit : Voilà peut-être la dernière personne qui m'aimera de cette manière ; je vous assure qu'il faut avoir un grand courage pour l'écarter. »

XI

Bien que les vers et le poète dont nous avons parlé tout-à-l'heure n'eussent servi qu'à tromper l'absence, l'absent se crut trompé aussi, et il lui défendit assez sèchement de poursuivre une correspondance qui troublait, disait-il, ses méditations. Madame Cottin se résigna ; mais avant de rompre elle écrivit d'éloquents adieux et tels qu'ils feraient envie encore à bien des affections contemporaines qui se croient complètes et partagées.

« Mon ami, permettez-moi de vous écrire encore une fois, une seule fois ; si vous persistez à ne le plus vouloir, un mot de réponse me suffira, je l'entendrai, je me tairai sans vous adresser un reproche, sans former une plainte ; je pleurerai solitairement et je vous

aimerai en silence jusqu'au dernier jour de ma vie. Mais avant de m'arracher à la seule jouissance qui me reste d'un si pur et si tendre attachement, il faut que je le goûte encore une fois, et vous voudrez bien qu'avant de vous dire adieu je vous dise encore que je vous aime. Oh! oui, mon ami, je vous aime, et bien plus que vous ne le croyez, à ce que je m'aperçois. Que vous lisez mal dans ce cœur que vous déchirez, si vous pensez qu'à présent, comme il y a un an, je ne regarde pas comme le premier bonheur de la terre d'unir mon sort au vôtre. Non, vous ne savez pas, en dépit de mes efforts, combien cette pensée me revient souvent, combien elle me poursuit dans ces instants où une suite de vide et d'isolement parvient à mon cœur; mais, alors, je l'avoue, je me rejette avec ardeur dans les bras de celle à qui je me suis donnée (madame Verdier); je jette un voile sur toutes les douleurs qui voudraient m'atteindre; je me livre avec un nouvel abandon, une plus grande confiance; je voudrais qu'il me restât de nouveaux sacrifices à faire à mes devoirs, pour m'y sentir plus liée. J'ai donné mon bonheur; je puis encore donner mes regrets et mes larmes. Ce n'est pas assez faire en faveur de l'amitié que de consentir à être malheureuse pour la satisfaire: il faut être heureuse; eh bien! je l'ai promis, je le serai; je le suis, mon ami. Peut-être que dans ces moments où je donne tout, où je promets tout, il y a de l'excès d'enthousiasme, mais vous savez qu'il est dans mon caractère d'en avoir. Je ne puis rien retenir en arrière, et je ne crois avoir assez fait que lorsqu'il ne me reste plus rien à faire.

« Je sais bien que quand on s'est livré à un seul cœur, et que ce cœur n'est pas tout à vous, il est des moments de vide. Quand ils m'arrivent, je tourne mes regards vers le ciel; mais vous l'avouerai-je, je les tourne plus souvent vers vous. Ce matin, j'ai eu de ces moments de détresse où je prévoyais avec effroi l'isolement de la vieillesse. Eh bien! me suis-je dit, je retournerai vers eux, dans une chaumière des montagnes, je me jetterai dans leurs bras, ils me recevront.... En arrivant ici, j'ai trouvé votre lettre: mon Dieu! me suis-je écriée, je n'ai plus que vous! Mais ce dernier asile si puissant et si doux, c'est encore à mon ami que je le dois; et lors même qu'il croit devoir se séparer de moi, il ne me laisse pas seule sur la terre. Recevez de celle qui fut votre Sophie, qui n'a pas cessé de l'être, de celle qui vous aime et qui va s'arracher à vous, recevez ses bénédictions telles qu'aucune créature n'en reçut de semblables d'aucune créature de son espèce, car nuls bienfaits ne peuvent se comparer à ceux que j'ai reçus de vous.

« Oh ! mon plus cher, mon plus sincère ami ! Dans ces temps de silence qui vont succéder à une confiance si tendre, à des espérances si douces, si votre pensée revient vers moi et que vous cherchiez à deviner mon cœur, dites-vous : Si elle est tranquille, c'est à moi qu'elle doit sa paix ; si elle sourit, c'est qu'elle songe qu'elle me reverra dans l'éternité.... Oh ! mon ami, pardonnez-moi, je suis faible, je ne devrais pas vous attendrir ; vous avez besoin de force ; mais est-ce bien vous l'ôter que de vous dire que je vous aime et qu'en dépit de tous les obstacles, je vous aimerai jusqu'au dernier soupir. Je vais tâcher de vous parler avec plus de sang-froid ; prenez garde, mon ami, de vous rebuter trop tôt ; une amitié comme la nôtre n'est pas un bien si faible qu'il ne doive se payer par quelques épreuves. Croyez-moi, luttons contre elles et n'abandonnons pas notre trésor. Le temps s'approche où il nous sera permis d'en jouir ; encore quelques années, et nous aurons acquis le droit d'être *amis*. Parce qu'il faut attendre, faut-il renoncer à un pareil bien ? N'en sentez-vous pas l'assurance au fond de votre cœur ? Le mien m'en répond et il ne me trompe pas quand il me répond du vôtre. Vous comprendrez alors comment il est des choses auxquelles je ne réponds rien ; vous comprendrez alors que celles que je ne vous dis pas sont celles que je ne veux pas me dire à moi-même ; je vous traite comme je me traite ; je vous dis tout ce que je sais, mais non pas ce que je ne veux pas savoir. Non, je ne manque pas de confiance envers vous, je ne vous cache rien de ce que je vois.

« Je consens à écrire à mon amie tous les torts qui peuvent excuser vos soupçons. Je ne puis lui en croire aucun de ceux qui peuvent altérer ma tendresse... Laissons cela ; ceci doit être ma dernière lettre ; laissez-moi encore une fois pleurer ma perte dans vos bras, vous presser sur ce cœur tout à vous. Et maintenant, adieu, adieu, mon ami, mon bienfaiteur, mon frère. Soignez votre santé, épargnez-moi l'affreuse douleur de vous savoir malade. Veillez sur vous, je vous le demande au nom de cet amour si tendre qui vous avait choisi, vous seul entre tous les hommes que j'ai connus. Adieu, même en nous séparant, nous remplirons notre destinée, nous ne cesserons point d'être unis et nous nous retrouverons dans le sein de notre père commun, où nous allons nous rejeter tous deux en nous arrachant l'un à l'autre. »

Ce fut le dernier cri de la passion. A dater de ce moment, M[me] Cottin tourna plus souvent ses regards et sa pensée vers le Ciel.

XII

Sur la route de Verteuil d'Agenais, à 3 kilomètres environ de la petite ville de Tonneins, on voit une modeste habitation appelée *La Coustère;* elle est adossée à deux bois taillis que sépare une large avenue et où chantent des milliers d'oiseaux et les doux murmures de la brise. Un verger fermé d'une haie vive s'y rattache par un petit sentier comme par un ruban et ressemble à une corbeille toute chargée de fleurs et de fruits ; au-dessous du verger un abreuvoir où toute la journée barbottent les canards et où viennent boire le soir les bœufs de la métairie. La Coustère, avec ses arbres fruitiers, sa blanche aubépine, ses lilas, ses violettes et ses roses qui marient leurs couleurs et leurs parfums, son air riant et affable, cette animation que lui donnent les travaux rustiques, est pleine de séduction et d'attraits. On dirait la villa d'Horace ou, si vous l'aimez mieux, la maison recouverte de tuiles rouges et aux contre-vents verts dont parle Jean-Jacques.

Le 25 juin 1807, La Coustère était en fête. On y recevait la famille Vénès et madame Verdier avec ses enfants et madame Cottin, qui était venue encore une fois visiter ses bons amis de Tonneins.

La journée fut joyeuse ; on fit des promenades dans le domaine, des excursions chez les gens du voisinage ; puis on se reposa sous la galerie italienne de l'habitation, garantie des ardeurs du soleil par une tapisserie naturelle de chèvre-feuille, de clématite et de vigne vierge. On dîna sur l'herbe. Après le dîner, les jeux et les courses recommencèrent. Enfin, à l'heure où, suivant le poète de Mantoue, les ombres descendent rapides de la colline, hôtes et convives allèrent se grouper sous le feuillage d'un orme séculaire, auprès du puits biblique de la ferme.

Madame Cottin, souffrante depuis quelques mois, se sentait renaître dans cette atmosphère tiède et parfumée. Elle en témoigna plusieurs fois sa satisfaction. C'était un fort joli tableau que ce groupe de jeunes femmes riant avec décence, se livrant aux travaux d'aiguille et apportant dans leur causerie une amabilité toute gracieuse. M. Vénès, assis auprès d'elles, lançait quelques saillies, tout en jouant avec la blonde chevelure du plus jeune de ses enfants. Un autre convive, M. Castéra d'Artigues, l'ami de Fontanes et de Joseph Chénier, racontait spirituellement certaines anecdotes du Directoire, et madame Cottin écoutait avec un sourire enchanteur, tandis qu'une petite fille entassait des fleurs sur ses genoux et que de jeunes

garçons se roulaient insouciants sur la belle pelouse qui regarde Beillard, ce cher cottage du bon pasteur Martin.

Insensiblement la conversation devint plus sérieuse : madame Cottin parla de son *Livre sur l'éducation* dont elle attendait, disait-elle, la seule gloire qu'une femme puisse ambitionner. MM. Vénès et Castéra écoutèrent à leur tour. Si on en juge par le manuscrit qui nous a été communiqué, ce livre eût obtenu un grand et légitime succès. C'est presque un journal d'éducation domestique qui prend les proportions d'une théorie : toutes les petites fantaisies, tous les caprices, tous les incidents du développement de jeunes enfants qui s'élèvent dans une vallée de l'Agenais, suggèrent à une mère attentive les règles d'une saine éducation. Mais une pareille théorie touche nécessairement à tout : la religion, la philosophie, l'influence des études littéraires, la direction des facultés, tout l'esprit humain et toutes les connaissances dont il est capable. Ainsi, madame Cottin voyait revenir sous ses regards, d'un point de vue fixe, tout ce qui avait agi sur elle à chaque époque de sa vie. Le passé, si triste au déclin de l'âge mûr, reprend les formes de l'espérance quand on y cherche des enseignements pour ceux qui viendront après nous : contemplé avec la préoccupation d'être utile aux autres générations, le tableau des années évanouies garde quelque chose du coloris de la jeunesse, mêlé au calme de l'expérience.

Madame Cottin avait cessé de parler et on écoutait encore.

Le moment de la séparation arriva au grand regret de tous ; elle fit ses adieux aux habitants de La Coustère. Le lendemain, elle partait pour Paris et, deux mois après, elle était morte (25 août 1807). Agée de trente-quatre ans, elle succomba au mal dont meurt l'infortunée Malvina, cet intéressant personnage d'un de ses premiers romans : elle avait trop aimé ! — Et, quand ses amis lui fermèrent les yeux, ils purent s'écrier avec le poëte italien :

Fermossi al fin il cor che balzo tanto !

« Il s'est enfin arrêté, ce cœur qui battait si vite ! »

Mme Cottin est une figure pleine de charme. Comme femme, elle se montra d'un caractère noble et généreux, d'une inépuisable bonté, d'un dévouement qui prenait souvent les proportions de l'héroïsme. Comme écrivain, elle eut de la couleur, de la sensibilité, de l'imagination et du goût. On l'a comparée à Mme de Staël ; l'auteur de *Corinne* fait preuve d'une supériorité incontestable de style ; c'est un talent plus viril, plus complet, plus philosophique, mais qui a

une chaleur factice et des poses un peu théâtrales. L'auteur de *Mathilde* et d'*Elisabeth* possède à un haut degré toutes les tendresses féminines ; elle a le don des larmes et connaît les secrets les plus cachés du cœur.

M[me] Cottin, c'est le génie de l'amour, comme Molière fut le génie comique par excellence.

Dès que M[me] Cottin ne fut plus là, pour ceux qui l'avaient connue, les paisibles habitudes du foyer, les épanchements intimes, les événements même du dehors perdirent presque tout leur intérêt ; c'est qu'en effet une vie puissante par l'inspiration de la pensée rayonne sur tout ce qui l'environne ; les âmes vives et aimantes font voir le monde comme il se peint à elles, elles communiquent autour d'elles quelque chose d'elles-mêmes, comme ce beau jour du Midi qui donne à toutes les lignes plus de pureté, d'éclat et de douceur.

De loin, on se forme des personnes qui ont brillé par le talent un idéal faux qu'on reporte dans la lecture et l'interprétation de leurs écrits. Quelle que soit dans un écrivain la richesse du langage, quelles que soient les délicatesses de l'art, il faut, pour suivre ses pensées et ses impressions, avoir, dans quelque mesure, le secret de sa nature. Quand vous avez lu le récit détaillé de la vie de Dante, vous sentez redoubler la mélancolie de ses vers, et vous retrouvez tous les chagrins de l'exilé dans ce voile de tristesse, à travers lequel il décrit les beaux rivages de l'Adriatique ou les flots rapides de l'Adige.

Eh bien ! le talent n'était pour madame Cottin qu'une manière plus vive de sentir, de souffrir, d'admirer. Non, assurément, qu'elle se soit mise en scène dans tel ou tel de ses drames, car les sentiments personnels passent dans les ouvrages de l'art, sans qu'on puisse autrement suivre leur trace qu'à la chaleur de la vie qu'ils répandent autour d'eux ; mais nous reconnaissons promptement que c'est l'âme qui parle à l'âme ; qu'avant de se répandre sur ces pages, ces sentiments ont ému, attristé, élevé celle qui les exprime. Là se révèlent les dons de l'intelligence qui excitent l'affection et le respect pour ceux qui les possèdent. L'éclat immortel couronne les œuvres travaillées au feu d'une âme sincère et la couleur leur reste à jamais comme dans les veines du marbre.

A plus de soixante ans de distance, la mémoire de madame Cottin est encore vivace à Tonneins et dans les environs. On montre les lieux qu'elle a visités, les sentiers qu'elle a parcourus, le banc de terre et de mousse où elle s'est assise. Plus d'une fois, le soir, au

détour du chemin, j'ai cru la voir dans le bois de Bousquet, sous un clair rayon de lune, conduisant par la main Claire, Malvina, Amélie, Mathilde, Elisabeth, doux et pâles fantômes, filles poétiques de son imagination.

A La Coustère, où m'attirent de tendres et pieux souvenirs et qui abritera désormais les jours de ma vieillesse, je recherche avec prédilection la place où elle s'est reposée, l'arbre qui l'a protégée de son ombre ; et si la fauvette me jette de son buisson fleuri ses notes mélodieuses, je m'imagine que c'est l'âme de madame Cottin qui vient me parler de religion, de poésie et d'amour.

JEAN LACOSTE.

LETTRES SUR L'ILE DE LA RÉUNION.

(Troisième Lettre) [1]

Agen, ce février 1874.

Mon cher Ami,

Je vous reviens et reprends mon sujet sans préambule. J'en suis arrivé aux pluies. Ici mon embarras est extrême. J'ai devant moi un tableau où les chiffres pleuvent (pardonnez-moi ce mauvais jeu de mot, je n'en ai pas l'habitude, je les exècre). Ce tableau, depuis un instant, je l'examine en tous les sens. En lignes horizontales, en colonnes verticales, les chiffres dansent sous mes yeux. Je ne sais comment me tirer d'affaire sans vous en donner un certain nombre. Je vais cependant essayer de me contenter de quelques moyennes, comme je l'ai fait lorsque je vous ai parlé de la température. Rappelez-vous ma première lettre. J'ai accusé les hommes d'avoir amené des modifications profondes dans le régime des pluies, des cours d'eau, dans la météorologie locale, et, par suite, dans la salubrité jadis proverbiale de l'île. Le moment est venu de vous en donner une preuve, et cette preuve, je puis la faire certaine.

Des quantités de pluie tombée annuellement, 1^m403 pour 104 jours en 1865, (je prends les chiffres extrêmes), et $0{,}598^{mm}$ pour 45 jours en 1871; du chiffre moyen d'une période de 10 ans, 1^m066 pour 75 jours, soit 14^{mm} par jour pluvieux, vous conclueriez avec raison que si la Réunion a des années de sécheresse, elle n'est, en somme, pas à plaindre. Bien des pays voudraient être arrosés de pareille façon. Je serais loin de ma preuve. Un simple rapprochement de chiffres me la fournira. L'observation des quantités de pluie tombée, dans une même période de 10 années avant l'exagération des défrichements et des déboisements, a donné les deux moyennes suivantes :

---

[1] Voir la livraison de Juillet 1874.

1685^{mm} d'eau tombée en 130 jours. La différence entre les moyennes de deux périodes égales est trop marquée pour que je sois obligé d'établir une proportion.

Les pluies ont, à la Réunion, deux provenances : l'Océan, l'île elle-même. Les pluies de l'Océan sont amenées par les vents généraux et par les vents variables de la partie du N. Elles appartiennent surtout à la saison chaude et vont du milieu de novembre au milieu d'avril. Rarement continues durant quatre, cinq, six jours, souvent abondantes, parfois véritables cataractes (j'ai compté à deux reprises 0,225 et 0,220^{mm} d'eau tombée dans l'espace de moins de dix heures, et les chiffres supérieurs à dix centimètres, en vingt-quatre heures, sont fréquents), elles durent, dans la saison chaude moyenne, 39 jours, soit 1 jour sur 3. Ces pluies sont dues aux mouvements périodiques de l'atmosphère dans la zone où l'île est située et au passage plus ou moins rapproché des cyclones. Contre elles l'homme a été impuissant. Elles auraient lieu alors que la Réunion serait un roc aride et dénudé. Il n'en est plus de même pour les pluies dues à la météorologie locale. Les *trois cinquièmes* des forêts de l'intérieur ont disparu sous la hache ou par l'incendie. Les pentes de la région moyenne ont été défrichées comme vous savez. Les courants d'air chargés d'humidité qui passent sur les montagnes et se condensaient au contact des forêts, ne sont plus arrêtés; la chaleur rayonnée par les surfaces rocheuses surchauffées, les dilate et les chasse vers des couches plus élevées où des courants supérieurs les entrainent au loin. Le sol asséché émet moins de vapeurs dont la condensation successive était une autre cause de pluie bienfaisante. En un mot, la Réunion ne connait plus guère ces pluies modérées et continues, qui, en dehors de l'hivernage, donnaient à la végétation une activité qu'elle n'a plus.

En 1871, dernière de mes années d'observation, sur les 0,598^{mm} d'eau tombée en 45 jours, 0,564^{mm} appartenaient à la saison chaude. Il n'est plus resté pour les sept autres mois que 0,034^{mm} d'eau tombée en 9 jours, soit, par jour pluvieux, 3^{mm} 8, résultat de quelques grains apportés par les gros vents de S. E.

Je viens de citer un exemple extrême fourni par une année de sécheresse. Le rapprochement des deux périodes qui m'ont, tout à l'heure, servi de comparaison, m'amènera, sinon à un résultat aussi marqué, du moins à une confirmation tout aussi nette de mon dire.

Vous savez les moyennes annuelles :

Première période :			Deuxième période :		
1,685^{mm}	pour	130 jours	1,066^{mm}	pour	75 jours
		dans la saison chaude, il est tombé			
1,279^{mm}	—	71 jours	0,818^{mm}	—	45 jours
		et dans la saison fraîche			
0,406^{mm}	—	59 jours	0,218^{mm}	—	30 jours

La quantité d'eau tombée dans la saison fraîche et le nombre de jours pluvieux ont diminué de près de moitié.

Ces modifications dans le régime des pluies ont eu leurs corollaires naturels. Les cours d'eau ont subi une diminution notable, beaucoup d'entre eux sont taris pendant la majeure partie de l'année; les plus grosses rivières, torrents pendant l'hivernage, étalent au soleil, pendant la saison fraîche, leur fond de laves ou leur nappe de galets ; un ou deux canaux d'irrigation, établis à leur sortie des montagnes, suffisent à les assécher. Autre conséquence, plus grave encore, de ces déboisements : les pluies ne sont plus emmagasinées par le sol, le drainage naturel qui s'exerçait sur tous les points de l'île, des montagnes à la mer, est devenu insensible. La moindre averse entraîne avec elle l'humus, la terre végétale que des milliers d'années avaient accumulée sur le vol volcanique.

Je m'arrête. Ce n'est pas le lieu d'insister sur la recherche, voire même sur la simple énumération des conséquences de faits déplorables dont l'homme est le premier coupable. J'y trouverais certainement une des causes, et la plus puissante peut-être, qui d'une île salubre par excellence, du paradis terrestre où le chevalier de Flacourt envoyait les fébricitants de Madagascar guérir sans quinine ou quinquina, en ont fait, depuis 1869, l'émule de Madagascar et de la côte d'Afrique.

La colonie a compris le point de départ du mal qui ruine la culture et la santé publique. Elle cherche à y porter un remède énergique. Elle vient d'organiser, et sans marchander, un service forestier tant de restauration que de surveillance, elle travaille à la délimitation des réserves domaniales, poursuit les déprédateurs, fait déguerpir les intrus, les oblige à rentrer dans les limites déjà bien larges tracées aux concessions des cirques et plateaux de l'intérieur; elle défend, avec sanction sérieuse à l'appui, les défrichements des pentes de 45 degrés, ordonne leur reboisement; elle cherche à protéger les abords des sources, les bords des rivières et des ruisseaux, etc., etc.

Puissent ces mesures n'être pas, de longtemps, lettre morte. Elles peuvent arrêter le mal, le pallier et le réparer en ce qu'il a de réparable.

Les orages appartiennent à la saison des pluies. Dans une période de 9 ans, je n'en ai compté que deux pendant la saison fraîche. Ils ont été rares, rarissimes, durant cette même période. Pour arriver au chiffre dix, année moyenne, porté sur ma statistique, il m'a fallu relever quelques éclats de tonnerre dans les montagnes de l'intérieur, les grains orageux constatés dans un lointain plus ou moins éloigné, à l'horizon maritime, et sans autre influence sur l'île qu'un changement dans la direction des vents. Saint-Denis, et par là j'entends le plateau de la ville, les campagnes avoisinantes et les montagnes les plus proches, Saint-Denis a subi un orage en janvier 1864. De cette date, à février 1872, le tonnerre a fait silence sur la côte. Ce silence a été interrompu à la suite d'un phénomène rarement observé, d'une aurore australe. Ne vous récriez pas, les aurores australes n'existent pas, les hommes compétents l'affirment ; ils disent aussi que pareil météore lumineux est la reproduction, par réfraction (?), d'une aurore boréale. Quoi qu'il en soit, par une des nuits de février 1872, vers dix heures du soir, je fus attiré hors de la maison par une lueur insolite couvrant le ciel dans la partie Sud. Sa couleur, tout d'abord d'un rouge rosé, puis orangée, passa par décoloration lente au blanc éclatant. Elle s'étendait, au-dessus des montagnes, du S.-E au S.-O. Ce ne pouvait être le volcan, il ne brûle jamais à cette époque, et sa lueur, toute localisée au S. E., est à peine visible de Saint-Denis. Ce ne pouvait être un incendie ; il dévorerait subitement tout l'intérieur de l'île, et l'on n'apercevait pas ces nuages de fumée, véritables cumulus que la colonie a trop appris à connaître. Une aurore australe ? Tout portait à le croire, les divers degrés de coloration, l'arc de cercle considérable embrassé, les rayons légèrement obliques qu'il envoyait à mi-chemin du zénith, sa durée (de 10 heures à 1 heure de la nuit). Si les aurores australes n'existent pas, le météore devait coïncider avec une aurore boréale visible en des degrés peu élevés de l'hémisphère Nord. Un mois et demi après, les journaux d'Europe nous parlaient de l'apparition, à la même date, d'une aurore boréale visible jusqu'à Paris, je crois.

Ce phénomène sur l'explication duquel je n'insiste pas, et pour cause, a été suivi d'une série d'orages telle que la Réunion n'en avait peut-être jamais connue. Pendant près de deux mois, presque chaque nuit et souvent le jour, le tonnerre a grondé avec fureur sur

l'ile entière. Impossible, même aux plus ignorants en matière météorologique, et je suis du nombre, de voir dans ces faits une simple coïncidence; il y a eu certainement rapport de cause à effet. La même année, un de mes confrères de Saint-Denis annonçait le phénomène et ses suites à un membre de l'Institut. Sa lettre contenait quelques aperçus nouveaux, des peut-être, des points d'interrogation surtout. Elle fut lue à l'Académie des Sciences. Autant qu'il m'en souvienne, ces points d'interrogation n'ont pas reçu de solution.

Climat chaud et marin, la Réunion a son atmosphère, tout à la fois plus chargée de vapeur d'eau et moins humide qu'un climat tempéré et continental. Je parle des côtes, du littoral. Par sa configuration, par ses hautes plaines de l'intérieur, l'ile condense, pour ainsi dire, dans l'espace de quelques lieues, les deux climats chaud et tempéré avec leurs conditions météorologiques. Sans avoir à courir le monde ou les livres, en montant quelques cent mètres, j'ai pu, grâce à cette heureuse disposition des lieux, constater la vérité de la loi hygrométrique suivante : à mesure que la latitude s'élève, la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air diminue, tandis que l'humidité, c'est-à-dire la tendance de cette vapeur à se précipiter, augmente avec l'abaissement de la température. La preuve, du reste, se fait aux yeux de tous. Pendant la saison chaude, il est rare que, par certains vents, les montagnes ne se couvrent pas, dès les premières heures de l'après-midi, d'un brouillard intense dont les limites inférieures sont nettement tracées et comme tirées au cordeau. L'hygromètre placé au milieu de ces vapeurs condensées, y marque à peine quelques degrés au-dessus du chiffre indiqué par un autre instrument observé sur le littoral au milieu de l'air le plus limpide et le plus transparent. Les brouillards sont inconnus sur les côtes, alors même qu'une légère brume couvre la surface de la mer et enlève sa netteté à l'horizon. Cependant, voici les chiffres moyens que m'a donnés l'hygromètre de de Saussure : 88 pour la saison chaude, 81 pour la fraîche ; 85 est la moyenne annuelle. Le chiffre le plus bas observé a été 74, le plus élevé n'a jamais atteint le degré de saturation de l'atmosphère.

Je vous ferai grâce de mes recherches ozonométriques. Cette découverte n'a pas tenu ses promesses. Beaucoup de bruit a été fait autour d'elle, beaucoup de bruit pour rien, au point de vue médical, entendons-nous bien. Je n'avais à voir que ce côté de la question. Elle ne dit au médecin rien qu'il ne connaisse, elle n'explique aucun des accidents morbides qu'il est appelé à combattre. Pour lui, les

recherches ozonométriques ne peuvent être que platoniques. Si vous apparteniez à la faculté, je vous dirais pourquoi je parle ainsi :[1]

....

....

Je vous ai dit, mon cher ami, que l'île Mascarenhas était inhabitée lorsque Pronis en prit possession en 1642. Vous savez aussi que la Compagnie de Lorient y envoya, en 1664, un premier noyau de colonisation. Ce noyau ne comprenait aucune femme européenne. Il était accompagné de deux cents Malgaches, hommes ou femmes, esclaves pour la plupart. Ces deux groupes, Européen et Malgache, grossirent par des immigrations successives, rarement compactes, le plus souvent isolées du côté de l'élément européen fourni par les marines de l'Etat, du commerce, par les officiers et les employés de la Compagnie des Indes, etc. L'élément malgache, la traite allait le puiser parmi les peuplades de la côte Est et Sud-Est de Madagascar, principalement chez les Betsimmitsaras, la plus douce de mœurs et de caractère, la plus industrieuse des peuplades qui couvrent la grande île. Ces deux groupes, en s'unissant, donnèrent naissance à un troisième groupe, les Métis. De l'alliance de ces trois éléments, où le sang européen pur était le plus rare,[2] de leurs croisements est venue la population créole.

Au commencement du siècle, la population libre de naissance et affranchie comptait 35,000 âmes. 30,000 esclaves, sur lesquels 10,000 enfants ou vieillards impropres au travail, suffisaient à la domesticité, aux petites industries et à la culture du café et des autres produits du sol. La colonisation était restée purement franco-malgache. La traite n'avait encore apporté que de rares cargaisons de la côte d'Afrique, à titre d'essai.

Lorsqu'en 1820, la colonie changea sa culture et se livra tout en-

[1] Il y a ici une lacune ; nous sommes obligé de remplacer par des points une partie de la lettre qui ne nous est pas parvenue. — *N. du D.*

[2] J'ai eu, pendant longtemps, entre les mains un arbre généalogique remontant aux dernières années du XVIIe siècle. Il avait pour souche la première femme européenne venue dans la colonie. Jeune fille noble, mariée à un officier de marine, remise au couvent jusqu'à l'âge de puberté, veuve avant d'être femme, (son mari était mort pendant qu'elle allait le rejoindre à Saint-Paul), remariée et *pour de bon*, dès son arrivée, quatre fois veuve, elle a été la souche de trois des plus considérables et des plus nombreuses familles de l'île.

tière à son engouement pour la canne à sucre, les bras devinrent insuffisants. Non plus Madagascar seul, la côte d'Afrique, les îles de la Malaisie, l'Inde même furent mises à contribution. D'après de curieuses recherches dues à mon confrère et ami, le docteur Herland, auquel j'emprunte la plupart de ces chiffres, 20,000 esclaves furent introduits dans l'espace de deux ans, de 1824 à 1826. 20,000 autres introductions eurent lieu jusqu'en 1837. La traite déjà difficile n'était plus possible, les négriers couraient trop de risques. Surveillés, poursuivis, traqués,[1] ils ne pouvaient introduire leur « marchandise » qu'en contrebande. « Le jeu ne valait plus la chandelle, » me disait, un jour, un de ces honorables « négociants. » L'abolition de l'esclavage n'était plus seulement dans l'air, l'Angleterre venait de la décréter dans ses colonies. Toute introduction cessa.

Nous arrivons à la révolution de 1848. L'émancipation des esclaves fut décrétée sur tout territoire français. La Réunion comptait 41,000 habitants libres et 62,000 esclaves. La propriété territoriale était entre 5,200 mains. L'instruction n'appartenait qu'aux libres, les écoles étaient ouvertes pour eux seuls. Chez les hommes au-dessus de vingt-un ans, au nombre de 11,000 environ, 1,300 avaient l'instruction supérieure ou secondaire, 7,500 en avaient reçu les premiers éléments.

Le 20 décembre, le Commissaire général de la République promulguait le décret de l'Assemblée constituante. Le même jour, 31,298 hommes, 17,100 femmes, 13,752 enfants quittèrent, sans exception aucune, les ateliers, les maisons de leurs maîtres de la veille. Bien que le coup fût prévu, jugez du désarroi général. Aucun trouble sérieux n'éclata, mais cette masse, affolée de sa liberté, ne voulut plus, quel que fût le salaire, retourner à la culture ; elle lui rappelait son servage. Cette répugnance lui a survécu, elle est la même chez ses descendants, et c'est là certainement la plus grande plaie de la colonie.

Aux nombreuses souffrances amenées par la transformation radicale qui venait de s'opérer, le temps seul pouvait apporter un remède efficace ; seul, il pouvait faire éclore tout le bien que cette révolution portait en elle-même, lui faire donner tous ses fruits. Mais la terre ne pouvait attendre. En ces pays aimés du soleil, si la culture n'exige

[1] Lorsqu'un bâtiment négrier était saisi, l'administration confisquait la cargaison et en augmentait son atelier colonial sous le nom euphémique de « Noirs du roi. »

pas autant de labeurs qu'en des pays plus ingrats, elle veut, tout au moins, des soins assidus. La canne à sucre est, à coup sûr, le plus impérieux de tous les produits du sol tropical. Ce que la colonie ne pouvait plus exiger du travail forcé, il lui fallut le demander au travail libre, libre n'est pas le mot vrai, au travail salarié. Les bras que lui refusaient les nouveaux affranchis, elle les remplaça par des bras étrangers. Dès le commencement de l'année **1848**, quelques propriétaires prévoyants étaient allés chercher des travailleurs en Chine, dans l'Inde. Au moment de l'émancipation, l'industrie sucrière avait à sa disposition deux mille et quelques centaines d'Indiens, quelques Malgaches et un millier environ de Chinois, une goutte d'eau. Que je vous le dise en passant, cet essai de coolies chinois a suffi, la colonie n'en a plus voulu comme cultivateurs.

Ces nouveaux-venus étaient l'avant-garde d'une immigration nouvelle que je puis appeler colonisation indo-africaine. De **1848** à **1872**, **113,117** travailleurs ont été introduits à la Réunion, soit **76,561** Indiens, **34,623** Cafres ou Malgaches, **787** Chinois et **1,206** Annamites. Je ne parle que pour mémoire de **2** à **300** Kanacs enlevés par la nostalgie ou les maladies en moins de dix-huit mois.

L'immigration est volontaire chez l'Indien et chez le Chinois. Tous les deux s'expatrient facilement, entraînés par l'appât du gain. Celui-ci quitte son pays sans espoir de retour, la loi chinoise ne veut plus de lui. Celui-là s'en retourne volontiers, s'il a su s'amasser un petit pécule. Quand il s'engage et s'embarque, il sait que son rapatriement lui est assuré.

Elle est volontaire, mais à un autre titre, chez le Malgache. Il fuit la tyrannie de ses roitelets et la sagaye des Hovas. Dès son engagement fini, il s'en retourne, s'il pense retrouver chez lui un peu de tranquillité.

Elle est involontaire chez l'Annamite. En **1863**, notre nouvelle colonie, la Cochinchine pensa être utile à la Réunion en lui envoyant, sur sa demande il est vrai, des bras nouveaux, à bon marché. C'était à elle-même que, par le fait, elle rendait service en se débarrassant de la crême de ses gredins. Elle nous octroya ses prisonniers politiques, les révoltés pris les armes à la main, les incendiaires, les pirates du Cambodge qu'elle n'avait pas daigné faire pendre. Je me souviens, j'étais au lazaret, enfermé avec des passagers de Maurice en suspicion de variole, quand m'arriva l'ordre de recevoir un convoi d'Annamites qu'apportait un navire de l'Etat. La corvette m'eut vite déposé sur la plage quelque cent vingt hommes. Le dernier Annamite

débarqué, un canot s'attardait le long de terre.— Au large! cria la sentinelle.— Patience, répondit l'aspirant qui commandait l'embarcation, et l'on jeta sur les galets une énorme quantité de chaînes. — Qu'est-ce là ? — Les fers de ces hommes, me fut-il répondu, et le canot rejoignit la corvette. Cette ferraille me fit réfléchir.— Quels sont donc ces immigrants,si, à bord d'un navire de guerre, ils ont nécessité tant de précautions ? J'interrogeai les livrets qui accompagnaient chacun des nouveaux débarqués. Qu'y trouvai-je ? « Pris les armes à la main, incendiaire, pirate... 10, 15, 20 ans de bannissement, déportation perpétuelle... etc.» La Cochinchine est bien bonne ! pensai-je. Du diable, si, pour ma part, j'use de son cadeau. Au bout de quelques années, ce fut l'avis de la colonie entière. L'immigration annamite a cessé dès 1868.

Elle est involontaire et parfaitement inconsciente chez le Cafre. Victime des guerres incessantes que se font les peuplades africaines, guerres où le plus fort s'emparait du plus faible et le vendait aux Arabes, amené à la côte après 50, 60, 80 journées de marche, il était à nouveau vendu à nos traitants ou aux capitaines des navires de commerce frêtés pour ce genre d'opérations. En 1860, l'immigration africaine a été interdite, sur les pressantes instances de l'Angleterre. Voulait-on, en empêchant le marché des prisonniers à la côte, mettre fin aux guerres de l'intérieur ? Les prisonniers ne sont plus menés à la côte, il est vrai, mais les guerres n'ont pas cessé pour cela. Le plus fort ne vend pas le plus faible, il le tue. Voilà le progrès accompli jusqu'à ce jour. Le but humanitaire, si but humanitaire il y avait, est loin d'avoir été atteint. Je me méfie de ces grands mots, humanité, but humanitaire, quand je les trouve dans la bouche de l'Angleterre. Le peuple anglais est trop pratique pour se laisser aller à de pareilles fadaises, bonnes tout au plus à émouvoir la futilité philosophique d'un Français. Voyez à l'œuvre l'Anglo-Saxon. Que deviennent toutes les races inférieures qu'il touche ? La Tasmanie n'a plus un indigène, le dernier vient de succomber. Le Hottentot s'en va, l'Australien n'existera plus bientôt. Qu'est devenu le Peau-Rouge ? Le Maori est coriace, il voudrait vivre; il est gênant, il disparaîtra. Et l'on se paie de mots, l'on crie à la puissance de la civilisation ! A les en croire, elle emporterait dans ses flancs je ne sais quel fluide extincteur. Oui, parbleu, si repoussant du pied toute race inférieure, vous appelez à votre secours la variole, l'alcool, tous les vices blancs, la compression et, à l'occasion, le fusil. Non, si mettant de côté toute violence, toute violence détournée surtout, vous demandez à l'exem-

ple, aux besoins nouveaux créés par votre contact, à l'infusion de votre sang et aux années l'assimilation à laquelle aucune race inférieure n'est absolument rebelle. Ce n'est pas en mourant que ces races doivent disparaitre, c'est en se transformant.

Vous vous demandez quelle mouche me pique. De l'indignation, presque de gros mots à propos de si petite chose que l'interdiction du recrutement africain. Eh! non, mon cher ami, pas pour si petite chose, mais bien pour la contradiction que l'histoire m'a montrée et me montre tous les jours entre les paroles et les actes de l'Angleterre. Toutes les fois que son gouvernement parle d'humanité ou se fait le champion de quelque grande idée, cherchez quel intérêt direct plus ou moins prochain le guide; vous trouverez toujours une dupe au bout.

Je n'ai connu de la traite des noirs que ce que m'en ont dit les romanciers et les souvenirs parfois évoqués devant moi par d'anciens négriers. Halte-là! j'ai tort de les appeler ainsi. Ce n'est pas négriers, mais bien traitants qu'ils se nommaient, ces braves industriels. Eh bien! je dois le dire, messieurs les romanciers ont abusé de l'intérêt que pareil sujet mettait à leur disposition. Le classique capitaine Pamphile ne se rencontrait pas tous les jours, s'il s'est jamais rencontré. Qui sait, cependant? J'ai gardé souvenance de certain récit, d'une chasse vigoureusement appuyée par une corvette de guerre à une goëlette chargée de bois d'ébène, mais j'ai toujours cru, et crois, peut-être, encore que mon digne ami le conteur avait voulu faire du roman, ce soir-là. Il était trop calme en me narrant de telles horreurs. Je le vois encore, c'était après diner, étendu sur une chaise longue, sous sa varangue, humant à longs traits l'air frais de la mer, la main gauche tenant une tabatière d'argent remplie du plus fin « Valentin », la droite caressant une ample bedaine, les cheveux gris et rares, le nez un peu épaté, les joues larges, pleines encore, les lèvres lippues et gourmandes, les yeux gros, couleur faïence, placés à fleur de tête, couverts de lunettes fumée, placide, plus placide encore qu'à l'ordinaire. Quelle abondance, quelle netteté, quelle précision dans le récit! Comme il sut me faire comprendre la « peur bleue » qui le saisit à la vue du bâtiment de guerre! « et c'était un Anglais! » A ces mots, je surpris chez lui un léger frisson. Non, l'imagination la plus fertile n'improvise pas avec cette facilité. Ce frisson surtout, ce frisson bien naturel au souvenir de la cravate de chanvre qui l'avait, tout un grand jour, menacé. Et puis, quand on est gourmand, et mon homme l'était, l'on ne se vante

pas d'un trait pareil, au risque de troubler la digestion d'un bon dîner. Le fait devait être vrai. « J'en avais déjà fait jeter à l'eau une dizaine, lorsque la corvette perdit son mat de grand perroquet. J'étais sauvé ! »

D'où venait donc cette sérénité qui dénotait, chez mon conteur, le calme le plus profond de la conscience? Certainement mon homme n'avait pas en morale les idées, les principes qui nous régissent. Si je voulais vous faire enrager, mon cher ami, je me lancerais, l'occasion est bonne, dans une thèse bien sentie de psychologie où je traiterais de l'influence des milieux, de la peur; je parlerais de l'esclavage, de la négrophilie, de l'unité ou de la pluralité de l'espèce humaine, etc. Mais vous m'enverriez au diable, vous jetteriez ma lettre au panier, ce que je ne veux point. Qu'il vous suffise de savoir que mon très digne ami n'est pas, non, je me trompe, n'était pas un monstre. C'était le plus brave homme que la terre eût jamais porté. Gros industriel à terre, depuis qu'il avait abandonné son industrie maritime, il était conseiller municipal, avait l'oreille du gouverneur. A plusieurs reprises, assesseur dans les assises criminelles, il n'avait jamais voté pour la peine de mort. Propriétaire de nombreux esclaves, jamais, au grand jamais, l'on n'avait vu, à la geole de son quartier, sa signature au bas du fameux « bon pour vingt-cinq coups de fouet. » Était-ce remords? non, c'était nature. Il a quitté ce monde. Puisse le bon Dieu lui avoir été aussi indulgent que les hommes. Sur sa tombe, les panégyristes (on ne s'en va pas en terre, là-bas, à moins de trois discours), l'ont déclaré bon maitre, bon époux, bon père, bon milicien, grand et utile citoyen.

L'immigration africaine n'avait aucune des allures de la traite. Une fois à bord de nos navires du commerce, le Cafre retrouvait sa liberté; elle lui coûtait un engagement de travail de cinq à dix années. Un bâtiment de l'Etat surveillait, sur la côte d'Afrique, Quilloa, Quillimane, le delta du Zambèse, points ordinaires du recrutement. Chaque navire à immigrants portait un délégué de l'administration, responsable, chargé du contrôle des opérations, du bien-être des nouveaux embarqués. Il devait se rendre compte de l'état sanitaire, ne permettre, à bord, aucun encombrement. Un immigrant par un tonneau et demi de jauge était la limite extrême.

Des abus avaient eu lieu, ces précautions administratives et militaires en sont la preuve. Des abus furent commis encore; les annales de nos lazarets en rappellent les suites. Aujourd'hui, comme autrefois, la dysenterie épidémique, la variole sont en permanence à

la côte d'Afrique, le choléra ne demande qu'une occasion pour y éclater. Il était impossible au navire de guerre de surveiller tous les points à la fois; les délégués, peu médecins, pouvaient fermer un œil ou mal voir. — Une terrible épidémie de choléra envahit la Réunion en 1859. Le mal venait de la côte d'Afrique. L'immigration africaine reçut le dernier coup, elle fut interdite en 1860. Malgré ses dangers, la colonie la regrette, la presse fait entendre vainement les doléances de la propriété, les vœux du Conseil général sont demeurés, jusqu'à ce jour, stériles. Les abus ont tué cette pépinière de nos meilleurs travailleurs agricoles.

Restait seul le recrutement Indien. Jusqu'à ce moment Karikal et Pondichery étaient, sur la côte Coromandel, les points d'engagement et d'embarquement des coolies. La population si minime de nos possessions ne pouvait offrir un élément suffisant a l'émigration. Le mouvement s'était étendu au territoire anglais, la présidence de Madras fournissait la majeure partie des immigrants. Ce mouvement de ses populations vers nos comptoirs avait porté ombrage à l'Angleterre, et l'action des *mestrys* (agents recruteurs) finit par être entourée de toutes sortes d'entraves. La situation était devenue si difficile que la France, en 1860, dut engager une action diplomatique auprès du Foreing-office. — Vous demandez la suppression du recrutement africain, tout en vous plaignant des abus commis, dites-vous, dans l'Inde. Eh bien ! soit. La côte d'Afrique sera fermée à mes colonies, mais, par contre, ouvrez-leur vos possessions, donnez un large accès au recrutement indien; nous le règlementerons de concert. — Une convention fut, en effet, conclue, non sans labeurs, et signée en 1861. Si l'Angleterre nous ouvrait ses possessions, Calcutta, Bombay, Madras, elle comprit que la fermeture de la côte d'Afrique nous laissait, en quelque sorte, à sa discrétion ; nous avions besoin d'elle. Dans cette convention, le gouvernement britannique prodigua les marques de sa sollicitude pour ses sujets indiens... quand ils s'expatrient. Le recrutement reçut une organisation spéciale, l'expatriation fut entourée de conditions minutieuses ; un consul vint, dans nos colonies, prendre en main les intérêts moraux et autres des pauvres exilés.

La convention de 1861 dure encore. Conclue en des jours prospères, elle n'a pas donné les résultats attendus. La question de l'immigration était, lors de mon départ de la colonie, elle est encore à l'ordre du jour de la presse et des divers conseils. L'agriculture manque de bras. La faute n'en est pas tout entière au traité ni aux

difficultés mises à la sortie des coolies du territoire anglais. On jette la pierre à la convention, d'aucuns désireraient la voir dénoncée, modifiée tout au moins; mais il y a un danger. L'Angleterre ne demande qu'une occasion pour rompre les engagements pris par elle en 1861. Que mettre à la place ? Une fois la source de l'Inde tarie, à quelle source nouvelle aller puiser ? L'on se plaint sans trop réfléchir quand on souffre. Le malaise économique qu'éprouve la colonie, l'insuffisance des bras s'expliquent suffisamment par les années calamiteuses qu'elle vient de traverser. Le découragement, la détresse financière ont fait délaisser tout recrutement d'une façon presque absolue. Il en est si bien ainsi que, de 1867 à 1872, c'est-à-dire dans l'espace de six années, il a été introduit en tout 1,339 travailleurs indiens, pour le compte d'un seul propriétaire, le Crédit foncier colonial, je crois.

Ne vous étonnez pas, mon cher ami, de me voir insister plus qu'il ne vous parait, peut-être, nécessaire sur cette question d'immigration. En elle gît, tout au moins, le présent de la colonie; elle est l'élément vital de l'agriculture. Je vous dirai plus tard, vous verrez par vous-même, dans nos courses à travers l'île, quels sont les besoins de l'industrie sucrière. Vous savez déjà la répugnance des descendants des affranchis de 1848 pour la culture de la terre. Dans une discussion au Conseil général, pendant la session de 1872, un conseiller déclarait que « en amenant sur les travaux ce que la colonie peut fournir de travailleurs libres de toute autre occupation et susceptibles de se liver à la culture, il doutait que le nombre pût dépasser 7,000 et atteindre, peut-être, 10,000. » Que faire avec pareil chiffre, alors que sur 85,000 hectares cultivés, la surface des terres livrées à la canne à sucre est de 45,000 hectares. Sans les immigrants, disait dans la même discussion un autre conseiller, bon juge de la question, directeur des nombreux intérêts agricoles du Crédit foncier colonial, « sans les immigrants, sans le travail régulier que l'on obtient d'eux, la colonie périrait, » et sa conviction était telle qu'il attribuait à l'insuffisance des bras le chiffre peu élevé de la récolte de l'année. « Si la colonie avait eu 8 à 10,000 travailleurs de plus, la récolte eût été certainement de 10 à 12 millions de kilog. de sucre plus forte, c'est-à-dire que les revenus se fussent élevés de 5 à 6 millions de francs.

Par ces quelques chiffres, vous pouvez juger de la gravité de la question; il est facile de comprendre qu'elle revienne sans cesse sur le tapis. C'est l'élément vital de l'agriculture, vous disais-je tout à

l'heure. C'est, au moins, un des premiers éléments du problème que la colonie doit résoudre pour échapper au naufrage. « Il faut que, désormais, elle recrute des travailleurs d'une façon suivie, permanente, afin de combler les vides qui se produisent sans cesse sous l'influence de trois causes, la mortalité, le rapatriement et l'émigration vers d'autres pays. »

Sur les 117,113 immigrants introduits de 1848 à 1872, chiffre au quel je dois ajouter, pour avoir des chiffres comparables, 4,891 naissances, il en restait au 31 décembre 1871, moment où cessent mes recherches, 69,856. 48,212 immigrants ont donc disparu dans l'espace de 24 ans. Sur ce nombre, 28,242 ont quité la Réunion, 19,970 sont morts. Si les statistiques sont ennuyeuses à lire, elles sont bien plus ennuyeuses à faire. Pour ma part, je me suis, un beau jour, précipité tête baissée, dans ce travail de chiffres. Médecin d'établissements de sucrerie, puis d'un vaste hôpital central, j'avais été frappé de la mortalité chez les immigrants. Comme tout le monde, je la savais considérable, mais jamais je ne me serais attendu à la vérité mathématique à laquelle ont abouti mes recherches. Près du quart, soit 23,92 p. 100 des immigrants ont succombé. Chez les Indiens, la mortalité est de près d'un cinquième, 19,79 ; d'un cinquième aussi chez les Chinois et les Annamites, 20 ; d'un tiers environ, 30,60, chez les Cafres et les Malgaches réunis sous l'acception d'Africains. Chez les hommes, elle est d'un quart, 25,61; du cinquième environ chez les femmes, 21,19 ; plus considérable chez les enfants, soit 28,54 p. 100.

L'introduction moyenne annuelle a été, pendant la période de 24 ans qui m'occupe, de 4,920 immigrants ; la mortalité, de 1,176 ; la sortie, de 832. Il a donc disparu, en année moyenne, 2,008, soit 40, 81 °/₀, ou les ²/₅ de travailleurs étrangers.

Autre moyenne curieuse. La proportion des femmes introduites a toujours été très faible. Bien qu'amélioré depuis 1860, (dans les premières années du recrutement indien, il a été de 1 femme pour 10 hommes environ), ce rapport des sexes est encore resté dans des conditions déplorables. La moyenne générale est de 1 femme sur 5, 60 hommes. Vous voyez déjà les conséquences de pareille disproportion. Elle est la source de bien des désordres ; elle amène un croisement de races presque impossible à débrouiller et qui ferait, en même temps, la joie et le désespoir d'un anthropologiste. Elle est, et c'est son plus grand défaut, une cause continue de dépopulation. La natalité est, en effet, à la mortalité annuelle, chez les étrangers, dans la proportion de 1 à 5, 75.

De cette série de chiffres découlent des considérations nombreuses. Elles en sont, du reste, la sanction et l'excuse. Je les renvoie au moment où, dans ma prochaine lettre, j'essaierai d'esquisser chacune des races que l'immigration a jetées dans la colonie. Par ces moyennes assez effrayantes, j'ai voulu aujourd'hui vous montrer, vous faire saisir sur le vif, à quelle nécessité absolue, à quel impérieux besoin l'industrie sucrière, la domesticité elle-même ont dû obéir en appelant à leur secours des bras étrangers. Et ce revers de la médaille, je ne vous l'ai pas montré en entier. Grâce à l'immigration, le travail agricole atteint un prix énorme. Au prix d'achat qui, pour les Africains, était monté jusqu'à 1,200 francs et est de 300 fr. environ pour les Indiens, il faut joindre le salaire mensuel qui ne peut être moindre de 10 ou 12 fr. 50, la nourriture réglée par arrêté du gouverneur, le logement, les vêtements, les soins médicaux, les primes de réengagement, les non-valeurs nombreuses occasionnées par la paresse, la fatigue, les maladies, le marronnage, les condamnations disciplinaires, correctionnelles et criminelles, etc., toutes non-valeurs qui doivent entrer en ligne de compte et augmentent, dans une large proportion, le nombre nécessaire des travailleurs. La main d'œuvre par les étrangers est énorme, mais par ces bras étrangers seuls, pendant longtemps peut-être encore, l'industrie sucrière sera possible.

A vous.

Dr GAUBE.



VOYAGE EN PALESTINE,

SÉJOUR A JÉRUSALEM

PENDANT LES SEMAINES SAINTES, LATINE ET GRECQUE,

DE L'ANNÉE 1873.

(Suite)

10 avril *(Jeudi Saint)*.

C'est aujourd'hui le Jeudi Saint, et nous sommes à Jérusalem! Ce long récit de la Passion, cet Évangile qu'il est impossible d'avoir lu une seule fois, sans en avoir partagé les tristesses et gardé le souvenir, il nous est facile de le relire et de le contrôler ici.

Pendant que chez nous, en France, on va d'église en église, que les dames quêtent pour les pauvres, étalant pieusement leurs dernières toilettes d'hiver, visitons le *Cénacle* et le *jardin de Gethsémani*.

Si le jardin de Gethsémani a toujours été hors de l'enceinte fortifiée, il n'en est pas de même du Cénacle. Bâti à l'extrémité du mont Sion, il faisait partie de la ville ; maintenant, il en est complètement en dehors. C'est même une chose saisissante que cette réalisation de la prophétie de Jérémie : « *Sion se labourera comme un champ.* » Rien ne parait, en effet, mieux indiqué par la nature, que la nécessité d'englober toute la hauteur et d'en suivre les contours jusqu'aux points où ses pentes abruptes descendent former, avec les flancs de la montagne du Mauvais Conseil, la *vallée de Hinnon*. Sans la tour de David que nous verrons plus tard, et dont encore l'authenticité est contestée, Sion, le berceau de la nationalité juive, ne rappellerait rien de ses rois. Les Juifs ont raison de pleurer

Le palais de David et sa sainte cité.
Ce mont que Dieu lui-même a longtemps habité

n'est plus que la cour des miracles où vivent parqués les lépreux.

Mais nous voici devant un amas de ruines; nous sommes arrivés.

Toutes les fois que l'on cherche à se rendre compte d'un lieu consacré par la tradition, le nom de sainte Hélène apparait. C'est ainsi que l'histoire mentionne l'existence d'une belle église bâtie, ici, sur ses ordres. Plusieurs fois détruite, toujours reconstruite, elle devint sous les Croisades une riche abbaye. Ce ne fut qu'au XIV[e] siècle que les Franciscains élevèrent les monuments dont nous voyons les restes informes et qu'au XVI[e] que les Musulmans se les approprièrent. Ce vol eut même une excuse religieuse : d'après eux, une des salles basses contenait le *tombeau de David*. Pouvaient-ils l'abandonner aux mains des infidèles ? Non sans doute, mais alors pourquoi ont-ils laissé les décombres s'y amonceler !

Avant d'entrer, énumérons les traditions qui s'y rattachent :

C'est au Cénacle, jadis propriété de Joseph d'Arimathie, que Jésus fit son dernier repas ; qu'il lava les pieds à ses apôtres ; qu'il prédit à Pierre sa lâcheté, à Judas sa trahison ; qu'il prit le pain et le rompit ; qu'il apparut, une première fois à ses disciples, une seconde à l'incrédule Thomas ; que le saint Esprit descendit le jour de la Pentecôte ; que Mathias fut choisi pour remplacer Judas, Jacques pour être évêque, Etienne pour être diacre ; et que fut instituée la confirmation.

Cherchons au milieu des ruines. Au rez-de-chaussée, voici : la *salle du Lavement des pieds*, sous une voûte dont on fait remonter la construction avant les Croisades ; au premier étage, la *salle du Miracle de la Pentecôte* et, beaucoup mieux conservée, celle *du Cénacle*, incontestablement une ancienne chapelle gothique, aux deux nefs encore parfaitement reconnaissables et aux colonnes à demi encastrées dans le mur.

Où se trouve le fameux *Tombeau de David ?* Sous cette crypte, mais les Musulmans en ont la garde et l'entrée en est défendue aux chrétiens. Respectons la consigne : comme à la mosquée d'Omar, nous ne sommes ici que par tolérance ; d'ailleurs, rien n'est moins authentique non seulement que ce tombeau, mais encore que l'endroit de Sion où David fut enterré.

Avant de quitter le mont Sion, nous entrons dans un petit couvent Arménien, isolé de toutes parts et bâti sur l'emplacement de la *maison de Caïphe*. C'est là que Jésus subit son premier interrogatoire, qu'il passa une partie de la nuit du jeudi au vendredi et que

Pierre renia son maître. Non loin de la place qui vit la faute, se trouve la grotte qui abrita le repentir, car on nous montre creusée dans le roc une caverne où le premier des apôtres vint se cacher pour pleurer.

Nous nous dirigeons vers Gethsémani.

Le jardin de Gethsémani est situé sur les pentes du mont des Oliviers; à ses pieds coule le Cédron, ou plutôt est creusé le ravin déchiré de ce torrent.

Il est probable que, du temps des Juifs, le travail avait donné à la vallée de Josaphat la végétation qui lui manque complètement de nos jours. Au lieu de ce sol sec et stérile, des jardins couvraient la base de la montagne. Je sais que le mot jardin qui pour nous évoque l'idée d'ombrages frais et vivaces, n'a pas la même signification en Orient et surtout sur le sol infécond des montagnes de la Judée ; que, à part ces petites oasis créées par la proximité d'une source, ce qu'on appelle jardin n'est le plus souvent que la réunion de quelques arbustes rabougris tranchant sur l'aridité des alentours ; mais il est certain que de nombreux oliviers y étaient plantés et que, proche de la ville, ce lieu était le seul où il fût possible de trouver à la fois la fraîcheur des ombrages et l'abri des grottes naturelles.

Que reste-t-il aujourd'hui de ces lieux si chers au Christ et à ses apôtres? Un petit enclos carré, dans lequel on a localisé, en le limitant évidemment beaucoup trop, le *jardin des Oliviers* et la *grotte de l'Agonie*.

L'authenticité du jardin est peut-être, ici, la seule chose qui ne soit pas contestée. On ne pouvait transformer le mont des Oliviers comme le Calvaire et combler la vallée de Josaphat, comme on a aplani les abords du Saint-Sépulcre. C'est bien là que Jésus se retira après la Cène. Aussi, les Franciscains ont-ils obtenu l'autorisation d'entourer de murailles un certain espace de terrain et trouvons-nous un des leurs, pour nous en ouvrir l'entrée. Malheureusement, le père qui a la garde de cet enclos, en a fait un parterre de fleurs. Certes, l'intention est excellente, puisqu'elle n'est autre, on le devine, que de fournir aux pélerins des reliques de ce saint lieu; mais, comme ces fleurs riantes et vivaces contrastent avec le récit de l'Evangile et les angoisses de l'approche de la mort! En longeant ces plates-bandes, sarclées, arrosées avec amour, qui songerait à la Passion, si les huit oliviers qui subsistent encore et qu'on a, ainsi, arrachés à une destruction certaine, n'y ramenaient heureusement le souvenir? Suivant la tradition, en effet, ces oliviers, les plus vieux de la monta-

gne, ou, au moins, les racines dont ils sont les rejetons remonteraient aux temps mêmes de Jésus. Le prouver est, assurément, plus que difficile ; mais l'olivier renaissant de sa souche est pour ainsi dire immortel ; et « leur tronc noueux, cannelé, creusé par la vieillesse « comme par des rides profondes, leurs rameaux vieux et lourds, « qui s'inclinent sur leur tronc comme accablés par le poids des ans, « l'espace considérable qu'ils couvrent de leur ombre, leurs racines « comme leurs accroissements séculaires ; » tout, jusqu'à la taxe dont ils sont frappés, tend à accréditer cette opinion.

Aussi ces arbres sont-ils l'objet de la plus grande vénération. Ce n'est que parcimonieusement que le révérend Père qui nous accompagne nous cède quelques-unes de leurs olives et arrache, sur notre demande, quelques feuilles à leurs rameaux. Je crois même qu'il appréhende toujours quelque pieux larcin, car tandis que, plus généreux, il nous cueille des fleurs de son parterre, il jette de temps en temps un regard sur le banc où nous nous reposons.

Du reste, après pas mal d'instances, nous sortons suffisamment pourvus, mais les souvenirs du Jeudi Saint nous suivent et, dès nos premiers pas, on nous indique le rocher près duquel Jésus fit attendre Pierre, Jean et Jacques et l'endroit où il reçut le baiser de Judas.

Soixante-dix mètres plus loin, nous nous trouvons devant la grotte de l'Agonie.

A l'occasion du Saint-Sépulcre, nous avons regretté que la structure des lieux n'y ait pas été conservée, persuadés que rien n'eût été plus éloquent que la nature même. Impossible de nous donner mieux raison que cette grotte, que cette sombre voûte, au fond de laquelle apparait seulement un modeste autel. « Le pieux « vandalisme qui a défiguré les autres sanctuaires, dit M. de Vogué, « a respecté celui-là et lui a laissé sa nudité et sa physionomie ori- » ginelle. » Rien ne recouvre le roc, n'attire le regard, n'égare l'attention. On peut interroger les murailles et évoquer les poignantes scènes dont elles furent témoins. C'est ici que Jésus, la veille de sa mort, eut la sueur sanglante, qu'un ange descendit du ciel pour le fortifier et qu'il pria son père d'éloigner de lui le calice d'amertume.

Cette grotte est, jusqu'à présent, de tout notre voyage, le seul lieu qui nous ait véritablement transportés dans la Terre-Sainte de notre imagination et rappelé sans efforts l'histoire du Christ. C'est l'endroit où nous comprendrions le mieux un miracle, le coup de foudre d'une conversion.

A côté, ou plutôt devant cette grotte, se trouve la petite église connue sous le nom d'église du *tombeau de la Vierge*.

C'est encore à l'époque de sainte Hélène que l'on doit, et la tradition qui fixe à Gethsémani le tombeau de Marie, et la première église qui y fut bâtie. La tradition est très douteuse et l'église primitive n'existe plus, mais elle a été remplacée par celle que nous avons sous les yeux. Ici, comme pour le Saint-Sépulcre, on a dégagé le tombeau, taillé dans le roc une voûte et construit une crypte, sur laquelle s'élevait un couvent que Saladin a détruit. Seule, l'église souterraine fut épargnée, grâce au respect des Musulmans pour la Vierge, respect déjà constaté par les visites d'Omar, qui vint plusieurs fois prier sur ce tombeau. A l'extérieur, le porche est encore visible et la façade, flanquée de deux contre-forts romans, est percée d'un portail ogival ; à l'intérieur, outre le petit édifice qui contient le tombeau de Marie, nous trouvons diverses tombes, notamment celles que certaines traditions indiquent comme appartenant à saint *Joseph*, à sainte *Anne* et à saint *Joachim*.

Toutes les communions chrétiennes ont accès près de ces tombeaux ; mais, malgré les réclamations des Latins, l'église appartient aux Arméniens et tout le monde s'y vient agenouiller. Les Mahométans, eux-mêmes, y possèdent une petite abside et un mirah parfaitement orienté ; aussi ne sommes-nous point étonnés d'en trouver qui y font leurs dévotions du soir et mêlent probablement, dans leur prière, le nom terrible de leur prophète au doux nom de la vierge Marie.

(A continuer.) A. MARCENAC.

LE MOIS.

SIMPLE CAUSERIE.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux inaugurer ces *Simples Causeries* qu'en entretenant nos lecteurs du projet de création d'un *Musée de la ville d'Agen* dont s'occupe, depuis quelques jours, une commission réunie à cet effet par M. le maire Meynot.

Il appartient à la *Revue de l'Agenais* de saluer ce projet avec une sympathie toute particulière, puisqu'elle a été fondée pour soutenir les intérêts littéraires, scientifiques et artistiques de la région.

Parmi les villes de l'importance d'Agen, il en est peu qui ne possèdent des musées établis depuis longtemps et par conséquent déjà riches. Aussi les hommes d'étude, les hommes de goût souffrent-ils de cette infériorité de la cité Agenaise, sujet d'étonnement pour tous les étrangers et de plaintes constantes de la part d'un grand nombre d'habitants.

L'œuvre entreprise aujourd'hui répond aux désirs de nos concitoyens les plus intelligents et les plus éclairés. C'est une œuvre de patriotisme local, débutant sous d'excellents auspices et qui, nous l'espérons, réussira.

Le Musée, qu'il s'agit de créer, n'est pas seulement un musée de peinture et de sculpture. On compte y adjoindre des collections d'histoire naturelle, de géologie, de minéralogie et aussi probablement de numismatique. Si tous les amateurs répondent à l'appel qui leur sera fait, quand le projet aura reçu l'approbation du Conseil municipal, il est possible de former, dès le début, un petit noyau d'objets d'art et de curiosité que le concours de l'Etat, les dons successifs des particuliers et les legs ne tarderont pas à accroitre dans des proportions considérables.

Presque tous les musées de province ont commencé ainsi, et il ne faudrait pas se décourager, quand bien même les premiers résultats acquis ne seraient que très modestes.

Le pays d'Agenais est intelligent et riche ; les imbéciles y sont rares et l'on peut dire avec vérité que dans ces belles contrées *l'esprit court les champs,* car les paysans, en leur langage si original et si expressif, font souvent preuve d'une verve et d'une ingéniosité malicieuses dont les gens du Nord sont émerveillés. Mais, il faut bien l'avouer, le défaut caractéristique du pays, c'est une tendance fâcheuse à la paresse, à l'indifférence pour l'étude, et une sorte de répugnance pour les grands efforts intellectuels. Aussi les lettres et surtout les sciences et les arts ne sont-ils pas cultivés en Agenais, comme ils devraient l'être. Les écrivains sont encore assez nombreux, les savants plus rares ; quant aux artistes, aux peintres et aux sculpteurs notamment, personne ne nous démentira quand nous aurons le regret de constater qu'ils sont rarissimes.

La fondation d'un Musée peut développer parmi nous le goût de la peinture et de la sculpture, c'est-à-dire celui du beau, et qu'on nous permette d'ajouter, celui du bien. Il n'y a, en effet, rien de prudhommesque à penser que la contemplation et l'observation habituelles des œuvres produites par le pinceau ou le ciseau d'un artiste même de second ordre exercent sur l'esprit et le cœur de l'homme une salutaire influence.

Est-il un plaisir plus délicat et plus noble que celui d'une promenade de quelques heures à travers ces magnifiques collections de chefs-d'œuvre qu'offrent à l'œil ravi les musées de nos grandes villes de France et d'Europe?

Assurément, nous ne pouvons rêver pour notre Musée d'Agen de pareilles splendeurs ; mais, comme nous l'avons écrit plus haut, il est possible d'arriver à des résultats relativement fort satisfaisants, si l'initiative privée vient suffisamment en aide à la bonne volonté de l'administration municipale et de l'Etat.

Le Ministère des Beaux-Arts fait, chaque année, des commandes nombreuses de copies d'œuvres de maître qu'exécutent avec beaucoup de talent de jeunes artistes à qui la renommée n'a pas encore accordé ses faveurs. Ces copies sont loin d'être sans mérite, et le Ministère ne refusera pas d'en donner quelques-unes à notre Musée naissant que la générosité des particuliers peut gratifier, d'autre part, d'ouvrages originaux signés par des noms célèbres. Enfin, la plupart

des musées ont eu de ces bonnes fortunes; pourquoi le nôtre n'en aurait-il pas, un jour ou l'autre, une semblable ? Nous voulons parler des legs d'amateur opulent qui tout d'un coup triplent la valeur d'un musée et le classent au premier rang. C'est ainsi que le musée de Montpellier doit sa réputation aux galeries Fabre, Bruyas, Colot et Valedau ; celui de Montauban à la galerie Ingres. Dans cette dernière ville, le magnifique musée d'histoire naturelle a été offert tout entier par un Montalbanais à ses concitoyens.

Nous ne comprendrions pas la fondation d'un Musée à Agen sans la constitution d'une *Société des Amis des Arts*, comme il en existe dans la plupart des principales villes de France. Ces sociétés rendent de grands services; elles organisent des expositions, achètent des tableaux, propagent le goût et le culte des arts, sont, en quelque sorte, les bienfaitrices permanentes du Musée. Aussi toutes les personnes notables de la cité tiennent-elles d'ordinaire à honneur d'en faire partie et de lui apporter, sinon un concours artistique qui n'est pas toujours de leur compétence, au moins un concours pécuniaire dont l'utilité n'a pas besoin d'être démontrée. Espérons que ce généreux exemple sera suivi par toutes les notabilités agenaises, quand le moment sera venu de solliciter leurs adhésions.

Il s'agit de tirer la ville de l'état de torpeur et d'atonie dans lequel elle est plongée, au point de vue intellectuel. La création du Musée doit être un signal et marquer pour Agen la date d'une ère de rénovation.

D'ailleurs, comme on dit vulgairement, ce n'est jamais que le premier pas qui coûte. Une fois l'idée-mère lancée, des idées accessoires, souvent excellentes, viennent se grouper autour d'elle; et c'est de cette manière que les grands progrès s'accomplissent.

Voici, par exemple, qu'un des membres de la commission du Musée aurait proposé, nous assure-t-on, de faire une annexe pour les arts industriels. Les ouvriers d'Agen et du département pourraient trouver là d'utiles enseignements. L'industrie n'est pas très développée dans nos contrées essentiellement agricoles, et la pensée de chercher à en provoquer le perfectionnement mérite d'être accueillie avec faveur.

La question du local devra aussi être l'objet d'une étude approfondie. On parle des anciennes prisons et de l'ancien hôtel de ville. Nous croyons, qu'en effet, il serait difficile de faire un meilleur choix.

Il faut à l'installation du Musée des salles vastes, largement et convenablement éclairées. Une installation défectueuse arrêterait l'élan des donateurs.

La bibliothèque municipale actuellement très mal située, dans un corps de logis sombre et trop étroit, a sa place tout naturellement désignée dans les bâtiments du Musée. Cette bibliothèque renferme des richesses auxquelles il convient d'assurer une hospitalité plus en rapport avec les légitimes exigences du public.

Enfin, puisque nous songeons à provoquer dans la ville d'Agen un certain réveil des goûts littéraires et artistiques, ne sera-t-il pas possible de construire à côté du Musée et de la bibliothèque une grande salle pour des cours publics et des concerts ?

Combien de fois n'avons-nous pas entendu les professeurs ou les artistes déplorer qu'une salle de cette nature n'existe pas à Agen ? Il y a lieu d'espérer que les conférences, qui obtenaient, il y a quelques années, une si brillante vogue auprès de la population agenaise, seront reprises un de ces jours par les membres les plus distingués du personnel enseignant de notre lycée. Ayons donc une salle digne d'eux à leur offrir et ne mettons plus les artistes de la ville ou les artistes étrangers dans le cas de renoncer parfois à se faire entendre, faute d'un local satisfaisant.

Voilà des observations présentées bien à la hâte. Puissent-elles cependant faire leur chemin et encourager les efforts de la commission qui doit s'armer de patience et d'énergie pour mener sa tâche à bonne fin. Elle sait que les sympathies de l'opinion ne lui manquent pas et qu'elles la soutiendront dans cette entreprise délicate, difficile, mais non impossible.

Que toutes les bonnes volontés s'appliquent franchement et sans arrière-pensée à lever les premiers obstacles, et la ville d'Agen sera prochainement dotée d'un établissement auquel nous ne craignons pas d'appliquer la qualification d'*œuvre d'utilité publique*.

FERNAND LAMY.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

En consacrant spécialement notre dernier BULLETIN aux *livres d'étrennes*, nous avons dû ajourner toutes les autres publications du mois; aussi nous présentons-nous aujourd'hui, chers lecteurs, avec un petit arriéré qu'il s'agit de liquider sans retard.

Nous allons, en conséquence, précipiter encore notre allure ordinaire et transformer ou à peu près notre *Revue* en rapide nomenclature.

Voici d'abord quelques poètes ;

F. Coppée. — *Le Cahier rouge* (Lemerre, 1 vol. in-12).

Recueil intéressant, d'une versification moins indigente que d'habitude et de charmante facture.

Gaston Scheffer. — *Premières poésies* (Barba, in-12).

Jeunesse, fraîcheur et inexpérience.

Emile Rochard. — *Les petits Ours* (Libr. des Bibliophiles. - 1 vol. in-18).

Léon Duvauchel. — *Le Médaillon*, etc. (Libr. des Bibliophiles. — 1 vol. in-18).

De la science sans doute, mais de l'audace et.... beaucoup d'audace.

Saluons vite les conteurs :

Angelo de Sorr. — *Le Péché de Félicité* (Sartorius, in-12),
Ad. Belot. — *Les Mystères mondains* (Dentu, in-12).
Charles Deslys. — *La Maison du Bon Dieu* (Sartorius, in-12).
Paul Féval. — *La Ville-vampire* (Dentu. — 1 vol. in-12).
Mazerolle. — *La Misère de Paris* (Sartorius, in-12).
H. Malot. — *La Fille de la Comédienne* (Lévy, in-12).

Six volumes qu'il doit suffire de citer pour leur attribuer tout l'honneur dû à leur mérite.

Citons encore :

H. Gourdon de Genouillac. — *Les Voleurs de femmes* (Dentu. — 1 vol, in-12).

Arsène Houssaye. — *Les Amours de ce temps-là* (Lévy. — 1 vol. in-12).

Un volume un peu léger sans doute, mais d'une supériorité de forme incontestable.

E. de Valbeau (traducteur). — *Miss Mortimer* (Hachette. — 1 vol. in-12).

Un roman anglais, absolument et rigoureusement conforme à tous les romans anglais, passés, présents et futurs.

Enfin, n'oublions pas :

X. de Montépin. — *Le Pendu* (tome II);
— — *Les Tragédies de Paris* (tome IV);
— — *La Vicomtesse Germaine* (tome I).
(Sartorius. — 3 vol. in-12).

Pas plus de trois romans à la fois, et quels romans, ô mon Dieu! — La quantité doit sans doute parfois suppléer à la qualité. Le prolixe auteur de *Rocambole* n'est pas mort sans postérité littéraire.

Arrêtons ici cette liste déjà longue et trop peu intéressante, et signalons en passant deux volumes de voyage :

F. de Carcy. — *De Paris en Egypte* (Berger-Levrault. — 1 vol. in-8°).

Léon Carré. — L'*Ancien Orient* (Lévy. — 2 vol. in-8°).

Deux ouvrages fort dissemblables, mais assez bien conçus et convenablement écrits.

Citons aussi un petit livre de science amusante et pittoresque de l'ingénieux auteur de l'*Encyclopédie de la Beauté* :

A. Debay. — *La Cornue vivante et ses mystères* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Cela est original, spirituel et de lecture anodine, n'exigeant pas une tension d'esprit excessive. La méthode anecdotique du docteur Debay nous paraît être, du reste, assez goûtée du public, s'il faut en juger par les nombreuses éditions de ses précédents ouvrages.

Présentons enfin un livre d'histoire :

Félix Rocquain. — *Etudes sur l'ancienne France* (Didier. — 1 vol. in-12).

Travail consciencieux et intéressant qni nous paraît mériter d'être accueilli par un succès,

Et abordons, pour terminer, quelques œuvres plus spécialement littéraires ou fantaisistes :

Pierre Véron. — *Les Dindons de Panurge* (Lévy. — 1 vol. in-12).

Encore une calembredaine plus ou moins absurde de l'incorrigible auteur de la *Femme à barbe*.

Passant du plaisant au sévère, voici : E. Littré. — *Littérature et Histoire* (Didier. — 1 vol. in-8o).

Pour un savant, oui, c'est un savant, un immense savant ; mais quelle doctorale, banale, normale et immorale raideur !

Imbert de Saint-Amand. — *Madame de Girardin* (H. Plon, — 1 vol. in-18).

Un petit volume dont nous ne connaissons que le titre et qu'on dit être charmant, sans toutefois amoindrir la valeur de celui de Georges d'Heilly, paru en 1868, dans la délicieuse collection du *Bibliophile français*.

Agénor de Gasparin. — *Les Écoles du doute et l'école de la foi* (Lévy. — 1 vol. in-12).

De la doctrine et du style. Total : Un livre absolument étranger à la gaieté et que nous ne citons que pour mémoire.

Jules Bonassies. — *Les Auteurs dramatiques et les théâtres de province aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*. — 1 vol. in-8°).

Ouvrage curieux, qu'il nous paraît superflu de recommander autrement au public spécial et lettré auquel il s'adresse.

H. de Villemessant. — *Mémoires d'un Journaliste*. — 4e Série : *Derrière le rideau* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Livre intéressant, lecture attrayante. En somme, rien de prodigieux dans la forme ni de remarquable dans le style, mais de piquants souvenirs, des détails curieux, de charmantes anecdotes littéraires.

L'inauguration du nouvel Opéra devait nécessairement amener l'éclosion de nombreuses monographies descriptives et historiques. Nous ne saurions nous attarder, chers lecteurs, à détailler ici toutes ces publications spéciales et nous nous bornerons à l'indication des deux principales :

Charles Nuitter (archiviste de l'Opéra). — *Le Nouvel Opéra* (Hachette. — 1 vol. in-12).

Alph. Royer (ancien directeur de l'Opéra) — *Histoire de l'Opéra* (Bachelin-Deflorenne. — 1 vol. in-8°).

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

AGEN — IMPRIMERIE DE PROSPER NOUBEL.

VARIÉTÉS

HISTORIQUES & ARCHÉOLOGIQUES

SUR L'AGENAIS.

Le Gravier.

La promenade du Gravier, si chère aux Agenais, est leur création laborieuse plutôt que l'œuvre de la nature. Sans doute les atterrissements successifs de la Garonne ont constitué en grande partie cette large chaussée, mais il a fallu des travaux immenses, soit pour régulariser le cours du fleuve, en reculant de plus en plus son lit, soit pour fixer les couches qu'un débordement avait déposées et que pouvait emporter une crue nouvelle.

Depuis quatre ou cinq siècles, il ne s'est peut-être pas écoulé d'année sans que les magistrats municipaux aient fait exécuter au Gravier quelque réparation ou quelque plantation. Aussi les notes inscrites dans les livres consulaires sont-elles si nombreuses que l'histoire de cette promenade est pleine de confusion. Je me bornerai simplement à indiquer la date des travaux les plus importants.

Un acte du commencement du XIVe siècle décrit assez bien l'état des rives de la Garonne en face d'Agen. Le Gravier était alors limité du côté de la ville par le couvent des FF. Mineurs, situé au-delà de la porte Saint-Michel,[1] et par le prieuré de Renaud.[2]

Au-devant de cette chaussée, était une île, fort rapprochée du

---

[1] Ou porte de Garonne, située à l'entrée et tout au haut du *Pont-Long*. Le couvent des FF. Mineurs occupait vraisemblablement une partie des quartiers actuels du *Cat*, *Saint-Louis* et *Lamouroux* jusques à la caserne inclusivement.

[2] Environs de l'*Hospice Saint-Jacques*.

bord, je le suppose ; car, dans la rédaction du même acte, elle est tantôt citée à part, tantôt confondue avec le Gravier.

La propriété de ces terrains, de formation plus ou moins récente, était contestée. Les consuls invoquaient une possession déjà ancienne, et faisaient acte de propriétaire, au nom de la ville, en abattant les arbres. L'évêque d'Agen prétendait, au contraire, que c'était un bien de l'Église et protestait contre l'exploitation des bois. Il y eut un accord entre les parties à la date de 1309. Les arbitres n'osèrent pas trancher absolument la question de propriété, et s'occupèrent seulement du reboisement. Il fut convenu que les consuls d'Agen emploieraient quarante hommes pendant un jour à planter des arbres sur le Gravier et sur l'île. Cette plantation paraît avoir été faite au profit de l'évêque.[1]

On sera peut-être surpris que l'acte de 1309 indique comme formant la limite du Gravier, du côté de la ville, deux couvents plutôt que les fortifications. Cela s'explique tout naturellement. L'enceinte des remparts était alors incomplète. Les rives de la Garonne étant plus faciles à défendre que les faubourgs qui touchaient à la plaine, ce fut vraisemblablement le côté du Gravier qui fut le plus longtemps dépourvu de fortifications.[2]

Après la construction des murailles, sur une ligne à peu près droite, des fossés profonds furent creusés entre la ville et le Gravier. On dût les utiliser pour détourner et supprimer le petit bras de la Garonne qui formait l'île.

De tous temps le Gravier servit de place d'armes. Les milices agenaises y passaient leurs revues. On y tirait de l'arbalète. Ce fut aussi

---

[1] C'est le seul acte à ma connaissance qui fasse mention de ces droits de l'évêque. Au XVIe siècle, le Gravier était, sans contestation, une propriété de la ville.

[1] En 1242, Raymond VII, comte de Toulouse, ordonna aux consuls d'Agen de clore leur ville. Plus d'un siècle après, en 1354, il existait encore un espace de 5,465 brasses et demie de longueur dépourvu de remparts. A cette époque le trésorier des guerres donna 1,000 livres tournois aux consuls d'Agen pour terminer leurs fortifications, et 60 livres pour faire des palissades provisoires en bois d'aune.— Les consuls sortant de charge en 1503, prescrivent, dans leur *Memorandum*, à leurs successeurs, de faire fermer au plus vite les fenêtres basses ouvertes dans le mur des frères prêcheurs (les *Jacobins*), lesquelles présentent un grand danger pour la ville. « Puisque Roger, disent-ils, a pu y passer le jour des Rameaux, elles pourraient donner passage à un millier d'hommes dans une heure. »

le champ-clos des duellistes et le théâtre des fêtes autres que les entrées.[1] Henri IV permit aux consuls d'y établir un jeu de *paille-mail*. (21 avril-mai 1605.)

Je ne dis rien des ponts construits à diverses époques et qui traversaient le Gravier. Cette question des ponts d'Agen mérite d'être traitée à part.

Au commencement du XVIIe siècle, une île située en face du Gravier s'accroissait dans des proportions inquiétantes. Les atterrissements tendaient à se faire sur la rive gauche et le reflux de l'eau menaçait d'emporter une partie de la chaussée déjà conquise. Les consuls firent déraciner tous les bois qui avaient crû sur l'île, afin que le courant pût la détruire plus facilement.

En 1643, on organisa une souscription publique pour faire une plantation d'ormeaux sur le Gravier. Nous voyons par la liste des souscripteurs que les uns fournirent des arbres et les autres de l'argent. L'état des travaux exécutés à cette époque est conservé dans les archives d'Agen.

Les jeunes arbres furent entretenus avec soin. Des buissons protégeaient leurs pieds et la promenade était regarnie tous les ans. Elle prit un si bel aspect que les consuls de l'année 1647 proclamaient déjà que le Gravier était « le plus beau et le plus agréable ornement de la ville. »

En 1674, on éleva une digue en pierre pour protéger le Gravier. L'intendant autorisa les consuls à appliquer une somme de 3,000 livres à cette construction.

A la fin du XVIIe siècle, on fit bâtir deux éperons dans le fleuve pour mieux abriter le Gravier contre l'effet du courant. Les consuls avaient été autorisés à prendre chaque année, pour exécuter ces travaux de défense, une somme de 1,000 livres sur celle de 1.500 qui était affectée à l'entretien de la Maison du Roi.

En 1691, on construisit une fontaine monumentale près des fossés, au-devant de la porte Saint-Louis. Les plans en furent dressés par Caseneuve, maître charpentier.

Il est dans la destinée des ormes du Gravier de ne pas durer beau-

---

[1] Les entrées solennelles se faisaient généralement par les grandes routes de Toulouse ou de Bordeaux, c'est-à-dire par les portes du Pin ou de Saint-Georges.

coup plus d'un siècle. Les arbres de la première plantation furent abattus en 1763 et 1764. Sur cent quatre-vingt-cinq ormeaux, on n'en respecta que quinze qui, étant plantés sur les bords de la chaussée, retenaient les terres au moyen de leurs racines. Près de la moitié des autres furent réservés pour les arsenaux de la marine et de l'artillerie. Le reste fut adjugé aux enchères. On trouve dans les archives tous les chiffres de cubage des pieds abattus. Ces arbres, vieux de cent vingt ans, étaient superbes.

Les consuls ne tardèrent pas à replanter dix-sept cents pieds d'ormeaux tant sur le Gravier que sur les autres promenades. Mais ces jeunes arbres ne préservèrent pas suffisamment la chaussée contre les débordements de la Garonne. On craignit un instant la destruction complète du Gravier. En 1768, l'intendant Fargès envoya à Agen un ingénieur des ponts-et-chaussées, M. Dergny, pour étudier les moyens de prévenir de nouvelles dégradations. Celui-ci recommanda de planter des *jetins* dans les parties ravinées et de construire un *peïrat* de quarante toises. A la même époque on bâtit au-dessous de la plate-forme un aqueduc qui s'écroula presque entièrement peu d'années après.

Durant la Révolution, l'administration municipale ne négligea pas l'entretien du Gravier. Le 25 novembre 1795, Redon des Fosses, dont les services avaient été appréciés, fut nommé commissaire-inspecteur des promenades, avec plein pouvoir de faire, aux frais de la commune, toutes les réparations et plantations qu'il jugerait nécessaires.

Le célèbre ingénieur Lomet restaura en 1798 la fontaine du Gravier.

En 1809, on construisit en face du Passage un quai de débarquement. La jetée continue, qui borde tout le Gravier, ne fut entreprise qu'en 1824, avant l'achèvement du pont.

On se souvient d'avoir vu abattre en 1867 les ormes superbes, mais ravagés par les ans et mutilés par la grêle, que le poëte agenais avait célébrés.

Tout aques ourmes biels, qu'Agen a bis fourma,
Semblon, en nous tressan uno bolto ennartado,
De geans arrengats que se tôcon la ma.

Les ormes qui abritaient la route croisaient leurs branches en formant une voûte épaisse de feuillage. Au contraire, ceux qui bor-

daient la plateforme centrale penchaient dans le vide comme pour saisir dans leurs grands bras l'air libre et la lumière.

On a reproduit à peu près l'ancienne ordonnance de la promenade dans la plantation des platanes qui promettent déjà de faire merveille. Le choix de cet arbre était presque imposé, car un sol, si fertile qu'il soit, ne peut nourrir deux générations d'arbres de la même essence sans s'épuiser un peu. Toutefois, que ceux qui auront le soin des plantations futures des routes et des boulevards n'oublient pas que l'orme, ce rival du chêne, a toujours fait la gloire des promenades d'Agen. Il est regrettable que de la majestueuse ceinture de ces grands arbres qui jadis entourait plus de la moitié de la ville, il n'en reste plus qu'un et des moins beaux, dans le jardin anglais du Gravier. Si mutilé qu'il soit, ce vénérable témoin d'un autre âge a grand air et fait très bonne figure, au milieu des essences variées qu'il domine de sa haute taille et protége de ses rameaux étendus, surtout du côté de la Garonne.

Foires d'Agen.

La foire du Gravier, si chère aux Agenais, n'a point une origine aussi ancienne qu'on serait tenté de le supposer. Voici quelques notes sur sa création et sur celle des foires qui l'ont précédée.

Une position intermédiaire entre les capitales de deux grandes provinces, Bordeaux et Toulouse ; les facilités que donnait la navigation de la Garonne, fort active avant la création moderne du canal et des routes : tous ces avantages réunis ont dû faire d'Agen, à toutes les époques, un entrepôt pour les marchandises en même temps qu'un centre pour les affaires. Toutefois nous ne pourrions affirmer que des foires aient été tenues bien régulièrement avant la fin du XIIIe siècle. Nous allons voir combien les dates et la durée de ces foires ont varié depuis cette époque.

En 1283, les consuls adressèrent une requête à Edouard Ier, pour obtenir l'établissement d'une foire de sept jours à commencer à la fête de Saint-Caprais, c'est-à-dire du 20 au 26 octobre. Le roi d'Angleterre agit en cette circonstance tout comme le ferait une administration moderne Il chargea son sénéchal de faire une enquête dont le résultat ne nous est pas connu.

Une cinquantaine d'années plus tard, Philippe VI, roi de France, accorda aux Agenais une foire de huit jours à commencer à la fête

de Sainte-Foy, c'est-à-dire du 6 au 13 octobre. Mais, une lutte s'étant élevée entre les habitants d'Agen et ceux de Puymirol, il arriva que ceux-ci firent les premiers leur soumission. Pour les en récompenser, on leur céda la foire de Sainte-Foy. Les Agenais protestèrent à leur tour de leur fidélité. Il fallut bien leur donner aussi une compensation. Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable et lieutenant du roi en Languedoc, leur accorda une foire, également de huit jours à commencer le lendemain de la Toussaint. La charte qui leur octroie cette concession est datée du 9 septembre 1337.

Une lettre des capitouls de Toulouse (xv[e] siècle) fait mention d'une *bourse* établie à Agen. Il s'y tenait sans doute un marché permanent.

Les guerres du xvi[e] siècle vinrent apporter un grand trouble dans les transactions. La sécurité manquait, et les livres consulaires mentionnent rarement la tenue des foires à cette époque.

La création de la foire du Gravier date de l'avénement de Louis XIII. Les consuls, pour l'obtenir, se livrèrent à longues et coûteuses démarches. Ils faisaient valoir uniquement dans leur requête qu'ils n'avaient aucun marché pour les chevaux et pour le bétail. Toutefois la concession est formulée en termes généraux, c'est-à-dire que la vente de toute sorte de marchandises était autorisée.

Cette foire, qui devait durer du 3 au 11 juin, ne paraît pas avoir attiré dès les premières années un concours bien considérable de trafiquants. Elle fut bientôt réduite à trois jours. Cependant, en 1647, on jugea à propos de la rétablir dans sa durée primitive.

Les huit jours furent de nouveau réduits à trois à une époque que je n'ai pu déterminer. Quelques années avant la Révolution, en 1782, les officiers municipaux adressèrent une requête à Fleury pour obtenir un retour aux termes de la concession de 1610. Ils faisaient valoir l'importance de leurs foires en des paroles qu'il est bon de citer. Il s'y rend « un grand nombre de marchands du Limousin, qui viennent « s'y pourvoir de bestiaux destinés à fournir les boucheries de Paris. « On y vend pareillement une très grande quantité de toiles pour le « Languedoc, la Provence et l'Espagne. Le nombre des marchands « gênois, qui portent divers objets d'une utilité première, augmente « chaque année; et généralement toutes sortes de denrées y trou- « vent un débit assuré. »

La foire de la porte du Pin, du 15 au 18 septembre, date également du règne de Louis XIII (1632). La requête des Agenais

qui en provoqua l'établissement contient une énumération des produits pour la vente desquels cette époque de l'année est favorable. On est surpris de n'y trouver aucune mention des pruneaux. La récolte de ce fruit était alors bien secondaire. Le commerce en grand des pruneaux est tout moderne. Il s'est trouvé que la date de la foire du Pin convenait très bien pour l'écoulement de ce produit, qui est devenu un des principaux de la région, grâce aux encouragements effectifs accordés par la Société agricole d'Agen à la culture du prunier et à la préparation de son fruit.

Les culottes de Gargantua.

On ne soupçonne guère aujourd'hui que les architectes du moyen-âge aient pu donner à de simples cuisines les proportions de véritables monuments. Il en est ainsi pourtant, et cela s'explique fort bien. A cette époque, des causes diverses poussaient les hommes à se grouper plus étroitement que de nos jours. Certaines abbayes comptaient des milliers de religieux. Les châteaux, qui devenaient des refuges en temps de guerre, pouvaient à un moment donné renfermer dans leur enceinte une population tout aussi considérable que celle de nombre de nos chefs-lieux de canton modernes. Une vaste cuisine était le laboratoire obligé de la vie commune.

Les grandes abbayes et les châteaux les plus considérables eurent pour cuisine un bâtiment isolé et complétement bâti en pierre. On évitait ainsi les dangers de l'incendie, et les odeurs peu agréables qui se dégagent de ces officines se perdaient dans les airs sans incommoder personne.

Le plan des cuisines était généralement circulaire, quelquefois polygone. La voûte en coupole ou plutôt en pyramide s'interrompait au centre pour soutenir un tuyau de dégagement d'une grande hauteur. De vastes foyers, plus ou moins engagés dans les parois, avaient chacun leur cheminée indépendante. Ces dispositions se traduisaient à l'extérieur par un groupement de petites tourelles sur une monstrueuse croupe de pierre.

Figurons-nous maintenant, comme dans la chronique de Gargantua, des pièces entières tournant à la broche ou s'étalant sur les grils; des monceaux de porc salé appendus aux parois et séchant sous la double action du feu et du courant d'air; les chaudrons où cuisent à gros bouillons des montagnes de légumes et qu'on a peine à sou-

lever, nous aurons l'idée des préparatifs exigés par les repas homériques de toute une garnison.

L'aspect monumental de ces cuisines, qui ont assez communément dix mètres de largeur en tous sens sur vingt-cinq de hauteur, a souvent dérouté les archéologues. Il n'y a pas fort longtemps que la cuisine de Fontevrault passait pour une chapelle. Il a fallu dégager les cheminées pour convaincre les sceptiques.

Mais pourquoi m'étendre sur des considérations générales dont les curieux peuvent trouver le développement dans le Dictionnaire d'architecture de Viollet-Le-Duc (article *cuisine*). Il me tarde de dire, car c'est là tout le but de cette note, qu'une ville du département, Casteljaloux, possédait autrefois un édifice de ce genre, et des plus remarquables. M. Samazeuilh nous a révélé ce fait en publiant[1] le fragment d'un rapport sur le duché d'Albret, fait par un officier de la maison de Bouillon. Ce document renferme une description si complète et si précise que je ne puis mieux faire que de le citer à mon tour.

« Une aile du château a été respectée... Elle est habitée par le « doyen du chapitre.

« On voit, sur le derrière du bâtiment occupé par le doyen, une « antique bien singulière et que l'on nomme dans le pays *les culottes* « *de Gargantua*. Cette antique est composée de deux pièces, de 25 à « 30 pieds en tous sens, chacune, qui se communiquent par un grand « arceau. Ces deux pièces sont fermées par des murs qui s'élèvent « en forme de flèche, à la hauteur de plus de 200 pieds, et qui res- « semblent à des culottes renversées, avec cette différence, cepen- « dant, que chaque bras de culotte est flanqué de quatre petites « tours d'environ 8 pieds de circonférence et de 30 pieds de hauteur.

« La tradition du pays est que le bâtiment a été construit dans un « temps très-reculé pour servir de cuisines ; et c'est apparemment ce « qui l'a fait nommer *culottes de Gargantua*, personnage fabuleux, « d'une stature immense et d'une voracité à nulle autre seconde. »

M. Samazeuilh ne peut pas croire que cet étrange monument ait eu la destination que le peuple lui attribuait. Je suis persuadé tout au contraire que la tradition ne mentait point.

---

[1] *Monographie de la ville de Casteljaloux*. Nérac. — Bouchet, 1860, p. 20.

Le château de Casteljaloux est cité dans des documents de la fin du XIIIe siècle. Les cuisines, probablement contemporaines de sa fondation, s'effondrèrent d'elles-mêmes peu de temps avant la Révolution. Elles se distinguaient de celles de la même époque qui existent encore sur divers points de la France, ou dont le crayon nous a gardé le souvenir, par leur division en deux salles et par la hauteur exagérée de leurs deux tuyaux de dégagement. Tout dans leur aspect extérieur devait justifier leur nom pittoresque.

Ainsi les seigneurs de Casteljaloux avaient fait de leur cuisine à huit foyers une rivale des tours de leur château, du beffroi et des clochers de la ville.

G. THOLIN.

UN MOT

SUR

LA POPULATION CHEVALINE DU SUD-OUEST.

Les races chevalines françaises sont aujourd'hui dans un moment de transition, conséquence forcée des progrès de l'agriculture et des besoins du pays ; plusieurs ont même disparu sous l'influence du régime et du croisement.

Quoique le sol et le climat si variés de la France nous permettent de produire des chevaux de toutes les qualités, on désigne maintenant, sous la dénomination un peu arbitraire de chevaux de demi-sang, de nombreuses familles, qui portaient autrefois les noms des provinces où elles étaient élevées.

Les variétés hippiques de notre Sud-Ouest, si renommées au commencement du siècle, pouvaient se rapporter à deux types, sensiblement modifiés aujourd'hui, mais bien intéressants : le *cheval navarrin*, et le petit *poney des Landes de Gascogne*.

Qui n'a entendu quelque vieux sportman parler avec admiration de ces petits animaux, pleins de gentillesse et de force, si appréciés à l'époque où l'on montait encore à cheval.

Examinons d'abord et les aptitudes et les défauts de la plus importante de ces races, la race Navarrine.

Issu de l'Andalous, par conséquent de noble origine (puisque l'Andalous descendait lui-même de la famille arabe), l'ancien Navarrin était le type des chevaux de manége français. Energique, sobre, docile et intelligent, il était, en outre, remarquable par la souplesse de ses mouvements, la sureté de son pied et son cachet tout arabe.

On sait quelle était, il y a cinquante ans, la situation de nos routes agricoles ; seuls, les habitants des villes se servaient de voitures, et le cheval était alors précieux comme animal de service et d'agrément. Il transportait au marché voisin la paisible fermière, galopait vivement sous la cravache du bourgeois campagnard, et, comme

la haquenée et la jument d'allures, faisait les délices de nos sémillantes amazones.

Mais, il n'était pas sans défauts ; le chanfrein étroit et busqué n'était pas apte à favoriser une large respiration, si nécessaire aux mouvements rapides ; la cage pectorale était comprimée par l'empiétement d'un abdomen volumineux ; l'avant-bras court, l'épaule peu inclinée ne pouvaient effectuer que des allures raccourcies. Enfin, sa conformation présentait quelques autres inconvénients, qu'il vaut mieux passer sous silence, afin de ne pas effrayer, par des expressions techniques, un lecteur bienveillant.

Le croisement oriental produisit, au début, des effets satisfaisants. Le demi-sang arabe a répondu pendant quelque temps aux exigences de la consommation ; il n'en serait plus de même aujourd'hui. Élégants et énergiques, comme types de selle, mais peu disposés à trotter franchement sous le harnais, et, d'ailleurs, d'une constitution trop peu expansive, tels sont toujours les dérivés de la famille arabe.

Avec ses routes perfectionnées, ses légers véhicules et son agriculture progressive, le Midi de la France doit nous donner un vigoureux trotteur à deux fins, aux brillantes allures.

Placé, il y a une trentaine d'années, à la tête de l'administration des haras de l'Etat, le plus grand homme de cheval de notre époque, M. Gayot entreprit un nouveau système d'amélioration.

Partant de ce double principe, que le cheval d'Orient est trop petit et concentré pour certains besoins du moment, que, d'un autre côté, le cheval de pur-sang est trop fragile et trop exigeant pour créer, dans le Midi, le cheval de service, cet hippiatre de la grande école parvint à résoudre cette délicate question : il obtint scientifiquement et à l'état de pureté, au haras de Pompadour, l'étalon anglo-arabe, grande et fertile création, qui mit vite en honneur la population chevaline de nos départements méridionaux.

Chez les plus zélés éleveurs de nos contrées on put admirer bientôt de magnifiques produits, dosant les 5[8 de sang, qui coulent dans les veines du parfait cheval de service, taillés sur le brillant modèle de Pompadour, et réunissant toutes les conditions désirables.

Ce que l'arabe avait transmis de défectueux, nature concentrée, rayons un peu courts, tout cela était modifié par l'infusion du sang anglais, sans aucune perte, toutefois, sous le rapport de l'ampleur des membres et la régularité des formes, ces qualités si précieuses du coursier du désert.

Le demi-sang anglo-arabe du Gers, des Hautes et Basses-Pyrénées, grandi, plus solidement soudé, et plein de distinction, fut dès lors connu au loin sous le nom de Tarbais, et placé à son maximum de valeur, comme cheval de service et de guerre.

Mais, le progrès s'arrêta là.

L'anglomanie se mêla de la chose, et, naturellement, compromit nos intérêts hippiques.

Ce n'est pas la distinction qui fit défaut ici. Mais, l'étalon de course ne put pas s'acclimater chez nous ; nos ressources alimentaires ne convinrent pas à sa nature exigeante ; ses fils restèrent insuffisants comme chevaux de service et d'escadron, et ne purent acquérir un développement convenable ; ce résultat n'a jamais été obtenu que dans les plantureux herbages des provinces du Nord.

L'expérience a prononcé maintenant.

Les plus aveugles partisans de l'emploi du *racer*, dans le Midi, ont dû renoncer à leur cause, et comprendre que toutes les races ne doivent pas être soumises indistinctement au même système de transformation.

Tel est l'historique de cette utile et jolie variété. Malgré de longs tâtonnements, et, partant, quelques mécomptes, les éleveurs de nos contrées ont souvent obtenu de beaux résultats, et le cheval de Tarbes n'en est pas moins un animal remarquable.

Arrivons maintenant à la race Landaise, au royaume de Lilliput.

S'est-on jamais occupé sérieusement de cette intéressante petite bête, dont la sobriété et la finesse sont pourtant si connues.

On a dédaigné le malheureux Landais, parce qu'il manquait de taille.

La chose extraordinaire ! vraiment.

Voilà un animal, qui, depuis le jour de sa naissance jusqu'à l'époque de son exportation, avait pour toute nourriture celle qu'il parvenait à se procurer dans les prairies marécageuses des Landes de Gascogne ; il dormait plus souvent à la belle étoile que dans une écurie ; et on était étonné qu'il demeurât rabougri.

Que de qualités cependant on trouvait chez ce petit cheval : une rusticité sans égale, des tissus fermes et résistants, des membres d'acier et des tendons vigoureux, capables de défier le plus incroyable travail. Il n'était, du reste, pas dépourvu de distinction, lorsqu'il avait la bonne fortune de faire partie d'une écurie, pourvue de la brosse et du sac à avoine.

Nos Landes ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois.

Les forêts de pins et de chênes à liége remplacent aujourd'hui ces immenses étendues, couvertes de bruyères, vastes solitudes, où l'on ne rencontrait, de loin en loin, autour de rares habitations, qu'une population misérable et affligée de la fièvre paludéenne.

Les marais disparaissent; le sol, défriché en beaucoup d'endroits, produit des fourrages, quelques céréales; la situation de l'habitant des Landes est donc sensiblement améliorée, et, voici longtemps que, pour mettre sa production au niveau des besoins du jour, il cherche à élever la taille de ses élèves.

Dans ce but, il a employé l'étalon d'origine orientale; et, c'est de son alliance avec la petite jument landaise qu'il a attendu la régénération et la mise en valeur d'une nombreuse famille, qui, bien dirigée, pourrait devenir une excellente pépinière de chevaux de cavalerie légère.

Mais l'éleveur Landais, en sa double qualité de français et de gascon, est routinier au suprême degré. Il a obtenu une taille de 1 mètre 48 centim.; c'était chose facile. Mais il a été fortement déçu en découvrant que certains de ses chevaux de demi-sang arabe étaient notablement inférieurs, sous le rapport de la résistance, aux bidets de la vieille race.

Il a oublié que, pour transformer une race, il ne suffit pas de la grandir.

Au poney primitif on laissait le soin de chercher lui-même sa maigre nourriture; il vivait, et c'était beaucoup.

Mais, le fils du cheval d'Orient, quoique bien sobre aussi, ne peut pas se contenter d'un aussi maigre régime.

Certes, le type améliorateur a été bien choisi.

Il y avait probablement du sang arabe chez cet énergique bidet des Landes, voisin du cheval Navarrin. Sous ses poils rudes et mal soignés, on pouvait deviner une ardeur peu commune; et sa tête expressive attestait une sérieuse origine.

Aussi, les succès incontestables, obtenus déjà par quelques éleveurs habiles, nous permettent de prédire un brillant avenir à cette race améliorée.

En rapport avec l'agriculture Landaise, elle est assez rustique pour pouvoir être élevée sans trop de coûteuses précautions, et elle verra s'ouvrir devant elle des débouchés certains.

Pour compléter cette légère esquisse de notre élevage, signalons une variété de chevaux que l'on est bien surpris de rencontrer sur

les champs de foire de nos départements : ce sont les carrossiers du Sud-Ouest.[1]

Dérivés de l'anglo-normand, ils ne peuvent certainement pas lui être comparés.

Ils constituent chez nous une variété intermédiaire, mais exigeante, qui souffre dans nos prairies et ne convient qu'aux herbages de grande fertilité du Nord et de l'Ouest. C'est là seulement qu'elle peut prospérer et se maintenir en sa haute valeur.

Qu'on ne nous accuse pas de méconnaître les qualités du cheval Normand ; le limonier de Caen, le carrossier de la Manche et du Calvados, le brillant et musculeux *hunter* du Merlerault sont, à notre avis, des types irréprochables.

Tête de colonne de la production française, la Normandie peut aujourd'hui donner satisfaction à tous les besoins du commerce européen ; et, depuis quelques années surtout, elle produit avec succès ce trotteur d'attelage aux formes idéales, dernier mot d'un élevage savant, que le luxe allait autrefois demander à l'Angleterre.

Mais il ne s'en suit pas pour cela que ce cheval soit un améliorateur universel.

Ecoutons sur ce sujet un maître ès-sciences hippiques :

« On s'est mis en tête, dit M. E. Gayot, que l'étalon anglo-nor-
« mand pouvait devenir l'améliorateur, non plus seulement des va-
« riétés chevalines *plus ou moins voisines des races normandes*,
« mais de la population chevaline presque entière de la France ; et
« l'on a hissé l'anglo-normand à la hauteur d'un type quasi-univer-
« sel. La doctrine ne pouvait avoir qu'un temps. L'expérience l'a
« définitivement ruinée.......... L'étalon anglo-normand n'est rien
« moins qu'un *omnis equus*, et doit être rigoureusement cantonné
« aux seules contrées où il peut faire le bien. »

Que le cheval du Midi conserve donc son homogénéité. La France a besoin de toutes ses ressources.

André POUYDEBAT.

[1] Il est bien entendu qu'il n'est question ici que de la partie extrême du Sud-Ouest de la France.

VOYAGE EN PALESTINE,

SÉJOUR A JÉRUSALEM

PENDANT LES SEMAINES SAINTES, LATINE ET GRECQUE,

DE L'ANNÉE 1873.

(Suite)

11 avril (*Vendredi Saint*).

(9 h. du matin). — Les rues de Jérusalem ne sont pas tellement nombreuses que nous n'ayons déjà plusieurs fois suivi la Voie Douloureuse; mais nous nous réservions de l'étudier aujourd'hui, Vendredi Saint.

On appelle Voie Douloureuse cette partie de la ville que Jésus parcourut chargé de l'instrument de son supplice ; en un mot : *le chemin de la croix*.

Jusqu'à quel point est-il possible de suivre les traces du Christ ? c'est une question délicate. Jérusalem a été bouleversée par tant de guerres ; tant d'évènements y ont superposé des ruines, ont comblé les déclivités du sol, changé les directions des rues, qu'il serait téméraire de fixer l'empreinte de chaque pas. Pourtant l'espace est physiquement limité, le point du départ et le lieu du supplice sont certains. Le doute n'est donc permis que sur le plus ou moins de déviation du cortége, mais la tradition répond, parait-il, à ces hésitations. On comprend, en effet, que le chemin de la croix, tout aussi bien que le Calvaire et le Saint-Sépulcre, a dû occuper les recherches des premiers chrétiens. Une longue suite de croyances s'y est constamment rattachée, les sanctuaires s'y sont accumulés et si, aujourd'hui, presque tous sont détruits, c'est à l'aide de leurs débris qu'on peut refaire, d'après les premiers siècles et les Croisades, le parcours de la Voie Douloureuse.

Gardez-vous pourtant de croire que ce parcours ressemble aux ascensions que nous représentent certains de nos pèlerinages et, sur-

tout, que chaque station soit marquée par un édifice ou, au moins, par quelque niche commémorative : il n'en est rien. La Voie Douloureuse n'est qu'une série de ruelles très orientales, de 1000 mètres au plus d'étendue, qui va du Prétoire au Golgotha. Si, maintenant, on veut bien se rappeler ce que nous avons dit du Calvaire, de sa très minime élévation et de la très petite distance qui le sépare du Saint Tombeau (50^{m} environ), on comprendra que, sur les 14 stations, 5 soient renfermées dans la basilique. Quant aux 9 autres, elles ont pour théâtre des ruelles étroites et montueuses.

Comme point de départ, on nous montre les soubassements romains de la tour Antonia, dont le Prétoire n'était, paraît-il, qu'une dépendance. Une tradition ajoute bien aussi, qu'aux premiers temps du christianisme, il s'élevait ici une église expiatoire, mais rien n'en fait actuellement soupçonner l'existence.

C'est dans la cour d'une caserne turque qu'il nous faut entrer pour trouver la Ire *Station*. Nous y remarquons un petit monument moitié roman, moitié arabe, véritable marabout, qui contient le tombeau d'un derviche et n'est autre qu'une antique chapelle bâtie sur le lieu où Jésus fut couronné d'épines. Au moment où nous arrivons, la cour est pleine de soldats turcs ; nous y sommes seuls européens. Quand je dis seuls, je me trompe; une femme, jeune encore, à genoux sur le sol, est complétement absorbée par la prière. Cette dame, -- l'épouse d'un consul, — est accompagnée, il est vrai, d'un cavass, mais ce cavass lui-même est musulman ; c'est donc elle qui, tout-à-l'heure, était seule, chrétienne et femme, au milieu d'une foule grossière et incrédule. Eh bien ! non-seulement chacun lui a fait place, mais pas un geste, pas un regard ne l'offensent, pas un ricanement ne se fait entendre. Pour les Musulmans, tout acte de foi est respectable ; en de pareilles circonstances, le sentiment religieux, si profond chez eux, fait taire leur mépris et leur fanatisme.

A vrai dire même, ce spectacle est une leçon pour nous,— pour nous Français surtout. — Nous semblons, en effet, mettre un réel amour-propre à éviter d'ôter nos chaussures avant d'entrer dans une mosquée et, quand un Mahométan arrête tout-à-coup sa marche, pour tomber à genoux, se tourner vers la Mecque et baiser plusieurs fois la terre, rien ne nous paraît plus bouffon. Parfois, c'est vrai, la chose est inattendue, le lieu drôlement choisi ; souvent, les gestes et les courbettes sont très... automatiques, — le mot n'est pas de moi — mais renversez les rôles et je gage qu'un Musulman ne manifestera ni dédain ni surprise.

La IIe *Station* est fixée par une porte sculptée qui ouvrait sur le Prétoire, à l'endroit probablement envahi par la foule et aux pieds de la *Scala Sancta* que Saint-Jean de Latran possède à Rome et qui y fut transportée par sainte Hélène. Plus loin, un souvenir nous frappe. Où donc avons-nous vu déjà cette ruelle sombre, aux dalles si usées, et surtout, cet arc massif, à cheval sur la rue, et dont la voûte trop basse est supportée par des pieds-droits d'appareil romain? Impossible de le dire, mais c'est probablement dans quelque tableau religieux, car cet endroit de la Voie Douloureuse est d'aspect très ancien et a dû être souvent reproduit par la peinture. C'est même de cet arc que, selon la tradition, Pilate montra Jésus flagellé pour exciter la compassion de la populace. Aujourd'hui cet arc soutient une petite mosquée.

Pour localiser les autres stations, il faut tantôt s'en rapporter à une colonne brisée ou à une excavation dans un vieux mur, tantôt chercher des ruines sur les terrains environnants. C'est ainsi que la IVe *Station* est située sur l'amoncellement des débris d'une chapelle gothique appelée l'église *de la Défaillance de la Vierge* et que, pour établir l'emplacement de la VIIe, il nous faut aller au fond d'une boutique, chercher la *colonne de la Sentence.* Cette colonne était placée à côté de la porte Judiciaire et la porte Judiciaire, on le sait, était la dernière porte à l'Ouest de la ville.

Bientôt enfin, mais après qu'on nous eût indiqué les maisons, ou plutôt, les emplacements des maisons de *sainte Véronique*, du *Juif-errant*, du *bon et du mauvais riche*, nous arrivons à l'enceinte de la basilique où se termine la Voie Douloureuse, c'est-à-dire à la Xe *Station.*

(2 *heures de l'après-midi.*)— Comme, après notre déjeuner, nous sortions sans but arrêté, nos drogmans sont venus nous annoncer le départ de la grande procession musulmane.

On se rappelle qu'il a été déjà question de fêtes religieuses mahométanes et qu'elles ont été la cause de notre visite prématurée à la mosquée d'Omar. Durant ces derniers jours, les pèlerins arabes sont accourus et déjà, hier et avant-hier, nous avons vu s'organiser et se mettre en route, drapeaux et cymbales en tête, des petites processions particulières. Il s'agit d'un pèlerinage au *tombeau de Moïse*, pèlerinage fort en renom et dont le départ est l'occasion d'une procession officielle, où l'on déploie le drapeau du Prophète et la pompe des grandes cérémonies religieuses. Aussi la ville est-elle en fête et

la foule se dirige-t-elle en dehors des murs pour jouir de la vue du cortége.

Les abords de la porte Saint-Etienne et les penchants de la vallée de Josaphat sont couverts de monde. Depuis le matin, les bords de la route sont occupés par des groupes de femmes installées au milieu des tombeaux musulmans; sous la garde des négresses, des enfants courent et prennent leurs ébats.

Jérusalem étant une ville pauvre, sans commerce, sans aristocratie turque ou arabe, ces Syriennes ne sont que des femmes d'artisans ; aussi les costumes sont-ils simples et d'un goût bourgeois. Aucun eunuque ne veille sur ces groupes , car la polygamie est un luxe et nous n'en trouverions ici que peu de cas. Assises en rond autour d'un tapis, ces femmes causent gaiement, abritées des rayons ardents du soleil par d'affreuses ombrelles européennes. Inutile de chercher à deviner des formes; les yeux seuls apparaissent à travers deux trous percés dans l'étoffe demi-sombre qui couvre les visages. On s'aperçoit tout de suite que nous ne sommes qu'en province, car, jeune ou âgée, la femme garde les vieux usages et se cache dans les larges plis de son *feredgé*. En revanche, comme dans tout l'Orient, ce costume nous éblouit de ses teintes, rose, bleu, lilas, vert ou jaune. Ce sont bien les mêmes costumes, les mêmes tons éclatants, mais ce ne sont plus les soies moirées et les satins ondoyants des riches harems des capitales, comme Constantinople et le Caire. Ce n'est plus surtout cette coiffure transparente, si complaisante qu'elle semble n'être qu'une coquetterie nouvelle, ni ce voile blanc qui laisse apercevoir tous les traits, vrai nuage de mousseline qui « estompe le visage d'une vapeur de gaze. »

Quant aux hommes au milieu desquels nous prenons place, ils se tiennent au second plan, et portent leurs vêtements ordinaires. On voit que, pour eux, ce spectacle a moins d'attrait et n'est pas, comme pour les femmes, une partie de plaisir longtemps préméditée. Ils attendent avec patience, causent sans crier, nous laissent circuler aisément et viennent même, de temps à autre, allumer à nos cigares la petite boule de chiffons secs qui leur sert d'amadou, agissant en cela avec la même aisance et le même sans-gêne égalitaire qu'un mendiant espagnol mettrait à nous emprunter du feu pour sa cigarette.

Enfin les coups de canon et les acclamations de la foule annoncent que la procession quitte la mosquée d'Omar. La voici qui débouche de la porte Saint-Etienne et, passant sous nos yeux, va gravir le mont

des Oliviers, pour se diriger vers la mosquée du tombeau de Moïse, distante d'environ huit heures de marche, entre Jérusalem et la mer Morte.

Aux premiers rangs s'avance un détachement de la garnison, précédé de deux officiers chamarrés de dorures et ventrus comme des gardes nationaux; puis, sans ordre, après quelques drapeaux, les derviches et les muezzins, mêlés à des joueurs de trompettes et de timbales. Au centre, suit la masse déguenillée et fanatique des Bédouins et des santons, coiffés du turban vert symbolique, agitant des tambourins et hurlant des versets du Coran, où le nom d'Allah revient à chaque instant. Peu à peu le bruit change : une musique accompagne sans doute les dignitaires. Voici, en effet, sur de beaux chevaux, les cheiks de tribus, le chef de l'Islam et de la mosquée d'Omar et, porté par un beau vieillard, le drapeau vert de Mahomet. Les cris redoublent, dominant les éclats discordants de la marche turque que joue une musique militaire. Enfin le cortége officiel est fermé par un peloton de soldats et une longue caravane de pèlerins défile en désordre.

Tout cela s'avance en triomphe, au milieu des cris enthousiastes de la foule, des hurlements des derviches, sur ce sol parcouru, il y a juste aujourd'hui 1872 ans, par le Christ honni, conspué, condamné à mort! Tout cela — par la coïncidence la moins préméditée, du reste [1] — quitte l'emplacement du temple, descend du mont Moriah, passe le Cédron sur le pont de Gethsémani, côtoie le jardin des Oliviers, la grotte de l'Agonie, *à trois heures du soir et un Vendredi Saint.* — Pierre l'Hermite eût crié : Dieu le veut!

(8 *heures du soir.*) — A propos du Saint-Sépulcre où nous nous rendons ce soir, je constate que j'ai oublié de parler des offices du Jeudi Saint. C'est qu'en vérité, hier encore, rien ne nous a paru mériter une mention particulière. L'office a été célébré sous la coupole, par le patriarche latin, entouré des Pères de la Terre-Sainte, des élèves du Séminaire, des sœurs de charité de Jérusalem et des religieux des couvents les plus proches. Le lavement des pieds s'est fait pourtant avec apparat; des pèlerins, en majeure partie membres de la caravane française, ont rempli les personnages des apôtres.

Ce matin, la messe n'a eu rien de spécial, mais c'est ce soir que

[1] Cette procession ne tombe pas toujours pendant notre Semaine Sainte et surtout le jour de notre Vendredi Saint.

doit avoir lieu la *grande procession du chemin de croix* : aussi sommes-nous exacts.

L'église est à peine éclairée. Au milieu de l'obscurité circule un nombre important de pèlerins. Bien que l'office soit exclusivement latin, chacun ayant le droit d'entrer, les caravanes des sectes dissidentes ont déversé une partie de leur personnel. On sent que l'air est chargé d'une électricité presque inquiétante. Les popes affairés donnent des ordres à haute voix; les Franciscains rallient les latins et indiquent à des dames leur chapelle comme un lieu de sûreté; enfin, tandis que les gardiens délaissent le narghileh pour se promener la cravache à la main, des soldats campent sur le parvis, d'autres sont en faction près du Calvaire.

Sur les conseils de nos drogmans, nous allons nous placer dans la chapelle latine. Elle est déjà pleine; il semble même qu'on attend quelqu'un pour commencer les prières. Tout à coup, sur le pavé de la coupole, la canne d'un cavass retentit. On fait place et nous reconnaissons, ainsi annoncé, M. Crampon, consul de France. Il vient, suivant l'usage traditionnel, occuper officiellement la place d'honneur des stalles et prendre la tête de la procession. Avec lui, c'est la France qui entre et marchera tout à l'heure au premier rang. L'incident est minime sans doute, mais ici tout a son importance; c'est par de semblables minuties que se traduisent et s'affirment les influences : à l'étranger, le consul tient le drapeau.

Bientôt l'office commence, c'est-à-dire que le clergé entonne le *miserere*. Immédiatement après, un Franciscain fait en *italien* le premier sermon et le récit des premières scènes de la Passion. Nous n'affirmerons pas avoir compris chaque mot de son discours, mais rien n'était plus plaintif que ses accents, plus italien que ses exclamations multipliées.

Bientôt la procession s'ébranle pour visiter les cinq dernières stations du chemin de la Croix, celles que contient la basilique. En tête est portée la Croix, puis marchent le clergé, le supérieur des Franciscains et les fidèles. Chacun tient à la main un petit cierge allumé et arrose de cire la personne qui le précède. On s'arrête devant la IXme *Station* et un Père s'adresse en *grec* aux assistants; puis, devant la Xme, où l'on prêche en *russe;* enfin on arrive aux pieds du Golgotha.

Ici, par exemple, la scène change; la procession s'agite en désordre; chacun veut parvenir en haut; on se bouscule affreusement. L'escalier latin est pris littéralement d'assaut; les clameurs et les

menaces se croisent dans tous les idiomes. On se bat, — il se donne même de beaux échantillons de boxe anglaise; — si bien qu'il nous est impossible de monter au Calvaire.

C'est pour nous un regret, car c'est sur le saint rocher (XIe et XIIe *Station*) qu'un orateur doit retracer en *allemand* les douleurs dusupplice et un autre faire en *français* le récit de la mort de Jésus. Comme compensation, nous avons la chance d'être utile à une pauvre dame assez imprudente pour s'aventurer seule dans cette cohue. C'est une compatriote qui, malgré ses soixante ans, fait son second pèlerinage à Jérusalem et qui nous demande de la reconduire à la *Casa nuova*.

Lorsque nous rentrons, tout est redevenu calme. De l'endroit où nous sommes, nous ne pouvons distinguer les paroles des prédicateurs, mais aux acclamations qui leur répondent, on doit croire qu'elles trouvent de l'écho. Ce qui se passe d'ailleurs sur le Calvaire est propre à frapper l'imagination : le Christ que l'on porte, étant un Christ mobile, aux membres articulés, est cloué, puis élevé sur sa croix, à l'endroit même où réellement eut lieu le supplice.

Après ces deux sermons, l'on descend du Calvaire pour se rendre à la pierre de l'Onction (XIIIe *Station*). Là, on fait le simulacre des soins donnés par Joseph et Nicodème au cadavre de Jésus et l'on prêche en *arabe*. Enfin (XIVe *Station*), le corps est transporté sur la pierre du Saint-Sépulcre ; et, à l'entrée de la chapelle de l'ange, un dernier sermon, en *espagnol*, raconte l'ensevelissement et annonce la résurrection.

Telle est cette procession commémorative, la même depuis des siècles, qui répond si bien au caractère *catholique* de l'Eglise romaine. En fait, le parcours de toute la Voie Douloureuse étant impossible clergé en tête, elle n'est autre chose que le chemin de la Croix dans l'intérieur du Saint-Sépulcre et la reproduction, sur les lieux mêmes, du drame de la Passion. Pour nous, européens, peut-être cette reproduction est-elle trop primitive, bien que pourtant les processions espagnoles et italiennes offrent des particularités aussi naïves ; mais n'oublions pas que nous sommes en Syrie. En tous cas, si l'on peut reprocher à la foi, — comme je l'ai entendu faire par des Anglais notamment, — de s'y montrer un peu scénique et trouver l'exagération des sanglots trop orientale, il est encore plus facile de s'incliner devant les émotions sincères, de constater les larmes silencieuses qui tombent aussi de bien des yeux.

12 avril (*Samedi Saint*).

Nous avons le temps de visiter aujourd'hui les établissements catholiques et d'étudier, en parcourant la ville, les ruines éparses que nous avons déjà entrevues.

Les seuls religieux catholiques romains qui soient en possession des sanctuaires latins sont les Franciscains.[1] Ils sont soumis au patriarche de Jérusalem et dirigés par un supérieur qui porte le nom de *Gardien du Mont-Sion, custode des Saints Lieux*. A côté d'eux luttent de dévouement, dans l'œuvre de charité qui leur est propre, les sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Les couvents des Franciscains sont, près du Saint-Sépulcre : les couvents du *Saint-Sauveur* et de la *Casa nuova ;* ceux des sœurs de charité, sur la Voie Douloureuse : les couvents des *Filles de Sion* et de l'*Ecce homo*.

On peut dire de ces établissements, qu'entretiennent des subsides de Rome, sauf, peut-être, de celui des Filles de Sion, qui est sous la protection spéciale de l'Autriche, qu'ils sont internationaux. A part l'église Sainte-Anne, que nous allons visiter, je ne connais pas d'autres sanctuaires latins.

Et pourtant, s'il est une chose qui frappe d'étonnement, c'est la multiplicité d'édifices qu'on a dû bâtir ici. L'on a dit, au sujet du jardin des Oliviers et du Calvaire, qu'à chaque pas on marchait sur une douleur de Jésus ; on peut ajouter que le moindre emplacement de Jérusalem rappelle un pieux souvenir et que, sur chacun d'eux, la foi fit surgir des sanctuaires. C'est surtout durant l'occupation des Croisades que le sol en fut littéralement couvert. Partout leurs ruines attirent l'attention; malheureusement la plupart ne sont plus que des pierres éparses.

Lorsque Saladin, en effet, s'empara des Lieux Saints, il agit en conquérant et en barbare. Ce qui avait échappé aux excès de la victoire ou qui avait été protégé par quelque légende musulmane devint édifice mahométan. Plus tard, sous la domination des Khalifes, des Mamelouks et des Ottomans, les ruines continuèrent à s'amonceler, augmentées chaque année par les ravages du temps. Il est probable que, satisfaite d'avoir à peu près sauvegardé l'existence du Saint-Sépulcre, la chrétienté a craint, par des exigences secondaires, de se heurter au fanatisme des vainqueurs. C'est également,

---

[1] Presque tous sont d'origine Italienne ou Espagnole.

pendant cette période, que les Grecs et les Arméniens ont profité de leurs rapports avec les Turcs pour s'établir si fortement en Palestine, acheter à prix d'or des concessions et faire échec à l'influence occidentale. Toujours est-il qu'aujourd'hui, les communions chrétiennes dissidentes, bien que représentant des puissances moins importantes que les Latins, sont les mieux favorisées; et que toutes les nations, jusqu'aux protestantes, ont cherché et cherchent encore à prendre pied à Jérusalem. C'est ainsi que l'Angleterre est venue y fonder une mission et bâtir un temple sur l'*emplacement du palais d'Hérode-le-Grand* et que la Prusse vient d'obtenir de la Porte de vastes terrains.

Dirigeons-nous vers la *Casa nuova.*

La Casa nuova n'est à proprement parler qu'un vaste asile pour les pèlerins, situé en face de l'ancien couvent des Franciscains et à côté de l'église du Patriarchat Romain. Cette église est toute neuve, trop neuve même, car j'ai entendu regretter qu'on n'ait pas choisi, pour la construire, le style des édifices que nous rencontrons à chaque instant.

Nous sommes reçus à la Casa nuova par le Père Liévin de Hamme, que j'ai déjà nommé comme étant l'auteur d'un excellent guide indicateur des Lieux Saints; c'est dire que nous sommes accueillis par la bienveillance la plus gracieuse et qu'il nous est aisé de voir cet immense établissement toujours ouvert à qui vient y frapper, quels que soient sa nationalité et le but de son voyage. Le Père Liévin se montre désolé que nous soyons descendus à l'hôtel et, comme MM. Sch.,— tous deux protestants,— allèguent la discrétion que cette situation leur commande, il s'élève contre le préjugé qui voudrait faire de leur hospitalité une hospitalité exclusive. Le fait est que tout le monde se loue des soins de ces religieux. Si maintenant j'ajoute que, dans tous les couvents latins, l'on ne doit rien pour son séjour et que ce n'est que par dignité que l'on fait accepter sa rétribution, j'aurai expliqué la reconnaissance que l'on garde pour une charité si chrétienne.

Arrivons maintenant à l'église *Sainte-Anne*, vis-à-vis de l'excavation que l'on dit être la *piscine probatique,* de nos jours presque toute comblée, piscine où on lavait les victimes des holocaustes et où Jésus guérit le paralytique.

C'est une tradition orientale qui fixe en ces lieux l'emplacement de la *maison de saint Joachim et de sainte Anne.* Justinien y bâtit le

premier une église ; mais ce fut au XIIe siècle que, devenu abbaye, l'édifice prit une réelle importance. L'abbaye a été détruite et l'église aurait eu le même sort, si Saladin ne l'avait transformée en école pour les doctrines de l'Islamisme et si, après la guerre de Crimée, la Turquie n'en avait fait don à la France. En entrant avec le laissez-passer de notre consul, nous nous retrouvons donc sur le sol français.

On s'aperçoit du reste tout de suite que l'on n'est pas devant un monument musulman : tout ici est déblayé, les débris de l'ancienne abbaye des Bénédictins ont disparu et l'église, complétement dégagée, est réparée dans son style roman-ogival. Or, s'il est incontestable que les Musulmans savent construire et même possèdent un art qui leur est propre, il est non moins certain qu'ils ignorent ou qu'ils dédaignent l'entretien et la restauration opportune de leurs édifices. L'intérieur de l'église, divisé en trois nefs, est de la même époque que la façade ; quant à l'endroit vénéré, il est recouvert par le transept. Nous y descendons et nous trouvons plusieurs excavations humides, creusées dans le rocher. Ces grottes faisaient partie de la maison de sainte Anne et la tradition y place *la conception et la nativité de la Vierge Marie.*

Pendant toute une demi-journée nos drogmans nous promènent à travers la ville, à la recherche des endroits que les traditions recommandent. C'est une excursion pleine de tristesse et qui n'a rien de bien intéressant.

Signalons pourtant, dans le nombre, l'emplacement très important du cloître des *Hospitaliers de Saint-Jean*. Situées en face du parvis du Saint-Sépulcre, ces ruines viennent d'être données à la Prusse, qui y fait opérer un gigantesque travail de déblaiement et, probablement ensuite, essaiera d'en raccorder les débris. C'est une tâche effrayante, mais jamais œuvre ne fut plus tentante. Partout ce ne sont que grandes salles voûtées, que cours cloîtrées, que chapelles ogivales, que cryptes soutenues par de belles arcades, que superpositions d'étages, prouvant l'énorme exhaussement du sol de la Jérusalem actuelle. On sort ébloui et il est difficile de ne pas remarquer l'étrange coïncidence suivante. De tout ce qui a appartenu aux chevaliers, rien n'est tombé en des mains catholiques : Chypre et Rhodes appartiennent à la Turquie ; Malte qui, au dernier siècle, leur obéissait, est sous la domination de l'Angleterre ; quant à la maison-mère, à cet hôpital, hier encore protégé par l'oubli, c'est la Prusse qui vient d'en recevoir le don.

Si nous étions Musulman, nous croirions à la fatalité.

III

Extérieur de Jérusalem; Semaine Sainte Grecque.

13 avril (pour les Latins, *Dimanche de Pâques ;*
pour les Grecs, *Dimanche des Rameaux*.

Ce matin Jérusalem est en fête ; dans ses ruelles étroites mais éclairées par un gai soleil, les pèlerins se pressent, achètent en passant des palmes du désert de Gaza, et se dirigent vers la basilique, en groupe nombreux et endimanchés : c'est aujourd'hui que finit la semaine latine et que commencent les cérémonies de la semaine grecque. Aussi, pour assister à la messe des Franciscains, faut-il se rendre dès l'aube au Saint-Sépulcre.

Vers les neuf heures, l'office latin terminé, la rotonde et l'église grecque se remplissent d'une foule pittoresque. Chacun tient une palme à la main, baise en entrant la pierre de l'Onction et va s'agenouiller, ou plutôt s'accroupir, devant l'autel spécialement affecté à son culte.

Essayons d'analyser ces divers éléments :

Tout d'abord ce sont : les *Grecs*, de beaucoup les plus nombreux, les plus riches et les plus puissants ; puis, par rang d'importance : les *Arméniens*, les *Syriens* ou Jacobites ; les *Coptes* ou chrétiens d'Egypte et les *Abyssins* ou chrétiens d'Abyssinie.

Il me serait aussi difficile d'indiquer les points qui divisent théologiquement, de l'église latine, ces différentes communions, que d'énumérer les inévitables subdivisions de rites et de schismes qui les fractionnent à l'infini. Mais, au moins, est-il bon de rappeler que les Grecs se partagent en trois nationalités : les *Grecs orientaux*, soumis au patriarche de Jérusalem; les *Russes*, soumis à leur empereur, et les *Hellènes*, dont le roi, à l'exemple du czar, est le chef, j'allais dire le pape.

C'est avec les popes grecs que les Franciscains sont constamment en lutte pour sauvegarder les antiques priviléges de la chrétienté catholique. Possesseur de nombreux établissements, ce clergé reçoit de larges subsides, non-seulement de la Russie, sa protectrice naturelle, mais encore des pèlerins. Leur plus ancien couvent est attenant au Calvaire; les autres, disséminés à l'intérieur comme à l'extérieur de la ville, servent heureusement d'asile aux pèlerins, car Jérusalem, ces jours-ci, voit doubler sa population.

Comme les Grecs, les Arméniens possèdent un patriarche résidant à Jérusalem. Ennemi des Latins et, par suite, uni aux popes grecs par une jalousie commune, leur clergé a su savamment profiter des événements pour prendre petit à petit une influence considérable. C'est peut-être même l'Église qui, dans ses établissements, étale le luxe le plus caractéristique et le plus artistement remarquable. Leur grand *couvent de Saint-Jacques*, sur le mont Sion, mérite d'être visité, car il est de beaucoup le plus vaste et le plus intelligemment disposé pour recevoir des voyageurs. Il renferme, non-seulement un séminaire, une imprimerie de livres saints, mais encore la chose la plus rare de Jérusalem, un jardin planté de grands arbres. Aussi, trouvons-nous, assise sous leur ombre, une cohue compacte et déguenillée, et nous est-il malaisé de nous frayer un passage dans ses vastes cours, pour arriver à son église à trois nefs, qui date des Croisades. Sous une jolie coupole, et près d'autels surchargés de riches ornements, on nous montre le *tombeau de saint Macaire*, le *fauteuil* et le lieu précis du *martyre de saint Jacques*, et trois pierres : la 1re du *Sinaï;* la 2e du *Thabor* et la 3e du lit du *Jourdain.*

Les pèlerinages étant dans les mœurs orientales, on comprend que les Syriens soient ici largement représentés. Ils y sont sous la protection des Grecs et des Arméniens et descendent, soit dans les caravansérails de la ville, soit dans les dépendances de leur petit couvent. Ce couvent est bâti sur l'emplacement de la maison de *saint Marc;* et l'église, sur celui de la maison de *Marie, mère de Jean.* On y conserve les fonds sur lesquels la *Vierge fut baptisée*, et *la porte* où vint frapper saint Pierre, après sa sortie miraculeuse de prison.

Au milieu de ces divers clergés, vêtus comme nos avocats (ce qui dans les couloirs des couvents grecs, notamment, nous a donné l'illusion de nous croire dans la salle des pas-perdus d'un tribunal), circulent quelques prêtres Coptes,[1] au teint bronzé, et quelques nègres du clergé Abyssin. J'avoue qu'il nous est impossible de regarder les Coptes sans rire, car leur vue nous rappelle plusieurs épisodes de notre voyage sur le Nil. Dès que nous arrivions dans certains

[1] Le couvent copte, résidence de l'évêque, est situé près de la citerne Sainte-Hélène, à l'endroit où, d'après la légende, cette sainte produisit de l'or, en pétrissant la terre avec sa salive.

parages, des nageurs s'élançaient dans le fleuve et accostaient le navire. Peu après, au grand effroi des dames qui allaient se cacher dans leurs cabines, le pont était assailli, et trois ou quatre grands diables, nus comme des vers, timides d'abord, bientôt enhardis, s'approchaient en claquant des dents et faisant force signes de croix. Rien n'était grotesque,comme de les voir tendre vers nous une main; de l'autre, essayer de cacher leur nudité avec le geste de la Vénus de Médicis, et répéter en nous montrant leurs tatouages : *moi chrétien, Monsieur le Comte; moi chrétien, Monsieur le Baron.* »

Ces mendiants étaient de vénérables *moines coptes* qui se livraient à leur unique occupation, moins funestes, il est vrai, dans leur inactivité, que leurs collègues de Nubie, qui s'adonnent à la fabrication des eunuques et déshonorent le titre de chrétien par le plus monstrueux des trafics.

14 avril *(Lundi Grec).*

Nous profitons de ce que les premiers jours de la semaine sont peu chargés d'offices grecs, pour nous livrer à l'examen de la ville extérieure, et faire le tour des fortifications.

Sauf d'un seul de ses côtés, où le sol se continue en plateau, Jérusalem, je l'ai déjà dit, est entourée de ravins encaissés entre ses propres pentes, et de hautes collines qui la dominent. Nous allons donc trouver : au Nord et au Nord-Ouest, une plaine sèche, rocailleuse, creusée de cavernes et de tombeaux; au Sud-Ouest, la vallée de *Gihon*, et derrière, des collines; au Sud, la vallée de *Hinnon*, et derrière, la montagne du Mauvais Conseil; enfin à l'Est, la vallée de *Josaphat*, et au-delà, les monts des Oliviers et du Scandale.

Nous sortons par la porte *de Damas* (ancienne porte d'*Ephraïm*) et, après avoir remarqué les pierres massives de ses anciens soubassements, ses tours et ses arceaux en ogive, nous traversons les lieux où campa Robert, duc de Normandie. Laissons derrière nous l'endroit des murailles où Godefroid livra l'assaut décisif et entra dans Jérusalem et dirigeons-nous vers le Nord. Après une heure de marche, nous arriverons aux *tombeaux des Rois* et enfin aux *tombeaux des Juges.*

Malheureusement ici, il faudrait être archéologue, s'être donné la tâche de résoudre le problème historique que présente l'origine de ces monuments et surtout ne pas revenir, comme nous, de la Haute-Egypte, pour trouver à ces travaux un grand intérêt. Nous avons beau nous rappeler que ce n'est que grâce à de pareilles

fouilles, qu'il est possible de se faire une idée de l'architecture des peuples anciens, il nous est difficile de nous arrêter longtemps dans ces chambres taillées en plein rocher et d'admirer ces niches funéraires. Nous admettons très volontiers — chose contestée, — que ces tombes sont celles des rois de Juda et celles des juges d'Israël ; mais alors, et même après plus de dix siècles d'intervalle, quelle différence de civilisation entre le peuple Egyptien et le peuple Juif ! Est-ce, en effet, parce que nous nous attendions à quelques monuments comparables aux grottes de Beni-Hassan ou aux tombes de Sésostris ou de Ramsès, que nous trouvons celles-ci mesquines pour le titre qu'elles portent ? C'est probable ; mais il est évident qu'on ne peut les mettre en parallèle avec les hypogées des Pharaons, ni comparer ce vestibule étroit, ces chambres basses et petites, ces murailles nues et froides, avec les galeries sans fin des bords du Nil, galeries toutes peuplées de sarcophages et décorées de dessins explicatifs, de peintures allégoriques et de mystérieux hiéroglyphes.

Aussi préférons-nous fixer nos yeux sur Jérusalem, sur son enceinte, fortifiée par Soliman, sur ses tours, ses bastions, ses créneaux qui se dentellent sur l'azur d'un ciel sans nuage. C'est ici que l'armée chrétienne avait planté ses tentes ; comme elle, nous souffrons d'une soif que rien, autour de nous, ne permet de satisfaire. C'est que la chaleur du jour est pesante et que, bien que nous ne soyons encore qu'au mois d'avril, le soleil est réellement brûlant. Les sentiers, — il ne faut pas parler de route en Syrie, — les sentiers sont à peine indiqués ; nous marchons en plein champ, c'est-à-dire au milieu des pierres et des rochers. Çà et là pourtant, un petit carré de terre végétale, entouré de murs en pierres sèches, devient un petit enclos et prend une valeur réelle, car ce plateau est le seul où l'on puisse bâtir. Aussi nous demande-t-on 10,000 francs d'un jardin d'un hectare et de deux chambres creusées dans le roc. En revanche, même dans les endroits les plus pierreux, le sol nourrit des fleurs microscopiques, mais ravissantes de délicatesse et de couleur. La Flore de la Judée offrirait, je gage, des surprises aux botanistes.

Après les *tombeaux des Hérodes*, que nous visitons en dernier lieu, nous retournons sur nos pas et nous nous arrêtons sous les *carrières royales* pour jeter un coup d'œil sur d'immenses salles et surtout sur d'énormes blocs qui rappellent, par leurs dimensions, ceux dont Salomon s'est servi pour son temple. Quelques pas plus

loin et moyennant, bien entendu, l'inévitable batchiche, un vieux derviche hurleur nous ouvre l'entrée de la grotte où *Jérémie composa les Lamentations* et qui retentit aujourd'hui de ses cris de bête fauve ; enfin nous rentrons à Jérusalem par la porte de Jaffa.

15 avril (*Mardi Grec*).

Avant de continuer ce matin le parcours des environs de la ville, visitons la forteresse connue sous le nom de *tour de David.*

Malgré sa situation, cette forteresse est aujourd'hui aussi inoffensive que possible ; elle tombe en ruines; mais au point de vue des souvenirs, elle évoque toute l'histoire de Jérusalem. Ces tours gothiques, ces plateformes, ces cours intérieures sont bâties, en effet, sur les débris de l'ancien château de David ; il est même encore facile d'en reconnaitre les fondements, car ils ont constamment depuis servi de base aux divers édifices qui l'ont remplacé. Aussi, est-on d'accord sur ce point et les discussions ne commencent-elles que lorsqu'il s'agit de donner une date aux constructions supérieures. Néanmoins, trois de ces tours sont généralement considérées comme l'œuvre d'Hérode : la 1re serait la tour d'*Hippicus*, un de ses amis ; la 2me la tour *Marianne*, une de ses maîtresses ; la 3me celle de *Phasaël*, un de ses frères.

C'est sur le côté Nord de cette dernière, en face de l'emplacement de la *maison d'Uri*, que la tradition nous montre la fenêtre du *laboratoire de David*. Ce qui est le plus certain, c'est que Titus respecta les plus hautes des tours ; que celle qu'on appelait la « tour de David » a servi de résidence aux rois latins, puisqu'ils la font figurer sur leurs monnaies et que les Musulmans l'ont également à peu près sauvegardée.

En quittant cette forteresse, nous sortons par la porte de Jaffa et nous traversons le camp des pèlerins grecs qui n'ont pu trouver place dans les couvents. Ce sont probablement les plus pauvres, car les tentes sont misérables, les figures pâlies par les privations et les fatigues du voyage ; puis, nous descendons au Sud-Ouest, dans une gorge étroite, où vient finir, près de la piscine de Bethsabée, la vallée de Gihon et commencer celle de Hinnon.

Malgré quelques rares oliviers, cette dernière vallée est triste, contourne profondément les flancs à pic de Sion et s'appuie sur les pentes rocailleuses du mont du *Mauvais Conseil.* Au sommet de cette montagne, dont le nom rappelle la conjuration des juifs contre Jésus,



était située la *villa de Caïphe*, à l'endroit où campa Pompée ; et subsiste encore, à mi-côte, le ***champ du potier***, que Judas acquit avec les trente deniers que lui valut sa trahison. Ici se dressaient les autels de Baal ; là, dans cette grotte, transformée plus tard en ermitage, les apôtres se sont réfugiés ; partout étaient creusées des cavernes funéraires.

Nous voici arrivés au détour de la montagne ; nos pieds foulent le lit du Cédron et la route de Mar-Saba : tournons-nous vers le Nord.

A notre gauche, le mont du *Scandale*, témoin des infidélités de Salomon, oppose ses rochers arides au mont Sion qui portait jadis les palais de David et ne porte plus que son tombeau. « Si j'avais « vécu à Jérusalem,—dit Lamartine, du haut du mont Sion,—j'aurais « choisi le lieu de mon séjour et la pierre de mon repos précisément « où David choisit le sien. C'est la plus belle vue de la Judée, de la « Palestine et de la Galilée. Jérusalem est à gauche avec le temple « et ses édifices, sur lequel le regard du roi et du poëte pouvait « plonger sans être vu. Devant lui, les jardins fertiles, descendant en « pentes mourantes, le pouvaient conduire jusqu'au lit du torrent « dont il aimait l'écume et la voix. Plus bas la vallée s'ouvre et s'é- « tend ; les figuiers, les grenadiers, les oliviers l'ombragent : c'est « sur un de ces rochers suspendus dans l'eau courante ; c'est dans « quelques-unes de ces grottes sonores, rafraîchies par l'haleine et « par le murmure des eaux ; c'est au pied de quelques-uns de ces « térébinthes, aieux du térébinthe qui me couvre, que le poëte sacré « venait sans doute attendre le souffle qui l'inspirait si mélodieu- « sement. »

Comme, auprès de pareils tableaux, la réalité est aujourd'hui décevante ! Sans doute, la nature présente bien encore en ces lieux une végétation qui égaie le regard, mais qu'elle est loin de celle qui devait faire les délices *des jardins des rois ;* sans doute, de tous les environs, cette vallée est la seule qui puisse nous permettre de rafraichir nos lèvres à une eau courante, mais qu'est devenu le torrent écumant dont parle le poëte voyageur ? Est-ce le Cédron ? Hélas ! le Cédron, le voici, ou plutôt voici son lit, ce sentier poudreux qui partage les ravins. Dire qu'Alexandre Dumas a raillé le Mançanarès ! mais le Mançanarès a toujours de l'eau ; le Cédron, lui, n'en a que quelques jours, à la fin de la saison des pluies, en sorte que le « torrent écumant » est pour Bida un « torrent hydrophobe. »

Pourtant asseyons-nous et jetons les yeux sur les gorges tortueuses dont le long ruban se déploie devant nous. Ici, du moins, tout parle du peuple Juif et, quelles qu'aient été autrefois les beautés du paysage, je doute qu'il ait jamais pu séduire un artiste par des oppositions plus pittoresques.

Rien ne manque au tableau. Au premier plan, au milieu de la gorge étroite et sans profondeur où nous sommes assis : le *puits de Job*, dont la maçonnerie date des Hébreux, et le massif d'arbres qui nous ombragent; au second plan, entre le mont Ophel et les déclivités du mont du Scandale : la *vallée de Siloé*, un peu plus large, avec sa piscine en ruines, ses jardins arrosés d'eau vive et son village accroché aux pentes raides de la montagne comme par des crampons de fer ; enfin, au troisième plan, entre le mont Moriah couronné par l'insolente mosquée d'Omar et les hautes cimes du mont des Oliviers dominées des ruines de l'église de l'Ascension : la *vallée de Josaphat*, dont les extrémités montent et se confondent avec le plateau du tombeau des Juges, la vallée de Josaphat, aride, triste comme ses sépulcres. Tout cela, dans un espace très restreint, car, à l'immensité que l'esprit prête si volontiers à de pareils lieux, la réalité répond par des proportions d'une extrême exiguité. Ces vallées comptent à peine, en moyenne, 100 à 150 mètres de largeur et celle de Josaphat, la plus étroite, mais aussi la plus longue, n'a pas 2,000 mètres d'étendue.

Reprenons notre route, ou plutôt examinons les superpositions d'énormes pierres dont se compose le puits sous l'auvent duquel nous venons de nous reposer. Evidemment, cette maçonnerie primitive a défié le temps et rien n'empêche de croire qu'elle est encore celle du fameux puits de *Rogel*, où les Israélites, partant pour la captivité de Babylone, cachèrent le feu sacré et où Néhémie le retrouva miraculeusement conservé. Jadis il marquait la limite des tribus de Juda et de Benjamin et leurs pasteurs y venaient puiser pour leurs troupeaux ; aujourd'hui, ce sont des Arabes qui viennent s'y désaltérer et faire boire leur monture. C'est par suintement que l'eau pénètre et remplit ce puits à la hauteur d'une vingtaine de mètres ; mais quand l'hiver a été pluvieux, l'eau jaillit et forme un ruisseau qui se mêle au Cédron. Cette abondance est une bénédiction pour les récoltes et devient l'occasion d'une fête pour les indigènes.

La vallée de Siloé, où nous entrons bientôt, est couverte de jardins verdoyants. Si le souvenir de ceux de Salomon avait pu nous faire rêver végétation exotique, nous serions vite désillusionnés ; ces

jardins ne sont que des potagers. Quelque triviale que soit leur destination, constatons pourtant que tout y pousse avec vigueur et que l'eau est utilisée avec intelligence. Au milieu des carreaux de légumes, nous apercevons des Arabes qui travaillent. Mais, à droite, quel étrange village ! Des cavernes sépulcrales, on a fait de pauvres demeures. On a dit que ces grottes plaquées aux flancs de la montagne ressemblaient de loin à des cellules d'abeilles. C'est vrai, en ce moment du jour surtout, où ces Arabes, comme une ruche laborieuse, vont et viennent de la montagne dans le ravin.

Quelques pas plus loin, nous atteignons la fontaine de Siloë. Il est difficile, n'est-ce pas, de citer un nom plus connu, et transmis jusqu'à nous par de plus poétiques souvenirs ? C'est que cette fontaine est un filet d'eau vive et qu'il faut avoir séjourné dans ces pays, avoir goûté l'eau des citernes,[1] avoir voyagé en Orient, pour se faire l'idée de ce que représente un tel bienfait. Il faut, comme nous, avoir vu — non sans étonnement toutefois — le premier venu, le plus sale souvent, venir droit à vous, prendre à votre selle votre gargoulette, s'y désaltérer abondamment, puis vous remercier d'un sourire et s'éloigner de l'air le plus simple du monde, pour comprendre, non seulement avec quel sentiment naturel d'égalité l'Arabe agit à l'égard de qui que ce soit, mais surtout quel prix un verre d'eau a réellement dans certaines circonstances.

C'est seulement alors qu'on saisit tout ce que contiennent de sentiment profond et de vérité enthousiaste les images orientales. Il faut avoir souffert ici de la soif, sous la chaleur même du mois d'avril, au milieu de ces déserts de pierres, au milieu des nuages de sable que le vent fouette sur votre passage, pour comprendre le cri de joie qui salue la rencontre d'une source. De là ces comparaisons presque toujours les mêmes, mais si gracieuses et si naïves ; elles sont l'expression non-seulement de la fin de la souffrance, mais aussi de la reconnaissance du regard, car avec l'eau renaissent immédiatement la végétation et la vie. Voyez Siloë, l'unique source de la vallée ! Jésus n'y aurait pas *guéri l'aveugle-né* et la *Vierge* n'y serait pas venue laver les *langes de son divin fils*, que son nom serait encore béni pour le nid de fraicheur, l'oasis de verdure que l'on doit à ses ruisseaux.

---

[1] L'eau des citernes n'est sans doute que l'eau des pluies ; mais elle a lavé les terrasses ; et quelles terrasses et quelles citernes !

Mais, que nous dit-on ? que ce grand réservoir aux angles duquel sont engagés ces fûts de colonnes et où nous voyons ces ruines d'église, n'est pas la source, mais seulement l'emplacement de l'ancienne piscine de Siloë ? Ce doit être, car voilà le canal qui amène les eaux : la véritable source doit être plus haut. Restons pourtant un moment encore, quand ce ne serait que pour contempler la scène que surprend notre arrivée : deux arabes attendent pour reprendre leur route que l'âne sur lequel ils sont assis ait fini de boire ; à côté, des femmes, qui viennent de se voiler le visage à notre approche, lavent des haillons ; tandis que des enfants demi-nus oublient, à nous regarder, de troubler le ruisseau en y plongeant leurs petits pieds.

Du reste, voici creusée aux pieds d'Ophel, la source véritable. Les chrétiens l'appellent la *fontaine de la Vierge*, en souvenir de la vierge Marie, et les Musulmans, la *source du Dragon ;* car c'est à un dragon qu'ils attribuent son intermittence irrégulière. L'eau sort du rocher légèrement saumâtre, remplit une cavité profonde et va alimenter le réservoir que nous avons vu, pour se déverser en rigoles dans la vallée. Cette source n'est, on le voit, qu'un vaste puits, mais où l'on peut descendre par des marches usées par le temps et où les femmes indigènes viennent à chaque instant remplir les cruches qu'elles portent sur leur tête.

Maintenant le décor change, le ravin se resserre — c'est la vallée de Josaphat qui commence.

A la végétation succède l'aridité ; à la verdure, les rochers ; à l'animation de la vie, la tristesse des tombeaux. L'imagination est bientôt frappée de la concordance de la nature avec les scènes dont elle a été ici témoin. Nous avons déjà visité les édifices qui y rappellent la Passion ; il ne nous reste plus qu'à constater l'envahissement des sépulcres ; car, depuis des siècles, cette vallée n'entend que des sanglots. A la croyance qui place ici le jugement de l'humanité toute entière, aux tombes monumentales qui évoquent l'histoire, se mêlent les témoignages des espérances du peuple juif, qui vient, avec une touchante tenacité, mourir à Jérusalem pour avoir la consolation d'être enterré sur ces pentes. Tout ici parle de mort : le passé, le présent, l'avenir.

Enjambons, puisqu'il le faut, ces pierres funéraires juives, mais passons moins négligemment devant les tombeaux que nous trouvons à notre droite, aux pieds du mont du Scandale. Deux surtout, monolithes complétement dégagés du rocher, sont curieux et intéressent par leurs formes singulières et les détails de leurs sculptures. Le

premier est le tombeau d'Absalon, ce fils rebelle que David pleura si longtemps, et que les juifs maudissent toujours, puisque, même aujourd'hui, on les voit lancer encore des pierres à cette tombe ; le second, le sépulcre de Zacharie, immolé par Joas, le même Joas dont Racine nous raconte la tragique infortune, dont l'enfance s'écoula à l'ombre du temple et qui devait plus tard oublier les conseils de Joad, au point de faire assassiner Zacharie, au moment où ce grand-prêtre venait reprocher au peuple d'abandonner le culte du vrai Dieu.

Montons sur les versants opposés, c'est-à-dire traversons le pont de Gethsémani ; laissons derrière nous le jardin des Oliviers, la grotte de l'Agonie, le tombeau de la Vierge et remontons les flancs du mont Moriah. A notre droite, nous aurons les cimetières musulmans, véritables champs des morts,[1] plantés de cippes surmontées de turbans pour les hommes et de rosaces de fleurs pour les femmes ; à notre gauche, l'endroit où saint Etienne fut lapidé ; en face de nous, la porte à laquelle nous donnons le nom de ce martyr et à laquelle les arabes donnent le nom de Sitti-Mariam, ou de dame Marie, en l'honneur de la Vierge : enfin, nous serons de retour dans Jérusalem.

(A continuer.) A. MARCENAC.

---

[1] Dans les cimetières de Constantinople, les dalles qui recouvrent les tombeaux sont creusées de larges godets, destinés à conserver l'eau des pluies pour les oiseaux qui nichent dans les cyprès.

LES DEUX CHEMINS.

PIÈCE EN UN ACTE,

JOUÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS, SUR LE THÉATRE D'AGEN,

Le 18 Février 1875.

Distribution : { **ELVIRE**, courtisane : Mlle *SCHMID*.
LIONEL, 18 ans : Mme *RISPAL*. }

[La scène représente un parterre, fermé par une porte grillée. — Appartement dans le fond à gauche. A droite un kiosque, pour le moment fermé ; — un banc de gazon.]

On entend des chants qui s'éloignent.

ELVIRE (à la porte grillée).

Allez, mes beaux, courez à de nouvelles fêtes.
Chantez... Semez de fleurs le chemin que vous faites.
Des cœurs que vous brisez oubliez les douleurs.

(Remontant la scène et s'asseyant sur un banc).

Seule enfin !... Je pourrai donner cours à mes pleurs.
Sur la fatale pente où je roule entrainée,
De quel frein enrayer ma triste destinée ?
Etre appelée Etoile !... être un rayon qui luit,
Et porter au-dedans les ténèbres, la nuit !
Pour régner quelques jours se faire vile esclave !
Allumer le volcan ; se brûler à sa lave !
Sur sa lèvre river un sourire éternel,
Quand tout pleure en mon cœur sombre, abreuvé de fiel !
Faire mentir sa voix et même sa pensée ;
Finir par être un jour du monde la risée !
Vaine idole des sens, sur la fange debout,
Vas du vice à la honte.... Et l'abime est au bout.

(Moment de silence rêveur).

Pourtant il va venir.... lui.... cette âme ingénue
Pour qui l'heure d'aimer est à peine venue.....

Trouvera-t-elle ici ce qu'elle y vient chercher ?
(Avec noblesse.)
Du gouffre qu'il descend j'oserai l'arracher.
Oui certes ! je l'aurai ce sublime courage.
Du fond de ces amours sans trêve, sans rivage,
Du milieu des débris sur mon cœur entassés,
Une étincelle a lui. Je l'aime !... c'est assez.
Souffrir !... Mourir plutôt que de flétrir cette âme
Où rayonne la vie... où tout est joie et flamme.[1]
(Un bruit de pas s'avance).
Mais quoi ! c'est Lionel !... c'est lui... j'entends sa voix.
Dans mon être éperdu tout frémit à la fois.
(Prenant sa mantille.)
De ce voile couvrons mes épaules, ma taille ;
Cachons les battements de ce cœur qui tressaille.

LIONEL (paraissant à l'entrée).

Elvire, je suis là... dites... m'attendiez-vous ?
Si vous me l'avouez, je tombe à vos genoux.
J'ai besoin que ce mot de votre bouche sorte
Pour ne point demeurer muet à cette porte.

ELVIRE (s'avance et lui tend la main).

De ma main, Lionel, je viens vous recevoir.
Vous étiez attendu, comme vous pouvez voir,

LIONEL.

Je sens que votre main tremble comme la mienne.
Est-ce aussi de bonheur ?

ELVIRE.

Faut-il que j'en convienne ?
(A part.)
Mot d'espoir ! tiendra-t-il hélas ! ce qu'il promet ?
(Haut.)
On s'occupait de vous... tout bas on vous nommait,
Oubliant tout le reste. Est-ce assez vous en dire ?

LIONEL (l'amenant sur la scène).

Oui, quand vous vous tairiez tout-à-fait, mon Elvire,

---

[1] A la représentation quelques vers ajoutés au monologue indiquaient que LIONEL est un jeune seigneur vénitien.

Je n'en serais pas moins au comble de mes vœux.
Mais mon trouble s'accroit de vos tendres aveux.
Ce trouble..... vous étonne..... Il me surprend moi-même.

ELVIRE (à part).

Je crains de le comprendre!

(Elle s'assied sur un banc).

LIONEL.

Une femme qu'on aime,
La femme à qui l'on doit le plus pur des amours,
De qui l'âme est notre âme et qu'on lie à ses jours;
A qui l'on voue un culte au fond de sa pensée,
Et qui tient notre vie à son fil balancée;
Celle qu'on a rêvée et que le ciel jaloux
A faite à notre image et tout exprès pour nous,
Voilà celle qui peut troubler une jeune âme,
Quand un amour fatal s'allume à cette flamme.
Dans ces émois divins le vertige a raison.

Mais, ici, près de vous, il n'est point de saison.
Tous vos amours légers sont de la fantaisie. —
Comme des papillons qui cherchent l'ambroisie
De fleur en fleur, tous ceux qui forment votre cour,
Que vous charmez si bien par vos propos d'amour;
Vous même, toute belle, au seul plaisir vouée,
Qu'est l'amour pour nous tous?.... une ivresse enjouée,
Un éclair dans la vie..... un battement de cœur,
Un sillon sur le flot... un baiser à la fleur,
Un hochet, un doux rêve où l'âme, toujours libre,
Garde après comme avant sa paix, son équilibre.
S'il n'en était ainsi, pourriez-vous, chaque jour,
Changer de courtisan, prodiguer votre amour?....
Je sais cela, ma belle; et pourtant quand j'arrive
Au seuil de ce banquet ouvert à tout convive,
J'ai senti, malgré moi, mon cœur ému, troublé.
Tout en moi frémissait et ma main a tremblé.

A vous de rassurer ce cœur pusillanime.
Aidez mon premier pas.....

ELVIRE (à part).

Le premier vers l'abîme!....

LIONEL.

Dans ce monde de fleurs, de plaisir et d'oubli,
A ces étonnements on n'est point assoupli.
Mais vous êtes si belle, et si bonne, et si tendre,
Que déjà tout s'apaise en moi..... Je veux entendre
Cette voix de sirène, et voir briller ces yeux
Qui portent dans les sens un feu délicieux.
Mais..... pour que vous parliez, ne dois-je point me taire ?
Ma parole est vraiment étourdie et légère.
Un baiser seul, je crois, pourrait y mettre fin ;

(Lui baisant la main.).

Et le voilà, brûlant, posé sur votre main.

ELVIRE (à part).

Plus de doute..... Oh! douleur!..... suis-je assez condamnée?

(Haut.)

C'est moi, cher Lionel, qui dois être étonnée.
Parmi ces..... courtisans, comme vous les nommez,
Nul autre ne m'a dit ce que vous m'exprimez.
Ce n'est pas, toutefois, que j'y trouve à redire ;
Non..... c'est la vérité seule qui vous inspire.
Ce qui fait ma surprise et me prête à rêver,
C'est que ce soit en vous qu'il faille la trouver ;
Vous, dont le jeune cœur, encor naïf et tendre,
A de tels sentiments ne devrait rien entendre.
Permis aux cœurs blasés, permis aux sages-fous
De disséquer l'amour en stoïques..... mais vous,
Vous semblez commencer par où ceux-là finissent.
Devant votre sagesse ou science ils pâlissent.
Qui donc a pu sitôt vous instruire et si bien ?

LIONEL.

Ce que j'en sais et dis, c'est d'eux que je le tien !
Ils ne s'en cachent point; et... j'ose le redire
A vous-même sans fard, sans façon, belle Elvire ;
J'ai tort peut-être ?

ELVIRE.

Oh ! non..... Moi, je vous en sais gré.
Votre prudence encor n'est pas à ce degré,
Que, jouant de l'amour et du cœur d'une femme,

Vous veniez lui jurer une éternelle flamme,
Comme ils font sans pitié..... Si cette femme, un jour,
S'éprenait cependant d'une invincible amour,
Y croiraient-ils ?

LIONEL.

Jamais..... tel serait leur langage.
Ils ne le craignent point.... Ce serait grand dommage
Pour eux.... Convenez-en ?....

ELVIRE.

Mais, Lionel.... et vous ?

LIONEL.

Moi ?.... je vous plaindrais fort....

ELVIRE (à part).

Comme les autres fous.
O désespoir !.... ô mort !.... que reste-t-il à faire ?

LIONEL.

Mais pourquoi tels discours?.... Est-ce là notre affaire ?
La flamme du plaisir consume tout souci,
Et tout grave sujet doit s'ignorer ici,
N'est-ce pas, toute belle? Appelons la folie ;
Oublions, oublions, comme l'on nous oublie ;
Dans le champ du bonheur, sylphe, prenez l'essor.

ELVIRE.

J'oublirai comme vous.... Mais.... un seul mot encor.
Que diront vos amis dont vous fuyiez les fêtes,
De vous voir tout à coup changé, comme vous l'êtes,
Comme eux, aimant la joie et courant le plaisir ?

LIONEL.

Ils en seront ravis.... Il me fallait choisir
Entre le ridicule et.... leur insouciance.
Et quand j'ai tout pesé, tout mis dans la balance,
Avec le doux espoir que vous m'aviez permis,
J'ai pris, sans hésiter, le chemin des amis.
Allons ! J'ai satisfait à votre fantaisie,
Curieuse.... il faut bien que l'on me remercie.

ELVIRE (montrant son appartement).

Voudrez-vous bien aller, dans mon appartement,
Prendre mon éventail?

LIONEL.

O message charmant!
Me permettre d'entrer dans le nid de la Fée,
D'où je rapporterai ce gracieux trophée!

ELVIRE (seule).

Doux rêve évanoui!.... de ce rêve divin
Un affreux désespoir devait être la fin!
Au bonheur d'être aimée avoir osé prétendre,
Parce qu'on aime.... hélas!.... Ah! je viens de l'entendre :
A l'amour d'une.... Elvire on ne croirait jamais.
Rien de pur dans ce cœur n'entrera désormais.
Pourtant..... j'avais gardé, comme en un sanctuaire,
Cet amour adoré que lui-même il révère.
C'eut été la rançon de mes folles erreurs.
Puisqu'il ne peut t'aimer, ô courtisane..., meurs!
Meurs!... et de cet enfant que la folie entraîne
Préserve, si tu peux, l'âme encore incertaine.
Qu'il croie à cet amour, lui!...

LIONEL (apportant l'éventail où pend un bijou).

Voici l'éventail.
Qu'est ce joli bijou dont j'admirais l'émail?
Quelque flacon d'essence, et d'une odeur exquise?

ELVIRE.

Oui, c'est un souvenir apporté de Venise.

LIONEL.

Et quel boudoir coquet!... quel palais enchanté!
Où tout rit au plaisir, chante la volupté.
Ébloui que j'étais de toutes ces merveilles,
Je regardais sans voir — ces fleurs dans ces corbeilles,
Ces tableaux, ces tapis, ces meubles précieux
Bien dignes de la Fée encor plus belle qu'eux.
Tout enivre et séduit près de toi, mon Elvire;
Et quand de mes amis méprisant le délire,
Je jouais du Socrate et blâmais leurs écarts,
Ah! je méritais bien leur rire et leurs brocarts.

Au plaisir ouvrons donc nos deux bras, ô ma belle!

ELVIRE (avec un feint enthousiasme).

Sois heureux, Lionel! Le bonheur nous appelle.

Il fuira comme un trait, comme un songe au réveil.
De ces heures d'oubli charmons notre sommeil.
Soyons tout au plaisir qui laisse l'âme ardente
Libre de tout lien,... paisible,... indépendante.
Oui ! ces amours légers font oublier..... l'amour ;
Celui qui mord le cœur et le ronge en vautour.
Viens, Lionel, volons au pays des chimères ;
Apaisons nos désirs d'ivresses éphémères ;
De folie emplissons ces rapides instants,
Et noyons la raison dans l'extase des sens.

LIONEL.

Ah ! qui ne te suivrait, ô sirène.... ô sybille,
Sur ton trépied d'amour..... Voici ma main docile ;
Allons !.....

ELVIRE (ouvrant la porte du kiosque découvre une table splendide, magnifiquement éclairée).

La nuit est belle..... et voici le festin.

LIONEL (ravi du spectacle).

Dites-moi si je rêve, ou si quelque lutin
Hante ces lieux aimés..... Qu'il vienne, à votre guise,
Faire ainsi tout à coup naître cette surprise ?

ELVIRE.

Mais...... le lutin, c'est vous. Et, pour vous recevoir,
Tout s'illumine, et c'est grande fête, ce soir.
Prenez place au festin.... qu'un doux chant accompagne
Le Chypre, le Xérès...... et battons la campagne.....

(On verse et l'on trinque. — Elvire a vidé dans son verre le flacon suspendu à son éventail et boit).

LIONEL (élevant son verre).

C'est un enchantement..... Ah ! qu'il dure toujours !
Le vin et les chansons sont frères des amours.

ELVIRE (se rapprochant de Lionel).

Oui.... Lionel, chantez.... ce sont mes fiançailles.
Chantez.... mais que ce soit l'hymne des funérailles.
C'en est fait.... le poison est là.... je le bénis.

LIONEL (effrayé, allant à Elvire).

Qu'entends-je ?.... vous raillez..... ah ! dites.... je frémis.
Qu'est-ce donc ?....

ELVIRE.

C'est la mort que je me suis donnée.....
Lionel !.... pardonnez.... Vous m'aviez condamnée.

LIONEL.

Moi !.... moi, vous condamner !.... Mais quel délire affreux
S'est emparé de vous ?.... Suis-je assez malheureux !...
Serez-vous sans pitié ? Dites..... que dois-je faire?

ELVIRE (tombant sur un banc).

Rien..... rien pour me sauver..... m'écouter et vous taire,
Car je n'ai qu'un moment.

LIONEL.

Je tombe à vos genoux....
De grâce !......

ELVIRE.

Lionel..... debout..... relevez-vous.
Dans ce corps qui se meurt, l'âme est vivante et forte ;
Ecoutez donc cette âme avant qu'elle n'en sorte.
Que ma voix ait pour vous l'autorité, le sceau
D'une voix qui vous parle à travers le tombeau.
Lionel !.... je vous aime.... et cet amour me tue.
Vous m'aviez condamnée, et moi, je me suis tue.
J'ai senti que jamais vous ne pourriez aimer
La femme que j'étais.... Loin de vous en blâmer,
A ma vie avant vous j'avais dit : Anathême !
La folle courtisane est indigne qu'on l'aime.
Mais.... elle.... peut aimer ; et l'amour est un feu
Qui, traversant le cœur, le purifie un peu.
J'aimais de cet amour, de cet amour céleste
Que vous disiez si bien.... c'est le seul qui me reste.
L'autre.... je le maudis comme un spectre hideux.
L'abîme où je descends ils l'ont creusé tous deux.
Croyez à cette voix par l'amour inspirée ;
Car, d'un cœur qui s'éteint la parole est sacrée.
Au nom de cet amour, fuyez, comme une erreur,
Les fausses voluptés, illusions du cœur.
La femme qui les suit s'achemine au supplice ;
Et l'homme, en se jouant, creuse son précipice.
Insensés tous les deux !.... c'est l'opprobre pour tous.
Vous le pouvez encor ; du vice éloignez-vous....

Celle qui vous aima, pour vous le dire, est morte...
Est-ce assez vous aimer que d'aimer de la sorte ?

LIONEL.

Oh ! mystères du cœur !.... à vos sages avis
Je me rends tout entier.... mais.... sais-je si je vis,
Si je suis le jouet d'un délire ou d'un rêve ?....
Pitié pour vous, pour moi !

ELVIRE.

Notre festin s'achève.....
Éteignez ces flambeaux.

(Les portes du kiosque se referment).

Déjà cesse la nuit.....
Et d'un astre nouveau le rayon nous conduit.
Moi, dans un lieu de paix... et vous... dans la mêlée,
Où la vie est souvent à la honte immolée...
Adieu... cher Lionel... souvenez-vous de moi...
Souvenez-vous... Adieu !

(Elle meurt).

LIONEL.

Morte !... O moment d'effroi !...
Morte !... sa voix encore emplit cette demeure...
Quelle austère leçon j'en reçois à cette heure ?...
Cette éloquente voix, par ses graves accents,
Remuait mes remords, régénérait mes sens ;
Et, comme un trait de feu, déchirant le nuage,
Ouvrait un champ d'honneur à mon jeune courage.
C'en est fait !... sous le coup qui frappe mes esprits,
Je renie une erreur dont je m'étais épris.

Amis ! Je me rirai de vos folles chimères,
De vos réalités encore plus amères.
Venez, tous, contempler ce qu'a fait de douleur
Le mépris du devoir, l'oubli de tout honneur.

La débauche sourit quand la vertu recule,
Et par des mots cruels la voue au ridicule.
Pourquoi ne pas changer les rôles à la fin ?
Si le monde aujourd'hui n'était pas lâche, et vain,
Clouant au pilori le vice et la folie,
Il rirait, à son tour, de l'homme qui s'oublie ;

Et loin d'humilier son front sous leurs dédains
Renverrait aux moqueurs leurs sarcasmes hautains.
L'arme du ridicule a tué la jeunesse.
Qu'elle soit dans nos mains notre arme vengeresse ;
Retournons-la contre eux : rions, rions des fous,
Des esprits énervés, des cœurs lâches et mous.
Et sur les deux sentiers offerts à l'âme humaine,
Imitons l'heureux choix du noble fils d'Alcmène.

Le chemin du plaisir, ondoyant sous les fleurs,
Les parfums et les chants, inaccessible aux pleurs,
De l'antique héros trouva l'âme insensible.
Hercule préféra le chemin dur, pénible,
Qui laisse voir au loin à l'homme sage et fort
La couronne d'honneur, le prix de son effort.

C'est ce noble chemin que j'assigne à ma vie.
Je le jure sur vous, sublime repentie,
Dont le cœur méritait de bien autres destins.

(Ployant le genou et pleurant aux pieds de la morte).

Que votre souvenir soutienne mes desseins.

AUGUSTE LAURANS.

LE MOIS.

SIMPLE CAUSERIE.

L'événement du mois pour Agen et le département de Lot-et-Garonne, a été l'entrée solennelle de Mgr Fonteneau, le mardi, 16 février, dans sa ville épiscopale. Cette entrée a eu le caractère d'une ovation d'autant plus significative et touchante qu'elle n'empruntait rien à la banalité ordinaire des fêtes officielles.

C'est l'élan spontané du sentiment public qui a fait la splendeur de la réception dont notre nouvel évêque s'est montré ému jusqu'aux larmes.

Mgr Fonteneau est arrivé à Agen, précédé d'une réputation qui l'avait en quelque sorte rendu populaire avant d'être personnellement connu. Les Agenais savaient qu'enfant de Bordeaux, ayant passé sa vie sacerdotale tout entière dans cette grande et intelligente cité, il y laisse des regrets et des amitiés qu'on n'acquiert point sans posséder de remarquables qualités d'esprit et surtout de cœur. Et ils ont voulu lui prouver qu'il retrouvera parmi eux cette atmosphère de respects et de sympathies au milieu de laquelle il a vécu de si heureux jours, avant que le choix du chef de l'Eglise ne l'eût appelé à la dignité épiscopale.

Délicate pensée, bien vite comprise par celui qui l'a fait naître avec une spontanéité vraiment exceptionnelle dans tous les rangs de la population !

Dès le jour de la cérémonie du sacre auquel nous avons eu l'honneur d'assister à Bordeaux, le 25 janvier, la physionomie douce et pieuse de Mgr Fonteneau, la simplicité de ses manières, le ton bienveillant et affectueux de son langage nous avaient séduit. Nous ne doutions pas que telle serait l'impression générale, quand le premier pasteur du diocèse y ferait son apparition. Nos pressentiments n'ont pas été déçus, Dieu merci ! et à peine Mgr Fonteneau a-t-il pris, depuis une semaine, possession de son siége qu'il est l'objet déjà des plus flatteuses appréciations de l'opinion publique.

Ce n'est pas cependant que le sympathique prélat soit l'homme de certaines démonstrations qui souvent plaisent à la foule. C'est plutôt un type de modestie, presque de timidité. Il n'a souci de la grande situation à laquelle il vient d'être élevé que pour l'employer à mieux servir la cause de l'Église et celle de l'humanité.

C'est surtout vers les indigents, les malades, vers tous ceux qui souffrent moralement ou physiquement qu'il se sent entraîné par l'instinct de sa généreuse nature. Sa première visite à Agen, comme sa dernière à Bordeaux, a été pour eux. Mgr Fonteneau sait qu'il est le ministre d'une religion, dont la sublime doctrine a appris au monde la vertu de charité ignorée de l'égoïste antiquité païenne ; aussi la charité n'a-t-elle pas d'apôtre plus convaincu ni plus infatigable que lui.

Comme le divin maitre, il est l'ami des pauvres et certainement son épiscopat sera fécond en œuvres destinées à les soulager.

Il n'est pas besoin d'étudier longtemps Mgr Fonteneau pour deviner combien cette âme délicate, *cette âme de juste* qu'illuminent les rayons d'une piété ardente, ignore les satisfactions de la vanité profane.

A divers moments de l'imposante cérémonie du sacre, nous nous plaisions à observer le visage de Mgr Fonteneau, cherchant à y lire les émotions et les agitations de son cœur. Impossible d'imaginer une physionomie à la fois plus sereine et plus grave, où se réflétassent mieux le calme de l'élu de Dieu et les préoccupations qui assaillaient le futur Pontife à la pensée des responsabilités de l'épiscopat.

Ces responsabilités sont, en effet, multiples et très lourdes; mais Mgr Fonteneau possède tous les dons nécessaires pour en triompher. La douceur exquise du caractère n'exclut pas chez lui la précision et la netteté dans les desseins, la fermeté dans l'exécution.

Il connaît à merveille toutes les questions, souvent très-complexes et très-difficiles à résoudre, qui intéressent les rapports entre l'autorité ecclésiastique et les fonctionnaires civils. A l'archevêché de Bordeaux, il a fait un long et sérieux apprentissage administratif qui lui crée, en certaines matières fort importantes, une exceptionnelle et précieuse compétence.

Mgr Fonteneau n'est pas ce qu'on appelle un orateur ; mais il parle avec beaucoup de sûreté et de tact, disant nettement ce qu'il veut dire et faisant toujours preuve d'à-propos, soit dans les conversations avec les personnages officiels, soit dans les improvisations en réponse aux allocutions qui lui sont adressées. En chaire, sa parole se distingue par une simplicité et une onction évangéliques qui émeuvent plus un auditoire que les phrases sonores des prédicateurs à visées littéraires.

Mgr Fonteneau écrit comme il parle : sans prétention, mais avec netteté et élégance, et l'on a pu apprécier le parfum de grâce chrétienne qui se dégage de son premier mandement de carême.

Voilà en quelques traits rapides une esquisse de la personnalité du nouvel évêque d'Agen; mais ce que nous n'avons pas dépeint parce que le temps et les documents nous manquent pour une étude plus approfondie, c'est la belle et si laborieuse carrière qu'a déjà remplie Mgr Fonteneau, passant par tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique avant d'atteindre à la haute dignité dont il est aujourd'hui revêtu. Né à la vie sacerdotale sous les yeux de Mgr Donnet, c'est de ses mains qu'il a eu la joie de recevoir la mitre et la crosse. Aussi les sentiments d'affection, de respect et de dévouement qui unissent Mgr Fonteneau à l'illustre cardinal sont-ils ceux d'un fils envers son père.

Et quel père ! Nous avons eu récemment l'honneur d'approcher Mgr l'archevêque de Bordeaux, et nous ne saurions trop redire l'émotion qui s'est emparée de nous, en contemplant la noble figure de ce pontife, dont un épiscopat de près d'un demi-siècle n'a lassé ni les forces physiques ni l'admirable organisation intellectuelle.

A l'école d'un pareil maître, l'évêque d'Agen, doué comme il l'est, ne pouvait que devenir un prélat distingué.

Dans les salons de l'archevêché, où l'élite de la société bordelaise a défilé pendant plusieurs heures, le 25 janvier dernier, pour féliciter Mgr Fonteneau, nous avons été témoin du bonheur que ressentait le vieux cardinal au spectacle de cette sorte d'ovation intime, adressée à l'ancien grand-vicaire qu'il honore d'une prédilection si particulière et dont il a été si heureux de pouvoir préparer l'élévation. Une grande cité tout entière, par la voix de ses notabilités les plus marquantes, venait saluer, comme une récompense méritée, l'heureuse fortune de celui que Mgr Donnet avait toujours désigné pour les grandeurs de l'épiscopat. Et le vénérable archevêque rayonnait d'attendrissement et de satisfaction en s'associant au triomphe du jeune prélat !

Mgr Donnet ne s'est pas trompé ; il a donné au diocèse d'Agen un évêque dont l'épiscopat, commencé sous les plus favorables auspices, ne tardera pas à s'affirmer par de nombreux bienfaits.

Benedictus qui venit in nomine Domini !

FERNAND LAMY.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Au début de chacun de nos *Bulletins*, chers lecteurs, nous sommes conduit à remarquer combien de nos jours les œuvres poétiques sont peu nombreuses ; mais en considérant de près les quelques recueils qui se produisent encore, vous avez dû certainement attribuer à notre remarque constante son véritable caractère et ne pas la transformer toujours en regret. — Notre sentiment à cet égard est-il une conséquence involontaire du positivisme de notre époque ou un injuste accès de sévérité exagérée ? Est-ce exigence légitime ou prévention inconsciente ?

Dans cet amas de rimes plus ou moins harmonieuses et savantes que nous signalons ici périodiquement, il est bien rare, hélas ! que l'inspiration soit en jeu, et, bien qu'en langue vulgaire *versificateur* soit banalement synonyme de *poëte*, on nous permettra d'éviter sans doute cette confusion regrettable. Entre la science et le génie, entre le talent et l'inspiration, il y a un abîme immense que toute l'habileté et toutes les ressources de l'esprit ne sauraient combler.

Mais où donc allons-nous ainsi, bon Dieu ! et quel démon nous possède ? Pourquoi tant et tant d'inutiles paroles, alors que quelques mots eussent suffi ? — A discourir ainsi, la REVUE toute entière ne suffirait pas à notre *Bulletin*, et nous eussions mieux fait assurément d'accompagner d'une formule modérément admirative les deux recueils de vers suivants, les seuls, chers lecteurs, que nous ayions à vous présenter aujourd'hui : Mme Blanchecotte - *Les Militantes* (Lemerre. — 1 vol. in-18).

Valibouze-Ribes. — *Par-ci, par-là* (Lemerre. — 1 vol. in-18).

Ne retombons plus désormais dans la même faute.

Voici les romanciers :

Hector Malot. — *L'Héritage d'Arthur* (Lévy. — 1 vol. in-12).

Louis Ulbach. — *Le prince Bonifacio* (Lévy. — 1 vol. in-12).

Badère. — *La Vengeance d'une jeune fille* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Ferd. Fabre. — *Barnabé* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Oct. Féré et Eugène Moret. — *Le Médecin confesseur* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Toussaint Nigol. — *Isabelle Ducos* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Abstenons-nous, pour ces six volumes, de tout commentaire.

Alfred Assolant. *Le Puy de Montchal* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Ernest Daudet. — *Les aventures de Raymond Rocheray* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Rien d'éblouissant, sans doute, mais néanmoins beaucoup de style.

Gustave Droz. — *Une femme gênante.* (Hetzel. — 1 vol. in-12).

Les qualités littéraires de M. Droz sont trop bien connues de nos lecteurs pour qu'il soit utile de s'y arrêter longuement. L'auteur de *Monsieur, Madame et Bébé* a véritablement une élasticité et des ressources de langage très précieuses.

Voici deux livres de science fort intéressants à divers titres :

J. Van Beneden. — *Les commensaux et les parasites dans le règne animal.* (Germer-Baillière. — 1 vol. in-8°).

Travail vraiment curieux, que nous devons recommander d'une manière toute spéciale.

Louis Figuier. — *L'Année scientifique et industrielle.* 18e année, 1874 (Hachette. — 1 vol. in-12).

Le recueil de M. Louis Figuier n'a plus besoin d'éloges depuis longtemps, et son apparition est, chaque année, impatiemment attendue par d'innombrables lecteurs.

Notons, en passant, deux livres de voyage :

N. Le Roy (Bruxelles).—*Impressions de voyage de trois Lillois* (Dentu.— 1 vol. in 12).

Relation fantaisiste et intéressante.

L. Simonin. — *A travers les Etats-Unis* (Charpentier. — 1 vol. in-12).

Recueil d'une valeur réelle, qui mériterait d'obtenir une mention toute particulière.

Citerons-nous enfin quelques travaux historiques?

L. Vitet — *Le comte Duchâtel* (Lévy.— 1 vol. in-8°).

J. Claretie. — *Camille Desmoulins et Lucile Desmoulins* (H. Plon. — 1 vol. in 8°).

H. Reynald. — *Histoire de l'Angleterre depuis la mort de la reine Anne jusqu'à nos jours.*

Ne connaissant aujourd'hui que leurs titres, nous devons absolument nous borner à une simple citation à l'égard de ces trois volumes que nous abandonnons volontiers à leur sort, pour aborder, en terminant, les ouvrages plus spécialement littéraires du mois :

Discours de M. Alexandre Dumas et de M. le comte d'Haussonville à l'Académie Française (Didier. — brochure in-8°).

Cette brochure nous fournirait une excellente occasion de discourir ici, à notre tour, sur la solennité académique du 11 février 1875. Heureusement pour vous, chers lecteurs, l'espace nous manque pour une dissertation quelconque à ce sujet et nous vous dirons seulement : Prenez et lisez ; pour peu que vous ayez l'esprit sympathique aux choses littéraires, vous ne regretterez pas votre temps.

Théophile Gautier. — *Portraits et souvenirs littéraires* (Lévy.— 1 vol. in-12).

Ce recueil se compose de cinq portraits ou études : *Gérard de Nerval, Mme de Girardin,— Henri Heine, — Baudelaire, —* et *Achin d'Arnim.*

Quant à la valeur de ces pages où rayonnent toutes les splendeurs de l'esprit et du style, elle n'est plus à constater, mais on cherche en vain l'opportunité d'une *réédition* semblable. Nous disons *réédition*, car ceci n'est pas autre chose, en somme, puisqu'il s'agit uniquement d'études placées à diverses époques en tête des œuvres des divers écrivains qu'elles concernent. — Ainsi l'étude sur Mme de Girardin fut écrite par Gautier pour une nouvelle édition des *Lettres parisiennes* (Edition Lévy), où on peut la lire ; l'étude sur Baudelaire se trouve au commencement du premier volume (*Fleurs du mal*) de l'édition définitive des œuvres de ce poète, etc.

Ajoutons enfin que les pages relatives à Gérard de Nerval ne sont guère qu'une retouche amplifiée des articles ou notices publiées par Gautier après la mort désespérante de cet écrivain, notices déjà exhumées par l'éditeur Charpentier et comprises dans le recueil publié en 1874 sous le titre un peu prétentieux d'*Histoire du Romantisme.*

Ces *Portraits et souvenirs littéraires* de Fortunio ne sont donc qu'une sorte d'entreprise de librairie inspirée visiblement par un sentiment tout-à-fait étranger au culte des lettres.

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

AGEN — IMPRIMERIE DE PROSPER NOUBEL.

VOYAGE EN PALESTINE,

SÉJOUR A JÉRUSALEM

PENDANT LES SEMAINES SAINTES, LATINE ET GRECQUE,

DE L'ANNÉE 1873.

(Suite et fin)

16 avril (*Mercredi Grec*).

C'est à notre fantaisie que nous nous abandonnons aujourd'hui. Jusqu'à présent nous ne connaissons que les hauts quartiers de la ville; il nous reste à voir ceux des Juifs et, puisque toute ville orientale possède forcément un bazar et qu'ici le bazar touche aux bas quartiers, nous nous y dirigeons en flânant.

Jérusalem appartenant depuis des siècles aux Mahométans, on s'attend à y trouver une population entièrement musulmane. C'est une erreur : les Juifs y sont en majorité;[1] et si, faute de produits, le commerce de cette partie de la Judée est nul; si le trafic, celui que les Semaines Saintes et les étrangers nécessitent, est fait par des Levantins ou des Européens; en revanche, l'ouvrier, le petit marchand, le brocanteur, sont Juifs et Juifs indigènes. Ce peuple, je l'ai déjà dit, en effet, est attaché ici par sa foi dans l'avenir; c'est l'espérance et non le bonheur qui y attire ces coreligionnaires d'Espagne, de Pologne et d'Allemagne, dont les costumes occidentaux nous étonnent, mais dont les physionomies conservent si pur le type de leur race. Les Juifs indigènes ont gardé la robe et la barbe syriennes et adopté, soit le bonnet de fourrure, soit le turban; les étrangers, la tête recouverte d'une casquette de titi parisien, d'où s'échappent en tire-bouchon deux mèches de cheveux blonds, vêtus d'une longue redingote graisseuse, ressemblent à des recors. Impossible de se

[1] Majorité relative : — sur 21,000 habitants, on compte : 9,000 Juifs, 8,000 musulmans, et 4,000 chrétiens des différentes communions.

tromper sur leur identité, mais impossible aussi de ne pas être frappé par leur attitude triste, presque fatale. Détestés des Turcs et des Arabes, courbés sous le joug et le mépris, — et le mépris des Orientaux se traduit peut-être encore par plus d'amertume que le nôtre,— ils nous paraissent dans la misère la plus profonde. Hier nous avons longé les huttes des lépreux; aujourd'hui, en respirant l'air vicié des ruettes juives, en parcourant le sombre dédale de leurs demeures basses, humides, entassées près des bouches des égoûts, nous éprouvions presque les mêmes frissons.

Constatons pourtant, au milieu de cette pauvreté, deux synagogues surmontées de riches coupoles. Nous entrons dans la plus importante : quelques fidèles ont pris place sur les bancs réservés à la foule; au centre d'un hémicycle bordé des stalles des rabbins, le sanctuaire reste voilé; sous la coupole, deux lutrins supportent les livres saints. Pas de luxe, d'ornements religieux, de peintures, sauf pourtant, sur l'avant-corps de la tribune, un affreux médaillon représentant des violons, des flûtes et probablement des flageolets. La musique ne peut être que sacrée ici; mais, à nos yeux, ainsi peinturlurée, cette tribune semble attendre un ménétrier de village.

Quittons ces lieux et prenons cette rue couverte; justement elle constitue à elle seule le quartier des bazars. Tout y est insignifiant : à côté de deux ouvriers qui frappent des bracelets de filigrane, quelques marchands exposent de pauvres étoffes et des babouches. Passons vite; en fait de bazar, après le Caire, Jérusalem ne nous montrera rien de nouveau.

A l'hôtel, chacun de nous s'isole pour faire son courrier; seul, M. J. S... se lance à l'aventure dans les rues de la ville.

Deux heures après, il entre dans le petit salon où MM. Sch... et moi faisons la sieste. « — Rien ne doit être curieux, nous dit-il gaiement, comme l'hôpital des lépreux que je viens de.....

« — Comment, vous avez osé?.....

« — Et nul n'est plus gentleman que le docteur anglais qui le dirige!

« — Ce n'est donc pas une plaisanterie?....

« — Cette lèpre n'est pas contagieuse; ce n'est plus la lèpre de la Bible, mais l'éléphantiasis arabe.[1]

---

[1] La lèpre dont il s'agit est une décomposition qui fait tomber les membres les uns après les autres et qui a résisté jusqu'à présent à toutes les ressources de la méde-

« — Grand merci de la distinction ! disons-nous d'une commune voix, en poussant M. J. S... vers la porte.

« — Mais quand je vous dis, nous crie-t-il en riant, quand....

« — Je vous en supplie, cher monsieur, répond M. Sch..., prenez au moins une fumigation.

« — C'est votre ultimatum? Au fait, je vais prendre un bain turc. »

En toute autre circonstance nous eussions eu la charité de l'en dissuader : les bains turcs n'ont ici de turc que le nom et le...... peignoir ; mais nous préférons aller aux emplettes. Il faut bien rapporter quelques souvenirs de Jérusalem, des objets de piété notamment.

Qui sait même si le petit vin blanc des hauts plateaux, que l'on nous compte ici un franc la bouteille, n'aurait pas de succès en France ? Mon voisin de table d'hôte, un Anglais qui semble l'apprécier suffisamment, en a déjà expédié une caisse à Londres. Quant à nos deux vis-à-vis, jeunes clergymans sur le point d'être reçus pasteurs et qui, parait-il, font leur dernier voyage de célibataires, ils témoignent d'une prévoyance encore plus caractéristique : ils se munissent d'eau du Jourdain. Par exemple, ils raillent fort agréablement ceux qui rapportent des fragments de la *grotte du lait*.[1] Laissons-les dire, mais, — puisque nous en avons commande, — rappelons-nous de prendre nous-mêmes de l'eau au Jourdain, du calcaire à Bethléem, et répondons à leurs sourires : « Honni soit qui mal y pense. »

17 avril (*Jeudi Grec*).

Jamais nous n'avons vu les rues de Jérusalem aussi agitées que ce matin ; on sent que toutes les caravanes sont arrivées, et que le jeudi commence la série des jours saints. Hier déjà, nous avons trouvé la

---

cine. Il est vrai que la plupart des malheureux atteints se refusent à suivre le traitement de l'hôpital anglais et préfèrent leur liberté relative. Dans leurs quartiers, en effet, ils sont libres, s'accouplent même entre eux et malheureusement — bien que le cas soit rare — ont parfois aussi des enfants.— Pour les réalistes, dont le dernier mot de l'art serait certaines œuvres récentes, quel titre et quel sujet : « *Les amours d'une léproserie !* »

[1] Selon la tradition, quelques gouttes du lait de la Vierge, tombées par terre, ont donné au calcaire de cette grotte la vertu de procurer du lait aux jeunes mères. Les femmes du pays, catholiques, schismatiques, turques, prennent un peu de pierre, la font dissoudre dans un verre d'eau, boivent le mélange et obtiennent, paraît-il, la grâce désirée.

basilique remplie de pèlerins; la chapelle grecque était si pleine qu'il nous a été impossible d'y entrer. Aujourd'hui, il est plus facile de tout voir.

En arrivant, en effet, au Saint-Sépulcre, nous sommes très étonnés de trouver le parvis occupé par les popes. C'est en plein air qu'ils officient, sous la sauvegarde d'une double haie de soldats; un autel en bois a été monté contre la muraille du couvent grec et tourné du côté du mont des Oliviers. Au moment où nous arrivons, un prêtre, qui remplit le rôle de diacre, occupe une petite chaire et chante l'évangile du jour : tout se passe avec pompe et dignité. Au point de vue du rite religieux, bien des choses nous échappent; mais bien des usages auraient besoin de nous être expliqués; ce qui est curieux et qui se grave pour toujours dans notre mémoire c'est le spectacle qu'offre le parvis. Partout on ne voit que des pèlerins : les terrasses des maisons regorgent de monde; celles des couvents sont littéralement bondées. On aperçoit des fidèles jusque sur les tours en ruines et le clocher démantelé; les corniches sont occupées; les colonnades envahies. On se demande comment on a pu y grimper et surtout comment on peut s'y maintenir. Quant aux rues aboutissantes, elles sont obstruées par la foule; enfin, autour de nous, en haut, en bas, tout grouille et s'agite. Avec ces costumes, ces couleurs, ces types, la basilique au fond pour décor, l'effet est prodigieux.

(1h *de l'après-midi.)* — Il pleut! les Grecs ont dû terminer leur office dans la basilique. Depuis la France, où l'hiver était si pluvieux, c'est-à-dire depuis le commencement de février, ce sont les premières gouttes d'eau que nous voyons tomber : elles font plaisir. Mais comme, de ces voies en pentes, les immondices descendent dans les bas quartiers! Les Juifs devraient avoir ici des chiens pour balayer les rues comme à Constantinople.

Nous profitons de la pluie pour préparer nos malles et..... nous disputer un peu.

A propos de mes emplettes d'hier soir, un de mes compagnons m'a averti que mon drogman prélevait carrément 10 0/0 sur chaque marchand avec lequel je fais affaire; or, comme les prix demandés sont ridicules, qu'il faut bien se fier à quelqu'un, j'ai dû être affreusement... trompé. Mon drogman, Jean Jacob, est au reste d'une intelligence hors ligne; au besoin même, je vous le recommande; Maronite des environs de Beyrouth, ex-marin des transports alliés pendant la guerre

de Crimée, il parle le Français avec une facilité étonnante, un véritable accent parisien et surtout une connaissance si approfondie de la langue verte, qu'on voit que les voyages — et les voyageurs — l'ont formé. Toujours est-il qu'au moment où ces messieurs arrivent et me montrent leurs achats, je m'empresse de comparer, facture en main. Eh bien! les mêmes objets, je les ai payés moins cher qu'eux. Vous jugez s'ils sont furieux! C'est 20 0/0 que leurs drogmans ont dû prélever sur eux. C'est d'ailleurs le taux, le courtage. Oh! naïveté des mœurs primitives! ou plutôt : bienfaits de la civilisation! Qu'y faire?...

Nous avons fini par en rire, mais j'avoue avoir commencé.

18 avril (*Vendredi Grec*).

Ce matin, le ciel a repris sa sérénité, l'air s'est rafraîchi, c'est le cas d'en profiter pour refaire l'ascension du mont des Oliviers et réparer quelques oublis.

Est-ce de Béthanie, ou du mont des Oliviers que Jésus s'éleva au ciel? On l'ignore,[1] mais il est constant que la tradition place l'Ascension sur la montagne; que sainte Hélène y construisit une église rivale du Saint Sépulcre; que Modestus, Charlemagne et les Croisés y ont tour à tour bâti des sanctuaires; et que les Musulmans les ont remplacés par les constructions que nous y trouvons de nos jours.

Entrons : voilà bien une cour, mais où est donc la *mosquée de l'Ascension?* Serait-ce cette petite chapelle octogonale coiffée de cette coupole? Sans doute, car ceci est l'*empreinte du pied de Jésus*. Nous nous attendions à mieux.

Montons sur le minaret, nous embrasserons du regard tout l'horizon.

Les voilà, en effet, à nos pieds, dans leurs sinuosités profondes, ces vallées que nous avons parcourues; la voilà, étalée comme un plan en relief, cette Jérusalem dont nous connaissons maintenant tous les détails. Retournons-nous : à la vision d'une ville bruyante et animée, la nature oppose l'horreur d'un bassin volcanique. Partout l'œil ne voit que des collines desséchées, car les hauteurs se succèdent jusqu'au désert de Jéricho. Au milieu d'une bande de verdure,

---

[1] L'Évangile, contrairement à la tradition, dit que c'est à Béthanie; ce qui n'a, d'ailleurs, rien de contradictoire, car Béthanie, qui n'est guère qu'à 20 minutes du sommet du mont des Oliviers, est située sur le versant oriental de cette montagne.

le Jourdain se devine ; la mer Morte apparaît comme un lac bleuâtre, et le regard se perd sur la ligne lointaine des montagnes désolées de Joab.

D'ici nous comprenons la Judée. Ce sol, aujourd'hui abandonné et stérile, devait être cultivé par les Juifs. Voilà les hauts plateaux de Bethléem où Ruth glana dans les champs de Booz, et ceux d'Hébron, d'où les Israélites rapportèrent la grappe merveilleuse. Sur les bords de la Méditerranée, cette plaine verte est l'ancien domaine des Philistins ; cette autre, arrosée du Jourdain, est celle qui apparut comme la réalisation de la terre promise et dont la fraîcheur fit tomber à genoux la génération d'Hébreux qui ne connaissait que les sables du désert. Enfin, au Nord, au delà de ces collines doivent s'étendre la Samarie et la Galilée. Qu'il nous reste du pays encore à parcourir !

En descendant, nous trouvons *la grotte et le tombeau de sainte Pélagie* et la belle chapelle à peine terminée, qu'une compatriote, Mme la princesse de La Tour d'Auvergne, a fait construire sur l'endroit où Jésus enseigna le *Pater* à ses disciples. Plus bas, on nous montre les lieux où les apôtres composèrent le *Credo* et où le Christ pleura sur Jérusalem.

(*4 h. du soir*). — Nous ne pouvons, paraît-il, nous dispenser d'aller voir aujourd'hui les *Juifs pleurer sur les ruines du temple*. Connaissant les lieux et les personnages, nous aurions peut-être hésité, car, après tout, cette douleur est respectable. Nous y allons néanmoins, nous souvenant, d'abord, que nous nous sommes promis de tout voir ; puis, que les manifestations de la douleur ont, en Orient, quelque chose de si primitif et de si naïvement exagéré, qu'elles étonnent plus qu'elles n'attristent. Je me rappelle, en effet, à Assouan, avoir vu passer un enterrement. Derrière un prêtre copte, était porté un cadavre, visage découvert : c'était un petit enfant. La mort d'un enfant est partout navrante ; mais là, le cortége était grotesque ; plus de deux cents femmes suivaient, se tordant les bras, poussant des cris et des gémissements de commande. Au milieu de tant de douleur feinte, la vraie douleur disparaissait ; celle de la pauvre mère était muette sans doute !

Il en est un peu de même ici pour ce qui concerne les Juifs. Vous vous rappelez la belle gravure de Bida. Elle est d'une exactitude parfaite. La place où nous nous rendons est bien la même ; au fond s'élève la fameuse muraille, la partie la plus authentique des anciens murs de l'enceinte du temple, haute de 12 mètres environ, cons-

truite d'énormes pierres équarries en bossage. Bida a dessiné d'après nature un petit groupe de Juifs, le front appuyé contre la muraille, le livre des psaumes à la main, les lèvres murmurant des prières, les traits nobles et tristes. Ainsi rendue la scène est touchante. Aujourd'hui, ce n'est plus un petit groupe, mais une vraie foule qui se presse sur cette place. A côté des poses nobles et sévères, se trouvent les gestes grotesques et les grimaces. Une chose que le dessin n'a pu rendre, c'est le balancement de presque toutes ces têtes, recommandé, nous dit-on, par Moïse, pour éviter que le regard ne se fixe et ne donne des distractions à la prière ; enfin, ce qui est bien oriental, ce sont ces cris de douleur, ces exclamations qui se répondent et surtout, brodant sur le thème grave et monotone des Lamentations de Jérémie, les plaintes aigües des vieilles femmes, plaintes qui semblent être provoquées par un ressort et alternées au métronome.

Tout cela même ferait sourire; mais votre sourire n'aura aucun effet. La foi juive est forte ; elle a à résister à d'autres humiliations et d'ailleurs, ce qui décidément, pour nous, caractérise et ennoblit toute religion orientale, c'est l'absence totale de respect humain.

(11 *h.* 1/2 *du soir.*) — Nous venons d'assister aux processions du chemin de croix. Quelle foule et quel spectacle ! Nos drogmans nous avaient prévenus; mais nous ne nous attendions pas à une telle cohue ni surtout à une profanation si naïve. Déjà, hier, nous nous étions aperçus que des pèlerins dormaient sur les degrés des chapelles, mais nous nous l'étions expliqué par les fatigues et les privations du voyage et nous ne doutions pas que ce n'étaient là que les plus pressés de la masse compacte qui a tout envahi depuis.

Ce soir, en effet, le Saint-Sépulcre n'est plus qu'un vaste caravansérail, où chacun s'est installé de son mieux. Si hier, pendant l'office en plein air, l'effet que produisaient le parvis et les couvents était étrange ; aujourd'hui le coup d'œil, que nous offrent l'intérieur de l'église et principalement la rotonde, ne lui cède en rien. Hier matin, chacun tenait sa place du hasard ; ce soir, chacun l'a choisie avec soin. Tout est prémédité, organisé, car les moindres corniches, entablements, chapiteaux, soutiennent des planches et des nattes, que les popes ont louées à bons deniers.

Ces étagères, superposées comme les couchettes d'une cabine, sont vivantes ; de pauvres ménages arméniens s'y sont établis ; quant aux galeries, plus commodes et probablement plus chères, elles sont bon-

dées ; ce sont des avant-scène de théâtre, où des femmes richement voilées causent, rient et s'amusent. En bas grouille la populace. Les premiers arrivés sont les plus près du fameux trou de l'Ange, d'où sortira le feu céleste ; car c'est pour assister au miracle de demain et non pour le chemin de croix, que cette foule attend ainsi. Elle va même passer la nuit ici : aussi a-t-on apporté, qui sa couverture, qui son matelas ; et chacun, suivant son heure et son appétit, déploie ses provisions de bouche. Voyez : on s'offre des galettes, des raisins secs, des figues. A qui donc ces femmes et cet enfant font-ils signe ? A ce nègre qui porte une écuelle de pois chiches. Bien mieux et sans sortir, bien entendu, des bas-côtés de la rotonde : ce couloir mène à une citerne, où l'on va puiser et remplir son bidon de voyage ; cette voûte contient un café, dont vous pouvez voir pétiller le brasero, bouillir les cafetières et circuler de main en main les tasses ; enfin, cet autre couloir que trahit.... mais je me tais.

Où sommes-nous? dans un bazar sans doute, car voilà des popes qui vendent des cierges et contrôlent les pièces qu'ils reçoivent ; non, ce bazar est la plus sainte des basiliques et voilà le tombeau de Celui qui jeta hors du temple les marchands et les changeurs ! C'est à n'y pas croire !

« Attendez le miracle » me souffle mon drogman. Au fait, il s'annonce bien. Attendons ou plutôt regardons les processions défiler, et gardons-nous des coups de crosse que distribuent si généreusement les soldats chargés de frayer un passage.

Tout d'abord, ce sont les Syriens ou Jacobites, qui sortent de leur chapelle particulière, et c'est leur clergé qui s'avance, coiffé de toques et vêtu de belles chasubles rouges à bandes d'or. Entre deux assistants, qui soutiennent les pans de ces magnifiques ornements, marche le patriarche, distribuant des bénédictions aux Syriens à genoux ; puis, viennent des prêtres, des chantres, des enfants de chœur ; enfin les fidèles, un cierge à la main. Ce cortége ne manque ni de richesse, ni d'originalité ; on s'incline volontiers devant ce vieillard, tant la tête est belle et le geste paternel ; mais les couleurs sont si éclatantes et d'un goût si théâtral, que malgré nous, il nous semblait avoir déjà vu un groupe semblable, que les souvenirs de la *Juive* sont venus nous assaillir, bien que pourtant rien de mélodieux ne se fit entendre et que les voix criardes des enfants de chœur ne nous rappelassent en rien les phrases qu'Halévy fait retentir sous le porche de la cathédrale de Constance.

Est-ce une société chorale qui s'avance, précédée de ses bannières,

et sont-ce des médailles qui y sont attachées ? Bon, ce sont les processions coptes et abyssiniennes qui passent : ces médailles sont probablement des amulettes. Voilà bien le type et le rhythme égyptiens ; voilà bien les Coptes tels que nous les avons vus chez eux, plus musulmans que chrétiens, aussi ignorants que pauvres. Derrière eux, marchent les Abyssins plus riches, mais surtout plus vigoureux et plus énergiques. Leur teint noir, leur démarche, nous ont, cette fois encore, fourni une distraction singulière : l'évêque nous a rappelé *Beauvalet* dans *Théodoros ;* le clergé, les comparses de ce drame à la Gaîté.

A 10 heures, la coupole et les chapelles s'éclairent ; la nef s'illumine ; les popes se croisent et s'agitent ; les Grecs et les Arméniens vont s'ébranler.

Cette fois, le défilé est imposant. Les popes, vêtus d'ornements noirs à lames et à franges d'argent, se pressent nombreux et solennels. Ils précèdent leur patriarche qui officie sous un dais de velours brodé aux armes du czar. Comme le soir de notre Vendredi Saint, on s'arrête aux stations de la croix, mais on n'y prononce que deux sermons, l'un en *grec*, l'autre en *arabe*. Par exemple, bien que la procession soit peu suivie, les exclamations sont nombreuses. Les manifestations de piété et de repentir deviennent burlesques ; il est difficile d'être sérieux devant des soupirs poussés par des gens qui ne se donnent pas même la peine de prendre part au cortége, mais qui considèrent comme un devoir d'interrompre leur sommeil, pour répondre comme le ferait un écho lointain.

Cependant, nous regardons longtemps ces deux clergés lutter de richesses, étaler sous nos yeux les pompes de leur culte et nous cherchons à nous pénétrer de leur caractère distinctif ; mais leur association même nous rend l'observation difficile. Tous deux représentent bien ces religions chrétiennes sur lesquelles l'Orient a si profondément déteint. Une chose néanmoins nous a frappés ; c'est que les popes grecs, par les formes relativement modernes de leurs attributs religieux et le cachet de leur ornements sacerdotaux, devaient ici représenter surtout l'Église russe ; et les Arméniens personnifier l'antique rite byzantin, l'Église primitive d'Orient.

Quand nous sortons du Saint-Sépulcre, il est onze heures et demie du soir. Les cérémonies sont finies ; on éteint les cierges ; seules, les lampes qu'on entretient constamment autour du saint tombeau jettent leurs pâles lueurs. Les Grecs restent. Le sommeil sans doute

va s'emparer de cette foule, car autrement, dans l'obscurité, de quelles scènes ces voûtes ne pourraient-elles pas être les témoins !!!...

19 avril (*Samedi Grec*).

(4[h] *du soir*.) — Enfin nous sortons du Saint-Sépulcre ! nous venons d'assister à ce *miracle du feu*, qui est décidément la seule chose[1] que les Grecs soient venus voir ici. Que leur sont, en effet, les traces de la Passion, près de ce feu céleste, du cierge qu'ils allument à sa flamme et qui doit rapporter la bénédiction de Dieu dans leurs pauvres demeures ? Nous nous étonnions de leur indifférence ; aujourd'hui nous sommes stupéfiés de leur fanatisme.

Bien que les Franciscains nous eussent promis une place, j'ai vu le moment où nous renonçions à nous faire une trouée dans la foule qui obstruait les abords de la basilique. Heureusement que, grâce aux relations de nos drogmans, nous sommes arrivés à nous faufiler au milieu des soldats et que les gardiens turcs nous ont aidés à parvenir à la chapelle latine, où les Pères nous ont fait monter par les escaliers de leur couvent dans les galeries de la coupole.

Ainsi placés, nous embrassions du regard tout l'intérieur de la basilique. La foule, dont la majeure partie était là depuis plus de vingt-quatre heures, était encore plus serrée qu'hier soir ; nos yeux plongeaient sur un véritable pavé de têtes, l'atmosphère était lourde et viciée. Rien n'a donc pu nous échapper, mais ici... je ne saurais mieux faire que de citer Mme de Gasparin.[2]

« La chapelle qui renferme le Saint-Sépulcre nous fait face. Le « feu sacré doit sortir par ce trou noir pratiqué dans le mur du « sanctuaire. La foule est enfiévrée par l'attente ; un vacarme indes- « criptible remplit les voûtes de l'église ; il y a des cris, il y a des « chants, il y a la rumeur des flots d'un peuple ivre....

« Des hurlements saccadés déchirent l'air, les yeux sont allumés, « presque sanglants.... De temps en temps, un coup de poing

---

[1] L'immersion dans les eaux du Jourdain est également pour les Grecs d'une grande importance : elle complète leurs pèlerinages.

[2] En lisant, avant mon départ, l'intéressant *Voyage au Levant*, d'où les passages suivants sont tirés, j'avoue avoir douté de leur exactitude : j'avais tort. Ce que Mme de Gasparin a vu en 1848, nous l'avons vu en 1873. Ces citations ne sont donc pas seulement une bonne fortune pour le lecteur ; de ma part, elles sont l'amende honorable d'un jugement téméraire.

« retentit : la commotion est électrique ; les bras se lèvent, les pan-
« toufles aussi ; l'océan s'entr'ouvre, il se partage, les deux flots se
« ruent l'un sur l'autre, le sang coule ; les Turcs arrivent armés de
« la courbache, ils frappent à gauche, à droite, ils arrachent les
« chapelets,[1] ils s'en servent comme de fouets, ils les jettent en l'air ;
« mais il y a jusque dans leur rudesse une modération qui ne peut
« venir que du plus profond mépris : ce mépris se trahit encore par
« l'indescriptible sourire qui erre sur leurs lèvres ; ils se sentent
« seuls *hommes* au milieu d'un hôpital de forcenés....... »

Deux heures ! N'est-ce pas l'heure désignée? Probablement ; car....
« les cris se renforcent, les femmes agitent leurs voiles... Voici le
« pacha qui, pour assister à la cérémonie, fend ce bloc vivant. Il y a
« des ondulations puissantes, insurmontables, qui froissent des mil-
« liers d'êtres humains, qui les emportent, qui les rapportent; et tou-
« jours renversée, redressée, engloutie, quelque sauvage figure au
« dernier degré de l'égarement. Parfois, trois ou quatre de ces figu-
« res apparaissent entrelacées ; elles bondissent sur les têtes, s'en-
« gouffrent et la clameur grandit d'autant, comme rejaillissent les
« fusées d'écume autour du rocher qui tombe dans la mer. — Il y a
« des assauts prodigieux vers le trou noir par où sortira la flamme.
« Des pèlerins, tête nue, chevelure éparse, y cramponnent leurs bras
« dont les muscles se gonflent ; la tempête fond sur eux ; ils tour-
« nent vers elle leur visage terrible ; ils se raidissent, ils se laissent
« déchirer plutôt que de lâcher prise ; et puis le flot capricieux, qui se
« brise en poussière au moindre obstacle, s'évanouit ou se tourne
« ailleurs.

« L'effet est merveilleux : têtes nues, têtes entourées de turbans
« ou couvertes de l'éclatant mouchoir de Damas, robes pourpres,
« jaunes d'or, pauvres haillons toujours splendides de couleur, atti-
« tudes magnifiques : c'est beau, de la beauté d'un enfer de Michel-
« Ange..... »

Mais voici la procession qui se déploie :

« Les soldats musulmans forment à coup de courbache et de cha-
« pelets un sentier au milieu des démoniaques ; ils le maintiennent
« au moyen d'un cordon de troupes. Les pèlerins courent aux ban-

[1] Les Orientaux ont tous, quelle que soit leur religion, l'habitude d'égrainer un chapelet entre leurs doigts ; ce n'est pas un objet de piété, mais de contenance.

« nières sacrées, ils les saisissent, ils les brandissent. Et voici venir « après eux le clergé grec, le clergé arménien, le clergé copte : « moines, dignitaires, patriarches, vêtus de satin blanc et or, la barbe « blanche et vénérable, les yeux dévotement baissés, portant qui la » crosse, qui l'encensoir, et qui le cierge que l'étincelle céleste em- « brasera. Ils psalmodient et marchent à petits pas. Les cris, les « bonds, les pyramides humaines, les claquements de mains, les tré- « pignements redoublent. Saint Jean, saint Pierre, le Seigneur, sa « mère, les Saints peints sur les bannières, sont promenés au milieu « de ce scandale de bal masqué !... »

La procession fait trois fois le tour du monument ; enfin, les deux dignitaires grec et arménien entrent seuls dans le sanctuaire. Ils s'enferment dans la petite chapelle de l'Ange, car ce miracle a besoin du huis clos et... d'une allumette. C'est le moment tant attendu, le moment où le feu du ciel descend allumer le cierge que tiennent les deux patriarches. L'attente est solennelle, courte heureusement, le silence a presque succédé aux cris des fanatiques.

« Tout-à-coup l'océan reflue vers la fenêtre, une lumière parait « au trou noir, la clameur fait trembler les voûtes, des milliers de « bras armés de cierges se tendent et se croisent; le feu se commu- « nique de proche en proche, le jour s'éteint sous cette flamme, elle « grimpe de cierges en cierges aux plus hautes galeries ; une lumière « jaune, infernale, chasse le soleil ; une vapeur noire s'arrête sus- « pendue au-dessus du Saint-Sépulcre. Alors ces forcenés, une main « brandissant le feu, l'autre entrelacée à d'autres mains, commen- « cent une danse frénétique : tous les turbans volent en l'air, les « têtes à demi-rasées agitent leurs boucles noires, elles se renver- « sent, la sueur coule le long des visages, les robes dénouées lais- « sent le buste nu ; les torrents de ces milliers de voix se heurtent, « les flammes secouent leurs clartés sur ces groupes convulsifs, on « s'arrache les cierges brûlants, on promène le feu sur son corps, on « le cache dans son sein, on le passe sur son visage, on se l'enfonce « dans la bouche ; la danse devient hideuse d'audace et les trois « clergés grecs, coptes, arméniens, patriarches en tête, bannières « déployées, encensoirs en main, psalmodient les litanies et sanc- « tionnent encore une fois ce délire infâme !!...

« Comme tableau, c'est d'une couleur que jamais pinceau n'attei- « gnit; comme culte, cela fait frémir... Comparés à ces chrétiens, les « derviches hurleurs sont des gens sensés : un chef les dirige ; leur « exaltation, toute frénétique qu'elle est, suit à son insu des règles

« harmonieuses. Les folies du carnaval italien sont les folies de « gens qui peuvent reprendre les rênes. Ici on ne trouve plus que de « la bestialité féroce. Ce sont les saturnales antiques. »

C'est le miracle du *delirium tremens*, me dit M. J. S... en sortant. D'accord; mais si les fidèles ont l'excuse de l'ignorance, que penser des deux patriarches qui commettent cette jonglerie sacrilége?

20 avril *(Dimanche de Quasimodo)*.

(7h *du matin.)* — Voilà le moment du départ. Tout est prêt pour notre nouveau voyage; la vie sous la tente va commencer pour nous. A cheval pour Bethléem !

Mais auparavant, jetons un dernier regard sur cette ville de Jérusalem dont chacun de nous emporte le souvenir.

Quant à moi, en lui disant adieu et en écrivant pour la dernière fois son nom sur mes notes de touriste, je ne m'attendais pas, je l'avoue, à essayer, un jour, de la décrire. Je ne dirai pas, qu'en obtenant de moi cette téméraire promesse, le Directeur de la *Revue de l'Agenais* est devenu mon complice, mais seulement que j'ai cédé à l'indulgente sollicitation d'un ami.

A. MARCENAC.



UNE SUCCESSION FÉODALE AU XII[e] SIÈCLE.

ÉTUDE HISTORIQUE.

[Deuxième et dernière Partie.][1]

VI

DE LA GUERRE.

Le château de Montaigut dépendait, avons-nous dit, du comté de Laon, qui lui-même relevait du duché de France et, par le duché de France, du domaine de la couronne. Grâce à sa force défensive, à ses nombreuses et larges tours, à l'étendue de ses terres et à l'éclat de sa vassalité militaire, il constituait un fief principal par son titre et baronial de sa nature; son seigneur ou son baron entrait donc de plein droit dans la pairie du comté. Qui sait même si déjà, d'après les règles que je viens d'exposer, il ne figurait pas dans la pairie ducale de France! car le roi, étant au commencement du XII[e] siècle le véritable comte du Laonnais, communiquait déjà, par le fait, à ce comté, une de ses plus belles prérogatives. C'était donc à cette pairie que, en ne paraissant prétendre qu'à ce château, se trouvait, en fin de compte, aspirer Thomas de Marle, et ce but, il l'aurait infailliblement atteint, si les autres barons du pays ne lui eussent opposé leur *veto*. Suger constate formellement l'existence de ce *veto* : il est vrai qu'il n'en expose pas les motifs, mais il en dit assez sur la fin de son récit, lorsqu'il se réjouit de ce que le mariage, point de départ de toute cette affaire, a été canoniquement cassé. Il en ressort clairement qu'on en voulait surtout et avant tout à la succession.

Maintenant quels furent les opposants? Furent-ils nombreux? S'éleva-t-il quelques divergences et quelques hésitations? Notre historien est muet à cet égard, mais il nous révèle assez bien la gravité de la question, quand il nous représente l'opposition comme étant

---

[1] Voir la livraison d'Août 1874.

formidable et presque irrésistible. L'adversaire le plus ardent fut un seigneur de Boves, du nom d'Enguerrand.[1]

Il portait à Thomas une haine implacable, bien qu'il lui tint de près, à ce que l'on disait, par des liens qui ne fesaient guère honneur à la dame de Marle, mère de Thomas, s'il est vrai qu'elle eût eu celui-ci de ses œuvres. Mais cette paternité, vraie ou fausse, ne l'avait pas rendu plus traitable, il semblerait plutôt qu'elle aurait contribué à redoubler l'ardeur de ses poursuites.

Après lui venaient les seigneurs de Roussy, de Ramerupt, de la Ferté, de Chépy et autres, tous seigneurs du Laonnais, tous pairs des sires de Montaigut, et non moins ardents qu'Enguerrand de Boves. Le seigneur de Roussy, *de Russiaco*, nommé Ebles, *Ebalus*, était un des plus riches et des plus puissants barons du pays. Suger raconte de lui qu'ayant été appelé à faire un voyage en Espagne, il avait poussé l'orgueil jusqu'à partir avec un cortége de chevaliers qui aurait convenu à un roi, et le bon abbé en est comme scandalisé. Malgré son orgueil cependant, Ebles ne prenait encore d'autre titre que celui de *sire*, mais le temps n'était pas éloigné où ses descendants allaient se parer du titre de comte : *comes de Russiaco*, comme on lit dans plusieurs actes. On ne connait pas cependant d'acte d'érection de ce comté ; ce qui permet de supposer qu'il y eut peut-être usurpation.

Le seigneur de Ramerupt se trouvait exactement dans le même cas. C'était un seigneur ambitieux et riche, et tenant, comme Boves, à rehausser l'éclat de sa baronie. Le meilleur moyen pour cela lui paraissait être sans doute de limiter le nombre des baronies existantes, en rejetant le nouveau venu.[2]

Quant aux *sires* de la Ferté et de Chépy, *Hugo-Albus de Firmitate*, *Robertus de Capiaco*, ils n'étaient ni moins puissants, ni probablement moins avides d'agrandir leur situation. C'était l'esprit du temps; aussi s'étaient-ils ligués contre de Marle aux dépens duquel ils se proposaient, pour le moment, de se hausser. Du reste, ils ne dissimulaient pas leurs projets et ils déclaraient hautement que leur in-

[1] Boves était un château des environs de Laon, dans le genre de Montaigut, riche et fortifié comme lui.

[2] Ce seigneur se nommait André, et portait le titre de comte : *comes Andreas de Rameru* : ce titre, toutefois, paraît assez difficile à justifier, vu sa position féodale à cette époque.

tention était de raser le château de Montaigut, de manière à écarter à tout jamais toute crainte de rivalité de ce côté.

Quant à Thomas, on se promettait de le renfermer dans une prison perpétuelle; sa femme devait être rejetée de la succession, et le château ne passerait à l'héritier, quel qu'il fût, que démantelé et rasé. C'était là, il faut l'avouer, un véritable attentat contre la propriété féodale; l'abbé Suger semble lui-même en convenir, mais il a une excuse toute prête, et cette excuse, c'est le désir pieux qu'il attribue aux confédérés de faire justice des crimes de Thomas. Mais la justice avait en eux de singuliers champions : l'un d'eux, le plus animé, Enguerrand, passait, nous l'avons déjà dit, pour le père adultérin du coupable; il était donc censé poursuivre son propre fils; l'autre, Ebles de Roussy, était, au dire de Suger lui-même, plus turbulent, plus rapace, plus enragé même que celui qu'il s'agissait de punir : *vir tumultuosus, vir rapacior, vir insanior*.[1]

Comment, et en vertu de quel principe de droit public, ces seigneurs, se fesant ainsi justice à eux-mêmes, avaient-ils pu, supprimant toute action judiciaire, condamner un de leurs pairs? Comment surtout avaient-ils pu procéder, de leur propre impulsion, à l'exécution de leur sentence? C'est là, sans contredit, un des aspects les plus curieux de l'ancien droit féodal : car ils n'étaient ni factieux ni rebelles. Ils usaient tout simplement de leur droit, et c'est ce droit lui-même qu'il est plus intéressant de constater que d'accuser.

Les opposants, en effet, avaient deux voies ouvertes devant eux. Ils pouvaient, en premier lieu, porter leur opposition devant la cour féodale, composée d'eux-mêmes sous la présidence de leur comte, ou pour mieux dire, du roi, seigneur réel du comté. Là, on eût tranché la question dans les formes juridiques ordinaires. On aurait fait appel à l'usage ou à la coutume, au duel peut-être; car le duel figurait alors au nombre des preuves juridiques les plus en crédit; mais il fallait dans ce cas se résoudre à des épreuves dont les résultats pouvaient être incertains. On pouvait craindre, d'ailleurs, que Thomas ne voulût pas se soumettre à une juridiction qui ne lui offrit pour juges que des adversaires. Il était donc plus simple, plus expéditif, et beaucoup moins hasardeux, de prendre la seconde voie. Celle-ci, tout aussi légale que la première, consistait tout simplement

---

[1] Suger, *Vita Ludovici, passim.*

dans l'exercice du droit de guerre. Elle offrait, entre autres avantages, celui de dispenser des formes. On y prenait pour arbitre Dieu lui-même et la Providence qui voit tout et qui se dispense facilement des procédés d'instruction; il n'est donc pas étonnant que les opposants s'y soient arrêtés.

Lé droit de guerre, aujourd'hui prérogative exclusive des chefs des grands Etats, était au moyen-âge un privilége de la noblesse toute entière. Pour les simples gentilshommes comme pour les rois, pour tous enfin, excepté pour les bourgeois et les vilains, elle était l'*ultima ratio*, la raison suprême et dernière. Avec elle la jurisprudence devenait inutile. On la pratiquait de roi à roi, de duc à duc, de comte à comte, de baron à baron, et même de chevalier à chevalier. Il n'était pas de pair qui ne crût avoir le droit de guerroyer contre un autre pair, fût-il même d'un degré différent de pairie. L'opinion s'était faite à ces arrêts du sort; on les subissait, peut-être quelquefois, à son cœur défendant, mais on les respectait toujours. Des sentences plus rationnelles eussent peut-être été beaucoup moins bien acceptées. Ce n'est pas sans motif sans doute que les publicistes modernes se sont récriés contre cette aveugle doctrine, qu'ils en ont signalé les désordres, constaté les anomalies et flétri les abus. Mais l'histoire est l'histoire, et lorsqu'on la remonte avec un peu d'impartialité, on ne s'étonne pas d'y rencontrer des circonstances atténuantes qui excusent, qui expliquent du moins, bien des choses excessives.

Qu'on se reporte en effet, par la pensée, à l'état des choses au xᵉ siècle, à ce moment indescriptible où le vieux monde germanique n'existe plus, et où le monde féodal n'existe encore qu'à demi; qu'on se figure un peuple belliqueux, fier, impatient, complétement abandonné à lui-même. Les princes vraiment légitimes, faibles et derniers successeurs de Charlemagne, ont disparu faute d'appui, on peut presque dire, faute d'asile, car il n'y a plus de place pour eux dans le royaume de leurs pères. Qu'attendre d'un pareil régime? Les grands ducs, les ducs féodaux se combattent les uns les autres. Nul, pas même Robert-le-Fort, le premier des ducs de France, n'est de force à s'imposer à qui que ce soit. Il n'y a plus d'arbitre, moins encore des juges. Qu'arrive-t-il alors? eh! mon Dieu! qui ne le devine et qui ne le sent? Chacun s'arme de ses droits, sans s'enquérir des droits d'autrui, et repousse la force par la force. On s'était guerroyé de duc à duc, de comte à comte : on finit par se guerroyer entre vicomtes, entre barons et entre chevaliers. Puis l'équilibre s'établit

en bas comme en haut. Les prétentions se balancent : on s'oppose les uns aux autres les faits accomplis par la force, et l'instrument, à qui l'instabilité est due, contribue, en définitive, à faire la stabilité.

Ne récriminons donc pas trop vivement contre ce droit rétrospectif de guerre intérieure et privée, et contentons-nous de l'avoir repoussé en temps opportun. Sans lui, sans ce jeu permanent de batailles particulières, est-il bien certain que la France moderne se fût jamais constituée ? N'est-il pas probable au contraire que, suivant en cela l'exemple de ces peuples sans énergie qui se noyent dans des compétitions de pouvoir, elle se serait lentement et infailliblement affaissée sous son propre poids ?

Qu'on en dise ce qu'on voudra : pour moi, la France n'est autre chose que la féodalité, et la féodalité, sans les guerres privées, n'existe pas. Beaumanoir en fait la base même des institutions féodales du Beauvoisis, et il a raison; mais, tout en proclamant ce droit, il ne laisse pas que de le réglementer. Il ne faut pas en effet s'y méprendre. Le droit de guerre du XIII[e] siècle n'était déjà plus celui du XII[e], comme celui-ci n'était plus celui du XI[e]. Dans ce dernier siècle, en effet, les documents nous l'apprennent, on distingue deux sortes de guerre : les unes d'un intérêt général et dites *guerres campales*, et les autres auxquelles était restée cette qualification plus spéciale de *guerres privées*.

Deux mots serviront à les caractériser :

En règle générale, une guerre privée avait pour cause première un meurtre, un attentat, un outrage quelconque fait au membre d'une famille. Chez les peuples guerriers, le sang appelle le sang, et au moyen-âge, comme tout récemment en Corse, le meurtre appelait le meurtre, de génération en génération. Il y avait même ceci de particulier, que la vengeance y était un devoir, et que ce devoir était commun à toute la famille, en tous lieux et à tous les degrés de parenté. Il ne suffit pas que le fils venge le père, il faut encore que le frère, que le neveu, que le cousin viennent au secours de ce fils et s'arment du même poignard. Voilà les guerres privées proprement dites, celles qui, sans mélange d'aucun intérêt politique, se sont poursuivies longtemps sans autre résultat possible que de vaines et sanglantes satisfactions; celles-là, le régime féodal les a tolérées, mais il ne les a jamais encouragées. Loin de les favoriser, il a, au contraire, tout fait pour les amoindrir, notamment en leur

imposant *la trève de Dieu, la trève du roi, la trève du comte* et une foule d'autres *trèves* qui n'avaient pas en général d'autre but.

Les guerres *campales*, au contraire, étaient des guerres qui, quoique privées, étaient essentiellement légitimes. En voici un exemple entre mille :

Un marchand part pour la foire ou pour le marché ; il porte sur lui de l'argent ou des marchandises. Un seigneur le trouve de bonne prise, l'arrête et le dépouille. A l'instant, toutes les susceptibilités s'éveillent ; les populations se soulèvent ; on s'arme partout dans le vaste rayon où la sécurité générale paraît menacée, et l'on part en guerre avec l'intention bien arrêtée de s'emparer de la personne du ravisseur, de brûler ses moissons et d'arracher tous ses arbres. Voilà la guerre campale, *bellum campale*. Celle-là est de droit public. Non-seulement on la tolère, mais on l'encourage, on la glorifie, on l'appuye au besoin.

C'est justement à une de ces guerres campales qu'eurent recours les adversaires de Thomas de Marle. Ils en avaient le droit : ils en eurent bientôt la volonté. Or voici, suivant toute apparence, comment il y fut procédé.

Thomas de Marle dut être, de prime abord, considéré comme un ennemi et, parce qu'il était en possession, il dut lui être adressé en premier lieu une sommation par hérault d'avoir à livrer son château. Cette sommation resta naturellement sans effet. Elle dut alors être renouvelée et suivie, cette fois, d'un défi ; ce défi prononcé, la guerre devenait légale.

Quoi qu'il en soit, tout était consommé au moment où commence enfin le récit de l'abbé Suger. Tous les confédérés sont à leur poste. Le château de Montaigut est assiégé : des assauts ont été donnés ; le blocus est commencé ; de larges fossés de circonvallation allant d'un val à l'autre, *de vallo alio ad vallum aliud*, interceptent toutes les communications ; des ouvrages mobiles se promènent le long des murailles, et le moment approche où, la famine aidant, Thomas va être contraint à capituler. La question de succession est donc sur le point d'être prochainement tranchée, mais il reste encore un espoir. Le roi protége le château ; il peut venir encore ; il ne s'agit plus que d'aller le chercher. Plein de cet espoir, Thomas n'hésite pas à partir et accourt auprès du monarque. Franchissant, pendant la nuit, les lignes ennemies, il parcourt avec rapidité l'espace qui le sépare de la résidence royale, et vient solliciter un envoi de chevaliers bien

disposés et bien armés, comme les princes féodaux en avaient constamment à leur disposition.

VII

INTERVENTION.

Le roi de France, à cette époque, était, ainsi que je l'ai déjà dit, Philippe Ier, arrière-petit-fils de Hugues Capet. Ce prince, sans être très avancé en âge, paraissait singulièrement usé. Les désordres de sa vie privée, en altérant de bonne heure sa santé, avaient encore plus compromis sa situation morale. Après avoir, sans motif, répudié sa première femme, Berthe de Hollande, il s'était hâté d'épouser Bertrade, comtesse d'Aujou, dont le mari pourtant n'était pas prêt à mourir. Le pape avaït annulé ce mariage et mis le royaume en interdit. Il en était résulté de grands dommages, qui avaient failli soulever les populations, à ce point qu'on avait dû lever cet interdit, tout en laissant subsister un conflit avec le clergé qui refusait de reconnaitre cette union. Une séparation était demandée à hauts cris ; mais le monarque, sourd à toutes les représentations, avait persisté dans ses relations scandaleuses. Cette conduite lui ayant fait perdre l'estime et le respect de ses sujets, il se sentait tristement devenir l'objet d'un discrédit universel. Dans cette situation, et sans recourir à une abdication, acte de courage dont il était incapable, il avait associé à la couronne son fils aîné, Louis, né de son premier mariage. Ce prince avait accepté avec empressement la part d'attributions qui lui était faite et, sous le titre d'héritier présomptif, *rex designatus*, avait pris sans hésiter les rênes de l'État. Vif, alerte, ambitieux, joignant à une intelligence peu commune les qualités du vrai chevalier, il était devenu l'idole de ses vassaux à tous les degrés. L'histoire, interprête fidèle des sentiments de ses contemporains, lui a fait, sous le nom de Louis-le-Gros, une place à part dans la nomenclature des grands rois.

Au moment où Thomas de Marle, furtivement échappé aux poursuites de ses ennemis, vint réclamer le secours de la couronne, le jeune prince était de fait l'unique et véritable roi. Son pouvoir s'exerçait sans contrôle, et déjà, dans des occasions importantes, on avait pu voir ce dont il était capable. Il avait su notamment, avec autant de fermeté que de prudence, ramener à une soumission respectueuse le fier baron de Montmorency, qui avait osé le braver jusque dans sa

propre cour. Sa politique générale commençait déjà à se dessiner. Elle était bien simple : toujours prêt à se mêler des querelles survenues entre ses vassaux, il hésitait rarement à se mettre du côté du plus faible, pourvu qu'on lui payàt sa protection. Cette politique, qui était celle de ses prédécesseurs et qui fut aussi celle des princes venus après lui, lui attira sans doute de grands ennemis, mais elle lui valut une clientelle nombreuse et dévouée, dont il sut habilement tirer profit.

La démarche de Thomas de Marle, accourant vers lui, soit comme roi, soit comme duc, soit même comme simple comte de Laonnais, fut une occasion toute naturelle de pratiquer cette politique. Il s'agissait, en effet, d'une querelle survenue dans un comté dont la suzeraineté lui était en partie contestée par l'évêque, et où il était de son intérêt d'établir solidement son influence. Peut-être aussi n'était-il pas fâché de se créer un ami puissant dans le comté d'Amiens, dont Thomas était un des pairs, et sur lequel il élevait quelques prétentions, du chef du comte de Vermandois, son oncle. Bref, et quels qu'en aient été les motifs, il se montra favorable à ce seigneur. Suger n'approuve pas sa détermination, mais il n'ose la désapprouver formellement, et il l'attribue, à tort ou à raison, à la cupidité des conseillers royaux qui, selon lui, auraient, moyennant finance, abusé de la sensibilité du prince, en lui faisant jouer un rôle de dupe. Thomas lui-même, selon lui, aurait joué un rôle dans une espèce de comédie. Après avoir répandu l'or dans le conseil, il aurait obtenu une audience publique, et là, il se serait livré à une scène de larmes, de protestations et de génuflexions qui aurait enlevé tout le monde, et le jeune prince le premier. Touché par tant de démonstrations, Louis se serait laissé arracher, ou du moins en aurait eu l'air, une promesse de secours. Aussitôt sept cents chevaliers se seraient offerts héroïquement à l'accompagner.

Le temps pressait, et à cette époque on n'en mettait guère à s'équiper. Un chevalier devait être toujours armé, toujours monté, toujours escorté de son écuyer, de ses varlets, de ses sergents d'armes. Sept cents chevaliers, à cinq ou six hommes environ par chevalier, ce n'était rien moins qu'une armée de trois mille hommes au moins, et l'offre n'était pas à dédaigner. Thomas de Marle accepte avec ravissement, promet tout ce qu'on veut, et voilà Louis qui part dans la direction de Montaigut, pillant, dévastant, *essillant* le pays, détruisant les récoltes, arrachant les vignes et semant partout la terreur. On arrive enfin en face du château et presque sur le dos des assiégeants,

qui commencent alors à comprendre que leur affaire va changer d'aspect et qu'on va retorquer contre eux leurs arguments.

Un chroniqueur de l'école de Froissard n'aurait pas manqué de nous rappeler comment ces assiégeants auront été *semons* et rappelés aux nobles sentiments de la chevalerie. Il nous les aurait montrés *moult durement* sensibles à la voix de l'honneur, *dépéchiant* hérauts d'armes avec nobles messages. Suger, plus positif, prend les choses sur un autre ton. Les confédérés, nous dit-il, sont atterrés. Ils envoient, il est vrai, des messagers, mais des messagers suppliants, qui *remontrent* humblement à l'héritier présomptif comme quoi il a tort de donner son appui à un homme comme Thomas de Marle; ils exposent avec insistance que c'est un misérable, un homme profondément pervers, *perditissimum hominem;* qu'il ne mérite pas qu'on s'intéresse à lui, et que la majesté royale se compromet en soutenant un pareil protégé. Cette *remonstrance* parait bien hardie pour des hommes si effrayés, et la fin de la requête ne laisse pas que de démentir un peu cette sorte d'attitude suppliante relevée par Suger. On y sent même percer comme une pointe d'arrogance: Quoi, disent-ils, vous iriez perdre, pour un homme de cette espèce, le service de tant de braves gens qui défendent leur honneur contre lui. Sur quelque ton que se disent de semblables paroles, il me parait bien difficile d'admettre qu'elles aient été prononcées en suppliant, *supplicando*. Ce n'était rien moins, en effet, qu'une menace de désaveu : or, en droit féodal, le désaveu était l'acte le plus grave qu'il fût alors possible de commettre. Il déliait le vassal du serment de fidélité, dépouillait le suzerain de ses droits et renversait tous les rapports généralement reçus : c'était, quand il n'était pas justifié, l'équivalent de *desloyauté* et de *félonie ;* le vassal qui désavouait *faussement* son suzerain devait être prêt à tout : mais, en revanche, le suzerain justement désavoué tombait dans une sorte de déchéance. Il en résultait, en tous cas, une guerre implacable qui ne pouvait guère finir que par la confiscation ou la mort. Ce langage n'était donc pas aussi inoffensif qu'il le parait au premier abord, et Suger l'indique suffisamment lui-même quand il ajoute que Louis ne se laissa ni séduire par des flatteries, ni intimider par des menaces : *nec blanditiis nec minis*. Les négociations furent donc écartées, et le prince, après avoir traversé le camp ennemi à la tête de ses sept cents chevaliers, entra dans la place en triomphateur. La dame de Montaigut avait gagné sa cause, et la jurisprudence favorable aux femmes s'enrichissait d'un précédent de plus.

VIII

FIN ET CONCLUSION.

Tout n'était pas fini cependant, et, après avoir amené avec soi tant de chevaliers, il fallait les ramener chez eux. Ce fut justement l'instant critique.

Thomas de Marle, en rentrant dans son château, s'était hâté de le ravitailler, de combler les fossés, de réparer les brèches, et tout cela avait été fait avec une rapidité prodigieuse. On pouvait donc tenir désormais avec une garnison ordinaire. Le reste devenait inutile et il fallut enfin se décider à partir. Ce n'était pas chose facile, et le prince lui-même, malgré le prestige attaché à son rang, ne pouvait se dissimuler les périls de la situation. Quoiqu'en France et dans le duché de France, il était réellement en pays ennemi : la terreur inspirée par sa présence et par sa fermeté commençait à se dissiper, et la colère avait fini par succéder à la crainte. Tous ces chevaliers dont on avait accepté et peut-être même payé le concours, avaient fait main basse sur le pays : les populations étaient exaspérées, et, pour comble de malheur, les seigneurs désappointés semblaient vouloir donner suite à leurs menaces de désaveu. Comment traverser ces contrées désolées ? Comment renverser la barrière vivante prête à se dresser sur le passage ?

Un siècle plus tard, la situation aurait été encore difficile : mais elle eût été sans danger. Au XIII[e] siècle en effet, et plus souvent encore au XIV[e] siècle, on a vu quelques-uns de nos rois traverser des pays rebelles et y comprimer, avec plus ou moins d'efforts, des mouvements tumultueux ; il est vrai qu'ils étaient alors protégés par cette auréole de la royauté dont le prestige, s'accroissant de jour en jour, tendait à devenir un culte. Le respect balançait les mécontentements et amortissait les griefs. Mais au XII[e] siècle, le roi n'était qu'un seigneur lointain dont on entendait à peine parler. L'amour et le respect s'accumulaient exclusivement sur la tête du seigneur local, et l'ennemi de ce seigneur, fût-il roi, était toujours, et nécessairement, l'ennemi de son loyal et fidèle vassal.

Louis le savait et on le voit, dans le récit de l'historien, régler sa marche en conséquence. Il part en bon ordre, traversant des flots d'ennemis, dont la chaine s'ouvre devant lui et lui livre passage

poúr se refermer aussitôt en arrière, plus serrée et plus compacte. Plus on avance, et plus le danger grossit. Se voyant près d'être entouré et cerné, le roi s'arrête sur le bord d'un ruisseau et se dispose à livrer bataille. L'armée ennemie s'arrête à son tour, et il vient un moment où l'on n'est plus séparé que par un mince filet d'eau qui sert à peine de barrière. On entend d'un camp à l'autre le bruit des trompettes ; on échange quelques projectiles, et on se livre à une de ces belles escarmouches, de ces nobles *emprises* dont on trouve tant de récits dans Froissard. Mais le grave et politique abbé de Saint-Denys ne s'arrête pas à ces détails : il ne semble même pas s'apercevoir que son roi n'est entouré que de simples rebelles. Ces rebelles deviennent sous sa plume de véritables ennemis, selon le droit des gens, quelque chose comme seraient aujourd'hui des Prussiens rencontrés en bataille rangée. Il y a autant d'honneur à les vaincre qu'il y en aurait de nos jours à repousser l'*étranger*. La guerre transforme tout, efface tout : elle nous montre deux armées en présence, et compte les coups sans trop s'informer d'où ils viennent.

Qui passera le premier le ruisseau ? telle était la question qui s'agitait au sein de l'armée royale, quand survint tout d'un coup un chevalier venu du camp ennemi. Suger ne dit pas son nom et le désigne simplement par l'épithète de *joculator*, terme incertain et qui désigne tout à la fois un jongleur, un homme habitué à briller dans les tournois, et une espèce de plaisant dans le genre de ce que nous appelons aujourd'hui un *farceur ;* il est probable qu'il faut l'entendre dans le sens, alors très chevaleresque, de *jouteur*. Ce chevalier apportait des nouvelles de l'armée ennemie. Rien de plus impatient, de plus difficile à contenir, disait-il, que cette armée ; tout le monde y brûle d'en venir aux mains ; il ne s'agit plus que de trouver un gué ; on s'y promet de combattre corps à corps, armure contre armure, chevalier contre chevalier. C'est en présence de cette ardeur que lui, chevalier, qui n'a pas oublié ce qu'il doit au roi, a cru devoir changer de camp. Ce n'était, on le comprend, qu'un transfuge venu uniquement pour se faire valoir.

A ces nouvelles qui promettaient une bataille prochaine, les esprits s'exaltent : il court dans toute l'armée comme un frémissement belliqueux. On demande le combat à grands cris ; il faut partir, tomber sur l'ennemi, le précipiter hors de son camp, surtout le prévenir. Il est indigne de soi, s'écrie-t-on, d'attendre cet ennemi qu'on dit si empressé. On le vaincra plus sûrement au delà qu'en deçà ; il suffira du moindre gué pour faciliter sa défaite. Sous l'empire de cette

impatience fiévreuse, chacun s'arme de pied en cap, et l'armée tout entière se présente au soleil, recouverte de ses brillantes armures de fer, objet de tant de soins et d'un si légitime orgueil : c'est le torrent chevaleresque tout prêt à se précipiter.

Le chevalier, cependant, avait un peu exagéré les choses, ou il faut croire qu'après son départ les esprits s'étaient singulièrement calmés dans le camp ennemi. Il y avait là, suivant toute apparence, des esprits prudents et avisés qui commençaient à se repentir de s'être lancés dans cette aventure. Où pouvait-elle les mener ? A expulser Thomas de Marle ? En fin de compte, que leur en reviendrait-il ? A raser le château de Montaigut, et à rayer un pair de la liste des pairs du comté ? En seront-ils plus indépendants et plus forts ? A rétablir enfin l'ordre de succession masculine ? Valait-il la peine d'y risquer leurs propres fiefs ? Car, qu'on ne s'y trompe point, il fallait être vainqueur et vainqueur à tout prix ; leur révolte était désaveu, leur désaveu félonie, et félonie entrainait confiscation. Ces sages et salutaires pensées finirent par prendre le dessus, et au moment même où, dans l'armée royale, on s'attendait à un refus, on vit arriver une députation apportant des paroles de paix. Elle était composée des principaux chefs dont l'attitude prit bien, cette fois, la forme de la supplication. Ils se précipitèrent aux genoux du jeune prince, l'assurèrent de leur profond dévouement, et se déclarèrent prêts à remplir envers lui tous les devoirs du vasselage. Louis, qui ne demandait qu'à se tirer de ce mauvais pas, ne se fit pas longtemps prier ; il tendit la main à ses barons, accepta leurs protestations, et partit, laissant dans la contrée le souvenir d'une intervention victorieuse et d'une indomptable énergie. La question était tranchée : Thomas était rétabli ; son influence était désormais assurée ; il avait pleinement atteint son but.

Du reste, ce pauvre baron ne profita pas longtemps de sa victoire. Son mariage avait soulevé tout le monde contre lui, et quelqu'un, un parent peut-être, imagina d'attaquer cette union pour cause de parenté : l'héritière des Montaigut était, à ce qu'il parait, sa cousine à un degré prohibé. L'action avait été portée devant un tribunal ecclésiastique, ce qu'on appelait alors une *cour d'église* ou *cour de chrétienté*. Ces sortes de tribunaux étaient à l'apogée de leur influence et de leur éclat : la fermeté des caractères s'y alliait à la science du droit, tel que l'enseignaient les grands docteurs du moment ; leurs arrêts étaient profondément respectés, et ni la guerre, ni la puissance séculière, ne pouvaient en affaiblir l'autorité. Ils étaient particulière-

ment intraitables en matière d'empêchements dirimants. Celui qui avait été saisi de la validité du mariage de Thomas en proclama la nullité, et, comme dit Suger, servit d'instrument à la volonté divine qui ne veut pas le triomphe des impies. Le mariage ayant été cassé, Thomas de Marle perdit du même coup sa femme et son château : *castrum et matrimonium amisit.*

Ainsi finit ce différend, semblable, d'ailleurs, à une foule d'autres qu'il me serait facile de citer; voyons ce qui en ressort. Toute question de succession féodale, au moyen-âge, était une question politique de sa nature, et qui avait le privilége de passionner à tous les degrés la population du pays où elle était soulevée. On aimait mieux en livrer la solution aux résultats de la guerre qu'aux discussions paisibles des tribunaux ; ce qu'il y a de singulier, c'est que le pays ne s'en est pas plus mal trouvé, et par un étrange hasard, dont il ne faudrait certainement pas désirer le retour, il se trouve que c'est la guerre qui a fait en France ce que partout ailleurs a fait la sagesse des jurisconsultes et des hommes d'Etat. C'est elle qui, par un régime d'équilibre, réglé par la force, a fini à la longue par créer tout un régime territorial : c'est elle aussi qui l'a soutenu. Quand tout a été fini, la jurisprudence est intervenue, et elle a fait le reste.

Deux grands principes surtout se sont trouvés en présence. Le premier est la succession par mâles et par primogéniture, qui sert encore de fondement à un grand parti politique ; le second est la succession par les femmes. Nous devons rendre grâce au premier qui nous a valu l'unité et l'indivisibilité de la France. Nous devons tout autant au second, car, sans lui, les petites dynasties n'auraient jamais pu être sérieusement entamées. Aujourd'hui qu'il n'existe plus de fief, que la royauté elle-même n'est plus un fief, et que, de l'aveu même de ses plus ardents partisans, elle n'est plus qu'une des formes de la souveraineté nationale appuyée sur la tradition, il est devenu d'un grand intérêt historique de les suivre dans leur développement parallèle, compliqué de nombreux antagonismes. Il m'a paru surtout intéressant de les prendre à leur point de départ, et cette étude n'a pas eu d'autre but.

Nous sommes en ce moment sur la voie d'une véritable histoire nationale. Toutes les grandes questions se dessinent déjà devant nous, mais il nous manque, pour les résoudre, une chose importante, la plus importante peut-être. Ce n'est pas la science, elle déborde de partout ; mais c'est l'impartialité : il nous est impossible de nous

dégager de nos passions et de nos préjugés. Nous haïssons la féodalité ; à force de la détester, nous arrivons à la méconnaitre et à lui refuser le mérite d'avoir bien fait. Mais en lui refusant ce mérite, nous n'arrivons que trop souvent à dénaturer même les faits. Espérons qu'un jour viendra où ces grandes institutions féodales, qui ont été le berceau de l'Europe, apparaitront sous leur vrai jour, et où il sera rendu hommage aux conceptions, les plus illogiques en apparence, d'un régime qui gagne singulièrement à être connu à fond. Les amis des études historiques se flattent que ce jour ne se fera pas trop attendre.

AM. MOULLIÉ,

Conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

APERÇU SUR LA CONSTITUTION GÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE LOT-& GARONNE.

(Suite et fin)[1]

IV

MIOCÈNE MOYEN. — L'étage du terrain tertiaire Miocène, dont nous avons étudié précédemment l'étage inférieur, contient encore dans le département les assises du miocène moyen et du miocène supérieur. Au premier appartiennent les deux assises des calcaires connus dans le pays sous le nom de *Calcaires blanc et gris* de l'Agenais. Au second doivent être rapportées les deux assises de calcaire appelé *Calcaire jaune* de l'Armagnac.

Calcaire blanc de l'Agenais. — Ce calcaire repose sur un banc de grès, ordinairement sableux et sans consistance, qui repose sur le calcaire siliceux de Dévillac ou les argiles correspondantes.

Le calcaire blanc de l'Agenais a une grande importance dans le département de Lot-et-Garonne. C'est lui qui détermine, d'une manière positive, les arêtes des coteaux qui bordent la plaine de la Garonne depuis son entrée dans le département jusqu'à la ligne qui réunit l'embouchure de la Baïse (rive gauche) à celle du Lot (rive droite); c'est ce calcaire que l'on remarque soit à la partie supérieure, soit au tiers supérieur des coteaux qui bordent les vallées secondaires, tributaires de la grande vallée de la Garonne.

Le calcaire blanc de l'Agenais pénètre peu dans la vallée du Lot; il contourne la pointe des collines qui séparent la vallée de la Garonne de la vallée du Lot, et remonte ainsi la rive gauche de cette dernière rivière jusqu'au pied de Montpezat. A partir de cet endroit,

---

[1] Voir les livraisons de Janvier, Mars et Juillet 1874.

il se confond avec le banc de grès sous-jacent. Il est bon de remarquer que là où le calcaire blanc de l'Agenais fait défaut, le banc de grès inférieur prend une très grande épaisseur.

Sur les rives droites de la Garonne et du Lot, à partir de Nicole, on ne rencontre le calcaire blanc de l'Agenais que déposé en six ou sept lentilles, et ne dépassant pas la rive droite de la Lède, en remontant le Lot.

Sur la rive gauche de la Garonne, à partir de la Baïse, il n'est pas toujours loisible de voir le calcaire blanc de l'Agenais, car il est souvent recouvert par le Diluvium rouge qui, sur la rive gauche de la Garonne, a une grande importance.

Le calcaire blanc de l'Agenais (auquel il faut rattacher celui qui couronne les pitons de Monflanquin et de Paulhiac, ainsi que la lentille calcaire des Moulhières, près Fumel) fournit de très bons matériaux de construction. Il est blanchâtre ou jaunâtre, lorsqu'il contient, dans sa masse, des rognons colorés par l'oxyde de fer. Quelquefois, et surtout à l'extrémité des vallées secondaires, il est marneux; souvent enfin il contient des globules grisâtres formés par des couches concentriques. Il correspond au deuxième calcaire lacustre de MM. Chaubard et de Raigniac.

On rencontre quelquefois à la partie supérieure de l'étage du calcaire blanc de l'Agenais des endroits où le calcaire passe au silex, notamment à Grateloup, où la pierre contient de belles empreintes de végétaux et où l'on trouve, en abondance, des débris d'arbres dicotylédones silicifiés.

Les fossiles du calcaire blanc de l'Agenais sont principalement des Planorbes, des Lymnées, des Hélix. Il contient aussi des débris de mammifères.

Sur la rive droite de la Garonne, l'altitude de ce calcaire varie entre 160 (maximum) et 110 (minimum). Sur la rive gauche, l'altitude moyenne est de 100 mètres. Le calcaire blanc de l'Agenais forme une grande lentille dont le faite passe par Beauville et Agen, et dont la direction est sensiblement nord-est à sud-ouest.

Calcaire gris de l'Agenais. — L'étage du calcaire gris de l'Agenais termine, avec le grès sous-jacent, l'époque miocène moyenne dans le département de Lot-et-Garonne. Cet étage est très intéressant à étudier, car son faciès change suivant qu'on l'étudie dans les arrondissements d'Agen, Marmande, Nérac ou Villeneuve.

Au-dessus du calcaire blanc de l'Agenais et après une légère transition argileuse, on trouve un banc de grès, contenant à Agen, au-dessus du monastère des Carmes déchaussés, des débris de mammifères associés avec des coquilles d'eau douce.

Aux environs de Villeneuve-sur-Lot, et en général dans la vallée du Lot, ce banc de grès acquiert une dureté exceptionnelle qui lui permet d'être exploité ; il n'est point coquillier dans cette région.

Sur la rive gauche de la Garonne, ce grès est blanchâtre, plus ou moins agglutiné, mais en général peu ; il contient des coquilles marines en grande abondance, notamment des Ostrea, des Vénus, des Pecten... et, chose remarquable, il alterne, aux environs de Sos, avec de légères couches de calcaire lacustre gris de l'Agenais, comme pour indiquer les oscillations d'un rivage. Il forme, dans l'arrondissement de Marmande, toujours sur la rive gauche de la Garonne, un bon horizon... Il sert toujours de lit au calcaire gris dont il va être question, calcaire dont il suit les contours et dont il n'est séparé que par une couche d'argile verte de 0^{m},40 à 0^{m},50 d'épaisseur. Il se présente tantôt sous la forme d'un sable très friable, tantôt sous l'aspect d'un grès tendre renfermant des débris de fossiles marins, en si grande abondance, qu'il prend l'aspect d'un calcaire grosssier. Ce banc se prolonge au-delà de la limite du département et pénètre dans la Gironde par la commune de Saint-Loubert. On peut le suivre pied à pied jusqu'à Bazas et se convaincre qu'il n'est autre chose que le falun qui porte le nom de cette ville.

Les principaux fossiles trouvés dans ce banc de grès, inférieur au calcaire gris de l'Agenais, sont : des huitres, Leda, Cardium, Vénus, Natica, Pecten, Mytilus, Lithodomus, Ostrea crassissima, Ostrea longirostris, Turritella, etc...

Au-dessus de ce banc de grès dont on vient d'esquisser la physionomie, on trouve une grande assise calcaire ayant une grande épaisseur, dix à douze mètres. Cette assise calcaire est le *calcaire lacustre gris de l'Agenais*, contenant des débris de mammifères, des planorbes, des hélix et des lymnées.

Si l'on mène une ligne passant par Laparade, Montpezat, Castella, Laroque et Saint-Maurin, on divise le calcaire gris de l'Agenais en deux faciès bien tranchés. Ainsi la partie à droite de cette ligne présente le calcaire gris assez compacte, grisâtre, donnant des matériaux de bonne qualité, du marbre quelquefois, mais contenant peu

de fossiles; tandis que dans la partie à gauche de cette ligne, le calcaire se maintient à une altitude bien moins élevée, est moins compacte et contient des coquilles d'eau douce en grande abondance. Lorsque sa cassure est fraiche, ou lorsqu'il est mouillé, ce calcaire répand une odeur bitumineuse, caractéristique, que l'on doit attribuer aux matières organiques qui se sont déposées, au fond du lac, en même temps que le carbonate de chaux.

Cette assise calcaire, aussi bien connue dans le pays que la précédente, contient de nombreuses carrières de matériaux. Nous citerons comme caractéristiques de l'étage, et comme représentant les deux faciès extrêmes de l'assise, les carrières de Monségur, le calcaire de Tournon et les carrières du Pech de Bère, à Nicole.

Sos, Mézin, Bazens, Frégimont, Prayssas, Tournon, Monségur,... sont bâties sur ce calcaire qui contient, comme le calcaire blanc de l'Agenais, à sa partie supérieure, des silex, résultant d'une modification chimique de la roche. Ces silex se remarquent surtout, en assez grande abondance, sur les coteaux qui avoisinent Pujols, près Villeneuve, et sur ceux de la rive gauche de la route nationale n° 21, à la sortie de Villeneuve-sur-Lot.

Au-dessus du calcaire gris de l'Agenais, et dans une couche argileuse, on rencontre quelquefois, notamment dans les cantons de Prayssas et de Port-Sainte-Marie, des bancs entiers de grandes huîtres fossiles appartenant à l'*Ostrea longirostris* et à l'*Ostrea crassissima*. Aux environs de Lacépède, ces huitres sont en assez grande abondance pour être employées à l'entretien d'une partie du chemin de grande communication n° 46.

Le calcaire gris de l'Agenais correspond au troisième calcaire lacustre de MM. Chaubard et de Raigniac; il est bon de remarquer que c'est le cinquième calcaire lacustre étudié par nous dans le département.

Miocène supérieur. — L'étage du terrain miocène supérieur dans le département comprend une formation lacustre, quelquefois divisée en deux assises et désignée par MM. Chaubard et de Raigniac sous les dénominations d'*avant-dernier* et de *dernier calcaires*. Cette formation appelée aujourd'hui *calcaire jaune de l'Armagnac*, tant à cause de sa couleur, qu'à cause du pays où elle existe surtout, ne se rencontre sur la rive droite de Garonne, que dans quelques rares localités : Latruffe, Beauville, Engayrac et surtout au moulin de Marsac, près Laugnac, où elle est divisée en deux bancs.

Sur la rive gauche de la Garonne, le calcaire jaune de l'Armagnac a plus d'importance; il couronne presque tous les plateaux qui, des Pyrénées, viennent aboutir à la Garonne. Laplume, Francescas, Moncaut, Fieux, Réaup, Montagnac sont bâties sur ce calcaire, ordinairement jaunâtre, donnant rarement de beaux matériaux de construction, mais fournissant une très-bonne chaux hydraulique.

Soulèvement des Alpes occidentales (N. 26° E à S. 26° O). — Lorsque ce soulèvement a été terminé, le dépôt miocène était complet : de nombreuses couches sédimentaires étaient déposées et les dislocations qu'il a produites se sont fait sentir sur les assises tertiaires du département de Lot-et-Garonne.

Nous allons énumérer rapidement les diverses traces du soulèvement des Alpes occidentales dans notre département, traces qui ne sauraient faire l'objet du moindre doute.

La première consiste en une faille orientée N. 26° E. que l'on reconnait dans la lentille calcaire lacustre du Pech des Moulhières, près Fumel. Cette faille a été constatée et mesurée pour la première fois par un très savant géologue, M. l'ingénieur Duportal.

L'axe d'une deuxième ondulation peut être vu dans l'axe de la lentille des calcaires blanc et gris de l'Agenais, entre la rive gauche du Lot et la rive droite de la Garonne. Cet axe suit à peu près la direction d'une ligne qui, partant du pigeonnier de Bellevue, au-dessous de la croix de Rouquet, à Agen, serait orientée N. 26° E. Cette ligne correspond en effet à un faite des calcaires blanc et gris de l'Agenais, car, à Clermont-Dessus, l'attitude du calcaire blanc est 132, celle du calcaire gris 155; — à la pointe d'Aiguillon, les altitudes des mêmes assises sont 115 et 147, tandis que à Agen, situé à peu près à égale distance des deux points ci-dessus, ces altitudes sont 143 et 188. D'un autre côté, on remarque une faille d'une rive à l'autre du ruisseau de Courberieu ou de Vérone, près Agen; il existe une grande différence de niveau entre les altitudes du calcaire blanc sur les deux rives. Ainsi, sur la rive droite, l'altitude est 133, tandis que sur la rive gauche elle est de 144, et ces deux bancs calcaires ne sont qu'à une distance de 250 mètres environ. La direction du ruisseau est N. 26° E.

En avançant parallèlement aux Alpes occidentales, vers l'ouest du département, nous allons rencontrer une grande ondulation dont les effets se reconnaissent dans toute la largeur du département et dont l'axe passe à peu près par son centre. Nous voulons parler d'une

ondulation qui a relevé tous les étages géologiques visibles depuis le calcaire blanc du Périgord jusqu'au calcaire jaune de l'Armagnac. Cette ondulation passe par la vallée du Galaup, près Espiens, par le piton de Monclar et par le plateau de Lougratte, où les étages sont bien plus élevés que leurs correspondants aux environs. Il est bon de remarquer que depuis Monclar jusqu'à sa source, le Tolzat coule parallèlement au soulèvement des Alpes occidentales.

Il faut encore signaler la dislocation des calcaires blanc et gris à Saint-Léon, près Damazan, dislocation qui, réunie à Hautes-Vignes, où les étages sont soulevés, accuse encore un effet des Alpes occidentales.

Enfin, c'est au soulèvement que nous étudions, qu'il faut rapporter le relèvement considérable que les calcaires blanc et gris de l'Agenais ont subi sur la rive droite du Lot, depuis le Pech de Bère, à l'embouchure, jusqu'au plateau de Castelnaud-de-Grattecambe.

ETAGE PLIOCÈNE.

L'étage Pliocène est représenté, dans le département de Lot-et-Garonne, par les sables des Landes, qui s'étendent, notamment entre le Mas et Meilhan, jusqu'aux bords de la Garonne. Dans ces sables, bien connus dans nos contrées, on rencontre quelquefois un minerai ferrugineux appelé *Alios* dans le pays.

On trouve, dans le sable des Landes, beaucoup de coquilles marines ou fluviatiles se rapprochant d'une manière sensible de la faune contemporaine. A cette époque les salamandres atteignaient des dimensions assez considérables pour permettre à des paléontologistes de prendre un de leurs squelettes pour un squelette d'homme fossile, témoin l'*Andrias* d'Œningen. Les mammifères vivaient en très grande abondance, et les carnassiers avaient pris le dessus.

Tous ces animaux appartiennent à des genres actuellement existants sur le globe ; seulement les espèces de l'époque pliocène ont des dimensions plus fortes. Ce qui est surtout digne de fixer l'attention, c'est qu'il est évident que les localités où se rencontrent ces fossiles ont changé depuis lors de climat et de constitution atmosphérique. Ainsi, en France, et même dans le Lot-et-Garonne, on trouve des débris d'animaux qui assurément n'y vivraient pas, tels que lion, hyène, tigre, éléphant, rhinocéros.... etc.

C'est à cette époque que s'acheva le soulèvement des Alpes principales E. 16° N. à O. 16° S.

TERRAIN QUATERNAIRE.

Nous ne dirons que peu de mots sur le *terrain quaternaire* du département qui se divise en *Diluvium gris* et *Diluvium rouge*. Le diluvium gris contient les belles gravières qui se trouvent dans les plaines du Lot-et-Garonne, et au diluvium rouge appartiennent les graviers des coteaux de la rive gauche de la Garonne.

C'est le diluvium qui a comblé les nombreuses *cavernes à ossements* du département, cavernes d'où l'on retire des ossements de cerf, de renne, de sanglier, d'éléphant mammouth, de rhinocéros à narines cloisonnées, d'hyène,..... etc.... Dans le dépôt argileux des pentes des coteaux, on retrouve un grand nombre de coquilles terrestres ou d'eau douce, analogues aux espèces vivantes actuellement. C'est dans ce dépôt que M. Duportal a trouvé, aux environs de Villeneuve, l'*Hélix pomatia*, très rare dans le Midi.

Dans les diverses cavernes à ossements du département, situées dans les vallées du Lot, de la Lède, de la Lémance, de la Thèze, et dans le diluvium des coteaux, on trouve enfouis, avec des débris d'animaux d'espèces éteintes, des restes de l'industrie de l'homme quaternaire.

EUGÈNE DUPEYRON.



POÉSIES INÉDITES DE JACQUES JASMIN.

I

LA GRANDO BOUÈS DEL CLOT.

A LA BILO DE CASTILLOUN.[1]

Es bèl quan uno bilo a castèls et palays,
Que s'herisson de pungiricos ;
Es enquèro may bèl quan a trento fabricos
Oùn milo bras balens nourisson pays et mays...
Mais ço que ten l'amo alucado
Enquèro may que tout acòs :
Es quan une bilòto, aoustres cots attacado,
Enten soun bièl passat reboumbi dins lous cos,
Et bey soun histouèro escribudo
Sus clots de sa plano feilludo,
Oùn l'estrangé bengut armat, et mes à tròs,
A daychat sous drapéous, et sa glòrio, et sous òs ! !

Perlòto de Bourdéou que bouilloy tan couneche,
Castilloun que dibèn ayma,
A mous cots de pincèl dibes te recouneche ;
Ey pres, per millou te pintra,
Ma pu fino paleto, et moussu del dimeche,
Nou sèy dintrat che tu que capèl à la ma...
Oh ! que de bilos d'or embejon
Toun passat tan glourios, et croumpayon anèy
Lous grans soubenis que daourejon
Dins toun brès, de prat en barey :

Dezunpèy tres cens ans, l'Anglés nous mestrejabo ;
Nostre rèy pel san, *Charles sèt*,
Li fasquèt guèrro et nous boulguèt ;
Lou Mètjour tout bas l'adujàbo...
Ta bataillo anfin se dounguèt ;
L'armado estrangèro y fusquèt

[1] Cette belle pièce de vers a été récitée par Jasmin dans une de ses dernières séances pour les pauvres, à Castillon (Gironde), en 1863, moins d'un an avant sa mort.

Brigaillado... deschabartado...
Soun général y mourisquèt;
D'aqui la grando tramboulado...
L'Anglés dins sas brumos tournèt;
Et la triplo Gascougno, armado,
Tournèt francezo, et s'englouriėt!...

Dezunpèy, touts lous cots qu'un Anglès se passejo
Dins ta campagno, et que roudéjo
A l'entour d'aquel broun de tèrro, oùn dins soun sé
Lou gran general dron, amay soun fil tabé,
Enten uno bouès que brounzino :
« *Aciou! l'Anglés pren pas racino :*
» *La Franço es un gran puple, es l'aynat de l'aounou;*
» *Amits, counten sur el; enemits, cregnèn lou!* »

Aquelo bouès del clot, la *politico anglezo*
Penden loun-ten, loun-ten, nou l'escoutèt pas prou;
Mais à Sébastopol parey que l'a coumprezo...
Doun, per nostre païs, bilôto bourdalezo,
Cementèri del *grand Talbot*,
Que de palays luzens nou balon pas toun clot!

TRADUCTION.

LA GRANDE VOIX DE LA TOMBE.

A LA VILLE DE CASTILLON.

C'est beau lorsqu'une ville a palais et châteaux,
Qui se hérissent de clochetons;
C'est encore plus beau lorsqu'elle a trente fabriques
Où mille bras laborieux nourrissent pères et mères :
Mais ce qui tient l'âme embrasée
Encore plus que tout cela,
C'est quand une *villote*, autrefois attaquée,
Entend son vieux passé retentir dans les cœurs,
Et voit son histoire écrite
Sur les tombeaux de sa plaine feuillue,
Où l'étranger, venu armé et mis à morceaux,
A laissé ses drapeaux, et sa gloire, et ses os!!

Perle de Bordeaux que je désirais tant connaître,
Castillon que nous devons aimer,
A mes coups de pinceau tu dois te reconnaitre,
J'ai pris, pour te peindre mieux,
Ma plus belle palette, et monsieur du dimanche,
Je ne suis entré chez toi que chapeau à la main.
Oh! combien de villes d'or envient
Ton passé glorieux, et achèteraient aujourd'hui
Les grands souvenirs qui rayonnent
Dans ton berceau, de prairie en sillon :

Depuis trois cents ans, l'Anglais nous maitrisait.
Notre roi par le sang, Charles sept,
Lui fit la guerre et nous voulut.
Le Midi l'aidait tout bas....
Ta bataille enfin se livra :
L'armée étrangère y fut
Morcelée, écharpée;
Son général y mourut;
De là la grande déroute....
L'Anglais dans ses brumes s'en retourna,
Et la triple Gascogne, armée,
Revint française, et se couvrit de gloire....

Depuis, toutes les fois qu'un Anglais se promène
Dans ta campagne et rôde
Autour de ce monticule où, dans son sein,
Le grand général dort, et son fils aussi,
Il entend une voix bruire :
« *Ici l'Anglais ne prend pas racine!....*
« La France est un grand peuple; c'est l'aîné de l'honneur,
« Amis, comptons sur lui; ennemis, craignons-le! »

Cette voix de la tombe, la politique anglaise
Pendant long-temps ne l'écouta pas assez;
Mais à Sébastopol, il paraît qu'elle l'a comprise.
Donc, pour notre pays, villote bordelaise,
Cimetière du grand Talbot,
Que de palais brillants ne valent pas ta tombe!

II

LOUS NÔBIES DEL PRUMÈ MARS.

A Moussu et Madamo X..., que festejabon lou prumè Mars, cinquièmo cat-d'an de lur maridatge.

Zou crezi-bé que festejas
Lou prumè mars, cat-d'an de bostre maridatge ;
L'ange que dins lous cös bèn degela lou glas,
A dit, dins nostre bièl lengatge :
« *Couple del prumè mars, rèsto toutjour fidèl*,
« *Et cado annado li rezèrbi*
« *Uno loungo luno de mèl*..... »
Bous-aous, sès un d'aquès, et bezi dins bostre èl
Que nou fazès menti l'ange ni lou proubèrbi....
Caminas doun junits ; bôstro routo flouris ;
L'amou rizen bous enluzis ;
Et per bous-aous la tèrro embaoumo al Paradis ! !

TRADUCTION.

LES MARIÉS DU 1er MARS.

A Monsieur et Madame X..., qui fêtaient le premier Mars, cinquième anniversaire de leur mariage.

Je le crois bien que vous fêtez
Le premier mars, tête d'an de votre mariage ;
L'ange qui dans les cœurs vient fondre la glace,
A dit, dans notre vieux langage :
« *Couple du premier mars, reste toujours fidèle*,
« *Et chaque année je leur réserve*
« *Une longue lune de miel*..... »
Vous êtes un de ceux-là, et je vois dans vos yeux
Que vous ne faites mentir ni l'ange ni le proverbe....
Cheminez donc unis ; votre route fleurit ;
L'amour riant vous berce, vous enivre,
Et pour vous deux la terre embaume au Paradis ! !

Agen, 1er mars 1864.

(A continuer.) JACQUES JASMIN.

A Mlle BERTHE L.....

« Nobio, ta may te ploûro !
« Et tu t'en bas !
« Ploûro ! ploûro, pastouro ! »
« — Nou podi pas ! »

(Chant nuptial de l'Agenais.)

15 janvier 1875.

Vous m'écrivez : « Je me marie ! »
— En dépit de l'âpre saison,
L'air est bleu, la terre est fleurie,
L'étoile rit à l'horizon.

L'oiseau d'amour ouvre son aile
Et gazouille sur votre seuil.
De la demeure paternelle
Vous êtes la joie et l'orgueil ;

Et pourtant, voici venir l'heure...
L'heure où l'on va se séparer.
Déjà votre mère vous pleure,
Mais, vous ne pouvez pas pleurer.

« Vous songez : Mon âme est ravie ,
L'espérance éteint le regret.
Devant moi s'ouvre une autre vie ;
Une voix me parle en secret :

« — Viens, me dit-elle, il faut me suivre.
« C'est le devoir, la loi des lois ;
« L'épouse est appelée à vivre
« Auprès de l'époux de son choix. » —

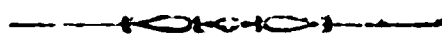
« Puis je me souviens, j'énumère
Les soins, les caresses, l'amour,
Que le dévouement de ma mère
Me prodigua la nuit, le jour.

« Elle m'en tient quitte sans doute,
Car à ses enfants, sans compter,
Une mère se donne toute.
Pourrais-je ne pas l'imiter ?

« Non ! Tout ce que j'ai reçu d'elle :
Soins, dévouement, veilles, amour,
Je veux, débitrice fidèle,
Je veux le donner, à mon tour,

« A ceux-là que mon cœur désire.
Anges promis que j'aime tant,
Et dont j'entrevois le sourire
Dans le berceau qui les attend. »

J.-B. Coux.



BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE.

Tout le monde connaît, au moins de réputation, l'*Histoire générale du Languedoc*,[1] mais peu de personnes, les érudits exceptés, ont eu l'occasion de la lire; moins encore la possèdent. Elle devrait être pourtant le fondement de toute bibliothèque, surtout dans une région qui fut, comme la nôtre, gouvernée par les comtes de Toulouse. Dire de cet ouvrage qu'il est resté un modèle de récit clair, exact, sincère et judicieux, ne suffirait pas à résumer ses mérites. Il est plus que cela en effet, c'est le plus complet et le mieux informé des livres qui ont fait la gloire de l'érudition Bénédictine. Nous croyons donc rendre service aux amis des lettres sérieuses en appelant leur attention sur l'édition nouvelle que publie à Toulouse, dans des conditions particulières de revision savante et respectueuse, un éditeur courageux et méritant, M. Edouard Privat.

Deux volumes et demi ont paru, qui permettent largement d'apprécier les qualités de cette publication. Ce sont de magnifiques in-4°, imprimés sur beau et bon papier, en caractères dits elzéviriens, et protégés, pour la lecture, par un élégant et solide cartonnage.

Le premier volume aujourd'hui complet ne renferme pas moins de 1290 pages, bien pleines quoiqu'à belles marges, riche en notes dont la plupart sont nouvelles et se terminant par un index d'environ trois cents colonnes. Ce volume, dont l'intérêt est immense, comprend les origines gauloises de la région, son histoire pendant l'entière durée de la domination romaine, la naissance et le développement de la civilisation chrétienne jusqu'à l'établissement du régime féodal.

« Là, dit M. Germain, le savant doyen de la faculté des lettres de Montpellier, dans un article du *Messager du Midi* que nous eussions dû peut-être reproduire, là se lisent nombre de précieux

[1] *Histoire générale du Languedoc*, par Dom Cl. Devic et Dom J. Vaissette ; nouvelle édition en cours de publication, sous la direction de M. Ed. Dulaurier, membre de l'Institut. 14 vol. in-4°, avec planches et cartes géographiques. — Toulouse, Ed. Privat, éditeur, rue des Tourneurs; à Agen, chez tous les libraires.

détails sur les origines et les progrès du christianisme dans les diverses portions du Languedoc, sur la fondation des églises, sur la succession des évêques, la tenue des conciles, la création des abbayes et monastères. Là se place également l'histoire des différentes dominations qui ont régi la province sous les Visigoths, sous les Francs, sous les Arabes. Mérovingiens et Carlovingiens s'y dessinent, avec leur cortége si varié de leudes, de chefs de guerre, d'hommes d'église, de gouverneurs, de paladins. C'est dire que Charlemagne et son héroïque entourage occupent dans ce volume un des principaux rangs... Tout cela existait déjà en substance dans l'ancienne édition, mais la nouvelle y ajoute beaucoup, comme l'indique la table des additions et corrections mises au bas des pages, qui ne remplit pas moins de dix-huit colonnes. Nous ne donnons ici qu'un faible aperçu de ce volume ; des travaux aussi gigantesques ne sauraient s'analyser ; mais en revanche, quel merveilleux instrument de recherche ne constituent-ils pas pour le savant désireux de se renseigner sur les divers aspects de l'histoire d'un pays. »

Instrument de recherches pour le savant, dit avec raison M. Germain ! Qu'on nous permette d'ajouter : pure et abondante source d'initiation à l'étude de l'histoire nationale, pour ceux qui s'y sentent attirés; en d'autres termes, développement, fécondation, fructification d'heureuses aptitudes, voilà ce que promet ce livre hors de pair, voilà sûrement ce qu'il produira. Aussi le recommandons-nous, comme une œuvre hautement patriotique, à tous les hommes de bonne volonté, aux jeunes surtout, que menacent tant de méchantes lectures. Il n'est point possible que, dès les premières pages, s'ils lisent sérieusement, du cœur autant que des yeux, ils ne soient conquis aux plus nobles exercices de l'esprit par ce large et magnifique tableau d'une nationalité qui eut toutes les gloires et connut tous les malheurs, même l'irréparable, celui de n'être plus. Présenté par Dom Devic et Dom Vaissette, annoté, revisé, complété par des membres éminents de l'Institut ou des érudits ayant fait leurs preuves, MM. Dulaurier de Saulcy, Guessard, Robert, Barry, Mabile, Molinier, Meyer, Baudoin, Germer-Durand et Roschach, ce drame où l'intérêt croît jusqu'au dénouement, est le plus émouvant spectacle, le plus instructif aussi que nous connaissions. Il veut un grand, un particulier succès; il y a droit et il l'aura.

AD. MAGEN.



LE MOIS.

SIMPLE CAUSERIE.

Les Académies de province sont toujours demeurées, pour le public frivole et ignorant, sous le coup d'une plaisanterie de Voltaire. C'est une injustice ; et si l'on savait mieux tout ce qu'il se dépense d'intelligence, de travail, de dévouement et de talent dans ces modestes compagnies, on serait plus équitable envers elles. Mais en France ce qu'on appelle le grand public est essentiellement léger, bavard, caustique et routinier. Il n'approfondit rien et, sur la foi d'un mot spirituel, il accepte la plupart du temps des opinions absolument erronées.

Les Académies de province valent donc mieux, beaucoup mieux que leur réputation auprès des gens du monde. La région du Sud-Ouest en possède notamment un certain nombre dont l'activité féconde et les remarquables travaux méritent d'être signalés.

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen est une des plus anciennes et aussi, grâce à un vaillant petit état-major d'érudits qui marche à sa tête, une des plus autorisées. Elle vient de publier un nouveau recueil de ses travaux, le tome IV de la deuxième série.

C'est à ce grand et beau volume de près de six cents pages,[1] dont l'apparition a été, dans le rayon de notre publicité, l'événement du mois littéraire, que nous voulons consacrer aujourd'hui une rapide causerie.

Le livre s'ouvre par une Etude historique de M. François Moulenq, *La Justice au* XVIIe *siècle, épisode de l'histoire de la ville d'Auvillars* (Tarn-et-Garonne).

---

[1] En vente : à Agen, chez les principaux libraires, au prix de 6 fr. 50.

(*Prosper Noubel*, éditeur).

M. Moulenq est un honorable et consciencieux érudit qui consacre ses loisirs à étudier l'histoire du département qu'il habite. Notre excellent collègue de Valence-d'Agen est déjà connu, du reste, des abonnés de la *Revue* qu'il a bien voulu honorer de sa collaboration.

Son *Episode de l'histoire d'Auvillars* est un récit très animé et très vivant, écrit dans un style simple et grave comme il convient au genre historique. A côté des détails spéciaux qui attestent de longues et patientes recherches, M. Moulenq a été amené par son sujet à développer des considérations générales dont tous les lecteurs sérieux apprécieront la valeur.

Nous n'avons pas à présenter ici M. Tholin. Le jeune archiviste du département de Lot-et-Garonne jouit dans tout notre Sud-Ouest d'une réputation méritée et qui va toujours s'élargissant, à mesure que cet esprit si laborieux, si sagace et si profond, s'affirme par de nouvelles œuvres.

M. Tholin n'a aucune tendance au roman. Il est toujours net, précis et d'une remarquable sincérité. Son importante Notice sur les *Tailles et Impositions au pays d'Agenais durant le* XVI[e] *siècle jusqu'aux réformes de Sully* est, comme il le dit dans une note, tout entière établie sur les documents renfermés aux archives de l'Hôtel-de-Ville d'Agen.

Quoique fort méthodique et fort sobre dans sa manière d'exposer, M. Tholin, qui écrit une langue très souple et très alerte, sait assaisonner les démonstrations historiques ou archéologiques les plus ardues d'un mot, d'un trait parfois éloquent qui frappe l'intelligence et va droit au cœur. C'est le plus sympathique des érudits.

Le travail de M. Amédée Moullié, conseiller à la Cour d'Agen, est dédié à l'un de nos savants collègues, M. le docteur Jules de Bourrousse de Laffore. C'est une dissertation juridique sur la généalogie des comtes primitifs d'Agenais, intitulée : *Le comté d'Agenais au* X[e] *siècle. Gombaud et son épiscopat.*

M. A. Moullié a fait là de la science à haute dose, sous une forme laconique et substantielle qui est le cachet de son talent.

M. Tamizey de Larroque ! Saluons en lui un chercheur infatigable, un écrivain habile et délicat. Notre éminent compatriote occupe un rang distingué dans le monde de la grande érudition, et nous espérons que le jour est proche où l'Institut récompensera ses brillants services.

En attendant, M. Tamizey poursuit son œuvre de vulgarisateur intrépide. Avec un de ses confrères les plus estimés, il pense que « les sociétés savantes de province ne sauraient mettre en lumière « trop de textes et de documents originaux dans leurs recueils. » Et dans le volume, dont nous feuilletons ici les pages, il est venu ajouter à ceux qu'il avait insérés dans les trois tomes précédents (de 1863 à 1873) une masse de documents inédits d'inégal intérêt sans doute, mais qui tous ajouteront quelque chose à ce qui est déjà su de l'histoire de l'Agenais depuis le milieu du treizième siècle jusqu'à la fin du dix-septième.

Dans une introduction pleine de justes et piquantes réflexions, M. Tamizey de Larroque insiste sur l'utilité et l'opportunité des publications de ce genre, au moment où de récents incendies de bibliothèques célèbres ont fait comprendre la nécessité de mettre pour toujours « les plus fragiles des trésors » à l'abri du danger.

Et puis encore, ajouterons-nous, n'est-il pas évident que dans le livre les pièces historiques se lisent mieux ? Pour aller secouer, au fond de nos vastes collections publiques, des manuscrits poudreux et la plupart du temps illisibles, il faut un courage et une initiation que bien peu de gens possèdent. On rend un service considérable à la cause de l'instruction populaire, en livrant ces « trésors » à la publicité, sous la forme de volumes qui passent facilement dans toutes les mains.

M. Tamizey de Larroque a, sur l'utililité de la publication des documents historiques dans les conditions les plus larges, d'excellentes vues qui d'ailleurs, et nous nous en félicitons, paraissent être partagées aujourd'hui par la plupart des sociétés savantes. Les hommes dévoués, comme M. Tamizey de Larroque, au culte d'une érudition vraiment nationale et patriotique, applaudiront à ses nobles idées et suivront son généreux exemple.

On peut dire de M. Adolphe Magen qu'il est l'âme de l'Académie agenaise qui lui a confié depuis longtemps les fonctions de secrétaire-perpétuel dont il s'acquitte à merveille. M. Adolphe Magen est le secrétaire-perpétuel modèle. Son activité, son zèle, son dévouement aux intérêts de la Société n'ont jamais connu de défaillance. Esprit souple, alerte, très cultivé, M. A. Magen a un peu touché à tout et en tout il a réussi. Archéologie, histoire locale, linguistique, sciences appliquées, littérature ont été tour-à-tour l'objet de ses études. Son élégant et vivant chapitre *Souvenirs d'une course en Quercy* est une

des plus jolies choses qui soient sorties de sa plume exercée et facile. En quelques pages remarquables de verve, d'humour et de couleur, M. Magen nous a révélé tout un cycle de littérature populaire finement analysée.

M. Goux, écrivain délicat et très châtié, écrit, quand il le veut, d'excellente prose. Nul par exemple ne tourne mieux que lui un rapport officiel sur une question de médecine vétérinaire ou d'agriculture. Ses comptes-rendus des séances du Comice agricole d'Agen sont irréprochables de netteté et de concision. M. Goux connait l'art difficile de dire beaucoup de choses en peu de mots.

Mis en goût par le grand et légitime succès du *Sorcier* et de la *Ferme* dont les vers ingénieux et charmants sont à Agen dans toutes les mémoires, M. Goux s'adonne plus particulièrement, depuis quelques années, à la poësie. Il a, en ce moment, sur le métier, une œuvre importante. La grande épopée de *Jeanne d'Arc* a tenté son imagination et il a entrepris de redire dans un *Simple Récit* les hauts faits de cette admirable héroïne, la personnification même de la patrie. Les fragments, qui figurent dans le nouveau recueil de la Société, nous permettent d'adresser à notre honorable collègue et ami, les éloges les plus sincères, les plus sympathiques encouragements. Décidément le patriotisme, si vrai et si éclairé qui l'anime, inspire bien l'auteur de l'*Hospitalité suisse* et de *Jeanne d'Arc*.

Ne déposons pas la plume, sans accorder une mention élogieuse à la *Table des noms de lieux et de personnes contenus dans les documents inédits relatifs à l'histoire de l'Agenais*, qui se trouve à la fin du volume. Cette table excellemment faite par M. Tamizey de Larroque est un appendice des plus utiles et sera un précieux guide pour les travailleurs.

Et maintenant fermons ce livre. Nous en avons assez dit pour prouver que comme ses aînés, il fait honneur à la *Société d'Agriculture, sciences et arts d'Agen* et continuera à entretenir la bonne renommée dont elle jouit dans le monde érudit de notre région.

FERNAND LAMY.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Peu, infiniment peu d'œuvres poétiques. Nos poëtes se recueillent pieusement sans doute dans la paresse de leur inspiration, et rien, hélas! ne fait prévoir encore que la longue période de médiocrité qui nous afflige doive prendre fin.

En attendant, lecteurs, voici les deux seuls volumes que nous puissions vous présenter :

Em. Favin. — *Les Illusions.* — Librairie des Bibliophiles. — 1 vol. in-12.

Facture savante, rythme ingénieux, allure vive. — Réalisme et crudité. Il est malheureusement peu de poëtes sachant échapper aujourd'hui à ce double écueil : l'insanité domine de plus en plus l'inspiration contemporaine.

Louis Chalmeton. — *Pensées et sourires* (Thorin. — 1 vol. in-12).

Rien de merveilleux. Toute la surprise, ici, provient d'une honnêteté et d'une sincérité dont les folâtres productions du jour sont complétement dépourvues.

Par exemple, les romanciers ignorent ou méconnaissent absolument les charmes de l'oisiveté trop chère aux poëtes, et leurs productions se multiplient avec une rapidité extrême.

Nous avons à citer aujourd'hui :

Charles Joliet. — *La Vicomtesse de Jussey* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Am. Achard. — *La Cape et l'Epée* (Lévy. — 1 vol in-12).

Charles Deulin. — *Histoires de petite ville* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Trois volumes qui se distinguent par la manière et par le style.

Jacques Rozier. — *La Princesse Cléo* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Eug. Chavette. — *La Chambre du Crime* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Jacques Lefèvre. — *Les Drames parisiens* (Lachaud. — 1 vol. in-12).

Anaïs Ségalas. — *La Vie de feu* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Gourdon de Genouillac. — *Les Voleurs de femmes* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Pierre Sandrié. — *Les Mariages de Londres* (Lachaud. — 1 vol. in-12).

Paul Féval. — *La Ville vampire* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Sept volumes, romans ou nouvelles, dont il est à peu près impossible de dire le moindre bien et dont on nous permettra, sans doute, de ne pas parler autrement.

E. Billaudel. — *Les Noces vermeilles* (Ghio. — 1 vol. in-12).

Roman fantastico-historique dans la manière d'Anne Radcliffe. — Drame violent, sanglant et écœurant.

Ad. Belot. — *Les Baigneuses de Trouville* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Suite des *Mystères mondains* paru précédemment, ce nouveau volume n'ôte ni n'ajoute rien à l'insignifiance bien accusée d'un ouvrage du genre neutre.

Les publications scientifiques et historiques et les relations de voyage sont peu nombreuses. — Eu égard aux conditions que nous devons rechercher, les quelques volumes suivants sont les seuls, chers lecteurs, qui puissent vous être indiqués :

Vivien de Saint-Martin. — L'*Année géographique* (13e année — 1874.) Hachette. — 1 vol. in-12).

Œuvre périodique d'un intérêt général et méritant assurément tous les éloges qui lui ont été décernés.

Alph. Dupont et Bouquet de la Grye. — *Les Bois indigènes et étrangers.* (Rothschild. — 1 vol. in-8°).

Ouvrage intéressant et tout-à-fait digne de succès.

Laisnel de La Salle. — *Manuel de l'amateur d'Illustrations.* — Lahitte, 1 vol. in-8°.

Travail curieux et bien conçu, qui ne saurait manquer d'être parfaitement accueilli des nombreux amateurs français.

Léon Hugounet. — *Six mois en Roumanie.* (Le Chevalier. — 1 vol. in-12).

Relation intéressante, qui mérite une recommandation spéciale.

J. Verne. — *Le Chancellor.* (Hetzel. — 1 vol. in-12).

Œuvre charmante de l'inimitable vulgarisateur dont les précédents ouvrages sont dans toutes les mains.

Terminons, chers lecteurs, cette longue, quoique bien incomplète nomenclature, par quelques publications plus spécialement littéraires et citons :

C. Courrière. — *Histoire de la littérature contemporaine en Russie.* (Charpentier. — 1 vol. in-12).

Troisième volume d'une *Histoire de la littérature contemporaine dans les différents Etats de l'Europe*, ce travail nous a paru bien conçu et présenter un véritable et sérieux intérêt.

Saint-Marc-Girardin. — *Jean Jacques Rousseau*, sa vie et ses œuvres. (Charpentier. — 2 vol. in-12).

Une œuvre posthume, étude, un peu longue et filandreusement académique, qu'il serait fort injuste de dédaigner.

Georges Duval. — L'*année théâtrale* (1re année, 1874-75.) (Tresse. — 1 vol. in-12).

Cet annuaire dramatique vient combler une lacune très souvent regrettée. — On pourrait faire mieux peut-être, mais soyons indulgents et modestes, chers lecteurs, et sachons nous contenter de peu.

Anthologie des prosateurs français depuis le XIIe *siècle jusqu'à nos jours.* (Lemerre. — 1 vol. in-18).

Un tel recueil est de composition tellement difficile que nous n'adresserons pas à l'éditeur les nombreux et justes reproches qu'il nous paraît mériter.

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

AGEN — IMPRIMERIE DE PROSPER NOUBEL.

UNE FÊTE & UNE ÉMEUTE A AGEN

PENDANT LA FRONDE

(1651 — 1652).

I

« Habitants du pays fondé par Agénor,
Venez jouyr du siècle d'or! »

Tel était le cri de joie que poussaient à tous les coins de rue et carrefours de la ville d'Agen, le premier jour du mois de juin mil six cent cinquante-un, les gens de Monsieur le Prévost et de nombreux hérauts d'armes montés sur des chevaux magnifiquement caparaçonnés et couverts de rubans isabelles, bleus et blancs; tandis que sonnaient, à la grande volée, toutes les cloches de la ville, depuis le gros bourdon de la cathédrale Saint-Etienne[1] jusqu'à la petite cloche de l'Annonciade,[2] depuis le tintement voilé et poétique de la cloche de l'Ermitage Saint-Vincent jusqu'à la voix de la Grande-Horloge d'ordinaire si lugubre, mais qui ce jour-là semblait vouloir adoucir sa note sinistre, comme pour se mêler elle aussi à la joie publique qui faisait bondir tous les cœurs.

Quelle était la cause de cette grande réjouissance? Quel était l'événement extraordinaire qui mettait ainsi en mouvement les cloches et les bons bourgeois d'Agen? C'est ce que nous apprend une très curieuse notice intitulée : « L'expression de la joye publique de la ville

[1] Aujourd'hui la Halle au blé.

[2] Le couvent et l'église des religieuses de l'Annonciade ou de l'Ave Maria étaient situés sur l'emplacement où depuis a été ouverte la rue de l'Angle droit : ce couvent était presque vis-à-vis de celui des Carmélites, actuellement le Lycée.

d'Agen et les magnificences de la Cour présidiale d'Agenois pour la nomination de Mgr le prince de Condé au gouvernement de la province de Guienne : — Ensemble le récit du balet, qui fut dancé publiquement dans ladite ville, le 1er jour de juin, avec les stances et explications des figures et emblêmes. A Agen, par Jean Fumadères, imprimeur ordinaire du Roy, de la ville et pays d'Agenois (1651 ; in-4°) » Comme cette notice est excessivement rare, qu'il n'en existe, croyons-nous, qu'un seul exemplaire,[1] et que, selon l'expression si juste de notre savant compatriote, M. Philippe Tamizey de Larroque : « A la sinistre lueur de l'incendie de tant d'archives et de tant de bibliothèques, il est nécessaire de mettre pour toujours, les plus fragiles des trésors à l'abri du danger,[2] » nous la reproduirons à peu près *in extenso*, sûr d'avance que tous les nombreux et pittoresques détails qu'elle donne, trouveront un favorable accueil parmi nos lecteurs, qui en général ne connaissent que les querelles de leurs ancêtres, ignorant pour la plupart ce qui faisait alors leur joie naïve et leur bonheur. Qu'ils nous permettent cependant, avant d'aborder ce gai sujet, de leur exposer rapidement et comme introduction nécessaire, quelle était la situation de la province au moment où le prince de Condé en fut nommé gouverneur, et auparavant quelle fut à la Cour la cause de cette importante nomination.

— L'année 1651 est une des plus curieuses de l'histoire de France. La mort de Louis XIII (1643) et quelques jours avant, celle de son premier ministre, le cardinal de Richelieu, avaient laissé le pouvoir entre les mains d'une femme et d'un enfant. Vainement Anne d'Autriche voulut-elle essayer de continuer l'œuvre qui venait de placer la France au premier rang des plus grandes nations de l'Europe; vainement chercha-t-elle dans son favori Mazarin, l'énergie et l'audace qui

---

[1] Bibliothèque nationale : département des imprimés, Paris.

[2] Préface des : *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais*. (*Agen — 1875; in-8°*.) Dans ce précieux volume où M. Ph. Tamizey de Larroque fournit à pleines mains à notre pays de si nombreux documents relatifs à son histoire, il est question, à la page 249, de cette notice, dont quelques courts passages sont seulement cités. Nous voyons également au t. II, p. 86, de l'*Histoire du département de Lot-et-Garonne* par M. de Saint-Amans, que l'auteur en a eu connaissance, et qu'il en rapporte quelques extraits, puisés, dit-il, dans le manuscrit du curé Labrunie. Or, les diverses copies de ce manuscrit, que nous avons eues sous les yeux, ne mentionnent que la fête, sans en donner les détails.

avaient fait de son prédécesseur le type accompli de l'homme d'Etat; elle ne trouva tout d'abord en lui qu'une faiblesse de caractère incapable de tenir tête à l'orage qui déjà grondait, et qu'une diplomatie mesquine dont les résultats furent de susciter la Fronde, « ce dernier acte du long drame des conspirations des grands au xvii[e] siècle. » La lutte éclata trois ans avant l'époque qui nous occupe; et, après des vicissitudes infinies, se termina une première fois par le triomphe de la Royauté et du Cardinal, qui, moins extrême que Richelieu, se contenta d'emprisonner d'abord à Vincennes, puis au Hâvre, le chef des Petits-Maitres, l'illustre prince de Condé et, avec lui, son frère le prince de Conti et son beau-frère le duc de Longueville. Nous n'avons pas l'intention de nous engager dans ce dédale inextricable de la Fronde, vaste fouillis d'intrigues d'où la vérité historique se détache si difficilement. Disons seulement qu'au commencement de 1651, Mazarin fut obligé d'ouvrir aux Princes les portes de leur prison, de céder la place au cardinal de Retz, et de fuir à Cologne, d'où ne pouvant donner lui-même à Anne d'Autriche, comme il en avait l'habitude, ses séduisantes leçons de politique, il lui envoyait du moins de sages et utiles conseils. Il ne put empêcher toutefois que Paris n'acclamât les Princes à l'entrée solennelle qu'ils y firent le 16 février 1651, qu'ils ne devinssent aussitôt les chefs d'une nouvelle ligue formée contre lui, et qu'ils ne subissent l'altière influence de M[me] de Chevreuse, l'âme de cette seconde Fronde et dont le plan hardi était de substituer au gouvernement de la Régente et du Cardinal, celui de M[gr] le duc d'Orléans et du prince de Condé. Le lien qui à ses yeux devait unir d'une façon indissoluble la Fronde à la maison de Condé, était le mariage de sa fille avec le prince de Conti. Condé et sa sœur, la toute belle M[me] de Longueville, dont la grâce suprême et la finesse diplomatique s'exerçaient jusque sur lui, ne virent tout d'abord dans ce mariage aucune difficulté; tous les chefs de la Fronde le désiraient vivement; et le prince de Conti lui-même, subitement épris des charmes de la belle Charlotte de Lorraine, en demandait la célébration immédiate; si bien que, le 26 février 1651, la *Muse historique de Loret*[1] put officiellement l'annoncer en ces termes :

---

[1] Recueil de lettres en vers, contenant les nouvelles du temps. La collection complète, devenue très rare, comprend sept cent cinquante numéros. (Voir Brunet, *Manuel du libraire*, t. III, art. Loret.)

« Ces jours passés, le grand Condé
A la Régente a demandé
Son consentement et licence
Pour travailler en diligence
A marier son frère Armand
A celle dont il est l'amant
Et dont il voudrait être l'homme :
Qui la belle Chevreuse se nomme ».

Anne d'Autriche cependant, comprenant quels dangers cette union fatale amoncelait sur la couronne de France, se mit à négocier activement avec Condé pour le détacher du parti qui l'avait pris pour chef, mais qu'il détestait au fond, n'y trouvant, au lieu des audacieuses aspirations de la vieille noblesse, que des ambitions étroites et mesquines. Conseillée par Mazarin du fond de son exil, elle envoya au Prince ses deux ministres Servien et Lyonne, pour lui proposer, en échange de son gouvernement de Bourgogne, le gouvernement de la province de Guyenne, autrement important, ainsi que le commandement de la principale armée ; en outre, la lieutenance générale de la province et le gouvernement de Blaye pour le duc de La Rochefoucauld ; des grâces pour tous ses amis ; et pour son frère Conti le gouvernement de la Provence. Elle ne lui demandait en échange que de rompre le mariage de son frère, et de se retirer en Guyenne avec le corps de troupes qu'il commandait.[1]

Condé, ébloui par cette part royale, hésita. Il trouvait que les engagements pris à l'égard de Mme de Chevreuse et que la passion de son frère pour sa fiancée étaient tels qu'il ne pouvait honorablement retirer sa parole. D'un autre côté, il y était poussé par Mme de Longueville, dont le rôle dans toute cette intrigue est assez douteux, mais qui cependant était revenue sur l'autorisation qu'elle avait donnée au mariage de son frère, « ne trouvant plus à propos, ajoute Mme de Motteville,[2] de mettre dans sa famille une personne qui, étant femme de son frère, l'aurait précédée partout, et qui, plus jeune et aussi belle, l'aurait pu effacer ou du moins partager avec elle le plaisir de plaire et d'être louée. » Pour vaincre les hésita-

[1] Histoire de Louis de Bourbon, prince de Condé, par Désormeaux. (4 vol in-18, t. III, livre V.)

[2] Mémoires de Mme de Motteville, t. IV.

tions du Prince, la Reine résolut de frapper un grand coup : elle enleva les sceaux à Chateauneuf, l'ami de Mme de Chevreuse, et les donna à Mathieu Molé, favorable au parti du Prince, et dont la grande figure se dessine si pure et si intègre au-dessus de ces viles ambitions. Condé, reconnaissant de ce que l'on faisait pour ses amis, se précipita aussitôt chez son frère, qui, venait-on de lui dire, ne voulait même plus attendre pour son union la dispense de Rome, pas plus que la permission formelle du chef de la famille. « Il lui fit toutes sortes de remontrances, le couvrit de railleries sur la grandeur de son amour, et finit, ajoute La Rochefoucauld,[1] par lui dire de Mlle de Chevreuse tout ce qu'il crut le plus capable de dégoûter un amant ou un mari. » Conti désolé crut ce que lui disait son frère ; il se plaignit de ce qu'on l'avait trompé et retira sa parole. La rupture éclata avec toutes les circonstances les plus humiliantes pour la mère et la fille qui, au dire du temps, n'avait pas autant de sagesse que de beauté. La muse de Loret chantait ainsi le lendemain, 23 avril :

« Le destin n'a pas trouvé bon
Que Monsieur Armand de Bourbon
S'unit d'une étreinte amoureuse
Avec la pucelle Chevreuse.
Amour a fait ce qu'il a pu ;
Mais pourtant l'hymen est rompu. »

Personne ne voulut accepter la lourde responsabilité d'un tel acte, qui mit le feu à tous les partis, perdit Condé et sauva Mazarin. « Toutes les fautes qui suivirent, ajoute Cousin,[2] dérivèrent de celle-là : il y faut voir le premier anneau de cette chaîne d'évènements malheureux qui finirent par entraîner Condé à la guerre civile. » Il y faut voir aussi la cause de la fête mémorable qui eut lieu à Agen : car, quelques jours après, le 20 mai 1651, la reine tenait sa promesse et nommait officiellement, dans le traité qui fut signé par elle, mais sans qu'il y fût fait mention de ce qu'elle avait promis à son frère et à ses amis, Son Altesse Monseigneur le prince de Condé, prince du sang, gouverneur de la province de Guyenne.[3]

---

[1] Mémoires de La Rochefoucauld. Collection Petitot, t. LII (1651), p. 51.
[2] Madame de Longueville pendant la Fronde.
[3] *Archives départementales de Lot-et-Garonne* (série B. - 23 - Registre) :

— La nouvelle de cette nomination si impatiemment attendue, arriva à Agen « le jour de saint Yves ». Elle y fut reçue par des cris de joie frénétiques et toutes sortes d'acclamations, comme l'aurore d'une ère de calme et de bonheur, après laquelle soupirait tant notre malheureuse province. Disons en effet, avant d'entrer dans les détails des réjouissances qui suivirent, que depuis longtemps l'Agenais, et tout particulièrement sa capitale, étaient en butte à la division des partis et aux exactions les plus arbitraires de la part de ses gouverneurs. Tout le monde connaît, grâce à la très exacte relation qu'en a faite M. Ad. Magen,[1] la fameuse émeute du mois de juin 1635, qui, provoquée par l'établissement de la gabelle, ensanglanta pendant deux jours les rues de notre ville. L'orgueil du duc d'Épernon et la fatale influence qu'exerçait sur lui la si séduisante Manon d'Artigues ne contribuèrent pas à calmer dans la suite l'effervescence des esprits. De 1645 jusqu'en 1651, des troubles nombreux s'élevèrent à Agen contre Mazarin, la reine-mère et leur nouveau gouverneur. On n'ignore pas la lutte qui s'engagea dans le pays entre le marquis de Lusignan et le duc d'Épernon. Les Agenais, honteux de subir les caprices de ce dernier, se révoltèrent maintes fois contre lui et en vinrent souvent aux mains avec ses soldats. Vainement ces derniers, à la tête desquels combattaient pour le service du roi et pour maintenir dans nos murs l'autorité royale les plus nobles gentilshommes du pays, essayaient-ils par leurs paroles et leur modération d'atténuer les fautes de leur chef; ils ne pouvaient y parvenir et tombaient souvent sous les coups des émeutiers, victimes de leur patriotisme et de leur dévouement à la cause de l'autorité : témoin cet Amanieu de Malartic, lieutenant du duc d'Épernon, qui mourut le 17 septembre 1650 des blessures qu'il avait reçues la veille sur les marches de l'Hôtel de ville, dans une sédition qu'il avait voulu apaiser. Agen en effet, à l'exemple de Bordeaux et des principales villes de la province, avait pris fait et cause pour Condé et le parti des Princes : la ville était acquise à la Fronde, autant par l'esprit naturel de ses habitants que par haine

---

Lettres patentes du Roi portant provision de la charge de gouverneur de Guienne pour le prince de Condé, et prestation de son serment de fidélité ; enregistrées au parlement de Bordeaux, le 31 mai 1651.

[1] Une émeute à Agen en 1635.— T. VII du Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.

contre son gouverneur. Nous ne devons donc pas nous étonner qu'elle ait tant applaudi à la révocation de ce dernier et à son remplacement par l'illustre vainqueur de Rocroy et de Lens. Aussi est-il tout naturel de lire, en tête de la brochure dont nous nous occupons, la dédicace pleine de flatteries pour le prince de Condé que signèrent les habitants d'Agen ; et, à la première page et après l'éloge de la Guienne et de la ville d'Agen, l'allusion suivante aux vexations de toutes sortes et aux malheurs qu'ils ont dû subir :[1] « après avoir longtemps soupiré et combattu à regret pour le maintien de leur liberté contre la violence, ils se voient enfin jetés tout d'un coup dans le faîte du bonheur... Ils ont été si malheureux et ont eu tellement peur de tout perdre, qu'il est naturel que leur joie soit si grande : c'est ce qui faict allumer tant de feux, tirer tant de canons, boire tant de santés, faire tant de dances publicques et particulières, estaller tant de magnificences . et retentir enfin partout tant de cris d'allégresse. »

— C'est, en effet, le dimanche soir, 21 du mois de mai, que l'on apprit pour la première fois dans Agen la nomination du prince de Condé comme gouverneur de la province. « Aussitôt, dit l'auteur anonyme, toutes les rues de Garône retentirent à ce bruit agréable qui laissait encore quelque incertitude. »

Le lendemain et le surlendemain, 22 et 23 mai, plusieurs personnes de condition reçurent des lettres de Bordeaux qui ne laissaient aucun doute : « tellement que le 23, avant la venue du courrier ordinaire qui ne devait arriver que le soir du 24, quelques officiers de la Cour Présidiale espuisèrent toutes les boutiques de rubans izabelles, bleus et blancs, dont ils firent largesse au peuple, et dès que la nouvelle fut confirmée, il n'y eust pas d'habitant de quelle condition et qualité qu'il fut, qui ne portât à la tête et sur le cœur cette belle livrée. Le mesme jour, les procureurs ayant le greffier en chef à leur teste et plusieurs bourgeois avec eux, allèrent souper ensemble dans un jardin de la ville, et après souper firent une fort belle dance avec les violons et quantité de flambeaux qui éclairaient toutes les rues, dans lesquelles les filles et les femmes de condition firent à leur exemple mille dances particulières. »

---

[1] Nous reproduisons textuellement et avec leurs fautes d'orthographe les divers passage de la brochure cités entre guillemets.

Le lendemain 24 mai, la nouvelle est officiellement annoncée dans le grand Bureau de la Cour Présidiale.[1] Aussitôt l'audience est interrompue ; les joueurs de fifres et de violons envahissent la salle et font un tel tapage que les magistrats jugent à propos de congédier les parties et de donner vacation pour le reste de la semaine et pour la suivante, afin qu'on ne songe qu'à se réjouir. En même temps la Cour nommait quatre commissaires « pour présider à toutes les démonstrations possibles de sa joye. »

« On ne sçaurait dire combien de parties de dances et de festins on fit, durant cette semaine, chascun tachant de trouver quelque nouvelle invention pour manifester au public son contentement particulier. Plusieurs personnes de condition allaient dans les rues, suivies de valets chargés de bouteilles couronnées et faisaient boire tous les passants ; les plus galants portaient des bouteilles de fleurs d'orange et de limonade qu'ils donnaient aux dames ; les autres envoyaient des lauriers chargés d'oranges confits et de citrons doux. L'amour du Prince qui ouvrait tous les cœurs, ouvrait aussi toutes les bourses ; et, pour preuve, on remarqua, durant ces premiers jours, un charretier qui, ayant chargé sa charrette de lauriers comme un char de triomphe, y mist dessus une barrique de vin qui estait toute sa ressource ; et, allant ainsi se promener par la ville, il la fit toute boire à ceux de sa connaissance ; et pour récompenser une libéralité qui ne pouvait être plus grande, puisqu'elle donnait tout, MM. les officiers de la Cour Présidiale lui envoyèrent deux barriques de vin pour substituer à la place de celle qu'il avait faict vuider de si bonne grâce. »

Cependant la lettre du Roi, qui à cette occasion devait ordonner officiellement des réjouissances publiques, était attendue avec impatience par M. le marquis de Saint-Luc, lieutenant-général de la province, fort aimé de la population, et arrivé seulement à Agen depuis le 2 mai.[2] Il recevait, parait-il, toutes les dames de la ville, avec la

[1] Actuellement l'Hôtel de ville et autrefois le Palais-de-Justice, où se tenait également alors le Sénéchalat.

[2] Ce marquis de Saint-Luc était François des Hayes d'Epinay, comte d'Estelan, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général en Guyenne et gouverneur du Périgord. (Voir le Père Anselme, t. VII, p. 475.) Le journal des consuls (*Archives municipales de la ville d'Agen.* — BB-59), contient une curieuse relation de son entrée à Agen.

plus grande courtoisie. Il en était de même de M. le comte de Lasserre, maréchal de camp des armées du Roi,[1] « lequel était considéré comme sénéchal et était extrêmement aimé des personnes de condition et du peuple : il se mettait à la tête des plus belles parties. Le soir, on allait dancer dans la grande salle de M. de Boissonnade, président et lieutenant-général, où se buvaient les santés de leurs Majestés et de Mgr le Prince. La veille de la Pentecoste, il y eust chez luy une très-belle assemblée de dames qui fut régalée après le bal et balet d'un trio excellent et d'une belle collation, tellement que les nuicts se passaient presque toutes dans ce divertissement.[2] »

Le vendredi 26 mai, M. le marquis de Saint-Luc se rendit dans la maison commune, et prêta solennellement serment, sur le livre juratoire, de conserver inviolablement les statuts, coutumes, priviléges, franchises et libertés de la ville d'Agen. (Cette cérémonie, qui est fort belle et très curieuse, est relatée tout au long dans le journal des consuls de l'année 1651, qui donne aussi quelques détails sur les fêtes qui suivirent).[3] Nous y voyons notamment que le lendemain 27, M. de Faure, premier consul,[4] et M. de Boyer, également consul,

[1] Ce comte de Lasserre était Louis d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre, coseigneur de Francescas et de Ligardes en 1627, lieutenant-général des armées du Roi et de la Haute-Guienne et sénéchal d'Agenois et Condomois. Il était le quatrième enfant du fameux François d'Esparbès de Lussan, vicomte d'Aubeterre, créé maréchal de France, le 17 octobre 1620, et dont l'illustre famille était originaire de la Gascogne. Le comte de Lasserre se signala aux batailles de Rocroy et de Nordlingen; il fut pourvu de l'office de capitaine chatelain de la chatellenie de Castelcullier en 1657, et il mourut en juin 1793, âgé de 77 ans. (Voir le Père Anselme, t. VII, p. 456).

[2] Cette grande salle forme actuellement les deux salons de Mme la comtesse de Raymond, où se trouve le portrait de ce même Antoine de Boissonnade, mort le 25 avril 1657. —(Voir les notes généalogiques de Mme la comtesse Marie de Raymond. Voir aussi l'article flatteur que lui a consacré Vulson de la Colombière. (Portraits des hommes illustres français, peints dans la galerie du palais du cardinal de Richelieu. — 1669 ; in-12.)

[3] Archives municipales de la ville d'Agen. — (BB-59).

[4] Il existe, dans les notes généalogiques de Mme la comtesse de Raymond provenant des archives de la famille de Saint-Gilis, une lettre curieuse de M. Henri de Faure, tendant à être déchargé du logement des gens de guerre, et dans laquelle il fait un éloge très beau et très vrai de son père « cinq fois consul d'Agen, colonel à l'entrée du duc d'Epernon qu'il harangua à la tête d'un bataillon de deux mille hommes, faisant voir ainsi qu'il avait aussi bonne grâce sous les armes que sous la robe;

allèrent trouver M. de Saint-Luc, pour s'entendre avec lui sur la cérémonie du feu de joie, qui, d'un commun accord, fut fixée au 30 mai. Un autre consul, M. Gérauld de Verduc, avocat, fut chargé de préparer l'appareil et d'en faire le dessin.

Le lundi 29, fut le jour fixé pour la célébration de la fête religieuse. A midi, toutes les cloches de la ville se mirent en branle : les officiers de la Cour Présidiale partirent en corps du palais, au nombre de trente, ayant devant eux leurs huissiers et suivis des avocats et procureurs. « Ils se rendirent en bel ordre, dit l'auteur de la brochure, dans l'église cathédrale Saint-Etienne, où d'abord qu'ils parurent, les orgues jouèrent; et s'estant placés dans leurs banqs, Mgr le grand archidiacre dit une grand-messe en actions de grâces avec toutes les cérémonies qu'on peut faire aux plus grandes solennités; et, pendant la messe, la musique, qui est excellente dans ce grand chapitre, chanta de très-beaux morceaux sur le sujet de la joye publique et des avantages de la justice et de la paix qui s'estaient rencontrées dans ce lieu.[1]

« Le mesme jour, trente personnes de qualité allèrent vers les cinq heures du soir à l'Hermitage Saint-Vincent où le *Te Deum* fut chanté en musique ; et les échos le firent entendre à la ville, qui est au pied de la montagne, pour le redire le lendemain ; après, ils soupèrent délicieusement à la veüe d'Agen, de la rivière de Garône et presque toute la Gascogne, dans la plus belle esplanade de la montagne, où on avait dressé des tentes ; et durant le souper, le fanfare

député aux Etats-Généraux de 1651 ; hostile à l'arrêt d'union qu'imposa le prince de Condé, ce qui lui valut une lettre très élogieuse du Roi du 28 novembre 1651 ; exilé dans la suite, puis rappelé ; et mort dans les fonctions de sa charge, tout couvert de gloire et d'honneurs. »

[1] Le journal des consuls nous apprend également que ce jour-là : « lesdits sieurs de Faure et de Boyer, allèrent prier Messieurs du chapitre Saint-Etienne, d'agréer d'aposer au portal de l'église cathédralle les effigies et armes du Roy, de Son Altesse et les armes dudict seigneur de Saint-Luc et de la ville d'Agen, avec des girlandes de lorier et de roses, le jour dudict feu de joye, et les obliger par civilité de chanter le *Te Deum laudamus;* ce qui fust octroyé de bonne grâce par ledict chapitre à l'yssue d'une grand'messe que la Cour Présidiale avait faict chanter avec grand musique au même dessain, dans ladicte église cathédralle où ladicte Cour s'estait randue en corps sortant du palais présidial avec robbe et bonnet, où nous n'aurions pas acisté pour ne nous avoir pas priés. »

des trompettes et le son des aubois et des tambours faisaient retentir les rivages, après que les violons et les concerts de musique avaient agréablement diverty les assistants. — Environ les 7 heures, deux cents mousquetaires partirent de la ville et montèrent en bon ordre jusqu'à l'endroict le plus élevé de la montagne, où il fut allumé un beau feu de joye, qui pouvait être vu de plus de six lieues à la ronde, sur lequel il fut faict de fort belles décharges, M. le comte de Lasserre, qui était de la partie, ayant pris le soing lui-même de ranger les bataillons. Au retour le peuple joncha tous les chemins de fleurs; et cent jeunes femmes ou filles attendaient les violons au bas de la montagne, où se fit une des plus belles dances qu'on saurait voir, qui suivit quasi toutes les grands rues et places de la ville.

« Le lendemain (mardi), 30 du mois de may, jour destiné au feu de joye publicq, toute la ville fut sous les armes et les capitaines du quartier ayant reçu et donné leurs ordres, ils se trouvèrent avec leurs troupes, dans la grande place St-Etienne, où le bucher était préparé, au sommet duquel on voyait deux meschantes sœurs, la Discorde et la Calomnie, qui s'arrachaient leurs cheveux et leur langue de serpens, paraissant dans une posture de rage, de ce que leurs feux allaient être éteints, et elles-mêmes consumées par ce beau feu de joye.[1] » Les consuls se rendirent en grande procession et en ro-

[1] Voici ce que, de son côté, nous apprend le journal des consuls, qui ne s'étend, en somme, que sur la cérémonie du feu de joye :

« Le mardy, 30 may, nous donnasmes aux sergens du quartier une barrique de pouldre à feu, pour estre distribuée aux habitants qui servoient soubz les armes et fismes sortir les grosses pièces d'artillerie sur le quay de la porte Sainct-Anthoine et amener les pièces à la grand place publique, pour servir à la joye publique, laquelle a esté si extraordinaire et généralle, que les dicts habitants se randirent en nombre de plus de quinze cents soubz les armes, avec une affection non pareilhe et sans aucune contrainte. Cependant il feust dressé un bucher dans la place publique, soubz un téatre sur lequel il feust aussy dressé une piramide en triancle, ramplye de feux d'artifice et des effectz combustibles comme de lorier; et à la pointe feust attachée l'effigie de la Discorde à deux faces; et après le vespres, la grand cloche de Sainct-Estienne, ayant sonné par trois diverses fois, les chapitres de Sainct Estienne et Sainct-Caprasy s'estant randus dans ladite église Sainct-Estienne, et pareillement Messieurs les jurats s'estant asamblés dans la maison commune au son de la cloche, toutes choses estant prestes, nous serions sortis de ladite maison commune vestus de nos robbes et chaperons consulaires, accompagnés des sieurs juratz, nos soldactz marchant devant nous vestus de leurs casacques, armés de leurs halebardes, et, en ordre, nous serions

bes rouges à la cathédrale, où vinrent aussitôt M. de Saint-Luc et tous les officiers de la Cour Présidiale ; et « le *Te Deum* étant chanté, M. de Saint-Luc alluma le bucher et bailla soudain le flambeau au premier consul, pour y mettre aussi le feu, suivant le beau privilége de ces charges.[1] Incontinent l'air fut estincelant par les feux de mille nouveaux météores et retentit par les hauts cris de Vive le Roy et Mgr le Prince ! Les bouches des mousquets et des canons vomirent leurs flammes innocentes et ces instruments de guerre et de frayeur furent employés pour annoncer le retour de la paix et de l'allégresse.[2]

« Le mesme jour, pour montrer qu'Agen est infatigable et que les passions, quoique violentes, n'ont pas icy besoin d'intervale, les habitants de la rue Garône firent mettre à l'ancre au milieu de la rivière un grand bateau, ponté avec des balustres couronnés de laurier, et ayant d'un côté deux cœurs de musique et de l'autre les fifres et tambours, ils soupèrent à la vue de quantité de dames et d'une infinité de personnes qui estaient sur nostre Gravier, *qui passe sans contredit pour une des plus belles promenades de France ;* et pour finir encore plus agréablement la journée, Mr le comte de Lasserre ayant ramassé quelque infanterie, il la mena avec toutes les formes les plus exactes de la guerre qu'il entend si bien, contre quelque cavalerie qui se voulait servir des advantages de la plaine, qu'il leur fit enfin quitter; et la belle compagnie alla chez luy pour passer une partie de la nuict avec les violons et la musique.[3]

randus dans ladicte église cathédralle, où estantz arrivés, les dicts sieurs *de Chambon* et *de Coudoing* seroient allés au devant dudict seigneur de Saint-Luc, pour l'accompagner dans ladicte église, avec leurs robbes et chaperons consulaires acistés de quatre jurats, et en revenant ledict seigneur auroit donné un carosse aux dicts sieurs nos collègues et à leurs acistants. »

[1] Leydet, le secrétaire des consuls, donna le flambeau à Monsieur de Faure, 1er consul, qui le donna lui-même à Mr de St-Luc. Ce dernier le rendit, aussitôt après avoir allumé le bucher, à Monsieur de Faure « de très bonne grâce et avec grande civilité, » lequel, à son tour, y mit le feu, et, après lui, tous les consuls successivement et par ordre. — (Journal des consuls.)

[2] « Ledict feu d'artifice fesait merveille et l'escouppeterye de la milice feust faicte avec très bon ordre et bien à propos, en sorte que ledict seigneur, qui se retira en la maison du sieur *Dumolin*, jurat, print grand plaisir de veoir rébusir ce feu avec grand joye et à son contentement et de tous les habitants. » — (*Idem.*)

[3] « L'après-souppé dudict jour, mardy 30 de may, la grosse arétilherie tira sur le quay de la porte Sainct-Anthoine, où feust aussy faict quelque feu d'artifice à la faveur

« Le lendemain (mercredi), dernier du mois, tout Agen fut dans une agréable surprise et dans un enchantement merveilleux, Messieurs les commissaires de la Cour Présidiale ayant fait travailler avec tant de soing, de diligence et de succès, qu'on vit une chose très divertissante et aussi bien entendue qu'on l'eut su désirer, comme vous l'allez apprendre. » Nous n'entrerons pas dans tous les détails un peu longs de cette journée de fête, qui fut la plus belle : « tellement belle, ajoute l'auteur, qu'elle dépassa toutes celles d'Athènes et de Corinthe. » Nous allons tâcher de les résumer le plus succinctement possible. Sur la place du Palais, « aux quatre belles avenues qui partagent presque également ses quatre coins, » on vit paraître quatre larges et beaux portiques, chacun de douze grands arceaux, tous couverts d'un beau ciel et ornés de festons, de devises et d'emblêmes, « le dedans tapissé de riches peintures ; tellement qu'il restait une place carrée qui donnait un grand jour à quarante-huit arceaux qui composaient ces quatre portiques, et en se promenant on voyait de tous côtés ces quatre faces, qui avaient une proportion merveilleuse. » A la première avenue « qui regarde la Maison de ville, » on lisait sur le frontispice entrelacé de guirlandes, une inscription en latin en l'honneur du prince de Condé et au-dessus une deuxième en l'honneur du Roi et surmontée de son portrait. A la seconde avenue, une inscription très flatteuse en l'honneur d'Anne d'Autriche, toujours avec son portrait. A la troisième avenue étaient inscrits des vers de Virgile qui, d'après l'auteur, « expliquaient assez heureusement l'état des affaires du temps. » Au-dessous se trouvait le portrait du prince de Condé, tenant d'une main un lion et de l'autre une corne d'abondance. Enfin, à la quatrième avenue, « du côté des Prisons » on lisait sur le frontispice : « *Christiana sunt istæ Saturnalia, in queis regificè triumphat devotissima Borbonio Themis Aginiensium.* » Au-dessous se voyait le portrait de Themis.

A l'entrée du Palais, s'élevait un arc de triomphe, sur lequel on voyait les trois compagnes de la Justice, la Force, la Prudence et la Tempérance, avec de nombreuses inscriptions. Au ciel de ce

de la nuict, la meilheure partye de laquelle feust passée en reveues de la dicte milice encores en armes et dances et cris de : Vive le Roy et Son Altesse ! » (Journal des consuls.)

portique trônait le Roi tout rayonnant de lumières et environné d'étoiles, avec cette devise : « Nostre esclat vient de luy ! » Au portique opposé, on voyait Astrée qui sortait du ciel, avec ces mots : « J'en reviens plus auguste. »

Tous les arceaux se trouvaient chargés de festons, de dorures, de devises, d'emblêmes de toutes sortes et de langues diverses, les uns pour Monseigneur le Prince, les autres pour Son Altesse Royale. On remarquait entre autres : la Garonne chargée de joncs et de roseaux, tenant sous ses bras une urne renversée d'où sortait une onde fort calme ; un aigle tenant les armes de la ville d'Agen ; le Paradis terrestre représentant la Guyenne avec ses quatre fleuves : la Garonne, le Tarn, le Lot et la Dordogne ; et au-dessus, un ange tutélaire défendant ce beau pays, avec cette devise : *Amœnitas et securitas.*[1]

Près du portrait du Prince, étaient représentées ses quatre plus grandes victoires : Rocroy, Fribourg, Nordlingen, Lens. Plus loin, « pour montrer que les magnificences de la Cour Présidiale ne s'espuisaient pas en un jour, » on voyait un oranger chargé de fleurs et de fruits mûrs et verts, avec ce demi vers : « *Cras altera mittam.* »

Citons enfin dans le nombre, deux autres emblêmes qu'on appliquait au Prince et « qui furent trouvés assez jolis : l'un représentait un Espagnol caché derrière les Pyrénées, qui semblait n'être pas exempt de frayeur pour un voisinage si dangereux, nonobstant ces grandes barrières : l'autre, pour montrer que la ruse ne peut pas tenir devant la valeur, représentait un renard qui fuyait devant un lion qui sort d'un bois. Enfin, à dix pas de la porte du Palais, on avait préparé un bassin assez spacieux, entouré de balustres, dans lequel il devait y avoir un jet de vin : on y voyait Bacchus sur un tonneau, tenant à la main un grand verre plein de vin, qu'il présentait aux passants avec cette devise :

---

[1] « La Cour Présidiale de sa part fist dresser dans la *place de Monrevel* des galeries couvertes de thoiles et des arcs triomphaux aux advenues de ladite place, aux effigies du Roy, de la Reine et Son Altesse, et les armes de France, de Son Altesse et dudict seigneur de S[t] Luc et de la présante ville avec des écriteaux et d'emblaimes, dont les pencées et le dessain feust trouvé très bon. » (Journal des consuls.)

Buvons, mes enfants, sans soucy :
Nos vignes sont en assurance :
Ceux qui les arrachaient ont perdu l'espérance
De revenir jamais icy! »

— Cette journée, comme on pourrait s'y attendre, ne fut pas la dernière. Non contents de tout ce qu'ils avaient déja fait, les commissaires de la Cour donnèrent ordre, le lendemain jeudi, 1er juin, « qu'on traitat aux dépens de la Cour, toute la ville en un festin public. Les huissiers montèrent à cheval et invitèrent tout le monde à une si belle fête. On fit des balustrades le long du portique qui joignait le Palais pour empescher la foule du peuple ; et au dessous, proche les murailles, on dressa divers théâtres pour les dames, les violons et la musique. Une table de six vingt couverts fut servie ; et les commissaires distribuèrent des écharpes isabelles à tous les chefs des quatre compagnies d'habitants qui vinrent garder les avenues. » Quand M. le marquis de Saint-Luc et M. le comte de Lasserre vinrent honorer cette fête de leur présence, « on vit soudain un jet de vin qui montait de plus de huit pieds et retombait dans un beau bassin. » Y vinrent aussi Messieurs les vicaires-généraux et doyens des chapitres, les consuls [1] et les principaux jurats de la ville. Chacun prit sa place, et « lors, on ouyt un fanfare de trompettes, clairons et aubois qui estaient aux fenestres qui regardent la place. » La musique ne

[1] « La dicte Cour envoya le greffier de la chambre nous prier au festin publiq, quy se fist au soupper dudict jour dans ladite place de Montravel, où feust aussy prié ledict seigneur de Saint-Luc, M. de Gourgues, trésorier de France, général des finances à Bourdeaux, commissaire pour la direction des trouppes en quartier d'hiver en Agenais, Messieurs les vicaires-généraux de M. l'Evesque et grand nombre de Messieurs les jurats et autres personnes de condition de la ville, auquel festin nous acistâmes et où il nous feust donné les premières places, après ledict seigneur de Saint-Luc, et MM. le compte de *Laserre*, de *Gourgues* et de *Soldadier*, vicaire-général. Ladicte Cour avait eu dessain d'allumer un feu de joye dans ladicte place de Montravel ; mais nous avions faict entandre audict seigneur de Saint-Luc que nos privillèges résistaient à cella. On n'en parla pas plus avant, ains le lundy 29 de may, quelques officiers de ladicte Cour ou autres affectionnés à ycelle, alluma un feu, sur la nuict cloze dudict jour, sur la montaigne Saint-Vincent, proche de la métayrie des Juisuistes, où il feust aussy jecté en l'air quelque fusée et feu d'artifice, où ons réhussit asses mal. » (Là s'arrête la relation du journal des consuls sur la fête en question : il ne fait aucune mention du ballet qui fut dansé.)

cessa de jouer, pendant tout le repas. Voici les couplets qui furent chantés à divers intervalles :

1er Motet.

La Cour a contenté nos vœux
Et n'a plus faict la sourde oreille :
Que chascun vuide la bouteille
Afin d'esteindre tous nos feux :
Agen, le cœur de la province
N'a plus de passions que de boire à son Prince !

2e Motet.

Condé, l'amour de cette terre,
La Fronde qui vous a conquis,
A laissé maintenant au verre
Tout son aimable cliquetis :
Agen, etc.

3e Motet.

(Pour la fontaine de vin).

Tout est calme ; rien plus ne bouge :
La Fronde ne faict plus besoing ;
Nous avons trouvé la mer Rouge ;
Pharaon est noyé ; noyons y notre soing !
Agen, le cœur de la province,
N'a plus de passions que de boire à son Prince !

« Au dessert, Monsieur de Saint-Luc but debout, chapeau bas, les santés du Roy, de Son Altesse Gouverneur et de Son Altesse Royale, et jetta les verres pour ces grandes santés ; et à suite, but à la Cour Présidiale, au clergé, au corps de ville et à toute la compagnie. La santé des dames et celle de plusieurs particuliers ne fut pas oubliée. A toutes les santés, on entendait de fort belles décharges de toute la mousqueterie ; et le peuple faisait retentir l'air par les cris de Vive le Roy et Mgr le Prince ! On fit quatre beaux services, et tout ce qui se levait de table était jeté aux assistants avec une profusion magnifique.

« Après le souper, environ les neuf heures, tous les portiques furent éclairés de mille lumières, et l'on vit rouler, au milieu de la

place, un grand théâtre, allumé de flambeaux, où fut dancé le fort beau balet suivant. Et l'on peut dire, sans mentir, qu'à considérer la grande affluence du monde, l'ordre et la belle disposition du lieu, ainsi que la grande solennité de la fête, jamais action n'a mieux ressenti la beauté, la pompe et la magnificence des amphithéâtres Romains. »

Voici l'ordre dans lequel furent dansées les douze figures de ce magnifique ballet : on commença d'abord par débiter une pièce de vers fort longue en l'honneur du prince de Condé :

..... « Il faut un Gouverneur qui mérite le trône,
Qui soit de sang divin ;
Et personne ne peut commander la Garône,
Que le vainqueur du Rhin....

Suit une longue malédiction à l'adresse de Mazarin : enfin, s'adressant au Prince, l'auteur termine ainsi :

..... « Vous saurez maintenir les droits et les franchises
De tant de gens de bien :
Contre vos serviteurs toutes les entreprises
Ne serviront de rien.
Agen, après Bordeaux, votre première ville
Prie votre bonté
Qu'auprès de votre Altesse elle trouve un asile
A sa fidélité.
Ses enfants ont beaucoup d'esprit et de courage ;
Ils se sentent ravir
Par la joye qu'ils ont d'obtenir l'advantage
De vous pouvoir servir.
Beaucoup d'autres cités, le peuple, la noblesse
Ne se peut contenir ;
Et de leurs maux passés la publique allégresse
Ote le souvenir.
On n'entend plus de voix dans toute la province
Que de : Vive le Roy !
Vive le Gouverneur ! Vive notre grand Prince
Qui nous donne sa foy !
Outre les feux publicqs, chascun faict feu de joye ;
On n'espargne plus rien :

De ce bonheur commun que le Ciel nous envoye
Chascun en fait le sien.
Que l'amour est puissant, dont les peuples fidelles
Payent leurs protecteurs :
Il vous faira sans doubte autant de citadelles
Que nous avons de cœurs ! »

Ensuite vint le ballet intitulé : « *La feste de la Fronde*, » et tout d'abord le discours suivant à l'adresse de Monseigneur le marquis de Saint-Luc, lieutenant général des armées du Roi et province de Guyenne :

MONSEIGNEUR,

« Vous sçavez qu'il y a des excès louables; et ceux de notre allégresse ne peuvent pas être condemnez, puisque la vôtre les authorise. Nos cœurs, que les disgrâces avaient endurcis, commencèrent à se rendre sensibles aux douceurs de la joye et de l'amour, par votre arrivée en cette province qui fut un présage assuré de notre bonheur. Depuis, ces deux nobles passions se sont fortifiées en nous, par la présence dont vous avez honoré cette ville. Enfin par l'heureuse nouvelle qui raffermit solidement la félicité de toute la province, elles sont venues à ce point que la modération a de la peine à trouver sa place ordinaire dans nos esprits. C'est donc, Monseigneur, une fête publique que nous célébrons maintenant; et si nous y paraissons masqués, ce n'est pas pour déguiser nos sentiments : au contraire, c'est pour prendre part à des réjouissances qu'on ne peut troubler, sans être ennemy publicq; et nous ne couvrons nos visages que pour mieux vous témoigner que nos cœurs sont toujours ouverts pour recevoir vos ordres et vous rendre nos très-humbles respects. »

A la suite de ce discours, vinrent les *douze entrées,* ou scènes comiques, parfois burlesques, entremêlées de chants et de danses, et qui commencent toutes par des vers souvent fort spirituels, adressés soit au Prince, soit aux dames. Les voici successivement :

PREMIÈRE ENTRÉE.

L'heureux Courrier apporte la grande nouvelle qui fait le digne sujet de toutes nos joies : et, s'adressant à M. le marquis de Saint-Luc :

J'annonce la fin de la guerre !
Monseigneur, il vous sera doux
De n'avoir au-dessus de vous
Qu'un des grands princes de la terre.

DEUXIÈME ENTRÉE.

Deux rares Fricasseurs se préparent avec empressement à traiter les braves de la Fronde :

Aux Dames :

Belles, notre réjouissance
Ne veut que des esprits contens ;
Par votre adorable présence,
Authorisez nos passe-temps.
Nostre viande bien apprestée
Sera toujours de vostre gout ;
Et nous savons faire un ragout
Qui donne l'appétit à la plus dégoutée.

TROISIÈME ENTRÉE.

Un Auteur, célèbre par ses saillies judicieuses, avoue qu'il n'a jamais trouvé de plus digne matière pour exercer son esprit :

A Marianne :

Digne object d'un parfaict amour
Que toute la nature adore,
Je n'ay pas mis pour vous encore
Mes meilleures œuvres au jour.

QUATRIÈME ENTRÉE.

Deux Escholliers se dérobent de la férulle en un temps de liberte :

Aux Dames :

Dans ces communs ravissements,
Nos Muses prennent part aux divertissements
Que nous a procurés la Fronde :
Nous avons aussi cet honneur
D'avoir pour nostre Gouverneur
Le plus sçavant Prince du monde

CINQUIÈME ENTRÉE.

Un Mercier trouve son compte dans l'allégresse publique qui épuise toute sa boutique et remplit sa bourse :

Aux Dames :

Ce grand Prince, qui rend nos joyes asseurées,
Faict que j'ay débité mes plus belles denrées :
Mes Dames, venèz donc chès moy!
Je vends sans fraude et sans usure ;
Et je vous engage ma foy
Que je fais fort bonne mesure.

SIXIÈME ENTRÉE.

Trio.

SEPTIÈME ENTRÉE.

Deux Musiciens font de belles parties et par les douceurs de leurs voix, ils veulent mieux faire gouter celles dont nous jouyssons.

Aux Dames :

Dedans cette joye publique
Où chacun parle à cœur ouvert,
Si vous daignez vous joindre à nos chœurs de musique,
Nous pouvons faire un beau concert.

HUITIÈME ENTRÉE.

Un Imprimeur met sa presse en train, pour la faire rouler sur les productions des meilleurs esprits de la ville :

Aux Dames :

Adorables objects de mes affections,
Je vous fais une offre civile :
Si ma presse vous est utile,
Estalez vos productions.
Tous nos meilleurs esprits, dedans cette allégresse,
Confessent hautement, sans en estre jaloux,
Qu'on ne sçaurait mettre à la presse
De plus beaux ouvrages que vous.

NEUVIÈME ENTRÉE.

Deux Ingénieurs font de beaux dessins pour les feux d'artifice, qui succèdent heureusement à ceux que la guerre avait allumez :

Aux Dames :

Ces deux Archimèdes nouveaux
Forment de projects assez beaux
Dans leurs inventions secondes ;
Mais ils n'ont pu trouver un plus noble dessein
Que d'émouvoir ces deux beaux mondes
Que vous portés dans vostre sein.

DIXIÈME ENTRÉE.

Un Procureur croté trouve icy sa place, puisque, par un louable empressement, les procureurs commencèrent en ville les dances publiques.

Aux Dames :

Dans une joye si publique,
Mesdames, souffrez mon accès :
Et puisque la province a gaigné son procez,
Ne rebutez pas la pratique.

ONZIÈME ENTRÉE.

Concert.

DOUZIÈME ENTRÉE.

Grotesque.[1]

Comme on a pu s'en apercevoir, cette journée de fête du 1er juin, avait été exclusivement réservée à la noblesse et à la bourgeoisie. Afin que toutes les classes pussent prendre part à la joie publique, les commissaires de la Cour firent encore distribuer, le lendemain vendredi 2 juin, deux mille pains et tout le vin de la fontaine, « dont le jet dura toute la journée. » Ce fut le vrai jour de fête « du popu-

[1] Scène de bouffonnerie, qui, à cette époque, terminait tous les ballets.

laire ou menu peuple, » comme on disait alors. « Le soir, là où avait été dancé le balet, on vit un nouveau théâtre pour les feux d'artifice; et particulièrement on représenta la belle Andromède, attachée à un rocher, exposée à un monstre qui la voulait dévorer, et le vaillant Persée venant la délivrer. »

— Ainsi se termina cette mémorable fête, qui n'est mentionnée qu'en partie dans nos annales municipales, et qui, du 22 mai au 2 juin, fut célébrée si magnifiquement par toute la population agenaise. Le héros de la fête, le prince de Condé, n'y assista pas. Il était retenu à Paris par des événements autrement importants pour lui et dont le résultat devait être si fatal à la France, qui allait de nouveau, grâce à sa capricieuse ambition, être livrée à toutes les horreurs de la guerre civile. Notre pauvre ville, elle-même, si avide de jours calmes et prospères, ne devait pas longtemps jouir des illusions dont elle se berçait aveuglément. La division des partis, les révoltes, les séditions, les émeutes la menaçaient encore, puisqu'elle allait devenir, quelques jours après, comme le pivot autour duquel devait se débattre, pendant six longs mois et avec des chances si diverses, la fortune des Condé en même temps que celle de la maison de France. Ce sont ces nouvelles phases de notre histoire locale, si différentes de celles que nous venons d'examiner et malheureusement plus tristes, que nous allons essayer de retracer pendant la fin de cette année 1651 et la première moitié de l'année 1652.

(*A continuer.*) PHILIPPE LAUZUN.

LE RAMIÉ,

NOUVELLE PLANTE TEXTILE, SON USAGE, SA CULTURE & SES AVANTAGES.

A mesure que le progrès agricole se développe, les anciennes pratiques tendent peu à peu à disparaître pour laisser la place à de nouvelles théories. Les agriculteurs cherchent, avant tout, aujourd'hui, les combinaisons qui peuvent leur permettre d'obtenir le plus fort produit net; ils restreignent les cultures de céréales en s'attachant toutefois à les produire dans de meilleures conditions, et ils développent les cultures de plantes industrielles ayant des débouchés certains et peu sujettes aux variations brusques de prix, qui peuvent changer en perte les combinaisons les mieux préparées. C'est ainsi que la betterave est devenue, en quelque sorte, le pivot de l'agriculture du Nord de la France, que le colza en Normandie, le houblon en Lorraine, en Alsace et même en Bourgogne, le chanvre dans le Maine et l'Anjou, prennent chaque année une plus large part dans les assolements. L'introduction de nouvelles plantes pouvant donner à l'industrie des matières premières de bonne qualité tout en rémunérant largement les efforts des cultivateurs, doit aider singulièrement cette évolution de l'agriculture nationale. Beaucoup d'essais de plantes nouvelles ont été faits depuis vingt ans en France : une société spéciale, la Société d'Acclimation, s'est formée pour aider ces essais et les favoriser de son influence et de ses relations; des sociétés départementales d'agriculture ont dirigé également leurs efforts dans ce sens. Les résultats de ces efforts ne sont pas toujours très manifestes dès les premières années; mais peu à peu les premiers expérimentateurs trouvent des imitateurs, et dans quelque temps, beaucoup seront étonnés de trouver l'agriculture française en possession de richesses jusqu'ici presque inconnues.

Les plantes textiles aujourd'hui cultivées en France sont peu nombreuses : les diverses variétés de lin et de chanvre sont à peu près les seules connues dans la grande culture. Depuis quelques années,

on se préoccupe beaucoup de l'introduction d'une nouvelle plante textile, le Ramié ou Ortie textile, originaire de l'Orient et qui paraît destinée à se répandre dans la plupart des pays civilisés. Nous avons été l'un des premiers à appeler l'attention des agriculteurs français sur les avantages de la culture du Ramié. Bien des faits nouveaux se sont produits depuis la publication de la première note que nous avons écrite à ce sujet; c'est pourquoi nous croyons utile de résumer aujourd'hui les résultats actuellement acquis par la science et par l'expérience.

La confusion des noms est un des obstacles qui s'opposent le plus à la propagation du progrès dans la science et dans l'agriculture. Ce qui s'est passé à l'occasion du Ramié en est un exemple frappant. Il paraît probable que des graines ou des pieds de cette plante ont été introduits dès le commencement du siècle dans le Midi de la France; en 1836, un envoi de graines fut fait de la Chine à Paris sous le nom d'*Ortie textile de la Chine.* Ces graines appartenaient à deux espèces distinctes, l'une originaire de Chine, la seconde venant des îles Philippines. Les essais auxquels ces graines donnèrent lieu, produisirent des résultats tout-à-fait différents. De là des appréciations contradictoires, et une confusion qui ne cessa que lorsque des botanistes distingués, et en première ligne M. Decaisne, eurent réussi à bien déterminer les caractères des deux espèces. Ces deux espèces sont l'*Urtica nivea* et l'*Urtica utilis* qui porte aussi le nom de *Bœhmeria tenacissima.* Les agriculteurs ne doivent pas redouter ces appellations scientifiques qui peuvent seules leur servir de guide dans la saine appréciation des variétés de plantes auxquelles ils ont affaire.

L'*Urtica nivea* est originaire de Chine; c'est l'espèce qui a été la première introduite en Europe. Son nom spécifique de *Nivea*, neigeuse, lui a été donné à raison de la blancheur nacrée de la face inférieure de ses feuilles. Sa végétation est moins vigoureuse, et elle donne des fibres de qualité ordinaire employées depuis longtemps en Chine dans l'industrie textile.

L'*Urtica utilis* est originaire de Java. C'est le Ramié proprement dit. Sa croissance est beaucoup plus vigoureuse que celle de l'espèce précédente: les tiges sortent du pied en nombre beaucoup plus considérable et elles prennent une plus grande étendue. Son produit en filaments est également supérieur. D'après des expériences comparatives qui ont été faites au jardin des plantes de Paris, le rende-

ment en fibres est de 80 à 90 pour 100 supérieur à celui de l'*Urtica nivea*. Dix tiges de cette dernière espèce n'ont donné que 18 grammes de filaments, tandisque le même nombre de tiges de l'*Urtica utilis* en ont produit 33 grammes. Celles-ci étaient, en outre, d'une qualité supérieure et surtout plus délicates et plus soyeuses.

Les filateurs anglais qui ont, comme on le sait, d'actives relations avec l'Orient connaissent depuis longtemps l'Ortie textile. Des importations nombreuses de filasse ont été faites dans le Royaume-Uni où l'on désigne le Ramié sous le nom *China-Grass*. C'est sous ce nom que cette plante a été aussi introduite aux États-Unis d'Amérique. Des essais de culture partiels y ont d'abord été tentés sur une échelle assez restreinte; ils ont parfaitement réussi, et la culture s'est accrue dans de grandes proportions. Aujourd'hui, un certain nombre de planteurs parlent de substituer, en partie au moins, le Ramié au coton dont les vastes plantations forment la base de la richesse agricole dans la plupart des états méridionaux de l'Union américaine. Mais le Ramié paraît surtout appelé à jouer un grand rôle dans les états où la culture du cotonnier est difficile, car il est plus rustique et craint moins d'ennemis que cet arbuste précieux.

La confusion qui régna d'abord, comme nous l'avons dit, en France, sur la nature distincte de l'Urtica nivea et du Ramié, a beaucoup nui au premier développement de la culture de cette plante. Néanmoins la culture en a été faite depuis plus de vingt ans dans quelques départements, en Corse, en Algérie et même dans l'île de Jersey. On vit aux expositions de Londres, en 1851, et de Paris, en 1867, des tissus remarquables provenant des fibres du Ramié. Lorsque la guerre de sécession éclata en Amérique, les marchés européens furent privés des immenses quantités de coton que leur envoyaient les États-Unis; l'industrie de la filature traversa, principalement en Angleterre et en France, une crise des plus pénibles. C'est alors que l'attention fut vivement appelée sur les plantes pouvant remplacer le cotonnier, et les chambres de commerce encouragèrent les nombreux essais tentés dans ce sens. De 1862 à 1864, on parvint à désagréger complétement la fibre du Ramié et à la blanchir; des étoffes furent présentées, notamment à la chambre de commerce de Rouen, obtenues soit avec les fibres pures de Ramié, soit avec des fibres de Ramié mélangées au coton. Le procédé qui servait à la préparation des étoffes de Ramié permettait d'obtenir avec 100 kilogr. de matière première, 75 kilogr. de fibre utilisable pour la filature et de résidu propre à la fabrication du papier. Quant

au mélange de la fibre du Ramié avec le coton, elle n'a pu donner que des résultats médiocres; en effet, la fibre du Ramié est analogue à celle du lin et du chanvre, elle peut parfaitement être peignée, mais elle résiste à la carde, tandis que le coton est, avec la laine, le produit principalement recherché pour la fabrication des étoffes cardées.

Les essais dont nous venons d'esquisser l'histoire, suffisent pour démontrer l'importance du Ramié, et pour prouver que cette plante est appelée à jouer un grand rôle dans notre industrie textile, si l'agriculture peut l'obtenir dans des conditions favorables. Or, ici encore l'expérience a prononcé, et l'on peut considérer la question comme résolue.

Dans les pays d'origine, et notamment en Chine, la culture du Ramié est très répandue dans les terrains humides qui bordent les rivières. Les soins de culture sont très minutieux, comme d'ailleurs pour toutes les autres plantes. Les graines sont d'abord semées dru, puis repiquées avec leur motte de terre sur des plates-bandes préparées d'avance; les jeunes plants sont placés à une distance de 50 centimètres les uns des autres, en laissant un sillon de charrue de deux lignes en deux lignes plantées. On procède à des binages fréquents et on arrose de temps en temps. Dans l'intervalle de trois mois, de juillet à septembre, on obtient toujours deux coupes, quelquefois trois et même quatre. Après la coupe, on enlève les feuilles qui tiennent fort peu, et on met les paquets de tiges à rouir dans des auges. Lorsque l'eau y a pris une teinte brune, des femmes enlèvent la peau des tiges, et on la fait rouir de nouveau. On passe ensuite chaque lanière de peau sur un instrument en fer ayant à peu près la forme d'une gouge de charpentier : cette opération enlève la pellicule extérieure. La lanière fibreuse est à ce moment d'un blanc verdâtre; on la met à sécher sur des bambous et elle prend alors une couleur blanche nacrée. La durée d'un champ de Ramié peut être considérée comme à peu près indéfinie : d'après les renseignements les plus dignes de foi, il y a, en Chine, des champs qui ont de 80 à 100 ans d'existence.

La partie la plus délicate de la culture du Ramié consiste à faire lever la graine. Mais aujourd'hui que cette plante peut être considérée comme acclimatée en France, les agriculteurs feront bien d'essayer de se procurer des plants enracinés pour établir leurs champs. La préparation spéciale du sol et les soins délicats qu'exige la levée

de la graine en font une opération qui ressort davantage du domaine du jardinage. C'est aux horticulteurs qu'il appartient de s'occuper de la multiplication par graines, afin de vendre les plants aux agriculteurs.

On propage encore le Ramié par bouture et par marcottage.

Quand on procède à l'aide de rejetons ou de boutures, les difficultés de culture sont très simplifiées. Les rejetons sont pris sur les racines sous forme d'éclats : ils sont enlevés soit avec un couteau, soit avec la bèche, soit enfin avec la charrue. Ces éclats sont placés au fond de sillons ouverts dans le champ à la charrue : on a soin de les disposer de façon à ce que les bourgeons terminaux émergent à fleur de terre. La plantation s'effectue au mois de mars ou au plus tard au commencement d'avril, suivant le climat plus ou moins pluvieux. Après la levée des nouvelles tiges on bine à la houe, et on sarcle ; on arrose même si le temps est trop sec. Tous les quinze jours ou tous les mois au moins, on éclaircit les rejetons qui poussent par le bas de manière à donner plus de vigueur aux tiges principales.

Lorsque la plantation est faite par marcottage, on couche les branches au fond du sillon, on les recouvre de terre et on verse au-dessus une faible quantité de fumier liquide. Après la sortie des tiges hors de terre, les soins d'entretien sont les mêmes que pour les champs formés à l'aide de rejetons ou d'éclats. Les plantes qui viennent ainsi par rejetons ou par marcottes se trouvent dans des conditions plus favorables si elles sont espacées à 75 centimètres ou même 1 mètre dans tous les sens. Le sol du champ doit être léger, assez riche et naturellement humide, ou au moins susceptible d'être irrigué. Au bout de deux mois il n'est plus besoin de sarcler ; les tiges de Ramié tallent, en effet, en grande abondance, et les rejetons qu'elles envoient dans tous les sens suffisent pour étouffer les mauvaises herbes.

Les marcottages ou le bouturage ayant été faits ainsi qu'il vient d'être indiqué, dans le courant du mois de mai, les tiges de Ramié atteindront en juin, dans les années ordinaires et dans les départements méridionaux, une hauteur de 1^{m} 30 à 1^{m} 50. Lorsque la tige brunit à la base, la plante est bonne à couper : on peut même procéder à cette opération dès que les tiges commencent à brunir, sans qu'elles aient atteint la hauteur qui vient d'être désignée. Il vaut mieux, en effet, avoir des fibres fines et soyeuses, mais moins lon-

gues, que des fibres plus longues, mais ne donnant qu'une filasse grossière.

Aussitôt après la première coupe, de nouvelles tiges se produisent autour des racines, et au bout de deux mois on peut procéder à une seconde coupe qui est souvent plus abondante que la première. Suivant la nature plus ou moins riche des terrains et suivant aussi qu'on a pu donner quelques arrosages, l'on peut obtenir une troisième coupe d'une valeur à peu près égale à celle de la deuxième.

La valeur comparée des diverses coupes varie suivant la nature des terrains et suivant la saison. Quoi qu'il en soit, et en admettant les évaluations les moins exagérées, on peut estimer à 15,000 kilogrammes de tiges vertes le produit de chaque coupe, c'est un total de 45,000 kilogrammes de tiges vertes produites par un hectare. Le produit en filasse est de 4 à 5 pour cent des tiges vertes. Dans le cas présent, le produit définitif serait de 2,000 kilogrammes de filasse, sans compter les feuilles qui peuvent servir à l'alimentation du bétail comme fourrage vert. Or, on sait que le rendement du lin en filasse ne dépasse pas 400 à 600 kilogrammes par hectare. Les feuilles du Ramié peuvent, en outre, être utilisées pour la fabrication du papier. En admettant le prix de 1 fr. à 1 fr. 50 par kilogramme pour la filasse de Ramié, prix très minime et d'un tiers au-dessous des ventes réalisées actuellement, on trouve que le produit brut d'un hectare est de 2,000 à 3,000 francs. Il y a peu de plantes qui donnent de semblables résultats. Il est vrai que de ce chiffre doivent être retranchées les dépenses de culture, de rouissage et de teillage. Ces dépenses sont assez élevées, mais il faut dire aussi qu'on peut exécuter, aujourd'hui, à moins de frais, à l'aide de machines, certaines de ces opérations, et entre autres celle du teillage, qui est la plus coûteuse.

La seconde année après la plantation du Ramié, le produit est souvent supérieur à celui de la première année ; dans tous les cas, il se maintient dans d'excellentes conditions. Si, au bout de quelques années, il y a dégénérescence du plant, il suffit de rompre le champ, et de procéder à un nouveau marcottage. On peut, du reste, prévenir la dégénérescence par des fumures faites à la fin de l'hiver ou au printemps, avant le développement des nouvelles tiges.

On voit que la culture du Ramié est des plus faciles ; les essais faits jusqu'ici permettent de dire que la plante est acclimatée en France et qu'elle peut parfaitement réussir dans la plupart des départements méridionaux, non moins qu'en Corse et en Algérie. On

pourrait même, par des semis successifs, obtenir des variétés plus spécialement appropriées à notre climat, qui permettraient d'utiliser d'une façon avantageuse les terrains humides et limoneux de nos contrées. Les agriculteurs qui s'adonneront à cette culture sont donc assurés d'y trouver des bénéfices certains. Jusqu'ici l'industrie manufacturière a hésité à s'occuper de la fabrication des tissus provenants des fibres du Ramié, parce qu'elle n'était pas certaine d'avoir à sa disposition les quantités de fibres nécessaires pour alimenter le travail de ses machines. Lorsque l'agriculture lui offrira ces fibres en quantité suffisante, l'industrie les accueillera certainement avec faveur; les essais qui ont réussi dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes suffisent pour le prouver.

Louis BRUGUIÈRE.



RÉFLEXIONS PHILOSOPHIQUES.[1]

Dans la production des faits de l'intelligence et de la volonté, on remarque, en s'aidant de l'observation, que l'organisme ne peut pas être considéré comme l'unique agent de ces faits. Une nouvelle série de faits se produisant dans notre conscience, sans l'intervention des sens, nous amène logiquement à l'admission d'un principe spécial qui en serait la cause. Il y a, dit Jouffroy, avec toute l'école spiritualiste qui n'a cessé de dominer dans les lettres et les sciences, il y a des faits intérieurs et non sensibles, aussi réels que des faits sensibles ; il y a une observation intérieure de conscience, aussi véridique que l'observation extérieure. Il y a donc, dans la science de l'âme, un objet et un instrument, comme dans la science du corps. Les droits de cette science ainsi constatés, on se demande avec étonnement, comment elle fut éliminée par les réformateurs de notre temps. N'est-ce pas se jouer du bon sens, que prétendre renouveler les sciences, en les fondant sur les faits et n'envisager que ceux qui se déduisent des sens. Mais les faits de conscience s'imposent à la méthode philosophique, comme une nécessité logique. Il faudrait donc, après avoir éliminé le principe de ces faits, créer scientifiquement son équivalent, pour en représenter la cause.

Peu soucieux des exigences de la logique, Cabanis et son école, pour se débarrasser d'un principe qui les offusquait, reléguèrent hors le cadre scientifique, les sciences qui en étaient l'expression et qui constituaient son domaine. La sentence fut ainsi motivée : « Les « causes premières sont placées hors de la sphère de nos recherches « et comme dérobées pour toujours aux moyens d'investigations « que l'homme a reçus avec la vie. Rien ne serait plus facile que de « prouver qu'elles ne peuvent être ni un objet d'examen, ni même un « sujet de doute, et que l'ignorance la plus invincible est le seul ré- « sultat auquel nous conduit à leur égard le sage emploi de la raison. »

[1] Ces quelques pages forment le complément d'un mémoire, en deux articles, publiés en 1820, dans le journal complémentaire des sciences médicales de cette époque. Ce mémoire intitulé : *Réflexions critiques sur l'état de la médecine aux écoles de Montpellier et de Paris* a fourni le texte d'un travail présenté à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, dont M. Descrimes est devenu associé résidant.

M. Descrimes avait été lauréat en 1819, au concours ouvert par le professeur Alibert, aux jeunes docteurs de cette époque. Le docteur Andral, devenu l'une des illustrations médicales de notre temps, avait remporté le premier prix. Le docteur Descrimes avait remporté le deuxième.

A la même époque, Barthez, de son côté, appuyé aussi sur la méthode philosophique, arrivait à un résultat tout opposé. Guidé par son génie et sa vaste érudition, le savant médecin établissait que l'observation rigoureuse des faits sur l'homme, aboutissait à un corps de doctrine spécial, fondé sur des causes qui ne pouvaient être ni la matière, dans l'espace infini, ni l'organisme humain agissant exclusivement, dans les phénomènes de l'intelligence. On arrive donc logiquement à l'être suprême dans l'univers, et dans l'homme à l'âme avec ses attributs. Il y a donc dans la nature, ajoute l'illustre savant, des corps et des esprits formant deux sciences distinctes avec un égal caractère de certitude, car nous ne connaissons pas plus l'essence de la matière que celle des esprits. C'est pourquoi, guidés par le sens commun, les philosophes de l'antiquité, comme ceux de nos jours, ont accepté les causes premières comme un ordre de vérités aussi indiscutables que la matière. Il répugne, en effet, à la raison d'admettre des faits sans cause ; aussi, à l'époque où l'on reconstituait le système des sciences, on dut admettre les causes premières que l'on n'essaya pas de définir ; on se borna à les mentionner et on les élimina, en même temps, du cadre scientifique, sous prétexte qu'on était condamné à leur égard à une ignorance invincible. Or, ces causes premières ne sont autres que Dieu qui a créé le monde et qui le gouverne, et l'âme qui préside aux phénomènes de l'intelligence et de la pensée. Ces causes premières, Dieu et l'âme, se révèlent à notre conscience, avec une puissance de conviction et un caractère de certitude tels que la raison admet leur existence, sans plus de contrainte qu'elle n'admet l'existence des objets matériels qui tombent sous les sens. Tels sont, du reste, les enseignements de la tradition et de l'histoire. Toutes les sociétés, dès leur origine, à l'époque où elles ont atteint un certain degré de civilisation, ont été inspirées ou guidées par ces causes premières, sur lesquelles elles ont fondé leurs institutions naissantes. Si nous portons nos regards sur le monde ancien et moderne, nous remarquons que parvenus à l'apogée de leur civilisation, ils ont dû, l'un et l'autre, à l'influence dominante de ces principes, leurs plus beaux chefs-d'œuvre dans les sciences, les lettres et les arts. C'est donc par une inconcevable aberration que nous avons vu les causes premières, Dieu et l'âme, relégués dans l'oubli, lorsqu'ils avaient constitué, jusqu'ici, l'aliment de la vie intellectuelle et morale des peuples, c'est-à-dire le plus bel apanage de l'homme.

Après avoir exposé les deux systèmes, ayant une même origine scientifique et en opposition l'un à l'autre, nous les comparerons, sous

le rapport logique et moral. Cabanis en appelle à la raison, en faveur de ses idées. On admettra difficilement qu'elle approuve un système imposé d'autorité et sans discussion; supprimer d'un trait de plume les enseignements de dix-huit siècles, pour les rattacher aux sciences naturelles et restreindre ces enseignements à la théorie exclusive des fonctions des organes, c'est tout à la fois anti-logique et anti-social. Barthez, nous venons de le voir, l'avait prouvé d'avance, au point de vue logique. Les intérêts de la morale, du moins, seront-ils sauvegardés par le bonheur réservé comme dernière fin, ici-bas, aux hommes vertueux qui auront accompli leurs devoirs? Mais pense-t-on que la généralité des hommes puisse avoir le temps de les étudier ou d'y réfléchir assez pour les connaitre? Car, d'un côté, d'après Helvétius, il faut faire un calcul pour savoir où se trouve notre intérêt, et, d'après Cabanis, un raisonnement abstrait pour discerner l'intérêt particulier de l'intérêt général, qui est la loi du système. Voilà son côté négatif; voici son côté cruellement positif. Nous avions un conseil, un guide permanent, un asile assuré contre l'oppression et les violences du dehors, un lieu de refuge où l'homme se recueille, dans les joies, dans les douleurs: la conscience! Dans le système de l'organisme, elle ne nous transmet plus que des impressions passagères, variables comme les objets qui agissent sur les sens. Mais si, après avoir perdu les inspirations permanentes, la conscience n'a plus le droit d'affirmer ni ce qu'elle fait, ni ce qu'elle veut, où donc l'homme trouvera-t-il un guide pour l'accomplissement de ses devoirs? Car c'est de la conscience seule que jaillit la spontanéité de nos résolutions, surtout dans les actes de devoir, si fréquents dans la vie, où il faut prendre une résolution prompte, sûre et ferme. Ce système a-t-il été un progrès dans les sciences? Il suffit de le définir pour en juger. Le positivisme, après avoir mutilé la science qui élevait l'homme, le condamne au néant, sa dernière fin. Voilà tout ce que cette science nous offre, pour assouvir notre insatiable désir de l'infini, ce que M. Broussais appelle une espérance chimérique. Or, ce désir se produit avec une intensité telle, qu'il est aussi indispensable au soutien de la vie que la substance qui l'alimente chaque jour. Ce désir, qui s'est produit à tous les âges de l'humanité, dans tous les temps, dans tous les lieux, chez tous les peuples sauvages, barbares, civilisés, avec une unanimité aussi prodigieuse, ne peut être l'effet d'une disposition passagère des esprits, d'une influence extérieure quelconque. C'est le résultat d'une des lois primordiales qui gouvernent le monde et qui s'imposent à notre raison avec un caractère de certitude aussi incontestable que les faits qui tombent

sous les sens. La déception, dans ce cas, serait une anomalie dans la création, un trouble dans l'harmonie des lois qui la régissent.

Cependant M. Broussais accepte toutes les déductions de la psychologie sur la conscience. Vous dites, objecte-t-il aux psychologues, que l'homme sent dans son intérieur tout ce que vous venez d'exprimer; je réponds : Oui, l'homme adulte, éveillé, se portant bien, peut sentir tout cela; non, l'embryon, le fœtus, l'enfant ne le sentent pas. Mais nous avons posé en principe, qu'aucun des phénomènes de la conscience ne peut se produire sans le concours des sens arrivés à leur développement régulier et complet. M. Broussais a oublié que l'homme, pris comme objet d'études, doit se trouver dans ces dernières conditions. Prendre pour type le fœtus, l'enfant, l'idiot, le fou ou le malade, c'est une erreur depuis longtemps réfutée. Il n'est pas plus autorisé, lorsqu'il dit : Mais où est votre principe pensant dans l'idiotisme, la folie ou la maladie? Je réponds à M. Broussais : Là n'est pas la question; nous ignorons, comme vous, et nous n'avons pas à les rechercher, les conditions d'existence et de coopération de ce principe. Vous admettez avec nous le procédé philosophique qui constate sa présence, cela nous suffit.

La question rappellée ici fut l'objet d'une consultation très sérieuse, qui mit en présence deux illustrations médicales qui l'ont résolue, chacun à son point de vue. Il ne s'agit de rien moins, en effet, que des futures destinées de l'humanité. Comment se peut-il donc que les causes premières, jusqu'à nos jours universellement respectées, n'aient trouvé dans les sciences, au moment où on les reconstituait, qu'une fin de non recevoir aussi hardie qu'arbitraire, car on n'a pas même daigné les discuter? Qu'on le remarque, cette exclusion devait aboutir à leur désuétude, comme les lois qu'on n'invoque plus et qui restent sans autorité. Telle était la pensée du consultant qui rendit la sentence. Ne trouvant rien à dire contre les causes premières, sinon qu'il ne savait rien sur elles et qu'on n'en saurait jamais plus que lui, il les laissa livrées à la dérision et au sarcasme d'une philosophie qui perdit bientôt son prestige et son autorité. Ne discutons pas les droits des savants; constatons le jugement rendu par la science d'alors, qui ne s'appelait pas encore la libre pensée. Quel que soit son nom, nous ne lui appliquerons pas la sentence qu'elle a rendue et qu'elle maintient tous les jours dans ses livres, ses journaux et ses enseignements. C'est un droit acquis à tous les systèmes nouveaux, dans ce temps de tolérance et de libre discussion; mais alors, qu'on nous permette, du moins, d'user du même droit et de rechercher s'il n'y aurait pas quelque chose de bon dans

ces vieilles théories qu'on s'efforce de proscrire et qui nous gouvernent depuis dix-huit siècles.

Je lis dans le livre de M. Taine, sur les philosophes classiques du XIXe siècle : « C'est pour les jeunes gens que j'ai dû écrire ; de 20 à 28 ans, leur esprit neuf, libre, peut s'éprendre des idées générales. » Voici le calcul qui suit immédiatement cet avis : « Il ne s'agit pas, dans « mon livre, d'une spéculation pure, mais d'une philosophie régnante, « officielle, qui forme les esprits depuis un quart de siècle, qui les « formera encore pendant un quart de siècle, qui vient à tout « moment heurter ou étouffer toute invention ou tout effort. Je l'ai « subie moi-même, je n'aurais pu en parler autrement. » On conviendra que l'enseignement universitaire contre lequel se récrie si fort M. Taine, n'a jamais présenté, que nous sachions du moins, un caractère inquisitorial, au bénéfice des causes premières. Il les tolérait, voilà tout. Mais notre critique n'en veut pas et il se console, en pensant que, bientôt, on n'en parlera plus.

Le positivisme, attentif au mouvement des idées, ne perd pas de vue cette période d'activité morale où les esprits sont occupés, à bon droit, de tout ce qui peut contribuer au bien-être et au bonheur des populations. Il s'abuse, s'il croit qu'elles iront en chercher les conditions dans les mots ambitieux, vides de sens. Elles veulent le vrai, le positif dans les choses. Le positif, pour nous, n'est pas dans les recherches abstraites de la formation de nos idées. Il nous faut voir briller cette lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde et y trouver toute faite la morale qui depuis dix-huit siècles gouverne le monde. Le Décalogue, les Évangiles, voilà notre code ; de quel droit viendriez-vous contester leur autorité ? N'appartiennent-ils pas à l'histoire ? Le philosophe et le moraliste n'ont-ils pas le devoir de discuter tout ce qui se dégage d'une existence historique quelle qu'elle soit, avec ses actes et ses idées. Moïse, ce grand révélateur, qui nous a laissé le Décalogue, le Christ qui a changé les pôles du monde moral et l'a reconstitué de nouveau, ne mériteraient pas même une mention ! Et nous vous laisserions vous proclamer vous-même la science par excellence, la science positive, sans qu'il sorte de notre poitrine un cri d'admiration et de reconnaissance pour le modeste fils du charpentier de Nazareth. Ne l'auriez-vous délaissé que parce qu'il est empreint du caractère divin, par sa doctrine et l'histoire de sa vie ? Non, vous n'êtes pas la science, vous en avez usurpé le prestige ; vous le perdrez, le jour où nous affirmerons la nôtre contre vos lugubres utopies, non pas seulement dans les temples où, depuis longtemps, on a fait raison de vos hypothèses, mais dans des écrits

adressés au public éclairé. Quelques vérités générales trop oubliées, des principes déduits de la philosophie du sens commun, de l'histoire générale des peuples, favoriseraient un nouveau courant d'idées qui ne tarderait pas à s'établir, si les publications périodiques, qui ont une si grande influence sur nos idées, nous arrivaient inspirées de ces vérités générales : ce serait la réhabilitation de la philosophie et de la psychologie, reprenant leur position, à côté des sciences physiques, avec un caractère de certitude aussi absolu que le leur.

La philosophie nouvelle, en changeant de nom, n'en est devenue que plus dangereuse, grâce à un certain agrément dans la peinture des choses et dans l'observation des faits exposés par M. Taine. C'est toujours le matérialisme ; il s'appelle, aujourd'hui, la doctrine de l'évolution, qui prétend expliquer l'origine du monde et de l'homme, par une série de transformations ascendantes, qui se seraient opérées, spontanément, en vertu d'une propriété inhérente à la matière. Cette assertion n'est pas seulement gratuite, absurde, elle a surtout le défaut de condamner l'intelligence à admettre un mystère cent fois plus incompréhensible que le mystère de la création. On serait tenté de croire que l'habile critique est le premier à se moquer de ses hypothèses philosophiques et qu'il ne les a prises que comme un canevas, pour porter les broderies de son esprit fin et ingénieux. Mais l'évolution n'est pas près de s'accomplir ; en attendant, nous sommes témoins d'une admiration feinte pour les sentiments et les idées des cultes chrétiens, qu'on tolère, qu'on loue même, en insinuant que les dogmes n'ayant plus leur raison d'être, il n'y aura plus à l'avenir que des religions réglées d'après les sentiments et les idées des diverses époques et qu'on serait libre de prendre, de quitter et de changer à son gré ; comme conséquence de ces religions, une morale selon les intérêts et les passions. En définitive, il y aurait des religions de fantaisie, avec une morale selon les besoins du moment.

Celui qui écrit ces lignes ne se serait pas senti assez autorisé pour aborder ces hautes questions s'il n'y avait vu, aussi, une question médicale. Le médecin hygiéniste, appelé à observer et à traiter les affections morales, doit se préoccuper de la situation mentale, générale, du milieu dans lequel il vit, pour diagnostiquer avec plus de sûreté les affections particulières qui peuvent en ressentir le contre-coup. La morale du sentiment, aujourd'hui dominante, inspire presque toutes les œuvres de l'intelligence et les jugements du public sur ces œuvres. Le besoin d'émotions impérieuses, irrésistibles, est une de ces aberrations marquées dans notre histoire

par des tendances exagérées, qui passionnent les esprits et dont les meilleurs et les plus sages ne sont pas toujours exempts. Il est impossible d'arrêter les tendances ; elles s'usent d'elles-mêmes. Il est moins facile de les arrêter que de dire d'où elles viennent. Nous savons très bien que si, en face des exigences de la sensibilité, du sentiment, nous ne plaçons pas la raison qui commande à la sensation, nous perdrons bientôt la notion du devoir.

Afin de suppléer à l'insuffisance de la doctrine sensualiste, dans la morale, il faut faire un appel à la raison, qui nous transmet, par la conscience, la notion des principes universels et nécessaires. Ces principes s'imposent, en quelque sorte, malgré nous et décident notre jugement, souvent contre nos intérêts. « La raison ne fait point les « principes ; elle les découvre et ne juge que par eux. Ils sont ses « lois à elle-même. Encore moins, la conscience ne fait-elle ni ces « principes, ni les vérités qu'ils nous révèlent ; car la conscience n'a « d'autre office, ni d'autre puissance, que de servir, en quelque sorte, « de miroir à la raison. » La doctrine spiritualiste dont nous venons d'exposer les idées, se heurte, ici, contre l'école de l'organisme et du sensualisme, et peut-être trouvera-t-elle aussi des contradicteurs timorés dont nous respectons infiniment les scrupules. Mais nous sommes rassurés par l'autorité du saint et savant restaurateur de l'ordre de saint Benoit, enlevé au monde chrétien chargé d'ans, d'immenses travaux et de saintes œuvres.

Voici sur dom Guéranger les appréciations de son éloquent et sacré panégyriste : « Nul n'a été plus que dom Guéranger opposé « aux systèmes qui dépriment la nature et la raison. Nul n'a été plus « en garde contre les opinions, qui rendent comme inconciliable « l'accord de la raison et de la foi. Il est toujours demeuré étranger « aux fausses théories sur l'impuissance de la raison individuelle. Les « lettres, les arts, la poésie, la science, il les voulait à la base, au « service du surnaturel, qui n'est que le perfectionnement divin de « tout ce qu'il y a de pur et de purifié dans la nature. Tel était dom « Guéranger, dans toute la largeur de ses conceptions théologi- « ques. » Un tel enseignement répandu ferait cesser bien des doutes et rendrait le calme à beaucoup d'esprits.

Dr DESCRIMES.

L'ABBAYE DE CLAIRAC

AU XIVe SIÈCLE.

L'abbaye de Clairac existait déjà dans la charmante vallée du Lot, dès le huitième siècle, si on s'en rapporte à une charte de Pepin dont les chroniqueurs Argenton et Labrunie ont donné une copie assez inexactement transcrite.

Par cette charte, le roi de France accorde sa haute protection aux huit religieux *(homines sancti)* qui habitaient le monastère; il les confirme dans leurs immunités et priviléges, et les maintient dans leur droit d'élire l'abbé; il déclare que quiconque, au mépris de sa volonté, osera porter atteinte à leur indépendance, sera condamné à une amende de 300 écus d'or et frappé d'excommunication par un concile ecclésiastique.

Quoi qu'il en soit, l'abbaye de Clairac a tenu un rang distingué au moyen-âge. Elle conservait cette disposition architecturale que les premiers moines empruntèrent aux maisons romaines, si bien appropriées à la vie d'intérieur, et, de bonne heure, on y vit fleurir les traditions pieuses et les patientes études des fils de saint Benoit.

En 1844, j'eus la bonne fortune de devenir le collaborateur du savant Alexis Monteil, auteur de l'*Histoire des Français des divers états*. Il mit à ma disposition, avec une obligeance extrême, une foule de manuscrits où je recueillis des renseignements précieux pour l'histoire de l'Agenais. Dans une liasse particulière se trouvaient des notes curieuses sur l'abbaye de Clairac; elles m'ont servi à rédiger cette notice, qui a un intérêt réel pour les lecteurs de la *Revue*.

La vie des moines de Clairac, commode et douce autant que le permettait leur règle, était consacrée à la prière et à divers travaux entre lesquels tenait la première place la copie des manuscrits, cette grande tâche des cloîtres jusqu'à la fin du quinzième siècle.

Une grande salle lambrissée, attenant à la bibliothèque, et à la voûte de laquelle pendait une lampe d'airain en forme d'escargot brûlant par les deux cornes, était le lieu du travail des écrivains, historiens et illumineurs, assis devant de grands et massifs pupitres, sur des bancs à dossier, garnis de nattes de paille. Là, en 1390, dès l'aube du jour, et souvent la nuit, à la clarté des chandelles de cire verte qui brûlaient sur de hauts chandeliers de fer, garnis de feuilles de corne transparente, Pierre Domdieu, Jehan Dumoulin, Jehan Brouhet, Pierre de La Place et leurs élèves, s'occupaient sans relâche à copier les manuscrits qu'ils faisaient venir de loin. Un novice était chargé de passer à la pierre-ponce les feuilles de vélin, de les rogner et de les coudre par queaulz (cahiers), ainsi que les papiers de Lombardie à l'esperon et à la licorne; un autre piquait et rayait les feuillets à l'encre rouge, au crayon d'argent ou bien avec la pointe sèche. La préparation des encres et vernis à écrire, celle des couleurs, azur, vermillon, massicot, mine, vert de terre, blanc d'Espagne, orpiment, etc., en occupait un autre. Chaque feuillet, quand il était écrit, passait des mains du scribe dans celles du correcteur, qui ajoutait les points et réparait les erreurs commises par le copiste. L'historien le recevait ensuite pour y mettre les initiales et les lettres ornées, dont la place, réservée par le scribe, était indiquée par une petite lettre que la peinture faisait disparaître. L'illumineur achevait l'ouvrage, en enrichissant certaines pages de ces brillantes et naïves miniatures, que tout l'art moderne suffit à peine à imiter, mais ne peut égaler. Un autre moine avait pour charge « de coller, retraire et relier » les cahiers séparés, les renfermant avec d'élégants clous de laiton dans des ais de bois de châtaignier coupés en plein de lune, « de crainte des vermines mauvaises aux livres, » et recouverts de cuirs de cerf tannés en rouge et gaufrés, pour lesquels l'abbaye de Clairac était renommée au loin. La porte de cette *estude*, comme on l'appelait, était interdite aux autres moines; un frère convers en avait la garde, et était chargé de tenir en ordre tous les instruments qui s'y trouvaient renfermés : plumes de Layton, de cigne et de canard de Hollande, coutels à plumes, besicles, queues de renard à épousseter, engins à prendre *rats* et *soris*, oroloiges à montrer l'heure, poulpitres, tables et bancs. Plusieurs grands ouvrages sortis de cet atelier sont mentionnés dans la chronique de l'abbaye, comme ayant fait l'admiration du xve siècle. Nous y trouvons cités les livres suivants : *De pluritate beneficiorum, Liber horarum, Caprasie de vita, Breviarum pro comite Episcopo, Fasci-*

culus temporum, *Speculum sapientiæ*, *Margarita philosophiæ*, *De virtutibus aquarum et herbarum*, etc., écrits par Jehan Rosa, Jehan Maseret, Pierre Boutage, et maitre Albert l'illumineur.

Le soin de la culture de leur vaste enclos occupait une autre partie des moines, qui étaient aidés dans leurs travaux par les frères *convers* et les frères *donnés*, qui ne faisaient aucun vœu, mais s'obligeaient seulement à vivre en commun, à être fidèles à l'ordre et à le servir.

Pour ceux-ci comme pour ceux employés à l'*estude*, le travail précédait le jour. Un frère, désigné sous le nom d'*excitateur*, avait la charge d'éveiller le couvent, dont le sommeil, quand il avait résisté aux oroloiges et réveils à contre-poids qui, dès l'aube, faisaient retentir de leurs tintements multipliés les échos endormis du grand cloitre, ne pouvait tenir contre le vacarme des *royelles* ou crescelles, et celui surtout de la *brouette à cliquet*, qui roulait sur les dalles avec un bruit fatal aux plus opiniâtres dormeurs.

Après l'office du matin, le couvent tout entier descendait au réfectoire. Deux à deux, les moines devant, les convers ensuite et derrière les donnés, ils entraient en silence et se rangeaient autour de longues tables de chêne, celles des *seigneurs profès*, au nombre de cinq, restant séparées par une cloison à jour de celles du commun. Les tables étaient sans nappes ; mais des serviettes de toile de Béarn, parfumées de lavande, marquaient la place de chaque convive. Des plats et des assiettes d'étain, des pots de terre et des hanaps de corne complétaient le couvert. Les mets, malgré la rigueur de la vie quadragésimale, étaient variés et recherchés. Les potages aux amandes, les poissons frais du Lot et de la Garonne, les anguilles salées, les *escrivisses* de la petite rivière d'Avance, assaisonnées au *poivre de l'Inde*, les anchois venus de Provence, les loutres et bièvres (castors) que l'on chassait sur les bords de la Baïse, les truffes du Périgord, les pâtés de riz au sucre rousset, le blanc-mangier, les fruits des vergers de Nicole et d'Aiguillon, les fromages, les confires (confitures), carnoluts, gaufres avec cerises, formaient, d'après le compte de la dépense, les principales ressources de leurs tables. Les vins généreux de Péricard et de Thézac, le claret de Gascoigne, l'hypocras, étaient servis tour-à-tour aux moines par le frère cellerier, dans de grands et petits hanaps en cristal, en étain ou en argent.

Cependant, entre les deux grandes verrières, un frère debout dans une sorte de chaire de pierre blanche, élégamment sculptée à jour et

surmontée d'une bannière aux armes de l'évêque, lisait, durant le repas, quelques-uns des livres écrits dans le couvent. Dom Abbé, assis dans sa forme, les pieds près d'un chariot de fer plein de braise, suivait de l'œil le sablier, placé près de sa coupe et de sa cuillère de vermeil, seule argenterie qui, à cette époque, brillât sur la table. Au signal donné par lui, tous se levaient pour sortir, et avec eux le chat favori qu'il avait acheté 200 deniers arnaudins (compte de 1477.) Les moines se retiraient en silence, deux à deux, comme ils étaient venus, et chacun s'en allait « à l'estude des livres » ou bien au travail des champs. Les récoltes de leurs prairies sur les rives du Lot étaient une des occupations principales des moines de Clairac, à cause de leurs nombreux troupeaux, pour la santé desquels ils avaient fondé une messe aux Carmes d'Agen.

L'esprit d'aventures et d'indépendance propre aux guerres religieuses des quinzième et seizième siècles avait pénétré dans l'abbaye de Clairac. L'un de ses abbés, Gérard Roussel, ne sut pas se défendre contre les doctrines de la réforme qui se propagèrent en Agenais sous la protection de Jeanne d'Albret. En mourant, cet abbé, doué d'une grande éloquence, laissa une preuve de sa charité. Voici ce que rapporte M. Alphonse Lagarde :

« Dans les archives de la ville de Clairac se trouve un dossier *concernant les titres des pauvres de l'hôpital*. J'y ai copié textuellement ces lignes : « N° 14. Testament de feu messire Gérard Roussel, « évêque d'Oléron, seigneur abbé commendataire de Clairac, par « lequel il institue les pauvres ses héritiers généraux et universels. « Du 8 juillet 1555. »

JEAN LACOSTE.



LE MOIS.

SIMPLE CAUSERIE.

Le Grand-Théâtre de Bordeaux a joué, ce mois-ci, un opéra-comique en trois actes, *Le Florentin*, œuvre d'un jeune compositeur, M. Charles Lenepveu, auquel semble sourire un bel avenir.

Bordeaux est une ville élégante et intelligente qui pratique avec une prédilection toute particulière l'hospitalité artistique. Les préoccupations de son grand commerce ne l'empêchent point d'aimer les arts, de les cultiver et de faire accueil aux talents naissants. Dans cette magnifique cité, privilégiée sous tant de rapports : climat, situation topographique, productions du sol, le mouvement commercial est considérable ; mais il ne tue pas, comme dans certains autres centres de négoce et d'industrie, le goût des beaux-arts et des belles-lettres. Le commerçant bordelais n'est commerçant que jusqu'à six heures du soir. Après la fermeture de la Bourse, il revêt un habit noir, met une cravate blanche et devient un homme du monde affable et cordial, très soucieux des choses de l'esprit. Il va au théâtre, au concert, aux conférences, aux cours publics, chercher une noble distraction à ses travaux de la journée.

La musique est particulièrement en grand honneur à Bordeaux et les artistes musiciens, compositeurs ou exécutants, y sont l'objet des plus généreuses sympathies.

M. Charles Lenepveu ne nous contredira pas, lui qui, depuis trois ans, a reçu du public bordelais tant de gages d'affectueux intérêt, tant de précieux encouragements !

M. Charles Lenepveu, cependant, n'est point Bordelais d'origine, il est né à Rouen; mais sa ville natale semble avoir voulu justifier le proverbe : Nul n'est prophète dans son pays, car l'auteur du *Florentin* n'a point été gâté jusqu'ici par ses compatriotes. C'est

Bordeaux qui a fait à ses remarquables débuts le baptême que lui devaient les Rouennais.

Bordeaux ne s'est pas trompé. M. Charles Lenepveu, déjà très connu, ne tardera pas à se révéler par quelque coup de maître. Qu'une occasion le favorise et il atteindra la célébrité à l'âge où beaucoup d'autres se débattent encore dans les premières luttes de la vie artistique.

Ce n'est point que M. Charles Lenepveu n'ait pas connu, lui aussi, ces dégoûts, ces difficultés, ces embarras qui, comme fatalement, se présentent à l'aurore de toutes les vocations.

Dès le collége où celui qui trace ces lignes l'a connu et apprécié, entre un thème grec et une version latine, Charles Lenepveu griffonnait des notes de musique. Sans avoir jamais appris d'aucun maître la science de l'harmonie, il composait des airs de danse, des morceaux de chant et jusqu'à un opéra-comique dont l'auteur de cette causerie avait écrit le libretto ! Nous avions alors quatorze ou quinze ans et nous n'avions ni l'un ni l'autre le pressentiment de nos futures destinées. Nous comptions tous deux embrasser la profession du barreau.

Lenepveu, lui, était le fils d'un avocat, excellent homme, bon jurisconsulte, mais très peu artiste. Mme Lenepveu mère, femme d'une grande piété, n'admettait que la musique d'église, et quand Charles parlait des gloires de la scène lyrique, elle concevait un véritable chagrin à la pensée que le nom de son fils pût jamais paraître sur une affiche de théâtre.

En dépit de la volonté de ses honorables parents, Lenepveu, poussé par une vocation irrésistible, travaillait tous les genres de musique, la sacrée et la profane ; et il allait jusqu'à faire des économies sur son petit budget d'étudiant pour payer les leçons de ses premiers maitres, MM. Amédée Méreaux et Vervoitte.

Quand il fut envoyé à Paris pour faire son Droit, il trouva de plus grandes facilités d'études, il se lia avec des artistes et à peine était-il reçu avocat que renonçant formellement à la carrière judiciaire, il entrait au Conservatoire dans la classe d'Ambroise Thomas, et en sortait, au bout de deux ans, grand-prix de Rome.

C'était en 1865 ou 1866.

Après le séjour traditionnel en Allemagne et en Italie, Lenepveu revint à Paris. Le ministère des Beaux-Arts venait alors de mettre au

concours un opera-comique en trois actes, *Le Florentin*, dont le libretto avait été commandé à un écrivain exercé dans ce genre, M. de Saint-Georges. Lenepveu eut l'idée de concourir, il se mit au travail et remporta le prix sur plus de soixante concurrents.

D'après les conditions du concours, la partition couronnée devait être jouée à l'Opéra-Comique.

Nous étions alors à la fin de l'année 1869. Ce n'est qu'au mois de février de l'année dernière que l'Etat a rempli ses engagements envers le lauréat, et il faut le dire, avec une mauvaise grâce dont M. Camille du Locle, directeur de l'Opéra-Comique, doit porter toute la responsabilité.

Même pour un prix de Rome, même pour un compositeur officiellement couronné et en droit d'exiger d'être *joué par ordre*, c'est une rude épreuve à subir que celle dont Charles Lenepveu nous a esquissé les phases douloureuses. Il n'y a point d'humiliations, de tracasseries et d'ennuis que les jalousies déchainées et les coteries en éveil ne fassent supporter au malheureux débutant assez osé pour réclamer sa place au soleil de l'art. Et quand il s'agit d'obtenir d'un théâtre comme l'Opéra-Comique la mise à la scène de ce qu'on appelle, en style de coulisses, une *grande machine* en trois actes, telle que le *Florentin*, il faut, en vérité, avoir l'âme de bronze pour résister à tous les soucis et à tous les dégoûts d'une pareille entreprise. Ce que Lenepveu a souffert pendant les répétitions du *Florentin* est un vrai petit drame intime qui a failli coûter la vie à notre cher ami, tant son organisation impressionnable et délicate avait été péniblement affectée !

Mais passons sur ces misères.

Le 25 février 1874, *Le Florentin* voyait enfin le feu de la rampe. Le théâtre national et subventionné de l'Opéra-Comique avait, après cinq ans, payé sa dette !

La première représentation fut très brillante. L'ouvrage, convenablement interprété par M. Lhérie et M[lle] Priola, trouva dans notre compatriote Ismaël, chargé du principal rôle, un puissant élément de réussite. Et, de fait, il fut fort bien accueilli par le public et par la presse.

Mais la direction ne tenait pas à un succès qui eût porté trop haut le nom du jeune maëstro ; et au bout d'une douzaine de représentations, *le Florentin* disparaissait de l'affiche.

Charles Lenepveu rêvait une revanche. Il a eu le bon sens de la demander à la province. Bordeaux la lui a donnée complète, éclatante, et nous avons l'espoir que toutes les grandes scènes de France et de l'étranger voudront, à leur tour, monter ce bel et émouvant ouvrage.

Le Florentin n'est pas assurément un chef-d'œuvre ; mais on peut déclarer, sans crainte d'être taxé de complaisance ou d'exagération, que c'est l'œuvre d'un musicien qui deviendra bientôt un maitre. L'appréciation, d'ailleurs, n'est pas de nous que pourraient aveugler des sentiments d'affectueuse camaraderie. Nous l'avons trouvée sous la plume de plusieurs critiques autorisés, et nous sommes heureux de la reproduire ici.

Il y a dans la partition des morceaux dont le souffle et la puissance révèlent ces dons supérieurs et privilégiés qui classent du premier coup un artiste au-dessus de la médiocrité.

Une grande imagination, beaucoup de coloris dans l'expression de la pensée musicale, une remarquable entente des effets scéniques, tour à tour de la vigueur, de la grâce, de la légèreté dans la mélodie, une habileté savante à marier les timbres des voix, une connaissance approfondie des ressources d'orchestre, Charles Lenepveu possède toutes ces qualités d'un compositeur d'élite. On a reproché à sa musique de manquer un peu d'originalité. Si cette critique a quelque fondement, ce dont nous ne sommes pas du tout convaincu, il ne faut pas oublier que Lenepveu était enchaîné dans les liens d'un concours, qu'il écrivait pour un jury académique et, qu'en pareil cas, l'artiste n'ose jamais se livrer tout-à-fait, être trop lui-même.

Sa musique n'a pas, en effet, l'originalité de mauvais aloi qu'ont cherchée en ces derniers temps certains jeunes compositeurs. Cette originalité-là n'est que de la bizarrerie, cachant le plus habituellement l'indigence des idées et le manque presque absolu d'inspiration.

L'inspiration, la sève du grand art, coule, au contraire, à pleins bords dans la partition du *Florentin*. Il y a de l'haleine chez celui qui a écrit ces pages dont quelques-unes, telles que le magnifique sextuor du final du second acte, peuvent défier toute comparaison.

Charles Lenepveu n'affecte aucune préoccupation d'école. On peut dire de sa musique qu'elle est éclectique, empruntant ses procédés tantôt à la science allemande, tantôt aux mélodistes italiens, très

souvent enfin aux meilleures traditions de l'ancien opéra-comique français.

S'il fallait assigner à Lenepveu une parenté musicale, nous dirions que sa manière rappelle beaucoup, à notre sens, celle d'Halévy.

Comme l'illustre auteur de la *Juive*, Lenepveu annonce un tempérament de compositeur de grand opéra plutôt que celui d'un compositeur d'opéra-comique, quoiqu'il ait parfaitement réussi certaines parties du *Florentin* qui rentrent tout à-fait dans le genre de la comédie musicale.

Mais le libretto du *Florentin* dans son ensemble est plus un drame lyrique avec dialogue parlé qu'un opéra-comique. M. de Saint-Georges, rompu au métier, a probablement composé ce libretto à dessein pour permettre aux musiciens qui concouraient de prouver leur habileté à traiter les grands ensembles vocaux et instrumentaux et à rendre musicalement les sentiments les plus passionnés de l'âme humaine.

Lenepveu a écrit la musique ample, sonore et dramatique qui convenait au sujet choisi par le librettiste.

Dans la belle *Messe de Requiem* qu'il a fait exécuter, à la cathédrale de Bordeaux, pour les victimes de la guerre, on avait pu constater déjà avec quelle puissance Lenepveu sait manier les grandes masses chorales et orchestrales.

Raconterons-nous maintenant la première représentation, le 31 mars dernier, à Bordeaux ? Nous n'en avons guère vu de plus chaleureuse, de plus émouvante. Devant comme derrière le rideau, c'était un même élan de sympathies pour le compositeur. Les excellents chanteurs du Grand-Théâtre se sont surpassés, les chœurs, l'orchestre, tout le monde a marché au succès avec une vaillance que le public a récompensée par d'enthousiastes applaudissements. A deux reprises, Lenepveu brisé d'émotion, les larmes aux yeux, a été appelé sur la scène pour y être acclamé par la salle entière debout, frémissante, électrisée.

Avions-nous raison de dire que la province avait vengé le jeune maitre des injustices et des petites perfidies de Paris ?

La province en vengera bien d'autres ! Le public parisien n'est plus digne de son ancienne renommée. Il est dévoyé par l'opérette, par la cascade, et il serait facile de citer tel de ses acteurs favoris, telle de ses comédiennes en vogue qui serait incapable de subir en

province l'épreuve des trois débuts sans succomber sous une bordée de sifflets.

On annonce que M. du Locle va profiter des deux mois de vacances qu'il a obtenus de la complaisance du ministère pour faire entendre sa troupe à Vienne.

Voilà qui donnera à l'étranger une idée peu flatteuse pour notre amour-propre national de l'état actuel de l'art lyrique en France !

A part trois ou quatre premiers sujets qui ne sont pas des étoiles, l'Opéra-Comique n'a plus une troupe présentable, même sur une scène départementale de quelque importance.

A l'Opéra, si l'on en excepte Faure et Mme Carvalho, les pensionnaires de M. Halanzier, un industriel non un impressario à la hauteur de sa position, sont tous ou médiocres ou d'une faiblesse attristante.

Le Grand-Opéra de Paris est une institution nationale qui ne devrait pas devenir une entreprise commerciale. Il faut qu'on revienne à la gérance de l'Etat, ou ce magnifique théâtre, pompeusement décoré du titre d'*Académie nationale de musique*, marche à une décadence humiliante.

Le Grand-Opéra, aux mains de M. Halanzier, ne montera aucun ouvrage nouveau, ne rendra aucun service à l'art. Avec des hommes comme MM. Halanzier et du Locle à la tête de nos deux premiers théâtres de chant subventionnés, pas un *jeune* ne sera joué. C'est le marasme, c'est la mort.

Il importe cependant de faire place aux jeunes, parmi lesquels l'auteur du *Florentin*, car nous devons revenir à lui avant de terminer cette causerie, occupe un des premiers rangs.

Puisse la voie lui être enfin sérieusement ouverte, et, nous en répondons, l'heure de la célébrité n'est pas loin pour le nom déjà si avantageusement connu de notre cher camarade *Charles Lenepveu*.

FERNAND LAMY.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Nous avons enfin à vous présenter aujourd'hui, chers lecteurs, quelques recueils plus ou moins poétiques. C'est une bonne fortune à laquelle nous ne sommes pas trop habitués :

F. Coppée. — *Une Idylle* (Lemerre. — 1 vol. in-12).
Talent réel, mais trop surfait, auquel l'engouement public a été fatal.
Poisles-Desgranges. — *Les Péchés capitaux* (Bachelier-Deflorenne. — 1 vol. in-8o).
Un volume de *sonnets !* — Inclinons-nous avec une légitime frayeur et passons.
Cazalès. — *L'Illusion* (Lemerre. — 1 vol. in-12).
De la préciosité et de la grâce.

Sully-Prudhomme. — *Les Vaines tendresses* (Lemerre. — 1 vol. in-12).

Rythmique savante, facture ingénieuse. Ce n'est ici qu'un poëte de second ordre, mais c'est un véritable poëte.

Signalons encore une nouvelle édition de l'*Œuvre poétique de Victor Hugo*, entreprise par Lemerre. Cette charmante édition doit se composer de 10 vol. in-12, classés dans la collection de la *Petite Bibliothèque littéraire* de cet infatigable éditeur. — Le premier volume vient de paraître.

* *
*

Voici les œuvres des romanciers et des conteurs :

Arsène Houssaye. — *Les Mille et une nuits parisiennes*, tome Ier (Dentu. — in-8o).

C'est le 1er volume d'un ouvrage qui doit en compter 4, un pendant aux *Grandes Dames*. — Le talent incontestable d'Arsène Houssaye est un peu monocorde et d'assez faible consistance. La pensée, sans ampleur, ne dépasse jamais une certaine altitude moyenne, et la réputation acquise se compose d'éléments singuliers où le jeu du bonheur est représenté de la façon la plus avantageuse.

Emile Zola. — *La Faute de l'abbé Mouret*, tome 5e des *Rougon-Macquart*. (Charpentier. — 1 vol. in-12).

La manière réaliste, le style brutal et fébrile de l'auteur se sont donnés ici libre carrière ; mais c'est bien à peu près tout ce que nous croyons avoir à dire de cet ouvrage.

A. Dumas fils. — *Thérèse* (Lévy. — 1 vol. in-12).

Nous reviendrons prochainement, s'il y a lieu, sur ce nouveau roman de l'auteur de l'*Homme-Femme*, roman dont nous devons nous borner aujourd'hui à indiquer le titre.

Fortunio. — *Morte d'amour* (Casimir Pont. — 1 vol. in-12).

Une banalité.

André Theuriet. — *Le Mariage de Gérard* (Charpentier. — 1 vol. in-12).

Livre bien écrit et infiniment mieux conçu que la plupart des fictions extravagantes auxquelles nous condamnent nos romanciers ordinaires.

Adolphe Badin. — *Marie Chassaing* (Hetzel. — 1 vol. in-12).

Œuvre simple et saine, pleine de sentiment et de fraîcheur, à laquelle une mention spéciale est due.

* *
*

Nous avons à citer aussi, chers lecteurs, plusieurs volumes de science, de voyages et d'histoire :

Victor Meunier. — *Les Ancêtres d'Adam, histoire de l'homme fossile*. (Rothschild. — 1 vol. in-12).

Livre savant et curieux.

Brasseur-Virtgen. — *Gens et bêtes, scènes de la vie intime des animaux.* (Casimir Pont. — 1 vol, in-12).

Œuvre anecdotique où l'imagination et l'esprit trouvent également leur compte.

H. de Parville. — *Causeries scientifiques* (Découvertes et inventions, etc. en 1874). — (Rothschild. — 1 vol. in-8o).

Quatorzième volume d'un recueil annuel que le succès a consacré depuis longtemps.

Thomas Anquetil, — *Aventures et classes dans l'extrême Orient.* — 2e partie : *Le Sport de l'éléphant* (Charpentier. — 1 vol. in-12).

Récits de voyages, pleins d'intérêt, dont le premier volume a déjà paru sous le titre de : *Hommes et bêtes.*

G. des Godins de Souhesmes. — *Tunis* (Guérin. — 1 vol. in-12).

Œuvre qu'on dit être recommandable à plusieurs titres.

H. Wallon. — *Saint Louis et son temps* (Hachette. — 2 vol. in-8o).

Etude historique qui mérite de nombreux éloges.

Lecoy de la Marche. — *Le Roi René* (sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires). — (Didot. — 2 vol. in-8°).

Ouvrage curieux, dont il est inutile de faire ressortir l'importance et dont le succès est assuré.

* *
*

Terminons, chers lecteurs, par l'indication de quelques œuvres littéraires et citons :

Albert de Lassalle. — *Les treize salles de l'Opéra* (Sartorius. — 1 vol. in-12).

Nous ne pouvons qu'indiquer cet ouvrage, dans lequel nous souhaitons qu'on trouve le charme et l'esprit familiers à l'auteur.

Ernest Reyer. — *Notes de musique* (Charpentier. — 1 vol. in-12).

Livre intéressant, où la note anecdotique est souvent exquise. Quoique moins élégant et moins spirituel que Berlioz, M. Reyer n'en reste pas moins fort estimable.

Les Soirées parisiennes, par un Monsieur de l'Orchestre. (Dentu. — 1 vol. in-12).

L'auteur des *Soirées parisiennes* ne vise guère au sérieux. Boutades fantaisistes et indiscrétions parisiennes, serties fort adroitement dans un style où le brio et l'esprit font tous les frais.

Pierre Véron. — Le *Panthéon de poche* (Degorce-Cadot. — 1 vol. in-12).

Encore une élucubration folâtre du prolixe auteur de la *Femme à barbe.*

C'est vraiment intolérable.

M. Véron accable littéralement ses infortunés contemporains sous une avalanche d'insanités plus ou moins littéraires. Les volumes se succèdent avec une rapidité désespérante et l'indifférence publique égale seule la persévérance infatigable de ce fantasque et verbeux écrivain.

A. de Pontmartin. — *Nouveaux samedis* (tome XIe) (Lévy. — 1 vol. in-12).

S'il est un critique contemporain capable de recueillir la succession de Joseph Delorme, c'est bien certainement celui-ci. M. de Pontmartin a un style à lui, une manière propre, un procédé spécial dont il est impossible de méconnaître l'immense mérite. Moins de finesse, mais plus de mesure que Sainte-Beuve ; moins d'érudition, mais plus d'esprit authentique ; moins de morgue, de malignité et de souplesse, mais aussi plus de précision, plus d'élégance et surtout plus de sincérité et plus de charme.

Jules Andrieu.

Nota. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

Agen, Imprimerie de Prosper Noubel

UNE FÊTE & UNE ÉMEUTE A AGEN

PENDANT LA FRONDE

\ 1651 — 1652 \.

[Deuxième et dernière Partie.]

II

Tandis que la Guyenne se livrait à toutes les manifestations les plus bruyantes de sa joie, son nouveau gouverneur, le prince de Condé, avait à combattre à Paris les piéges de toutes sortes que, dans ses désirs de vengeance, Mme de Chevreuse et avec elle le cardinal de Retz lui tendaient à chaque pas. Après l'avoir brouillé irrévocablement avec la Fronde qui ne lui pardonnait pas d'avoir accepté le gouvernement de Guyenne, elle voulut encore le détacher de la Reine ; et, dans ce but, elle n'hésita point à venir elle-même offrir ses services à la Régente en même temps que ceux du Coadjuteur. Anne d'Autriche, qui, par la rupture du mariage du prince de Conti, avait obtenu ce qu'elle désirait, ne trouva plus à propos de donner aux amis de M. le Prince les faveurs qu'elle leur avait promises ; et, poussée par Mazarin, elle accepta les propositions des Frondeurs, sans consentir toutefois au projet d'assassinat, que, dans leur haine aveugle, ils avaient formé contre Condé. Elle pensa qu'il serait suffisant de le faire arrêter de nouveau. Elle avait, en effet, beaucoup trop d'expérience politique pour vouloir à tout jamais se défaire d'un ennemi qu'elle pourrait un jour utiliser contre la Fronde ; et elle se souvenait trop des services que le Prince avait rendus à la Couronne pour devenir complice d'un si épouvantable attentat.

Condé, dont la fierté ne pouvait s'abaisser jusqu'à combattre ces intrigues souterraines, se vit donc, vers la fin de ce mois de juin, absolument isolé de tous les partis et à la merci de la Fronde et de la Cour. Ayant appris, un soir, que deux compagnies des gardes se

dirigeaient vers son hôtel, il monte aussitôt à cheval, sort de Paris et arrive, le lendemain matin 6 juillet, à son château de Saint-Maur, où il est bientôt rejoint par toute sa maison, le prince de Conti, Mme de Longueville, Turenne, La Rochefoucauld et tous ses amis. La Cour, inquiète, lui fit des excuses. Il ne répondit à ses protestations d'amitié qu'en rivalisant avec elle de luxe et d'élégance, et en se préparant par la force à lui tenir tête. Ce ne fut toutefois qu'après être entièrement sûr de ses bonnes dispositions et du dévouement du Parlement qu'il se décida à rentrer dans Paris.

Mme de Longueville, cependant, dont la politique malheureusement trop féminine dirigeait la conduite de son frère, ne voyait que la guerre qui lui permît de se tenir éloignée de son mari qu'elle n'aimait pas, et par suite de demeurer toujours attachée à La Rochefoucauld qu'elle retenait dans le parti de son frère, mais qui commençait à trouver un peu lourd le joug que depuis quatre ans elle lui faisait subir. Vainement exhortait-elle le Prince à brusquer la situation; vainement voulut-elle empêcher son amant de tenter de nouvelles démarches en vue d'un arrangement : Condé hésitait à faire subir à son pays, qu'il aimait, les horreurs de la guerre civile, et l'égoïste duc de La Rochefoucauld, las de cette vie d'aventures, ne voyait pas sans quelque inquiétude s'ouvrir une nouvelle campagne dont le résultat lui paraissait fort douteux. Il obtint d'Anne de Bourbon qu'elle se retirât, vers la fin de juillet, en Berry avec sa belle-sœur, la princesse de Condé, et il essaya une dernière fois d'entamer avec la Cour des négociations. Mais il se heurta contre la politique tenace et toute puissante de Mazarin, uni avec la Fronde, et partout il échoua. L'absence de Condé, premier prince du sang, à la cérémonie de la majorité du Roi, qui eut lieu le 7 septembre, acheva d'irriter la Reine contre lui; si bien que le Prince crut prudent de quitter définitivement Paris et de se retirer à Chantilly où il fit ses préparatifs de résistance. Un instant on put croire que l'amour qu'il ressentait pour la duchesse de Châtillon serait un obstacle à ses folles entreprises; la souveraine influence de Mme de Longueville se fit de nouveau sentir, et Condé quitta Chantilly, vers le milieu de septembre, pour aller retrouver en Berry ses funestes conseillers, et suivant leur avis,[1] déclarer la guerre à la France et à son Roi.

---

[1] « Vous me jetez, leur dit-il, dans un étrange parti, dont vous vous lasserez plus tôt que moi, et où vous m'abandonnerez. »

Ce fut la province de Guyenne, si dévouée et si enthousiaste à sa cause, que Condé choisit pour le théâtre de sa campagne. Il ne resta que peu de jours dans le Berry, qui, le lendemain de son départ, se rendit d'ailleurs au Roi sans coup férir ; et il arriva à Bordeaux le 22 septembre, accompagné seulement du duc de La Rochefoucauld. Il y fut reçu avec acclamation par le peuple qui ne voyait en lui que le remplaçant du duc d'Epernon, et surtout par le Parlement qui, le lendemain de son arrivée, se réunit en audience solennelle, signa ce fameux arrêt d'union avec le parti des Princes et l'envoya de suite à tous les Parlements de France, les invitant « à s'unir à lui dans une si bonne cause. » Presque toutes les villes de la province répondirent à cet appel : il ne faut pas en excepter Agen, qui, le 24 septembre, envoya une députation composée des premiers consuls et jurats de la ville, non pas pour adhérer au pacte précédent, mais seulement pour rendre ses devoirs à Son Altesse. Elle revint, le 30, après avoir été reçue par le Prince très favorablement.[1]

Malgré cet enthousiasme, Condé éprouva de cruelles désillusions et fut tout d'abord aux prises avec les plus grandes difficultés. Il n'avait point d'argent, point de subsides, point de troupes, point de munitions ; et ceux qu'il croyait ses amis l'abandonnaient tour à tour. Il dut pourvoir à tout, et jamais il ne montra tant de prudence et de génie. Après s'être assuré de Bordeaux, il résolut de venir à Agen, la seconde ville la plus importante de la province. Le 5 octobre, il envoya le marquis de Lusignan, lieutenant-général de ses armées, pour prévenir les consuls et jurats de son arrivée qui devait avoir lieu le lendemain.[2] Le 6 octobre, en effet, on députa M. de Codoing consul, et MM. de Saint-Gillis, de Faure et Du Molins, jurats, pour aller l'attendre au Port-Sainte-Marie. A onze heures du matin, Son Altesse arriva à la porte Saint-Antoine, où l'attendaient tous les consuls, les jurats et les membres de la Cour présidiale, et où M. de Faure, premier consul, lui adressa la harangue de bienvenue. Le Prince se rendit ensuite à la maison de Roques [3] où il logea : avant

[1] Journal des consuls pour l'année 1651. (*Archives Municipales de la ville d'Agen.*)

[2] Ils allèrent recevoir Lusignan en grande cérémonie et le conduisirent dans la maison de la demoiselle Delpech, lieutenante criminelle, où il logea (Journal des consuls).

[3] Cette maison de Roques était l'hôtel de la famille de Secondat de Roques. Elle

d'entrer, il témoigna dans la cour de l'hôtel toute la satisfaction qu'il éprouvait de l'accueil qu'on venait de lui faire, et il prévint qu'il se rendrait à quatre heures à l'hôtel de ville, pour y faire une importante communication. Aussitôt les trois Ordres furent assemblés. A l'heure dite, les membres du clergé et de la Cour présidiale s'étant rendus à la maison de ville, MM. Joseph de Las de Brimont, François de Codoing et Luc Boyer, consuls, accompagnés de six jurats et vêtus de leurs robes et chaperons consulaires, allèrent prévenir Son Altesse que les trois Ordres étaient réunis. Le prince de Condé sortit alors de son hôtel et se rendit à la maison de ville, en grande pompe, accompagné de MM. de Rémond, de Guyonnet [1] et Mosnier, conseillers du Roi au Parlement de Bordeaux, des trois consuls, des jurats et de toute la noblesse du pays. Arrivé à la grande porte de l'hôtel de ville, il y fut reçu par les trois premiers consuls, MM. Bernard de Faure, Gérauld de Verduc et Antoine de Chambon, entourés de plusieurs jurats, et conduit par eux dans la grande chambre, « où Son Altesse aurait prins sa place dans une chaire de velours rouge cramoisy, sur un marchepied élevé de deux degrés et soubz un day de velours rouge, fleurdelisé d'or ; et à sa main droite, lesdits sieurs de Rémond,[2] de Guyonnet, de Mosnier, conseillers, se seraient assis dans trois chaises à bras entre Son Altesse et MM. du clergé.[3] »

Le prince de Condé exposa alors aux trois Ordres les motifs de son voyage en Guyenne : il fit lire par le secrétaire des consuls, Leydet, l'arrêt d'union fait à Bordeaux, le 23 septembre dernier, et il pria l'assemblée d'y adhérer. M. de Faure, premier consul, prit alors la parole et demanda très humblement et très respectueusement au Prince qu'il permit à chaque corps de se retirer dans une chambre séparée, afin de pouvoir opiner librement sur une proposition aussi importante. Condé refusa et ordonna à chaque corps d'opiner immé-

était située sur la place du Palais, et faisait face au Présidial, là où se trouve actuellement le café de la Comédie. Elle fut brûlée en 1781 ; les derniers débris de ses murailles ont disparu sous la Restauration.

[1] *M. de Guyonnet* était à Bordeaux un des chefs de la Fronde : il était détesté par la population. Au siége de Caudecoste, on signale ses pillages et brigandages. Un arrêt du Parlement de Toulouse de 25 nov. 1651, le déclare criminel de lèze-majesté. (*Notes de l'histoire de la guerre de Guyenne, par Balthazar.*)

[2] Florimond de Raymond, écuyer, seigneur de Cheminées, conseiller au Parlement; il était petit-fils de Florimond de Raymond, l'auteur du Progrès et de la décadence de l'hérésie. — [3] Journal des consuls.

diatement en sa présence. Les membres du clergé et de la Cour présidiale se retirèrent momentanément, et les consuls et jurats étant restés seuls, le Prince interpella M. de Faure, afin qu'il donnât son avis. Celui-ci, ayant voulu parler au nom de tous ses collègues, fut brusquement interrompu par Son Altesse, «disant qu'elle n'entendait pas qu'il parlât pour les autres, mais pour luy seul, ainsi devant faire chascun des consuls et jurats ; Son Altesse voulant connaistre avec qui estaient ses amis et ses ennemis. A quoy ledit sieur de Faure obéissant, aurait protesté à Son Altesse qu'il avait une très forte passion et inclination pour le service et obéissance du Roy et de Son Altesse, et qu'il estait prêt d'exposer sa vie pour le luy témoigner ; mais qu'il la suppliait très humblement de le dispenser de signer la dicte union. Sur quoy, Monseigneur le Prince témoigna quelque ressentiment, et après que ledit sieur de Faure eust dict son advis, Son Altesse respondit en ces termes : « *Grand mercy , M, le consul, vous estes le premier qui m'ayez refuzé en mon gouvernement !* » et ensuite nous aurions faict à Son Altesse les mesmes protestations, comme pareilhement MM. les jurats au nombre d'une quarantaine, de fidélité et obéissance au service du Roy et de Son Altesse, aurions suivy l'advis dudit sieur de Faure, nostre collègue ; et cela faict, serions sortis de ladite chambre et nous serions retirés dans la chambre de l'audience.[1] » Vinrent ensuite successivement MM. les membres du clergé et de la Cour présidiale, qui signèrent le pacte d'union. Après quoi, les consuls et jurats ayant été rappelés et les trois Ordres étant réunis, Son Altesse leur demanda de nouveau leur avis. Ils maintinrent par l'organe de M. de Faure, dont on ne saurait trop admirer le courage et la remarquable fermeté, l'opinion qu'ils avaient déjà émise, et demandèrent même que le procès-verbal officiel de la séance mentionnât expressément leur avis. Le Prince refusa brutalement et passa outre, déclarant que des trois corps, deux ayant consenti à ladite union, il serait donné seulement avis de ce consentement. Le Prince signa ensuite la déclaration ; mais il reconnut bien vite qu'il lui fallait, sous peine de s'aliéner toute la population agenaise, dissimuler son mécontentement; car, en s'en allant, il répondit aux consuls qui lui offraient les clefs de la ville, qu'il refusait de les prendre » attendu qu'elles estaient en bonnes mains et bien gardées.[2] »

[1] Journal des consuls, — 6 octobre 1651. — [2] *Idem.*

Condé demeura quelques jours encore à Agen, cherchant à s'y faire des amis et à s'y procurer des subsides et des munitions. Le journal des consuls nous apprend que, le 10 octobre, il alla voir, dans la maison de ville, les canons du Roi que le grand-maître de l'artillerie avait envoyés l'année précédente, et qu'il s'informa de la quantité de poudre et de boulets que la ville possédait. Après quoi, il annonça qu'il en avait besoin pour le service du Roi et donna ordre qu'ils fussent amenés. Il partit le lendemain, 11 octobre, pour se rendre à Villeneuve et de là s'assurer des autres villes de la province, ayant auparavant salué les consuls dans la grande salle de la maison de ville, et les ayant informés qu'il laissait à Agen M. de Marsin, son lieutenant-général,[1] « afin qu'il leur donnât assistance en cas de besoin. »

Tout le mois de novembre et celui de dé cembre se passèrent pour Condé à recruter des partisans et à former le peu de troupes qu'il avait sous la main, ne pouvant faire venir des Flandres ses vieux et fidèles régiments avec lesquels il avait si souvent battu les Impériaux. En même temps agissait pour lui à Bordeaux, où elle s'était installée, la belliqueuse Mme de Longueville qui se brouillait avec La Rochefoucauld et se donnait au duc de Nemours, pour mieux attacher ce vaillant prince à la fortune de son frère. Mais elle ne put empêcher le comte d'Harcourt,[2] lieutenant-général des armées du Roi, d'entrer en Guyenne, à la tête d'une armée de quatorze mille hommes et d'ouvrir les hostilités contre son frère, au commencement de l'année 1652. Ce dernier avait admirablement tiré parti du peu de ressources qui lui étaient offertes, ayant déjà ramassé près de deux mille hommes et jetant dans chaque place importante un de ses lieutenants, notamment à Agen, son frère le prince de Conti, qui, arrivé le 28 décembre, n'y put entrer, à la suite d'une réunion des trois Ordres, qu'avec sa maison seulement, et à la condition de n'y amener ni régiment ni garnison. Il y resta jusqu'au 8 janvier 1652, après avoir accordé aux habitants l'exemption du logement des gens et ordonné à trois magistrats de la Cour des aides qui étaient hostiles à son parti, de quitter promptement la ville.[3] Mais il dut bien vite

[1] Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de Marchin ou Marsin, baron de Medaluc et de Ramezée, au pays de Liége.

[2] Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, grand-écuyer de France.

[3] Journal des consuls.

rejoindre son frère qui avait établi son quartier-général dans les Charentes et le haut Bordelais, engageait chaque jour quelque action avec l'armée du comte d'Harcourt et se préparait à une grande bataille. Elle eut lieu le 16 janvier 1652, près de Saint-André de Cubzac, sur la rive droite de la Dordogne, et tourna à l'avantage des troupes royales.[1] Le colonel allemand Balthazar, Marcousse, Montpouillan,[2] firent, du côté du Prince, des prodiges de valeur ; mais ils ne purent résister au choc des régiments de Bougy et d'Aubeterre beaucoup plus nombreux, et ils durent se retirer du côté de Libourne et de Bergerac. En même temps revenait à Agen le prince de Conti, pour tenir tête à la seconde armée du Roi, commandée par le marquis de Saint-Luc, le même qui huit mois auparavant présidait la fête qu'Agen donnait en l'honneur de Condé, mais qui n'avait pas hésité à abandonner le Prince le jour où il avait tourné ses armes contre son pays.

Conti obtint quelques succès : il vint s'établir devant la petite ville de Caudecoste, en Gascogne, qui, après quelques jours de siége, se rendit au Prince le 2 février.[3] Le dimanche suivant, le Prince rentrait à Agen pour conduire à l'hôpital quatorze de ses soldats blessés, et pour ramasser quelque argent Mais il en repartait bien vite, le

[1] Histoire de la guerre de Guyenne, par Balthazar. Voir aussi le : « *Récit des combats donnés entre le prince de Condé et le comte d'Harcourt, en Angoumois, Saintonge*, etc. » Paris — jouxte la copie imprimée à Poitiers par Antoine Mesnier. — 1652, in-4°.

[2] Armand de Caumont, marquis de Montpouillan.

[3] *Relation véritable de la réduction de la ville de Caudecoste*, etc., jouxte la copie imprimée à Bordeaux — Paris, Simon de la Fosse, 1652, in-4°. Voir aussi la déposition très curieuse de plusieurs témoins, relatée dans un registre qui se trouve à Caudecoste, et où il est dit notamment, que le seigneur de Gondrin, commandant les troupes du Prince, mit le siége devant Caudecoste vers la fin de décembre 1651, qu'il dut souvent se retirer jusqu'à Layrac, devant les troupes du seigneur de Marin, maréchal de camp des armées du Roy, qu'il investit définitivement Caudecoste, le 23 janvier, battant pendant 8 jours les murailles avec trois pièces d'artillerie qui occasionnèrent dans l'église de nombreux dégâts, pillant et dévastant les environs, et qu'il força la ville à capituler le 2 février, entre les mains du prince de Conti. Les troupes de ce dernier, commandées par le sieur de Chouppes, se livrèrent au plus affreux pillage, frappant les habitants qu'ils appelaient Mazarin, dévastant l'église, renversant les murailles, et faisant des brêches à presque toutes les maisons, qu'ensuite ils incendiaient.

15 février, pour secourir et grouper autour d'Astaffort sa petite armée, sérieusement menacée par le marquis de Saint-Luc qui arrivait de Montauban. Il envoyait également à son frère M. de Guyonnet, pour lui demander quatre cents chevaux de ses vieilles troupes, afin de pouvoir résister à l'armée royale dont la principale force consistait en trois mille hommes de pied, « sa cavalerie étant faible et mal armée. »

Le lendemain et le surlendemain, 16 et 17, Conti apprend que les troupes ennemies se rapprochent d'Astaffort par le Castéra-Lectourois et Sempeserre, et le dimanche 18, qu'elles menacent déjà la ville. Aussitôt il rappelle sa cavalerie qui était à Layrac, l'établit sur les hauteurs des environs et dispose à chaque poste son infanterie. M. de Saint-Luc, voyant que toutes les précautions sont bien prises pour la défense, n'ose engager l'action et retourne camper à Sempeserre.

Le lendemain, M. de Guyonnet, de retour de Bordeaux, rapporte que non-seulement M. le Prince enverra les quatre cents chevaux, mais qu'il viendra lui-même, ayant donné l'ordre à deux cents chevaux des gendarmes et à deux cents du corps des gardes, de marcher nuit et jour, et d'attendre à Agen les ordres de son frère. En même temps le prince de Conti apprend que l'ennemi, après être passé à Gimbrède, est allé camper devant Miradoux et menace d'assiéger Dunes.

Le 21 février, le prince de Condé, qui la veille avait couché à Aiguillon, passe vers les onze heures du matin sous les murs d'Agen et devant la porte Saint-Antoine, où les consuls allèrent le saluer,[1] arrive à Boé, fait traverser la Garonne à ses troupes, et arrive le soir devant Astaffort d'où son frère était sorti pour aller le recevoir. Un conseil de guerre est aussitôt tenu ; et il est décidé que le Prince ira lui-même à Gimbrède pour occuper le pont qui se trouve sur la petite rivière de l'Auroue, tandis que Conti attendra autour d'Astaffort les événements. Condé part immédiatement, et étant arrivé à minuit, au pont de Gimbrède, il enlève l'avant-garde qui le défendait, traverse l'Auroue et rencontre, aux environs du moulin à vent du seigneur de Fieux, toute l'armée ennemie composée des régiments de Veillac, de Saint-Mégrin, Saint-Thierry, de la Ville-

[1] Journal des consuls.

tière et de la compagnie d'ordonnance de M. de Saint-Luc. L'action s'engage au point du jour (jeudi 22 février). Condé donne l'ordre au sieur de Marche de pousser l'escadron avancé, et lui-même, ralliant ses troupes, charge l'ennemi avec tant de bravoure et d'impétuosité qu'il le met en déroute et le poursuit jusqu'à Miradoux, après avoir reçu au bras et à l'épaule deux blessures sans gravité. Pendant ce temps, Conti le rejoignait avec ses troupes et les mettait en bataille en face de l'ennemi qui, se ralliant, attendait de pied ferme et également en bataille « sur l'esplanade qui est devant la grande porte » l'attaque de Condé. Il fallait, pour avoir quelque chance de réussite, gravir la colline qui domine la ville du côté de Flamarens et attaquer par là les troupes ennemies. Condé le comprit, et malgré la pente fort glissante en cette saison, beaucoup de vignes et de nombreux fossés, il fit avancer le sieur de Bourgongne, maréchal de camp avec quelques cavaliers du régiment de Théobon. Ce dernier culbuta bien vite les mousquetaires qui défendaient la ville, et les força de rentrer dans ses murs. Cette tactique permit à Condé de faire monter toute son infanterie et de l'établir solidement « dans les vignes de Campagnac. » Le milieu de la journée se passa en escarmouches, sans qu'aucun des deux chefs osât engager l'action définitive. Condé profita de ce moment de repos pour envoyer chercher à Agen le canon et les munitions qu'il avait demandés à Bordeaux, et il reçut dans son camp les sieurs de Valençay, lieutenant-général, de Castelmoron et de Théobon père et fils, qui lui apportaient quelque appui. « Jugeant à propos, nous dit La Rochefoucauld dans ses Mémoires, que le bruit de son arrivée étonnerait plus ses ennemis que l'avantage qu'il avait remporté sur eux, il donna la liberté à quelques prisonniers pour en porter la nouvelle au marquis de Saint-Luc. Elle fit bientôt l'effet qu'il avait désiré ; car les soldats en prirent l'épouvante, et elle mit une si grande consternation parmi les officiers, qu'à peine attendirent-ils la nuit pour cacher leur retraite et se sauver. » Nous voyons, en effet, d'un autre côté, que vers huit heures du soir, Condé apprit que l'ennemi se retirait. Montant aussitôt à cheval, soutenu par les régiments de Montespan, de Marsin et de Théobon, et entouré de tous ses amis, le prince de Conti, MM. de Montespan, de Galapian et de Pibrac, maréchaux de camp, le comte de Laugnac, le chevalier de Foix, Guiraud, d'Espagnet, de Raymond et Guyonnet, conseillers au Parlement, de Lisle, Vigier, Vialar, Du Mesny, d'Angerville, de La Bussière, de Lescuyer, de Bezols, de Lasserre, de Gondrin, de La Cassagne et de bien d'autres,

il culbute le régiment de Lorraine, dont il essuie toute la mousqueterie, le taille en pièces et le poursuit jusque sous les murs de la ville, où, trouvant près d'un fossé un escadron de cavalerie, avec le régiment de Champagne, il les culbute à leur tour, entre l'épée à la main dans les rangs des bataillons, les défait entièrement et les force à rentrer dans la ville, tandis que le gros des troupes et à leur tête M. de Saint-Luc fuyait précipitamment vers Lectoure. Condé et son brillant état-major se mettent à leur poursuite, les rejoignent le lendemain près d'un pont sur l'Auroue qu'ils essayaient encore de défendre, les défont une seconde fois et poursuivent le reste des fuyards jusqu'aux portes de Lectoure, « où, dit l'auteur anonyme,[1] l'on ne pense pas qu'il en soit arrivé, ayant été presque tous tuez ou faits prisonniers. »

Cette brillante victoire, où, du côté des vainqueurs, les sieurs Ciron, Sedaille et La Bussière furent tués, effraya un instant la Cour, par l'importance et l'éclat que lui donnèrent les amis du Prince, dans les récits de toutes sortes qu'ils firent publier à sa louange.[2] L'énergique résistance de la petite ville de Miradoux, que le Prince revint assiéger le lendemain, et qui allait pendant quatorze jours le tenir en échec, fit voir bientôt qu'il en fallait rabattre, et que l'étoile de Condé commençait à pâlir. Un brillant officier du régiment de Champagne, Lamothe-Vedel, né à Puymirol, dit Labrunie, à Auvillars, dit M. Moulenq,[3] et qui, sommé de se rendre, avait fièrement répondu ces seuls mots : « Je suis du régiment de Champagne, » réunit en l'absence du marquis de Saint-Luc dont il avait été si brusquement séparé, les débris des troupes réfugiées dans Miradoux ; et, profitant de la situation presque imprenable de la ville, il la fortifia

---

[1] Voir, pour tous ces détails, la très rare et très curieuse notice intitulée : « *La relation de la défaite du marquis de Saint-Luc devant Miradoux* : — jouxte la copie imprimée à Bourdeaux. — A Paris, chez Jean Brunet, rue Sainte-Anne, 1652. — In-4°. »

[2] Voir le *Journal de tout ce qui s'est passé entre l'armée du Roi commandée par M. le comte d'Harcourt, et celle de M. le Prince, depuis le 22 février jusqu'à présent*, etc. — Paris, Jacques Clément. 1652. In-4°.

[3] « *La Justice au* XVIIe *siècle, — épisode de l'histoire d'Auvillars*, t. IV, 2e série du Recueil de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, p. 12, note. » Voir aussi sur Lamothe-Vedel les *Mémoires de Monglat.*— Ce Pierre de Vedel, sieur de Lamothe, fut tué quelques mois après, au siége de Villeneuve-sur-Lot (août 1652).

tellement que Condé dut commencer un siége en règle. Renvoyant son frère à Bordeaux, il le fit auparavant entrer dans Agen, le 24 février, pour demander des munitions. Les consuls lui envoyèrent deux pièces de canon, « l'une de dix-huit livres, l'autre de douze, avec un très petit nombre de boulets de calibre. » Dès qu'il les eut reçus, le Prince les mit, le dimanche matin, en batterie du côté de la grande porte de la ville qui regarde le nord, et renversa quelques maisons. Les habitants qui avaient dû abandonner leurs demeures aux soldats, et un grand nombre de paysans des environs qui étaient venus se réfugier dans la ville, durent chercher un asile dans l'église, où ils souffrirent beaucoup de la faim et de la soif. Malgré l'admirable défense des assiégés qui firent deux sorties avec vigueur, et la rareté des munitions de la part des assiégeants, tellement grande que, au dire de La Rochefoucauld qui assista à côté du Prince à toutes les péripéties de ce siége, « on était contraint de donner de l'argent aux soldats pour aller chercher dans le fossé les boulets qu'on avait tirés », la brèche fut ouverte le mardi 27, et des ordres donnés pour monter le lendemain à l'assaut. C'est alors que les habitants, réfugiés dans l'église, implorèrent la miséricorde de Dieu, et firent à saint Joseph ce vœu mémorable dont fait mention un très précieux registre de la ville,[1] et par lequel « il fut résolu que s'il plaisait à Dieu de délivrer la ville du saccage, et la garantir du pouvoir de Mgr le prince de Condé, ce qu'ils lui demandaient par les mérites du glorieux saint Joseph, ils en conserveraient toujours la mémoire ; et tous les ans, le jour de la fête de ce saint, les consuls et habitants s'assembleraient en la maison de ville ; de là, iraient en corps à l'église ouïr la messe qui pourrait être dite, à cette intention, à l'autel dédié à Dieu sous le nom de saint Joseph ; et que chacun des consuls présenterait en offrande un cierge allumé du poids d'un quart de livre. Ce vœu ne fut pas plus tôt résolu, que Dieu, en

---

[1] Archives de la ville de Miradoux.—Vœu fait à saint Joseph, le 27 février 1652 et relaté dans le procès-verbal officiel dressé le 13 décembre 1652 par les sieurs Darreil, recteur, Dufour, vicaire, Lormant, Castera et Fournets, consuls, Lafforgue, Lassaigne, Dostes, Martin, Gairaud, Latapie, Lagarde, Guillemette, etc. Ce vœu fut approuvé successivement par cinq évêques de Lectoure : Louis, le 30 mai 1661 ; — Hugues, le 18 mars 1683 ;— Paul Robert de Beaufort, le 4 septembre 1730 ;— Claude François de Narbonne, le 27 septembre 1748 ; — et Pierre Chapelle de Jumilhac, le 13 mai 1765 ; ainsi que l'indiquent les marges du procès-verbal.

approuvant la dévotion, en fit ressortir des effets admirables ; et de là toutes les sorties des assiégés furent faites avec de merveilleux avantages. » Ce même registre nous apprend en effet que l'ennemi ayant miné la grande porte et le dessous du clocher, on le surprit miraculeusement par une issue qu'on ne connaissait pas, au moment où il allait mettre le feu à la mine et faire sauter toute la ville. En même temps les assiégés firent avec les débris de la muraille de nouveaux retranchements : « le toit de la maison où se fit la brêche étant tombé dans la cave, ils y mirent le feu et se retranchèrent de l'autre côté, de sorte que cette cave ardente devint un fossé qui ne se pouvait passer.[1] » Condé voyant qu'il ne pouvait rien espérer de ce côté, changea ses batteries de place et vint faire battre les maisons qui étaient vis-à-vis de la place et de la porte de la Fontaine. Son artillerie commençait déjà à faire de nouveaux dégâts, quand tout-à-coup il apprit que le comte d'Harcourt, au devant duquel il avait vainement envoyé Marsin et Balthazar [2] pour l'empêcher de traverser la Garonne, avait le 5 mars franchi le fleuve à Auvillars et arrivait en toute hâte avec quatre mille chevaux au secours de Miradoux. Comprenant que sa petite armée, un peu découragée par la longueur du siége et affaiblie surtout par les pertes et les privations nombreuses qu'elle avait subies, ne pourrait tenir tête à ces nouveaux renforts, il leva aussitôt le siége, le lendemain mercredi, 6 mars, et se retira à Astaffort, où il arriva sans être inquiété.[3]

Les habitants de Miradoux célébrèrent pieusement leur délivrance : « Le 19 mars, jour de la fête de saint Joseph, ils assistèrent à la messe qui fut dite à cette intention dans la chapelle et à l'autel qui porte son nom ; et là firent le susdit vœu par l'organe des trois consuls et entre les mains du recteur de la présente ville. » On peut dire hautement à leur louange, qu'ils avaient bien mérité de leur Roi et de leur patrie, et que leur ville venait de conquérir une réputation universelle de bravoure.

---

[1] Mémoires de La Rochefoucauld, collect. Petitot, t. LII (1651).

[2] Histoire de la guerre de Guyenne, par Balthazar ; voir aussi « le Journal de tout ce qui s'est passé, etc. »

[3] Manuscrit sur le siége de Miradoux : Il y est dit formellement que ce fut le lendemain, mercredi 6 mars, que Condé leva le siége de Miradoux, et non le 5 mars, comme le dit M. Moulenq dans ses *Notes pour servir au siége de Miradoux.* (Recueil de la Société d'agriculture, t. IV, 2e série, p. 89.)

On s'occupa beaucoup à Paris, de l'échec éclatant que le Prince avait éprouvé devant les murs de Miradoux. On en parla dans les deux partis avec passion, et de nombreux pamphlets circulèrent autant à l'adresse de Condé qu'à celle du comte d'Harcourt. Ce dernier en effet, soit par ignorance des lieux, soit plutôt qu'il fût retenu par un certain respect pour la personne et le génie du Prince, ne le poursuivit pas dans sa retraite, comme il aurait pu si facilement le faire. Au lieu de le joindre le 12 mars à Layrac et à Boé où il l'eût pu écraser, ce qui terminait la guerre, au moment où ses troupes passaient la Garonne dans un incroyable désordre et au milieu de la plus grande confusion, il préféra prendre une autre route, culbuta les quelques soldats que Condé avait laissés autour d'Astaffort à Roquelaure qui d'ailleurs fut fait prisonnier, et amena son armée devant le Pergain, que défendait le sieur Roche avec onze cents hommes des gardes du Prince, et dont il commença tranquillement le siége. Cette petite ville résista jusqu'au 22 mars, et ne se rendit que lorsqu'elle vit qu'elle ne pouvait plus attendre aucun secours de Condé. La garnison fut faite prisonnière et conduite à Lectoure et à Fleurance : « c'était beau, dit une chronique de l'époque,[1] de voir les gardes se retirer, chacun sa canne blanche seulement à la main. » Balthazar, dans ses Mémoires, prétend au contraire qu'ils auraient pu se défendre plus longtemps.

Pendant ce temps, Condé renvoyait sa cavalerie et tous ses bagages au Port-Sainte-Marie, sous le commandement de Balthazar, dirigeait sur Nérac le régiment de Montpouillan, et laissant à Boé, sur la rive droite de la Garonne, une partie de son infanterie, il prenait les devants pour se rendre à Agen et disposer la ville en sa faveur. Mais il ne put empêcher toutefois qu'un détachement de cavalerie de l'armée du comte d'Harcourt n'atteignit au Passage d'Agen, et au moment où elle allait traverser la Garonne, une portion de ses troupes qui avait suivi la rive gauche du fleuve et « qu'il ne fit butin de beaucoup de hardes et de soixante pièces de chevals.[2] »

---

[1] Voir : « l'*Etat du siége du Pergaing, en l'année 1652* », relation très curieuse et très détaillée, signée Labadie, et conservée manuscrite dans la maison Fontenille, au Pergain. M. Samazeuilh la transcrit en partie dans son *Histoire de l'Agenais*, t. II, p. 419.

[2] Voir le *manuscrit de Malebaysse*, que possède M. Pozzy, bibliothécaire de la ville d'Agen, et qu'il a bien voulu nous communiquer.

Les habitants d'Agen, croyant à une surprise de la part des ennemis, prirent aussitôt les armes, fermèrent toutes les boutiques et commencèrent des barricades. L'arrivée du prince de Condé, qui entra à ce moment même dans la ville (le 13 mars, sur les six heures du matin, nous apprend le journal des consuls), calma toutes les inquiétudes, et l'ennemi s'étant retiré vers le Pergain, la ville reprit momentanément son aspect accoutumé. Condé alla loger au prieuré de Saint-Caprais.[1]

Cependant la ville d'Agen était livrée à toutes les cabales et divisions des partis. Les uns voulaient qu'on fit bon accueil au Prince et qu'on se prononçât nettement en sa faveur ; les autres beaucoup plus nombreux, désolés de voir leur territoire devenir le vrai théâtre de la guerre et voulant à tout prix rester fidèles à leur Roi, ne voyaient plus dans Condé qu'un factieux et demandaient qu'on résistât à ses prières comme à ses menaces. Le Prince, en effet, dans la situation critique où il se trouvait, sans soldats, sans subsides, entouré seulement de quelques amis et poursuivi par le comte d'Harcourt, ne voyait plus qu'un moyen de salut, c'était de s'enfermer dans Agen et de tenir tête à l'armée royale; mais il lui fallait obtenir pour cela des habitants la permission de faire entrer ses troupes dans leurs murs; et les rumeurs qui lui arrivaient de toutes parts ne semblaient guère favorables à une pareille entreprise. Dans ce péril extrême il convoqua les consuls[2] et la jurade, espérant les séduire encore par le charme de sa parole. Il leur demanda de mettre garnison dans Agen, d'y faire entrer seulement trois cents hommes du régiment de Conti qu'il avait laissé à Boé, et leur proposa même de les nourrir à ses dépens et de les loger aux Ecuries du Roi.[3] MM. d'Espalais et Sabouroux lui répondirent « que jamais le peuple ne le souffrirait, » et firent prévaloir leur opinion. Condé furieux répondit au sieur Sabouroux qu'il s'en vengerait jusqu'à la quatrième

---

[1] Journal des consuls.

[2] Voici, d'après le journal des consuls, la liste des six consuls élus à Agen, pour l'année 1652 : *MM. Gérauld de Boyssonnade*, conseiller au Parlement, président ; *Pierre Méja*, conseiller au présidial d'Agen, contrôleur du domaine; *Raymond Boyer*, procureur au siége Présidial d'Agen ; *Antoine Gabriel de Cunolio d'Espalais*, conseiller du Roi, lieutenant criminel au présidial ; *Jehan Ducros*, avocat ; et *Jehan Sabouroux*, docteur en médecine.

[3] Manuscrit de Malebaysse.

génération. Il fit ensuite appeler les capitaines et sergents de quartier, ainsi que les mages des confréries. « Lescazes, capitaine de la bourgeoisie de la paroisse Saint-Etienne, ayant dit alors que pour ce qui le concernait, il obéirait aveuglément aux ordres de Son Altesse, son sergent de quartier, le libraire Bru soutint « qu'au seul nom de garnison, le peuple serait effarouché. » Sur quoi, M. le Prince l'appela Mazarin. M. de Bressolles, alors conseiller au Présidial et capitaine de la paroisse Saint-Hilaire, soutint le dire de Bru et s'opposa énergiquement à ce que le Prince fit entrer des troupes dans Agen. Mais les mages des confréries, touchés de voir ce grand homme s'abaisser jusqu'aux prières, lui promirent tout ce qu'il voulut.[1] Nous voyons d'un autre côté,[2] que les jurats répondirent au Prince qu'il pouvait faire entrer son frère Conti, mais sans son régiment, attendu que les habitants sauraient bien le garder eux-mêmes. A quoi le Prince répondit en faisant sortir de l'assemblée et de la ville M. de Faure, qui déjà six mois avant lui avait fait tant d'opposition, M. Daurée jeune, avocat, M. de Boissonnade et Messieurs ses fils, enfin M. d'Hoppil, grand-archidiacre de Saint-Etienne, qu'il savait être hostiles à ses desseins. Aussitôt il monta à cheval et parcourut avec La Rochefoucauld, Lusignan et quelques autres de ses amis, toutes les rues d'Agen « disant un mot à l'un, et tendant la main à l'autre. » La populace, qu'on séduit aisément quand on la flatte, cria alors Vive le Roy et M. le Prince ! Mais quelques voix cependant mêlèrent à cette acclamation mendiée le mot fatal de : Point de garnison.[3]

Le comte d'Harcourt, sur ces entrefaites, prévenu de l'arrivée de Condé à Agen, s'était dirigé en toute hâte vers la ville et venait d'arriver au Passage d'où il envoya un trompette pour sommer la ville de rendre obéissance à Sa Majesté. On répondit au trompette qu'on irait parler au comte d'Harcourt. Condé voyant alors qu'il n'y avait pas de temps à perdre, s'il voulait retenir Agen dans ses intérêts, envoya un ordre secret pour faire entrer le régiment de son frère qui était entre Boë et Agen. Quand il le crut près de la ville, il monta

---

[1] Manuscrit du curé Labrunie. — [2] *Malebaysse.*

[3] *Manuscrit de Labrunie,* qui a puisé d'ailleurs tous ces détails dans le si curieux « *Récit au Roy de ce qui se passa dans la ville d'Agen, le jour que Mgr le prince de Condé y voulust établir garnison en 1652* » raconté par le libraire Bru, lui-même.

à cheval et accompagné de La Rochefoucauld, Marsin, Gondrin, Lusignan, Galapian et de son escorte habituelle, il s'avança vers la porte Saint-Antoine. Il y trouva, disent les manuscrits du temps, le grand pont levé, et demanda à Causse, chanoine de Saint-Caprais et capitaine du quartier, « de quel ordre le pont était levé. » Causse répondit que « les consuls l'avaient ainsi ordonné ; » sur ce que M. le Prince demanda les clefs, celui-ci lui dit avec fermeté « qu'il ne les avait point et que les consuls étaient seuls les maîtres. » Pendant ce pourparler, le portier, qui était sans nul doute gagné, apporta les les clefs à M. le Prince qui envoya de suite Lusignan pour faire avancer les troupes arrêtées en bataille au pont des Oies.[1] Elles se mirent en marche, balle en bouche et la mèche allumée des deux côtés. Quand elles furent au corps de garde de la porte Saint-Antoine, elles s'ouvrirent, enveloppèrent le chanoine et sa garde, se saisirent de la porte et chargèrent les sentinelles.[2] » Cela se passait le jeudi, 21 mars. Pendant ce temps, les bourgeois furieux de voir le Prince méconnaître les ordres des consuls, prennent les armes et font des barricades. Le comte de Lasserre, voulant éviter toute effusion de sang, court prévenir Condé. Celui-ci se rend seul à la maison de ville, et commande à Marsin de le suivre avec deux compagnies; « mais le tambour ayant été entendu par les habitants, quinze ou seize d'entre eux se présentèrent à l'extrémité de la rue Saint-Antoine, commandés par le sergent Bru. MM. Sabouroux et Ducros, consuls, qui survinrent, ordonnèrent alors aux deux compagnies de se retirer. M. de La Madelaine, qui les commandait, s'y refusa. Il partit alors un coup de mousquet qu'un artisan lui tira, qui, après avoir brûlé un côté de ses cheveux, alla casser la carabine d'un de ses soldats. On entendit alors crier aux armes! et à ce cri le nombre des habitants grossit si fort, qu'il n'eût pas été prudent d'aller plus loin. Les deux compagnies se replièrent sur le gros du régiment à la porte de Grave (ou porte Sainte-Antoine). Les habitants, craignant d'être forcés et voulant opposer la plus grande résistance, dressèrent des barricades presque à chaque pas : (les deux plus fortes étaient l'une au coin de chez M. de Galapian, l'autre devant chez M. de Baulac, conseiller). Les femmes firent provision de pierres, de cailloux, et

---

[1] Le *Pont des Oies* ou « *de las Aouques* » se trouvait près du Gravier, sur l'emplacement où est à présent le Péristyle.

[2] Labrunie. — Voir aussi Malebaysse, La Rochefoucauld, Désormaux, etc.

préparèrent des chaudrons pleins d'eau bouillante pour jeter sur ceux qui tenteraient de les renverser.[1] »

Le Prince voulant tenter encore une fois une suprême épreuve, parcourut de nouveau la ville pour calmer les esprits, mais il ne fut reçu partout que par un morne silence. On ouvrait bien les barricades devant lui pour le laisser passer avec ceux de sa suite, « dont quelques-uns eussent été massacrés, si sa présence n'eut contenu la multitude : » mais on les refermait bien vite, et la rumeur augmentait partout où il n'était pas.[2] « La nuit approchait, dit La Rochefoucauld, qui eut augmenté le désordre ; et M. le Prince se voyait réduit à sortir honteusement de la ville ou à la faire piller ou brûler. Mais l'un ou l'autre de ces deux partis ruinait apparemment ses affaires ; car, s'il quittait Agen, les troupes du Roi y allaient être reçues : et s'il le brûlait, ce traitement soulevait contre lui toute la province, dont les plus considérables villes tenaient encore son parti.[3] » Dans cette alternative, Condé n'hésita pas. Il envoya La Rochefoucauld parler aux principaux bourgeois et les inviter à aller à l'hôtel de ville afin de lui demander pardon. En même temps il se rendait à la maison de ville, et il y trouvait les trois Ordres assemblés. « Il leur déclara que, loin de vouloir attenter à leur liberté, il n'avait pris les armes que pour défendre celle de la nation contre l'oppression et la tyrannie de Mazarin ; qu'en introduisant le régiment de Conti dans la ville, il n'avait voulu que la soulager des fonctions militaires ; mais que puisqu'ils voulaient se signaler dans les travaux de la guerre, il ne demandait pas mieux que de concourir à leur zèle,

---

[1] Le journal des consuls, qui est muet sur les événements des 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20, s'explique ainsi sur cette journée du 21 : « Le jeudy, 21 mars, Son Altesse ayant faict venir le régiment de Conty pour le faire entrer dans la ville, il y serait arrivé grande émotion du peuple, croyant que Son Altesse voulait y mettre garnison, barriquadant toutes les rues, à cause dudit régiment, qui fut au pont d'Angoyne et poussé hors la ville. Après, sur le soir, les trois ordres assamblés dedans la maison de ville, il fut résolu que l'on ferait un régiment de 400 hommes pour le service du Roy et de la ville, pour Son Altesse de Condé, Conti, MM. le Président et autres MM. du Parlement de Bordeaux. »

[2] Le cardinal de Retz nous dit dans ses Mémoires (ch. XXXV — 1652) que Condé lui dit plus tard « qu'il courut plus de fortune en cette occasion qu'il n'en aurait couru dans une bataille. »

[3] Mémoires de La Rochefoucauld.

et qu'ils n'avaient qu'à lever un régiment de troupes bourgeoises dont il nommerait les officiers.[1] » D'après Labrunie, au contraire, ce furent les consuls qui lui proposèrent de lever ce régiment. Quoi qu'il en soit, cette proposition fut acceptée. Le régiment fut levé, et Condé nomma Galapian, commandant, et MM. de Saint-Gillis, Coquet et quelques autres, officiers. Aussitôt le calme se rétablit dans la ville ; les barricades furent défaites, et le régiment de Conti sortit par la porte Saint-Antoine pour aller passer la nuit dans les maisons du faubourg, où il lui fut fourni des subsistances.[2] Le lendemain, vendredi 22, ce régiment partit d'Agen et alla, par ordre du Prince, loger à Clermont-Dessous. A midi les consuls ordonnèrent aux mages de toutes les confréries d'aller voir Son Altesse « pour lui faire des excuses de ce qui s'était passé et pour lui demander la confirmation des priviléges de la ville : ce qu'il leur accorda.[3] »

Condé resta encore deux jours à Agen pour remettre la ville en son état ordinaire. Il en partit avec La Rochefoucauld, le prince de Marsillac, le comte de Guitaut, le comte de Chavagnac, Gourville et son valet de chambre Rochefort, le surlendemain, dimanche 24 mars, jour des Rameaux, « de bon matin et sans ouyr la messe » Gourville. ajoute que pour quitter Agen « ils prirent tous des habits modestes qui paraissaient plutôt habits de cavaliers que de seigneurs : il fit partir ses domestiques par eau, disant qu'il les irait rejoindre à cheval à Marmande.[4] »

Ce brusque départ d'Agen et ce voyage de Condé qui en huit jours traversa la France, après avoir couru mille dangers, furent motivés d'abord par les nouvelles que le Prince avait reçues de Paris et qui lui apprenaient que la Fronde et son parti s'étaient unis de nouveau contre Mazarin tout puissant ; puis par la triste conviction qu'il venait si chèrement d'acquérir, que la Guyenne n'était pas un théâtre où il pût tenter quelque chose de grand, ni une province sur le dévoue-

---

[1] Nous donnons ce discours sous toutes réserves, et tel que nous le trouvons dans Désormeaux. (Histoire de Louis de Bourbon, t. III, l. V.)

[2] Les trois Ordres se réunirent ; et le clergé donna 1500 livres, la Cour 1500 et la jurade 4000, pour lesdites subsistances. (Journal des consuls.)

[3] Labrunie dit que Condé accompagna le régiment à Clermont-Dessous. — Il a mal lu le manuscrit que nous avons sous les yeux ; car il dit positivement qu'il demeura à Agen.

[4] Mémoires de Gourville. — Collection Petitot, t. LII.

ment et la fidélité de laquelle il pouvait surement compter. Nous ne le suivrons pas dans la nouvelle voie où il allait si témérairement s'engager, uni avec les Espagnols contre la France, sauvé un jour miraculeusement par une femme, et, après mille folles équipées, revenant se jeter repentant aux genoux de son Roi; nous resterons à Agen où le feu brûlait encore, et d'où le prince de Conti, gouverneur en l'absence de son frère, venait de s'enfuir vers Clairac, le jeudi suivant, à la nouvelle que d'Harcourt avait traversé la rivière. Il avait laissé pour maintenir Agen en son obéissance M. le comte de Laugnac[1] et M. de Galapian.[2]

Le comte d'Harcourt, M. de Marin et M. de Saint-Luc, qui avaient réuni leurs troupes au Passage, envoyèrent aux consuls, à la nouvelle du départ de Condé, une lettre où ils les invitaient à rendre la ville. Les trois Ordres se réunirent, et malgré les menaces de MM. de Laugnac et de Galapian, décidèrent que la ville n'était pas en état de soutenir un siége. M. de Boissonnade harangua en ce sens le peuple, qui cria aussitôt : Vive le Roy, les consuls et la *Liberté!* Il n'y eut que Galapian qui cria : Vive M. le Prince! Ce dernier résolut alors de s'emparer de la maison de ville et parcourut les rues pour se faire des partisans. Les consuls, prévenus par le sieur Albaret, ordonnèrent au sergent Bru, qui venait de montrer tant de courage, de faire bonne garde ; ce qui fut fait ponctuellement, car Lescazes et Galapian, ayant successivement essayé de s'emparer par ruse de l'hôtel de ville, furent brusquement écartés par le fidèle gardien des consuls et les deux Messieurs de Saint-Gillis, jurats, « qui n'abandonnèrent jamais.[3] » Le lendemain, Vendredi Saint, le comte d'Harcourt envoya un nouveau trompette, qui fut immédiatement introduit dans

---

[1] Charles Ier de Montpezat, comte de Laugnac, marié le 8 mars 1618 avec Serène de Durfort, et dont le fils aîné François III de Montpezat, seigneur de Laugnac, capitaine aux gardes du Roi, mourut en 1650. (Notes généalogiques de Mme la comtesse Marie de Raymond).

[2] Pierre de Lusignan, seigneur, baron de Galapian, qui épousa Rose de Loubatery. — Il était frère du marquis de Lusignan, précédemment cité. — (Idem).

[3] La famille de Saint-Gillis, qui s'est éteinte récemment, était originaire d'Agen. Elle reçut du Roi, en décembre 1654, ses lettres de noblesse, en récompense des bons et loyaux services que *Bertrand de Saint-Gillis*, avocat au Parlement, jurat, puis consul d'Agen en la présente année, rendit avec tant de courage et d'énergie à la cause royale, pendant toute l'époque si malheureuse de la Fronde.

la salle des trois Ordres. Mais elle fut aussitôt envahie par Laugnac et Galapian qui entrèrent le mousqueton et le pistolet à la main, suivis de nombreux partisans. Leur violence n'intimida personne ; car le consul Sabouroux et MM. de Saint-Gillis répondirent à leurs menaces, en déclarant « qu'ils préféraient mourir plutôt que de se séparer du service du Roy ! » Cette fermeté fit reculer les factieux qui se dispersèrent dans la ville et essayèrent d'ameuter la population. Les trois Ordres envoyèrent sur ces entrefaites deux consuls et quatre jurats[1] au comte d'Harcourt « pour l'assurer de l'obéissance des habitants d'Agen. »

Cependant, M. de Laugnac avait réuni chez lui tous ceux qui étaient restés fidèles au parti de Condé, et parmi lesquels se trouvaient plusieurs personnes de condition. Il fit dresser une vaste table et convia à un festin public tous les gens qui criaient : Vive M. le Prince ! En même temps, « certaines dames de grande condition, qui soutenaient le même party et les mêmes intérêts, s'advisèrent de faire des présans et de distribuer des rubans, couleur ysabelle et bleue, pour monter les têtes et soulever la population. » La paroisse de Saint-Caprais, la rue Saint-Jean et toute la Porte-du-Pin se prononcèrent en faveur du Prince, c'est-à-dire de l'émeute : la rue Garonne, au contraire, la paroisse Saint-Hilaire, le quartier de la Porte-Neuve, et le Pont de Garonne demeurèrent fidèles au Roi, grâce aux efforts héroïques que firent, dans chacun de ces quartiers, MM. de Saint-Gillis, de Bressolles,[2] de Sevin jeune, le vieux Ducros, MM. de Maurès et de Leret. Ils ne purent empêcher toutefois que Galapian n'envahît l'hôtel de ville, n'y prît une couleuvrine et quelques boulets et ne vint avec sa troupe au Pont-Long menacer M. de Marin, dont les

---

[1] MM. de Langelier, de Mucy, Girles et Ratié.

[2] La famille de Bressolles était originaire du Bourbonnais, où nous la voyons très puissante dès le XVe siècle. On en trouve une branche, transplantée en Agenais, au XVIe siècle et qui a fourni des descendants jusqu'à nos jours. Dans le procès-verbal de l'assemblée des trois Ordres de la sénéchaussée d'Agenais en 1789, nous voyons dans le cahier de la noblesse, MM. Jean-Baptiste de Bressolles, et Jean de Bressolles d'Autreuil, garde du corps de la compagnie de Beauvau, à Versailles, chevalier de Saint-Louis. On trouve également à la Bibliothèque nationale (cabinet des titres) Paris, les lettres très élogieuses de confirmation de noblesse que le Roi accorda à Bernard de Bressolles d'Autreuil, en récompense des nombreux services rendus par lui et par les siens. (Mars 1699).

troupes étaient rangées en bataille au Passage. Mais ils furent reçus par une décharge très meurtrière et lachèrent bien vite pied : ce qui permit à Sabouroux de reprendre la couleuvrine, la poudre et les boulets.

Le lendemain, samedi, les trois Ordres envoyèrent leurs députés au comte d'Harcourt qui était allé loger à Bruch ; et M. de Saint-Gillis fit élever devant l'hôtel de ville une immense barricade dont il confia la garde aux habitants de la rue Garonne.[1] Le comte de Laugnac étant survenu et s'en étant plaint, M. d'Espalais lui répondit « que ce n'était pas pour le fâcher, mais pour la conservation de la maison de ville. Luy, ayant répondu que c'était contre luy et qu'on le chassait, Saint-Gilis le vieux lui dit qu'on ne l'avait point prié de demeurer dans la ville, ny qu'on ne l'en chassait point. Soudain, M. de Laugnac luy donna des gans sur le nez ; à quoy ledit sieur de Saint-Gilis mit la main au pistolet qu'il avait au costé : mais soudain il feust saisy et M. de Laugnac aussi : et ainsy feurent séparés. » Les gens du comte se répandirent aussitôt dans les rues et crièrent aux armes ! Tout le monde courut aux barricades : « Il en fut faict, dit l'auteur, jusques au nombre de deux cents trente-trois. » En même temps, les dames continuaient à parcourir la ville, distribuant des écharpes, excitant les esprits, criant : « Vive M. le Prince, et qu'il falait périr avant permettre que d'Harcourt entrat dans la ville. »

Le lendemain, 31 mars, jour de Pâques, le peuple étant arrivé au plus haut degré d'exaltation, les Agenais restés fidèles au Roi se retirèrent dans la maison de ville, résolus à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. M. de Bressolles, conseiller au Présidial et capitaine de la paroisse de Saint-Hilaire restée fidèle au Roi, de Coquet jeune et Bru organisèrent la défense, fortifièrent la barricade, garnirent de mousquetaires toutes les avenues et fenêtres de l'hôtel de ville, postèrent dix hommes chez Madame de Roques,[2] huit chez Castaing, huit chez Muraille,[3] et attendirent l'arrivée de Laugnac. Ce

---

[1] Voir pour tous ces détails : le « *Récit au vray de ce qui se passa à Agen le jour que Mgr le Prince de Condé y voulut establir garnison* — 1652 ». Manuscrit original qui donne sur ces journées de très fidèles renseignements. — [2] En face le Présidial.

[3] Dans la maison qui est actuellement au coin de la rue des Colonels-Lacuée et de la place du Palais.

dernier se présenta après vêpres, au bout de la rue Garonne où M. Saias jeune était posté, « qui, lui ayant refusé le passage, reçut un soufflet de M. Roussannes, conseiller. » Aussitôt tous les habitants coururent à leur poste et braquèrent leurs armes sur les gens du comte de Laugnac, qui, reculant devant tant de forces, se retira chez lui.

Toute la journée du lendemain, lundi, se passa dans les mêmes inquiétudes.

Le mardi, 2 avril, Galapian résolut d'en finir et d'enlever l'hôtel de ville. Il sort de chez lui avec quelques fidèles et se présente d'abord devant la barricade Saint-Hilaire défendue par M. de Sevin : celui-ci lui refuse énergiquement le passage. Devant celle du Carné, M. Durfort en fait autant ; ainsi que Margouillat, tisserand, devant celle de M. de Boissonnade. Laugnac prend alors le chemin de Saint-Caprais par la rue de la Grande-Horloge, et va à la Porte du Pin et à la rue Saint-Jean où il invite le peuple à le suivre. Mais il essuie partout des rebuffades et des échecs. Enfin, après être parvenu à grand'-peine à ramasser une soixantaine d'enfants qui criaient : Vive M. le Prince, il se présente avec eux devant l'hôtel de ville qui était hérissé de piques et de mousquets et admirablement fortifié. Dès qu'il paraît, Descuilhès, lieutenant de M. de Coquet, va le reconnaître avec quinze mousquetaires : ceux-ci l'entourent et le mènent jusqu'à la barricade « où tout le monde était résolu de tirer sur luy : mais cela feust empesché par l'ordre des chefs. Luy, ne se voyant pas en estat de forcer la maison de ville, se retira en sa maison.[1] »

L'émeute était bien vaincue : la bonne cause triomphait. Presque toute la ville se prononça le soir même en faveur du Roi. Les trois Ordres se réunirent et sommèrent Messieurs de Laugnac et de Galapian, de sortir promptement d'Agen. Ils quittèrent la ville avec leur famille et leur suite, le lendemain, mercredi 3 avril, de grand matin.

Le jeudi, 4 avril, le comte d'Harcourt entrait, en grande pompe, par la porte Saint-Antoine. Il y fut reçu par Messieurs les consuls[2] et

---

[1] *Idem.* — Voir aussi le journal des consuls qui ne dit que quelques mots sur cette journée. Cette équipée du seigneur de Galapian lui aliéna tellement l'esprit des habitants d'Agen, que son nom s'est transmis d'âge en âge dans nos campagnes, et jusqu'à nos jours, comme l'épithète du plus parfait mépris : « Aquèt galapian ! aquèt grand galapian ! » — [2] Journal des consuls.

toutes les paroisses en armes, moins toutefois celles de Saint-Caprais et de Sainte-Foy. Il félicita chaudement, au nom du Roi, MM. de Boissonnade, de Bressolles, de Coquet, de Saint-Gillis, de Sevin, de Mucy, Sabouroux et Bru, dont le mâle courage et la constante fidélité à la cause du Roi méritent la plus grande admiration. Il se rendit ensuite à la cathédrale Saint-Etienne où il fut reçu par le vicaire-général, M. de Soldadié, et où le *Te Deum* fut chanté solennellement. Le lendemain, il fit assembler les trois Ordres, qui, d'un commun accord, jurèrent fidélité et obéissance au Roi; puis, il fit rentrer les personnages que Condé avait exilés et donna des instructions sévères pour que l'ordre ne fût plus troublé. Il resta quelques jours encore à Agen et n'en partit que pour aller assiéger Villeneuve,[1] qui, sous les ordres du marquis de Théobon, le tint six semaines en échec et le força même à décamper, malgré les secours d'argent que lui avait envoyés Agen, par l'intermédiaire du marquis de Saint-Luc, qui était également rentré dans la ville, en grande pompe, le samedi, 6 avril.[2]

— L'orage était désormais passé. Les armées du Prince, comme celles du Roi, quittèrent bientôt le territoire de l'Agenais, et transportèrent le théâtre de la guerre, d'abord dans le Périgord, puis dans le Bordelais. Elles laissaient derrière elles la ruine des villes, la dévastation des campagnes, une épouvantable misère, la famine et la peste, dont les terribles ravages se firent, quelque temps après, si cruellement sentir dans Agen.[3] Disons hautement, à la louange de ses habitants et en faisant la part de la vivacité des caractères comme de l'inconstance souvent peu motivée de leurs affections, qu'ils supportèrent avec une remarquable fermeté les maux que pendant ces longs mois ils eurent à subir. Et, si nous les voyons avec quelque étonnement acclamer si chaudement, au mois de mai 1651, le prince de Condé absent, lui résister ensuite en octobre, et le combattre ouvertement en personne au mois de mars de l'année suivante,

---

[1] « *Relation de ce qui s'est passé à Villeneuve-d'Agenois, par les exploits des habitants de cette ville*, etc. » Paris. Nicolas Vivenay, 1652, in-4°. — Voir aussi Balthazar.

[2] Journal des consuls.

[3] Il n'était pas rare, dit Labrunie, de voir mourir jusqu'à 80 personnes dans les vingt-quatre heures.

n'oublions pas que sa nomination de gouverneur avait été signée par la Reine et pouvait être regardée comme un signe de paix et de concorde entre les deux partis, tandis que l'arrêt d'union qu'il vint plus tard imposer était l'étendard de la révolte contre son prince et son pays. Il est tout naturel par suite que les consuls et les jurats, c'est-à-dire les représentants directs de la bourgeoisie et du peuple, n'aient pas voulu entrer en lutte ouverte avec leur Roi, leur protecteur naturel, pour s'allier avec les parlements et la noblesse, qui personnifiaient à leurs yeux, les charges, les impôts, les exactions de toutes sortes, en même temps que la brutalité du métier et la suppression de leurs franchises et priviléges. Ils se souvenaient encore que tous les rois de France, à part quelque exception, depuis saint Louis jusqu'à Henri IV, leur vieux compatriote, se transmettaient d'âge en âge cette noble tradition de s'appuyer sur eux, pour résister aux ambitions hautaines et aux tentatives d'envahissement des grands. Ils n'hésitaient donc pas, même au péril de leur vie, à leur conserver cette obéissance et cette fidélité à toute épreuve, qu'en échange de leur aide ils leur avaient solennellement jurées. Disons enfin, contrairement à ce qui se passe de nos jours, que les classes riches et puissantes, dont l'esprit frondeur mettait si souvent la Couronne en péril, donnaient en ces temps-là l'exemple de la révolte et de l'insubordination ; que la Royauté, encore faible, n'avait d'autre soutien que les classes besogneuses et malaisées ; et que seul alors était le dépositaire intègre du grand principe de la discipline et de l'autorité, tant bafoué depuis, ce bon peuple de France si généreux, si brave, et qui n'a jamais marchandé à son Prince ni sa bravoure ni sa vie, pourvu qu'il le sut ferme, juste, sûr garant de l'ordre et de ses droits.

PHILIPPE LAUZUN.

UNE VISITE A SAINT-ÉMILION

(GIRONDE).

A MON AMI M. AD. MAGEN.

Lorsque j'acceptai, l'an dernier, de prêcher le carême à Libourne, je savais que je n'y serais qu'à quelques kilomètres de Saint-Emilion, et que Saint-Emilion était comme un musée renfermant tout un trésor de grandes et belles ruines. Ce m'était donc une bonne fortune de m'en rapprocher. Je vous transmets aujourd'hui, tout simplement, les impressions que j'en ai rapportées.

La prédication m'absorbait et je ne pus consacrer que peu de temps à ce pèlerinage fait surtout en vue de l'art. Un vicaire de Libourne fut de la partie. Nous étions attendus chez un propriétaire de Saint-Emilion, M. Leperche, possesseur d'un des premiers crûs de la contrée, et ce qui vaut mieux encore, homme instruit et homme de cœur. Nous trouvâmes chez lui la plus cordiale hospitalité et son vin le meilleur, celui qu'il appelait le vin des amis, nous fut servi au déjeuner avec une bonne humeur charmante. Le déjeuner fini, nous dûmes nous souvenir qu'il n'était qu'un accessoire dans notre excursion et nous sortîmes.

Un coup d'œil d'ensemble jeté sur Saint-Emilion, à notre arrivée, m'avait rappelé cette note qui me vient je ne sais d'où : « Une ville « se présente, image complète de la vie d'autrefois, et avant d'y « pénétrer, on a reconnu un lieu digne d'attirer les regards. Sur un « riche côteau et au milieu d'une campagne accidentée où l'activité « d'une ville moderne serait mal à l'aise s'élève en amphithéâtre une « masse d'habitations que dépassent des tours, des campaniles, des « ogives en ruine. Les brêches ouvertes dans ses vieilles murailles « permettent à l'œil de plonger dans ce vaste ménage, d'en saisir « les détails, de s'immiscer à sa vie. »

En présence de tant d'antiquités accumulées nous n'avions qu'un parti à prendre, employer le peu d'heures dont nous disposions à visiter les monuments principaux, en commençant par la maison des Frères de la doctrine chrétienne. Le puits de leur jardin rappelle un épisode des jours les plus sinistres de la terreur. Ce puits communique par une ouverture à peu près carrée pratiquée un peu au-dessus de la source, avec une grotte souterraine d'environ 16 mètres de circonférence.

Cette grotte, beaucoup moins grande alors qu'aujourd'hui,[1] servit plusieurs jours, de cachette à quelques Girondins qui, après les décrets de mort de la Convention, avaient pu s'enfuir et suivre Guadet à Saint-Emilion, sa ville natale. Blottis ensemble, dans cette espèce de tombeau, Guadet, Pétion, Buzot, Salles, Louvet, Valady, Barbaroux y recevaient la nourriture de chaque jour par l'ouverture pratiquée au puits. Que durent-ils souffrir dans ce séjour presque sans air et sans lumière ! Aussi n'y lit-on sur la pierre aucune de ces inscriptions fières et emphatiques dont couvraient les murs des prisons de Paris ceux de leurs frères qui y attendaient la mort.

La fin des proscrits fut, on le sait, un triste drame. Traqués par les représentants conventionnels qui se succédaient à Bordeaux, ils errèrent d'asile en asile, ne faisant guère que traverser des maisons de Saint-Emilion que l'on montre encore. Enfin, une prise d'armes qui eut lieu dans le District ayant mis le comble à leur frayeur, ils s'enfuirent du côté de Castillon. Salles, Guadet et Barbaroux furent pris et conduits à Bordeaux où ils eurent la tête tranchée. Valady périt également à Périgueux ; Pétion et Buzot se donnèrent la mort dans la forêt de Castillon[2] où leurs cadavres furent trouvés à moitié mangés par les loups ; Louvet seul se sauva et parvint à se cacher à Paris.

La grotte des Girondins visitée, nous suivîmes des rues qui courent en pente vers l'est et nous arrivâmes devant l'œuvre monolithe connue sous le nom d'église souterraine, œuvre unique dans le monde, disent les touristes, et qu'ont admirée tous ceux qui l'ont vue. Souvent on se fait des objets ou des lieux qu'on ne

[1] Elle a été agrandie par les bons frères qui en ont extrait de la pierre. On arrive à cette grotte, c'est bien entendu, par une autre ouverture que celle du puits.

[2] Cette forêt n'existe plus. La vigne a conquis tout ce terrain.

connait que par des récits, un idéal dépassant la réalité. Ici, la réalité, chez moi du moins, a dépassé l'idéal. Représentez-vous un vaste parallélogramme, long de 38 mètres sur 20 de largeur. Trois nefs vont debout à fond, couronnées par une voûte parabolique qui porte dans le milieu sur une double rangée d'énormes piliers quadrangulaires, massifs et irréguliers. Ces supports dont l'alignement laisse à désirer, sont par leur masse et par leur hauteur de 20 mètres d'un effet saisissant. Six fenêtres pratiquées à la façade et quelques petites ouvertures au mur du couchant versent dans l'enceinte une lumière affaiblie qui n'est à proprement parler, qu'une pénombre mystérieuse.

Le saisissement qui en résulte est presque de la frayeur.

Malgré tout on distingue très clairement et les tombeaux creusés dans la paroi du couchant et les restes de décoration dont les murs furent revêtus. Les sujets représentent le Christ en croix, des anges de grandeur plus que naturelle, des animaux apocalyptiques. La plus importante de ces compositions est celle qui se montre au dessus de l'emplacement qu'occupait autrefois le maître-autel. Voici, d'après M. Léo Drouyn, dans son *Guide du voyageur à Saint-Emilion*, la description et le symbolisme de ce bas-relief, d'ailleurs très grossier :
« A droite, un ange joue de la viole ; à gauche, sur un rocher, un « monstre dont la crinière est remplacée par quatre têtes de ser- « pents s'avance contre un personnage armé d'un bâton avec lequel « il repousse la bête. Dans ce bas-relief, continue M. Drouyn, je ne « vois qu'une lutte, une image de la vie. Un homme dont la faiblesse « est représentée par la nudité, et la force par le bâton dont il est « armé, est placé entre un ange qui fait entendre des accords mélo- « dieux et lui donne de bons conseils, et un démon dont chaque tête « représente, sans doute, un des vices qu'il faut combattre. Lorsque, « dans d'autres peintures de la même époque, c'est le démon qui « triomphe de l'homme, les bras, les jambes, la tête ou d'autres « parties du corps de l'homme sont déjà englouties par le monstre. « Ici l'homme combat, il résiste et l'ange chante déjà la victoire qu'il « va remporter. Cette composition est donc une image consolante. »

En conséquence, j'accepte pleinement l'explication du savant archéologue.

Tout le temps que je restai dans l'église souterraine, mon imagination ressuscitait le passé. Je me représentais Saint-Emilian d'abord avec ses compagnons et plus tard des légions de moines, ses disci-

ples, creusant cette église dans le roc vif, pendant des siècles de patience.[1] Il me semblait entendre le bruit cadencé des marteaux donnant en quelque sorte l'élan et la mesure aux chants sacrés de la prière ; et me sentant écrasé en présence de l'œuvre accomplie je me disais : voilà donc ce que l'homme ose entreprendre et peut faire quand il a la gloire de Dieu pour but et pour mobile la sainte loi du travail et de la pénitence !

Quelques habitants de Saint-Émilion s'étaient par trop affranchis du sentiment qu'inspire la vénérable enceinte. Ils en faisaient, ni plus ni moins, un lieu de décharge à leur convenance et y entassaient surtout leur provision de bois. Heureusement ils avaient compté sans la vigilance de Mgr l'archevêque de Bordeaux. Grâce à l'intervention de l'éminent Cardinal, la municipalité de Saint-Émilion s'est éveillée. L'église monolithe a été rendue à elle-même. La voilà même rendue au culte puisqu'on y célèbre l'office divin au moins une fois l'année, le jour de saint Jean-Baptiste.

A deux pas de l'église souterraine et donnant comme elle sur une charmante place, se trouve l'ermitage appelé par le peuple *caveau* de Saint-Émilion. Y descendre est un devoir qui s'impose à tout visiteur du monument monolithe. Ici ce n'est plus la masse imposante et mystérieusement solennelle de tout à l'heure. Mais ce sont les souvenirs tout vivants du saint personnage dont ce lieu fut la retraite, il y a plus de dix siècles. Quand on a descendu vingt-trois marches on a, à droite, la source qui, à la prière de saint Émilian, remonta, dit la tradition, du fond de la vallée et vint former cette fontaine limpide où tout étranger s'abreuve, à gauche le siége abbatial qu'on appelle le fauteuil du saint ; puis, toujours creusés dans le roc, son four, sa table, son lit. Tel est encore de nos jours le prestige de la grande austérité chrétienne ; les signes qu'on en voit en ce lieu béni impressionnent quiconque vient les contempler. Pas un voyageur, nous disait-on, ne descend dans cette crypte profonde sans y garder le silence du respect ; beaucoup s'y agenouillent et prient.

---

[1] C'était au VIII[e] siècle que le moine Emilian, parti de la Bretagne, était venu s'établir en ce lieu que couvrait alors la forêt de Combes. La croyance populaire a toujours persisté à n'attribuer qu'à lui la pensée et les premiers travaux de l'église monolithe.

Notre programme de la journée n'était pas complet; il comprenait encore l'église collégiale. Nous y étions entrés un instant, en arrivant le matin à Saint-Emilion; mais elle demandait une attention plus sérieuse. Revenant donc sur nos pas, nous nous trouvâmes bientôt devant l'ouverture latérale, côté du nord, de cette masse imposante. L'église collégiale a eu la chance d'être dévolue au service paroissial. Cette destination l'a défendue, sinon contre les affronts du temps rongeur, du moins contre cette fureur de détruire qui semble innée chez les hommes. Et malgré tout, combien son état laisse à désirer et que sa restauration demandera des années, supposé qu'elle s'achève un jour ! Et, en effet, comment un simple chef-lieu de canton ecclésiastique, ne comptant guère que trois mille âmes, pourra-t-il jamais rendre à sa splendeur première cette église, une des plus vastes de la Gironde [1] et qui se complète d'un cloître immense, d'une chapelle du chapitre et d'une salle capitulaire? C'est dans ces accessoires surtout, cloître, chapelle, salle capitulaire que se remarquent les mutilations, l'usure de la pierre et parfois l'effacement total des sculptures.

Le curé actuel, M. l'abbé Célérier, rêve et poursuit la restauration de ces restes précieux du passé avec le zèle d'un connaisseur et la passion d'un prêtre qui s'est épris d'amour pour son église. Lui-même nous conduisit dans toutes les parties de l'unique et immense nef, nous y faisant remarquer les trois époques bien accentuées de l'art ogival, au moyen-âge, en appuyant sur les traces de roman qui se montrent çà et là ; puis le puissant effet du chœur formé de trois grands vaisseaux, puis des restes de peintures murales. J'admirai surtout, à part moi, ce que ce prêtre actif, abandonné à ses ressources paroissiales, a déjà pu, en attendant mieux, réaliser de travaux ; [2] une grande verrière toute récente, œuvre de M. Thibaut, représentant l'Annonciation et l'Assomption, des stalles nouvelles en bois de chêne dans le style des stalles ruinées qu'elles remplacent, une chaire monumentale que le sculpteur travaillait encore, enfin le carrelage entier de l'immense nef, à l'aide d'un ciment qui, s'il ne vaut pas le marbre, en prend la dureté, et sur lequel les divisions de la pierre sont simulées par des lignes très apparentes.

---

[1] Du chevet au grand portail de l'ouest, on mesure 96 mètres.

[2] Il faut dire que le pays est très riche par ses vins et qu'il compte plusieurs familles généreuses.

Une réparation d'un détail moins important autorisée par le digne curé avait donné lieu naguère à un incident dont on s'égayait encore à Saint-Emilion.

En face du portail latéral et immédiatement au-dessous de la voûte est un cadran de grande dimension cachant les rouages d'une vieille horloge détraquée. On voit sur le devant, tout à côté de la cloche, la statue d'un bon ermite tenant en main un marteau. On devine l'office que cet instrument remplissait aux jours prospères de l'horloge. Mais rouages, aiguilles du cadran et marteau du pauvre ermite, depuis longtemps tout est immobile.

Le vicaire de Saint-Emilion, quelque peu versé dans la mécanique, proposa au pasteur de rendre la vie à son horloge et vint lui apprendre un beau matin que le Dimanche suivant l'entier système fonctionnerait. Le Dimanche arrive; M. le curé avait déjà commencé son prône lorsque à l'étonnement de toute l'assistance, l'ermite si longtemps endormi se réveille, s'avance, lève le bras et commence à frapper. On écoute, on compte les coups ; mais après les huit premiers, on compte encore, après douze encore, après vingt on compte toujours. Le rire gagne l'assemblée ; le curé s'écrie effaré : qu'on aille chercher M. l'abbé, et vite. — Le sacristain part et revient tout troublé. M. l'abbé n'est pas au presbytère ; et l'ermite de frapper, de frapper sans relâche, de frapper comme un sourd. Le recueillement n'était plus possible. Le vicaire arrive enfin et court arrêter l'impitoyable marteau. Mais le prône avait été abandonné, et le pasteur dut sans doute s'estimer heureux de pouvoir reprendre la sainte messe au milieu d'un silence que l'horloge ne troublait plus.

Je transmets l'histoire telle qu'on me l'a livrée.

Un espoir soutient le vénérable curé de Saint-Emilion dans ses constants projets de restaurations architecturales. C'est de voir un jour, lorsque, dit-il, église et cloître auront été rendus à leur antique splendeur, un Chapitre collégial repeupler ces lieux et les saintes psalmodies retentir de nouveau sous ces voûtes. *Et pourquoi, de ces vénérables chanoines ne serait-il point lui le premier doyen? N'aura-t-il pas suffisamment sué à la peine?* — Rêve bien permis certes à un homme de dévouement qui s'est jeté avec tout son cœur dans une œuvre sainte ; mais hélas ! ce n'est très probablement qu'un rêve. Le saint prêtre se trompe d'époque. Son horloge aurait beau être remise à neuf par les premiers mécaniciens du monde ;

jamais plus, si le miracle ne s'en mêle, elle ne sonnera l'heure de l'office canonial.

La journée tendait à sa fin, il fallait rentrer à Libourne pour la prédication du soir ; nous remerciâmes donc, mon compagnon et moi, tous ceux qui nous avaient si aimablement accueillis, nous partîmes. Cependant je n'oubliais pas en me retirant que je laissais là, sans m'en être approché, quantité de ruines qui toutes ont leur beauté, leur histoire, leur langage, que quatorze églises, sans compter les palais et les couvents, avaient autrefois fleuri sur ce sol ; je me disais que ce que j'avais vu à Saint-Émilion, je ne l'avais vu pour ainsi dire qu'en courant ; je ne m'éloignai donc pas sans me promettre à moi-même la fête d'un retour.

Anastase CAPOT, *chanoine.*

Mai, 1875.



NOTICE

SUR

LES MONNAIES DES ÉVÊQUES ET DES CONSULS

DE CAHORS,

FRAPPÉES SOUS LA TROISIÈME RACE DES ROIS DE FRANCE.[1]

INTRODUCTION.

La ville de Cahors, comme celles de Rodez et d'Agen, ainsi que la plupart des villes épiscopales et comtales de France, avait au moyen-âge le droit de battre une monnaie spéciale, et l'histoire de ce monnayage se lie intimement à celle de l'introduction du système féodal, de la lutte des barons contre les communes et de l'établissement définitif de la suzeraineté royale.

Ainsi les monnaies baronales commencent à paraître vers la fin du xe siècle, et dans le courant du xie; au moment où l'autorité des rois est encore faible et chancelante, sous les premiers Capétiens, et où les communes sont encore pauvres et soumises. Le droit de monnayage devint, presque partout, le sujet de vives contestations entre les seigneurs et la bourgeoisie pendant le siècle des croisades, qui était en même temps aussi le siècle de l'affranchissement des communes. Enfin, le pouvoir royal s'empara du droit exclusif de frapper la monnaie lorsqu'il devint assez puissant pour dominer à la fois et la féodalité et les communes.

[1] Cette notice n'est qu'un extrait d'un travail plus considérable sur la numismatique du Quercy de l'époque celtique, gallo-romaine et du moyen-âge, avec les diagrammes des monnaies et les pièces justificatives. — Ce travail est fait en grande partie avec les manuscrits du XVIIe siècle conservés dans les bibliothèques de Cahors.

Nous n'avons nullement l'intention de retracer ici cette partie de l'histoire de France en général. Au contraire, nous n'avons pour but que de l'envisager d'un point de vue tout spécial, en nous bornant uniquement au diocèse de Cahors, à l'ancienne province du Quercy. Mais ce qui se passa relativement à cette question dans ce petit coin de la France, jette déjà une vive lumière sur toute cette époque, et nous pouvons dire avec le poëte latin : *ab uno disce omnes.*

Les monnaies frappées à Cahors dans le courant du XII[e] et du XIII[e] siècle et au commencement du XIV[e], jouent un rôle important parmi les pièces baronales de France de cette époque ; et, à ce titre, plusieurs auteurs en ont parlé plus ou moins longuement. Nous pouvons citer entre autres le savant Haultin, un des plus anciens et des plus laborieux numismatistes de France.[1] M. de Lacroix, historiographe des évêques de Cahors (p. 65 et 121). Justel, auteur de l'histoire d'Auvergne et des vicomtes de Turenne.[2] Le célèbre Ducange, dont le précieux glossaire est connu de tous les hommes qui s'occupent des sciences historiques. Le savant Tubiésen-Duby en parle aussi dans son Traité général des monnaies des prélats et des barons de France ; ainsi que Cathala-Coture dans son Histoire du Quercy, et M. Delpon, de Livernon, dans son excellente Statistique du département du Lot, publiée en 1831 et couronnée par l'Institut, l'année suivante.[3]

---

[1] Haultin ou Hautin (Jean-Baptiste), conseiller au Châtelet de Paris, mort en 1640. Son ouvrage : Figures des monnaies de France, Paris 1619, in-4°. Figures gravées sur bois. Dans cet ouvrage les monnaies de Cahors se trouvent sur la page 51.

[2] Justel (Christophe) : 1° Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne, Paris, 1645, in-folio. Monnaies de Cahors, page 47. — 2° Histoire de la Maison de Turenne, Paris, 1645; également in-folio. Monnaies de Cahors, page 38.

[3] Nous pourrions ajouter à cette liste encore plusieurs autres ouvrages, traitant de numismatique en général, mais faisant aussi mention des monnaies cadurciennes, comme : 1° Boze (Claude de) : Monnaies des prélats et barons de France, in-4° avec 43 planches ; 2° Choppin ; Monnaies de France ; 3° Leblanc : Traité des Monnaies de France ; 4° Joachim Lelewel, de Varsovie : Numismatique du moyen-âge, fait mention des monnaies de Cahors, t. I[er], p. 000 ; 5° Ed. Henschel, savant allemand, t. IV, p. 431.

Il y a également un article consacré spécialement aux monnaies de Cahors dans le volume concernant la numismatique de la grande collection de l'abbé Migne.

Mais celui qui a fait les travaux les plus considérables et les plus précieux sur ce sujet, est sans contredit le savant baron Jean-Marie-Alexandre Chaudruc de Crazannes, correspondant de l'Institut de France et des ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique sous le règne de Louis-Philippe et sous le second Empire.

Un de ses mémoires, consacré en grande partie aux monnaies épiscopales de Cahors, a été publié dans la Revue numismatique de France (tome IV, année 1839) et dans l'Annuaire du Lot de la même année. Ce savant laborieux y donne sept types de ces monnaies, avec leur description détaillée et plusieurs observations historiques.

L'année suivante, ce même numismatiste adressa une longue lettre à son ami M. F.-A. Calvet, inspecteur-conservateur des monuments historiques du Lot, dans laquelle il décrit plusieurs variétés du type des monnaies cadurciennes de l'époque épiscopo-municipale et fait même connaître une pièce alors inédite et appartenant à la catégorie dite municipale ou consulaire. Ce second travail a été inséré dans l'Annuaire du Lot de l'année 1840.

Onze ans plus tard, c'est-à-dire en 1851, le même auteur publia une brochure à part, à Blois, à l'imprimerie de E. Dezairs, dans laquelle il décrit avec le plus grand soin un nouveau type de monnaie cadurcienne. Cette pièce lui a été envoyée par un de ses amis, M. Faustin Poëy d'Avant, savant antiquaire de Luçon (Vendée), qui a eu même la bienveillance d'en faire hommage à M. Chaudruc de Crazannes.

Quant à nous, considérant que les travaux de notre laborieux savant sont dispersés, et que cet auteur ne connaissait pas tous les types des monnaies cadurciennes; voyant d'ailleurs que les découvertes récentes des pièces de cette espèce en quantité considérable nous mettent à même d'envisager cette question d'une manière plus certaine et plus générale; nous avons résolu de rédiger une nouvelle notice, aussi complète que possible, sur cette matière si intéres-

Le Manuel de M. Anatole Barthélemy, faisant partie de la collection Roret, contient aussi un passage assez long (p. 218 et 219) consacré aux monnaies de Cahors.

M. Cartier et M. Alexis de Chasteignier se sont aussi occupés des monnaies cadurciennes, comme on le voit par leur correspondance avec M. le baron Chaudruc de Crazannes.

sante pour tous les amateurs de l'histoire et des antiquités Quercynoises.

La publication de ce nouveau travail est d'autant plus opportune qu'à l'époque où M. Chaudruc de Crazannes travaillait et publiait ses ouvrages, les précieux manuscrits concernant l'histoire du Quercy, de sire Guyton de Maleville, de l'abbé Salvat, de l'abbé Raimond de Fouillac et de M. G. Lacoste, ancien proviseur du collége royal de Cahors, ne se trouvaient pas encore à la bibliothèque de cette ville, ou bien n'étaient pas encore mis à la disposition du public. Ayant dépouillé et même en grande partie copié quelques-uns de ces précieux documents, nous y avons trouvé plusieurs détails relatifs au monnayage de Cahors et aux anciens types de ces monnaies. Nous croyons donc pouvoir compléter et rectifier dans certains points l'estimable travail de M. Chaudruc de Crazannes qui, malgré cela, restera toujours comme base et comme pierre angulaire de tous les travaux que l'on voudra faire dans l'avenir sur cette question.[1]

Nous tâcherons, en outre, de donner à notre notice une forme autant que possible méthodique et didactique, en séparant complétement l'historique du monnayage cadurcien de la description technique des pièces elles-mêmes.

Ce qui d'ailleurs nous stimule le plus à rédiger et à faire connaître au public cette notice, c'est le désir de nous rendre utile aux jeunes amateurs d'archéologie qui pourront avoir dans l'avenir l'occasion de faire quelques fouilles et d'y trouver quelques anciennes pièces de monnaie cadurcienne de cette époque. Ayant entre leurs mains un travail succint mais complet, contenant tout ce qui a été dit sur cette matière, avec les dessins exacts de tous les types connus jusqu'aujourd'hui, il leur sera facile de classer convenablement les pièces trouvées et de signaler les types nouveaux qu'ils seraient à même de découvrir.

[1] D'ailleurs M. le baron Chaudruc de Crazannes lui-même ne considérait pas son travail comme le dernier mot de la science puisque il dit en terminant sa notice : « Nous avons préparé et dégrossi la matière ; on fera mieux que nous plus tard. »

Voyez l'Annuaire du Lot de l'année 1839, deuxième partie, page 61.

Première Partie.

Division des monnaies cadurciennes en trois classes.

La suite complète des monnaies de Cahors, connues dans la numismatique sous le nom des *Caorsins* ou de pièces *Caorcenqs*, peut être divisée naturellement en trois classes ou catégories distinctes :

1° Monnaies épiscopales proprement dites ;

2° Monnaies que l'on pourrait nommer épiscopo-municipales ;

3° Monnaies purement municipales, urbaines ou bourgeoises.

Ire Classe. — Si la pièce est de la première catégorie, dite épiscopale, le côté droit offre dans le champ une croisette surmontée d'une crosse épiscopale courte.[1] Cette crosse, dans les pièces de cette catégorie, est renfermée complétement dans le cercle formé par les grénetis. La croisette qui sert de piédestal à la crosse est accompagnée de deux autres croisettes placées un peu plus haut que celle du milieu ; l'une à droite, l'autre à gauche, et toutes les deux symétriquement sur la même ligne horizontale. L'inscription du côté droit est le mot Episcopus.

Le revers offre une croix grecque qui remplit l'aire entière circonscrite par les grénetis. Cette grande croix du revers est accompagnée quelquefois de quelques signes monétaires : points, lettres de l'alphabet ou de besants, de croissants et d'étoiles, que nous signalerons dans la description spéciale de chaque type.

Quant à l'inscription, elle est dans les pièces de cette catégorie sur le revers, le mot *Caturcensis*.

IIe Classe. — Si la pièce est de la seconde catégorie, elle contient encore la crosse comme insigne de l'autorité épiscopale, mais au lieu de l'inscription Episcopus, que nous avons signalée dans les pièces de la

---

[1] Quant à la crosse courte qui figure sur les monnaies cadurciennes des deux premières catégories, il paraît qu'elle a été en usage à cette époque, comme on peut le voir sur la statue tombale de Pons d'Antéjac, évêque de Cahors de 1234 à 1236. Voici ce qu'en dit l'abbé A.-R. de Fouillac dans son histoire manuscrite du Quercy : « Le tombeau de ce prélat était dans la chapelle de Saint-Pierre, derrière l'autel et « offrait son image gravée sur la pierre. Sur sa tête est une petite mitre et dans sa « main une crosse courte suivant l'usage de ce temps-là. On y voit aussi les armes « de sa maison, un cerf avec trois rochers en chef. »

classe précédente, on trouve dans celles-ci, sur le droit de la pièce, le mot *Civitas*. Cette inscription indique que la pièce appartient à l'époque où les évêques ont jugé à propos de permettre, sous certaines conditions, aux consuls de la ville de Cahors de frapper des pièces de monnaie à l'usage des Cadurciens et des autres habitants du Quercy. Il faut faire observer ici que, dans les pièces de cette catégorie, la croisette qui sert de piédestal à la crosse est placée plus haut que les deux autres. Ce qui fait que la crosse ressort du cercle des grénetis, entre dans l'exergue par sa partie supérieure et fait que la petite croix qui précède le mot *civitas*, au lieu de se trouver placée perpendiculairement sur la ligne médiane de la pièce se trouve placée obliquement à droite de la crosse. La seconde chose non moins importante qui caractérise le droit de ces pièces épiscopo-municipales est la lettre A, tantôt barrée tantôt non barrée, qui se trouve invariablement placée au-dessous de la croisette portant la crosse, et un peu plus bas que les deux autres croisettes de côté.

Que signifie cette lettre A ? Il est difficile de répondre à cette question d'une manière tout-à-fait certaine. Lelewel prétend que ce n'était que l'alpha symbolique indiquant l'origine de toutes choses. Nous serions porté à y voir l'initiale du mot *Abesque*, en patois Evêque, et qui unie à l'emblême de la crosse devait rappeler que la cité de Cahors ne frappait sa monnaie que par la permission spéciale de l'évêque, son seigneur. Quelques personnes instruites pensent que cette lettre A est l'initiale du nom d'Amatus ou Aimatus, ancien évêque de Cahors, du temps de Charlemagne, et dont le nom a été de tout temps révéré à Cahors.[1] Quelques autres considèrent cette lettre A comme l'initiale du mot *Aquitania*.[2]

Quant aux revers de ces pièces épiscopo-municipales, on y voit la même croix grecque remplissant tout le champ, comme dans les pièces de la catégorie précédente. Ici, entre les branches de cette

---

[1] C'est à cet évêque Aimatus qu'on attribue à Cahors le don du *Saint-Suaire* ou de la *Sainte-Coëffe*, relique très vénérée qui existe jusqu'aujourd'hui à la cathédrale de Cahors et que ce saint évêque, à ce qu'on dit, reçut de la main de Charlemagne lui-même.

[2] Il est encore possible que cette lettre problématique A est l'initiale du mot *Antistites*, équivalent du mot Episcopus et très employé au moyen-âge. Cela expliquerait la présence de ce monogramme sur les monnayes de Rhodez qui ont été frappées conjointement par le comte et l'évêque de cette ville.

croix, on ne voit ni lettres de l'alphabet, ni points, ni aucun des signes monétaires qui se trouvent si souvent sur les revers des pièces épiscopales.

L'inscription est *Caturcis*, abréviation pour *Caturcensis*,[1] et la petite croix qui marque le commencement est placée dans une position verticale sur la ligne médiane de la pièce.

Ajoutons, en terminant cet article, que ce sont les pièces de cette catégorie, c'est-à-dire les monnaies épiscopo-municipales, qui sont les plus communes dans les musées et les collections des amateurs dans le département du Lot.

III[e] Classe. — Si la pièce de monnaie est de la troisième catégorie dite municipale, consulaire ou bourgeoise, on n'y voit plus de crosse épiscopale. L'inscription Episcopus, propre aux monnaies de la première classe, ne s'y voit non plus. Sur le droit de la pièce, on voit dans l'exergue le mot *civitas*, comme dans les pièces de la seconde classe, et dans les champs ; deux croisettes placées horizontalement l'une à côté de l'autre sur la même ligne, et au-dessus, sur la ligne médiane de la pièce, quelque chose qui ressemble à la lettre T. Au-dessous de ce signe énigmatique, on voit la lettre A non barrée. La petite croix qui sépare le commencement du mot *civitas* de sa fin est placée ici obliquement, comme dans les pièces de la seconde classe.

Dans le revers, on voit la croix grecque remplissant le champ limité par le cercle des grénetis, et l'inscription *Caturcis*, qui commence après une petite croix placée en haut sur la ligne médiane.

Ajoutons aussi que dans cette classe de pièces la lettre A placée au bas du signe T, ainsi que la même lettre appartenant aux inscriptions des deux côtés, ne sont nullement barrées.

Après avoir donné ce signalement des monnaies des trois classes ci-dessus indiquées, il faut faire observer aussi que toutes les pièces de Cahors ont le bord grénetisé, ce qui constitue double cercle des grénetis.

Plusieurs observations générales doivent être faites ici sur l'ensemble des emblêmes de ces pièces cadurciennes.

Ainsi, l'illustre Joachim Lelewel dit : que la crosse épiscopale placée sur une croisette, comme sur un piédestal, peut être considérée

---

[1] Probablement de *Cadurx* ou *Caturx*, *Caturcis*, une des formes barbares que l'on donnait au moyen-âge au nom latin de la ville de Cahors. Dans quelques actes authentiques de cette époque on l'appelait aussi *Caturcum*.

comme un caractère tout spécial des monnaies cadurciennes, car, ce signe de l'autorité épiscopale placé ainsi sur une croix ne se rencontre que sur les pièces de Cahors et sur celles qui ont été frappées par les évêques de Valence. Cet emblême peut donc servir à reconnaitre immédiatement les pièces dont nous parlons, comme la figure d'une clé de saint Pierre caractérise spécialement les monnaies abbatiales de l'archi-monastère de Cluny.[1]

Un autre savant numismatiste, M. Anatole de Longpérier avance aussi une opinion particulière sur les monnaies qui nous occupent. D'après lui les évêques de Cahors auraient primitivement adopté quatre croisettes sur leurs deniers et leurs oboles, et ce ne serait que par la suite que la quatrième croisette qui était en bas aurait été remplacée par la lettre A. Mais il est impossible de vérifier cette particularité; car, sur aucune des monnaies cadurciennes connues on ne trouve ces quatre croisettes. Et d'ailleurs, comme nous l'avons déjà fait observer plus haut, cette lettre A ne se trouve pas même sur les pièces épiscopales proprement dites, qui n'ont que trois croisettes dans leur champ de droit. Mais, au contraire, on la voit presque toujours sur les monnaies épiscopo-municipales qui sont évidemment postérieures aux pièces purement épiscopales.

Donc, contrairement à l'opinion de M. A. de Longpérier, nous soutenons : que les pièces les plus anciennes de Cahors n'ont ni quatre croisettes, ni même cette lettre A qui devrait, d'après ce savant, remplacer la croisette inférieure.

Il résulte de tout ce que nous venons de dire que les pièces cadurciennes, abstraction faite de quelques accessoires, ne présentent, en dernière analyse, que des croix et des croisettes, signes monétaires que l'on trouve également sur les pièces de Bordeaux frappées par Guillaume X, sur celles des vicomtes de Turenne, sur les monnaies de la reine Éléonore (de Guienne), sur celles de Poitiers, de Saintes et enfin sur celles de Jean et d'Eudes, comtes de Rodez. Circonstance qui place naturellement les monnaies qui nous occupent dans cette famille numismatique.[2]

---

[1] *Essai sur l'histoire monétaire de Cluny*, par M. Anatole Barthélemy, 1842, 8 pages. (Ouvrage tiré à vingt-cinq exemplaires seulement.)

[2] On voit par tout ce que nous venons de dire que l'on ne trouve jamais sur les monnaies cadurciennes des effigies des évêques. Ce que M. Delpon dit à ce sujet dans sa *Statistique du Lot*, t. I, page 545, est évidemment une erreur. — Si on

Plus bas, en donnant la monographie et les diagrammes de chaque espèce des pièces cadurciennes connues jusqu'aujourd'hui, nous parlerons des points et des autres marques monétaires que l'on trouve sur quelques-unes d'entre elles.

Deuxième Partie.

Origine de l'hôtel de monnaie de Cahors et historique de cet établissement depuis sa fondation, vers la fin du XIe siècle, jusqu'à sa suppression complète sous Philippe VI de Valois, au XIVe siècle. — Quelques mots sur les découvertes récentes de ces monnaies sur les différents points du Quercy.

Dans tous ses mémoires et notices, M. Chaudruc de Crazannes ne semble pas être complétement fixé sur l'origine de *Jus monetale* des évêques de Cahors, et cependant cette origine parait parfaitement déterminée à l'illustre l'abbé Raimond de Fouillac, dans son précieux manuscrit déposé à la bibliothèque publique de cette ville.[1] Il y dit positivement : que vers la fin du XIe siècle, les évêques de Cahors reçurent des comtes de Toulouse la seigneurie ou comté de Cahors et du Quercy. Ce fut Guillaume IV qui en fit don à l'évêque Géraud de Gourdon et à ses successeurs. Au XVIIe siècle, on avait encore, dans les archives de la cathédrale de Cahors, le testament authentique de cet évêque (du mois d'octobre 1090) fait en présence du même comte Guillaume; il y était dit : *qu'il était le premier évêque de Cahors qui eût fait battre monnaie :* ce qui prouvait en même temps qu'il a été le premier seigneur ou comte de cette ville. Et plus loin, en parlant de legs faits par cet évêque au chapitre de l'église de Cahors, l'abbé de Fouillac dit ce qui suit :

a trouvé dans quelques fouilles faites dans le département du Lot des pièces anciennes portant des figures d'évêques en habits sacerdotaux de leur rang, ce n'étaient pas assurément les évêques de Cahors, ou ce qui est encore plus probable, c'étaient non pas les monnaies, mais les sceaux des évêques de ce pays, qui ne font pas partie de notre notice.

[1] J. Lelewel, dont l'ouvrage sur la numismatique du moyen-âge a été imprimé en 1834, avait déjà une idée très nette sur ce point, puisqu'il dit, t. I, page 189 : « Gérard « de Gourdon, évêque de Cahors, donna en 1090 la moitié de sa monnaie au chapitre « de sa cathédrale. » Au reste cette concession de droit monétaire est une preuve évidente du morcellement de la souveraineté à cette époque, c'est-à-dire sous les quatre premiers Capétiens. Déjà, vers la fin du Xe siècle, Gombaut de Gascogne, évêque

« Mais la dotation la plus importante faite aux chanoines de Cahors
« par l'évèque Géraud de Gourdon fut celle que cet évêque leur fit
« de la moitié du bénéfice provenant de l'hôtel de monnaie, qu'il dit
« avoir lui-même fondé dans sa ville épiscopale, dans l'acte renfer-
« mant cette dotation. Cet acte est très important d'ailleurs pour
« éclaircir un point essentiel de l'histoire de la capitale du Quercy.
« Car, comme aucun des prédécesseurs de Géraud n'avait été en
« possession de ce privilége de battre monnaie, ce qui était alors
« une marque de souveraineté, il faut bien croire que Guillaume IV,
« comte de Toulouse, céda à l'évêque Géraud son droit de souverai-
« neté sur le comté et la ville de Cahors. Et ce ne fut pas l'évêque
« Géraud de Gourdon qui usa seul de ce beau privilége. Ses succes-
« seurs battirent monnaie comme il l'a fait lui-même : ce qui le
« prouve, c'étaient les nombreuses pièces que nous *avons devers*
« *nous*. Sur ces pièces, d'un côté sont deux tours destinées à figurer
« l'entrée de l'église cathédrale, et de l'autre une croix et une crosse,
« la première lettre du nom de l'évêque et sa qualité *Episcopus*.
« D'ailleurs, il est constant que plusieurs évêques de Cahors aliénè-
« rent à diverses reprises, pour un certain temps, leur droit de bat-
« tre monnaie aux consuls de la ville pour le payement de certaines
« sommes empruntées par eux à la commune. Celle-ci avait alors
« soin de faire graver sur chaque pièce ces mots : *Civitas cadur-*
« *censis*. Il est donc permis de penser que Géraud de Gourdon et ses
« successeurs, qui prirent même plus tard le titre de comte et baron
« de Cahors, jouissaient, à partir de cette époque, de tous les droits
« attachés à la souveraineté féodale. »

d'Agen, avait le droit de battre monnaie. L'archevêque Aton de Toulouse mettait son nom sur les champs des deniers du comte Guillaume (982), en signe de partage (Fillon : Monnaies de France, p. 35). C'est vers la fin du XI[e] siècle que les ducs de Guienne autorisaient les vicomtes de Turenne à battre monnaie. On voit donc que la concession faite par le comte de Toulouse à l'évêque de Cahors n'est qu'un cas spécial d'un fait très commun dans le X[e] et le XI[e] siècle. Il résulte de là que l'opinion des historiens qui attribuent l'origine du monnayage cadurcien à l'évêque Guillaume V de Cardaillac, n'est pas soutenable et que même, si on prouvait que l'on n'a pas dans les collections des pièces plus anciennes que celles de cet évêque, on pourrait encore soutenir hardiment cette opinion, que les pièces primitives de Cahors étant frappées au commencement en métal plus pur, ont été plus tard refondues lorsqu'on a commencé à altérer les pièces baronales, au XIII[e] siècle.

Ce passage du manuscrit de l'abbé de Fouillac est très important pour nous, parce qu'il donne :

1° Le point de départ, très bien établi, de l'origine de l'hôtel de monnaie de Cahors ;

2° Parce qu'il donne une description probablement exacte du type primitif de la monnaie cadurcienne, type qui était tout-à-fait inconnu de M. Chaudruc de Crazannes.

1096. — Quoique le témoignage de l'abbé R. de Fouillac soit tout-à-fait suffisant pour nous, d'abord comme provenant d'un auteur consciencieux et véridique, et ensuite, parce que nous savons que cet écrivain avait à sa disposition tous les cartulaires de la cathédrale de Cahors et ceux de différentes abbayes du Quercy, cependant nous sommes encore bien aise de faire connaitre à nos lecteurs la confirmation du fait annoncé ci-dessus par l'existence d'une bulle du pape Urbain II, de l'année 1096. Dans cette bulle, le Saint-Père confirme pleinement toutes les dotations faites par l'évêque Géraud en faveur de son chapitre, et spécialement celle relative à la jouissance de la moitié du revenu de l'hôtel de monnaie.

(A continuer.) J. MALINOWSKI.



LE MOIS.

SIMPLE CAUSERIE.

L'autre soir, sous les grands arbres, en face d'une nature admirable où éclataient toutes les splendeurs de la saison printannière dans ce beau pays d'Agen, je cherchais, en journaliste attardé qui n'écrit jamais qu'au dernier moment, un sujet pour ma causerie du mois. Aucun fait saillant ne se présentait à ma pensée et j'en étais arrivé à conclure que la seule actualité de ce mois de mai, c'était le printemps.

J'allais donc, un peu contraint, commencer une chronique sur la beauté des prairies et le charme odorant des jardins en fleurs. Mais comment n'être pas banal avec un pareil thème ! Tout-à-coup au moment où j'alignais devant moi sur ma table de travail les petits carrés de papier qu'il s'agissait hélas ! de transformer en *copie*, j'aperçus un petit volume de poésies, *Les Voix du cœur*, bien souvent feuilleté par moi et toujours avec une émotion nouvelle. Je l'ouvris, presque machinalement cette fois, tout en essayant ma plume, et mes yeux s'arrêtèrent sur cette page :

LE POÈTE MOURANT ET LE ROSSIGNOL.

La Poésie et la musique de l'âme.

VOLTAIRE.

Hôte charmant des bois, adieu!
Je vais mourir, tu perds un frère;
Mon âme va quitter la terre
Pour retourner auprès de Dieu :
Adieu! mon ciel se décolore!
J'arrive à peine, il faut partir!
Adieu! tu reverras l'aurore;
Adieu! tu vas chanter encore!
Et moi, je vais mourir.

Ecoute, frère, écoute! Alors que la rosée
S'épanche en larmes d'or sur les fleurs, éplorée,
Léonore viendra prier sur mon tombeau;
Oh! chante, chante alors, et que ta mélodie
Vienne au moins adoucir les pleurs de mon amie!
Les pleurs qui tomberont sur mon dernier berceau!

Chante les fleurs et le feuillage :
Le bruit attendu de mes pas
Ne troublera plus ton bocage,
Car la mort ne pardonne pas!
Ah! si tu vois ma Léonore,
Rappelle-lui mon souvenir!
Adieu! jeune amant de l'aurore!
Adieu! tu vas chanter encore!
Et moi, je vais mourir!

Adieu! bientôt, hélas! ma mère désolée
Viendra pleurer son fils auprès du mausolée.
Oh! sois bien triste alors! oh! ne vas pas chanter!
Non, car il faut pleurer lorsqu'une mère pleure.
Tu lui diras : « Ton fils t'attend dans la demeure
Où l'on s'aime toujours sans jamais se quitter! »

A toi les dons de la nature,
A toi les douceurs de la voix,
A toi les fleurs et la verdure,
Les chansons, la vie et les bois!
A moi la mort qui me dévore,
A moi la mort qui va flétrir
Mes jours à leur première aurore!
Adieu! tu vas chanter encore!
Et moi, je vais mourir!

Tais-toi! porte mon deuil, car je sens que je tombe;
Je vais mourir, ami! Mais lorsque sur ma tombe
Auront poussé les fleurs des bois,
Chante pour que mon ombre, un instant éveillée,
Entende quelquefois, le soir, sous la feuillée,
Le doux murmure de ta voix!

Août 1869.

Savez-vous qui, au mois d'août 1869, écrivait ces vers émus et charmants? C'était un enfant de 17 ans, un collégien qui devait mourir dix-huit mois plus tard sur un champ de bataille, tué par une balle prussienne. C'était un futur mobile de Lot-et-Garonne, le jeune Edmond Lagarde.

En août 1870, Edmond Lagarde quittait le lycée d'Agen, lauréat fêté et acclamé! Deux mois plus tard, il prenait un fusil et partait, à la place de son frère aîné, père de famille, pour ces rives de la Loire d'où il ne devait revenir que dans un cercueil. On peut donc dire de ce glorieux enfant qu'il a été à la fois un héros et un martyr ; mais ce qui rendit sa perte encore plus cruelle à ses parents, à ses amis, à tous ceux qui l'avaient connu, c'est la magnifique intelligence dont il était doué.

Le testament de son intelligence il l'avait laissé dans quelques manuscrits épars, composés au collége, dans une salle d'étude, entre deux classes ou à la campagne, pendant les vacances.

Ces manuscrits, sa mère, une femme d'élite bien digne d'un tel fils, les recueillit pieusement après la mort de son cher enfant; et elle voulut les réunir en un petit volume qui, imprimé en mars 1872, ne fut pas livré au public, mais seulement distribué à quelques intimes.

A la demande de la famille, j'écrivis pour ce volume une courte préface où j'avais mis, je peux le dire, toute mon âme. Quand je fondai la *Revue de l'Agenais*, je priai M. et Mme Lagarde de m'autoriser à y publier un jour cette préface comme un hommage public dû à la mémoire de leur noble enfant. Cette autorisation me fut donnée et aussi celle d'emprunter aux *Voix du Cœur* quelques vers pour les offrir à mes lecteurs. Je crois que la gracieuse et touchante poësie qu'on a lue plus haut et qui avait, hélas! quelque chose de douloureusement prophétique sous la plume d'Edmond Lagarde, remplacera avantageusement, avec la préface que je vais citer, ma causerie projetée sur le printemps.

Voici cette préface :

EDMOND LAGARDE.

Ces pages, où l'âme d'un jeune homme de dix-huit ans déborde en accents si nobles, où s'épanchent toutes les grâces d'une adolescence

sans tache, à côté des fiertés et des mélancolies d'une maturité précoce, ne s'adressent pas au public.

Elles ont une destination plus intime.

Une famille en deuil les a recueillies dans une pensée de pieux souvenir envers l'une des plus intéressantes victimes de l'horrible guerre qui vient d'éprouver si cruellement notre malheureuse patrie. Une mère désolée, un père courbé sous le poids d'une écrasante douleur ont voulu réunir, pour quelques amis, ces premiers essais poétiques de leur cher enfant enlevé à la fleur de l'âge, à l'heure même où l'aurore d'un brillant avenir souriait à cet esprit d'élite, à ce cœur fortement trempé.

Edmond Lagarde tué, en combattant, par une stupide balle prussienne, a laissé du moins aux siens le meilleur de lui. Si l'affreuse mort a couché dans la tombe ce brave soldat, ce fils admirable, ce frère héroïque, il survivra dans ces *Voix du cœur*, dans cet éloquent et généreux petit livre tout illuminé des rayons d'une chaude et belle intelligence!

Quand on lira ces vers, en se rappelant qu'ils ont été écrits, au collége, par un écolier auquel la destinée réservait, six mois plus tard, la fin tragique du champ de bataille, il sera impossible de ne point se sentir doublement attendri. Oui, il semble qu'Edmond Lagarde était de ceux qui devaient vivre, tant la nature l'avait richement doué pour tenir dans la société une place utile et y représenter les solides vertus du bon citoyen. Il n'avait encore abordé la vie par aucune de ses voies ardues, et cependant il avait déjà comme une sorte de prescience de nos soucis et de nos luttes. Tous les grands sentiments qui animent et stimulent les caractères privilégiés, les tempéraments supérieurs, il en avait la compréhension très vive et savait les exprimer dans une langue dont la saveur littéraire promettait un écrivain distingué. Le culte ardent de la famille, qu'il devait affirmer par le sacrifice de ses jours, la foi en Dieu, le respect des illustrations dont l'histoire a consacré l'auréole, la sympathie envers les peuples faibles écrasés par le triomphe de la force, d'éloquentes colères contre toutes les prostitutions de l'esprit, voilà les principaux thèmes dont aimait à s'inspirer Edmond Lagarde et qu'on trouvera développés dans les diverses pièces de ce recueil : ***Le Cœur d'un père*, *Le Poète mourant et le Rossignol*, *La mort d'un fils*, *Le Vaincu de Walerloo*, *L'Ode à la Vierge*, *L'Assassinat de la Pologne*. *Les Anonymes de la Presse*.**

Mais ce qui paraissait dominer cette âme à peine éveillée aux mystérieuses jouissances de la contemplation et du rêve, c'était la mélancolie intérieure et comme l'instinct calme et réfléchi d'un retour prochain vers l'éternelle demeure des justes et des purs esprits!

Sa mère nous l'a dit, les yeux mouillés de larmes : Edmond Lagarde montrait rarement l'insouciance enjouée de son âge; songeur délicat, il affectionnait ces reploiements sur soi-même, dont l'âpre et indéfinissable volupté sera toujours interdite au vulgaire! Son front s'assombrissait sous sa pensée sans cesse bercée dans des imaginations venues de régions plus hautes; il n'était guère de ce monde que pour ses parents qu'il adorait; sa patrie intellectuelle était celle des prédestinés et des martyrs!

Martyr, en effet, il est mort; martyr de l'amour fraternel, martyr du patriotisme le plus élevé qui puisse être offert en exemple à ceux de sa génération. Sa résignation d'agonisant sur le lit d'hôpital, où l'avait cloué une horrible blessure, n'a été égalée que par son courage devant l'ennemi. Il fut aussi doux et simple dans les tortures des derniers moments qu'il l'avait été pendant tout le cours de sa trop courte existence d'enfant et de jeune homme. Un charme étrange était en lui, qui le faisait distinguer dans le sombre entourage de blessés et de mourants au milieu desquels il a expiré. La sœur de charité qui le soignait, le vénérable prêtre qui lui a prodigué les secours suprêmes de la religion, le prélat qui lui a fermé les yeux n'ont pas échappé à cette impression de sympathie presque irrésistible. Aussi quand le jour vint de rendre à Edmond Lagarde les derniers hommages, vit-on toute une ville se presser autour du cercueil; ses professeurs, ses compagnons d'étude et ses compagnons d'armes accourir pour saluer les précieuses dépouilles et témoigner devant la tombe entr'ouverte, au milieu des émotions d'un vrai deuil public, des qualités exceptionnelles de celui dont la terre allait recevoir les restes inanimés!

Et c'est ainsi que cet obscur soldat de dix-huit ans a eu, de l'élan unanime de ses concitoyens, les obsèques des hommes qui, après une longue carrière, meurent dans tout l'éclat de la réputation et des honneurs laborieusement conquis. Le drame de sa mort, la mystérieuse et touchante élégie de son rapide passage ici-bas avaient été compris de cette foule émue qui avait voulu lui faire cortége jusqu'au champ de l'éternel repos!

Mais sa plus douce récompense, c'est celle qu'il goûte dans les

célestes hauteurs d'une autre vie, c'est celle d'avoir laissé derrière lui, enfant privilégié, un nom et une mémoire orgueil et consolation de ceux qui l'ont perdu et qui prient, chaque jour, sur son tombeau. Oh! comme il avait raison de croire à Dieu, à la patrie, à la famille, de croire à la vertu et aux nobles dévouements, puisque cette foi aux grandes choses devait lui faire un trépas si glorieux que son père et sa mère auraient eu le droit d'être fiers de leur fils avant de songer à le pleurer!

FERNAND LAMY.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Sous l'influence des premières chaleurs de l'année, la poésie semble s'être enfin arrachée à sa torpeur habituelle. La pénurie d'hier s'est transformée subitement en une prodigieuse abondance.

Odes, élégies, cantilènes, sonnets : nous avons aujourd'hui tout un monceau de strophes, tout un amas de stances et de chants variés où nous pouvons puiser à pleines mains.

C'est comme une sorte de renaissance poétique, où malheureusement la sonorité prime l'harmonie, où la science tient lieu d'inspiration, où l'audace, trop souvent, remplace la force.

Mais ne récriminons pas et citons :

Mahou de Monaghan. — *Rêves et réalités.* (Casimir Pont. — 1 vol. in-12).

Armand Silvestre. — *Poésies* (1866-1874.) (Charpentier. — 1 vol. in-12).

Deux recueils presque recommandables.

J. Breton. — *Les champs et la mer* (Lemerre. — 1 vol. in-12).

Un volume aussi complètement médiocre que possible.

Comte de Brayer, — *Souvenirs* (Lévy. — 1 vol. in-12).

Versification honnête et correcte. Poésie d'amateur planant à une prudente altitude.

Robert Caze. — *Hymnes à la vie* (Lemerre. — 1 vol. in-12).

De l'élan, de l'ampleur, de la grâce. La pensée, ici, s'affirme par instants sous une facture tantôt ingénieuse et tantôt excellente.

Ernest Périgaud. — *Exaltations* (Librairie des Bibliophiles. — 1 vol. in-18).

Guy de Beauport. — *Idéal et nature* (Librairie des Bibliophiles. — 1 vol. in-18).

Titres étrangers, représentant toute l'originalité de ces deux recueils que nous ne citons que pour mémoire.

Octave Uzanne, — *Poésies de Benserade* (Librairie des Bibliophiles. — 1 vol. in-18).

Ceci est œuvre de curiosité littéraire. M. Uzanne a eu, sans contredit, une bonne inspiration en rééditant les œuvres légères de ce poëte de cour, dont le nom est presque ignoré de notre époque. Que de sonnets infiniment supérieurs à celui de *Job* passent aujourd'hui inaperçus, et combien peu nous comprenons en 1875 ces engouements et ces querelles littéraires si fréquents au XVIIe siècle !

* * *

Voici quelques romans :

Amédée Achard. — *La Toison d'or* (Lévy. — 1 vol in-12).

Œuvre posthume d'un aimable conteur trop tôt disparu.

G. Japy. — *Gaha* (Lemerre. — 1 vol. in-12).

On trouve dans ce volume une certaine dose d'originalité assez peu commune et un style supérieur à la manière généralement employée par la plupart de nos conteurs contemporains.

Louis Ulbach. — *Les cinq doigts de Birouk* (Lévy. — 1 vol. in-12).

M. Ulbach se prodigue. Les romans se succèdent sous sa plume avec une rapidité imprudente.

Grenville-Murray. — *Le jeune Brown* (Hachette. — 1 vol. in-12).

C'est M. J. Butler qui a traduit de l'anglais ce roman aussi médiocre d'invention que de style.

Paul Féval. — *La bande Cadet* (Dentu. — 2 vol. in-12).

Un nouvel épisode de cette vaste composition romanesque des *Habits noirs*, où le charme ordinaire du célèbre conteur se retrouve tout entier.

Mie d'Aghonne. — L'*Ecluse des cadavres* (Sartorius. — 1 vol. in-12).

On nous permettra sans doute de nous abstenir ici de toute annotation spéciale.

Fortuné de Boisgobey. — L'*As de Cœur* (Dentu. — 2 vol. in-12).

Drame violent, note vulgaire, intérêt intermittent, style fruste ; total : une œuvre banale et sans valeur.

Pierre Zaccone. — *Mémoires d'un commissaire de police.* (2 vol. in-12).

M, Zaccone excelle dans ce genre tout moderne que le regretté Gaboriau avait su si habilement transformer.

Silvia Zorelli. — *Le roman du pianiste et de la cosaque.* (Cloden. — 1 vol, in-12.)

Eu égard à la bruyante réclame dont cette insanité a été l'objet, une citation spéciale était nécessaire. Le lecteur honnête doit être prévenu. Œuvre grivoise et pimentée, dont le style ordurier est dépourvu de tout caractère ; le *Roman du pianiste* est une de ces publications déplorables et malheureusement trop fréquentes qui ne sauraient être accueillies favorablement de quiconque à le respect de soi.

* *
*

Nous n'avons à vous présenter aujourd'hui, chers lecteurs, qu'un bien petit nombre d'ouvrages de science, de voyage ou d'histoire :

Jourdanet. — *Influence de la pression de l'air sur la vie de l'homme* (Masson. — 2 vol. gr. in-8°).

Travail important et curieux, auquel l'affreux accident survenu aux aéronautes du *Zénith* donne comme un cachet d'actualité.

Elisée Reclus. — *Nouvelle géographie universelle* (La terre et les hommes. — Publication. Grand in-8o, par livraisons hebdomadaires, (Hachette éditeur).

Publication de luxe et de portée vraiment sérieuse.

C. Bouillevaux. — *L'Annam et le Cambodge* (Palmé. — 1 vol. in-8o).

Œuvre puissante d'intérêt et médiocre de style.

J. Vilbort. — *En Kabylie ; Voyage d'une Parisienne au Djurjura* (Charpentier. — 1 vol. in-12).

Relation charmante, qui mérite une recommandation spéciale.

Lanfrey. — *Histoire de Napoléon Ier*. tome V (Charpentier. — 1 vol. in-12).

Suite d'une œuvre dont l'éloge n'est plus à faire depuis longtemps et que le succès a consacrée.

Ch. de Mazade. — *La Guerre de France* (1870-71) (Plon. — 2 vol. in-8o).

Les éléments de cet important ouvrage ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, avec un grand succès.

Auguste Laugel. — *Grandes figures historiques* (Lévy. — 1 vol. in-12).

Les travaux de M. Laugel sont assez généralement appréciés du public lettré pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'appesantir sur le mérite de ce dernier ouvrage, où s'affirme à nouveau la vaste érudition de l'auteur.

* *
*

Les œuvres littéraires ne chôment pas. Nous pourrions facilement en produire ici une liste assez longue ; mais l'espace nous manque, et nous devons aujourd'hui, pour rester dans les limites qui nous sont fixées, nous borner à la présentation des deux ou trois volumes suivants.

Sainte-Beuve. — *Premiers lundis*, tome III et dernier (Lévy. — 1 vol. in-12).

Nous avons déjà parlé dans un de nos précédents bulletins, de cette exhumation littéraire, à laquelle la célébrité du critique est fort peu intéressée. Cette publication est aujourd'hui terminée. Elle accroît, sans aucun profit quelconque, un bagage littéraire déjà fort considérable.

Jules Bonnassies. — *La Comédie Française et les comédiens de province aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (Willem. — 1 vol. in-8o).

Ceci est une suite à des études antérieures parfaitement accueillies par un nombreux public sympathique à tout ce qui concerne notre histoire littéraire. Nous devons souhaiter au nouvel ouvrage de M. Bonnassies le même accueil et le même succès. Il en est digne à tous égards.

Alphonse Karr. — *Le Credo du Jardinier* (Lévy. — 1 vol. in-12.)

Quiconque jugera de cet ouvrage d'après le titre se préparera une déception singulière. *Le Credo du Jardinier* semble, en effet, devoir être le titre d'un recueil de principes, d'aphorismes, de recettes constituant les bases de la science horticole ; eh

bien ! non, et le jardinage est complétement étranger aux nombreuses matières traitées dans ce livre excentrique.

Le *Credo du Jardinier* est tout simplement, chers lecteurs, l'exposé des théories religieuses, philosophiques et fantaisistes du célèbre auteur des *Guêpes*, qui avait autorisé le public à exiger de lui plus de mesure et surtout plus d'esprit.

Eu égard aux matières traitées dans ce volume, ce titre : *Le Credo* DU *Jardinier* est tout simplement une outrecuidance. M. Karr nous le révèle : il n'y a qu'un seul jardinier au monde, celui qui date ses tartines et ses homélies de *Saint-Raphaël* dans le Var.

Qu'on se le dise !

Faut-il parler du volume lui-même, après avoir relevé l'excentricité de son titre ? Ma foi, non ! Il est trop imprudent d'effleurer d'une plume légère ces questions immenses que M. Karr traite avec une désinvolture et un dédain qu'il n'oserait employer pour la plus modeste de ses fleurs.

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

Agen, Imprimerie de Prosper Noubel

LES MOUVEMENTS DES PLANTES.

CAUSERIE BOTANIQUE.

I

Les mouvements des plantes! Voilà assurément l'énonciation d'un fait qui, pour beaucoup de lecteurs, paraitra paradoxal. Quoi! les plantes ou les organes des plantes se meuvent et s'agitent spontanément, comme si les attributs de l'animalité étaient aussi leur partage! Oui certainement, — et si la plupart d'entre elles paraissent et sont en effet immobiles,— beaucoup cependant, sans présenter au regard des mouvements immédiatement sensibles et manifestes, savent changer de position, en y mettant le temps, c'est-à-dire plusieurs heures. D'autres enfin, mais en plus petit nombre, se meuvent au plus léger attouchement.

Chose étonnante! s'il en est qui se meuvent sur leurs tiges, sans quitter le sol où elles plongent par leurs mille crampons et s'attachent par l'inextricable lacis de leurs suçoirs, il en est d'autres qui, développées au sein des eaux, savent briser les attaches qui les fixent, rompre leur cable, pour ainsi dire, s'abandonnant paresseusement au courant de l'onde pour s'en aller, errantes, à la recherche d'une compagne ou à l'accomplissement de leurs fonctions. D'autres encore lancent de leurs rameaux des corpuscules animés qui évoluent avec une telle rapidité et des changements de direction si fréquents que longtemps les savants trompés les prirent pour des Infusoires. Ces corpuscules, nous les verrons bientôt courir, venir, aller sans repos, sans trêve, sans cesse, tournoyer et tourbillonner, ivres de vie, de cette vie indépendante mais bien éphémère et comptée ni par des années, ni par des jours, mais comptée seulement par heures ou par instants.

Combien change la conception de la nature à mesure que les découvertes pénètrent plus avant et éclairent les plus obscurs de ses

mystères! Pour ces plantes, par exemple, qu'on croyait inanimées, c'est-à-dire immobiles, insensibles à toute excitation, se laissant meurtrir ou caresser, déchirer ou panser avec la même résignation et la même indifférence, voilà que l'observation et l'expérimentation ont démontré le contraire et révélé les faits les plus attractifs. Ce n'est plus seulement le vent qui agite leur corolle, entrechoque leurs étamines, courbe leurs tiges et les fait onduler au gré de sa capricieuse mobilité. Mieux douées et mieux partagées, plusieurs sentent et réagissent avec vigueur. Quelle exquise sensibilité! Ici le plus léger contact fait dresser leurs étamines, ouvrir leur pistil, fermer leurs feuilles. Là, au temps des amours, les organes s'échauffent et semblent ainsi montrer l'ardeur de leurs sentiments. Linnée ignorait cette motilité des plantes. Cette nature, qui, selon sa pensée, se joue à travers les formes,[1] avait trompé l'exactitude de son observation. Aujourd'hui sa célèbre définition de la nature ne pourrait plus être acceptée que sous de formelles réserves. « Les végétaux, disait-il dans son Système de la nature, sont des corps organisés, qui vivent mais ne sentent pas. Les animaux sont des corps organisés, qui vivent, sentent et se meuvent. » Eh bien! ces traits distinctifs, absolus, de l'animalité, le mouvement et la sensibilité ne sont plus que des caractères secondaires; et la motilité comme la sensibilité appartiennent aussi au règne végétal. Lamarck, le précurseur de Darwin, celui qui avec De Candolle a été le Linnée de la Flore française, Lamarck avait entrevu ces singularités avec la plus extrordinaire surprise. Depuis Lamarck, les observations sont devenues plus fréquentes; les travaux se sont multipliés et ce qui était autrefois merveilleusement rare est devenu aujourd'hui de connaissance commune. Depuis, Bory de Saint-Vincent, Pringsheim, Walz, Duchartre, Cohn, de Bary, Tulasne, je cite au hasard, nous ont rendus familiers avec ces surprises charmantes.

Nous ne nous adressons pas aux botanistes. Ce n'est pas pour eux que ceci est écrit. Nous n'avons aucune prétention de leur apprendre ce qu'ils savent mieux que nous. C'est au grand public que je m'adresse, à toutes ces intelligences qui s'intéressent à la nature et qui n'ont qu'un temps très court à accorder aux sciences, à tous ces esprits qui ne trouvent pas, au milieu des mille et une nécessités de la vie, le temps de satisfaire leur curiosité. Afin de per-

---

[1] Ludens polymorpha natura. (Linn. nat. Syst.)

mettre le contrôle et la vérification des faits avancés, nous prendrons nos exemples parmi les plantes indigènes. Nous tâcherons aussi d'humaniser cette science botanique, de la dépouiller de sa physionomie rébarbative, de ses façons de parler qui, quoique latine et grecque, n'en sont pas moins de l'hébreu pour la majorité des lecteurs.

Ne pouvant aborder l'histoire de toutes les plantes de notre pays qui se rapportent à notre sujet, nous choisirons nos spécimens et nos types. Nous nous occuperons d'abord des plantes dont les mouvements sont lents à se produire, puis de celles dont la motilité est rapide et instantanée, enfin de ces végétaux qui procréent des êtres infusoriformes.

II

Qui ne connaît les hélianthes et en particulier le tourne-sol et le topinambourg, le premier servant à la seule ornementation, le second cultivé à cause de ses tubercules, au goût d'artichaut, qui pourraient à la rigueur faire presque aussi bonne figure sur nos tables que la pomme de terre. Voilà des espèces grandes, fières, superbes, élevant d'un jet robuste et inflexible leur tête dorée vers le ciel. Elles vont à la recherche de ce soleil dont elles sont l'image, l'accompagnent dans sa course et, dès qu'il disparaît à l'occident, par l'inclinaison languissante de leur disque, semblent en pleurer l'absence. Le tourne-sol (helianthus annuus) passe ainsi la nuit à attendre la venue du Dieu, et le matin le retrouve tourné vers le soleil et saluant sa réapparition. L'hélianthe qui, par son disque floral gigantesque, s'efforce de reproduire l'image de l'astre éclatant, exécute, pour en suivre la course, un véritable tour de force. La plante se tord sur sa tige, absolument comme les saltimbanques qui, immobiles sur leurs pieds, tordent leur colonne vertébrale. Elle va jusqu'à décrire un arc de 45 degrés pour reprendre ensuite, pendant la nuit, sa direction orientale.[1]

Les héliotropes comme les hélianthes, suivent aussi la marche du soleil en tordant l'extrémité de leur axe. Mais il faut avouer que ce mouvement est bien faible. Les fleurs, portées au bout des tiges, y

---

[1] Je n'entends parler, bien entendu, que des individus vivant en état de pleine rusticité, avec toutes leurs qualités et leurs tendances spécifiques que ne vient contrarier aucune culture.

forment des épis compactes, qui se déroulent gracieusement à mesure de leur floraison. Toutes sont groupées sur un seul côté de leur support, le côté tourné vers le ciel. Notre pays en possède une espèce, toute rustique, l'héliotrope d'Europe, qui vit obscur, dédaigné, ignoré. La nature a oublié de lui départir ce pénétrant parfum de vanille et de benjoin qu'elle a si généreusement prodigué à son congénère du Pérou, choyé dans tous les jardins.

Quoique quelques fleurs fassent exception et s'ouvrent à diverses heures du jour, ce qui conduisit Linnée à faire l'horaire de Flore, la plupart s'ouvrent et se ferment à l'aube et au crépuscule. Hegel avait fait cette remarque et voici comme il la formulait : « Lorsque le soir on entre dans une prairie en regardant le couchant, on n'y voit que fort peu de fleurs parce qu'elles sont toutes tournées du côté du soleil. Au contraire, si l'on s'y dirige du côté opposé, on voit la prairie briller de mille et mille corolles. De même, lorsque de grand matin on se dirige vers la prairie en regardant l'occident, on n'y voit pas de fleurs parce qu'elles sont restées inclinées du côté où le soleil s'est couché ; mais on les verra se retourner vers l'orient à mesure que le soleil s'élèvera sur l'horizon. »

Cette tendance vers la lumière est puissante chez les végétaux. Voyez dans les forêts : les arbres les plus élevés en habitent le centre. Plus haute est la lumière, plus haute aussi est la futaie. Voyez les plantes grimpantes : comme elles s'élancent vigoureusement vers cette recherche des rayons qui les vivifient, Elles s'accrochent partout, jettent des griffes, des vrilles, des mains, montent sans cesse jusqu'au but de leurs désirs.

Mais chacune s'y prend pour grimper à sa manière. Le houblon grimpe de droite à gauche ; le grand liseron des haies (convolvulus sepium) grimpe au contraire de gauche à droite. Eh bien ! l'un est droitier, l'autre gaucher. Contrariez leur mouvement ; déplacez-les : mettez à droite ce qui était à gauche et à gauche ce qui était à droite ; puis attendez. Croyez-vous que le liseron, par exemple, sera assez bon, assez souple, pour vous obéir. Non, non ; il se déplacera, sans l'aide de personne, et reprendra sa position première ; et si vous le tourmentez, il mourra plutôt que de se laisser réduire. La bryone, au contraire, qui égaie les haies de ses fleurs d'un blanc verdâtre, se glisse et se faufile dans tous les sens. Cette reptation lui a valu le nom de couleuvrée, à cause de ses façons de reptile.

Aujourd'hui que, depuis la plus riche jusqu'à la plus humble demeure, les fleurs entrent partout, n'ayant pour payer l'hospitalité

qu'on leur accorde que la simplicité et la grâce de leurs charmes, rien de plus facile que d'observer cette aspiration des plantes vers la lumière. Les rameaux, les ramuscules ramassés tous du même côté dans le vase qui les contient, s'inclinent vers les croisées et vers les ouvertures. Le phénomène est surtout visible sur les plantes traînantes, les tradescantias rampants, par exemple, si communément répandus. Il faut souventefois retourner les pots du côté opposé pour vaincre cette direction invincible qui d'ailleurs se reproduit bientôt après.

D'autres cependant craignent la grande lumière et fuient l'éclat et l'éblouissement du jour. Le salsifis des prés ne peut supporter le rayonnement de midi et se ferme, si le ciel n'est pas voilé et couvert. D'autres encore réservent leur floraison pour les rayons amis de la lune seule. Tel est le silène penché de nos côteaux (silene nutans) qui le jour enroule ses pétales et les déroule la nuit. Le silène nocturne de la Provence, le silène noctiluque de l'est de la France en font autant. La ficoïde noctiflore, le pélargonium triste ont aussi ces épanouissements nocturnes.

Ainsi voilà des plantes qui, bizarres d'humeur, « ondoyantes et diverses » comme les hommes, préfèrent la tranquillité sereine et les âpres fraîcheurs des nuits à l'éclat et à la chaleur du jour. Aussi ont-elles gagné à ce régime-là les pâles couleurs. La beauté du teint, l'éclat du coloris leur manque. Cette lumière tamisée les pâlit et les décolore.

Tandis que celles-ci veillent et font leurs confidences aux étoiles, la plupart, aux approches de la nuit, sentent le besoin de dormir et prennent l'attitude du sommeil. Le dompte-venin (asclepias vincetoxicum) qui habite nos plateaux, laisse pendre mélancoliquement ses feuilles. Le robinia, connu vulgairement sous le nom d'acacia, les tient de même pendantes. Le baguenaudier (colutea arborescens), pour se préserver du serein, relève ses folioles, les applique l'une contre l'autre et les garde ainsi efficacement protégées. Le mouron des champs, à la corolle vermillonnée ou d'un bleu céleste, a les mêmes procédés et les mêmes précautions, tandis que l'onagraire de nos rives applique ses feuilles contre sa tige, les y enroule et protége ainsi les boutons floraux prêts à éclore contre les rigueurs du rayonnement nocturne. L'oxalide petite oseille (oxalis acetosella) redoute à ce point le serein que, non contente de fermer ses feuilles, elle incline sa corolle, la courbe et la dirige vers le sol afin de protéger ses étamines et décrit, pour effectuer ce mouvement, un arc

de cent degrés (Kerner), tandis que ses folioles, associées par trois, se ferment en tournant autour de leur nervure médiane, comme autour d'une charnière.

Pendant le jour, que le ciel devienne brumeux ou se couvre de nuages pour crever en averse, vite les fleurs referment leurs pétales pour couvrir d'un toit protecteur leur poussière fécondante, qui sans cela serait noyée et entraînée par l'eau. Au rassérénement, elles se hâtent de se rouvrir, souriantes au travers des pleurs.

Regardez un champ pendant la pluie, plus de fleurs. Maintenant que la pluie a cessé, regardez encore : le champ en est tout émaillé.

Dans vos promenades sur les côteaux, il vous est souvent arrivé de rencontrer des campanules aux grandes fleurs bleues. L'une d'elles, la campanule agglomérée se reconnait à ses feuilles rudes et aigues qui, s'élargissant à la base, y reçoivent plusieurs fleurs comme dans un berceau. Dès que le ciel est nuageux, elle s'enferme et se clôt chez elle, sans attendre la pluie.

Un souci, le souci pluvial (calendula pluvialis) imite cette sage prudence. Les chicorées, les pissenlits prennent un air de tristesse. Les laiterons penchent la tête, et dans ce dernier genre, il est une espèce Sibérienne qui, elle, ne s'ouvre que pour annoncer les temps brumeux.

On peut donc puiser dans l'observation de ces plantes des renseignements météorologiques. La nature, pour qui sait l'étudier, est d'une fécondité, d'un imprévu, d'une industrie inépuisables. Que d'instruments spéciaux n'ont pas inventés les savants pour juger de l'humidité de l'air ? Hygromètres, pluviomètres, psychromètres, udomètres, que sais-je encore ?

Vous n'avez qu'à vous pencher, vous les trouverez à terre. Vous aurez des hygromètres d'un aussi bon marché que possible, sans frais et sans autre peine que celle de les cueillir. Plus n'aurez besoin du vulgaire capucin qui se coiffe et se décoiffe. Les plantes vous avertiront aussi bien.

Tenez ! les géraniums des champs, dont les petites fleurs roses relèvent si agréablement le vert sombre des pelouses et des prés et que nos paysans désignent sous le nom commun d'*aguillettos*, à cause de la colonne effilée qui surmonte les coques de leurs fruits, ces géraniums ont leurs graines suspendues à un style persistant, courbé en arc gracieux. Le fil suspenseur de leurs coques est tellement sensible en présence de l'air humide qu'il se tord et se convulse jusqu'à la cessation de la pluie. Les graines des grodiums, genre

voisin du précédent, sont portées par des filets en tire-bouchon. Quand le mauvais temps arrive, la spirale devient très serrée et ne se déroule qu'au beau temps. Voulez-vous un autre hygromètre, prenez un chardon très petit et très humble, le cirsium acaule, dont la fleur sans tige semble naitre du sol, et qu'entoure une large rosette de feuilles armées de pointes aigues. En le cueillant, je ne jure pas que vous ne vous piquiez ! Si le temps tourne à la pluie, touchez-le : il est humide. Il en est de même pour d'autres carduacées.

Quoique un certain nombre de faits exposés ci-dessus relèvent en partie des phénomènes physiques, ils n'en sont ni moins instructifs et ni moins intéressants.

III

J'ai hâte d'arriver à des faits d'un intérêt plus élevé.

L'épine-vinette (berberis vulgaris) va nous fournir les preuves d'une parfaite sensibilité, de mouvements rapides, instantanés, spontanés ou se produisant au moindre contact, avec une énergique brusquerie.

Cet arbrisseau n'est pas rare dans nos bois, où il élève ses thyrses de fleurs jaunes et ses rameaux défendus par l'acuité de leurs épines conjuguées par trois.

La médecine a essayé d'utiliser ses baies d'un beau rouge de corail pour le traitement des fièvres. Profitable à l'homme, cet arbrisseau est au contraire très nuisible à l'agriculture ; c'est lui que plusieurs enquêtes ont récemment convaincu de communiquer au blé la rouille qui le flétrit.

Au moment de la fécondation, les étamines qui, jusqu'à ce moment, se tiennent écartées du pistil et du stigmate qui le surmonte, se jettent brusquement sur ce dernier, comme un ressort tendu et qu'on abandonne à lui-même, pour y déposer le pollen fécondateur. Une fois leur fonction remplie, elles retournent s'abriter sous les pièces de la corolle.

Voulez-vous en être vous-même le témoin ? Armez-vous d'une épingle, d'une aiguille, d'un corps quelconque assez fin et assez pointu pour pouvoir agir, et touchez sous le filet de l'étamine. A peine le contact s'est-il produit, à peine la pointe de votre instrument a-t-elle effleuré un point quelconque de filet qu'aussitôt l'étamine se précipite sur le pistil ? Touchez les étamines les unes après les autres, et toutes obéiront rapidement à votre excitation. Touchez-

les toutes à la fois, et vous les verrez toutes ensemble exécuter leur rapide gymnastique.

La durée du contact est d'une minute environ et quelquefois un peu plus. Mais le retour à la position première est moins rapide et exige trois fois plus de temps. Le mouvement de retour s'exécute avec lenteur et ce n'est que graduellement que l'organe reprend sa place de repos.

Coupez une branche fleurie de l'arbrisseau, emportez-la chez vous et, pendant plusieurs heures, en tourmentant les fleurs l'une après l'autre, vous pourrez tout à votre aise étudier ces singuliers phénomènes. Martyrisez ces malheureuses étamines, coupez le filet qui les porte. Malgré cette section, la sensibilité survit à cette mutilation barbare, comme ces vers dont les tronçons coupés cherchent à se rejoindre ou comme ces grenouilles décapitées dans le laboratoire, qui se grattent comme si rien ne s'était passé.

Voulez-vous endormir cette sensibilité ? Faites comme le chirurgien qui s'apprête à retrancher un membre, chloroformisez votre opérée. Si on plonge en effet les fleurs de l'épine-vinette dans une légère solution de chloroforme, elles ne tardent pas à s'endormir et restent alors insensibles à l'excitation, comme l'opéré reste immobile et insensible sous le couteau. (Heckel.)

J'ai expérimenté moi-même au moyen de l'éther, en soumettant les fleurs aux vapeurs de cet anesthésique ; au lieu de les plonger dans une solution éthérée, M. Heckel les chloroformise ; j'ai essayé de les éthériser.

Au bout d'un quart d'heure environ, j'ai obtenu le sommeil. Tandis que les fleurs voisines de la même grappe se contractaient avec vivacité, les fleurs en expérience gardaient leur immobilité et leur inertie, en face d'excitations répétées. Le sommeil a duré environ de sept à douze minutes, au bout desquelles la sensibilité s'est réveillée avec une force croissante. J'ai obtenu les mêmes résultats généraux dans chacun de mes essais. Ainsi le réveil, c'est-à-dire la sensibilité, reparaît en moins de temps qu'il n'en faut pour endormir les filets staminaux.

Tout travail et toute action amènent nécessairement la fatigue après un temps donné qui varie proportionnellement aux forces. Il ne faut donc pas s'étonner si, après des réactions multipliées, les étamines s'épuisent. Après chaque effort, laissez-les reposer et leur contractilité ne tardera pas à reparaître aussi vive ou presque aussi vive qu'au début de l'expérience.

J'ai voulu savoir quelle était la durée du repos nécessaire à la réparation de leurs forces. Il faut au moins leur laisser dix minutes de repos pour qu'elles ne donnent pas les signes d'une évidente fatigue. Si vous les excitiez trop fréquemment, elles s'arrêteraient à mi-chemin, épuisées. On doit donc respecter leur repos et ne pas abuser de leur énergie fonctionnelle.

La nature, si habile et si féconde, s'est mise en garde contre la vivacité et la fougue de leur tempérament. Les jugeant trop ardentes, elle a redouté leur précoce transport sur le pistil, non encore préparé à ce contact. La stérilité, l'impuissance et l'avortement en eussent été les conséquences.

Au fond de la corolle, au point où s'attache le filet, chaque étamine est escortée de deux glandes, qui font office de gendarmes, sentinelles jalouses de leurs amours. Ces glandes, d'un jaune vermillonné, compriment le filet et arrêtent ses tendances à l'essor. J'ai même vu assez souvent au microscope une légère expansion allant d'une glande à l'autre et sanglant la base du filet : c'est un luxe de précautions.

Bientôt un rayon de soleil fait évaporer l'eau de végétation qui gonfle ces glandes. Elles se dessèchent et le filet est délivré en même temps que s'achève la maturation du pollen. Une valve élastique se relève de chaque côté de la masse pollinique, comme cela se fait sur les anthères du laurier d'Apollon ; la poussière fécondante est mise à nu. Viennent maintenant du vent le moindre souffle, d'un insecte vagabond le moindre attouchement, et l'organe mâle se jettera sur l'organe femelle ; les secrets desseins de la nature seront accomplis.

Plusieurs espèces exotiques d'épine-vinette, qui croissent au Chili et dans le reste de l'Amérique du Sud, se comportent pareillement.

Chez les mahonia, qui appartiennent à cette même famille des berbéridées, mêmes détails anatomiques, mêmes dispositions, mêmes phénomènes d'irritabilité. On pourra s'en rendre compte sur le mahonia à feuilles de houx, entièrement acclimaté dans notre pays. Cet arbuste, si répandu dans nos jardins, les embaume au printemps de l'odeur de miel de ses bouquets, tandis qu'il les décore l'hiver de ses feuilles persistantes que l'automne rougit.

La fécondation de la rue s'opère avec plus de soins encore. C'est une plante, heureusement assez rare, à odeur fétide, à fleurs d'un jaune verdâtre, à feuillage d'une teinte glauque et à segments découpés très agréables à l'œil. Les étamines sont très étalées dans la corolle et fort éloignées du pistil. Qu'importe ! A l'heure voulue, elles

viennent tour à tour se porter sur le stigmate. Ce qui intéresse vivement, c'est de les voir avec un ordre parfait s'avancer, comme des soldats qui sortent du rang en répondant à leur numéro d'ordre, la première d'abord, puis la troisième, la cinquième et ainsi de suite jusqu'à l'épuisement du tour impair. Après cela, c'est le tour pair qui se présente pour s'avancer aussi régulièrement, sans jamais faire d'erreur.

Il est sur nos côteaux une plante, habituellement couchée à terre, gazonnante, qui ne relève sa tige que pour ouvrir sous le ciel une large corolle d'un beau jaune safrané. C'est l'hélianthème commun, aux feuilles arrondies et courtes, vertes en dessus et blanches en dessous. Lui aussi a ses étamines sensibles. Celles-ci sont très nombreuses et, comme il est à peu près impossible de les toucher isolément, on les voit s'avancer par paquets. Souvent aussi le mouvement se propage tout autour de la fleur. Les anthères heurtent quelquefois de la tête leurs voisines qui n'ont pas été excitées. Cette excitation transmise les fait entrer aussitôt en mouvement. C'est ainsi que ces chocs se communiquent et circulent. Sans être développée comme chez l'épine-vinette, la motilité présente ici un fait particulier. Il arrive quelquefois que les étamines, au lieu de se porter vers le centre de la fleur, tendent à se rejeter en dehors de son disque. Ce phénomène de recul se produit-il une fois la fécondation terminée ? C'est ce que je ne saurais dire. Ce point reste à élucider.

Un autre hélianthème, plus rare celui-ci, dont la corolle est d'un blanc pur et sur l'émail de laquelle se détachent délicatement les têtes jaunes des étamines, possède aussi cette même motilité mais moins accusée cependant. C'est l'hélianthème pulvérulent. (H. polifolium — D. C.) On le rencontre aux environs de Tournon et je l'ai moi-même trouvé en abondance sur les côteaux des environs de Fumel en compagnie d'un liseron rare, le liseron cantabrique.

Sur une plante de la famille des ombellifères, la sanicle, j'ai observé un mode de fécondation fort original. La sanicle (sanicula europæa) avait au moyen-âge une réputation de vulnéraire très solidement établie. Elle guérissait les plaies et les bosses. Plus n'était besoin de chirurgiens.

Avec la bugle et la sanicle
On fait aux chirurgiens la nique.

Si ce distique est riche d'intentions, on n'en peut pas dire autant de ses rimes. Quoi qu'il en soit de cette merveilleuse sanicle, aux om-

belles d'un blancrosé, en examinant ses fleurs à la loupe, on ne tarde pas à s'apercevoir que chaque pétale est roulé en forme de cornet, où s'engage un filet blanc fortement recourbé en arc gracieux, formant avec la fleur un anneau complet. Ce filet arqué, c'est celui de l'étamine qui plonge dans le cornet pétalique pour y cacher la tête de l'anthère. Quand le pollen est mûr, le cornet s'ouvre peu à peu. L'étamine, trouvant moins de résistance, se redresse brusquement et brandit au-dessus du pistil la poussière de son anthère. D'autres ombellifères, la coriandre par exemple, les orties, la pariétaire des murailles, reproduisent cet ingénieux mécanisme.

Dans la famille des graminées (blé, seigle, orge, etc.), dans cette famille si nombreuse, si prolifique, que Linnée dans son pittoresque langage appelle « la plèbe et la force du règne végétal »;[1] les étamines, terminées de chaque côté en fer de lance, s'ouvrent latéralement tandis que leur filet se tord brusquement pour secouer la poussière pollinique sur les stigmates plumeux, dont les branches aux fines aigrettes sont élégamment découpées en délicates ramosités. Puis la fécondation opérée, les étamines se rejettent hors de l'épillet, comme font les étamines des épiaires. Elles semblent, leur tâche terminée, avoir conscience de l'inutilité de leur présence.

Cohn a provoqué aussi des mouvements de contractilité sur les filets staminaux des cynées (artichaut, chardon-Marie, bardane, etc.), en y faisant passer un courant électrique; les cellules contractiles des filets se strient, paraît-il, comme les fibres musculaires des animaux. Cohn a conclu de l'analogie à l'identité : c'est aller peut-être un peu loin, mais ce n'est pas le lieu de discuter cette théorie.

On pourra suivre encore les mouvements des étamines sur le maronnier d'Inde, sur quelques liliacées et chez certaines borraginées.

Nous venons de voir les étamines aller au-devant des pistils. Voici maintenant des plantes chez lesquelles les pistils vont au-devant des étamines immobiles.

La jolie nigelle des champs (nigella arvensis), à la corolle blanche lavée de bleu, aux feuilles laciniées, capillaires, ce qui lui a valu le nom de cheveux de Vénus, recourbe ses styles et les incline vers les anthères.

Les géraniums, les erodiums, les pelargoniums infléchissent de

---

[1] Gramina plebeii... regni vegetabilis vim et robur constituentes. (Syst. Nat.).

même leurs branches stigmatiques pour aller à la rencontre des étamines.

La passiflore (P. cœrulea), qu'on plante en espalier le long des murailles où elle passe fort bien l'hiver, courbe aussi ses styles vers son appareil staminal.

On rencontre sur les rives de la Garonne et du Lot des plantes élevées, aux grandes fleurs jaunes, très odorantes, ce sont les onagraires *(œnothera biennis)* qui, venues de la Virginie, ont pris droit de cité dans notre pays. Leur pistil se termine par quatre branches en forme de croix. Ces branches inclinent leur extrémité vers leurs huit étamines et, une fois chargées de pollen, se redressent, s'appliquent les unes contre les autres et le tiennent ainsi enfermé. Sur d'autres onagraires, l'onagraire à grandes fleurs (*Œ. suaveolens*) ou l'onagraire de Lamarck qu'on trouve fréquemment dans nos jardins, on peut facilement provoquer ce mouvement à l'aide de la pointe d'une épingle.

Il serait facile de multiplier encore ce genre de faits. Mais sans vouloir longuement insister, on me permettra de signaler l'irritabilité des nombreuses branches stigmatiques de la petite mauve (M. rotundifolia), cette mauve si souvent adaptée par les ménagères à une foule d'usages d'hygiène domestique.

Je ne crois pas que pour cette espèce la faculté du mouvement spontané ait encore été signalée. L'examen des branches terminales du pistil, leur position surélevée au-dessus des anthères, le rapport de cette disposition avec celle des stigmates des géraniacées me conduisirent à supposer l'irritabilité des divisions pistillaires. L'expérience confirma aussitôt mes prévisions et sous l'irritant les stigmates se contractèrent. Ce fait ne doit pas être isolé chez les malvacées, et il en est probablement ainsi pour la plupart d'entre elles (lavatères, althœas, etc.)

Comme on le voit, l'arrangement anatomique seul a suffi pour mettre sur la trace du phénomène. L'étude des formes végétales n'est donc pas indifférente. Elle sert non-seulement à la connaissance de la structure intime des plantes et au fonctionnement général de leur vie, mais encore à trahir des secrets si longtemps et si profondément cachés.

Il est même tels de ces états morphologiques qui, à une première et superficielle vue, indiquent aussitôt à l'esprit, avec évidence et clarté, le but physiologique des formes anatomiques.

C'est précisément ce qui frappe dans le mimulus jaune de Califor-

nie (M. guttatus), aux magnifiques fleurs semées de ponctuations d'un brun mordoré ou plaquées de velours pourpre-cramoisi comme chez le mimulus remarquable (M. speciosus) qui n'est du reste qu'une variété du premier.

Le stigmate présente deux lèvres ouvertes, allongées en forme de languettes : la supérieure droite, l'inférieure pendante. Cette structure anatomique est révélatrice de la fonction.

En effet, laissez tomber un grain de pollen ou tout autre corps dans cette ouverture béante, et au premier contact les deux lèvres se referment vivement sur leur proie, comme par une sorte de contracture et de spasme prolongé. Nouvel et surprenant exemple du plan général des procédés que la nature emploie pour arriver à ses fins. C'est déjà comme une esquisse et comme une ébauche de la disposition anatomique génitale propre à un groupe zoologique supérieur (Mammifères).

Transportez maintenant sous l'objectif du microscope un grain de pollen de la citrouille commune *(cucurbita pepo)*, dont les fruits de forme si originale ornent les cheminées de nos paysans; vous apercevrez à la surface du grain cinq prolongements saillants, qui hérissent sa surface; on dirait des tubulures écourtées. Ajoutez une goutte d'eau : le grain s'en imprègne et, dès qu'il est gonflé, les tubulures s'ouvrent tout d'un coup et il en jaillit un long boudin pollinique qui serpente sur le champ du microscope.

Ce phénomène très singulier appartient aussi au pollen du liseron des champs *(convolvulus arvensis)*.

De ces sensations plus ou moins raffinées, passons à un matérialisme plus grossier dans son objet mais très relevé au point de vue physiologique.

Se douterait-on qu'il est des plantes carnivores, paraissant aimer et digérer le beefsteak, comme vous et moi ?

Voici les *drosères* positivistes, les pratiques et matérielles drosères qui, sans rougir, nous découvrent leurs appétits carnassiers.

Cette toute petite famille habite nos Landes où deux espèces la représentent, la drosère à feuilles allongées et la drosère à feuilles rondes.

Laissez tomber une fourmi, une mouche, quelques insectes sur leurs feuilles, munies à leur surface de longs poils rouges et glanduleux. Peu à peu les feuilles se replient sur ces victimes, de l'extrémité de leur limbe vers leur base, et englobent la bestiole qui, si elle est

vivante, fait d'inutiles efforts pour s'arracher à la glu que distillent les glandules de l'extrémité des poils.

Après un temps plus ou moins long, l'insecte subit un commencement de macération et est ramolli.

S'agit-il d'une macération pure ou bien d'une digestion véritable, surprise à son début, où la feuille sert d'estomac et où les glandes sécrètent le suc gastrique? C'est ce que l'avenir nous apprendra.

Toujours est-il qu'en 1871, une dame américaine, Mme Treat, essaya de les nourrir avec de la viande de bœuf crue. Les feuilles se replièrent sur ces petits morceaux de beefsteak saignant et les ramollirent au moyen de leurs sucs. Plus tard, elle y fit tomber des substances inorganiques, comme de la craie en poudre, du sable, de la magnésie, les feuilles restèrent immobiles et déjouèrent cette ruse, témoignant par là de la finesse et de la sûreté de leur goût.

Ces instincts carnassiers ont d'ailleurs été constatés sur les dionées gobe-mouches, les sarracénies, les nepenthes, etc.

Après avoir surpris tous les tempéraments, tous les modes de la sensibilité, toutes les habiletés d'une prudence ombrageuse, toutes les caresses qui accompagnent la fécondation ou les artifices qui la préparent, sans parler des manifestations passionnelles des *arums* qui se caractérisent par un dégagement de chaleur appréciable au toucher, il nous fallait surprendre des penchants et des appétits qui animalisent les plantes de plus en plus.

On n'en finirait pas avec les curiosités végétales, si on voulait s'étendre sur les étonnements que procurent un certain nombre d'espèces des flores étrangères et surtout des flores tropicales.[1] Nous y reviendrons peut-être un jour.

IV

Parmi les plantes que nous venons de passer en revue, tous les mouvements lents ou rapides, manifestes ou obscurs, se sont produits sans déplacement et sans changement de lieu. Mais quelques-unes, d'humeur vagabonde, ne consentent pas à rester toujours au même endroit. C'est parmi les plantes aquatiques que nous rencontrerons ces bizarreries.

---

[1] Mimoses (sensitives), trèfles, sainfoins, dionées, etc. Le moment précis de ces manifestations est d'ordinaire celui qui se rapproche le plus de l'époque de la fécondation : ni trop tôt, ni trop tard.

La vallisnérie spirale, qui habite le canal du Midi, nous est arrivée du Rhône, où elle fréquente les anses et les bras tranquilles du fleuve. Elle a, par la voie des canaux, gagné celui du Languedoc et ensuite, étendant ses pérégrinations, elle s'est introduite dans le canal latéral à la Garonne. Les fleurs mâles et les fleurs femelles n'habitent pas la même maison, c'est-à-dire le même pied. Depuis la création, elles font ménage à part et probablement resteront éternellement séparées. Mais la nature a ses exigences ; il faut bien, pour sauver l'espèce, la reproduire. Comment se tirer de cette difficulté ? d'une manière très simple, comme on va le voir.

Le pied de vallisnérie, sur lequel se trouve le pistil, a ses pédoncules floraux enroulés en spirale ; on dirait le ressort à boudin d'un chronomètre. Quand le moment de l'épanouissement arrive, la spirale se détend, s'allonge et peu à peu la fleur atteint la surface de l'eau où, mollement couchée, elle s'étale et s'épanouit.

Les fleurs mâles, au contraire, que protégent plusieurs pièces membraneuses, vivent au fond de l'eau. Les pédoncules qui les portent ne sont pas contournés en hélice, comme les pédoncules de l'autre pied. Ils ont même l'inconvénient d'être très courts et la fleur resterait submergée sans un habile artifice. Quand la montagne ne vient pas, on va, dit-on, vers la montagne ; c'est ce que fait la vallisnérie mâle. Elle n'y va pas par quatre chemins. Elle rompt son pédoncule, abandonne le pied qui la retient, vient flotter à la surface où, se servant de la poussée de l'eau, elle se laisse doucement porter vers la fleur femelle ouverte qui l'attend. Une fois la fécondation opérée, le pédoncule spiralé de cette dernière resserre de plus en plus sa spire et ramène la fleur au fond de l'eau, où elle va former et mûrir ses graines.

Le faux nénuphar, qui lui aussi est submergé, se déracine, au moment de la floraison, et vient étaler ses fleurs jaunes sous le ciel.

La châtaigne d'eau (trapa natans), plus ingénieuse, fait comme les baigneurs inexpérimentés qui se soutiennent par des vessies ou des ceintures de liége. Les pétioles de son bouquet de feuilles terminal se renflent, se creusent et se remplissent d'air. Devenues très légères, les feuilles remontent et entrainent la plante avec ses racines. Les fleurs s'ouvrent, le pollen se répand ; puis les ballons se dégonflent, la plante sombre et va achever sous l'eau son développement.

L'utriculaire commune, qui croit dans les marais et dont les fleurs ressemblent pour la forme à celles des gueules de lion, s'épanouit par le même moyen. Pour les élever à la surface, l'extrémité de ses

feuilles capillaires est munie de renflements vésiculeux. Un opercule ferme ces petites vessies qui se gonflent d'air. La poussée de ce gaz obture d'autant mieux les utricules que l'opercule ne peut s'ouvrir de dedans en dehors. Plus tard un liquide mucilagineux emplit les petites vessies, les feuilles s'alourdissent et l'utriculaire coule.

Parmi les infiniments petits des végétaux, tels que les diatomées, dont les formes discoïdes, rectangulaires, lozangiques, trapézoides sont d'une parfaite régularité géométrique, les navicules possèdent un mouvement lent de progression. Le tripoli, dont l'emploi est si fréquent, est formé par d'immenses amas fossiles de carapaces siliceuses de ces imperceptibles diatomées naviculaires.

Les oscillaires (conferves) ont aussi une très curieuse motilité, d'où leur est venu leur nom. Ce sont de petits tubes creux, non ramifiés, isolés ou sortant par paquets d'une gaine commune. Les uns oscillent avec la régularité d'un pendule ; d'autres se contractent en hélice, puis se déroulent pour reprendre leur direction rectiligne et recommencent indéfiniment (Adanson). C'est le mouvement perpétuel réalisé.

Les prêles, que tout le monde connaît sous le nom de queues de cheval et dont les tiges siliceuses servent au polissage, les prêles lancent elles-mêmes les spores d'où naissent de nouveaux individus.

Au printemps, leurs jeunes tiges se terminent par des épis allongés en forme de cônes. Une série de petites pièces juxtaposées donne à l'épi l'aspect d'une mosaïque. En touchant les cônes à maturité et par un temps sec, vous voyez un nuage de poussière verte s'élever brusquement et couvrir vos doigts. Si on promène la main sur l'épi, on provoque une foule de petites explosions accompagnées du même nuage vert. Ces grains de matière verte sont des spores qui, projetées sur le sol, y germent et reproduisent la plante.

Voici l'explication de ce phénomène. Au dessous des pièces de la mosaïque, dont nous parlions plus haut, sont rangées circulairement de petites loges ou sacs qui s'ouvrent plus tard par une fente et où sont contenues les spores. Celles-ci sont enlevées par deux ou quatre fils, spatulés à l'extrémité. Par les temps humides, les fils ou élatères s'allongent et embrassent la spore de plus en plus. Par les temps secs, les fils se raccourcissent d'autant et par ce resserrement acquièrent une tension élastique si énergique que la spore est lancée au loin. Sous le microscope, en mouillant et desséchant tour à tour les spores, on assiste à cet enroulement et à ce déroulement successifs.

Ces spires élastiques sont communes à presque toutes les hépatiques, dont les prêles font d'ailleurs partie.

Nous voici maintenant arrivé, par la suite naturelle de cette étude, au bas de l'échelle végétale où nous allons rencontrer des organes complétement libres, doués d'une étonnante vivacité, allant, courant, tourbillonnant sous l'œil qui les observe. Comme ici l'usage du microscope est absolument indispensable, nous exposerons brièvement les principaux faits.

Ces organes animés, semblables à s'y méprendre à des êtres vivants, qui ont certainement pendant un temps fort court tous les caractères de l'animalité, ce sont les particules mâles qu'on a, à cause de leur liberté, appelées des anthérozoïdes (algues, mousses, fougères, etc.) Ces anthérozoïdes se développent dans une cavité close et comme sphéroïde qu'on appelle anthéridie. Cette cavité est remplie par un liquide au sein duquel se forment les filaments reproducteurs, par un développement analogue à celui des zoospermes chez les animaux. Bientôt l'anthéridie se rompt et l'anthérozoïde s'en échappe. C'est alors que commencent, avec sa vie libre, ses fonctions reproductrices. Il ne tarde pas à rencontrer l'organe femelle, l'archégone, que termine un conduit (vaginule) menant à une cavité centrale. L'anthérozoïde s'y heurte, tâtonne, y pénètre enfin. Le liquide granuleux qui remplit la cavité reçoit l'impulsion vitale et la segmentation de la cellule commence. Ainsi, chez les végétaux inférieurs, se retrouve la segmentation du vitellus de l'œuf des animaux. Le zoospore remplace le zoosperme.

Les anthérozoïdes de la fougère commune s'enroulent en trois tours allongés et ont leur extrémité chargée de cils dont ils se servent pour avancer d'un mouvement rotatoire, en présence de l'humidité.

Chez les prêles, leur forme est virgulaire. Les mousses, ces arbuscules en miniature, en offrent de nombreux spécimens.

Pour le polytric, le filament animé est muni à son extrémité de deux prolongements ciliés, comme les infusoires flagellifères, au moyen desquels il ondule comme un serpent. Les vauchéries, cette matière verte qui emplit les fossés et tapisse les murailles, émettent des anthérozoïdes au corps arrondi, ovale, tout couvert de cils, comme les embryons des éponges, des méduses et des coraux. La fécondation des varechs (laminaires, fucus, etc.) se fait de même par des corpuscules vivants. Les curieux, qui voudront connaître de plus amples détails sur cette matière, pourront mettre à profit les travaux

de Schimper (de Strasbourg) de De Mirbel, de Roye, de Thuret, etc. Quelle merveille ! Les plantes les plus humbles, les plus dédaignées, qui frappent si peu le regard de l'homme, sont précisément celles qui se rapprochent le plus de l'animalité. La ressemblance est si frappante avec les organismes inférieurs qu'on a longtemps confondu ces anthérozoïdes avec les infusoires qui les entourent, comme les euglènes, les paramécies, les kolpodes, etc.

Les volvoces, par exemple, ne sont pas autre chose que des conferves parvenues à la phase de leur vie embryonnaire et libre par opposition à la phase de leur vie adulte et fixée.

Ainsi les corps organisés, plantes et animaux, confondent leur vie au bas des deux échelles végétale et zoologique. Où commence l'animalité ? où finit-elle ? Où commence le règne végétal ? où finit-il ? Questions obscures.

Ces plantes, animées une partie de leur existence, appartiennent-elles à l'ordre zoologique ? Ces animaux, libres d'abord, puis fixés, tels que les anémones de mer, relèvent-ils du règne végétal ? Quelle admirable soudure et quel passage admirablement ménagé d'un règne à l'autre ! Là, les animaux-plantes ou zoophytes; ici, les plantes-animaux ! L'éponge, qui végète sur son rocher, lance des embryons libres, animés, qui après avoir tourbillonné un temps, se fixent et se transforment en éponge.

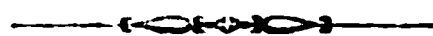
La plupart des algues ne font pas autrement.

Et ces éclatantes anémones de mer, qui ressemblent par les franges de leurs bords à des corolles magnifiquement colorées, se ferment et se rouvrent comme nos fleurs.

Quelle grandeur créée par la nature dans les rapports établis entre les deux règnes ! Algues, mousses, oscillaires, navicules, etc., se trouvent, par un ensemble de traits communs, confondues avec les infusoires, les éponges, les coralliaires. C'est par leurs humbles et agiles corpuscules que se soude l'anneau qui rattache la chaîne végétale à l'animalité, les zoospores aux zoophytes. « La nature, disait Pline le naturaliste, n'est jamais plus grande que dans les plus petites choses.[1] » Qu'eût-il dit en présence des révélations de la science moderne ?

Dr COUYBA.

[1] Natura nusquam magis quam in minimis tota est. (PLINE.)



NOTICE

SUR

LES MONNAIES DES ÉVÊQUES ET DES CONSULS

DE CAHORS,

FRAPPÉES SOUS LA TROISIÈME RACE DES ROIS DE FRANCE.

(Suite)

1100. — Quelques années plus tard, c'est-à-dire tout-à-fait à la fin du XI[e] siècle, sous le successeur immédiat de Géraud de Gourdon, Géraud III de Cardaillac, l'existence et même l'importance de la monnaie de Cahors sont confirmées par les faits suivants :

« Le nouvel évêque, dit encore la chronique manuscrite de l'abbé « de Fouillac, ne pouvant pas s'entendre avec son chapitre[1] au sujet « du partage des bénéfices provenant de l'hôtel de monnaie de Ca- « hors, a été obligé d'avoir recours à la médiation de Pierre, évêque « de Limoges, d'un évêque de Vence que le cartulaire appelle vi- « caire de l'évêque de Clermont, et de Pierre, abbé d'Aurillac, qui les « accordèrent. Il résulte de cet acte que l'évêque de Cahors assura « aux chanoines un revenu considérable sur la monnaie et leur fit « l'abandon complet de la plupart des églises de la ville et de plu- « sieurs dîmes dans le diocèse. »

1106. — Ce nouvel arrangement est pleinement confirmé par une bulle de Pascal II. Mais faisons observer ici que ces confirmations de la cour de Rome de tous les actes des évêques et des abbés du moyen-âge, qui pour un esprit superficiel pourraient paraître comme des formalités inutiles, sont aujourd'hui extrêmement

[1] Disons ici en passant que ce chapitre, à cette époque, se composait : d'un grand archidiacre, d'un archidiacre dit de Fornès, d'un chantre, d'un chancelier, et de neuf simples chanoines. En tout treize personnes.

précieuses pour l'histoire, et forment une espèce d'enregistrement et de contrôle de tous les principaux faits et gestes des prélats de cette époque.

1113. — Le successeur de Géraud III, Guillaume de Caumont et de Castelnau, qui occupait le siége épiscopal de Cahors de **1113** à **1150**, alla encore plus loin dans ses concessions en faveur de son chapitre que ses prédécesseurs. Voulant se réconcilier avec les chanoines de son église et leur prieur nommé Bernard, il leur permit de battre monnaie dans toute l'étendue de leurs possessions et en tel lieu qu'ils jugeront à propos (*In terra ipsorum et ubicumque terrarum*).[1]

« Cet évêque céda en outre aux chanoines, dit l'abbé de Fouillac,
« les tabliers de Cahors, c'est-à-dire la perception du droit d'étalage;
« et ceci nous prouve encore avec le droit de battre monnaie que les
« évêques de Cahors, à cette époque, étaient de véritables seigneurs
« dans leur ville épiscopale. »

1125. — M. de Saint-Vincent, auteur d'un ouvrage de numismatique très estimé, dit que la première émission des monnaies de Cahors a eu lieu en **1125**; il ajoute même qu'il y avait au marc 35 sols cadurciens, mais sans en apporter des preuves et sans même citer la source de ce renseignement. D'un autre côté, il y a des documents du commencement du XIIe siècle, dans lesquels il est dit que les ducs de Guienne autorisaient le cours des monnaies frappées par les vicomtes de Turenne dans les diocèses de Cahors, de Limoges et de Périgueux.

1133. — Ici, nous arrivons à une lacune presque séculaire, dans laquelle nous n'avons rien à citer relativement au monnayage cadurcien. Il faut donc supposer que les évêques de Cahors de cette époque exerçaient paisiblement leur droit monétaire en partageant loyalement leur bénéfice avec les chanoines de la cathédrale, sans provoquer aucune réclamation de la part de la bourgeoisie de leur ville épiscopale. Et il paraît même qu'ils n'étaient pas les seuls qui jouissaient dans le Quercy de ce privilége; car, si l'on peut croire à *Lebret*, historien de Montauban, déjà antérieurement même à la fondation de cette ville en **1133**, les abbés du monastère de Saint-Théodart, autrement dit de Montauriol, auraient déjà joui dans toute l'étendue de leur juridiction du droit de battre monnaie (*Jus cunei*),

[1] Gallia Christiana, t. Ier, p. 00.

privilége qui leur aurait été octroyé gracieusement par leurs puissants protecteurs, Alphonse comte de Toulouse, et son fils, le pieux croisé Raimond de Saint-Gilles.[1] Malheureusement ce fait est difficile à prouver, car, jusqu'aujourd'hui au moins, on ne voit dans les collections même les plus riches aucune de ces prétendues monnaies abbatiales montalbanaises. Le fait cependant n'a rien d'impossible, puisque, à cette époque, un grand nombre d'abbés possédaient ce privilège, et même certains seigneurs laïcs faisaient battre la leur dans les monastères et les abbayes. — Ainsi les vicomtes de Turenne, dont les domaines se trouvaient entre le Quercy et l'Auvergne et qui jouissaient du droit de battre monnaie depuis le commencement du XII[e] siècle, avaient leurs forges monétaires, comme on disait alors, tantôt dans la ville de *Martel* et tantôt dans l'abbaye de *Beaulieu*.[2]

1200. — Il paraît que vers la fin du XII[e] siècle, outre la monnaie des évêques de Cahors et celle des comtes de Toulouse leurs suzerains, la monnaie des comtes de Rodez et celle du vicomte de Turenne circulaient librement dans toute l'étendue de la province du Quercy.[3] Mais, à cette époque, le pays commençait à se transformer complétement. La noblesse a été déjà décimée par les expéditions lointaines de la Terre-Sainte, et elle était à la veille d'être fortement abaissée par les guerres des Albigeois, tandis que les villes, au contraire, enrichies par le commerce et l'industrie, s'affranchissaient toujours de plus en plus de l'autorité des seigneurs féodaux. — Mais, revenons à la question monétaire.

1208. — Au commencement du XIII[e] siècle, nous voyons sur le siége

---

[1] Ce fait, d'ailleurs, ne serait pas isolé dans l'histoire de ce temps, car c'est précisément le même Raimond de Saint-Gilles qui, ayant besoin d'argent pour son expédition de la Terre-Sainte, vendit le comté de Rodez à Richard, comte de Carlad et de Lodève. Et ce seigneur, ayant obtenu aussi, par cet achat, le droit de battre monnaie, fit frapper les premières pièces connues de Rodez.

[2] Raymond, vicomte de Turenne, convoqua, en 1194, une assemblée des gentilshommes du Quercy et de ses vassaux dans la ville de Figeac, d'où il partit à leur tête pour la Terre-Sainte. Il décida, avant son départ, qu'à l'avenir la monnaie de la vicomté de Turenne serait frappée, comme le souhaitait Humbert, abbé de Beaulieu, dans l'abbaye de cette ville. (Chronique manuscrite de l'abbé A. Raymond de Fouillac, t. I; XII[e] siècle, § 103.)

[3] Les monnaies qui, après celles de Cahors, avaient cours dans le Quercy, étaient celles de Toulouse, de Turenne et de Rodez. (Manuscrit de G. Lacoste à la Bibl. de Cahors; t. II, livre VII, p. 102.)

épiscopal de Cahors Guillaume V de Cardaillac, issu d'une des plus puissantes familles du Quercy.[1] Ce prélat, animé d'un grand zèle pour le maintien de la religion dans le pays et doué naturellement d'un esprit belliqueux, prit une part active à la croisade contre les Albigeois en soutenant les efforts de Simon de Montfort contre Raimond, comte de Toulouse. Cette guerre consolida l'autorité temporelle des évêques de Cahors sur le Quercy, mais nécessita aussi de grandes dépenses qui surpassèrent bientôt les revenus épiscopaux, comme nous allons le voir dans la suite de ce récit.

1211. — Immédiatement après son retour de la guerre contre les Albigeois et avant son départ pour Paris où il devait rendre hommage de son comté à Philippe Auguste, Guillaume de Cardaillac, ayant sans doute grand besoin d'argent et voulant en obtenir des bourgeois de Cahors, promet aux citoyens de cette ville, *civibus civitatis Cadurcensis*, de ne point changer les monnaies que lui et ses prédécesseurs ont fabriquées, de ne les diminuer ni de poids ni de titre, et de les faire établir à 4 décimes d'argent.[2]

1212. — Au mois de juillet 1212, le même évêque consentit, sur la demande des consuls et des bourgeois de Cahors, moyennant 10000 sols, que lui donnèrent ceux-ci, à faire un nouveau règlement et à déterminer d'une manière plus précise le poids et la qualité de ses monnaies, à promettre que l'évêque ne pourrait qu'une fois en sa vie les modifier ; et cette charte, que M. Emile Dufour appelle singulière, fut scellée de son sceau et de celui des consuls de Cahors. — La fin de cette pièce est de la teneur suivante : « *Et, ut conventum supra* « *dictum sit firmius, nos imposuimus presenti chartæ sigillum* « *nostrum et consules Caturci de communi civium consilio similiter* « *posuerunt suum et hoc factum est anno ab incarnatione Verbi* « *1212, mense julio.* »

1224. — Le même évêque, dont nous avons parlé plus haut, Guillaume V de Cardaillac fit (en 1224) hommage de la baronnie et du comté de Cahors à Louis VIII, dit le Lion, roi de France. La même année, la veille de la nativité du Seigneur, il céda aux consuls et à la commune de la ville de Cahors (*vendimus et concedimus consulibus*

[1] Guillaume V de Cardaillac, évêque de Cahors de 1208 à 1234, succéda à Guillaume IV de Cras.

[2] Voyez M. Emile Dufour : La commune de Cahors au moyen-âge.

et universitati Caturci civitatis) tous les droits qu'à titre de souverain ou à tout autre, il avait sur la monnaie,[1] et cela, pour six ans, moyennant la somme de 6000 sols caorcins, qu'il déclare avoir ci-devant reçue et employée au profit de l'église. Donnant même aux consuls la faculté de fabrication aussi longtemps qu'ils le voudraient après l'expiration de ces six années, et d'en percevoir tous les profits, sous la réserve néanmoins de la dime appartenant au chapitre, des droits dévolus à la maitrise, de la connaissance des délits en fait de monnaies et des amendes qui en résulteraient.

1224. — Disons ici, en passant, que la même année, la monnaie épiscopale d'Agen était en pleine activité du temps de l'évêque Arnaud de Rovinian qui avait obtenu ce privilége de Simon de Montfort, sept ans auparavant. J. Lelewel dit, dans sa numismatique du moyen-âge, que les évêques d'Agen tenaient ce droit du consentement de ceux de Cahors ; mais il ne dit pas sur quel document il se fonde pour avancer ce fait. Quoi qu'il en soit, les pièces de monnaie épiscopale d'Agen sont connues dans les chroniques du pays sous le nom de pièces arnaldèses ou arnaudenqs.[2]

1230. — En revenant à l'histoire monétaire de Cahors, nous voyons que le 5 des calendes d'avril 1230, l'évêque Guillaume de Cardaillac, en ajoutant encore au traité de 1224, jugea à propos de céder aux consuls de sa ville épiscopale, moyennant 200 marcs d'argent que les bourgeois lui avaient prêtés pour payer le lombard Juvénal et compagnie, tous les droits sur la monnaie qu'il n'avait pas aliénés par

[1] Pièce des archives historiques de la ville de Cahors déposées à la bibliothèque publique. L'an 1224, l'évêque de Cahors, Guillaume de Cardaillac, cède pour six ans aux consuls de cette ville le droit de battre monnaie. Pièce sur parchemin, bien conservée, rédigée en latin et portant le nº 3 dans la section des monnaies. — Voici ce qu'en dit Gallia Christiana, tome Ier, page 132 : « *De jure cudendæ monetæ argenteæ cum civibus urbis Guillelmus pactus fuerat mense julio 1212, quæ adhuc supersunt cum sigillis. — Idem jus postea pigneravit ad sex annos consulibus et urbi, pro sexies mille solidis, instrumento scripto Cadurci in vigiliâ natalis Domini anno 1224.* »

[2] Nous renvoyons les personnes qui voudraient avoir quelques détails sur les anciennes monnaies d'Agen à l'intéressante notice de M. Casimir de Saint-Amans qui se trouve dans le tome VII (1re série) du *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts* d'Agen, et à une charte relative à ce sujet qui a été publiée par M. A. Magen, page 493 du tome III (2e série) de la même collection.

l'acte précédent, « *Jus omne monetale, si quod reliquum foret* » et cela du consentement du chapitre.[1]

1232. — A cette époque, la monnaie cadurcienne était employée dans tous les contrats privés et publics dans toute l'étendue de la province du Quercy, comme nous le voyons par un acte de l'an 1232, fait dans les circonstances suivantes. Raymond de Montpezat, abbé de Moissac, fonda l'hôpital de la Pointe. Il voulut que cette Maison-Dieu fût soumise aux consuls de Moissac. Deux sous de la monnaie de Cahors étaient payés par an aux consuls à titre d'inféodation.[2]

1236. — Géraud, de la famille de Barasc-Béducr, remplaça Guillaume de Cardaillac sur le siége épiscopal de Cahors.

1247. — Onze ans plus tard, le nouvel évêque déclare et reconnait devoir à Arnaud Beraldi la somme de 85 marcs de livres sterlins, somme énorme alors, car le sterlin valait à cette époque 13 livres, et le marc sterlin valait 13 sterlins ce qui faisait la somme de 14365 francs. Il est dit dans cette déclaration que cette somme a été employée à payer les dettes contractées pendant la croisade contre les Albigeois par Guillaume de Cardaillac, évêque de Cahors, envers les banquiers qui sont venus alors d'Italie à Cahors et qui tenaient leurs bureaux usuraires sur la petite place près de l'église et du couvent de la Daurade, place qui à cause de cela a porté longtemps le nom de la place au Change et qui, du temps de l'abbé de Fouillac (vers la fin du xvii[e] siècle), s'appelait place des petits Masels ou des Boucheries, et que l'on appelle aujourd'hui *place au bois* ou *placette*. Les chroniqueurs du pays ajoutent aussi que la monnaie employée par ces banquiers italiens portait le nom de monnaie caorsine.[3]

---

[1] Ce fait de cession de droit de monnayage par l'évêque à une ville, n'est nullement une chose isolée dans l'histoire du moyen-âge. Nous pouvons citer, d'après Lelewel, les évêques de Maguelone qui ont cédé déjà en 1220 leur monnaie aux consuls de Montpellier. Il s'agissait ici de la célèbre monnaie melgorienne si répandue alors dans tout le midi de la France. Ces évêques de Maguelone se sont réservé aussi la conservation sur ces pièces de leurs insignes épiscopaux. Les comtes de Provence accordèrent aussi en 1218 à la ville de Marseille la prérogative de forger une monnaie spéciale, mais à leur titre et à leur face. (J. Lelewel : Numismatique du moyen-âge. — Edition de J. Straszewicz, tome Ier, page 144.)

[2] Voyez les documents paléographiques, tirés des archives de France et des bibliothèques publiques, par Aimé Champollion-Figeac, page 150.

[3] Manuscrit de l'abbé de Fouillac, année 1247.

1249. — Le même évêque (Géraud de Barasc) règla le poids et la valeur de la monnaie de la ville. Cette mesure fut confirmée par une décision de l'évêque d'Agen, Guillaume III de Pontoise, appelé à servir de médiateur entre les consuls de Cahors et leur évêque,[1] auquel ce même arbitre les condamna à payer une amende de 500 marcs d'argent, ce qui fut fait, d'après le manuscrit de Fouillac, p. 228, tome I, et d'après le témoignage de Gallia Christiana, tome I, p. 134. Malgré ces témoignages si sérieux, nous pouvons rectifier cette assertion, car nous avons trouvé dans les archives historiques de Cahors une preuve authentique de la générosité de l'évêque, qui ayant reçu la somme de 250 marcs de l'amende infligée, fit grâce aux bourgeois du reste.[2]

1250. — La reine Blanche, régente du royaume pour la seconde fois et cette fois-ci pendant l'absence de Louis IX qui était en Palestine, confirma les priviléges des vicomtes de Turenne et principalement leur droit de battre monnaie. Nous avons cherché en vain dans les archives du Quercy une pièce semblable, mais relative au droit des évêques de Cahors qui ne cessaient pas cependant de frapper leur monnaie comme nous le verrons plus loin.

1256. — Géraud de Barasc-Béduer mourut en 1256, après vingt ans d'épiscopat. Son successeur était Barthélemy de Roux, issu d'une puissante famille des seigneurs de Val-Rouffié, près de Cahors. C'est précisément l'époque qui nous fournira le plus de faits relatifs à la question qui nous occupe.[3]

---

[1] Il parait que cet arbitrage épiscopal a eu lieu d'après la volonté expresse du Saint-Siége. Voici ce qu'en dit Gallia Christiana : «*Guillelmus III Aginensis episcopus,* « *bulla Inocentii papæ IV, 17 cal. Maii, pontificatus anno sexto, delegatus judex* « *inter Geraldum Cadurcensem antistitem et consules dictæ civitatis, utrique parti* « *diem assignat, fer. 6 ante festum S. Andreæ 1249. Ex tabulis Cadurcensibus, ejus* « *que placito controversia finitur.* »

[2] An 1250. Quittance de la somme de 250 marcs d'argent payés par les consuls de Cahors à leur évêque, d'après la décision de l'évêque d'Agen. Remise est faite du reste. Pièce portant le nº 3 de la section des monnaies. Elle est sur parchemin et rédigée en latin. Archives historiques du Lot, déposées à la bibliothèque publique de cette ville.

[3] Autour de ce temps-là on a encore une nouvelle preuve de l'emploi général des monnaies de Cahors dans les transactions. En 1258, le chapitre de Cahors laissa à Bertrand de Cardaillac les terres de Cremps, Concots et Aujols, moyennant une rente

1261. — Il parait, quoique nous n'ayons pas des preuves directes, que les bourgeois de Cahors ayant abandonné leur location de l'hôtel de monnaie, l'évêque Barthélemy a dû le reprendre dans les premières années de son épiscopat. Ainsi nous trouvons dans le manuscrit de M. G. Lacoste [1] homme très érudit et possédant toutes les informations possibles pour l'histoire du Quercy, ce qui suit : L'évêque « Barthélemy de Roux fit bâtir son hôtel de monnaie sur le fond « d'un certain Raymond d'Archambal, bourgeois de Cahors et posses- « seur du fief de ce nom. Ce bâtiment de la monnaie épiscopale « était entre la maison Archambal et le palais des évêques, com- « me le prouve l'acte authentique relatif à un accord conclu entre ce « prélat et le bourgeois précité.[2] » Cette pièce, écrite en langue vulgaire, a été connue de Guyton de Malleville qui la donne en copie dans sa chronique manuscrite.

1266. — Nous trouvons dans les différentes archives du Quercy des preuves nombreuses qu'à cette époque toutes les transactions dans ce pays se faisaient en monnaie de Cahors. Ainsi on voit dans les archives de Montauban (livre rouge, fol. 30) un acte de l'an 1266, par lequel Marie de Montbeizo, fille de Bernard de Montbeizo, vend pour le prix de 30 sols caorcins, six pieds de terre aux consuls de Montauban pour faire un chemin. Lesdits six pieds confrontaient avec le chemin nouveau de dessous le Tarn et avec la ligne d'Arnaud Périas.

---

annuelle de 40 livres caorcines, et un faucon à chaque changement de maître. (Manuscrit de Fouillac, tome I[er] *anno citato.*)

[1] Livre IX, page 91.

[2] Il y a ici encore une difficulté relativement à l'emplacement vrai de cet hôtel de monnaie épiscopal, difficulté qui provient de ce que l'on confond quelquefois l'église de Saint-Jean avec l'église de Saint-James, qui étaient distinctes mais très rapprochées l'une de l'autre, aujourd'hui toutes les deux sont complétement démolies. M. G. Lacoste dit à ce sujet : « L'hôtel de monnaie épiscopale, d'après toute la probabilité, « était contigu à l'église ou chapelle Saint-Jean, dont l'officialité occupait plus tard « l'emplacement. Cette chapelle était connue dans les anciens titres sous le nom de « Ecclesia Sancti Joannis Baptismalis, d'où le chapitre, dans un procès qu'il eut vers « le milieu du XVIII[e] siècle avec les curés de la ville, eut tort d'inférer que cette « chapelle servait de fonds baptismaux à toute la ville, car il est évident que le mot « Baptismalis n'est ici employé que pour le mot Baptistæ. » (Manuscrit de Lacoste, liv. IX, p. 91.)

On trouve également dans l'organisation du service municipal de la ville de Cahors de cette époque ce qui suit : « Quant aux servi-« teurs du consulat, ils prendront pour mander une personne, de « partie à partie, deux deniers de Cahors, sans plus.[1] »

1267.— Vers ce temps-là, l'évêque Barthélemy de Roux, voyant que l'argent qu'il prélevait, d'après l'autorisation du Saint-Siége, sur les usuriers de Cahors ne suffisait pas pour l'achèvement du beau pont de Valentré que l'on construisait alors dans cette ville, prit la détermination de faire frapper la monnaie dont l'aloi était plus bas qu'à l'ordinaire. Mais les bourgeois, déjà éclairés et affranchis presque complétement de la tutelle onéreuse de leurs seigneurs, s'en aperçurent bientôt. Le bas peuple commença à murmurer hautement et les consuls des villes de Cahors, de Figeac, de Montauban, de Moissac, de Gourdon, de Rocamadour, de Lauzerte et de Montcuq firent une protestation énergique contre cet abus de pouvoir ; ce qui obligea l'évêque à faire droit à leur demande par un acte qui nous est conservée en deux exemplaires, dont l'un se trouve à Cahors et l'autre à Montauban.[2]

Dans cet acte, l'évêque dit positivement, qu'il s'engage à faire frapper la monnaie irréprochable : *in lege trium denariorium argenti et in pondere vigenti solidorum et quatuor denariorum pro qualibet marcha*, etc.

Cette pièce d'ailleurs est très importante pour nous, car elle fait voir que pendant l'épiscopat de Barthélemy de Roux, l'évêque seul avait le droit de battre monnaie, comme nous l'avons déjà avancé plus haut, et même une phrase qui s'y trouve semble affirme que le même état de choses existait déjà sous l'épiscopat de Géraud de Barasc-

---

[1] Archives historiques de Cahors, chapitre : Les choses que les consuls de Cahors doivent faire à leur avénement. Livre tanné manuscrit, fol. 4. Article reproduit en traduction française dans l'annuaire du Lot de 1867, par M. Emile Dufour, 2e partie, page 46.

[2] Voici de quelle manière Gallia Christiana fait mention de cet acte de l'évêque Barthélemy, t. I, p. 135. Après avoir parlé des contestations de ce prélat avec les bourgeois de Cahors, cette histoire dit : « Alteram altercandi occasionem obtulit im-« mutatio monetæ, cujus usum interdicere coactus est episcopus, aliamque resti-« tuere, qualem suo tempore cudendam curaverat Geraldus antecessor. De his extant « hujus episcopi litteræ datæ die sabbati post festum sancti Andreæ, anno 1277.» Il y a une erreur de date, car on lit anno 1265.

Béduer, prédécesseur de Barthélemy. De là il faut conclure que l'époque de l'émission des monnaies épiscopo-municipales ne suit pas celle des monnaies purement épiscopales, comme on pourrait le croire, mais que les deux types alternent ensemble, peut-être même à plusieurs reprises.

Le second fait historique qui résulte de l'acte de l'évêque Barthélemy, que nous examinons actuellement, est la preuve de l'esprit d'indépendance qui animait déjà les communes à cette époque. On y voit qu'elles osaient déjà protester hautement contre tout ce qui pouvait être préjudiciable à leurs intérêts.

Ce fait d'ailleurs n'est nullement limité à la province du Quercy ; au contraire, presque en même temps, un grand nombre de seigneurs, dans les différentes provinces de la France, se trouvèrent aussi obligés de promettre de ne plus altérer leurs monnaies, moyennant certaines redevances que les bourgeois s'engageaient à leur payer, et que l'on nommait alors *fouages* ou *monnéage*.[1] Il y a même plusieurs exemples de révoltes sanglantes à propos de cette question. Les communes de Saint-Quentin, de Saint-Omer et d'Amiens voulurent même faire acte d'affranchissement complet et battre monnaie pour leur propre compte, mais cet essai fut de courte durée.

Le fait de l'altération de monnaies ou de faiblage, comme on disait alors, était une chose extrêmement commune au moyen-âge ; tout le monde sait qu'on l'attribuait à plusieurs monarques et principalement à Philippe-le-Bel, roi de France.[2] Sans vouloir le justifier complétement, il faut cependant dire que cet abus provenait d'un sentiment

---

[1] Voyez l'ouvrage de M. Benjamin Fillon : Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France. Fontenay-Vendée, 1850.

[2] « Les historiens qui s'occupent spécialement de l'histoire monétaire ne sont pas « même si sévères pour Philippe-le-Bel, à qui on a donné le surnom de faux-mon- « nayeur qui lui a été donné d'abord par le Dante dans son indignation poétique. Il « est vrai que ce roi, pressé par le besoin d'argent et forcé de subvenir aux dépenses « occasionnées par les guerres et les réformes qu'il opérait, se départit de la stricte « probité de son aïeul saint Louis. Il créa plusieurs pièces nouvelles.... mais il faut « se garder de prendre à la lettre l'épithète de faux-monnayeur qu'on lui donne. « Vérification faite, le numismate impartial est forcé de reconnaître qu'il est infini- « ment moins coupable que la plupart des autres rois de France, et que sa mauvaise « réputation tient à la haine que sa politique excita contre lui. » (B. Fillon : Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France, p. 126.)

naturel aux personnes qui gouvernent et qui cherchent à augmenter le nombre des objets représentant la richesse d'un peuple. Qu'importe la valeur intrinsèque d'une monnaie pourvu qu'elle circule? La monnaie de cuivre, les billets de banque et les assignats ne sont-ils pas dans ce cas? Ici, la chose essentielle pour nous serait de savoir si le bénéfice que réalisait l'évêque Barthélemy était réellement employé pour la construction du pont de Valentré, pour les travaux de la navigation du Lot et pour les autres choses utiles aux populations? Et si tel est le cas, comme il est très probable, nous ne saurons pas nous associer d'une manière absolue à la flétrissure que M. Chaudruc de Crazannes a voulu infliger à la mémoire de Barthélemy de Roux,[1] prélat dont les vertus et la haute sagesse sont attestées par tous les chroniqueurs du Quercy, qui lui ont même décerné le surnom glorieux de Solon de son Église.

Cependant, malgré toutes ces contestations, la monnaie de Cahors était, vers la fin du XIII[e] siècle, la base de toutes les opérations commerciales et de toutes les transactions civiles dans tout le Quercy, comme nous le voyons par un grand nombre de pièces conservées dans les différentes archives de ce pays.

Ainsi nous trouvons à Gourdon, dans les liasses marquées par les lettres DD, un contrat de vente au prix de 60 sols caorcins de la part de leude possédé jadis dans cette ville par la noble dame Hélène de Rassiels. Cette pièce est de 1279.

« [1] La circonstance surtout digne de remarque dans la pièce de cet évêque, dit « M. Chaudruc de Crazannes, est l'adresse et l'art avec lesquels il dissimule et « déguise, dès le début, le véritable motif de mécontentement de ses diocésains et « des réclamations des consuls relativement à la monnaie dont on se plaint et dont « il paraîtrait qu'on lui demande la suppression uniquement à cause de son volume « et de son poids (voyez cette pièce à la fin de cette notice), qui la rendait incom- « mode dans le commerce et la circulation et faisait préférer une plus petite et plus « légère. Le plus habile gascon n'aurait pas pu s'en tirer avec plus d'adresse. Les « consuls ménagèrent l'amour-propre du prélat fraudeur; leur but principal et essen- « tiel était la prompte cessation de la fraude. Et ce n'est certes pas un des côtés les « moins remarquables de ce curieux document historique que cette action, cette « intervention courageuse des consuls, au nom de tous, pour arrêter leur seigneur « spirituel et temporel dans l'exercice abusif et onéreux à leurs concitoyens d'un « droit qu'ils contraignent à restreindre et à régulariser de concert avec eux. On « sent ici le réveil des communes. » (M. le Baron Chaudruc de Crazannes : Notice de 1859, II[e] partie, p. 53).

1279. — L'année suivante, dans la même ville, fut rédigé un autre acte par lequel certaines maisons ont été vendues pour une somme de 4700 caorcins. Elles appartenaient à un homme puissant du pays, nommé Hugues Pélegri, dont les descendants fondèrent au xiv[e] siècle le collége de ce nom appartenant à l'Université de Cahors. C'étaient les consuls de la ville de Gourdon qui ont acheté les maisons en question pour le compte de la communauté ou de la commune, comme on le dit actuellement.

1280. — La même année, nous voyons des faits analogues à l'autre extrémité du Quercy, car on trouve dans les archives de Montauban : « que dans l'année 1280, Agaria, bourgeois de cette ville, « laissa 3 sols caorcins aux pauvres de l'hôpital sur Tescou à prendre « sur une vigne (Livre rouge, folio 30). »

Et cette monnaie épiscopale de Cahors était non seulement employée dans toute la province du Quercy, mais même dans l'Albigeois, comme nous le voyons par un livre ancien : *Lou Libre ferrat* où sont écrites les anciennes coutumes de la ville de Corde, en langue romane. Parmi ces coutumes, on lit ce qui suit :

« Les draps teints de France payaient au roi deux sols de Cahors « pour trousseau, pour droit d'entrée, pour l'étalage et pour « l'aide... » On y dit même que les sous de Cahors étaient fort en usage dans le nord de l'Albigeois au xiii[e] siècle, mais on ajoute aussi qu'il y avait si peu de fixité dans les monnoies qui circulaient alors dans ce pays, que presque toutes les transactions renfermaient des réserves pour le cas de dépréciation.[1]

Quelque temps avant sa mort, l'évêque Barthélemy de Roux ne se considérant pas comme irrévocablement lié par l'acte dont nous avons parlé plus haut, porta devant le roi Philippe-le-Hardi sa contestation relativement à la question monétaire, et nous connaissons l'arrêt du Parlement, rendu avant la fête de Pentecôte (1280), qui attribue à l'évêque le droit de battre monnaie et même de la changer, malgré les prétentions contraires des consuls et les engagements pris à ce sujet.

Cependant ce droit de l'évêque que la Couronne lui confirme par

---

[1] « Et se, per aventura, la moneda de Caorcenx o de Rodanès era abatuda o « interdicha en l'avesquat d'*Albeyes* (Albi), lo compraïre ni l'vendeiré ne fosso tengutz de pagar leyda mas per dos sols de Caorcenx XII deniers Tornes. »

l'organe de son Parlement, ne paraissait pas être exclusif quant à la circulation des monnaies dans le pays, puisque nous voyons l'année suivante (1281) l'ordonnance du même roi, qui autorise la circulation de la monnaie des vicomtes de Turenne dans les trois diocèses voisins de cette seigneurie : « *Necnon jus cudendi* « *monetam albam quam nigram, legis et valoris approbatorum* « *quam dicti duces tenentur sibi facere admitti per Lemovicensem,* « *Petragoricensem et Caturcensem diœcesis.* »

1291. — C'est ici qu'il faut mentionner l'acte par lequel Raimond de Cornil, nouvel évêque de Cahors, voulant combattre plus efficacement, sans doute, l'esprit d'opposition des bourgeois, appela le roi Philippe-le-Bel en partage et communauté des droits qu'il pouvait avoir et prétendre sur la ville de Cahors, se réservant pour lui et ses successeurs le titre de baron et de comte. C'est précisément ce qu'on appelait communément dans ces temps pariage ou paréage.

1293. — Cependant les bourgeois de Cahors étaient à cette époque possesseurs de l'hôtel de la monnaie, puisque nous voyons par un acte authentique de l'année 1293 que les consuls firent venir dans cette ville un homme capable, nommé *Guillaume Bodini*, que l'on mit à la tête de l'hôtel de monnaie municipal en lui accordant une exemption complète de tout impôt et de toute charge municipale.

1295. — Deux ans après apparaît l'influence de la Couronne sur les questions monétaires. C'est encore un acte authentique, jusqu'aujourd'hui inédit, que nous avons copié dans les archives de la ville de Gourdon. C'est un certain Jean de Miers, espèce de *missus dominicus* de Philippe-le-Bel, qui prend le titre de maître de monnaie du roi, et qui arrivé à Cahors, lance une proclamation ou ordonnance adressée aux seigneurs du pays et aux consuls des villes par laquelle il établit d'une manière définitive et invariable la valeur des pièces des monnaies des barons par rapport à celles des monnaies du roi. D'après cette pièce officielle, 20 deniers de Cahors ou de Rodez valaient 12 petits tournois et *vice-versa.*

1296. — Un an plus tard, c'est-à-dire en 1296, l'acte de paréage entre la Couronne et l'épiscopat de Cahors fut solennellement confirmé. Cela a eu lieu encore sous l'évêque Raymond II de Cornil, qui était précisément celui qui avait le plus à lutter pour maintenir ses droits parmi tous les prélats qui ont occupé ce siége. Ne pouvant faire autrement, il s'appuya sur le pouvoir royal pour résister aux prétentions toujours croissantes de la bourgeoisie.

1301. — Au reste, au commencement du XIVe siècle et sous le règne de Philippe-le-Bel, s'opéra une révolution complète dans le système monétaire de France. On voit clairement que le pouvoir royal tend énergiquement déjà à étendre son action sur toutes les monnaies des barons et des villes. Ainsi les annales de la ville de Figeac nous apprennent que dans le courant de l'année 1301, l'abbé de cette ville renonça formellement à son droit de battre monnaie, et à partir de cette époque, l'établissement monétaire de cette ville devint municipal et royal à la fois.[1]

1305. — Quatre ans plus tard, l'évêché de Cahors changea de titulaire (1305). Le nouvel évêque Raymond Pauchelli fit frapper dès le début de son épiscopat une monnaie nouvelle, et cela, ajoutent les chroniques du pays, aux termes de la convention faite par Barthélemy de Roux, dont nous avons parlé plus haut. Ces chroniques disent aussi que le prélat dont nous parlons en fit jeter une grande quantité au peuple assemblé dans la cathédrale pour la cérémonie de la prise de possession de son siége. Cet évêque voulait de cette manière faire voir sa générosité et commencer à mettre en circulation la nouvelle monnaie frappée par son ordre.

1313. — Au mois de juillet (1313) parut l'ordonnance de Philippe-le-Bel, qui fut confirmée par plusieurs actes du même siècle. Elle défendait de faire aucun achat, paiement de marchandises et contrat, sinon à sous et livres tournois.[2]

1314. — En 1314, lors du sacre de Louis-le-Hutin, H. de Géraldy, évêque de Cahors, suivit la Cour dans le double trajet de Paris à Reims et de Reims à Paris, et ce fut pendant un de ces voyages que se trouvant à Noyon, il fit une ordonnance touchant la valeur de la monnaie de Cahors. (Bertrandy, *Un évêque supplicié,* p. 37.)

[1] L'importance de cet hôtel de monnaie de Figeac s'explique par le voisinage des mines d'argent de Villefranche et d'Aubin qui ont été *considérées*, au moyen-âge, comme très importantes, d'après les traditions anciennes et les témoignages des historiens et des géographes romains qui prétendaient que le Rouergue était un pays extrêmement riche au point de vue métallurgique.

[2] Observer ici, en passant, que cette manière de compter persista en France jusqu'à Henri III qui prescrivit l'emploi de l'écu d'or-sol évalué à 60 sous (pièce 3 francs). Mais ce nouveau système n'a pu prévaloir et Henri IV rétablit l'ancien compte à livres, sous et deniers, qui subsista jusqu'au commencement du siècle actuel, c'est-à-dire jusqu'à l'établissement du système métrique.

1315. — Deux ans plus tard, mais déjà sous le règne de Louis-le-Hutin, successeur immédiat de Philippe-le-Bel, parut la fameuse ordonnance de Lagny-sur-Oise, qui fixa la valeur des monnaies baronales et autorisa seulement 31 grands seigneurs du royaume à battre leur monnaie spéciale, et cela suivant les conditions indiquées dans cet acte royal. L'évêque de Cahors y occupe la 28[e] place, entre l'évêque de Meaux *(Episcopus Meldorum)* et le seigneur lorrain de Falkenberg qui, à cette époque déjà, se considérait comme vassal de la couronne de France. D'après cette même ordonnance, les 20 deniers caorcins devaient valoir 12 petits Tournois, comme dans la proclamation de Jean de Miers, (voyez plus haut en 1295). En outre, d'après cette ordonnance royale de Lagny, la monnaie épiscopale de Cahors devait être frappée à 260 deniers et 1/3 au marc.

1316. — Un an plus tard, Philippe V dit le Long, frère et successeur de Louis X, résolut, tout à coup, de ne souffrir qu'une monnaie, un poids et une mesure dans toute la France. Mais sa mort prématurée qui arriva au commencement de janvier 1322 empêcha l'exécution complète d'un projet si utile et si nécessaire pour le royaume. Cette ordonnance et la volonté manifeste du roi n'ont pu qu'affaiblir la confiance du peuple dans les monnaies des barons. Cet état de choses a dû produire une espèce de crise commerciale (comme on dit actuellement) que le nouveau roi Charles IV, dit le Bel, a été obligé de conjurer en rétablissant la légalité du cours des monnaies baronales.

1323. — On trouve en effet dans les archives de la ville de Gourdon les lettres de ce roi adressées au sénéchal du Périgord et du Quercy, Aimeric de Croso, chevalier, portant que tous les habitants et marchands de ces pays pouvaient faire leurs achats et réquisitions avec les monnaies des évêques de Cahors et d'Agen (*ad monetam ad quam mercari et suos contractus facere consueverunt.*) [1]

[1] Nous avons un grand nombre de preuves authentiques qu'au commencement du XIV[e] siècle la monnaie cadurcienne était encore employée dans toutes les transactions qui se faisaient dans cette ville et dans les environs. Ainsi, dans l'acte du 17 novembre 1316 relatif à la redevance d'un denier cahorsin de cens annuel et d'une rente de 34 sols cahorsins qu'un bourgeois nommé Mourienne devait payer perpétuellement à la ville d'une maison sise à Cahors, place Gaillart, dont la valeur a été évaluée à 680 sols caorcins, nous avons un exemple de ce que nous avançons. Voyez le livre municipal nommé *Te igitur*, pièce n° 6. Cette pièce d'ailleurs est déjà reproduite avec sa traduction dans le n° 4 du *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*.

1329. — Six ans plus tard, le nouveau roi Philippe VI de Valois reprit l'idée de l'unification monétaire dans le royaume. Dans ce but, il donna un grand développement à la fabrication de la monnaie à Paris et à Tours et ayant besoin d'hommes expérimentés dans ce genre de travail, il demanda en 1329 deux bons monnayeurs. Les consuls ne pouvant pas les refuser envoyèrent *Jean Yvert* et *Bernard de Salviat* qui, d'après les registres consulaires, se mirent en route en juin de la même année.

1330. — L'année suivante, 1330, le même roi ayant demandé aux magistrats municipaux de Cahors deux nouveaux assistants du même genre, ils lui envoyèrent les nommés Rotlan et Lhopital qui partirent pour Paris au commencement du mois de février de la même année. Le mouvement de la fabrication à l'atelier monétaire de Cahors, ralenti par ces départs, cessa bientôt complètement. « Et ce fut alors, « dit M. Lacoste dans son précieux manuscrit, que le seul mon- « nayage royal eut cours dans tout le royaume de France et que les « monnaies des seigneurs particuliers et des villes furent peu à peu « supprimées. L'évêque et la ville de Cahors cessèrent dès lors de « faire battre monnaie à leur coin. »

A partir de cette époque nous ne trouvons plus rien relativement à l'hôtel de monnaie des évêques de Cahors ; il n'en a pas été de même à Agen, où on trouve dans les archives une mention que dans l'année 1333 l'évêque *Raoul de Pinis* ou *de Pyreinis*, se trouvant à une assemblée tenue à l'hôtel-de-ville à la requête des barons et du reste de la noblesse, s'engagea à ne rien innover dans la monnaie forgée jadis par l'évêque *Arnaud de Rovignian* et nommée vulgairement, comme nous l'avons déjà dit plus haut, monnaie *Arnaudenque*.[1]

Cependant plusieurs années après la cessation des travaux dans les ateliers monétaires de Cahors, le peuple du Quercy avait continué de se servir de la manière de compter suivant l'ancien système , à cause d'un grand nombre de pièces épiscopales et municipales qui circulaient encore dans le pays. Ainsi nous trouvons dans les archives de Gourdon un acte de 1341, par lequel un bourgeois de cette ville, nommé Renaud Cazes, vend sa maison au prix de 24 sols caorcins de rente.

[1] Voyez le dictionnaire numismatique de l'Encyclopédie de l'abbé Migne au mot Agen.

1351. — Et même, dix ans plus tard, et déjà sous la domination anglaise, nous trouvons encore une mention de la monnaie baronale dans ce pays, puisque en 1351, Edouard III, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, afin d'arrêter la fraude toujours croissante dans l'exercice du monnayage et de régulariser dans ce duché le titre, le poids et la valeur des monnaies particulières qui étaient frappées alors dans ses domaines, rendit une ordonnance dans laquelle il enjoint aux seigneurs laïcs et ecclésiastiques et aux villes soumises à la domination anglaise dans le midi de la France, de prendre pour lesdites monnaies le prix, la loi et le poids de celles de Bordeaux, sa capitale. « *Quod omnes monetæ Vasconiæ sint ejusdem aloix sicut* « *est moneta Burdigalæ.*[1] »

1380. — Enfin, en 1380, Louis, duc d'Anjou, comme régent du royaume, confirme au vicomte de Turenne le droit de frapper monnaie spéciale, mais il ne parle nullement des droits monétaires de l'évêque ou de la ville de Cahors. C'est donc à partir de l'année 1380 et non pas de 1280, comme le dit M. Anatole Barthélemy, qu'on ne trouve plus dans l'histoire aucune mention des monnaies cadurciennes.[2]

On voit donc par tout ce que nous venons de dire, qu'il n'y a pas de question historique dont le commencement et la fin soient mieux marqués et plus nettement tranchés que celle du monnayage de Cahors. A partir du milieu du XIVe siècle, nous n'entendons plus parler de l'hôtel de monnaie de cette ville.[3]

---

[1] C'est à cette époque, probablement, qu'appartient la pièce décrite déjà par M. Chaudruc de Crazannes, dans sa notice de 1840. Cette pièce paraît avoir été frappée à Figeac sous le gouvernement d'Edouard, prince Noir.

[2] Manuel d'Archéologie de M. Anatole Barthélemy. Collection Roret.

[3] Ajoutons ici que pendant tout le temps de l'existence de l'hôtel de monnaie à Cahors, une autre industrie, voisine de celle du monnayage, florissait aussi dans cette ville. On y fabriquait sur une vaste échelle de l'argenterie dont on était très fier dans le pays, car nous voyons, par un grand nombre d'actes conservés jusqu'aujourd'hui dans les archives, qu'à l'avènement de chaque nouvel évêque, au passage de chaque prince et même à la proclamation des docteurs à l'Université de Cahors, lorsque le candidat subissait ses épreuves avec une certaine distinction, les consuls avaient l'habitude, pour honorer ces personnages, de leur offrir des confitures dans des *vases d'argent fabriqués par des orfèvres de la ville*. Les livres consulaires de 1311 et de 1312 constatent déjà la remise du sceau de l'argenterie par celui qui en avait eu la garde, l'année précédente. En 1312, il fut confié à Arnaud de Gironde, bourgeois, qui promit et jura de

Au reste, les choses changent complétement dans le pays, la guerre de cent ans commence, et bientôt, par le traité de Bretigny, Cahors et le Quercy tout entier sont cédés aux Anglais. Cependant les Quercynois n'acceptent pas le joug de l'étranger. D'abord la ville de Cahors proclame de nouveau l'autorité du roi de France en 1368, fait les plus grands sacrifices pour se mettre à l'abri d'un coup de main de l'ennemi et sacrifie tout pour soutenir les efforts des villes et des bourgs qui restaient à cette époque fidèles à la mère-patrie.

Dans toutes les chroniques Quercynoises qui décrivent cette longue guerre avec les plus grands détails, on cherche en vain quelques mentions de monnaies épiscopales ou municipales de Cahors. Au contraire, on y voit des preuves nombreuses que c'étaient les monnaies royales qui circulaient uniquement dans le pays vers la fin du XIV[e] et au commencement du XV[e] siècle.

1390. — Ainsi, en 1390, lorsque le nouvel évêque de Cahors, François de Cardaillac entra pour la première fois dans sa ville épiscopale, les consuls lui firent présent, entre autres choses, de douze pièces de monnaie d'or, probablement neuves et très belles. « Six « d'entre elles, dit la chronique de l'abbé de Fouillac, étaient dési- « gnées sous le nom de moutons et six autres sous celui de francs. « Les premières portaient la figure d'un mouton et étaient frappées « sous le roi Jean. Sur les autres était représenté le Roi à cheval. » Etait-ce un simple hasard ou bien une allusion malicieuse de la part des bourgeois, à la perte que les évêques de Cahors ont subie de leur *jus monetale*? Il est difficile de le dire. Quoi qu'il en soit, quelque temps plus tard, en 1428, au moment du rachat du château-fort de Mercuès, près de Cahors, l'évêque de cette ville, Guillaume d'Arpajon traite avec l'ennemi pour une somme considérable alors, qui n'est pas exprimée en monnaie cadurcienne, mais en pièces qui avaient alors le cours dans toute la France, c'est-à-dire en moutons d'or. C'est moyennant 1600 pareilles pièces de monnaie, plus une pièce de damas, espèce d'étoffe très en vogue alors, que le château en ques-

le faire poinçonner loyalement *par un orphèvre* (sic) non suspect et capable (t. I, f° 73 et 74, Archives de la ville). Il paraît que cette industrie a disparu presque complétement à Cahors pendant les guerres anglaises et fut remplacée par la fabrication de la poudre de guerre et la fonderie des canons; industries nouvelles, qui ont été établies dans cette ville tout-à-fait au commencement de la guerre de cent ans et qui même ont donné à Cahors une certaine réputation vers la fin du moyen-âge.

tion fut livré à l'évêque et aux consuls de Cahors par le célèbre captal de Buch, chef des partisans anglais à cette époque dans la province du Quercy.

A partir de ce moment, visiblement il n'y a plus d'histoire du monnayage de Cahors à proprement parler, mais l'historique des découvertes successives de ces pièces commence.

Ainsi, vers la fin du xvi[e] siècle, Guyton de Maleville, seigneur de Cazals, dit dans son manuscrit dont nous avons parlé déjà dans plusieurs endroits, que ces pièces épiscopales et municipales de Cahors étaient très rares de son temps, mais il ajoute qu'il en connaissait cependant plusieurs, et il en donne dans son livre une courte description et des dessins grossiers et incorrects.[1]

Au contraire, vers la fin du xvii[e] siècle, l'abbé Raimond de Fouillac dit dans sa chronique inédite : que ces pièces se trouvaient en grande quantité dans sa collection et dans celles de différents amateurs de ce pays. Cette contradiction apparente s'explique facilement. Le sire de Maleville était plutôt un homme de guerre qu'un véritable érudit, et il vivait au milieu des troubles de la guerre de religion. Au contraire, l'abbé de Fouillac qui écrivait ses ouvrages dans le siècle éclairé de Louis XIV et qui était grand vicaire sous trois évêques qui ont occupé successivement le siége de Cahors, qui était en relation directe avec tous les hommes instruits du pays et qui était en même temps organisateur et conservateur des collections de l'intendant Foucault, était très au courant de tout ce qui se trouvait dans les cabinets des amateurs du temps, soit à Cahors, soit à Montauban et dans les autres villes des environs.[2]

Vers la fin du xviii[e] et au commencement du xix[e] siècle, on trouvait des pièces dont nous parlons dans toutes les démolitions des anciens

---

[1] Voici les propres paroles de Guyton de Maleville dans son manuscrit, p. 287. « Les « Evêques de Cahors ont heu cy-devant en leur Quercy et les comtes de Rodez en « leur Roairgue droit de faire battre monnaye. D'icelles il s'en trouve si peu de pièces « que pour une rareté je représente ici un sol de chascun de deux pays. »

[2] Entre autres découvertes numismatiques de son temps, l'abbé de Fouillac en cite une faite dans les ruines du château de la Penche dans le bas Quercy, où on a trouvé un pot rempli de monnaies du xiii[e] siècle. Ce château appartenait aux seigneurs de Montpezat qui soutenaient toujours Raymond VII, comte de Toulouse, contre les efforts de Simon de Montfort. L'un d'eux nommé Armand fut condamné par l'inquisition à la prison perpétuelle et ses biens furent confisqués. On peut donc facilement rapporter à cette époque l'enfouissement de ce trésor retrouvé vers la fin du xvii[e] siècle.

édifices, d'après le témoignage de M. G. Lacoste. C'est à cette époque aussi qu'il faut rapporter la découverte d'un lingot d'argent au milieu des traces d'un grand incendie dans les fouilles que l'on faisait derrière la cathédrale, précisément dans l'endroit qui correspondait assez bien à l'emplacement de l'hôtel des monnaies de l'évêque Barthélemy de Roux dont nous avons parlé plus haut.[1]

Des découvertes semblables se faisaient encore assez souvent vers le commencement du second quart de notre siècle, puisque M. Delpon, dans sa Statistique qui parut en 1831, dit ce qui suit (t. Ier, p. 545) : « Il est rare de remuer les décombres des vieux édifices sans y ra-« masser des pièces très minces, en cuivre avec quelque peu d'ar-« gent. Elles ont presque toutes une croix et une légende gothique. « Un grand nombre présentent l'effigie d'un évêque avec ses habits « sacerdotaux(?), mais les caractères de la légende sont trop frustes « pour les lire. On y reconnait toutefois des monnaies des évêques » de Cahors(?), de Limoges, d'Alby, etc., et toutes celles gravées « dans l'histoire générale de Languedoc, vol. V, planche VIII. »

Nous sommes cependant obligé de faire observer que les effigies des évêques de Cahors sur les monnaies sont tout-à-fait problématiques. Quant aux pièces représentées dans le cinquième volume de l'Histoire de Languedoc de Dom Vaissette, elles n'ont aucun rapport avec la numismatique quercynoise.[2] Ce qui fait voir que M. Delpon ne s'est jamais occupé sérieusement de la question qui est l'objet de notre travail, et que les pièces sur lesquelles on voyait les effigies des évêques étaient les pièces des autres diocèses ou bien les empreintes des sceaux des évêques de Cahors, dont nous ne nous occupons pas.

(A continuer.) J. MALINOWSKI.

---

[1] Dans les années 1873 et 1874, on a fait aussi des fouilles assez profondes dans le même endroit, derrière la cathédrale, pour la construction des nouveaux cloîtres ; on y a trouvé des traces de l'incendie de l'ancien palais épiscopal dont parlent les chroniques quercynoises, mais on n'y a trouvé, au moins à notre connaissance, aucune des pièces de monnaie dont nous parlons.

[2] Ce sont les pièces de Melgueil (sous Melgoriens), les monnaies de Toulon, de Poitiers, d'Anduze et même celles des rois d'Aragon, mais aucune de Cahors.

RÉFLEXIONS PHILOSOPHIQUES.

Notre premier article devait être circonscrit dans les plus étroites limites, pour ne pas nuire à la clarté de la discussion. La déduction logique de cette étude ayant abouti à affirmer le caractère absolument hypothétique de l'école positiviste, pourrait ne paraitre qu'une boutade d'honnête et généreuse inspiration, si elle n'était appuyée sur des développements et des autorités, qui confirment le jugement qui a été porté. Ces développements ont un intérêt d'actualité, quoiqu'ils s'écartent des préoccupations habituelles des esprits.

La doctrine spiritualiste mise au ban des sciences, au commencement de ce siècle et, en quelque sorte, officiellement proscrite, n'en continua pas moins d'être la doctrine dominante de l'époque, dans les cours publics et dans les livres des philosophes et des hommes de lettres. En faire le dénombrement, serait rappeler tous les littérateurs de cette époque, moins les auteurs de la proscription et quelques adeptes, qui ont repris, depuis quelques années, leur œuvre de démolition. Cette lutte excite un sentiment de curiosité scientifique, mêlé de tristesse, parce qu'elle offense la raison et laisse sans autorité la morale qui n'a plus de sanction. Les questions religieuses avaient amené bien des controverses dès les premiers temps du christianisme, mais les principes universels et nécessaires, qui s'imposent à la raison, avaient suffi à écarter du débat Dieu et l'âme, comme des vérités dont l'évidence interdit le doute. Qu'importe à la nouvelle école, ce fait dominateur ? La fausse philosophie en dispose à son aise. Impuissante à le combattre, elle déclare le spiritualisme déchu de son droit, parce qu'il gêne ses projets de désorganisation scientifique. Cette hardiesse unique dans l'histoire des sciences, cette main-mise, sorte de saisie féodale, s'est accomplie de nos jours, par les nouveaux seigneurs de la science, chez le peuple le plus intelligent et le plus indépendant de la terre, sans que la conscience publique ait protesté contre cette exclusion inouïe. A la vérité, l'arrêt étrange qui devait laisser s'éteindre dans l'isolement et l'oubli les tendances spiritualistes, ne fit que leur donner un nouvel essor. Mais

cet essor ne tarda pas à se ralentir et la coterie scientifique, poursuivant son œuvre, prépare le terrain pour les assises de la science nouvelle.

Écoutons un des maîtres de la chaire où ont brillé successivement les éloquents interprètes de la parole sacrée. « Aujourd'hui, le mot prestigieux par excellence, celui qui porte dans son mystère la grande tentation des intelligences, c'est celui-ci, la science. Voilà pourquoi, puisque la critique vise à représenter, parmi nous, la science, puisqu'elle parle sans cesse de procédé scientifique, de méthode scientifique, nous avons le droit d'en exiger, au moins, les conditions essentielles et les plus vulgaires éléments de tout ce qui veut et prétend être la science : une définition claire, un objet précis, des principes certains, des conclusions rigoureuses. Quiconque, manquant de ces quatre choses, se proclamerait scientifique, prouverait qu'il ignore même ce que c'est que la science. Nous l'avons regardé de face et le fantôme s'est évanoui. Ce qui demeure c'est une littérature de genre, se jouant aux confins de l'histoire et de la légende, un voyage littéraire à travers les origines religieuses, l'idylle, la pastorale, le roman, recouverts d'un vernis scientifique, tout ce que l'on voudra, moins la science. Mais, même dénuée de la science et réduite à sa valeur, cette critique, grâce à nos ignorances, ne laisse pas que d'être une puissance. Deux courants apparaissent sous nos yeux, emportant les générations nouvelles dans deux directions opposées. Par l'un de ces courants, notre siècle redevient chrétien ; par l'autre, il retourne au paganisme ; le fait est là tout vivant et défie le démenti. » Telles sont les paroles qui tombaient de la chaire de Notre-Dame de Paris, il y a dix ans à peine. Ne serait-on pas autorisé à dire, que si la situation est changée, c'est qu'elle a empiré ? N'est-ce pas là une preuve fournie par la plus haute autorité, à l'appui de l'assertion contre le positivisme, exprimée dans la première partie des réflexions philosophiques. Cette assertion n'est donc pas l'effet d'une illusion sur la situation mentale de notre temps. Distrait par les variétés du réalisme, que l'esprit d'analyse, poussé à outrance, cherche aujourd'hui, dans les profondeurs des choses de la vie, sans respect de l'art, des lettres et des mœurs, il perd de vue la voie, et parait peu s'en inquiéter. Cependant le phare brille, au rivage, de sa lumière toujours éclatante, et les avertissements ne manquent pas à l'équipage qui suit à la dérive. Mais, a-t-on dit un jour, pourquoi lutter contre le flot ? L'embarcation n'a-t-elle pas son libre arbitre, elle en use. Voilà le mot, et dans ce mot, toute une théorie, qui répand sa pernicieuse

influence sur l'histoire, les sciences, les arts et dans le monde moral, sur les principes qui le régissent. Ce libre arbitre, en présence d'une situation qui conduit aux abîmes, ce laisser aller, passé dans la pratique, c'est la fatalité introduite dans les affaires de la vie. La société n'est plus alors qu'une sorte de machine qui se meut aveuglément ; c'est l'indifférence à l'égard du vice et de la vertu. Cette fatalité de la chose, cette impassibilité de l'homme, seraient-elles, à l'avenir, la loi de l'histoire ? Il ne m'appartient pas d'aborder cette question. Une grande autorité, Chateaubriand, l'a traitée sans la résoudre. « Après l'hommage sans réserve, dit l'illustre écrivain, rendu aux chefs de l'école fataliste, il me sera peut-être loisible de hasarder des réflexions sur leur système, parce qu'on en a étrangement abusé. Les écoliers, comme il arrive toujours, n'ayant point les talents des maîtres, croient les surpasser, en exagérant leurs principes. » Suivent les conséquences moralement désastreuses de ces principes exagérés, exposées par l'auteur. A cette époque, le même écrivain nous présentait le christianisme bâtissant, avec les lumières de la raison naturelle et sans perdre le caractère divin, les fondements sur lesquels repose la raison supérieure, la révélation. C'était, alors, le triomphe complet du spiritualisme, la réhabilitation des causes premières, affirmées par d'imposantes autorités, non suspectes, assurément, de complaisances cléricales, lord Byron et Benjamin Constant. « Je ne suis pas ennemi de la religion, disait lord Byron, au contraire, et pour preuve, j'élève ma fille naturelle, au catholicisme strict, dans un couvent de la Romagne, car je pense qu'on ne peut jamais avoir assez de religion quand on en a ; je penche, de jour en jour, davantage vers les doctrines catholiques. » Pendant son exil, en Allemagne, Benjamin Constant s'occupa de son ouvrage sur la religion. Il rend compte à un de ses amis, de son travail, dans une lettre autographe, dont voici le passage, assurément fort remarquable :

Je verrai, j'espère, dans peu de jours, la totalité de mon histoire du polythéisme rédigée. J'en ai refait tout le plan et plus des trois quarts des chapitres. Il l'a fallu, pour arriver à l'ordre que j'avais dans la tête, et que je crois avoir atteint ; il l'a fallu encore, parce que, comme vous savez, je ne suis plus cet intrépide philosophe, sûr qu'il n'y a rien après ce monde et tellement content de ce monde, qu'il se réjouit qu'il n'y en ait pas d'autre. Mon ouvrage est une singulière preuve de ce que dit Bacon, qu'un peu de science mène à l'athéisme et plus de science à la religion. C'est positivement, en approfondissant les faits, en en recueillant de toutes parts, et en me heurtant

contre les difficultés sans nombre qu'ils opposent à l'incrédulité, que je me suis vu forcé de reculer dans les idées religieuses. Je l'ai fait certainement de bonne foi ; car chaque pas m'a coûté. Encore à présent tous mes souvenirs, toutes mes habitudes sont philosophiques et je défends, poste après poste, tout ce que la religion reconquiert sur moi. Il y a même un sacrifice d'amour-propre, car il est difficile, je le pense, de trouver une logique plus serrée que celle dont je m'étais servi pour attaquer toutes les opinions de ce genre. *Mon livre n'avait absolument que le défaut d'aller dans un sens opposé à ce qui à présent me paraît vrai et bon.*

Il serait difficile de trouver un témoignage plus explicite et plus puissant en faveur des causes premières, Dieu et l'âme, qu'on venait de proscrire. La nouvelle école avait fait table rase des enseignements de la doctrine chrétienne et sapait par la base, la civilisation moderne qui en était l'expression. Le même arrêt frappait la philosophie et les lettres payennes. C'était la Grèce et Rome, au temps de leur civilisation florissante, déclarées, comme nous, abêties ou en démence, dans leurs sublimes manifestations sur les causes premières. La nouvelle école, se jouant sur les questions religieuses, quel que soit son nom, n'est en définitive, que le matérialisme, avec son unique symbole, le *Néant*. De là, la radiation des mots *Dieu et Ame*, comme puissances agissantes, puisque la matière se suffit à elle-même, dans ses infinies modifications. Telle est la nouvelle école, dans son vrai caractère et avec ses effrayantes conséquences. Les mots Dieu et Ame, conservés comme de pures fantaisies de langage, demeurent sans autorité sur les consciences. S'ils ont perdu le pouvoir de les consoler et de les soutenir, l'école enseignera qu'ils n'ont pas, davantage, le pouvoir de les troubler.

Si Benjamin Constant, en présence de ces idées, s'est senti contraint de reculer dans la religion, comme dans un dernier retranchement, que penser de l'école philosophique du jour, qui pose en principe qu'elle ne touche jamais à la question religieuse, parce que cette question n'est pas scientifique et parce que la science indépendante la suppose antérieurement résolue, et cela parce qu'elle est la science indépendante et qu'à ce titre, apparemment, elle a le droit de supposer ce qu'elle ne veut ou ne peut démontrer.

Les raisonnements, les considérations qui précèdent, ont-ils de l'opportunité, aujourd'hui ? Peuvent-ils présenter de l'intérêt ? Ont-ils quelque utilité dans la situation actuelle des esprits ? Il suffit

de regarder autour de soi, pour se convaincre que la philosophie du sens commun qui, depuis un demi-siècle, avait dominé jusqu'ici dans les œuvres de science, de lettres et d'art, touche à une période de décadence pleine de périls pour la société. Ce qui était vrai, à l'époque dont il est question, a-t-il cessé de l'être aujourd'hui ? Un nouveau révélateur est-il venu combler la lacune ouverte, dès ses débuts, dans la science ? Que parlez-vous de lacune, répond la nouvelle école, n'avez-vous pas la nature pour le gouvernement du monde, et l'organisme pour les phénomènes de l'intelligence ?

Voilà le dernier mot du positivisme. A la vérité, nous voyons ses adeptes affirmer avec nous des fragments de vérité dont leur système est nuancé, car, pour eux, la science, c'est un mélange de vrai et de faux, se confondant par des nuances habilement ménagées. En réalité, cette école ne poursuit qu'un but : la négation de Dieu et de l'âme. C'est un incompréhensible système, où se trouvent mêlés les mots Dieu, Ame, Religion, détournés de leur nette et réelle signification, pour la commodité du langage, ou pour séduire, de leur vieux prestige, des lecteurs ou des auditeurs peu attentifs aux choses de la philosophie, et peut-être trop confiants dans l'avenir d'une doctrine qui vivra, quoi qu'on fasse, parce qu'elle est vraie. Oui, elle vivra, mais dans le monde où elle se meut, savons-nous les lieux réservés à son heureuse influence ? Ne peut-elle pas disparaitre et laisser les contrées qu'elle avait jusqu'ici préservées, livrées aux déchirements des instincts et des passions sans frein. Qu'on ne s'y trompe pas, on ne décrète pas la morale. Elle préexiste à nos lois, et du moment qu'a disparu le principe d'où elle émane, il ne reste plus que la brutalité dans la force qui le remplace. Je dis la force et non le pouvoir, parce qu'alors il n'y a plus que des instincts qui se heurtent ; c'est la loi des fauves dans les déserts, c'est la souveraineté du plus fort.

Cette éventualité serait-elle possible dans un État, le premier dans le monde moderne, par son origine, ses trophées, son état civilisateur et sa foi dans sa grandeur et ses destinées ? Non, en tant du moins que cela peut dépendre de nous, j'ai la profonde conviction que le concours sincère et résolu des intelligences et des volontés dans la société chrétienne, mises au service de la raison, assureraient à notre pays la régénération qu'il poursuit et qu'il ne trouvera que dans cette voie.

Les sociétés, dans le développement de leurs facultés et le progrès

des arts et des sciences qui en est la conséquence, créent de nouvelles ressources, et partant, le besoin pour tous d'y prendre part. De là des points de vue nouveaux, sur des questions déjà vieilles et souvent reproduites et dont la solution se modifie, suivant les diverses époques historiques. Les préoccupations actuelles ont pour objectif principal l'amélioration et le bien-être des peuples. Or, personne n'ignore que la doctrine chrétienne est entrée la première dans cette voie et qu'elle continue résolument son œuvre, avec l'abnégation qui a vaincu le monde et qui le domine. Seule, elle peut diriger les aspirations qu'elle favorise, en leur donnant une limite qui les contient dans leur essor. Dans le système sensualiste, qui professe l'enseignement exclusif par les sens, il n'est rien d'obligatoire, en morale, en dehors de la loi. Où serait l'obligation, là où les principes éternels qui constituent la raison universelle, sont systématiquement écartés; il n'existe plus, alors, que le bon plaisir de la raison individuelle dominée par les instincts, qui formule ainsi sa loi : Je pense que telle chose est ainsi, je l'affirme, parce que je ne comprends pas qu'elle puisse être autrement. Dans ce système, encore une fois, c'est le droit de tout faire, et la loi qui prohibe et qui réprime n'est qu'une violence faite à la liberté. Voilà où aboutit la logique du positivisme.

Ce résultat qui n'avait été qu'indiqué dans la première partie des réflexions philosophiques et qu'on s'est efforcé de prouver ici, n'implique aucune pensée de récrimination, ni contre les auteurs de ce système, ni contre leurs adhérents. C'est le droit de la libre pensée, avec la responsabilité qui nous incombe à tous dans l'usage que nous en faisons. Mais le public éclairé, qui a gardé une attitude expectante et presque indifférente, tant que la libre pensée s'est tenue dans le domaine de la spéculation, se demande aujourd'hui s'il ne serait pas opportun de combattre sa propagande, en faisant pénétrer dans l'esprit public les saines notions de la philosophie, par l'histoire, la poésie, la littérature et les arts.

D[r] DESCRIMES.



BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE.

ÉTUDES GÉOGRAPHIQUES SUR LA VALLÉE D'ANDORRE,

Par M. J.-F. BLADÉ.[1]

La publication d'un Mémoire d'érudit sur la géographie de la vallée d'Andorre est faite pour exciter l'intérêt, surtout l'étonnement. Rien n'est moins connu que ce pays placé presque à notre seuil et qui doit à son exiguité d'avoir sauvé de tout accroc des institutions dix fois séculaires. L'opéra d'Halévy, au lieu de le révéler, l'a voilé en quelque sorte en l'annexant au domaine de l'art et de la fantaisie ; aussi, est-il devenu comme un pendant au royaume d'Yvetot. Cadre à de piquants tableaux, texte à de gais refrains, dans l'opinion de bien des gens, l'un et l'autre se valent ou s'équivalent.

Petit pays, en effet, que l'Andorre. Assis entre la France et l'Espagne, sur les confins de l'ancien comté de Foix et des Pyrénées-Orientales, il n'a guère qu'une longueur maxima de vingt-sept kilomètres pour une largeur de vingt-neuf. De nombreux cours d'eau le traversent, l'Ariége notamment, le Runer, le Valira. Formé de terrains de transition pénétrés, métamorphisés, parfois recouverts par les roches plutoniques, il est riche en fer, en eaux salubres, en sources thermales et minérales. Son climat est, à peu de chose près, celui de la Catalogne occidentale considérée dans celles de ses vallées que borne, du côté du nord, la ligne de faite des montagnes ; c'est le dire torride en été, glacial en hiver, à peine adouci dans l'intervalle par quelqu'une de ces journées qui marquent chez nous l'automne et le printemps. L'ours et le sanglier, multipliés autrefois, commencent à y devenir très rares, non le renard, moins encore le loup, fléaux des régions pastorales. Des bandes d'izards, des martres, des fouines errent sur ses hauts plateaux. Le gibier, lièvres et lapins,

[1] Brochure in-8° de IX-104 p. avec carte. Paris, Joseph Baër et Cie. — M. Bladé prépare depuis plusieurs années et publiera prochainement, sous ce titre : *Histoire et Institutions de la Vallée d'Andorre*, un ouvrage, dont celui-ci peut être regardé comme l'introduction.

perdrix blanche et grise, bécasses, cailles, abondent. Peu d'industrie, agriculture lentement progressive. Sur les cimes, de belles forêts de chênes, des paturages publics et privés où, par milliers, paissent les bêtes de croit à côté des bêtes de travail ; sur les pentes, au prix d'efforts inouis, croissent le seigle, le blé, la pomme de terre. Dans la partie basse des vallées, des prairies pourvues de bonnes fumures et soigneusement irriguées produisent la nourriture d'hiver pour ceux des bestiaux qui resteront à l'étable quand les autres transhumeront dans la vallée du Segre en Catalogne.[1]

La vallée est comprise dans le diocèse espagnol d'Urgel. On y pratique la religion catholique exclusivement et avec ferveur, sans toutefois user d'intolérance à l'égard des dissidents étrangers. La population est d'ailleurs peu dense. M. Bladé en évalue le chiffre à environ six mille âmes. Les registres de naissances, mariages et décès étant uniquement tenus par le clergé et l'esprit d'émigration donnant lieu à un mouvement continuel, les éléments d'une statistique exacte font absolument défaut.

Où M. Bladé est très précis c'est dans l'exposé pourtant très sommaire qu'il fait des institutions et du droit de la Vallée d'Andorre. Cette vallée, ce *pays*, vaut-il mieux dire, en conservant à ce mot son sens administratif, fut-il, aux temps gallo-romains, un des *pagi* constitutifs de la Cité des *Tolosates?* Charlemagne en reconnut-il l'indépendance, moyennant un tribut formant garantie de droits qu'il se réservait? L'auteur se tait sur ces allégations que tant d'écrivains ont reproduites sans en rechercher les preuves ou l'origine. Pour ne procéder qu'à coup sûr, selon sa louable habitude, il prend pour point de départ de son travail l'acte de fondation de l'église d'Urgel, daté à faux de 819 par l'illustre Baluze et qu'il faut reporter à l'an 840. Il résulte de ce diplome où le nom de la vallée d'Andorre[2] fait sa première apparition dans l'histoire, qu'elle dépendait à cette date du pays d'Urgel. Elle en dépendit au reste toujours et fut constamment mêlée à ses vicissitudes. On peut citer à cet égard les procès, même les guerres que se firent les évêques de la Seu[3] et Roger-Bernard, comte de Foix, à l'occasion de droits voisins ou parallèles qu'ils pré-

---

[1] La seule plante industrielle admise dans la rotation, c'est le tabac. Nulle entrave administrative n'en gène la culture et le commerce s'en fait librement, ce qui le met de plus en plus en faveur.

[2] « *Tradimus namque parroquias de Valle Handorrensis* (*sic*), *idest ipsa parroquia de Lauredia, atque Andorra*, etc. » — [3] De *Sedes*, siége épiscopal.

tendaient avoir, qu'ils avaient réellement sur l'Andorre. Ces droits si vivement soutenus, étaient venus aux prélats par la libéralité de certains comtes d'Urgel, au comte par un mariage contracté en 1202 avec l'héritière de la vicomté de Castelbon. La lutte ne prit fin qu'en 1278 en vertu d'une sentence arbitrale dont le dispositif est resté jusqu'à nos jours la règle fondamentale du droit public des Vallées.

« Cette décision, connue sous le nom de *Pariatges* ou *Paréages*[1] porte en substance, dit M. Bladé, que la seigneurie et la haute justice de l'Andorre seront désormais indivises entre les évêques d'Urgel et les comtes de Foix. Les premiers lèveront, une année sur deux, un tribut (*questia*) de 4,000 sols Melgoriens;[2] l'année suivante le comte percevra ce tribut à discrétion. Chaque co-seigneur nommera un viguier. Ces deux magistrats rendront la justice en commun. Si l'un d'eux est absent, l'autre agira seul. » (p. 73.)

Les droits consacrés par cette sentence, l'évêque d'Urgel d'une part, d'autre part le chef de l'Etat français les exercent encore pleinement, ce dernier pour la couronne de France à laquelle ils avaient été réunis par Henri IV qui les tenait des Foix par les Grailly. Rien n'est changé que la forme discrétionnaire du tribut primitivement levé par les comtes ou leurs ayant-droit. L'Andorre paie tous les ans à la France une redevance fixe de 960 francs; l'évêque de la Seu en reçoit 460. L'empreinte du régime féodal a ainsi disparu et le tribut acquitté par le pays est considéré comme étant le prix d'une sorte de protectorat ou de certaines immunités douanières.

Le tableau de l'organisation administrative et judiciaire est présenté en quelques pages très nettes. Le gouvernement est aux mains de trois personnes, un vice-roi, sorte de commissaire nommé par le chef de l'Etat espagnol et deux viguiers qui tiennent leur mandat, l'un du chef de l'Etat français, l'autre de l'évêque d'Urgel. Les viguiers ont le commandement supérieur des milices et peuvent faire des règlements généraux provisoirement obligatoires jusqu'à la prochaine réunion des Cours, dont ils sont membres de droit avec un juge d'appel, deux avocats, un légiste et un greffier. Les procès en première instance sont jugés par deux baillis, ceux relatifs à l'état des personnes par l'officialité d'Urgel, ceux enfin qui concer-

[1] Egalité de droits et de procession que deux seigneurs avaient par indivis sur une même terre. V. Du Cange, V^is *Pareagium* et *Associare*.

[2] Monnaie des évêques de Maguelonne.

nent les servitudes urbaines et rurales, par le Conseil général, émanation directe des paroisses. Chacune d'elles y a pour représentants ses deux consuls, majeur et mineur, et deux délégués élus au scrutin par les chefs de famille. Mentionnons les Conseils de paroisse, analogues aux Conseils municipaux, et les Conseils de *quartier*, c'est-à-dire de canton, et nous aurons indiqué le personnel et les rouages d'un système où l'élément religieux pénètre l'élément civil dans une assez grande profondeur.

Une bonne moitié de l'ouvrage a pour objet les limites de l'Andorre par rapport à la France et à l'Espagne. Pour mener à bien ce difficile travail, M. Bladé a parcouru les montagnes, consultant partout les autorités locales, les curés, les notaires, les chasseurs, jusqu'aux pâtres et aux muletiers. « Quand ceux que j'interrogeais, dit-il, se trouvaient unanimes à ratifier certaines parties de mon travail, je leur soumettais les points douteux, n'arrêtant mon tracé définitif que lorsqu'ils s'étaient mis d'accord par une discussion où je n'intervenais presque pas. » Ainsi s'explique la parfaite exactitude de la carte qui complète le Mémoire, carte dont les moindres détails topographiques ou toponymiques ont été contrôlés sur les lieux par l'auteur.

M. Bladé n'a pas eu le dessein d'écrire des impressions de voyage. Son remarquable talent d'observation eût pu l'y pousser et l'y eût fait brillamment réussir. Il a visé autrement haut. L'Andorre qui, nous l'avons dit, fut durant cinq siècles, une simple seigneurie tenue en paréage, forme aujourd'hui une sorte de petit état protégé. Si indépendante qu'elle se suppose, elle subit, sans en avoir conscience, la prédominance de l'Espagne dont les gendarmes, parait-il, ne se gênent pas à l'occasion pour violer son territoire. Des difficultés peuvent d'un moment à l'autre naitre de cette situation et compromettre le calme relatif dont elle jouit. L'exercice de certains droits d'usage est de nature à créer des incidents où la diplomatie aurait à intervenir. De ce nombre est la question de la Soulane d'Andorre. Il reste, d'un autre côté, à codifier les usages et les priviléges du pays, à mettre de l'ordre dans l'imbroglio où s'embarrasse la justice à chaque instant. C'est une tâche infiniment délicate et qui exige une intime connaissance des hommes , des choses, surtout de l'histoire. Nul, autant que M. Bladé, ne semble appelé à l'accomplir.

AD. MAGEN.

Agen, Imprimerie de Prosper Noubel.

NOTICE

SUR

LES MONNAIES DES ÉVÊQUES ET DES CONSULS

DE CAHORS,

FRAPPÉES SOUS LA TROISIÈME RACE DES ROIS DE FRANCE.

(**Suite et fin**)

Vers le milieu de notre siècle, plusieurs découvertes de ces pièces de monnaies ont eu lieu; dans les différentes démolitions des vieux bâtiments, dans les travaux des routes, des chemins de fer et dans ceux des canaux de dérivation du Lot, ainsi que dans le creusement des égoûts et des conduites d'eau et de gaz à Cahors et dans les autres villes du Quercy.

Les principales de ces découvertes sont : celle dont parle M. Chaudruc de Crazannes dans sa notice de 1840. C'était dans les environs de Caussade, à Leribosc et Villebrumier (Tarn-et-Garonne), qu'a eu lieu cette découverte. On y trouva plusieurs pièces épiscopo-municipales et consulaires de Cahors, enfouies ensemble avec un grand nombre de monnaies des évêques de Maguelone, des comtes de Rodez et de Béarn.

Vient ensuite la découverte de M. Castagné, agent-voyer d'arrondissement à Cahors, archéologue distingué et lauréat de l'académie de Toulouse en 1869. Cette découverte a mis au jour un certain nombre de pièces épiscopales cadurciennes d'un type très ancien. On les a trouvées dans un dolmen des environs de Lalbenque (Lot). Ce dolmen était connu dans le pays sous le nom de la Motte Saint-Simon. Dans cet endroit il y avait différentes sépultures, les unes plus anciennes que les autres. La découverte des pièces cadurciennes épiscopales dans un dolmen semble prouver que les Quercynois du moyen-âge ensevelissaient encore quelquefois leurs morts dans les sépultures des temps préhistoriques et y mettaient même, suivant les

anciennes traditions payennes, quelques petites pièces de monnaie dont le défunt devait se servir pour son passage du fleuve de l'enfer. Mais la plus considérable de toutes ces découvertes est, sans contredit, la plus récente. Elle a été faite au commencement de l'année dernière (1874) et a eu lieu au milieu de circonstances assez singulières, qui méritent d'être notées.

Un cultivateur de la commune de Saint-Vincent de la rive d'Olt, près de Luzech, département du Lot, nommé Jean Bessières, apporta à M. Greil, amateur d'antiquités à Cahors, un nombre assez considérable de pièces cadurciennes, en grande partie bien conservées. En vendant ces pièces à M. Greil, il témoigna son grand désappointement de leur peu de valeur, vu les grandes espérances qu'il avait d'abord fondées sur cette trouvaille; car il parait, d'après son dire, qu'à une époque déjà assez éloignée, un habitant de Saint-Vincent faisant une lecture à ses grands parents trouva un passage dans un vieux livre, où il était dit : que dans un endroit nommé *lou puech de lo Gleyo*, il y avait une grande quantité de pièces d'or renfermées dans une peau de chèvre. Ce trésor imaginaire a été depuis longtemps, dans la paroisse de Saint-Vincent, l'objet de rêves constants et de recherches assidues de la part des habitants. Il faut dire aussi que cette tradition ressemble un peu à celle de *lo Crabo d'or*, qui est répandue à Cahors. Seulement, elle est différente ; car, dans cette ville, chaque fois qu'il se fait des fouilles un peu profondes, les ouvriers espérent toujours trouver une chèvre d'or[1] et se la divisent à l'avance. L'un d'eux doit prendre la tête, l'autre une jambe, le troisième se contentera d'une corne, etc.

---

[1] On peut supposer que l'origine de cette légende provient des découvertes, assez fréquentes d'ailleurs, des statuettes gallo-romaines dans la partie occidentale de la ville. En 1862, dans les fouilles pour la construction d'une maison dans le quartier de l'embarcadère du chemin de fer, on a trouvé une statuette de sanglier que nous avons décrite dans le 1er numéro du Bulletin de la Société des Études du Lot. Une trentaine d'années auparavant, on en a trouvé une autre représentant également un sanglier, qui se trouve actuellement dans la collection de M. Ruch, inspecteur honoraire d'académie, au château de Labarthe près de Molières. Si on trouve ces statuettes en bronze, on aurait pu en trouver aussi en argent ou en or. Au reste, les objets antiques en bronze ont une grande valeur aux yeux des antiquaires ; le dernier sanglier a été vendu 500 francs et le musée de Saint-Germain en aurait bien donné 1000 francs si on l'avait exigé, et cela ferait croire que la statuette était réellement en or ou en argent.

C'est donc une statuette d'une chèvre en or que l'on suppose être cachée quelque part, dans les anciennes ruines de la ville gallo-romaine. A Saint-Vincent au contraire, ce sont de belles pièces d'or, enveloppées dans une peau de chèvre, que l'on espère découvrir un jour. Il serait assurément curieux de connaitre le fait primitif qui a pu donner naissance à ces traditions locales. Mais il faut dire encore que celle de Saint-Vincent est tellement enracinée dans l'esprit des habitants de ce village que, lors de la vente d'un morceau de terre quelconque dans le voisinage de ce puy de l'Église dont nous avons déjà parlé, on mettait encore, vers la fin du dernier siècle, une clause expresse qui interdisait à tous les acheteurs de faire des recherches dans ce lieu sans le consentement et la présence du vendeur, qui avait toujours soin de faire les réserves les plus formelles relativement au partage de ce trésor idéal. Le nombre des pièces trouvées à Saint-Vincent était d'environ 400 ou 500. Elles ont été vendues à plusieurs personnes et principalement à feu M. Joseph Bessières, maire de Cambayrac et membre des sociétés savantes d'Agen et de Cahors. Les autres ont été achetées par M. Greil et par quelques autres personnes. Ces monnaies sont en grande partie cadurciennes et appartiennent au type épiscopo-municipal, mais dans le nombre on a trouvé aussi quelques pièces de Rodez et d'Aquitaine.

Une semblable découverte a été faite antérieurement dans la commune de Gonjounnac, canton de Cazals (Lot). Nous avons vu plusieurs pièces de cette provenance, mais nous n'avons pu, jusqu'aujourd'hui, obtenir aucun détail relatif aux circonstances dans lesquelles ce second trésor a été découvert.

Troisième Partie.

Valeurs des monnaies cadurciennes comparées à celles des autres monnaies de France au moyen-âge.

Nous devons d'abord dire ici, pour les personnes qui ne sont pas au courant des questions monétaires du moyen-âge, que les deniers et les oboles ont été longtemps en France, sous les Carlovingiens et les Capétiens, les deux monnaies courantes et usuelles.

Deux oboles valaient un denier.

Douze deniers formaient un sol.

Le sol d'or (*solidus*) valait quarante deniers d'argent et son poids devait être de 85 grains.

Le demi-sol (*semis*) valait 20 deniers.

On employait aussi le tiers de sol, que l'on appelait *triens*.

Quant aux deniers d'argent, ils devaient peser 20 grains.

Si, à présent, nous cherchons par des actes authentiques la comparaison de la valeur des deniers de Cahors par rapport aux monnaies frappées dans les ateliers du roi à Tours, nous trouvons d'abord :

L'ordre de Jean de Miers, maître de la monnaie royale, daté de 1295. Ordre adressé aux seigneurs, aux viguiers et aux consuls de la ville de Gourdon, et probablement aux autorités des autres villes du Quercy, qui leur enjoint de faire publier dans les rues de leurs villes respectives la prescription suivante relative à la valeur des monnaies de Cahors et de Rodez par rapport à la monnaie royale de Tours. Voici le passage principal de cette pièce curieuse, dont nous avons déjà parlé dans la partie historique de notre travail et dont nous donnons l'original en langage du temps avec la traduction française, à la fin de ce travail.

« Faire sçavoir, que nuus (nul homme) ne soit si hardi de refu-
« ser 18 deniers de la monnaie de Caors ou de Rodez pour douze
« Tournois ; ou douze Tournois pour 18 deniers de la monnaie des
« dites villes. En ajoutant aussi : que ceux qui se seraient trouvés
« faisant contre cette *crie* (*sic*) de or-en-avant perdraient la dite
« monnaie et la *forfeture (sic)* serait au seigneur en qui terre elle
« serait trouvée, etc. »

D'après cette proclamation officielle, l'équation entre les deux prix serait :

18 deniers de Cahors ou de Rodez = 12 petits Tournois.

Mais d'après l'ordonnance de Lagny-sur-Oise, sous le règne de Louis X le Hutin, dont nous avons déjà parlé plus haut : les deniers caorcins épiscopaux devaient être frappés à 3 deniers 16 grains argent-le-roi (comme on disait alors) et 260 deniers $\frac{1}{3}$ au marc. 20 deniers pareils pour 12 petits Tournois ; c'est-à-dire :

20 deniers de Cahors = 12 petits Tournois.

Ce qui fait croire qu'à partir de 1295 à 1315, la valeur de la monnaie royale s'améliore d'un dixième.

Au reste, cette amélioration a eu lieu déjà antérieurement à l'ordonnance de Lagny-sur-Oise, puisque Ducange, en s'appuyant sur une

note de 1313 extraite d'un registre de la Chambre des Comptes de Paris, donne l'estimation identique à celle de l'ordonnance de Louis X. Voici, au surplus, la teneur de cette note écrite en latin :

« Cadurcensium episcoporum denarii ex regesto 123 jubentur esse « — 3 den : 16 gran : legis argent : regis et 21 sol : 10 den : ponderis « ad marcam Paris : et 1 den : amplius in 3 marcis. — Eorumdém « malliæ 2 den : 4 — 9 legis argenti regis, et 18 sol : 8 den : ponderis « ad marcam Paris :

« In eodem regesto horum denariorum prætium sic statuitur, ut « 20 denarii Cadurcenses valeant 12 parv : Turon : »

C'est-à-dire, comme dans l'ordonnance royale de Lagny :

20 deniers de Cahors = 12 petits Tournois.

Le même Ducange dit aussi :

« 16 libræ, 13 soldi, 1 denarius Rhuteniensium et Cadurcensium valent 14 libræ, 2 soldi, 2 denarii Turoniensium » — ce qui donne l'équation suivante :

Monnaies de Cahors et de Rodez.		*Monnaies royales de Tours.*
16 livres + 13 sols + 1 denier	=	*14 livres + 2 sols + 2 deniers.*

D'un autre côté, M. Emile Dufour, dans un travail sur les anciennes institutions communales de Cahors, que l'on trouve dans l'Annuaire du Lot de 1867 (2ᵉ partie, page 55), dit, relativement à ce sujet, ce qui suit :

« La monnaie de Cahors était, au XIIIᵉ siècle, inférieure d'environ « un tiers à celle de Tours, tandis que celle de Toulouse valait le « double : Unus denarius Tholosanus valet 2 denarii Turonenses. Et « 6 l. 4 s. et 1 d. Ruthenienses vel Cadurcenses valent 4 l. 2 s. et « 2 den. Turonenses. »

Ce qui donne les équations suivantes :

1° *1 denier de Toulouse = 2 deniers de Tours.*

2° 6 livres + 4 sols + 1 denier *de Cahors ou de Rodez.*	=	4 livres + 2 sols + 2 deniers *de la monnaie royale de Tours.*

Faisons observer ici que, d'après tout ce que nous venons de dire plus haut, il paraitrait que la valeur des monnaies de Cahors aurait été égale à celle des monnaies de Rodez. Cependant Guyton de Male-

ville, dans son manuscrit dont nous avons parlé déjà tant de fois dans le courant de ce travail, semble contredire ce fait.

Ainsi, après avoir dit qu'un *dozain Caorcenq*, c'est-à-dire un sol de Cahors, du poids de seitze (16) grains, était apprétié à 8 deniers tournois, il ajoute :

« Quoique les anciens aient dit avant quinze cents ans derniers :
« *In Ruthenis argentaria vigent*, il y a toutefois plus d'argent au
« dozain Caorcenq qu'au Ruthenien. »

Tout cela est une preuve évidente du grand désordre qui régnait au moyen-âge, et même plus tard encore, dans tout le système des poids et mesures de l'ancienne monarchie française.



LETTRES SUR L'ILE DE LA RÉUNION.

(Quatrième Lettre)[1]

Agen, ce avril 1874.

MON CHER AMI,

Ce n'est certainement pas à la source officielle que j'irai puiser le chiffre, sinon vrai (il est presque impossible à trouver), tout au moins raisonnablement exact de la population de l'île. Jugez quel serait mon embarras. J'ai devant moi deux tableaux ; tous les deux datent de 1872 et sont officiels. Le premier, intitulé : *Chiffre de la population de chaque commune déterminé par les municipalités pour,... etc.*, donne un total de 212,536 hab. Le second, résultat d'un dénombrement opéré par l'administration, dit que la population est de 182,676 âmes. Différence 29,860, chiffre plus que raisonnable et me laissant dans le vague. Du dire de ces deux tableaux, tirer la conclusion que les statistiques sont mal faites là-bas, serait de la logique aussi nette que celle de M. de la Palisse. Mais la question est moins simple qu'elle ne parait au premier abord, et jeter une trop grosse pierre à la colonie serait une injustice, comme on dit au lycée. Les recensements y sont entourés de difficultés dont vous ne pouvez avoir idée. La majeure partie de la population fuit devant ces recherches dont elle ne comprend pas le but. Il y a là un inconnu qu'elle redoute. Le pourquoi de cette crainte est assez complexe. Pour les uns, de l'argent nouveau à porter au percepteur ; pour d'autres, des arriérés d'impôts à solder, et comme ils sont nombreux ceux-là ! Pour tous, la terreur vague, instinctive, d'un empêchement, d'une simple gêne apportée à la liberté d'existence, fond du caractère de cette partie de la population. Ses allures s'accommodent de l'obscurité, la lumière officielle les effarouche. Arrivez donc à des chiffres exacts avec ces éléments qui vous glissent dans la main comme une cou-

---

[1] Voir la livraison de Janvier, 1875.

leuvre, s'enfuient à droite quand on les cherche à gauche, et que vous êtes exposé à compter deux, trois fois, en des points différents, si vous parvenez à les saisir.

Les deux tableaux devaient donc se ressentir d'un manque de base solide. Celui des municipalités devait aussi porter une trace tant soit peu légère de l'intérêt qui l'avait créé. Pour elles, il s'agissait de recevoir un plus ou moins grand nombre de centièmes de l'argent produit par l'octroi de mer et les revenus indirects. (Je vous dirai un jour, le mécanisme de l'impôt dans notre ile.) Elles avaient tout intérêt à forcer le chiffre de leur population. Sur les quatorze communes les plus timides, les moins importantes, il est vrai, hasardaient quelques centaines d'habitants en surplus. Mais les grosses ! Quelle part du lion elles ambitionnaient ! Saint-Denis se trompait de 9,700 habitants ; Saint-Benoit, de 7,000 ; puis Saint-Pierre, Saint-Paul, de 4,000, de 3,000...... Que dites-vous de cette façon large d'attirer à soi l'argent du trésor colonial?

Pour le second tableau, l'administration n'avait aucun intérêt particulier à sauvegarder, aucun entrainement à subir. Aussi s'est-elle rapprochée de la vérité. Son but était tout spécial. Elle voulait fixer en bloc le chiffre de la population de chaque canton, et, par suite, déterminer le nombre de conseillers généraux afférents à chacun d'eux. Deux cantons eurent à en pâtir. Saint-Denis cria seul, mais cria fort. Je me rappelle la douleur, l'indignation dont furent témoins les couloirs de l'Hôtel-de-Ville ; l'on y jeta feu et flammes, le chef-lieu, la *capitale* de l'ile était lésée dans ses intérêts majeurs ! Devant les protestations du Maire, l'arrêté du Gouverneur dut faire une réserve, accorder à la municipalité la faculté de procéder à la vérification du dénombrement. Pour cette vérification, Saint-Denis voulait établir une statistique *à l'instar* des recensements en France ; mais elle devait aussi la faire dans un laps de temps déterminé. Or, en ce moment, elle était littéralement aux abois. Devant ce jet d'eau froide, ce grand feu s'éteignit, ce beau zèle de contrôle s'évanouit ; Saint-Denis se contenta de quatre conseillers généraux au lieu de cinq qu'elle nommait auparavant et songea à autre chose.

Je laisse de côté les tableaux officiels et leurs erreurs, intéressées ou non. Le travail consciencieux de mon confrère et ami, le docteur Herland,[1] va me servir, comme il m'a servi pour mes lettres précé-

---

[1] La population de l'île de la Réunion devant le Sénat (1869).

dentes. Il me fournira une base de comparaion assez curieuse entre la population actuelle et la population au lendemain de l'esclavage. Mais pour cela, il me faut remonter avec lui à 1869, date de la publication de la brochure. Or donc, au 1er janvier 1869, la colonie comptait, (pour plus de commodité, permettez-moi de changer le temps du verbe et de passer de l'imparfait au présent), la colonie compte 175,000 habitants, chiffre rond. La population sédentaire est de 102,000 âmes, se décomposant en : Créoles blancs 40,500 ; Européens domiciliés 1,500 ; Métis 23,000 ; Affranchis de 1848 et leurs descendants, *vulgo* créoles noirs 37,000. Ces quatre groupes forment la véritable population française. 73,000 immigrants, travailleurs appelés de l'étranger, complètent le chiffre de 175,000 habitants.

Au lendemain de l'émancipation, cette même population française était de 102,500 âmes, soit, toujours en chiffres ronds : 30,000 créoles blancs ; 800 Européens ; 14,000 métis dont le tiers environ venait d'être enlevé à l'esclavage, et 58,500 noirs affranchis.

Dans l'espace de vingt ans, elle est donc restée sensiblement la même. Il y aurait eu même décroissance, si je m'en rapportais les yeux fermés aux relevés des registres de l'état civil. Ils laissent une différence de près de 2,400 en faveur des décès pour cette même période. Mais si la déclaration des décès est inévitable, car, sans elle, pas d'inhumation possible, la loi sur la déclaration des naissances s'est longtemps heurtée à l'indifférence, à la négligence de beaucoup de familles. Ses volontés restaient à l'état de lettre morte tout aussi bien pour le blanc que pour le métis et le créole noir. Ce mal existe encore, mais dans des proportions heureusement bien amoindries. Sans exagérer, il est possible de compenser par les naissances non déclarées le déficit accusé par les registres de l'état-civil. La population française est donc restée sensiblement la même durant la période de 1849 à 1869, mauvais signe pour son avenir, si la comparaison des chiffres des divers groupes ne venait expliquer cette stagnation et éclaircir l'horizon colonial.

Cette comparaison, le rapprochement en un tableau, des chiffres que je vous ai donnés plus haut, la rendra facile :

	1849		1869
Créoles blancs et Européens domiciliés...................	30.800	—	42.000
Créoles métis..............	14.000	—	23.000
Créoles noirs.............	58.000	—	37.000

Ainsi des trois groupes blanc, métis et noir, ce dernier seul a souffert, amenant une dépopulation de 21,000 âmes, heureusement compensée par l'accroissement des deux premiers.

Ce fait, cette dépopulation si rapide, si considérable, 37 %, de la race africaine peut paraitre étrange. L'acclimatement ne pourrait l'expliquer. Le milieu topographique dans lequel les esclaves avaient été transportés leur était, en effet, tout aussi favorable que celui où ils avaient vécu jusqu'alors. La traite avait cessé, du reste, depuis longues années; bon nombre d'entr'eux, les deux cinquièmes environ, étaient nés dans la colonie. L'acclimatement n'en est donc pas comptable.

L'émancipation leur aurait-elle été funeste? Oui, et il ne pouvait en être autrement. La liberté que lui donnait le décret de la Constituante, l'Africain n'avait pas les reins assez solides pour la supporter. A l'appui d'un changement si complet de position sociale, pour la lutte toute nouvelle qu'il allait entreprendre, quelles armes apportait-il? L'imprévoyance, l'insouciance du lendemain, défaut caractéristique de sa race; encore entretenu par l'esclavage, l'absence de toute culture et l'horreur du seul travail auquel le plus grand nombre fût propre, du travail de la terre, où, malgré le salaire, il retrouvait son labeur forcé de la veille.

A ces causes d'ordre moral, d'autres causes sont venues se joindre : la disproportion entre le nombre des hommes et des femmes, les années, les épidémies, choléra, variole, dont l'oubli ou plutôt l'ignorance de toute hygiène le fesaient la victime préférée... etc. A côté des Africains, les Métis affranchis en 1848, ont subi les mêmes épreuves. Alors que ceux-là diminuaient de plus d'un tiers, ceux-ci croissaient en nombre de plus du double et de près de 4,000 dépassaient le chiffre de 9,000. A quoi donc attribuer pareil résultat? Pourquoi une différence si grande dans les suites d'un bienfait portant au même degré sur ces deux groupes, alors que les conditions nouvelles, la perspective s'offraient les mêmes pour tous les deux? Comment l'expliquer sinon par l'impuissance, l'inhabileté — acquises ou naturelles, peu importe, ce n'est pas le lieu de m'étendre sur ce point — chez l'Africain à supporter fructueusement l'existence nouvelle que venait de lui faire le décret de la Constituante. Il en est si bien ainsi que ses pertes ont surtout porté chez les hommes faits. En 1848, ils étaient 19,000 nés à Madagascar, à la côte d'Afrique; ils sont 5,000 en 1869, et le reste s'en va tous les jours à grands pas. De 11,000 nés à la Réunion, ils sont encore 7,000 et leurs enfants

sont en même nombre qu'au jour de l'émancipation. Le simple fait d'être né dans la colonie aurait donc créé, pour ce dernier groupe, une immunité relative. Je vous montrerai tout à l'heure le créole noir déjà modifié dans ses allures, dans son habitude extérieure, sans qu'une goutte de sang étranger ait coulé dans ses veines. Mais cette immunité a une autre cause plus puissante. Les esclaves nés dans la colonie avaient presque tous été dressés à un travail autre que la culture de la terre ; ils étaient devenus les ouvriers de toutes les industries secondaires. L'émancipation venue, ils ont trouvé dans ces métiers qu'ils pouvaient exercer enfin pour leur propre compte, des moyens assurés d'existence. Ils ont afflué vers les villes où les appelaient leurs professions, tandis que les esclaves africains s'éparpillaient à travers la zône moyenne, sur les plateaux des montagnes, au fond des ravines, dans les ilets des rivières. Le peu qu'il en reste, vous le verrez recherchant la solitude, vivre sous une paillotte que jette à bas le moindre coup de vent, élevant quelques poules, un cabri, cultivant quelques rares pieds de maïs et de citrouille sur un lopin de terre parfois affermé, le plus souvent abandonné par l'insouciance ou la pitié du propriétaire.

A l'ile Maurice, si proche voisine de la Réunion, où l'émancipation des esclaves remonte, comme pour toutes les colonies anglaises, à 1837, l'Africain n'existe plus, et c'est à peine si l'on y trouve quelques-uns de ses descendants éparpillés dans l'intérieur de l'ile.

Vous savez, mon cher ami, que le croisement des races attire en ce moment l'attention des anthropologistes. Ces études remontent à quelque vingt-cinq ou trente ans. Leur opportunité est hors de doute. Le développement du commerce, les besoins incessants et tous les jours nouveaux du monde civilisé, l'amour du bien-être, la recherche de la fortune, tant d'autres motifs encore que viennent seconder la facilité, la rapidité des transports, la multiplication et le perfectionnement des moyens de communication, entrainent au loin des représentants de plus en plus nombreux de notre vieille civilisation et les mettent en contact avec des races d'inégale valeur. Les croisements entre ces races s'en vont et iront en augmentant tous les jours. Rien n'est-il plus apte à piquer la curiosité des savants, que la recherche, par l'étude du passé, de l'avenir réservé aux races croisées?

Deux courants tout opposés divisent les hommes qui se livrent à cette étude. Les uns veulent voir, dans le croisement, l'amélioration constante du type inférieur par le supérieur, l'avenir réservé aux races métisses. N'a-t-il pas été écrit que « par le croisement général, par la

« fusion des races humaines, l'ère universelle de paix et de frater-
« nité se réaliserait sur la terre. » Pour les autres, le croisement entre races égales d'ailleurs entraine toujours une certaine déchéance ; quand il s'opère entre races inégales, les métis seraient au-dessous de la moyenne à tous les points de vue. Pour l'un des adeptes de cette théorie « le métissage généralisé amènerait l'extinction de « l'humanité. »

Pourquoi l'étude des mêmes faits a-t-elle amené des hommes de haute valeur à des conclusions si opposées, à un pronostic si encourageant d'un côté, si désespérant de l'autre? Entre ces opinions extrêmes où je ne puis voir que du syllogisme à outrance, où se trouve la vérité ? Les matériaux rasssemblés jusqu'à ce jour peuvent-ils, du reste, la donner? Amassés en courant, pour la plupart observés d'une façon superficielle, incomplets, beaucoup de ces faits dénués de la rigueur scientifique nécessaire, résultats d'impressions où d'interprétations des observateurs, laissent, par leur élasticité, toute latitude à l'optimisme ou au pessimisme de l'écrivain. Qu'il interroge l'intelligence du métis, sa moralité, ses formes extérieures, son plus ou moins d'aptitude à la reproduction, il aura facilement des preuves à fournir à l'appui de son opinion toujours un peu préconçue et entrainée par des vues premières sur l'unité ou la pluralité de l'espèce humaine.

Cette insuffisance des matériaux, l'absence de précision est si vraie qu'un homme dont vous savez la haute compétence, Broca, l'éminent anthropologiste, reconnaissant l'impossibilité d'arriver à des conclusions sérieuses, a posé dans un questionnaire, véritable programme où rien n'est à retrancher, où l'on ne peut rien ajouter, les éléments de solution des nombreux problèmes se rattachant aux métis.

Un point capital a été souvent oublié, passé sous silence et rarement mis en relief suffisant. Je veux parler du *milieu* où ont vécu les métis et du rôle qu'il a joué et joue encore dans leur établissement. Si, pour se développer, tout être, tout individu a besoin d'un milieu qui lui soit favorable, n'en est-il pas de même pour toute collectivité? Alors seulement qu'elle ne prospère pas, malgré ces conditions d'existence locale favorables, nous pouvons la condamner. Elle ne tardera pas, d'ailleurs, à disparaitre.

L'ile Maurice va me fournir un exemple frappant de cette influence. Lorsque les Anglais devinrent maitres de l'ile de France en 1810, ils s'en emparèrent sans esprit de rétrocession; depuis longtemps ils

nous enviaient Port-Louis, seul refuge certain dans la mer des Indes. Les préjugés de race y avaient toute leur force et refoulaient les mulâtres dans leur infériorité originelle. Quand il fut certain de ne pouvoir amener à lui la population blanche restée française jusqu'à ce jour, le Gouvernement anglais chercha un appui dans la population métisse. L'instruction à tous les degrés lui fut d'abord largement accordée, puis vinrent faveurs, positions lucratives, alliances. Aujourd'hui les métis sont à la fète de la propriété, de l'industrie, du commerce, exercent les professions libérales, pendant que les grandes familles d'autrefois disparaissent ou s'amoindrissent. Lors de mon dernier voyage à Maurice, l'un d'eux, homme de grande valeur et d'une autorité de tous reconnue, était maire de Port-Louis. La reconnaissance, l'intérêt ont fait des métis des sujets anglais dévoués.

Moins de soixante ans ont suffi pour amener ce changement dans la population Mauricienne. Ce n'est pas tant l'habileté de la politique anglaise que j'ai voulu faire ressortir par cet exemple, mais l'influence du milieu, des conditions locales d'existence sur le progrès dont le métis est capable. Je vous sais un peu négrophobe, mon cher ami, et je prévois avant quelques jours une avalanche de faits contraires au mien. Je ne suis pas négrophile moi-même, j'ai trop vu le nègre pour l'aimer à l'excès et je crois que plusieurs générations s'écouleront encore avant la transformation complète et bien nécessaire du noir de nos colonies. Mais j'en reviens à mon dire. Les métis, les mulâtres, puisqu'il s'agit de nos colonies où domine le croisement du blanc et du nègre, les mulâtres ont été vus surtout avant l'abolition de l'esclavage, dans un milieu qui leur était antagoniste, dans un état d'infériorité sinon légale — car je parle des métis libres de naissance, — mais réelle. Les plus hardis épuisaient leurs forces à lutter contre elle, le plus grand nombre l'acceptaient comme une sorte de fatalité.

Laissez-moi vous dire un de mes souvenirs du Lycée. Deux créoles mulâtres d'une de nos Antilles se trouvaient dans ma division. Ils étaient parmi les meilleurs élèves de leur classe. — Retournerez-vous aux Antilles ? leur demandai-je un jour. — Nous causions avenir, comme on en cause au collége, entre deux parties de barres. — Certes, non, répondit l'un d'eux ; mon père a de la fortune, je ne quitte plus la France. — L'autre ne répondit pas et me tourna le dos. Vint un troisième créole ; celui-là était blanc. Jamais il ne consentit à parler à ses camarades, il ne les regardait même pas ; ils n'existaient pas pour lui. — Voilà pourquoi, me dit un jour le pre-

mier, en me montrant le nouveau venu, voilà pourquoi je ne retournerai pas là-bas. — Moi, j'y reviendrai, dit brusquement le second. — Tout gamin et irréfléchi que j'étais, je fus frappé de l'expression de sa physionomie. Il y avait, dans ses yeux, de la colère et de l'envie tout à la fois. Nous n'abordâmes plus ce sujet dans nos causeries. Cela se passait avant 1848. Ce souvenir m'est souvent revenu dans le cours de mes voyages; il m'a toujours paru résumer d'une façon fidèle la situation morale des créoles métis avant l'émancipation.

Le décret de la Constituante n'eut pas pour seul effet l'émancipation des esclaves. Il modifia, pour ainsi dire, l'atmosphère des colonies. Ceux des colons auxquels il n'avait pas à donner la liberté, purent respirer à pleins poumons un air moins lourd et moins parcimonieusement mesuré. L'horizon s'élargissant, leurs pas devinrent plus fermes, plus assurés. Ils avaient l'avenir.

Les préjugés n'ont pas encore disparu. A l'île Maurice, ils persistent, avivés par une lutte d'influence, de prédominance plutôt que par haine de couleur. Aux Antilles que je ne connais guère, ils auraient gardé toute leur puissance. Cependant, il y a quelques années, — j'étais encore à la Réunion, — la Martinique songeait à créer un Lycée; ce projet (je ne sais s'il a été mis à exécution) devait avoir pour base, chez ses auteurs, la certitude ou tout au moins l'espoir que tous les éléments afflueraient vers ce centre d'instruction, sans la crainte de voir les couleurs se repousser mutuellement. L'esprit de démarcation diminuerait donc aux Antilles. Quel moyen plus propre, du reste, à le faire disparaitre ? La vie du Lycée, ce contact continu dès le jeune âge, malgré la différence de couleur, habituent les hommes à se considérer comme membres de la même famille coloniale.

A la Réunion, le préjugé de la couleur va tous les jours s'effaçant. L'instruction en commun, puis les affaires, les intérêts solidaires, la situation que beaucoup de métis ont su se faire dans la marine, dans l'armée, dans la magistrature, dans les diverses branches de l'administration coloniale, l'apport considérable de l'esprit européen libre d'antécédent défavorable, regardant avant tout la valeur individuelle, effacent les distances, et bien que peu nombreuses encore, les alliances entre créole blanc et métis ne sont plus vues d'un mauvais œil. On en cause bien tout bas, on en médit même un peu, mais si les personnes appartiennent à des familles considérables, ne serait-ce que par la fortune, l'on n'hésite pas à signer au contrat.

Ces alliances, l'homme les accepte plus facilement ou les recherche plus volontiers que la femme créole. Chez elle s'est réfugiée la répulsion — le mot est trop fort — l'antipathie pour le mulâtre. Elle consentira à le prendre pour mari si, par sa fortune ou par sa valeur individuelle il a su se mettre sur la voie d'une position élevée, si son origine maternelle[1] remonte à trois générations et n'est surtout pas trop affirmée par la couleur de sa peau.

Les mulâtres sont-ils féconds entre eux ? Après les chiffres que je vous ai donnés plus haut, après vous avoir montré les métis affranchis en 1848 plus que doublés en nombre dans l'espace de vingt ans, j'avoue que le point d'interrogation doit paraître extraordinaire. Aussi je m'explique. Croyant à l'unité de l'espèce humaine, j'avais tout intérêt à rechercher, dans notre petite île, le degré de fécondité du groupe sang-mêlé. La reproduction indéfinie, illimitée d'une race croisée dans un milieu favorable est un des corollaires inévitables de la théorie. Dès les premiers pas, je m'arrêtai fort embarrassé. Au lieu du fait simple dont j'avais besoin, je tombai, chez les métis affranchis en 1848, dans un fouillis inextricable d'unions, de croisements, d'alliances. Je cherchais si A et B, par exemple, enfants d'un blanc et d'une négresse, alliés à d'autres enfants de provenance identique, se reproduisaient, créant une race bien distincte, se maintenant dans une ligne parallèle au blanc et au nègre d'où ils étaient sortis. Cet exemple, si simple en apparence, je ne l'ai pas trouvé. Je crois, je suis certain qu'il n'existe pas. Laissant de côté les métis affranchis, si je montais aux mulâtres libres avant l'émancipation, je ne trouvais plus le fouillis de tout à l'heure, mais une véritable juxtaposition des éléments premiers où la prodéminance du sang blanc ramène vite la population au type paternel. La fécondité du métis avec une des races premières, la fécondité des croisements de retour m'était démontrée, rien de plus.

Je suis obligé, mon cher ami, de vous quitter brusquement, en plein sujet, sans avoir pu remplir le programme que je m'étais tracé et sans autre excuse que le mot : à bientôt.

Dr GAUBE.

[1] L'union de la femme blanche et du nègre pur est peut-être inconnue à la Réunion.

NOTICE SCIENTIFIQUE.

OPPOSITION DE SATURNE.

C'est le 16 août prochain qu'aura lieu l'opposition de Saturne. Cette belle planète, qui occupera alors le point de la sphère céleste diamétralement opposé au Soleil, sera toute la nuit sur l'horizon et le plus près possible de la terre. Ce sera donc le moment le plus favorable pour l'observer.

Si l'on ne tient pas compte des nombreuses petites planètes qui circulent entre les orbites de Mars et de Jupiter, la planète Saturne occupe le 6me rang par ordre de distance au Soleil. Cet astre sur la constitution physique duquel le télescope nous a révélé des choses si curieuses est connu depuis la plus haute antiquité. Les Egyptiens lui donnaient un nom qui signifiait dans leur langue *apparent*; les Grecs la nommaient φχινων (*resplendissant*) Saturne ou Némésis. D'après M. Bopp, les Indiens la désignent sous le nom de *Sanaistchara* qui signifie dans leur langage *planète qui se meut lentement*.

Malgré sa grande distance du Soleil et de la Terre, la planète Saturne présente l'aspect d'une étoile de première grandeur beaucoup moins brillante que Jupiter ; sa lumière a une couleur plombée qui lui a sans doute valu son nom ; elle est à peu près dépourvue de scintillation. Sa couleur, la lenteur de sa marche, sa place à l'extrémité la plus reculée du système solaire avant la découverte d'Uranus et de Neptune, la faisaient considérer par les astrologues du moyen-âge comme une planète de mauvaise augure, la plus lente, la plus froide. Malheur, d'après leurs superstitions, à celui qui naissait lorsque Saturne se trouvait dans le signe zodiacal du mois ! Aujourd'hui les progrès de la science ont renversé la superstition, et les connaissances solides d'une astronomie fondée sur l'observation ont remplacé l'absurde astrologie du moyen-âge.

Occupons-nous d'abord du mouvement apparent de Saturne sur la sphère céleste. Cet astre étant une planète supérieure présente tous les mouvements apparents que nous offrent Mars, Jupiter, Uranus et Neptune avec cette différence que son mouvement est beaucoup plus lent que ceux de Mars et de Jupiter, planètes plus rapprochées du Soleil.

Au moment de la conjonction, Saturne qui se trouve à sa plus grande distance de la Terre coïncide avec le Soleil et est noyé dans ses rayons ; on ne peut donc plus l'observer ; mais comme son mouvement direct (dirigé d'occident en orient) est très lent, bien plus lent que celui du Soleil, de même sens que lui, la planète ne tarde pas à se trouver assez éloignée de l'astre radieux pour que l'on puisse l'observer peu de jours après la conjonction à l'horizon oriental où elle se lève un peu avant le Soleil. Sa distance occidentale au Soleil augmente de jour en jour, lorsque la planète se trouve à 90 degrés à l'ouest du Soleil, elle est en quadrature occidentale ; arrivée à 109 degrés de l'astre radieux, elle s'arrête dans son mouvement direct dirigé d'occident en orient ; c'est sa station occidentale. Elle commence alors à se mouvoir d'un mouvement rétrograde dirigé d'orient en occident en sens inverse de celui du Soleil qui atteint sa vitesse maximum au moment de l'opposition. La planète occupe alors le point de la sphère céleste diamétralement opposé au Soleil, est au périgée, c'est-à-dire le plus près possible de la Terre et reste toute la nuit sur l'horizon.

A partir de l'opposition, Saturne commence à se rapprocher du Soleil et sa distance orientale à cet astre diminue de jour en jour, son mouvement rétrograde s'arrête à 109 degrés de l'astre radieux, c'est la station orientale ; à 90 degrés du Soleil, Saturne se trouve en quadrature orientale, enfin au bout de 378 jours, c'est-à-dire un an 13 jours, la planète se retrouve en conjonction avec le Soleil.

Cette période de 378 jours qui s'écoule entre deux conjonctions ou deux oppositions successives est la révolution synodique de la planète. La période du mouvement direct au milieu de laquelle se trouve la conjonction, dure 239 jours, la période de mouvement rétrograde au milieu de laquelle se trouve l'opposition, dure 139 jours.

Saturne fait un tour entier de la sphère céleste en 29 ans, 5 mois, 16 jours. Telle est la durée de sa révolution synodique qui n'est autre chose que le temps que met la planète à parcourir son immense orbite autour du soleil, en d'autres termes la durée de son année.

Le plan de l'orbite de Saturne forme avec celui de l'écliptique (orbite de la terre) un angle de 2 degrés, 29 minutes, 36 secondes. L'excentricité de l'orbite de la planète est de 0,056, la distance de Saturne au Soleil est conforme à la loi de Bode, celle de la Terre étant représentée par 10, celle de Saturne l'est par 100.

La distance moyenne de Saturne au Soleil est de 364,350,000 lieues de 4 kilomètres. C'est près du double de la distance de Jupiter au Soleil. L'immense orbite de Saturne qui présente un développement de 2,287,500,000 lieues est parcourue avec une vitesse moyenne de 8854 lieues à l'heure.

En vertu de son énorme distance, Saturne ne présente pas même au moment de ses quadratures de traces sensibles de phases.

D'après M. Struve, le diamètre apparent maximum de Saturne est, au moment de l'opposition (périgée), de 20 secondes; c'est moins de la moitié de celui de Jupiter au périgée. Le diamètre apparent minimum qu'on observe au moment de la conjonction apogée est de 15 secondes.

La distance minimum de Saturne à la Terre est de 305 millions de lieues, sa distance maximum de 425 millions de lieues.

Connaissant la distance de Saturne à la Terre et son diamètre apparent, il est facile d'en déduire ses dimensions réelles ; le diamètre équatorial du sphéroïde saturnien est de 28768 lieues ce qui fait 115,072 kilomètres ; le diamètre polaire n'a que 26200 lieues de longueur, l'aplatissement polaire de Saturne est donc très prononcé et s'élève à $\frac{1}{12}$ du diamètre équatorial ; celui de la terre n'est que $\frac{1}{308}$ du diamètre équatorial terrestre.

Saturne est après Jupiter la plus grosse planète du système solaire ; son diamètre est 9 fois celui de la Terre. Son volume est évalué à 666 milliards de kilomètres cubes.

Notre Terre est bien peu de chose à côté de ces colosses du système solaire qu'on nomme Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune..

L'observation à l'œil nu ne nous fait voir dans Saturne qu'un point lumineux d'une teinte plombée dépourvu de diamètre apparent ; mais le télescope, ce merveilleux instrument qui nous a révélé tant de choses intéressantes sur le firmament et surtout sur la constitution physique des corps célestes du système solaire, nous montre dans Saturne la plus curieuse, la plus étonnante des planètes. En effet,

si nous nous servons même d'un grossissement médiocre, le point lumineux d'une teinte plombée se transforme en un beau globe sensiblement aplati aux pôles et renflé à l'équateur ; un anneau qu'un grossissement médiocre permet de dédoubler entoure cette planète extraordinaire parallèlement à cet équateur ; des bandes sombres parallèles à ce même équateur et semblables à celles de Jupiter se font remarquer sur le globe Saturnien ; enfin ce monde étrange parait escorté de huit beaux satellites.

C'est à l'illustre Galilée que revient la gloire d'avoir entrevu le premier les merveilles du monde de Saturne, dont les anciens astronomes dépourvus d'instruments grossissants n'avaient aucune idée.

Ce fut dans le courant de cette fameuse année 1610 si féconde en découvertes astronomiques et dont le commencement avait été marqué par celle des satellites de Jupiter, que le grand astronome italien dirigea pour la première fois sa lunette vers le monde de Saturne. Il fut extrêmement surpris de voir la planète lui offrir l'apparence non d'un disque comme Jupiter, mais d'un ellipsoïde ; il poussa jusqu'à 30 fois en diamètre le pouvoir amplifiant de sa lunette et crut que Saturne se composait de trois étoiles conservant toujours les mêmes positions relatives, la plus grosse étant au milieu.

Galilée continua ses observations jusqu'en 1612, mais alors l'anneau ne lui présentant plus que sa tranche devint invisible à travers la faible lunette dont il se servait ; les petites étoiles qui lui avaient fait croire que Saturne était tricorps disparurent et la planète ne lui offrit plus que l'aspect d'un disque circulaire.

Le grand homme fut alors fort découragé et alla jusqu'à croire que toutes les admirables découvertes qu'il avait eu le bonheur de faire et qui, consignées dans son *Nuntius Sidereus*, avaient frappé d'admiration le monde savant, n'étaient que des illusions d'optique produites par les verres de son instrument ; il mourut sans avoir eu le bonheur de contempler distinctement le curieux anneau qui est la plus grande merveille de notre système planétaire.

L'anneau de Saturne fut découvert et même dédoublé en 1675 par Dominique Cassini qui se servait d'une lunette de 11 mètres de foyer.

Dominique Cassini et Messier découvrirent les bandes sombres parallèles à l'équateur du globe de Saturne ; elles sont mobiles et

variables comme celles de Jupiter mais beaucoup moins marquées. Il est probable que les bandes brillantes sont dues à des nuages amoncelés par des vents analogues aux vents alizés dans l'atmosphère de la planète et qui jouissent d'un plus grand pouvoir réflecteur pour la lumière solaire que le noyau de Saturne qui parait plus sombre.

L'éclat du globe de Saturne est très variable ; on le voit quelquefois devenir très pâle tandis que l'anneau conserve tout son éclat ; ce curieux phénomène s'est produit en 1842.

William Herschell s'est servi de quelques inégalités que présentaient les bandes sombres de Saturne pour déterminer la direction de son axe et la durée de sa rotation sur lui-même qui est de 10 heures et quart. Telle est la durée du jour pour les habitants de la planète, qui voient le soleil 5 heures sur leur horizon et ont ensuite une nuit de 5 heures. Le plan de l'équateur de Saturne forme un angle de 26 degrés avec celui de son orbite ; il en résulte que la planète a des saisons bien caractérisées et des zônes torride, tempérée et glaciale.

Un autre fait très curieux constaté par William Herschell, qui l'attribua à l'attraction de l'anneau sur la planète non encore solidifiée, est l'irrégularité de forme que présente son globe.

Nous ne savons à peu près rien sur la constitution physique de Saturne ; il nous est impossible de savoir si cette planète renferme des mers, des continents, des montagnes. Saturne est en effet de toutes les planètes connues des Anciens la plus éloignée du soleil et de la terre, et ce n'est que grâce à ses colossales dimensions qu'elle brille sur notre firmament nocturne comme une étoile de première grandeur. Il est cependant probable que ces grosses planètes, Jupiter et Saturne, dont la surface est inaccessible à nos investigations, ont des mers, car l'existence des liquides à leur surface est une condition indispensable à la formation des nuages qui constituent probablement leurs bandes parallèles brillantes.

Les observations de taches polaires blanches, qui diminuent lorsque leur hémisphère a été longtemps frappé par les rayons du soleil, semblent prouver que Saturne a comme la Terre et Mars des glaces polaires, ce qui démontrerait encore l'existence des mers à sa surface.

Les révolutions des satellites de Saturne autour de la planète ont permis d'évaluer la masse de ce monde extraordinaire. Sa densité est inférieure à celle de l'eau, ce qui fait que la planète flotterait à

la surface de l'eau d'un vase assez grand pour la renfermer. L'intensité de la pesanteur à la surface de Saturne ne diffère guère de celle de la pesanteur terrestre malgré les colossales dimensions de la planète.

Quoique cent fois supérieure à celle de la Terre, la masse de Saturne n'est que la 3,500ᵉ partie de celle du soleil.

Si donc on plaçait le brillant flambeau du système solaire dans un des plateaux d'une balance, il faudrait pour lui faire équilibre placer dans l'autre plateau 3,500 masses égales à celle de Saturne. Mais le globe Saturnien se trouvant seul dans le plateau de la balance, on lui ferait équilibre en plaçant dans l'autre plateau cent masses égales à celle de la Terre.

Saturne, étant dix fois plus éloigné du soleil que la Terre, en reçoi cent fois moins de chaleur et de lumière.

Occupons-nous maintenant de ce que le monde de Saturne présente de plus curieux, de ce merveilleux appendice formé de plusieurs anneaux concentriques entourant la planète, qui excite au plus haut degré l'admiration de tous ceux qui braquent un télescope sur Saturne. Cet anneau est intéressant non-seulement pour les astronomes mais aussi pour les gens du monde qui aiment à entendre ou à lire des descriptions de ces merveilles célestes dont le perfectionnement des instruments d'optique nous a révélé l'existence, et à voir des gravures représentant le plus extraordinaire des mondes du système solaire dont l'aspect si étrange satisfait chez eux un sentiment bien légitime de curiosité.

L'anneau de Saturne vu de la Terre se présente sous l'aspect d'une ellipse ; il se projette sur le globe sur lequel on voit son ombre ; ce qui prouve qu'il est opaque et dépourvu de lumière propre. Le plus souvent, l'autre moitié de l'anneau est cachée par le globe. Mais il peut se faire que par un effet de perspective, on puisse voir l'ombre du sphéroïde se projeter sur les armilles. L'anneau se présente à nous, tous les quinze ans, par sa tranche aux équinoxes saturniens et n'est alors visible qu'avec de très forts grossissements.

C'est Dominique Cassini qui dédoubla, le premier, en 1675 l'anneau de Saturne ; ce qui le frappa le plus fut la différence d'éclat des deux armilles dont le plus intérieur dont il comparait l'éclat à celui de l'argent poli était beaucoup plus brillant que le plus extérieur qu'il comparait à de l'argent bruni. Ces deux armilles concentriques sont séparés par un intervalle vide qui parait très noir et à travers

lequel on a pu voir la voie lactée. Le passage d'une étoile dans cet intervalle est un phénomène qui ne peut se représenter que très rarement et avoir une très courte durée. Cet intervalle vide porte le nom de bande Herschellienne quoique Cassini et Maraldi l'aient découvert longtemps avant William Herschell.

L'anneau multiple est subdivisé en plusieurs armilles concentriques par d'autres bandes moins sombres dont la plus remarquable nommée bande d'Encke divise en deux parties l'anneau extérieur à la bande Herschellienne. L'anneau moyen intérieur à la bande Herschellienne est beaucoup plus brillant que les autres et même que le globe de la planète ; il présente plusieurs bandes concentriques qui sont peut-être dues à la même cause que les bandes sombres du sphéroïde. Enfin l'anneau le plus intérieur parait beaucoup moins brillant que les autres et transparent, il se projette sur le sphéroïde sous l'aspect d'une bande sombre à travers laquelle on peut voir le corps de la planète éclairé par les rayons solaires. L'anneau extérieur a un diamètre apparent moyen de quarante secondes, son diamètre réel est de 71,174 lieues.

Le système des armilles saturniens a dû être produit par la force centrifuge énorme, développée par le mouvement de rotation de la planète autour de son axe. M. Plateau, physicien belge, dans ses belles expériences sur les formes que prennent naturellement les liquides soustraits à l'action de la pesanteur, a reproduit, au moyen de la force centrifuge, le système si curieux de l'anneau de Saturne. Il a introduit une sphère d'huile dans un mélange d'eau et d'alcool de même densité, il a ensuite imprimé à la sphère liquide un mouvement rapide de rotation au moyen d'une manivelle en fil de fer. La force centrifuge a d'abord produit un renflement équatorial accompagné d'un aplatissement polaire ; la vitesse du mouvement de rotation augmentant, un anneau d'huile s'est détaché de l'équateur et M. Plateau a obtenu une fidèle image du plus extraordinaire des mondes du système solaire.

La formation des armilles saturniens trouve son explication toute naturelle dans l'ingénieuse hypothèse de Laplace, sur l'origine des divers corps célestes du système solaire dont nous allons maintenant exposer le principe.

Tout notre système planétaire consistait primitivement, il y a des milliers, peut-être des millions de siècles, en une immense nébulosité s'étendant bien au-delà des limites actuelles du système, à une dis-

tance du centre infiniment plus grande que l'orbite de Neptune, la plus éloignée du soleil de toutes les planètes connues. Cette nébulosité était à une température prodigieusement élevée, dont rien au monde ne peut nous donner la moindre idée ; elle était constituée par des molécules gazeuses qui, en raison de leur énorme température, se repoussaient mutuellement; la cohésion était nulle. Cette nébulosité diffuse se refroidit graduellement par rayonnement vers l'espace et sa prodigieuse température s'abaissant, l'intensité de la force répulsive diminua graduellement, et enfin la force de cohésion finit par exercer son action. Il y eut au sein de la nébulosité un centre d'attraction vers lequel la matière obéissant aux lois de la gravitation universelle commença à se condenser.

Le système solaire se trouva alors transformé en une étoile nébuleuse en tout semblable à celles dont le télescope nous révèle l'existence dans les profondeurs de l'espace. Le soleil fut le premier centre d'attraction vers lequel la matière se condensa. Comme la nébulosité était animée d'un mouvement de rotation autour d'un axe, la force centrifuge agit pour l'aplatir vers les pôles de rotation et la renfler énormément dans un plan perpendiculaire à l'axe. Des zônes gazeuses se détachèrent dans des plans différant peu de celui de l'équateur solaire et durent, dans le principe, affecter la forme d'anneaux semblables à ceux de Saturne. Chacun de ces anneaux donna plus tard, par voie de condensation de la matière, naissance à une planète ; l'équilibre d'un pareil système étant instable, les anneaux se brisèrent et leurs débris obéissant aux lois de la gravitation universelle se condensèrent vers des centres d'attraction pour former des nébuleuses partielles sphéroïdales qui furent l'origine des planètes.

Chacune de ces nébulosités partielles fut animée de deux mouvements, l'un de translation autour de la principale nébulosité centrale c'est-à-dire du soleil, l'autre de rotation autour d'un axe. Ainsi les planètes et notre Terre qui en est une sont dans l'hypothèse de Laplace des enfants du soleil.

De même que la nébuleuse solaire avait donné naissance en vertu de son mouvement de rotation à des anneaux nébuleux qui s'étaient condensés en sphéroides pour former des planètes, les nébulosités partielles qui constituaient dans le principe les principales de ces dernières émirent à leur tour des anneaux gazeux dans le plan de leur équateur. Ces anneaux étant en équilibre instable se brisèrent et leur substance non encore solidifiée se condensa autour de centres gravitant autour de la planète centrale pour constituer les sa-

tellites. La distance des satellites aux planètes étant très petite, le globe du satellite se renfla vers la planète et il en résulta que la durée du mouvement de rotation autour de l'axe fut précisément égale à celle de la révolution autour de la planète centrale.

Tous les anneaux de l'hypothèse de Laplace ont disparu à l'exception de ceux qui entourent Saturne. Cette ingénieuse cosmogonie est en parfait accord avec les lois de la mécanique rationelle ; et les expériences de M. Plateau lui apportent une éclatante confirmation, car en accélérant convenablement le mouvement de rotation, on peut voir l'anneau libre qui entoure la sphère d'huile se briser et ses fragments s'aggréger de manière à constituer des sphérules qui conservent un mouvement de rotation autour d'un axe de même sens que celui de la sphère principale.

Saturne est accompagné d'un cortége de huit satellites dont l'observation exige des instruments assez puissants. Le premier satellite, nommé Nimas, accomplit sa révolution en 22 heures 37 minutes ; le second Encelade, en un jour, huit heures, 53 minutes ; le troisième, Thetys, en un jour, 21 heures, 18 minutes; le quatrième, Diane, en 2 jours, 17 heures, 41 minutes ; le cinquième, Rhéa, en 4 jours, 12 heures, 25 minutes ; le sixième, Titan, qui est le plus volumineux et a été découvert le premier, en 15 jours, 22 heures, 41 minutes ; le septième, Hypérion, découvert le dernier, en 21 jours, 7 heures, 7 minutes; le huitième et dernier, Japhet, en 79 jours, 7 heures, 53 minutes.

Les nuits sont éclairées pour les habitants de Saturne par les armilles qui réfléchissent à leur surface les rayons du soleil et par huit belles lunes présentant des phases complètes comme la nôtre et dont plusieurs peuvent se trouver en même temps sur l'horizon.

HENRY COURTOIS,

Auteur de la Géographie de la France par voies de communication,
Membre de la société d'Astronomie.



LES RUINES DE MONTMAJOUR.

Le touriste qui visite la vieille cité d'Arles ne manque pas d'accomplir un pèlerinage à Montmajour.

C'est un plateau de rochers, à trois kilomètres de la ville, où croissent en abondance les plantes aromatiques, exhalant un agréable et tonique parfum, où les fleurettes naissent sous vos pas, où des arbustes de forme variée, l'olivier, le lilas, le pin, le laurier, le frêne et le jasmin font le contraste le plus charmant en mêlant leur feuillage et leur ombre.

Est-ce un lambeau du sol africain? On le croirait à le voir par certain côté où le vent souffle impétueux et brûlant, où la terre est âpre, sèche, un peu aride, malgré l'églantier en fleur, la mousse, le thym, la lavande, le fenouil et çà et là un gazon fin et ras qui étale ses petites touffes sur la roche nue.

Est-ce un coin de la Grèce? Voyez cet horizon aux riantes perspectives et cette lumière étincelante et ces vallons pleins de poésie et de silence.

Est-ce un reflet du paysage italien? Sous un ciel tantôt d'un azur foncé, tantôt recouvert de rouges et chaudes vapeurs, se déroule une vaste plaine, et des vignes et des bouquets d'arbres et des coteaux derrière lesquels fuient les montagnes qui s'ouvrent, se referment, se rouvrent encore, pour appeler, ce semble, le regard sur des sites enchanteurs, et là-bas le Rhône qui court à la mer.

Là, au midi, très rapprochée, la montagne des Cordes, qui a pris son nom des *Cordouans* ou Maures d'Espagne, rappelle l'invasion Sarrazine et la domination du Croissant.

Mais ici, sur le plateau de Montmajour, le génie chrétien a jeté des monuments bien dignes de fixer l'attention, des cryptes silencieuses et sombres, où les premiers disciples du Christ venaient prier, une église dont le style n'est pas sans intérêt pour l'artiste, un monastère aux formes imposantes dont les ruines ont une certaine grandeur.

Dans cette solitude peuplée de tant de souvenirs, malgré les images de destruction qui vous environnent, on sent je ne sais quel attrait mélancolique et doux, on trouve des sources inépuisables de pensées graves et d'émotions profondes.

Le peuple d'Arles aime d'instinct Montmajour : il en est fier. Il admire ce site : ce qui fait honneur à son imagination poétique. Il a comme un sentiment de respect et presque d'affection pour cette tour gigantesque du XIVᵉ siècle, qui semble défier le temps et a été le témoin muet de la vaillance de ses pères. Il vénère ces monuments religieux où la foi chrétienne a eu des confesseurs si dévoués et si illustres parmi lesquels saint Trophime et saint Césaire.

Montmajour (la grande montagne), grande non par son altitude et sa beauté originale, mais par son histoire, par les merveilles de sa légende, par les événements dont elle a été le théâtre, par les personnages héroïques ou saints qui l'ont habitée ou visitée, par l'influence qu'elle a eue dans la propagation des doctrines du christianisme : n'a-t-elle pas été, en effet, le phare lumineux d'où rayonnaient d'inépuisables clartés? n'a-t-elle pas porté dans ses flancs, durant des siècles, la vérité religieuse, c'est-à-dire le plus puissant élément de régénération morale ?

Que nous dit la légende?

« Saint Trophime venait là se reposer des travaux de son apostolat. » — Il y venait non se reposer, mais puiser dans la prière de nouvelles forces et des inspirations ; il y venait invoquer Dieu, solliciter son appui et les bienfaits de sa grâce, se préparer à de nouveaux combats.

Trophime était un grec d'Ephèse converti par saint Paul, qui parle de lui avec tant d'affection dans ses épitres; bravant le martyre, il accourut à travers mille dangers, porter l'Évangile, la *bonne nouvelle*, à la Rome des Gaules (Arles), idolâtre, orgueilleuse de sa puissance et de sa splendeur, « rendez-vous de tous les peuples qui habitaient sur les bords du Rhône et de la Méditerranée » suivant les termes même d'un édit impérial.

Il arrive et de sa voix éloquente il commente ces paroles aux Ephésiens, qu'il a entendues de la bouche même du grand apôtre : *il faut que vous vous revêtiez de l'homme nouveau;* c'est-à-dire brisez vos idoles, renoncez aux fêtes profanes du cirque et du théâtre, supprimez les combats des gladiateurs ; vous êtes riches, corrompus,

pleins d'orgueil, vivez dans l'humilité, la douceur, la pureté ; « soyez remplis de l'esprit. »

Bien souvent, après sa prédication, le saint Missionnaire se retirait dans sa cellule de Montmajour où l'on montre encore son siége de pierre.

Le roc de Montmajour n'a pas gardé la trace des sandales d'écorce de saint Trophime, mais prêtez l'oreille : peut-être a-t-il retenu quelques mots de ses touchantes homélies. La mission de cet homme courageux ne fut pas stérile. Les disciples vinrent en foule et grâce à lui le christianisme conquit à Arles le droit de cité. Mais aussi que de luttes, que de persécutions ! Le sang des martyrs coule et saint Geniès paie de sa tête ce cri sublime qu'il profère, comme le Polyeucte de Corneille, devant les idoles païennes : *Je suis chrétien !*

La persécution enfantait des prosélytes. On agrandit l'oratoire de saint Trophime à Montmajour. Arles eut ses cryptes comme Rome avait ses Catacombes. On se réunissait la nuit pour célébrer le mystère des chrétiens au fond des demeures sépulcrales de la montagne sacrée. Des hommes sous la robe de pénitent, des femmes et des jeunes filles aux longs voiles blancs chantaient au pied de l'autel. Le sacrifice s'accomplissait en présence d'une nombreuse assemblée.

Le sang des martyrs, cette semence des chrétiens, avait lentement fructifié à Arles. Cependant dès le quatrième siècle, l'Évêque y joue le rôle de défenseur de la cité, *(defensor civitatis)*. A lui viennent les pauvres, les orphelins, les esclaves, les populations opprimées. Il les abrite sous son manteau. Il leur fait un bouclier de sa sainteté et de sa parole. Il prêche l'Égalité, la Fraternité et la Liberté. C'est Honorat, le célèbre fondateur du monastère de Lerins et, après lui, Hilaire acclamé trois fois par le clergé et par le peuple sur les hauteurs de Montmajour. Il eût voulu cacher sa vie dans la cellule de saint Trophime. Vaine résistance ! on le porte en triomphe à Arles, et dès lors il se dévoue avec un courage et une constance admirables aux devoirs de l'épiscopat.

Mais voici saint Césaire (502) qui eut avec saint Bazile plus d'un trait de ressemblance. Il se fit prier longtemps pour accepter l'évêché d'Arles.

D'une constitution délicate comme saint Basile, il recherche comme lui le repos et la solitude, et en quittant le monastère de Lérins, il s'était réfugié à Montmajour où son éloquence et sa réputation de

sainteté attirèrent autour de lui de nombreux disciples. Saint Basile avait tenu tête à l'empereur Valens et combattu l'hérésie ; Saint Césaire résista aux menaces des rois Alaric et Théodoric et combattit le semi-pelagianisme : il maintint dans sa province l'intégrité de la foi ; son zèle, son ardeur, sa charité ne se démentirent jamais. Mais ses travaux, ses luttes, les pénibles fonctions de son ministère ne lui avaient pas fait oublier sa chère retraite de Montmajour.

Où va ce cortége portant les insignes de la religion triomphante ? Pourquoi ces chants, cette foule joyeuse et recueillie ? L'allégresse qui éclate sur les visages s'accroit de la sérénité du jour ; le printemps sourit à la fête, le printemps a déployé son écharpe riante ; le soleil a repris ses rayons d'or ; les vents ont fait silence. Césaire, revêtu du pallium, marche à la tête du cortége. Le saint prélat se rend processionnellement à Montmajour pour poser la première pierre du monastère qui doit lui rappeler celui de Lérins où s'écoulèrent les plus belles années de sa jeunesse quand il eut quitté saint Silvestre, l'évêque de Châlon, son protecteur et son ami.

Bientôt Montmajour devint une colonie de pieux cénobites. Là, ils vivaient en commun, s'appelaient du nom de frères, et obéissaient à une règle, expression sévère de la loi nouvelle qui avait fait de la vie de chrétien une continuelle préparation à la mort. La piété et la science fleurirent longtemps dans ce sanctuaire jusqu'à l'époque de l'invasion Sarrazine.

Les Sarrazins avaient envahi la Provence et la tenaient sous le joug. Charlemagne vient leur présenter la bataille dans les plaines d'Arles. Les deux armées sont en présence. Ce sont deux races, deux civilisations, deux religions qui vont se choquer. Le choc sera terrible. Il se fit comme un bruit de tonnerre sous les pieds de ces hommes et de ces chevaux bardés de fer. Il n'y a rien de fantastique dans les récits de l'Arioste quand il raconte cette lutte sanglante. Charlemagne renouvela les prodiges de Charles-Martel en écrasant ses ennemis ; mais le monastère de Montmajour avait disparu dans la tourmente. Grâce à la munificence du grand empereur, ses murailles furent bientôt debout. Charlemagne avait vaincu par la croix (*in hoc signo vinces*) ; il ordonna de bâtir une chapelle dédiée à la Sainte-Croix, ce signe de la victoire et du salut. Quelques-uns de ses preux, dignes compagnons de ce Roland que la légende a rendu si célèbre, reçoivent la sépulture dans ce lieu consacré. Ils sont là dormant sous les piliers de la crypte profonde. Auprès de ces vaillants reposent deux ou trois de ces brillants comtes de Provence, dont les

chroniques nous ont transmis le nom, et des moines d'une vie plus modeste, mais recommandables par leurs lumières et leurs vertus.

Rien de remarquable dans la petite église souterraine de Montmajour, qui fut l'asile de saint Trophime et de saint Césaire. Mais ces quarante-cinq marches que vous descendez, des héros, des saints, des princes les ont descendues ; Charlemagne les descendit aussi avec ses douze pairs, quand il vint s'agenouiller dans ce sanctuaire dont les murs ont tant d'éloquence. L'art n'a laissé là aucune empreinte, mais les souvenirs s'y pressent vivants et glorieux. Cette caverne naturelle avec sa nef de trois ou quatre arceaux uniformes, son long corridor étroit et sombre, qui se termine par une grotte allongée, c'est une des plus belles pages de l'histoire du christianisme. C'est en quelque sorte pour Arles et le territoire sur lequel s'étendait son autorité, le berceau de cette réforme qui devait donner un nouveau lustre à la vieille cité romaine.

L'an mille venait de finir et avec lui la crainte de la fin du monde. Les fléaux et les calamités sans nombre qui désolèrent l'humanité à cette époque, témoin de tant d'angoisses, avaient accrédité cette croyance.

L'heure fatale passée, ce fut comme une résurrection. Partout à la fois s'élevèrent des églises. On avait hâte d'envoyer au ciel des témoignages de joie, de reconnaissance et d'amour. Ainsi fut fondée (1016) la basilique de Montmajour. A cette date l'œuvre n'est que commencée ; elle avance avec lenteur et il est facile de voir aux différents genres de style qui se mêlent dans cette construction que, pendant plus de deux cents ans, (du XIe au XIIIe siècle), des ouvriers, des artistes, la plupart inconnus les uns aux autres, y ont successivement déposé le fruit de leur talent.

Quant à l'église qui sert de support à la basilique, elle a été faite d'un seul jet : ces cinq arcades à plein-cintre, ces absides aux proportions exigües, ces autels au nombre de sept qui, dit-on, sont la représentation symbolique des sept sacrements, ont bien le cachet du Xe siècle : tout cela rappelle le style et la forme des églises souterraines d'Italie.

On trouve dans le manuscrit de l'abbé Bonnemant une description de l'abbaye de Montmajour au XIIIe siècle. Il ne reste de cet édifice que le cloître avec ses tombeaux et ses inscriptions. Là dorment les générations de plusieurs siècles : prélats, seigneurs, chevaliers, dames de haute lignée, moines obscurs. Cette poussière qui gît

sous nos pieds, autour de nous, nous parle de la mort et semble nous avertir que la vie de l'homme dure moins que ses œuvres.

L'abbaye de Montmajour, comme le monastère de Lérins son modèle, fut longtemps une école permanente de vertus et de dévouement, un asile contre la persécution, un atelier où les arts et les lettres étaient cultivés avec succès. On cite ce moine, Hugues de Saint-Césaire qui avait fait un recueil de poésies provençales. Il était troubadour comme le fut plus tard saint François d'Assise (*sabia ben trobar et cantava ben*).

Malgré les guerres qui éprouvèrent si cruellement la Provence au moyen-âge, malgré les invasions des peuples qui se disputaient cette belle contrée comme une proie, malgré l'oppression tyrannique des Barons féodaux, Montmajour était, surtout au XIVe siècle, une demeure somptueuse, enrichie qu'elle fut de bonne heure par les dons des fidèles. Cette magnificence devait lui être fatale. Du Guesclin gagnant l'Espagne avec ses routiers, voulut rançonner Arles qui résista. Alors l'orage alla crever sur Montmajour que le grand capitaine ne put défendre contre les vexations d'une soldatesque effrénée; le trésor fut mis au pillage; l'incendie projeta au loin de sinistres lueurs.

Cette rude épreuve servit de leçon. Le révérendissime abbé, Pons de Ulmon « *homme sage et bien advisé,* » fit construire la belle tour de défense, ornée de bossages et couronnée de machicoulis, qui donne encore aujourd'hui une physionomie toute martiale à Montmajour. Hélas! cette tour a supporté plus d'un assaut; fièrement campée en avant du monastère pour le protéger, elle ne put, au XVIe siècle, détourner ce torrent dévastateur qu'on appela les guerres de religion. Montmajour finit par succomber et ne fut plus qu'un monceau de ruines.

Sur l'emplacement de la vieille abbaye, on bâtit cent ans plus tard une habitation spacieuse et romantique. C'était un château plutôt qu'un couvent et l'abbé, très richement doté, menait là une vie de grand seigneur un peu mondaine, ce qui n'excluait ni la piété, ni les études sérieuses, ni l'accomplissement du devoir. A contempler les ruines qui jonchent le sol aujourd'hui, ces larges corridors, ces élégantes salles, ces vastes appartements déserts, ces beaux escaliers de pierre, cette charmante terrasse qui plonge sur le paysage, on sent le luxe, le confortable, les habitudes de bien-être. Tout cela a disparu sans doute sous les coups de la révolution; mais le cachet de noblesse et de grandeur ne saurait être effacé.

Demeuré seul sur son rocher comme un géant des batailles, l'antique donjon semble regretter son isolement et son impuissance. Il y a dans cette longue durée des ouvrages de l'homme, une leçon éloquente qui lui parle encore de la briéveté de sa vie. Il y a quelque chose de triste et de salutaire à penser que, lorsque nous ne serons plus sur cette terre que ce *je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue*, d'autres que nous regarderont ces ruines mélancoliques, et nous serons le passé pour eux. Il y a des instants où la certitude de la mort se présente à l'imagination comme une chose nouvelle, où elle nous étonne comme si nous avions oublié que nous devons mourir, et, ce n'est pas une des moindres singularités de notre nature que cette insouciance où nous vivons habituellement sur cette étrange action : mourir !

En présence des ruines de Montmajour, intéressants débris d'un autre âge, inanimés dans un cadre plein de jeunesse et de vie, je songeais à l'histoire, à toutes ces phases si fécondes en enseignements qui ont fait des esprits avancés de ce temps des spectateurs patients de la triste tragédie de notre époque. J'entendais bien l'humanité murmurer à mes oreilles des mots inconnus, et je me laissais, moi aussi, aller à de magnifiques espérances de société nouvelle, où la liberté serait comprise; mais bientôt un profond découragement pesait sur mon âme, et je disais : les hommes changeront de chimère, et je flottais dans un grand doute, désespérant de l'avenir du monde... tant qu'une pensée religieuse ne venait pas consoler mon cœur.

La nuit était descendue, une raie rouge marquait à l'horizon la cime des coteaux. Je revins à Arles, lentement, à pied, absorbé dans une espèce de rêverie et l'esprit sans cesse assailli par les images et les fantômes du passé. L'aboiement lointain d'un chien, le cri d'un corbeau, un léger murmure de la brise qui glissait comme une note sonore à travers les branches des arbres étaient les seuls bruits de cette belle soirée d'automne. Tout ce qu'il y a de tendresse et de regrets dans l'âme, vibrait sous l'haleine de cette nature attristée. C'est dans un de ces moments qu'il faudrait quitter la terre pour le ciel.

JEAN LACOSTE.

A MADAMO BULOZ,

Qué m'abio presentat soun Album.

Anen, muzo escarrabillado,
Al mati d'un ayre aberit
As fey toun bouquet dins la prado ;
Enjoco lou, frés et poulit,
Dins aqueste libre flourit.
La damo, qué l'atten, t'agrado ;
Pintro dambé tas flous sa graço et soun esprit...

Mais qu'as aney ? tu, tan jouyouzo,
Flous en ma, restes el baychat.
Benes mudo... sès bergounjouzo.
As poou qué toun bouquet del prat
Dezoundré aquel libré daourat ?...
As crento que tas pimparelos
Juren al miey dés frés bouquets
Doun moussurets
Et doumayzelos
An embaoumat aques feillets ? ?
Mais, inoucento, la muzeto
Pret de l'orgo gaouzo souna.
Cado ney, al ciel, l'esteleto
Gaouzo luzi prèt del luga....
Sur aquel libre d'or, bay, bido ta maneto...
Dins ta pajo qué flourira
L'el poulidet qué lou feilleto
Sur tas flous se repaouzara ! !

Sàbes d'aillur coumbien plàzes dins sa famillo
Quan toun engin s'escarrabillo.
Chez élo, l'autre jour, dé sabens amistous
Larmejèrou à tas cansous.

A MADAME BULOZ,

Qui m'avait présenté son Album. [1]

TRADUCTION MOT A MOT.

Allons, muse sémillante,
Au matin d'un air vif
Tu as fait ton bouquet dans la prairie ;
Glisse-le, frais et joli,
Dans ce livre fleuri.
La dame, qui l'attend, te plait;
Peins avec tes fleurs sa grâce et son esprit.

Mais, qu'as-tu aujourd'hui, toi, si joyeuse,
Fleurs en main, tu restes œil baissé.
Tu deviens muette... tu es honteuse.
Tu as peur que ton bouquet des prés
Dépare ce livre doré ?
Tu crains que tes marguerites
Jurent au milieu des frais bouquets
Dont *monsieurets*
Et demoiselles
Ont embaumé ces feuillets ??
Mais, innocente, la musette
Près de l'orgue ose sonner.
Chaque nuit, au ciel, la petite étoile
Ose briller près de l'étoile du berger.
Sur ce livre d'or, va, vide ta main.....
Dans ta page, qu'elles fleuriront,
L'œil joli qui le feuillette,
Sur tes fleurs se reposera ! !

Tu sais, d'ailleurs, combien tu plais dans sa famille,
Quand ton esprit s'éveille.
Chez elle, l'autre jour, des savants bienveillants
Larmoyèrent à tes chansons....

[1] Cette remarquable pièce de vers continue la série des **Poésies inédites de Jasmin**, que nous avons commencée dans une précédente livraison.

Ebé, Muzo, qu'acos t'enségne ...
Car lous escribens del saloun
Eron milo cots may à crégne
Qué lous moussurets de l'album.

Es bé may : sabes bé, per tan que te rescoundes,
Qué desunpey quinze ans, soun moussu dé lassus
Lanço tous bers dins *lous dus moundes*
Et lous a fey presqué famus !...
Ebé, Muzo, qu'acos t'ensegné...
Car, d'aquel fier journal, lous mestres en rénoum
Eron enquèro may a crègne
Que lous escribens del saloun.

Ah! t'aluqués pourtan!! muzo escarrabillado.
Aro qu'as toun ayre abérit,
Nozo toun bouquet de la prado,
Enjoco-lou frés et poulit
Dins aqueste libre flourit;
La damo que l'atten t'agrado;
Pintro dambé tas flous sa graço et soun esprit !

JACQUES JASMIN.

Eh bien! Muse, que çà t'enseigne ....
Car les écrivains du salon
Etaient mille fois plus à craindre
Que les *monsieurets* de l'album.

C'est bien plus, tu sais, pour autant que tu te caches,
Que, depuis quinze ans, *son monsieur*, de là haut,
Lance tes vers dans *les deux mondes* ,
Et les a faits presque fameux...
Eh ! bien ! Muse, que çà t'enseigne....
Car dans ce fier journal, les maitres en renom
Étaient encore plus à craindre
Que les écrivains du salon.

Ah ! tu t'allumes pourtant !! muse sémillante.
Maintenant que tu as ton air éveillé,
Noue ton bouquet de la prairie,
Glisse-le frais et joli
Dans ce livre fleuri ;
La dame qui l'attend te plait ;
Peins avec tes fleurs sa grâce et son esprit !

LE MOIS.

SIMPLE CAUSERIE.

L'évènement du mois dernier, et aussi du mois qui s'achève, a été la grande inondation dont les désastreuses conséquences pèseront si longtemps d'un cruel poids sur nos malheureuses contrées. Le terrible fléau, en effet, a dépassé en violence les plus sombres prévisions.

Depuis vingt ans, les débordements de la Garonne étant presque inoffensifs et passant à peu près inaperçus, on avait comme perdu l'habitude de les redouter. Aussi le 23 juin au soir, la population d'Agen qui s'attendait, d'après les dépêches, à une grosse crue, la voyait-elle venir sans effroi ; et c'est à peine si les riverains et les habitants des bas-quartiers avaient pris les précautions nécessaires. Quant à ceux des autres quartiers, ils étaient dans une quiétude complète.

Le 24 juin au matin, quand la ville se réveilla, elle comprit que la situation devenait menaçante. Aux premières heures du jour, tout le Gravier, les cours du Pont-de-Pierre, Saint-Antoine et les rues aboutissantes étaient inondées. Mais on ne croyait encore qu'à un malheur localisé, comme en 1855. Personne ne se doutait que dans l'après-midi les eaux du fleuve allaient se précipiter avec une fureur torrentielle sur la ville entière et y occasionner d'effrayants dégâts, y consommer des ruines navrantes.

C'est vers quatre heures que les flots de la Garonne s'élançant, par suite de la rupture de la levée du pont de Saint-Pierre-de-Gaubert, à travers la plaine de Bon-Encontre, ont pris Agen à revers et jeté partout avec la rapidité de la foudre l'alarme et la désolation.

Dans les riches quartiers du négoce, cette brusque irruption a causé des pertes considérables ; les marchandises entassées dans les

magasins des rues du Pin, des Arènes, Molinier, Cornières, Garonne et Saint-Antoine ont été, en quelques minutes, détruites ou mises hors d'usage. Il y en avait pour des sommes énormes !

Quand la nuit vint, ce fut un spectacle lugubre que cette ville tout entière sous l'eau, dans les ténèbres, et où régnait sur certains points un silence morne, tandis que sur d'autres, des cris de détresse se faisaient entendre, appels désespérés de malheureux agonisants !

Sur le cours du Pont-de-Pierre, au quartier de Descayrac, la nuit du 24 au 25 juin n'a été qu'un long et terrible drame dont les acteurs seuls pourraient retracer une à une les émouvantes péripéties.

Mais ce n'était point seulement là, dans cette partie isolée de la ville, qu'avaient lieu des scènes déchirantes et que le spectacle de l'inondation s'épanouissait dans toute son horreur. C'était partout, en amont et en aval d'Agen, dans ces magnifiques plaines recouvertes des ondes furieuses de la Garonne que l'épouvante était à son comble et, on peut le dire sans exagération, que sous chaque toit, il y avait des gémissements et des pleurs.

L'incendie, au moins il existe des moyens de le combattre ; et l'énergie, l'intelligence, le courage humain peuvent l'arrêter et lui dire : Tu n'iras pas plus loin. Mais l'inondation ! quelle chose affreuse. L'impuissance de l'homme est absolue devant ce fléau implacable auquel rien ne résiste et qui accomplit mathématiquement et souverainement son œuvre de destruction.

Et le 25 juin, quel réveil ! L'eau commençait à décroître, mais lentement et comme avec regret. De tous côtés flottaient des épaves ; on apercevait les ruines des maisons écroulées, on apprenait enfin qu'il y avait des cadavres et que dans ses profondeurs sombres, le fleuve s'était emporté, comme une proie, plusieurs victimes humaines !

Ce n'est cependant qu'au bout de trois ou quatre jours qu'il a été possible de mesurer l'étendue des désastres. Ils sont immenses, et malgré les admirables efforts de la charité, en partie irréparables.

De Toulouse à Langon, sur les deux rives du fleuve, la consternation est générale et le souvenir du fléau restera longtemps marqué en traits douloureux dans cette magnifique vallée où la nature étalait, quelques semaines auparavant, ses plus opulents trésors.

Ici des terres ravinées, des arbres abattus, des habitations dé-

truites, des ponts coupés ; là des métairies désertes, des champs de blés et de vignes bouleversés ; partout la tristesse, la stérilité, le silence de la ruine succédant brusquement à la joie, à la fécondité, à l'attrayante animation du travail agricole.

Tel est l'aspect lamentable de nos campagnes.

Dans les villes, les quartiers les plus atteints par l'inondation ne sont qu'un amas de décombres sur lesquels surgissent de place en place quelques pans de murs à demi écroulés ou des restes de maisons menacées d'effondrement, éventrées, sinistres.

Quant aux quartiers moins dévastés, c'est à peine s'ils commencent à reprendre une physionomie normale. Les rues ne se débarrassent que lentement des détritus de toutes sortes et des tas de boues fétides qui reparaissent, chaque jour, sous les pas des balayeurs, par suite du nettoyage des magasins et des caves. Quelques-uns sont encore privés de ce soleil du soir qu'on appelle le gaz et dont l'absence contrarie, d'une façon si pénible, nos habitudes de citadins.

Pendant toute la semaine qui a suivi le débordement, rien de tristement pittoresque comme l'aspect de certaines rues d'Agen. Devant chaque porte, meubles, marchandises avariées, ustensiles de ménage s'amoncelaient en désordre. L'on eût dit d'une ville prise d'assaut et livrée au pillage. Le maréchal de Mac-Mahon a comparé, du reste, lors de son passage à Agen, les ruines dont il était témoin à celles de la guerre ; et il a dit à un inondé, dont nous tenons le propos, que les champs de bataille de Magenta et de Reischoffen n'offraient pas de spectacle plus douloureux que celui des désastres de l'inondation.

Et encore qui ne comprend que ces ruines matérielles sont peu de chose, si on les compare aux tortures morales que le fléau a laissées après lui !

Que de familles en deuil ! Plus de trois cents, selon les premières statistiques ! Que de petits commerçants à qui vingt ans de travail, d'économies et de privations avaient fait une modeste aisance et qui du soir au lendemain se retrouvent pauvres comme au début de leur carrière ! Que d'industriels dont l'outillage était toute la fortune et qui, hier encore confiants en l'avenir et placés dans une situation sociale relativement élevée, se sont vus brusquement réduits à la misérable condition de *pauvres honteux !* Quoi de plus affreux que le sort de ces malheureuses victimes d'une catastrophe si épouvan-

table qu'il faut remonter quatre siècles en arrière dans nos annales pour y lire le récit de pareils désastres!

En ces temps d'épreuve, une seule consolation fait contraste avec les tristesses dont on vit entouré : c'est le spectacle de la nature humaine affirmant, devant une grande infortune, les générosités et les énergies qui sont en elle à côté de tant d'infirmités et de vices!

Pendant comme après le fléau, nous avons été témoins de dévouements admirables, d'actes de courage et d'abnégation qui imposent plus que de l'estime mais du respect pour ceux qui les ont accomplis. Et que de belles actions inconnues! Combien de traits sublimes d'héroïsme que leurs auteurs ont payés de leur vie et dont ils ont emporté le secret avec eux!

L'armée et les marins, cette forte et vaillante race d'honnêtes gens, de braves cœurs, ont particulièrement montré, dans les opérations de sauvetage, une énergie et une décision au-dessus de tout éloge. Nos soldats sont toujours les mêmes sur tous les champs de bataille : splendides d'entrain, de dédain de la mort, courant au danger comme au plaisir, simples et modestes après le devoir accompli.

Le mouvement de charité, auquel nous assistons depuis un mois, est, lui aussi, un consolant spectacle. Ce n'est pas seulement de tous les départements de la France, c'est de la plupart des nations de l'Europe que les secours arrivent aux pauvres inondés.

Jamais plus de mains ne se sont tendues à la fois vers le malheur et ce magnifique élan de solidarité chrétienne produira certainement d'efficaces résultats.

Mais si nous parvenons à réparer dans la mesure du possible les pertes occasionnées par cette terrible inondation, une grande tâche reste à accomplir et c'est à la science qu'elle incombe : prévenir le retour d'un semblable fléau.

Une plume plus autorisée que la nôtre en ces matières fixera dans la *Revue de l'Agenais* le souvenir du débordement des 24 et 25 juin 1875, au point de vue scientifique, et abordera peut-être le sujet des voies et moyens à employer pour préserver désormais nos contrées des ravages de la Garonne.

Mais dès aujourd'hui nous formulons ici un vœu pressant : que cet important problème soit mis à l'étude et que la solution en soit activement recherchée par le corps savant de MM. les ingénieurs.

Ce siècle est le siècle de la science et surtout celui des applications de la science. Nous avons donc le ferme espoir qu'il trouvera le remède aux inondations. Ce n'est pas impossible ; seulement il s'agit de s'occuper avec ardeur et persévérance d'une question qui intéresse directement la majeure partie des plus belles provinces de France et par voie de conséquence le pays tout entier.

FERNAND LAMY.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

L'affreux événement, l'inimaginable désastre qui, dans notre région, a marqué de deuil la fin du mois de juin nous a empêché de préparer, pour le dernier numéro de la *Revue*, notre *Bulletin* ordinaire. — La besogne, aujourd'hui, se trouve donc à la fois plus difficile et plus laborieuse, car il s'agit de ne pas attribuer à notre nomenclature des proportions inusitées.

* *
*

Nous n'avons cependant que peu de recueils poétiques à présenter. Ni qualité, ni quantité ; vous seriez fondés, chers lecteurs, à désirer mieux :

Andréani. — *Denise* (Drocourt. — 1 vol. in-12).

Ce poëme, que l'auteur déclare avoir été trouvé sur une tombe dans un bouquet de fleurs, ne nous paraît pas être susceptible d'opérer la moindre rénovation littéraire.

Adolphe Froger. — *Les Amours profondes.* (Librairie des bibliophiles. — 1 vol. in-12).

Albert Miral. — *Feuilles mortes.* (Librairie des bibliophiles. — 1 vol. in-18).

Ces trois recueils affectent encore une ressemblance désespérante avec la plupart de ceux que nous avons eu à signaler précédemment.

* *
*

Les œuvres des conteurs sont très nombreuses, trop nombreuses même, et nous ne pouvons en indiquer qu'une partie :

Camille Delaville. — *La loi qui tue* (Amyot. — 1 vol. in-12).

Roman un peu moins banal que de coutume.

Louis Ulbach. — *Le secret de Mademoiselle Chagnier* (Lévy. — 1 vol. in-12).

Camille Périer. — *Les Chercheuses d'amour* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Paul de Léoni. — *Les Femmes de glace* (Lachaud. — 1 vol. in-12).

Adolphe Belot. — *Madame Vitel et Mademoiselle Lelièvre* (Dentu, — 1 vol in-12).

Paul Perret. — *La fin d'un viveur* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Carle de Perrières. — *Rien ne va plus* (Sartorius. — 1 vol. in-12).

Sauf le dernier de ces volumes, tableau assez piquant des passions qui s'agitent au-

tour des tables de jeu des stations thermales, voilà un solde de pacotille littéraire dont l'écoulement fera le plus grand honneur à l'industrie parisienne.

Elie Berthet. — *Maître Bernard* (Dentu. — 1 vol. in-12).

M. de Lescure. — *La Dragonne* (Dentu. — 1 vol. in-12)

Paul Féval. — *Les Cinq.* – Tome I, *Laura-Maria* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Ed. Arnous-Rivière. — *Une méprise du Cœur* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Voilà une série meilleure. Sans pouvoir être qualifié de chef-d'œuvre, chacun de ces quatre volumes présente une certaine valeur littéraire.

Fervacques. — *Mme Lebailly, scènes de la vie de province* (Dentu. – 1 vol in-12).

Signalons ici une vague originalité de style, assez peu commune pour qu'il en soit tenu compte.

Henry de la Madelène. — *Silex* (Charpentier. — 1 vol. in-12).

Henri Rivière. — *Aventure de trois amis* (Lévy. — 1 vol in-12).

Tony Réveillon. — *Les convoitises* (Dentu. — 1 vol. in 12).

Louis Dépret. — *Mémoires de n'importe qui* (Charpentier. — 1 vol. in-12).

Ceci est mieux encore. Le livre de M. Dépret surtout est très recommandable, et nul n'a mieux réussi, après les maîtres du genre, dans ces tableaux légers où l'esprit est indispensable et qu'on désigne conventionnellement sous le nom de *Nouvelles*.

Wilkie Collins. — *La Piste du crime* (Hachette. — 2 vol. in-12).

Roman anglais, dont le traducteur, Camille de Cendrey, a tiré le meilleur parti possible, sans parvenir, hélas ! à fournir autre chose qu'un.... roman anglais.

* *
*

Voici maintenant quelques livres de science, de voyage et d'histoire :

Docteur Saffray. — *Les Remèdes des champs* (Hachette. — 2 vol. in-18).

Un petit ouvrage intéressant et précieux sur les propriétés des simples. Science, clarté et précision, il est peu de gros livres dont on puisse faire un tel éloge.

A. Brown. — *La Conquête de l'air* (Glady, 1 vol. in-12).

Récit du genre Verne. Roman scientifique d'une lecture non moins profitable qu'attrayante.

Ch. Delon. — *Le Fer, la Fonte et l'Acier* (Hachette. — 1 vol. in-32.)

Ce petit volume intéressant fait partie d'une collection populaire dont la propagation rendrait d'immenses services.

Mme Louis Jacolliot. — *Trois mois sur le Gange et le Brahmapoutre*
(Dentu. — 1 vol. in-12).

Tout est loin d'être dit sur ces contrées merveilleuses vers lesquelles se porte une ardente curiosité. On aimerait toutefois à trouver chez le narrateur un peu plus de concision et de naturel.

Angelo de Gubernatis. (Traduction de Paul Reynaud) — *Mythologie zoologique* (Durand. — 2 vol. in-8°).

Livre de curiosité et d'érudition, qui mérite certainement une recommandation spéciale.

Victor Tissot. — *Voyage au pays des milliards* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Récit plein d'intérêt et de charmes.

P. L. Imbert — L'*Espagne — Voyage artistique et pittoresque* (Plon. — 1 vol. in-18).

Livre charmant et d'un attrait délicieux.

G. Maspéro. — *Histoire ancienne des peuples de l'Orient* (Hachette. — 1 vol. in-12).

Ce volume, qui fait partie de l'intéressante collection de l'Histoire universelle dirigée par M. Duruy, est digne de tous points des publications précédentes.

Ch. de Mazade — *Portraits d'histoire morale et politique du temps* (Plon.— 1 v. in-12).

Mignet — *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint* (Didier.— 2 vol. in-8°).

De ces deux ouvrages, le premier ne manque pas de mérite, s'il faut en croire les éloges qui lui ont été prodigués ; quant au second, le nom et la science de l'auteur nous paraissent être comme une sorte de recommandation suffisante.

Que citerons-nous enfin parmi les publications spécialement littéraires ?

Vicomte d'Haussonville — *Sainte-Beuve, sa vie et ses œuvres* (Lévy — 1 vol. in-12).

André Morin et Jean-Jacques Ampère — *Correspondance et Souvenirs* (1805-1864) (Hetzel. — 2 v. in-12)

Recueillis par Mme H. C., les éléments de ce recueil précieux, où se retrouvent les pensées et la vie de deux saines illustrations contemporaines, méritent à mille titres d'être parcourus et conservés.

Louis Loire — *Anecdotes de théâtre* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Deuxième volume de cette intéressante *Bibliothèque des curieux* entreprise par l'auteur, ce livre, recueil de notes de lecture et de souvenirs personnels, est réellement plein d'attraits.

J.-P. Charpentier — *La Littérature française au XIXe siècle* (Garnier.— 1 vol. in-12).

Ceci est œuvre hardie, dont l'élaboration a présenté des difficultés innombrables.

Certes, pour un pareil ouvrage, les éléments sont loin de manquer ; mais leur choix judicieux, leur classement rationnel, leur appréciation correcte constituent autant d'écueils dangereux. — Le XIXe siècle offre, en effet, un caractère multiple dont il est bien malaisé pour nous de saisir les nuances. Dans le monceau d'œuvres hétérogènes constituant son bagage littéraire, tout triage sérieux est un labeur au-dessus des forces contemporaines.

L'ouvrage de M. Charpentier n'est donc et ne saurait être qu'un simple document à l'usage du critique futur qui, surgissant après les entraînements de la lutte, pourra

coordonner son œuvre dans l'isolement de sa conscience et déduire ses jugements avec le calme et l'impartialité qui conviennent à l'histoire.

Alph. Karr. — *Dieu et diable* (Lévy. — 1 vol. in-12).

Alphonse Karr, si brillant et si original ailleurs, reste ici au-dessous de lui-même.

Victor Hugo. — *Avant l'exil* (Lévy. — 1 vol. grand in-8°).

Bornons-nous aujourd'hui à la citation de ce volume.

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

Agen, Imprimerie de Prosper Noubel.

LE PIN MARITIME

(PINUS MARITIMA)

ET SES HARMONIES AVEC LA CONTRÉE DANS LAQUELLE IL VÉGÈTE.

Pour comprendre toute la valeur des objets sans nombre que nous offre la nature, il ne faut pas se borner à les examiner isolément, quelles que soient d'ailleurs les merveilles qu'ils peuvent nous offrir ; il faut encore les apprécier par rapport à la place qu'ils occupent dans l'œuvre commune et au point de vue des rapports plus ou moins directs, des influences plus ou moins utiles, déterminées par cette place. En un mot, il faut en rechercher les harmonies avec le reste de la création. Considéré de la sorte, le pin maritime ne saurait manquer de nous apparaitre avec une importance et une valeur bien autres encore que celles qu'on lui accorde habituellement, même dans le pays qu'il rend habitable, dont il constitue la première ressource, dont il fait la richesse.

Ce pays est trop connu, trop curieux, trop intéressant ; il a été déjà étudié à tant de points de vue divers, ceux de la géologie, de la physique, de l'histoire naturelle, de l'agriculture, pour qu'il soit opportun ici de l'examiner de nouveau sous ces divers rapports. Seulement, avec Mathieu de Dombasle, nous croyons devoir répéter ces mots, qui font parfaitement comprendre qu'il s'agit ici de faits et de circonstances s'éloignant de la règle qui fait partout ailleurs le fond de l'exploitation agricole. « Les terres des Landes sont d'une nature entièrement spéciale. » Mais comme la Providence n'a pas voulu que des contrées entières restassent sans emploi utile, sans produit de quelque valeur, il est arrivé, pour les Landes du Sud-Ouest, de constitution essentiellement siliceuse, ce que l'on a pu constater également dans d'autres Landes de constitutions différentes, argileuses, crayeuses, etc. Un végétal particulier, un arbre s'est rencontré, avec toutes les dispositions voulues pour croitre dans cette

terre, pour tirer parti de toutes ses circonstances intérieures et extérieures, pour y donner un produit régulier, pour en rendre possibles la culture et l'habitation.

Pour les landes du sud-ouest, d'une si vaste étendue dans les départements de Lot-et-Garonne, des Landes et de la Gironde, cet arbre c'est le Pin maritime *(Pinus maritima)*.

Placé par Jussieu dans la famille des *conifères* de sa méthode naturelle et par Linnée, dans la xxie classe de son système sexuel, la *monœcie*, voici quels sont les caractères généraux assignés par les botanistes à cet arbre précieux. « Fleurs mâles, c'est-à-dire à étamines seulement, et fleurs femelles, c'est-à-dire à pistils seulement, réparties sur le même pied. Chatons mâles, enveloppés avant la floraison par une couche d'écailles lancéolées, imbriquées, à sommet rejeté en dehors et bordées de longs cils crépus ; rougeâtres dans la maturité ; disposés en bouquets très fournis et extrêmement abondants en poussière séminale couleur de soufre... Chatons femelles, tantôt sur la même branche, tantôt sur une branche séparée, disposés par verticiles de deux à quatre, rarement six ; d'un rouge de vin ; droits d'abord et arrondis ; se renversant ensuite vers la terre, et alors sensiblement pédonculés, quoiqu'à pédoncules très courts. Peu à peu ces cônes grossissent et acquièrent de 10 à 16 centimètres de long ; presque sessiles dans la maturité ; d'un rouge de brique vernissé ; constamment renflés vers les deux tiers supérieurs et sensiblement courbés vers la pointe ; hérissés d'écailles pointues, pyramidales, placées en colonne torse, et persistant plusieurs années sur les arbres, quoique privés de semence. »

Un des détails les plus remarquables se rattachant à l'organisation botanique du pin, est celui résultant de la séparation de ses fleurs mâles et femelles ; de la nature du pollen de ces premières et de sa grande abondance, évidemment motivée par les causes, les accidents nombreux susceptibles de mettre obstacle à la fécondation des fleurs femelles. Ici se rencontre une nouvelle preuve de la constante sollicitude de la nature, pour la conservation, la multiplication et la propagation des espèces végétales sorties des mains puissantes du Créateur. Ce pollen est effectivement en si grande abondance, qu'au moment de la floraison (en moyenne le 20 avril) et quels que soient sa situation et son éloignement, nul pistil ne saurait manquer d'en être imprégné. Alors pour peu que le vent qui agite ordinairement les forêt de pins et leur fait rendre ce retentissement harmonieux si jus-

tement comparé à celui des flots de la mer dans le lointain, ait acquis un peu plus de force, on voit ces forêts comme couvertes d'un nuage de poussière dont les fragments, emportés au loin, peuvent effectivement être pris, partout où ils tombent, pour le produit d'une pluie de soufre. A Bordeaux, à Bayonne, à Mont-de-Marsan, etc..., cette illusion s'est souvent renouvelée, et cela avec d'autant plus de facilité que le pollen du pin, comme celui du Lycopode (*Lycopodium clavatum)* avec lequel on imite au théâtre les éclairs, prend feu et fulmine à l'égal de la poudre, au contact de la flamme d'une bougie. Dans la première de ces villes notamment, une *pluie de soufre*, qui tomba dans la nuit du 19 au 20 avril 1761 et couvrit le pavé d'une poudre jaune, de deux lignes d'épaisseur, donna lieu aux plus vives alarmes. « Ce qui accrût l'épouvante, dit un des continuateurs de la *Chronique Bordelaise* (Bernadan), ce fut un écrit que publia, à cette occasion, un médecin, sous le titre : *Dissertation sur une pluie sulfureuse*. Il prétendait reconnaitre en cela le produit d'un volcan qui avait dû s'ouvrir dans les Pyrénées. » On voit effectivement qu'il ne s'agissait rien moins, pour la grande cité, que du sort d'Herculanum et de Pompéï.

Bien plus que les animaux, les végétaux sont assujettis aux conditions chimiques et physiques des milieux dans lesquels ils vivent et, pour ces derniers, ces conditions deviennent de véritables lois de leur existence : soit qu'ils dépendent uniquement de la nature ; soit qu'ils se trouvent plus ou moins soumis à celles de la culture. Voilà pourquoi la végétation spontanée surtout offre de si nombreux changements, selon les espèces des terres, leurs constitution, composition, situation, exposition, etc..., etc... Voilà pourquoi aussi, malgré l'immense pouvoir départi à la culture, celle-ci néanmoins rencontre si souvent des bornes qu'elle ne peut franchir, qu'elle ne saurait franchir, sans compromettre d'une manière plus ou moins grave les résultats qu'elle poursuit. Admirable conciliation du libre exercice de l'industrie de l'homme, avec le pouvoir conservateur de la nature et qu'exprime si bien ce vers du gracieux traducteur des Géorgiques de Virgile :

Mais l'art du laboureur peut tout, après les Dieux !

Si donc le pin vient avec tant de facilité dans nos landes ; s'il y vient de manière à pouvoir atteindre tout son développement, à pouvoir répondre à toutes les utilités qui sont dans sa dépendance particulière, à pouvoir créer un capital important, à pouvoir assurer

un produit régulier et rémunérateur ; c'est parce que, d'abord il est beaucoup moins exigeant que la plupart des autres essences forestières et parce que également il trouve là, pour les besoins qui lui sont propres, ce qui manquerait à ces autres essences. En un mot, c'est parce qu'il y a harmonie, entre, d'une part, la nature et la quantité relative des éléments de cette terre et, d'autre part, la nature et la quantité des éléments réclamés pour la composition de son bois et constatés par l'analyse chimique de ce bois.

Dans une remarquable communication faite récemment, par M. Paul de Gasparin, à la société centrale d'agriculture de France, sur le pin Maritime et le pin Silvestre cultivés en Sologne, on trouve à ce point de vue, des indications tout à fait propres à éclairer ce sujet.

Bien qu'également de la grande famille naturelle des conifères et du genre pin, ces deux espèces d'arbres diffèrent néanmoins, d'abord par la qualité du bois, bien supérieure chez le premier, par la proportion de cendre que donne ce bois, par la proportion relative des éléments de cette cendre. Ainsi quand le bois de pin silvestre donne 3,00 pour cent de cendre, celui du pin maritime n'en donne que 1,57. Et, relativement aux éléments de cette cendre, tels que la chaux et la silice par exemple, voici également leurs proportions dans les cendre des deux espèces, sur 1,000.

	PIN,	
	Silvestre.	Maritime.
Chaux....	29,128	15,182
Silice......	7,100	22,900

Ainsi s'explique la grande facilité de la multiplication du pin maritime, dans une terre où la chaux n'existe qu'en proportions les plus réduites, mais où abonde la silice ; dans une terre qui produit cet arbre depuis un temps immémorial, sans que rien encore ait pu faire supposer qu'elle s'en montràt fatiguée. Pour ce végétal lui-même : modeste convive, il n'exige de son hôte, en qualité et en quantité, que ce que peut lui fournir celui-ci, sans l'exposer à une ruine plus ou moins prochaine.

A propos de ces derniers mots, il faut effectivement faire attention, qu'une terre donnant constamment le même genre de produits, doit nécessairement, avec le temps, arriver à l'épuisement des substances constitutives de ces mêmes produits. Voilà pourquoi, en outre, dans

la même communication de M. Paul de Gasparin, l'éminent agronome estime qu'en substituant en Sologne, au pin maritime, qui y a prospéré pendant plus de quarante ans, mais que l'on voit aujourd'hui s'y affaiblissant de plus en plus, le pin sylvestre, on arrivera bien plus vite encore à un pareil résultat, avec ce dernier, à l'épuisement du sol.

Mais si le pin maritime se montre si accommodant pour la terre dans laquelle il végète, d'un autre côté aussi, et comme on le dit de certains hommes, il a les défauts de ses qualités. Effectivement, cette modération dans ses exigences fait aussi qu'à son tour il ne saurait comme les espèces à bois plus dur et plus solide, à bois noir, ajouter ni aussi rapidement, ni aussi complétement à sa fertilité. Les forestiers allemands ont reconnu que, sous ce rapport, il y a une bien grande différence entre cet arbre et les autres essences forestières, telles que le chêne, l'ormeau, etc..., qui opèrent l'amélioration du sol où ils végètent et plus promptement et à un bien plus haut degré.

Cette circonstance désavantageuse tient aussi à ce que nous avons dit ci-dessus, touchant la pauvreté et l'imperméabilité du sous-sol des Landes. Les feuilles sont les organes évaporatoires des végétaux. C'est là et par une merveilleuse organisation, qu'a lieu la condensation de la sève puisée par les racines à l'état de complète fluidité. C'est là aussi que se fait le dépôt d'une grande partie des matières terreuses dissoutes dans cette sève : phénomène d'où résulte qu'à un certain moment, surchargées de ces matières et ne pouvant plus remplir leurs fonctions, les feuilles se dessèchent, tombent sur le sol et s'y décomposent.[1] Or, cette décomposition, quand l'arbre a crû dans un sol riche et accessible aux racines, a, pour conséquence, l'amélioration progressive de sa couche supérieure. Mais quand au contraire, et c'est ici le cas, le sol est pauvre et qu'en outre il s'oppose à la pénétration des racines, il met obstacle, on peut dire, à

[1] Bien que la chute des feuilles soit une règle générale pour tous les végétaux ligneux, chez toutes les espèces néanmoins le phénomène ne se produit pas de la même manière Les arbres dits à *feuilles caduques* perdent ces organes en même temps et à la même époque, au début de l'hiver. Les arbres dits arbres *verts* ou à *feuilles persistantes* ne les perdent, ou plutôt ne les changent, que partiellement et successivement, à mesure que ces organes arrivent au point de ne pouvoir remplir leurs fonctions physiologiques.

l'instinct qu'ont ces organes pour la recherche et l'assimilation de ce qui peut être avantageux à la plante et à la terre qui la nourrit ; nécessairement celle-ci ne peut que se maintenir dans son état de médiocrité.

Daus ses rapports physiques avec l'arbre dont il s'agit, la terre des landes exerce des influences bien grandes encore et donne lieu à des harmonies qui ne sauraient non plus se produire avec d'autres espèces et les favoriser au même degré. Cette terre, disposée en vastes plaines,[1] composée d'éléments sans adhérences entre eux et, dans leur ensemble, sans solidité ; dépourvue d'abris, surtout dans la direction de la mer d'où viennent les tempêtes ; assise sur un sous-sol presque partout imperméable à l'eau et aux racines, n'aurait pu manquer d'être exclusive du pin, comme de toute autre essence, si cette espèce n'avait pas été disposée par la nature, plutôt pour profiter que pour souffrir de telles conditions.

Par sa composition, par ses dispositions, la terre des landes ne peut donc offrir que bien peu de solidité, que bien peu de résistance aux causes extérieures, surtout à celle des vents si fréquents et si violents dans la contrée. Cette terre non plus ne saurait emprunter un tel secours à la formation, ou agglomérat végéto-ferrugineux dit *alios*, qui lui sert de sous-sol et dont la dureté s'oppose presque toujours, on vient de le voir, à sa pénétration par les racines des pins. Mais la nature avait prévu tout cela et, ici encore, on voit ces arbres, malgré les circonstances aggravantes d'une élévation habituelle de vingt mètres au moins et d'un feuillage persistant, braver le danger dont le chêne de la fable menaçait le frêle roseau :

Le moindre vent qui d'aventure
Fait rider la face de l'eau,
Vous oblige à baisser la tête.

---

[1] « Les landes peuvent être divisées en quatre sections principales : les landes de « la Gironde, les landes Adouriennes, les landes Bigeroniennes et les landes Nitio- « brigiennes. Les premières sont comprises entre le Ciron et la Garonne jusqu'à la « Tour de Cordouan, d'une part, la mer, le bassin d'Arcachon et la rivière de Leyre, « de l'autre ; les secondes sont celles qui existent au nord du fleuve Adour ; les « Bigeroniennes sont situées entre l'Adour et le Gave ; les Nitiobrigiennes sont « renfermées dans le département de Lot-et-Garonne ; elles ont toutes ensemble « un peu plus de 600 lieues carrées. »

Ce privilége, au milieu de tels dangers, les pins le doivent à une organisation toute particulière. En premier lieu, à la rareté et au peu d'étendue de leurs branches, espacées en verticilles le long des tiges, ou comme les rayons d'une roue. Branches, au surplus, qui ne persistent pas, se détruisent à mesure que grandissent les arbres, pour arriver enfin à ne former à leur sommet qu'une sorte de couronnement de forme conique. En second lieu, ils le doivent aussi, et plus particulièrement encore, à la forme longue, étroite, pointue de leurs feuilles, auxquelles on donne plus particulièrement le nom d'aiguilles, relativement peu abondantes, raides et coriaces. Ainsi le vent ne saurait avoir prise sur un tel arrangement. En temps de tempête, quand il a toute la force, toute la violence que lui donne son origine nord ou nord-ouest, il passe au travers du feuillage des pins sans les ébranler, mais non sans produire ce retentissement solennel que répètent les échos d'alentour et que les prêtres de la forêt de Dodone, au dire d'Homère, considéraient comme la voix même de Jupiter répondant à leurs interrogations. En temps plus calme, c'est encore un retentissement, mais plus faible, plus doux et justement comparé à celui des flots de la mer dans le lointain.

Cet ensemble de dispositions, si bien d'accord avec la localité, ses voisinages et ses dangers, semble avoir servi de modèle à l'art de l'architecture. Et c'est par des moyens semblables effectivement, en multipliant les ouvertures de ces hardies constructions, en permettant aux vents de les traverser librement, qu'il a été possible d'élever ces flèches aériennes, ces délicates campanilles qui ornent nos antiques cathédrales gothiques.

Un autre avantage bien précieux qu'offre encore le pin, dans ses relations avec la contrée où il se plait, c'est celui de pouvoir supporter les froids des hivers exceptionnels que l'on a vus quelquefois tuer d'autres espèces ligneuses, même de la famille des conifères.[1] Ici encore la situation des lieux, leur défaut d'abris dans la direction du Nord, font comprendre combien ces froids peuvent avoir, dans la vaste contrée des Landes, un accès facile. Mais aussi

[1] C'est ainsi qu'en 1709, on vit à Bordeaux périr par l'excès du froid, tous les cyprès de la forêt dite du *Cypressac*. Forêt dont les arbres très vieux, couronnaient d'une masse de verdure permanente, les coteaux de la rive droite de la Garonne, en face de l'opulente cité.

Le cyprès (*Cupressus sempervirens*) est originaire de l'Orient.

que d'ingénieuses dispositions chez le pin pour braver les attaques du redoutable météore ! D'abord, c'est la résine que produit l'arbre et dont toutes ses parties restent constamment imprégnées ; puis c'est la disposition particulière de son écorce, du vêtement qu'il tient de la nature.

Durant les grands froids, la terre gèle à des profondeurs variables, selon sa composition particulière ; mais bien rarement, surtout sous nos latitudes, à des profondeurs telles que celles de ses couches que peuvent atteindre les végétaux ligneux, arrivent aussi à l'état de congélation et à l'impossibilité de fournir encore à ces racines la sève qu'elles réclament, surtout quand il s'agit d'arbres verts, d'arbres dont la végétation n'est jamais complètement suspendue. Or, cette sève qui serait un danger de plus pour des espèces à feuilles caduques, peut encore fonctionner dans le pin, protégée par la résine, mauvais conducteur du calorique, et maintient ainsi, dans les organes où elle se répand, la température des couches inférieures du sol. On devra remarquer d'ailleurs que toutes les plantes qui conservent leur feuillage pendant l'hiver et leur nombre est surtout grand dans les contrées septentrionales, sont également et relativement riches en résine.

En outre, le pin trouve encore, dans son écorce, une nouvelle garantie contre les rigueurs du froid. On sait que cet organe, composé de trois couches distinctes, le liber, le tissu cellulaire et l'épiderme, se renouvelle de l'intérieur à l'extérieur et que chaque année, celle de ces couches la plus extérieure, l'épiderme, cesse de fonctionner, remplacée par une autre qui s'est formée immédiatement au-dessous. Or, dans le plus grand nombre d'espèces, cet épiderme devenu inutile, se dessèche, se raidit et tombe, soit par plaques comme dans le platane, soit en lanières comme dans la vigne, soit en poussière, etc... Chez le pin, on voit ces couches persister plus ou moins longtemps, rester juxtaposées et former ainsi les nombreuses et saillantes rugosités qu'offre de plus en plus l'extérieur de cet arbre, à mesure qu'il vieillit. Pour nous, examinant avec soin un lambeau d'écorce de pin, d'une épaisseur totale de 40 millimètres, nous avons pu facilement y compter 37 couches distinctes d'épiderme. En ceci se trouve même l'explication de l'effet de nos vêtements, qui nous préservent du froid, non seulement à cause de leur nature particulière, lin, coton, laine, etc., mais aussi à cause de leur nombre et surtout des couches d'air, également mauvais con-

ducteur du calorique, renfermées entre chacun d'eux et s'opposant ainsi au dégagement de celui dont notre corps est le foyer. Tous ces faits au surplus se trouvent confirmés par les observations de physique établissant que le pin, dans la Scandinavie, peut végéter jusqu'au 70e degré de latitude nord et, sur les Pyrénées, atteindre les froides altitudes de 2415 mètres.

Enfin n'est-ce pas encore une des harmonies du pin avec la contrée où nous le voyons former de profondes forêts et qui semblerait, sans cela, vouée au dénuement le plus complet, à la solitude la plus absolue, que la curieuse propriété dont jouit cet arbre, pour la dissémination de ses graines?

Le fruit du pin, nommé en botanique *Strobile*, est une sorte d'épi formé d'écailles ligneuses, imbriquées en spirale, épaisses et dures. A mesure que ce fruit s'approche de la maturité, de verticale qu'était d'abord son attitude, il penche de plus en plus vers la terre. Aussi lorsqu'il a atteint cette maturité, ce qui a lieu au printemps de la seconde année de sa fécondation, les écailles qui, jusque-là recouvraient et défendaient chacune deux graines, surmontées d'une aile membraneuse, se dessèchent et se disjoignent. Dès lors, il suffit du moindre ébranlement imprimé à l'arbre, pour que ces graines se détachent et qu'entrainées par le vent, elles parviennent en tourbillonnant à toutes les distances et dans toutes les directions. Ainsi, comme celui de la fécondation de ses fleurs, le phénomène de la dissemination des graines du pin réclame le même concours et se produit également au temps de l'équinoxe, au temps où sont communes ces bourrasques, ces tempêtes qui soulèvent les flots de l'Océan et poussent vers le continent des vents violents.[1] Ces résultats sont si bien connus des populations locales, qu'elles ont l'habitude de répéter que, sans les troupeaux, la lande ne formerait tout entière qu'une seule forêt.

Ce qui est vrai également, c'est que ce pays a des caractères tout

[1] Un autre genre de dissémination des graines, particulier à une plante également très commune dans les Landes, l'Ajonc (*Ulex europœus*) mérite aussi d'être cité. Voici comment le mentionne, dans l'introduction à sa *Flore bordelaise*, feu M. Laterrade père. « Qui n'a pas entendu, en parcourant nos Landes solitaires, dans les « jours de l'été, le bruit presque continuel que font les gousses de l'Ajonc en s'ou- « vrant, pour jeter au loin les graines qu'elles recouvraient? »

particuliers, dus à une nature exceptionnelle et à une végétation également distincte; c'est qu'il ne manque ni de charme, ni de poésie et que, sous ce dernier rapport notamment, il a pu quelquefois inspirer aux muses des vers comme par exemple les suivants, tout à fait propres à justifier, ce nous semble, ce que nous avons pu en dire nous-même :

On ne voit en passant par les landes désertes,
Vrai Sahara français, poudré de sable blanc,
Surgir de l'herbe sèche et des flaques d'eaux vertes
D'autre arbre que le pin, avec sa plaie au flanc.

Car, pour lui dérober ses larmes de résine,
L'homme, avare bourreau de la création,
Qui ne vit qu'aux dépens de ceux qu'il assassine,
Dans son tronc douloureux ouvre un large sillon.

Sans regretter son sang qui coule goutte à goutte,
Le pin verse son baume et sa sève qui bout;
Et se tient toujours droit sur le bord de la route,
Comme un soldat blessé qui veut mourir debout.

....

(*Théophile* GAUTIER.)

AUG. PETIT-LAFITTE,
Professeur d'Agriculture du département de la Gironde.



LE MUSÉE DE MONTAUBAN

ET LA COLLECTION DEVALS.

Parmi les chefs-lieux de département qui, depuis quelques années, ont tenté avec succès les plus grands efforts pour la fondation et l'accroissement d'un musée régional, la ville de Montauban doit être classée à l'un des premiers rangs.

Il est peu d'Agenais qui n'aient vu Montauban. Je n'ai donc pas à parler de ce qui donne une physionomie originale à cette ville : ses larges rues aux maisons de brique, parées de moulures horizontales en fort relief, de portes sculptées, de balcons en belle ferronnerie ; son pont de l'époque gothique ; sa place aux arcades régulières comme celles des bastides ; l'église Saint-Jacques, qui s'annonce au loin par son grand clocher de l'école du Haut-Languedoc. Ces monuments sont connus des lecteurs de la *Revue*, mais probablement tous n'ont point remarqué une construction massive, faite de grandes pièces au style varié, vieille par la base, jeune dans son ensemble, ici doublant son épaisseur et s'éclairant le moins possible avec ses baies du moyen-âge, là prenant à flots la lumière sur le Tarn et les paysages de la plaine, conservée, restaurée, mutilée, refaite, gardant malgré tout son caractère. C'est une des forteresses de la ville ancienne, et son histoire est mêlée à celle de la commune. Le rez-de-chaussée abrite la salle du Prince-Noir. Cet édifice aux destinées si diverses est aussi le centre vivant de la cité moderne, l'hôtel de ville et le musée.

Le musée ! c'est-à-dire la réunion des éléments qui facilitent l'étude des sciences, des chefs-d'œuvre qui nous font comprendre et aimer les arts. Montauban est une ville bien favorisée, mais on peut dire qu'elle a mérité toutes ses bonnes fortunes. Son musée est des plus instructifs. Il présente sommairement toutes les phases de l'histoire du travail, depuis la flèche en silex clivé des grottes

de Bruniquel jusqu'aux esquisses et aux tableaux de l'un de nos plus grands peintres modernes, Ingres, qui a voulu témoigner jusqu'à son dernier jour combien il aimait sa ville natale.

Ce cycle qui va des ouvrages primitifs aux arts les plus élevés, en passant par les armes du moyen-âge et les faïences modernes; les collections scientifiques si riches en échantillons de la minéralogie et de la faune, je n'ai point à décrire tout cela; mais je recommande au lecteur curieux de s'arrêter, quand il pourra, devant les cadres pleins d'esquisses de l'illustre Montalbanais. On y trouvera la première idée, disons plutôt le premier rêve de *la Source,* de *la Vénus Anadyomène* et des compositions plus complexes où figurent des personnages groupés. Que signifient ces quelques traits jetés comme au hasard pour fixer grossièrement une inspiration? Ce corps est sans harmonie et sa silhouette vulgaire. Si ces pages étaient isolées des autres, on croirait presque à un barbouillage, on les prendrait pour l'œuvre d'un enfant. Mais à côté de l'ébauche primitive figure le second essai. Le modèle a posé devant le peintre. Les grands traits s'accentuent; les lignes du corps se dessinent; les courbes se font harmonieuses. C'est mieux, c'est bien, mais le maître est difficile. Ce troisième dessin est plus net; le mouvement d'ensemble est de nouveau rectifié; ce bras s'arrondit plus gracieusement; la figure, plus belle, est vivante; les ombres, justement distribuées, donnent aux détails toute leur valeur. Voilà le type créé. Le report sur toile n'est plus qu'une affaire de copie et de palette, épreuve suprême! Le tableau va nous montrer l'art dans sa splendeur; plus il sera parfait, moins il semblera avoir coûté d'efforts.

La collection Ingres donne un prix infini au musée de Montauban. Toutefois un musée n'est jamais assez riche ni assez varié. Conserver est facile, mais il faut surtout accroître.

Les administrations qui se sont succédé à Montauban ont compris toute l'importance du musée. En diverses occasions on n'a pas regardé aux frais pour augmenter les collections qui rempliront bientôt toutes les salles de la Bourse et de l'Hôtel de Ville.

Tout musée a des auxiliaires qui, à première vue, sembleraient être plutôt des concurrents : les collectionneurs. On riait autrefois de ce qu'on appelait leurs petites passions, leurs manies; on apprend à les respecter aujourd'hui, après avoir reconnu que l'amour de la science et des arts est le mobile le plus ordinaire de leurs recherches.

Nombre de collections particulières vont aux musées tout aussi naturellement que les ruisseaux aux fleuves. Voici comment : Le résultat d'une vie de labeur, pleine d'émotions dans la poursuite des objets convoités, de joie dans leur possession et dans leur groupement par séries que les jours ou les années complètent, ce résultat peut être anéanti par les partages ou l'insouciance des héritiers, par le défaut de soins, par les causes les plus diverses. Or, le collectionneur tient beaucoup à ce que son œuvre ne soit pas détruite, et, selon son patriotisme, selon sa fortune, sa condition de vie si l'on veut, il donne volontiers, lègue ou vend à quelqu'un qui ne meurt pas, c'est-à-dire une ville, son entière collection à laquelle doivent rester attachés son nom et son souvenir.

Tous les musées ont ces bonnes chances d'acquérir d'un seul coup des richesses aujourd'hui introuvables. Ceci est arrivé récemment pour Montauban.

M. Devals, archiviste du département de Tarn-et-Garonne, avait lentement et intelligemment formé une collection d'objets antiques recueillis dans la région et le plus souvent par lui-même, c'est-à-dire dans les plus parfaites conditions d'authenticité. Villes, stations, voies romaines, souterrains, refuges, avaient été étudiés, explorés par lui avec la passion de l'archéologue, la patience et la sagacité que les fouilles à la surface du sol exigent aussi bien que l'étude des monuments écrits. Le résultat de ces études est consigné dans les publications les plus diverses. [1]

M. Devals est mort, désirant que sa collection lui survécût et fût conservée dans sa ville natale. Comme il ne laissait à sa famille que les éléments d'une modeste aisance, il ne pouvait se permettre d'être aussi généreux qu'il l'eût voulu. Du moins il offrait sa collection au musée à des conditions très libérales, une somme de 3,000 fr., payable en trois annuités. On n'eut garde de refuser ; mais, avant

[1] Voici la liste des principaux ouvrages de M. Devals : *Monuments historiques de Montauban*, 1 vol. in-8°, avec planches, 1841. — *Histoire de Montauban*, 1 vol. in-8°, 1855 (ouvrage malheureusement inachevé dont la suite existe peut être parmi les papiers laissés par l'auteur). — *Etudes historiques et archéologiques sur le département de Tarn-et-Garonne*, 1 vol. in-8°, 1866. — *Notes pour servir à l'histoire de Caylus*, 1 vol, in-8°, 1873. — Nombreux mémoires dans le t. XIX du *Congrès archéologique de France*, etc.

de prendre un engagement, il fallait soumettre la collection au jugement de personnes compétentes.

M. l'abbé Potier, président de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne, semblait devoir être appelé à faire l'inventaire et l'évaluation des objets légués par M. Devals. Nul plus que lui n'avait l'autorité que donne une science profonde ; mais ayant été l'ami de M. Devals il crut, par une extrême délicatesse, devoir refuser son témoignage.

Le choix de l'administration se porta alors sur M. Magen, secrétaire perpétuel de la Société des sciences, arts et belles-lettres d'Agen. Notre ami est très versé dans l'étude des antiquités gallo-romaines, et il connait mieux que personne, pour avoir beaucoup étudié les catalogues, la valeur des objets que recommande ou leur antiquité ou leur façon artistique. Son rapport que l'on va lire est une pièce véritablement intéressante. Les objets qui forment la collection dont il s'agissait d'apprécier la valeur y sont dénommés, classés, parfois décrits avec une verve pittoresque qui n'exclut pas tant s'en faut, la précision. Cet inventaire avait sa place toute indiquée dans les colonnes de la *Revue de l'Agenais* :

Rapport à M. le Maire et à MM. les Membres du Conseil municipal de Montauban.

« Messieurs,

« Vous m'avez fait l'honneur de me demander mon sentiment au sujet du legs laissé à votre ville par M. Devals, son regrettable archiviste. J'ai d'abord hésité à accepter cette mission, je m'en suis même défendu, bien qu'elle fut très honorable, ne me sentant pas l'autorité qu'il fallait pour la remplir convenablement. Vous en avez autrement jugé et je vous en remercie. Confiance oblige, comme noblesse ; ce qui me manquait d'expérience en une matière aussi délicate, j'ai dû y suppléer par le soin mis à l'examen de la collection Devals et à la comparaison de son catalogue avec ceux des ventes publiques qui ont eu lieu dans ces dernières années.

« Les bronzes, les poteries, les faïences — ce qu'on désigne sous le nom un peu dédaigneux de *bibelot* — sont aujourd'hui l'objet d'une faveur qui dépasse l'engouement. Le goût, la manie plutôt de la collection gagne peu à peu toutes les classes. Bien des riches non connaisseurs paient de prix fabuleux des objets souvent dépourvus de

valeur intrinsèque ou artistique, qu'ils croient anciens et qui sont modernes ; et de petits bourgeois prennent sur leur nécessaire pour se donner, eux aussi, de coûteuses inutilités. Comme le commerce des bouquins qui, du moins, admet peu la fraude, celui des antiquités enrichit vite aujourd'hui ceux qui s'y livrent ; c'est presque dire qu'un modeste choix d'objets d'authenticité non douteuse et de conservation suffisante possède une valeur vénale qui n'est nullement en rapport avec son peu d'importance numérique et les humbles proportions du meuble qui le contient.

« Tel est le cas de la collection Devals. A la regarder, en passant, dans un coin du cabinet où s'écoula la studieuse vie de celui qui la forma, on peut se laisser aller à croire qu'il a en a surfait la valeur. — Il n'y a guère, se dit-on, que de vieux pots et de la vieille ferraille, et encore cela ne tient-il que peu de place. — Sans doute, pourrait-on répondre, mais les tablettes sont peu espacées ; pas un centimètre n'y est sans emploi, et ces vieilleries, comme vous les appelez, ce sont les restes du luxe de vos pères aux temps reculés de l'histoire, les témoins des actes privés ou publics de leur vie, leurs moyens d'attaque ou de défense, leurs instruments de travail ou de plaisir.

« C'est en effet, paraît-il, dans votre département, même aux environs de votre ville, qu'elles ont été surtout recueillies. L'emplacement de la ville romaine de *Cosa*, aujourd'hui le bourg de Cos, dans le canton Est de Montauban, en aurait, à lui seul, fourni plus de la moitié. Cette circonstance, Messieurs, leur assigne une valeur spéciale relativement considérable. Si les musées des capitales, gigantesques aspirateurs, font le vide autour d'eux à d'énormes distances, les musées provinciaux créés pour un rôle plus restreint, mais certes non moins utile, sont les collecteurs naturels, les conservateurs nécessaires des découvertes que chaque jour voit se faire dans le cercle de leur circonscription ; cela est vrai au point de vue de l'archéologie comme à celui des sciences naturelles qu'y rattache désormais l'étude de l'industrie et de l'art pré-historiques.

« Toute modeste, au surplus, que soit la collection dont va s'enrichir votre musée, si curieux déjà et unique en ce sens que l'œuvre d'un artiste de génie y est virtuellement et tout entier contenu,[1] elle

[1] Je parle du musée Ingres et particulièrement de l'immense et admirable collection de dessins qui explique si bien un génie moins fait d'intuition que résultant d'un commerce patient et profond avec la nature.

ne laisse pas que d'avoir son importance, même abstraction faite de son mérite local. Elle ne comprend pas en effet moins de douze cent cinquante pièces, qui se décomposent comme suit :

Monnaies ou médailles	509
Bronzes	305
Objets d'arts en pierre, grès, marbre	12
Onyx, cornaline, émeraude	9
Silex taillés (époque pré-historique)	20
Verre blanc ou bleu : poteries	69
Or, 4 ; argent, 4	8
Fer	28
Os, ivoire	15
Objets divers non classés, environ	200

« Les monnaies, avons-nous dit, sont au nombre de cinq cent neuf. Sur ce nombre, il y en a cent vingt-sept en argent, quatre-vingt-une en grand bronze, cent vingt-neuf en moyen bronze, cent soixante-douze en petit bronze. L'entière série des empereurs romains s'y déroule de Tibère à Romulus-Auguste, du Ier siècle au Ve. Sans parler des pièces d'argent, qui résistent dans les circonstances ordinaires aux agents naturels d'oxydation, la plupart des autres sont remarquables par leur belle conservation et l'éclat de leur patine. Il n'est pas douteux que M. Devals n'ait fait un choix parmi les pièces nombreuses qui lui venaient de ses amis ou qu'il achetait des paysans dont la charrue les avait mises au jour. On ne s'étonne que d'une chose, c'est de l'absence de médailles gauloises dans une région où foisonnent, si votre compatriote ne s'est pas trompé, les habitations troglodytiques, où les silex taillés ne sont pas rares et où les Romains ont laissé partout leur trace.

« Sur les trois cent cinq objets de bronze que nous avons marqués en bloc, vingt-sept sont des objets d'art, soixante-dix-huit des objets de toilette et cinquante des ustensiles de métier ; cent cinquante appartiennent au mobilier ordinaire des habitations.

« Cette classe — celle du bronze — la plus complète de la collection, renferme un grand nombre de pièces intéressantes ; citons d'abord les statuettes. Il y en a treize, dont deux égyptiennes figurent Osiris coiffé du Pschent et une sorte de magot, dans le genre de ceux de

la Chine, représentant à l'état embryonnaire Phtah, le dieu au beau visage (analogue à l'*Hœphœstos* des Grecs) qui fabriqua les mondes de sa main. Quant aux autres, c'est Silène (mutilé au bas des jambes); Bacchus, sous sa peau de chevreau, le bras droit arrondi au-dessus de son front ceint de pampres et tenant, de sa main gauche pendante, une grappe de raisin; un satyre aux longues oreilles avec ses cornes recourbées; Hercule imberbe, appuyé sur sa massue; trois Mercure, dont un trouvé à Faget, commune de Saint-Nauphari; Priape, avec son double attribut de dieu des jardins et de la génération; un Harpocrate discret jusqu'à l'indécence et qui a servi d'amulette, comme on juge par l'anneau soudé entre ses épaules; un échanson élevant, d'un geste vif, un *rython* de la main gauche et présentant, de l'autre, une patère; enfin, un personnage nu, de fabrication assez grossière, un bras levé, l'autre retombant, qu'on ne saurait qualifier, mais qui rappelle certains ouvrages gaulois.

« Indiquons, toujours en passant, un petit buste de Pallas casquée; une tête de jeune femme à la chevelure descendant sur la poitrine en double faisceau natté; une autre, Ariane peut-être, comme pensait M. Devals, dont la coiffure est ornée de deux roses; deux têtes d'homme et une d'enfant (un *Eros* probablement, gentiment frisé et bouclé); — celle-ci demi-nature.

« Dans la série du mobilier des maisons, la classe du bronze offre une lampe à trois mèches *(lucerna trilychnis)* et neuf lampes à mèche unique *(lucernœ monolychnes)*, de dimensions et de formes variées. Une, entre autres, aussi simple qu'élégante, figure un dauphin classique. La bouche élargie du cétacé livrait passage à la mèche, et l'on versait l'huile par un trou percé dans la queue légèrement relevée. Je ne sors pas du sujet en notant ici deux pinces à crochets *(emunctoria)* destinées à relever ou à attiser la mèche.

« Parmi les ustensiles en bronze employés à la toilette, nous avons des boucles d'oreille *(inaures)*; des aiguilles de tête *(aci comatoriœ)*; des agrafes et des fibules ordinaires ou ciselées *(fibulœ)*; des miroirs (*specula*); des bracelets (*Armillœ*); des pinces à épiler *(volsellœ)*; des anneaux plus ou moins riches (*annuli*, *signa*, *fundœ*), dont un, pourvu d'un large châton en lave, porte en haut relief un masque comique d'une finesse exquise.

« Citons enfin, dans la série des ustensiles de métiers en bronze, un fléau de romaine *(scapus staterœ)* et son poids mobile *(œquipondium)*; un fléau de balance *(jugum librœ)*; un fil à plomb de maçon

ou d'architecte *(perpendiculum)*; plusieurs estampilles de potier (*sigilla)*; des spatules de pharmacie *(spathæ, ligulæ)*; d'autres terminées en sonde mousse *(specillæ obtusæ)* à l'usage des chirurgiens ; un chalumeau d'orfèvre ; un robinet *(epistornium)*; un bout de fuseau *(fusus)*; des aiguilles à coudre *(aci)*; des styles à écrire *(styli)* et un étui pour les renfermer *(graffiarium)*.

« Je clos cette énumération qui pourrait se poursuivre encore, la classe des bronzes n'étant pas épuisée. Je n'ai pas même nommé toute une série de figures d'animaux, coq, canard, agneau, loup, lion, chien courant, chien accroupi, ni des haches et des fers de lance d'une belle conservation. Parmi les objets qui restent à mentionner, on peut citer, en ne prenant que la fleur, un anneau d'or de chevalier romain, dont un cygne gravé en creux orne le chaton d'onyx ; un autre, du même métal, avec un chaton également en onyx, où figure un jeune garçon portant un panier au bras et tenant, d'une main, un raisin, de l'autre, une houlette; quatre anneaux d'argent unis ou ciselés; quatre sujets délicatement gravés sur onyx, émeraude et cornaline ; cinquante-deux vases de terre, dont treize en cette fine pâte, à glaçure dite Samienne, qui se prête si bien à la décoration, et quatorze de style étrusque, offrant, dans leur fortuite réunion, la plupart des formes connues, telles que urnes funéraires *(ollæ cinerariæ)*; vases à conserver le vin, *(amphoræ, diotæ, lagenæ)* ou à le verser *(gutti)*; vases à conserver l'huile *(dolia)* ou à la verser *(ampullæ)*; vases à vinaigres *(acetabula)*; à sel *(salina)*; à boire *(scyphi, pateræ, calices)*; vases plats à mettre les mets solides *(catinæ, paropsides)* etc., etc. Une mignonne cruche à eau ou aiguière *(aqualis)* et une *ampulla* en verre bleu, toutes deux d'une forme exquise, non ébréchées ni fendues, complètent cet heureux assortiment de l'outillage culinaire des anciens dans le riche et beau pays que vous habitez, Messieurs.

« Que je me garde d'oublier une des plus belles pièces, la première, vaut-il mieux dire, de la collection Devals, le médaillon en marbre de Néron. D'où vient cet ouvrage? Je ne sais. Est-il authentique? Je l'ignore ; ce qui est indiscutable, c'est l'extrême habileté du ciseau qui l'a produit. Voilà un véritable portrait à qui il ne manque, si on le rapproche des médailles, qu'un peu d'épaisseur, de massiveté dans l'encolure. C'est bien la lèvre serrée du fils d'Agrippine, son menton aux larges plans, son front bas, son visage plein, mais trop court et ramassé, une face de jeune taureau. Il y a dans ces yeux qui *semblent voir au delà* une intensité de vie que je n'avais jusqu'à présent

rencontrée que dans ceux d'une statue envoyée par le vice-roi d'Egypte à l'exposition universelle de 1867 et remontant, si j'ai bonne mémoire, à la cinquième ou à la sixième dynastie. Le mérite d'une telle œuvre, sa valeur conséquemment, me semblent considérables.

« J'aurai, Messieurs, mal réussi à rendre mes impressions, si la nécessité pour votre ville d'accepter le legs de M. Devals dans les conditions où il a été fait, ne se déduit pas strictement du rapport que vous venez de lire. En enrichissant votre musée d'une infinité d'objets curieux, qu'on peut dire issus des entrailles de votre région et qui seraient perdus pour elle, si vous commettiez l'impardonnable faute de les en laisser sortir, vous rendrez un dernier et légitime hommage à la mémoire d'un savant très laborieux, dont la vie et les travaux s'inspirèrent du plus pur patriotisme.

« Ad. MAGEN. »

Agen, le 21 novembre 1874.

Dans les derniers jours de décembre, le Conseil municipal de Montauban, renouvelé par l'élection, mais animé du même esprit libéral que celui auquel il succédait, adopta les conclusions du rapport qu'on vient de lire. En conséquence, la collection Devals fut acquise. Annexée aussitôt, sans confusion, au musée de Montauban, elle y vint fortifier un des côtés de l'art qui s'y trouvaient le plus faibles, celui qui regarde Athènes et Rome. C'est donc à peu près une lacune comblée et on lui devra désormais de ne plus passer brusquement des ébauches dites *pré-historiques* aux plus parfaits ouvrages de l'art contemporain.

Un souhait maintenant. Ne devons-nous pas nous piquer d'émulation en considérant les efforts, les sacrifices que fait la ville de Montauban pour constituer un musée remarquable. La ville d'Agen peut, quand elle le voudra, suivre ce bon exemple. Une entreprise sérieuse a été fatalement interrompue par nos récents désastres. Rien n'était à prendre sur la part des malheureux. Mais le temps répare tout. Que Dieu nous donne une bonne année où les moissons germent et mûrissent et la question du musée sera reprise. Si nous le voulons fermement, nous serons assez riches pour payer notre gloire.

G. THOLIN.

NOTICE HISTORIQUE & DESCRIPTIVE

SUR LA RÉGION DU SUD-OUEST.

LIGNE DE BORDEAUX A CETTE.

(SECTION DE BORDEAUX A LA RÉOLE.)

En partant de la gare de Bordeaux Saint-Jean, située à 589 kil. de Paris, boulevard de l'Hôpital, la ligne de Cette passe sous un vaste pont métallique qui traverse les ateliers et les voies de garage ; on voit à droite les bâtiments de l'économat de la compagnie du Midi et les vastes bâtiments qui dépendent de la gare ; à gauche, la gare des marchandises de Bordeaux-Brienne qui est reliée par des voies ferrées avec les quais de Bordeaux ; la ligne de Cette laisse à droite celle de Bayonne.

Bègles, 5 kil. (Gironde), 6,000 habitants est la première station.

Villenave-d'Ornon, 7 kil. (Gironde), 2,200 habitants, élève des vaches laitières dont le lait alimente la ville de Bordeaux.

Cadaujac, 9 kil. (Gironde), 1,000 habitants.

Saint-Médard-d'Eyrans, 14 kilomètres (Gironde), 550 habitants, est la station la plus rapprochée de la Brède, 5 kilomètres (Gironde), 1,500 habitants, au milieu des bois de pins des Landes; son château, situé à un kilomètre de la localité, a vu naitre le grand écrivain Montesquieu, auteur de l'*Esprit des Lois*, et appartient encore à sa famille. Cet édifice s'élève au milieu d'une pièce d'eau entourée de magnifiques bois de pins; on y pénètre par un pont-levis et on remarque dans l'intérieur la chambre à coucher de Montesquieu; le chambranle a été usé par le frottement du pied du grand écrivain; la bibliothèque du château est très riche en ouvrages précieux dont un grand nombre ont été annotés de la main de Montesquieu ; le ves-

tibule est construit dans le style ogival. La petite ville de la Brède possède une jolie église romane classée parmi les monuments historiques et surmontée d'un clocher élevé.

On peut revenir de la Brède à Bordeaux en prenant le bateau à vapeur à Combes ; pour se rendre à cette dernière escale, on traverse le chemin de fer entre les stations de Saint-Médard-d'Eyrans et de Beautiran, près le village de Lisle Saint-Georges, situé sur la rive gauche de la Garonne, dont l'église est surmontée d'une belle flèche ; un bac relie Lisle-Saint-Georges à Cambes (Gironde), charmant village situé sur la rive droite de la Garonne et desservi deux fois par jour par les bateaux à vapeur, les *Eclairs*, qui font le service de Bordeaux à Castets et à La Réole.

Beautiran, 19 kil. (Gironde), 800 habitants, sur la rive gauche de la Garonne, est une station, où s'arrêtent les trains express, qui dessert Castres (Gironde), 1,000 habitants, jolie petite ville surmontée d'un élégant clocher à flèche. Castres est la première étape militaire de la route de Bordeaux à Toulouse. Beautiran est desservi par les bateaux à vapeur les *Eclairs*, de Bordeaux à La Réole.

En partant de la station de Beautiran, on découvre à droite la ville et le clocher de Castres (Gironde).

Portets, 21 kil. (Gironde), 2,000 habitants, possède une magnifique église de construction récente, dont la flèche en pierres de taille atteint une grande élévation, et une station des bateaux à vapeur les *Eclairs*.

Un peu au-dessus de Portets se trouve sur la rive droite de la Garonne, Langoiran (Gironde), bourg qui est dominé par les ruines imposantes d'un vieux château féodal, classé parmi nos monuments historiques, qui a soutenu plusieurs siéges pendant les guerres de religion ; l'aspect du château de Langoiran est très pittoresque, surtout lorsqu'on le voit du bateau à vapeur de la Garonne. Son donjon ruiné est une énorme tour cylindrique ; ses pans de mur sont couverts de plantes grimpantes ; on jouit du haut de ces belles ruines d'une vue magnifique sur la vallée de la Garonne et les bourgs de Portets et de Castres.

Une bonne route de voitures relie Langoiran à l'abbaye ruinée et à l'école normale primaire de La Sauve, extrémité du petit chemin de fer d'intérêt local de Bordeaux à La Sauve.

La station de Portets est la plus rapprochée du magnifique chà-

teau de Grenade (Gironde), construit par M. Carayon-Latour, frère du député ; à peine terminée, cette résidence princière a été incendiée. Mais les dégâts n'ont pas tardé à être réparés.

Arbanats, 24 kilomètres (Gironde), 500 habitants, est la station qui dessert le beau château de Virelade appartenant à M. Carayon-Latour, qui, après avoir commandé un bataillon de mobiles girondins et après avoir été le père de tous ses soldats pendant la rude campagne de l'armée de Bourbaki dans l'Est, a été nommé à une grande majorité député du département.

Entre Arbanats et Podensac on voit à gauche le clocher à flèche de l'église de Virelade (Gironde).

Podensac, 28 kilomètres (Gironde), 1,600 habitants, sur la rive gauche de la Garonne, est un chef-lieu de canton important par son commerce de produits des Landes et desservi par les bateaux à vapeur les *Eclairs*.

Vis-à-vis de Podensac se trouve Rions (Gironde), sur la rive droite du fleuve (station des bateaux à vapeur le *Eclairs*) ; cette localité a conservé un vieux donjon féodal très pittoresque.

Cérons, 30 kil. (Gironde) 1,200 habitants, sur la rive gauche du fleuve, est une station où s'arrêtent les trains express et qui dessert par correspondance Cadillac, 3 kil., chef-lieu de canton (Gironde), 3,000 habitants, petite ville située sur la rive droite de la Garonne ; son magnifique château a été construit par le duc d'Epernon, mignon d'Henri III ; il a beaucoup souffert pendant la Révolution et a été racheté par le gouvernement qui y a établi une maison centrale de détention pour les femmes. Ce monument renferme de très belles cheminées sculptées par Girardon ; la plus remarquable est celle de la chambre de la duchesse d'Epernon ; l'église paroissiale de Cadillac est surmontée d'un très beau clocher à flèche. La ville possède un asile d'aliénés ; elle a conservé des ruines de ses anciennes fortifications et deux portes dont l'une nommée porte de l'horloge se termine par une coupole quadrangulaire surmontée d'une lanterne et renferme l'horloge de la ville ; l'autre, nommée porte de mer, est une tour carrée percée d'un arceau ogival et couronnée de machicoulis ; elle s'élève à l'extrémité d'un beau pont surpendu sur la Garonne, qui relie la ville à la station de Cérons.

A une demi lieue au-dessous de Cadillac, se trouve Soupiac (Gironde), 1,000 habitants, sur la rive droite de la Garonne , dont

l'église, très remarquable et classée parmi les monuments historiques a été restaurée avec beaucoup de goût par M. Abadie, architecte.

Les touristes doivent également visiter, dans les environs de Cadillac, le magnifique château de Benauge (Gironde), l'un des plus remarquables du département si riche en édifices de ce genre.

Cadillac est desservi par les bateaux à vapeur du haut de la Garonne. Les bateaux les *Éclairs* ont deux départs par jour pour Langoiran et Bordeaux, un départ pour Langon, Saint-Macaire et Castets, un départ pour La Réole. Le bateau, le *Courrier du Commerce*, passe les mercredis et dimanches se rendant à La Réole, Marmande, Tonneins, Thouars, Port-Sainte-Marie et Agen ; il redescend à Bordeaux, les lundis et jeudis de chaque semaine.

En partant de la station de Cérons, on découvre à gauche, au-delà de la Garonne, la ville de Cadillac et l'église de Soupiac (Gironde).

Barsac, 34 kilom. (Gironde), 5,000 habitants, sur la rive gauche de la Garonne (station des bateaux à vapeur, *les Éclairs*), produit des vins très estimés ; son église est surmontée d'une tour terminée par un dôme.

Preignae, 37 kilom. (Gironde), 2,500 habitants, sur la rive gauche du fleuve (station des bateaux àvapeur, *les Éclairs*), dessert le célèbre crû de vin blanc de Sauterne (Gironde), 800 habitants et les ruines imposantes du château féodal de Budos (Gironde), dont les tours sont bien conservées.

On aperçoit à gauche le clocher de l'église assez remarquable de Toulènes (Gironde), avant d'arriver à l'importante gare de Langon.

Langon, 42 kilomètres (Gironde), 5000 habitants, sur la rive gauche de la Garonne, occupe l'emplacement d'une villa de Saint-Paulin, riche seigneur Gallo-romain qui, après avoir embrassé le christianisme. donna la liberté à ses esclaves et fonda la ville. Elle a été saccagée par les pirates normands et a soutenu des siéges pendant les guerres de religion.

On y remarque : la belle église gothique d'Alain, surmontée d'une flèche en pierres de taille de construction récente, le magasin de tabac, le pont suspendu et le pont métallique du chemin de fer sur la Garonne. C'est jusqu'à Langon que la marée remonte le fleuve.

A deux lieues de la ville, dans la direction de Bazas, se trouve le magnifique château féodal de Roquetaillade (Gironde), surmonté d'un

donjon triangulaire très élevé, et restauré avec beaucoup de goût par son propriétaire, M. de Mauvezin.

La gare de Langon, où s'arrêtent les trains express, possède un buffet et est le point de départ du petit embranchement de Bazas, auquel se soude, à la station du Nizan, le chemin de fer d'intérêt local de Villandraut et Saint-Symphorien.

Langon est également desservi par les bateaux à vapeur du haut de la Garonne ; les Éclairs ont deux départs par jour, d'un côté pour Cadillac, Langoiran et Bordeaux ; de l'autre pour Castets ; un départ par jour pour La Réole ; le Courrier du Commerce, qui fait les mercredis et dimanches le service de Bordeaux à Agen et les lundis et jeudis celui d'Agen à Bordeaux, fait escale à Langon.

En partant de la gare de Langon, le chemin de fer passe sur un pont métallique à trois travées qui atteint 212 mètres de longueur; depuis ce pont, on découvre, à droite, le pont suspendu et la ville dominée par la flèche élancée de son église Saint-Alain. Au pont de la Garonne succède un viaduc courbe de 32 arches.

Saint-Macaire, chef-lieu de canton, 45 kil. (Gironde), 2,200 hab., sur la rive droite du fleuve, un peu au-dessus de Langon, a soutenu des siéges pendant les guerres des Anglais et de religion. On y remarque l'église paroissiale Saint-Sauveur, classée parmi les monuments historiques, dont une partie est du style roman à plein cintre et une autre du style ogival du XIIIe siècle. Saint-Macaire a conservé une de ses anciennes portes, nommée porte de l'Hôtel-de-Ville ou porte de Cadillac. La localité est desservie par les bateaux à vapeur les *Éclairs*.

La station de Saint-Macaire dessert le célèbre pèlerinage de Notre-Dame de Verdelais, situé à 4 kilomètres. L'église est très remarquable. On jouit, du haut du Calvaire placé au sommet d'une colline, d'une vue magnifique sur la Garonne et les bois de pins des landes. Verdelais est également desservi par la station, à la Garonnelle, des bateaux à vapeur les *Éclairs*.

Saint-Pierre-d'Aurillac, 48 kil. (Gironde), 1,200 habitants, sur la rive droite de la Garonne, est une station située un peu au-dessous de Castets (Gironde), 1,800 hab., sur la rive gauche du fleuve. Cette dernière localité possède un remarquable château et un beau clocher à flèche. C'est là que se termine le Canal latéral à la Garonne; des remorqueurs à roues remontent les barques depuis Bordeaux jusqu'à l'entrée du Canal, où le halage s'effectue au moyen de chevaux.

Castets est une des principales stations des bateaux à vapeur de la Garonne; il y a un départ tous les matins pour Bordeaux; le bateau qui part de Bordeaux à 2 heures du soir ne va pas plus loin que Castets.

Entre Saint-Pierre-d'Aurillac et Caudrot on aperçoit, à droite, au-delà du fleuve, le château et le clocher à flèche de Castets.

Caudrot, 52 kil. (Gironde), 1,300 hab., sur la rive droite de la Garonne, est une station des bateaux à vapeur de La Réole.

Le chemin de fer franchit le Drot en arrivant à Gironde.

Gironde, 58 kil. (Gironde), 1,200 hab., sur la rive droite de la Garonne, au confluent du Drot, fut saccagée par le maréchal Blaise de Montluc pendant les guerres de religion; les protestants qui avaient échappé au massacre épouvantable que firent les soldats furent pendus aux piliers de la halle. On voit encore à Gironde des vestiges du château des quatre fils Aymon.

La petite ville de La Réole se présente, vue du chemin de fer, sous un aspect très pittoresque, dominée par sa belle sous-préfecture et son clocher à flèche ; deux petits tunnels sous la ville précèdent la gare.

La Réole, 61 kil., sous-préfecture (Gironde), 4,000 habitants, súr la rive droite de la Garonne, a soutenu des siéges pendant les guerres des Anglais et de religion; c'est la patrie des frères César et Constantin Faucher, connus dans l'histoire sous le nom de Jumeaux de La Réole. Ils appartenaient au parti des Girondins, blâmèrent les excès de la Révolution, prirent le deuil après la mort de Louis XVI et servirent la République comme généraux ; ils restèrent dans la vie privée après la proclamation de l'Empire et prirent parti pour Napoléon après son retour de l'île d'Elbe, 1815. Jugés par un tribunal inique après la seconde Restauration, ils furent tous les deux fusillés à Bordeaux, le 17 novembre 1815.

Vue de la Garonne, La Réole produit un très joli effet ; un magnifique pont suspendu y franchit le fleuve; la sous-préfecture couverte en ardoises est un bel édifice ; l'église Saint-Pierre, classée parmi les monuments historiques, date du XIII[e] siècle; elle n'a qu'une seule nef; son clocher à flèche est moderne; on remarque encore à La Réole : l'ancien hôtel-de-ville, le château des quatre sœurs, le collége communal, la curieuse Maison de style roman nommée synagogue et les deux tunnels du chemin de fer.

La Réole est une des principales stations des bateaux à vapeur de

la Garonne ; il y a un départ journalier à midi pour Bordeaux. Le bateau, le *Courrier du Commerce*, fait escale à La Réole, pour remonter à Agen les dimanches et mercredis et pour redescendre à Bordeaux les lundis et jeudis.

Des voitures de correspondance vont de La Réole à Sauveterre et à Monségur (Gironde), 14 kilomètres.

A 11 kil. au-dessus de La Réole se trouve Meilhan, chef-lieu de canton (Lot-et-Garonne), 2,000 habitants, sur une colline escarpée qui domine la rive gauche de la Garonne et le canal latéral à ce fleuve ; cette localité possédait jadis une tour qu'on apercevait d'une distance énorme, ce qui avait donné lieu au proverbe : « Qui voit Meilhan n'est pas dedans. » Le château de Meilhan a été pris sur les Anglais par Charles VII en 1442. La ville est desservie par le bateau à-vapeur de Bordeaux à Agen.

HENRY COURTOIS.[1]

[1] M. *Henry* **Courtois** est l'auteur de la Géographie de la France transformée en voyages pittoresques, éditée à librairie Ch. DELAGRAVE et C[ie], rue des Écoles, 58, à Paris.

RONCEVAUX OU LA MORT DE ROLAND

RONCEVAUX.

« Gloire aux vaincus ! »

I

LA TRAHISON.

I — LE CONSEIL DU ROI MARSILE.[1]

Plus d'un craint de fouler le seuil des métairies ;
Il ne trouve aucun charme aux luzernes fleuries ;
Il hait l'humilité des rustiques travaux.
Cherchons d'autres sujets : que notre ton s'élève
Au gré de qui chérit les colères du glaive
Et les grands chocs sanglants d'hommes et de chevaux.

Depuis sept ans et plus, l'empereur Charlemagne
Contre les Sarrasins guerroyait en Espagne ;
Tout des monts à la mer avait subi sa loi,
Les pasteurs des troupeaux errants dans les vallées,
Les peuples habitant les villes crénelées,
Tout, hormis Saragosse, où Marsile était roi.

---

[1] M. Jônain, de Saintes, a publié, en 1861, un livre intitulé : *Roland, poème héroïque de Théroulde, Trouvère du* XI*e siècle, traduit en vers français sur le texte de la version en prose de F. Génin.* Ce poème en vers de dix syllabe est une traduction presque ligne pour ligne, quoique un peu abrégée.

M. Adolphe d'Avril a publié, en 1867, une traduction de la *Chanson de Roland*, en vers blancs de dix pieds.

En 1870, a paru, édité par la librairie Hachette, la *Chanson de Roland, poème français du moyen-âge, traduit en vers modernes par Alfred Lehugeur.* L'auteur a également suivi le texte de M. Génin, et c'est aussi, vers pour vers, en alexandrins et à rimes plates, qu'il s'est appliqué à le rendre.

Telle n'est point la méthode de notre collaborateur. Il s'est servi de la version de M. Léon Gautier, directeur de l'école des Chartes. Il a tiré son poème de ce magnifique canevas, négligeant les passages qui lui ont paru inutiles, et ajoutant quelques pensées de son crû, quand l'occasion lui semblait favorable.

Ennemi du vrai Dieu que sa folie insulte,
Au Dieu de Mahomet il réserve son culte ;
Il adore Apollon ! Mais viennent les dangers,
Viennent les jours promis aux luttes meurtrières,
Les revers l'atteindront, malgré vœux et prières
Qu'il adresse, en tremblant, à ses Dieux mensongers.

Dans un verger plein d'ombre où chantent les fontaines,
Sur un perron de marbre, avec ses capitaines,
Il délibère. Ils sont vingt mille autour de lui,
Comtes, ducs et barons, l'élite de l'armée,
Tous prêtent à sa voix une oreille alarmée :
— « A l'horizon prochain le ciel gronde aujourd'hui.

« Poursuivant contre nous la guerre à toute outrance,
Charlemagne, empereur du doux pays de France,
Arrive, prêt sans doute à nous anéantir.
Le monde entier le craint. La force et le courage,
Tout lui cède. Comment résister à l'orage ?
Savez-vous le moyen de nous en garantir ?

« Conseillez-moi. » — Parmi la foule consternée,
Pas un ne lui répond. Seul, son âme damnée,
Fourbe, qui d'aventure en remontre au plus fin,
Blancandrin se levant, ainsi parle à son maître :
— « Le salut est possible et facile peut-être ;
Bientôt de vos soucis vous aurez vu la fin.

« Offrez à Charlemagne un présent qui le flatte,
Faucons chaperonnés de leur coiffe écarlate,
Ours, chiens, lions, mulets chargés d'or et d'argent.
Au delà de ses vœux que son trésor s'emplisse,
Et que le reste serve à payer sa milice.
— Le plus fort, c'est parfois le plus intelligent.

« S'il veut que vous soyez chrétien, son homme lige,
Par honneur et par biens, consentez ; — s'il exige
Des ôtages, dix, vingt, accordez tout ; je veux,
Pourvu qu'il parte vite et que son plan échoue,
Dût leur dernier baiser demain frôler ma joue,
Lui donner pour ma part mon fils et mes neveux.

« Une fois de retour aux murs d'Aix-la-Chapelle,
Si, las d'attendre en vain, l'empereur se rappelle
Tous nos engagements à dessein méconnus,
J'y compte, il vengera ses attentes trompées ;
Les têtes de nos fils par lui seront coupées ;
Il fera même aux chiens jeter leurs membres nus.

« Ne le regrettons pas. Destin digne d'envie ! »
Les grands cœurs sont toujours prêts à donner leur vie,
Holocauste sublime, au salut du pays.
Notre perte, il est vrai, ne sera pas légère,
Tant s'en faut ; — mais l'orgueil d'une race étrangère
Cessera d'insulter nos foyers envahis. »

Tous dirent : « Voilà bien ce qu'il convient de faire ! »
— « Gardons que l'aventure un seul jour se diffère,
Dit Marsile : approchez Maheu, Priam, Clarin,
Eudropin, Stamaris, hommes d'égal courage,
Machiner et Garlan, si prudents pour votre âge,
Malbien, Joïmer, vous aussi Blancandrin,

« Qui méritez si bien qu'en public on vous loue ;
Allez vers Charlemagne ; il réside à Cordoue.
Prenez, comme garants de votre loyauté,
Des rameaux d'olivier, pacifiques symboles ;
Si l'art qui persuade, inspirant vos paroles,
Entre les Franks et moi noue un heureux traité,

« Vous aurez beaucoup d'or et de riches domaines.
Abusez l'Empereur par des promesses vaines.
Dites-lui que sa Foi sera bientôt ma Foi ;
Que je serai son homme, et que, quoiqu'on en dise,
Dans huit jours, à Paris, j'entends qu'on me baptise.
Priez-le, au nom du Christ, d'avoir merci de moi.

« Offrez-lui, si d'un doute il vous montrait quelqu'ombre,
Des ôtages : lui-même en fixera le nombre. » —
— « Le ciel, dit Blancandrin, commence à s'éclairer ;
J'ai bon espoir. » — Sur l'heure, à la voix de Marsile,
Dix mules au poil blanc, don du roi de Sicile,
Que des valets d'avance ont pris soin de parer,

S'approchent, d'un pied vif, très fières, mais très douces.
Des arabesques d'or brillent aux coins des housses,
Et l'argent fin garnit la têtière et le frein.
Les dix ambassadeurs enfourchent ces montures,
Et, sûrs de réussir, grâce à leurs impostures,
Au grand trot côte à côte arpentent le terrain,

II — LE CONSEIL DE CHARLEMAGNE.

Liesse ! l'Empereur vient de prendre Cordoue.
Il est content ; il a le sourire à la joue.
D'un splendide butin ses gens se sont nantis.
Or, argent monnayé, riches cottes de mailles,
Ils ont tout. Des païens qui gardaient les murailles,
Les rares survivants sont déjà convertis.

Charmant les courts loisirs que lui font ses victoires,
Charlemagne, attentif, écoute les histoires
Que vient de composer l'archevêque Turpin.
L'âge n'a pas courbé sa tête vénérable.
Tranquillement assis au pied d'un vieil érable
Dont l'ombre se marie avec celle d'un pin,

Il caresse de l'œil ses compagnons qu'il aime :
Gautier, Sanche, Anséïs, Roland, Olivier, Nayme,
Gérin, Geoffroy d'Anjou, gonfalonier royal.
Mille autres ; tous ont l'âme ou la main occupée.
S'escrimant aux échecs, jouant aux coups d'épée,
Cherchant, comme de juste, un passe temps loyal.

Charlemagne à leurs jeux rit du haut de son siége,
Un fauteuil d'or massif. — Blanche comme la neige,
Sa barbe à la ceinture en longs anneaux descend.
Son visage est fleuri, sa beauté souveraine.
Quiconque l'aperçoit en sa grandeur sereine,
Avec respect s'incline en le reconnaissant.

Les envoyés du Roi descendent de leurs mules.
D'un salut hypocrite employant les formules :
— « Seigneur, dit Blancandrin, de Dieu soyez béni,
Et Votre Majesté vive longtemps en joie.
Désireux de la paix, mon maître ici m'envoie ;
Il sait que vous avez un pouvoir infini ;

« Qu'on périt corps et biens à moins qu'on ne vous cède.
Vous aurez la moitié des trésors qu'il possède,
Faucons, lions, chameaux, d'or et d'argent chargés ;
Cinquante chars remplis d'innombrables richesses,
Seigneur, vous permettront d'étendre vos largesses,
Et vos soldats seront noblement partagés.

« Depuis longtemps déjà vous êtes en campagne.
Le jour où votre armée aura quitté l'Espagne,
Le Roi d'Aix-la-Chapelle aura pris les chemins ;
A se faire chrétien, par ma bouche, il s'engage. »
Du rusé Blancandrin tel fut l'humble langage.
L'Empereur Charlemagne, au Ciel levant ses mains,

Se recueille en lui-même et, la tête baissée,
Semble, avant de répondre, écouter sa pensée.
Telle était sa coutume. Enfin, se redressant :
« Votre lèvre éloquente a bien parlé sans doute ;
Mais sais-je si vraiment elle vaut qu'on l'écoute ? » —
— « Des ôtages, dix, cent, si vous en voulez cent,

« Le prouveront, Seigneur, et mon maître lui-même
Ira prochainement recevoir le baptême
Dans votre capitale, ou bien dans la cité
Qui fait jaillir pour vous ses eaux miraculeuses. » —
Charles se dit, goûtant ces paroles mielleuses :
« Il se sauve ; l'esprit de Dieu l'a visité. » —

L'ombre du soir tombait. Sous le clair crépuscule,
Des valets à la crèche emmènent chaque mule ;
D'autres, dans le jardin, pour les dix messagers,
Tendent un pavillon et préparent leur couche ;
Auprès d'eux se tenaient des officiers de bouche,
Qui de leur faire fête avaient été chargés.

L'aube du lendemain blanchissait les collines.
Charlemagne se lève, entend messe et matines ;
S'assied, comme la veille, à l'ombre d'un grand pin,
Et, parmi ses barons, consulte les plus braves,
Ainsi qu'il procéda toujours dans les cas graves.
Voici le duc Ogier, l'archevêque Turpin,

Le vaillant Acelin, comte et duc de Gascogne,
Gérer, Thibaut de Reims et Milon de Bourgogne,
Gérin, le vieux Richard et Henry son neveu,
Olivier et Roland, deux corps, une seule âme,
Et Ganelon, couvant sa félonie infâme.
Lors, ouvrant le conseil, conseil maudit de Dieu,

L'Empereur parle ainsi : « Barons, le roi Marsile,
A toute œuvre de paix si longtemps indocile,
Nous fait par un message offrir son amitié.
De la nôtre aujourd'hui sent-il les avantages ?
Il m'annonce qu'il va m'envoyer des ôtages
Et de tous ses trésors me promet la moitié.

« Il demande, en retour, que je m'en aille en France.
A ce compte, je puis caresser l'espérance
Qu'il viendra recevoir le baptême à genoux ;
Que, devenu chrétien, il entendra la messe.
Pensez-vous, Messeigneurs, qu'il tiendra sa promesse ? »
Tous les Français disaient : « Prenons bien garde à nous ! »

— « M'est avis, dit Roland, que Marsile est un traître.
Un jour, mes compagnons s'en souviendront peut-être,
Viennent quinze des siens, humbles, courbés, tenant
Des branches d'olivier, et leurs lèvres fiévreuses
S'ouvrent, livrant passage à des paroles creuses,
Semblables aux discours qu'on vous tient maintenant.

« Selon votre coutume indulgente et polie,
Vous prîtes nos avis. Nous fîmes la folie
D'accueillir ces félons et de les écouter.
Le roi maure implorait une trêve. On l'accorde.
Vous traitiez en ami qui méritait la corde.
En vous tendant un piége, il fit décapiter

« Bazile et Bazan, deux de vos plus nobles comtes.
Trop d'indulgence mène à de tristes mécomptes ;
Et loin de pardonner il vaudrait mieux punir.
Continuez la guerre, assiégez Saragosse,
Vengez-vous. A son tour, frappez ce roi féroce.
Que le passé nous serve à juger l'avenir. »

Charles devient songeur et sa tête se penche ;
Il lisse lentement sa longue barbe blanche,
Et pèse en son esprit ce qu'a dit son neveu.
La foule des guerriers, attentive, en silence,
Attend. Seul, Ganelon de son siége s'élance,
Et près de l'Empereur a bondi, l'œil en feu.

— « N'écoutez pas Roland, lui, ni moi, ni personne.
En parlant comme il fait, mon beau-fils déraisonne.
Aux paroles des fous opposez le mépris.
Quand Marsile vous mande humblement qu'il s'oblige
A se soumettre à vous, à titre d'homme-lige,
Et même à recevoir le baptême à Paris,

« On prétend qu'il trahit et Roland vous conseille
De fermer à sa voix votre âme et votre oreille !
A ce qu'il dit, cet homme a-t-il jamais pensé !
C'est un de ces conseils, donnés à la légère,
Que la démence dicte ou que l'orgueil suggère.
Il doit être et sans doute il sera repoussé. »

Nayme parle à son tour. La prudence l'inspire.
Charle envain chercherait dans son immense empire
Plus sage, plus fidèle et plus noble vassal :
— « Le comte Ganelon vous a dit sa pensée ;
L'avis qu'il vient d'émetttre est d'une âme sensée.
Vous venez d'obtenir un succès colossal.

« Vaincu dans cent combats, le Roi n'a plus d'armées ;
Ses meilleurs châteaux forts et ses villes fermées
Se soumettent. Il est d'inflexibles vainqueurs
Dont les noms odieux sont flétris par l'histoire ;
La haine, chez ceux-là, survit à la victoire.
Vous serez généreux comme sont les grands cœurs.

« La bonté sied à l'homme ; elle ajoute à son lustre.
Marsile offre d'ailleurs plus d'un ôtage illustre ;
Leurs têtes répondraient d'un serment violé.
Puis ces luttes sans fin, qui depuis tant d'années
Durent, il s'en va temps qu'elles soient términées. »
Chacun songe à part soi : « Le Duc a bien parlé. »

— « Qui donc, Seigneurs barons, enverrai-je à Marsile ? » —
— « Vous servir m'est toujours agréable et facile,
Dit Nayme ; donnez-moi le gant et le bâton. »
— « Non, certe ! Asseyez-vous. Par ma barbe, je meure,
Si vous me quittez, Nayme, un seul jour, même une heure, »
Fit Charle, en caressant de la main son menton.

— « J'irai, moi, » dit Roland. Olivier dit : « Vous, frère ?
Vous êtes, on le sait, brave, mais téméraire ;
Loin de nous, j'en ai peur, votre chaleur de sang
Pourrait vous attirer quelque méchante affaire.
Aussi, pour vous, malgré mon peu de savoir-faire,
Je m'offre, si du moins l'Empereur y consent. »

L'Empereur répliqua : — « Taisez-vous l'un et l'autre.
Vous suivrez, s'il vous plaît, mon désir, non le vôtre.
Nul de mes pairs n'ira s'égarer chez le Roi. »
Tous alors restent cois, résolus à se taire.
Seul, devant Charlemagne, ouvrant sa bouche austère,
L'Archevêque de Reims dit : « Voulez-vous de moi ?

« Voilà sept ans entiers que, sans un jour de trêve,
Vos Pairs courent l'Espagne en besognant du glaive.
Leurs mains ont prélevé les plus riches tributs.
S'ils disaient qu'ils sont las, je le croirais ; j'estime
Qu'ils ont conquis l'espoir d'un repos légitime.
Ainsi que leurs chevaux ils tomberaient fourbus.

« J'irai donc chez le Roi porter votre message.
Je voudrais voir un peu comme est fait son visage. »
Charlemagne lui jette un coup d'œil mécontent :
— « Que chacun se rassoie, et taisez-vous bien vite,
Attendant qu'à parler le Maître vous invite.
Donnez-lui, sans tarder, le conseil qu'il attend,

« Barons, nommez quelqu'un. Vous trouverez, j'espère. »
— « Eh! fit Roland, prenez Ganelon, mon beau-père. »
— « Roland ne pouvait pas dicter un choix meilleur.
C'est lui que l'Empereur doit charger du message.
Il a, comme pas un, du tact et de l'usage, »
Dirent les preux d'un ton qui n'était point railleur.

Dans ces propos amis qu'est-ce donc qui le froisse ?
Ganelon semble pris de colère et d'angoisse.
Son visage a pâli, son œil s'est injecté.
Rejetant de son cou son manteau de fourrure,
Et d'un torse robuste étalant la carrure,
Il fait trois pas, et tous admirent sa beauté.

— « Fou, dit-il à Roland, ta haine opiniâtre
Me poursuit; chacun sait que je suis ton parâtre,
Et tu veux m'infliger un périlleux mandat.
C'est bien; mais si jamais Dieu veut que j'en réchappe,
Quand tu serais caché dans la chambre du pape,
Je te retrouverai. » — « Haïr, c'est votre état,

Dit Roland; dans la haine enfoncez-vous à l'aise.
Pourtant, dès qu'à ce point l'ambassade vous pèse,
Si l'Empereur le veut, je la ferai pour vous. »
— « Tu n'es pas mon vassal, je ne suis ni veux être,
Pour te mettre en mon lieu, ton seigneur et ton maître.
A la nécessité sans peur je me résous.

« La charge que par toi, malgré moi, j'ai reçue,
Je la prends; mais un jour j'entends donner issue
A ce que j'ai de haine et de rages au cœur. »
Et, comme un insensé, Ganelon gesticule.
Roland voit son beau-père à tel point ridicule,
Qu'il en hausse l'épaule et rit d'un air moqueur.

Ganelon de ce rire eut la tête affolée.
Au mépris du respect qu'il doit à l'Assemblée,
Il lâche mors et bride à son emportement;
Ses cris n'ont rien d'humain. Mais, d'un signe de tête
Et fronçant le sourcil, Charlemagne l'arrête.
Soudain l'homme s'apaise et s'incline humblement,

Murmurant à mi-voix : Je suis prêt, noble Sire ;
Je ferai mon devoir ; mais mon cœur se déchire
En songeant que je pars, puisque je le promets,
Abandonnant mon fils en sa plus jeune enfance,
Sans savoir, moi parti, qui prendra sa défense
Et sans être certain de revenir jamais.

« Sa mère est votre sœur, soyez lui favorable ;
Ouvrez à sa faiblesse une main secourable. » —
— « Et vous, faites, dit Charle, appel à la raison.
Un loyal serviteur, quand le devoir commande,
Obéit. Pourquoi donc faut-il qu'on vous gourmande ?
Ces attendrissements ne sont pas de saison.

« Depuis quand votre esprit d'un rien prend-il ombrage !
Voyez : tous mes barons vous donnent leur suffrage.
Leur choix sera le mien. » — « C'est l'œuvre de Roland !
Mais qu'importe ; avec lui je ne suis pas en reste.
Il ne me hait pas plus que je ne le déteste.
A lui comme à ses pairs j'offre un défi sanglant. »

— « Brisons-là, Ganelon. N'avez-vous point de honte ?
Trêve aux défis haineux ! Approchez-vous. » — Le comte
Va pour saisir le gant que lui tend l'Empereur.
Mais le gant tombe à terre. « Est-ce un mauvais présage ? »
Murmurèrent les pairs en changeant de visage.
« Peut-être ! » fit le comte, heureux de leur terreur.

« Donnez-moi le congé, mon Seigneur, donnez vite.
Puisque je dois partir, que ce soit tout de suite. » —
— « Allez ! » dit l'Empereur, « hâtez-vous d'obéir. » —
Et, debout, l'œil au ciel, de la voix et du geste,
Il se signe, et priant la Trinité céleste,
Il bénit celui-là qui songe à le trahir,

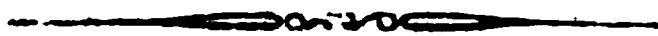
Puis, avec le bâton, lui remet sa missive.
Ganelon court chausser une armure massive,
S'attache au flanc Murgleis, son épée, et, malgré
Les cris de Guinemer, le frère de sa mère,
Qui, tenant l'étrier, pleure et se désespère,
Saute sur Tachebrun, son cheval préféré.

Ses vassaux l'entouraient, versant des larmes feintes,
Et d'une voix dolente exagérant leurs craintes :
— « O Baron, disaient-ils, notre malheur est grand.
Roland a mal agi : Pour vous il n'est pas tendre.
Quel message on vous donne ! Et pouviez-vous attendre
Un service pareil d'un si proche parent ?

« Emmenez-nous, de peur de rencontre mauvaise. » —
Ganelon attendri répond : — « A Dieu ne plaise !
Restez loin du danger. J'aime mieux périr seul.
Lorsque vous reverrez notre douce patrie,
Saluez de ma part mon épouse chérie.
Et, gardien du foyer, Pinabel, mon aïeul.

« Mon fils Beaudoin est jeune et je vous le confie.
Si jamais, sous vos yeux, quelqu'un le mortifie,
Aidez-le, glaive en main, à soutenir ses droits. » —
Et, sur cette parole, éperonnant sa bête,
Il part, à fond de train, comme un vent de tempête,
Et franchit les coteaux, les vallons et les bois.

(*A continuer*) J.-B. GOUX.



RÊVERIES.

A M. ADRIEN POZZY.

Ah ! que j'aime à rêver quand la nuit est venue,
Quand les étoiles d'or scintillent dans la nue
Comme autant de perles au ciel !
Quand la brise fraîchit le rameau qui balance ;
Quand tout bruit a cessé, le calme, le silence,
Sont pour moi des gouttes de miel !...

J'aime à boire à longs traits l'air pur que Dieu me donne :
J'aime le vent follet alors qu'il papillonne
Au calice de chaque fleur ;
J'aime ces mille riens qui s'agitent dans l'ombre ;
J'aime l'écho lointain perdu dans la nuit sombre,
Et qui fait tressaillir le cœur !...

J'écoute avec plaisir le ruisseau qui murmure,
Et roule lentement son onde, claire et pure
Vers les flots de l'immensité !...
Et lui, bravant toujours le soleil ou l'orage,
Il ira vers le fleuve, et du fleuve à la plage,
Comme nous vers l'éternité !

Douce clarté des nuits ! j'aime ton saint mystère,
Alors où, dans les bois, l'oiseau vient de se taire
Jetant dans l'air son dernier cri,
Rappel des égarés perdus sous les tonnelles,
Lui, faible protecteur, de ses petites ailes,
Il voudrait leur faire un abri...

J'aime le doux éclat de l'insecte qui brille,
Ce petit ver luisant qui, le jour est chenille
Caché dans l'herbe du chemin ;
Et, le cœur en émoi, mais l'âme reposée,
J'aime à voir naitre alors la goutte de rosée
Que le soleil boira demain !...

Je parcours les sentiers où les petites plantes
Mêlent le frais parfum de leurs fleurs odorantes
A la brise qui leur sourit...
Sous l'herbe des gazons qu'a foulé la bergère,
Où la chèvre a laissé son empreinte légère,
Je sens le grillon qui frémit.....

Insectes, plantes, fleurs, petits brins de feuillage,
Vous discourez ici, dans ce divin langage
Que vous donna le Créateur.
De vos mille concerts la suave harmonie
S'élève vers le Ciel comme une symphonie;
Vos grandes voix parlent au cœur!...

C'est l'heure où Dieu répond aux cris de la nature;
Mon âme, écoute-les ces bruits, ce saint murmure,
Ce langage mélodieux !....
Mon cœur, recueille-toi!... C'est l'heure des mystères;
C'est l'heure où l'on entend de sublimes prières,
Comme des chants harmonieux!....

Que disent ces échos de l'éternel silence?
Cette note sans fin qui vers les cieux s'élance
Dans un rhythme puissant et doux?
L'âme seule comprend et demeure oppressée....
Ma lyre est impuissante à rendre ma pensée; —
Pour prier, je tombe à genoux!!!...

Mme Marie G******.

RÉPONSE.

A MADAME MARIE G******.

MADAME,

Quand on peut, comme vous, vivre de la pensée,
Que l'on possède un cœur, sensible, aimant, et pur,
Et quand de tous soucis, notre âme est reposée,
Il est doux de rêver sous un beau ciel d'azur...
Notre esprit s'élargit, en voyant les merveilles
Que Dieu, dans sa bonté, sema dans l'univers:
Les prés, les champs, les bois, les oiseaux, les abeilles
Tout nous fait éprouver des sentiments divers!
Oh! quel bonheur alors de dégager notre âme
De ces riens vaporeux, par le monde encensés,
De regarder en haut, — et comme vous, Madame,
De prier à genoux! Comme ils sont insensés
Ceux que le monde étreint sous un charme factice!
Affamés de plaisir, gonflés d'un sot orgueil,
Ils boivent à longs traits dans la coupe du vice,
Sans voir que dans le fond du vase est un cercueil!! —
Combien la vie est pour vous plus sereine!
Vous suivez son courant, sans reproche et sans peur.
Sur vos sens constamment vous régnez souveraine,
Vous appuyant toujours sur la croix du Sauveur!!

ADRIEN POZZY.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Le mois d'août, chers lecteurs, est un mois pendant lequel infiniment peu de publications nouvelles voit le jour. C'est un mois de chômage littéraire.— Les écrivains s'abstiennent avec raison de livrer leurs œuvres à un public en villégiature, dispersé sur toutes les plages, disséminé dans toutes les stations thermales.

C'est dire assez combien votre *Bulletin* d'aujourd'hui, disposant de très peu d'éléments intéressants, doit différer de ses aînés.

*
* *

Peu ou point de recueils poétiques. — Nous n'avons effectivement à vous signaler à cet égard, chers lecteurs, qu'nn volume déjà vieux de plusieurs mois et envers lequel nous sommes coupable d'une omission involontaire :

Félix Malateste (l'abbé). — *Saint François-Xavier*, ou *Conquête de l'Inde et du Japon*. (Michel et Médan. — 1 vol. in-12).

Ce poëme laborieux, que l'auteur paraît considérer comme une épopée, est surtout remarquable par son étendue et par son but éminemment moral.

*
* *

Voici quelques œuvres de romanciers et de conteurs :

Edouard Cabol. — *La Bête noire* (Lévy. — 1 vol. in-12).

Victor Perceval. — *Dix mille francs de récompense* (Dentu. — 1 vol. in-12).

H. Escoffier. — *Le Mannequin* (Dentu. — 1 vol. in-12.)

Ces trois volumes, de lecture agréable, n'émergent pas, en somme, du niveau moyen auquel nous ne sommes que trop habitués.

Armand Lapointe. — *La Vie parisienne* (Casimir Pont. — 1 vol. in-12).

Esprit plus vif et forme plus littéraire.

Mme Judith-Théophile-Gautier. — L'*Usurpateur* (Librairie internationale) (2 vol. in-12).

Ce roman, qui porte le sous-titre d'*Episode de l'Histoire japonaise*, ne nous ouvre aucun nouvel horizon artistique.

Gustave Droz — *Les Etangs* (Hetzel. — 1 vol. in-12).

Ce nouveau livre du spirituel auteur de *Monsieur, Madame et Bébé* n'a rien absolument de la révélation littéraire. Le travail de M. Droz, si délicat et si gracieux dans ces tableaux de genre essentiellement parisiens, où tout procède de la fantaisie et de l'esprit, convient assez peu, croyons-nous, aux œuvres qui réclament une certaine ampleur de conception. Exquis dans la nouvelle à la main, M. Droz est ailleurs tout simplement médiocre.

* * *

En matière de science pittoresque, de voyage et d'Histoire, notre pauvreté, chers lecteurs, est vraiment extrême, et nous ne pouvons vous indiquer que les trois ouvrages suivants :

W. de Whitney — *La Vie du langage* (Germer Baillière. — 1 vol. in-8o).

Ceci est un volume nouveau de la collection appelée *Bibliothèque scientifique internationale*, une collection dont la plupart des éléments n'ont rien de prodigieux. C'est savant, très-savant, extrêmement savant sans doute, mais ce n'est pas toujours bien compréhensible.

Le Marquis de Compiègne — *L'Afrique équatoriale* (Plon — 1 vol. in-18).

Onvrage très curieux méritant une recommandation spéciale.

J. de Séranon. — *La Campanie.* — *Pompéi.* — *Herculanum.* — *Études de mœurs romaines* (Lévy. — 1 vol in-12).

Il nous serait fort difficile, chers lecteurs, de vous dire le moindre bien d'un ouvrage dont le titre seul nous est connu.

* * *

Les œuvres particulièrement littéraires sont aussi rares qne les autres et voici, hélas ! tout ce que nous avons à indiquer.

Mario Proth. — *Voyage au pays des peintres* (Salon 1875) (Henri Vaton — 1 vol in-8°).

Une étude spirituelle et bien écrite.

Pierre Véron. — *Le sac à la malice* (Lévy. — 1 vol. in-12).

Encore des variations banales de l'incorrigible auteur de la *Femme à barbe.* Nous n'admettrons jamais que M. Michel Lévy soit sérieusement et *réellement* l'éditeur de ces calembredaines monumentales.

Edouard Ducret. — *Les Inondations du Midi* (Amyot. — 1 vol. in-18).

Une bonne relation de l'événement néfaste dout nous restons encore tout meurtris.

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

Agen, Imprimerie de Prosper Noubel.

LE

SOLDAT GASCON AUX GRANDES ÉPOQUES

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I

Si l'on s'en tient strictement à la définition géographique, l'ancienne province de Gascogne ne comprend, qu'en partie, les départements de la *Haute-Garonne* et du *Lot-et-Garcnne* et, en entier, ceux du *Gers*, des *Landes* et des *Hautes-Pyrénées*. Mais ce serait méconnaitre le type du gascon en général, du soldat gascon en particulier, que de l'enfermer entre les étroites frontières d'un petit pays de trente-six lieues de long sur trente-cinq lieues de large. La région *Basque*, la *Chalosse*, le *Condomois*, l'*Armagnac*, le *Bigorre*, le *Comminges* et le *Causerans* ne sont pas les seules contrées où, grâce au ciel ! ont poussé, avec les grands guerriers gascons appartenant à notre France, cette foule de vaillants compagnons qui, pour être obscurs, lui appartiennent d'autant mieux qu'ils l'ont, pour bonne part, édifiée. « Alexander s'en alla victorieux du Granique à l'Indus, dit Montaigne, et la renommée parlera toujours de lui, mais elle ne soufflera mot de quatre arquebusiers assez entêtés dans leur honneur pour se faire tuer sans aultre proufit, à la défense d'un mauvais pigeonnier. » Et ailleurs : « de tant de milliasses de vaillants hommes qui sont morts, depuis quinze cents ans en France, les armes en la main, il n'y en a pas cent qui soyent venus à notre cognaissance : la mémoire, non des chefs seulement, mais des batailles et victoires, est ensevelie : les fortunes de plus de la moitié du monde, à faulte de régistre, ne bougent de leur place et s'esvanouissent sans durée. On ne faict pas des histoires des choses de si peu : il fault avoir été chef à conquérir un Empire ou un royaume ; il fault avoir gaigné cinquante-

« deux batailles assignées, toujours plus faible en nombre, comme
« César : dix-mille bons compaignons et plusieurs grands capitaines
« moururent à la suite courageusement, desquels les noms n'ont
« duré qu'autant que leurs femmes et leurs enfants vesquirent.[1] »

Aussi, n'est-ce point surtout pour activer la lumière dont les illustrations militaires de la Gascogne sont enveloppées que nous écrivons ces lignes, mais pour étudier le type original du guerrier gascon à toutes les époques. Qu'il soit enrôlé pour ou contre l'Anglais, qu'il se batte sous l'enseigne de Monluc ou portant l'écu de Montgoméry, que son pourpoint soit percé aux coudes comme celui du Béarnais, son chef et son roi, qu'il tombe à Malplaquet ou soit vainqueur à Fontenoy, nous le retrouverons, car il est immortel à Rivoli, aux Pyramides, à Wagram, à Champaubert, en Crimée, à Magenta, à Gravelotte, à Coulmiers, et nous verrons si, bien renseigné sur son caractère, nous pouvons compter sur lui pour venger, au gré du destin, ceux de sa race dont les cendres sont captives hélas ! depuis 1870 !

II

Si les armées permanentes ressemblent tellement aux nations d'où elles sortent, qu'elles en sont comme le miroir, cette image appliquée aux armées irrégulières est bien plus fidèle encore.

Il faut admettre, en effet, que les sévérités de la discipline dominent le caractère du soldat à ce point que, si elles ne transforment pas absolument ce caractére, elles le soumettent, tout au moins, à des habitudes qui en font un tout autre homme pendant le temps de la servitude légale. Or, la discipline est une œuvre de civilisation et c'est par la civilisation que les troupes permanentes ont succédé, chez tous les peuples, aux bandes irrégulières et aux multitudes armées. Ce serait donc dans l'enfance militaire des nations qu'il faudrait, surtout, étudier les mœurs de leurs combattants pour se faire une idée exacte du tempérament guerrier de ces nations. Sans nous livrer à cette étude beaucoup trop vaste, bornons-nous à là simple esquisse que comporte l'entête de ce chapitre.

---

[1] Montaigne : *De la gloire.*

III

Du IIIe siècle au XVe il n'existe pas de soldats, proprement dits, dans la France méridionale ; il n'y en a, même, nulle part en Europe. Le pays garonnais, la Narbonnaise, la Provence, empreints des souvenirs de la colonisation romaine, ont conservé des lambeaux de l'organisation civile à laquelle ils doivent leur supériorité sociale sur les nations du Nord, mais tout vestige d'institution militaire et, surtout, d'ordre tactique, y a complètement disparu. Le soldat, *Miles*, n'apparaît pas dans les groupes armés et, ne retrouvant plus ni la centurie, ni la légion, ni la cohorte, on ne rencontre nulle part un héritier de ces fantassins et de ces cavaliers disciplinés qui, de Marius et de Jules César à l'Empereur Probus, contribuèrent si puissamment aux victoires des aigles Romaines.

Désormais, et jusqu'à la création des compagnies d'ordonnance (Charles VII) les gros contingents fournis par la Gascogne dans les sanglants conflits des peuples, dans les querelles non moins sanglantes de suzerains à vassaux qui éclatèrent et se vidèrent en France, ces contingents ne seront que des bandes trop souvent portées à la guerre par la soif du pillage et l'esprit de dévastation.

Disons-le bien vite, les Gascons n'usèrent d'abord que de représailles et n'agirent dans la suite que par imitation. Dans cette longue période qui embrasse onze siècles, car elle va de la chûte de l'Empire d'Occident à François Ier, la guerre, seule, nourrissait la guerre et les plus épouvantables atrocités, commises de sang-froid, étaient, partout, subies avec résignation. Ne faut-il pas descendre jusqu'à Louis XII, pour rencontrer le chevalier sans peur et sans reproche qui osa donner le premier exemple d'humanité envers les plus innocentes victimes des fureurs des peuples et des princes.[1]

Lorsque les Francs envahirent les Gaules, le vaste territoire comprenant l'ancienne province Romaine (d'où le nom moderne de Provence) et qui s'étendait des sources de la Garonne aux Alpes-Maritimes, Cattiennes et Pennines, bordant à l'Est la Cisalpine, au Sud la Méditerranée, partie des Pyrénées et, de l'Ouest au Nord, le pays

---

[1] Bayard exigea de ses gens d'armes, lors de la prise d'assaut de Brescia, le respect de la chasteté des femmes, en souvenir des soins qu'il avait reçus dans une famille qui l'avait recueilli étant blessé.

des Avernes, des rives du Tarn au-delà de Toulouse jusqu'à la Saône au-delà de Lyon, puis des Allobroges au lac Léman jusqu'aux confins occidentaux de l'Helvétie, tout ce territoire auquel il convient d'ajouter la *Vasconie* (Gascogne), et en un mot la Novempopulanie entière, ou Aquitaine, y compris le Limousin, toute cette région, disons-nous, était soumise aux lois mutilées de la Société Romaine disparue. Les Visigoths s'étaient pliés aux mœurs Romaines dans les contrées qu'ils venaient de conquérir et s'y étaient adoucis, mais c'était la loi civile qui se manifestait encore par les *Curiales*, par l'autorité de l'Eglise, par un reste d'urbanité et de douceur dans le commerce des hommes, enfin par le langage, si maltraité que fût le style de Cicéron depuis la vulgarisation du latin dans les provinces impériales. Quant à l'art tactique et à la discipline militaire, nul ne s'en occupait et les barbares du Nord se ruant, avec Clovis, sur les populations du Midi leur laissèrent, à chacune de leurs invasions, le souvenir de leur domination passagère et le cachet le plus durable de leur férocité.

A dater de l'irruption Franque, favorisée d'ailleurs par l'Eglise qui trouvait dans l'époux chrétien de Clotilde le guerrier dont les armes servaient son influence, le caractère du peuple méridional se transforma. Doué d'une imagination inflammable, ce peuple — agglomération successive de Gaulois, de Romains, d'Aquitains, de Visigoths, de Vaseaus et d'Arabes se prit de haine pour les ennemis de son repos, pour ces gens grossiers qui n'avaient d'autre droit que la force et que le dégoût du travail chassait de leurs champs en friches pour les pousser vers des contrées fertiles, cultivées et, relativement civilisées. Ils ne se bornèrent pas, malheureusement, à nourrir cette aversion patriotique ; ils empruntèrent à leurs ennemis de la Neustrie et de l'Austrasie toujours prêts à fondre sur eux pour se gorger de butin, ce caractère cruel, ce mépris de la vie humaine et jusqu'à ces instincts de pillage qui ont fait de la guerre, nationale ou civile, une monstruosité non-seulement sous nos rois des deux premières races, mais sous les Capétiens directs et indirects pendant leur lutte séculaire contre les Anglais, pendant nos discordes furieuses où la politique prit le masque de la religion et jusqu'à l'an 1594, date de l'avénement au trône du grand roi gascon assez humain, assez habile pour faire passer du pain aux Parisiens assiégés par ses troupes.

Cet exemple de bonne politique et de magnanimité a-t-il toujours été suivi ? La véridique histoire dit que non, car, après Henri IV, le

sac de Magdebourg par Tilly pendant la guerre de Trente ans, les incendies du Palatinat commandés par Louvois, les dragonnades qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes, les maraudes de Richelieu dans le Hanôvre, les sombres exécutions d'Auray après Quiberon, les férocités commises dans la péninsule Espagnole combattant pour son indépendance il est vrai, les fureurs barbares des Prussiens poursuivant les vaillants vaincus de Waterloo, les bombardements inutiles de 1870-71, les dévastations sacrilèges et les assassinats commis à Paris captif de la Commune, toutes ces calamités prouvent, surabondamment, que la guerre — fût-elle justement entreprise pour la défense du sol national, ou criminelle en armant, les uns contre les autres, les enfants d'une même patrie — n'est qu'une tragédie souvent horrible et que ceux-là, seuls, qui ne l'ont point faite, peuvent encore la désirer !

IV

Quoi qu'il en soit, il demeure avéré, incontestable, que les populations méridionales habituées à la domination romaine et vivant par delà l'effondrement de l'Empire d'Occident, des souvenirs d'une société policée, avaient peu de goût pour les combats. Si elles redevinrent Gauloises, c'est-à-dire belliqueuses, c'est que les invasions Franques depuis Clovis, les courses des Sarrazins que n'arrêtaient plus les Pyrénées et la lourde épée de Charlemagne réveillèrent leurs vieux instintcs guerriers. Ces instincts devaient prendre des racines nouvelles dans l'esprit d'un peuple ardent et jaloux de se venger. Une autre cause non moins déterminante mit aux mains de ce peuple — et du gascon principalement — les armes dont il fit un usage immodéré. Les pays de Garonne, de Dordogne, de l'Adour, du Tarn, de l'Aude et de partie du Rhône avaient été si profondément saccagés par les envahisseurs qu'ils en demeurèrent ruinés. Dès lors, la guerre fut le métier des vaillants excités, par l'exemple, à refaire leur fortune. Ne pouvant pas se porter en masse sur la Loire, dans l'île de France, sur la Meuse et sur le Rhin pour prendre revanche des incursions de leurs ennemis, les méridionaux (Gascons, Provencaux, Pyrénéens, Limousins et autres divisés en sortes de tribus nombreuses), résolurent de vendre leurs services aux batailleurs de tous les temps, comme firent les soudards parqués en grandes compagnies, comme firent les Reitres et les Lansquenets. Aussi ne tarderons-nous pas à les voir, sous les bannières anglaises, remporter des

victoires contre les Français du Nord, contribuer, puissamment, à asseoir, dans leur propre contrée, la domination de l'étranger[1] et finalement, revenir à la France pour achever la libération de son territoire.

V

Tel est l'aspect sous lequel il faudra, dorénavant, envisager le combattant Gascon pour étudier, de près, son caractère et ses mœurs. Sans nous arrêter à l'âge un peu confus de notre histoire, arrivons au règne de Charles VI, au commencement du xv[me] siècle, pour assister aux querelles ensanglantées des croix de Bourgogne et d'Armagnac.

La maison d'Armagnac commence, en 960, par Bernard I[er] petit-fils de Carcie-Sauche, duc de Gascogne. L'Armagnac, qui avait Auch pour capitale, comprend aujourd'hui à peu près le département du Gers. Ses suzerains s'intitulaient *comtes par la grâce de Dieu* et rendaient hommage aux ducs de Gascogne et d'Aquitaine. Jusqu'au xiii[e] siècle (1298), ils ajoutèrent à leurs possessions la *Lomagne*, le *Fézensac* et le comté de *Rodez*.[2] Bernard VII comte d'Armagnac en 1410 était un seigneur de grande renommée pour ses talents, son énergie et sa bravoure. Il jouissait d'une influence considérable et n'avait pas besoin d'excitation pour conduire ses intrépides Gascons si ce n'est à la conquête du Nord, tout au moins au pillage de pays enrichis, depuis si longtemps, des dépouilles du Midi.

---

[1] Ce n'est pas de nos jours, seulement, que les Anglais font preuve de talents pratiques aussi bien dans la vie privée que dans l'ordre politique. Mis en possession de l'Aquitaine par le mariage d'Eléonore de Guienne et d'Henri II, duc de Normandie, et plus tard roi d'Angleterre, ils comprirent que pour régner sur une race aussi turbulente il fallait beaucoup lui céder. Aussi les gascons s'attachèrent-ils à ces dominateurs qui respectaient leurs usages, leurs lois particulières et leurs biens et il ne fallut rien moins que l'élan donné par l'apparition de Jeanne d'Arc pour détacher complétement, non sans hésitation toutefois, le Gascon de l'Anglais. « *Telle est la nature des Gascons, disait Froissard : ils ne sont point stables : mais encore aiment-ils plus les Anglais que les Français.* » Ajoutons que l'historien Froissard était lui-même tout dévoué aux Anglais.

[2] Ils eurent des prétentions sur le comté de Comminges et ce fut, comme nous le dirons bientôt, l'origine des désaccords avec la couronne de France, qui les conduisirent à leur perte.

Bernard venait de marier sa fille au duc d'Orléans [1] alors en guerre ouverte avec Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne.

Tout homme n'ayant que la cape et l'épée depuis Toulouse et Béziers jusqu'à Bayonne, tous les barons et petits sires de Gascogne se rangèrent dans le parti de Bernard VII qui effaça bientôt les chefs Orléanais à ce point qu'il donna son nom à la Ligue formée contre le duc de Bourgogne, par les princes d'Orléans, les ducs de Berry, de Bourbon et de Bretagne. Les bandes Gasconnes se ruèrent, avec rage, tout en se dirigeant vers Paris, sur les provinces du centre. Les Bourguignons, de leur côté, renforcés des Brabançans, des Picards et des Lorrains, traitèrent les Gascons comme des étrangers et leur firent une guerre sans merci qui ruina un grand tiers du territoire français. Cette lutte avait un double caractère portant le cachet de la haine et de la vengeance. Bourgogne tenait pour le populaire contre Armagnac, champion de la noblesse et les Gascons prenaient leur revanche des brutalités des Francs. Ces représailles furent horribles ! Maitres de Paris, les Bourguignons y déchainèrent toutes les passions d'une multitude aveuglée. Les Parisiens coururent sus aux Armagnacs comme à des bètes féroces et, dit le *Journal d'un bourgeois de Paris* « suffisait pour tuer un notable bourgeois, le « piller et le dérober, de crier : voilà un Armagnac. »

Les excès de la populace perdirent bientôt le parti Bourguignon et les Armagnacs, rappelés par la bourgeoisie épouvantée des crimes qu'elle avait d'abord encouragés — tel sera jusqu'en 1871 et, peut-être, au-delà de notre siècle, le rôle de la bourgeoisie parisienne — ramenèrent les Princes et, avec eux Bernard VII dont les troupes firent main basse, à leur tour, sur les Bourguignons. Le comte d'Armagnac victorieux, poussa jusqu'à Arras ravageant tout sur son passage, enleva Soissons d'assaut et mit cette ville à sac.

Après la bataille d'Azincourt à laquelle les aventuriers du comte Bernard ne parurent point, le duc de Bourgogne essaya de ressaisir le pouvoir et marcha sur Paris, mais le comte d'Armagnac accourut du Midi avec six mille Gascons et lui fit rebrousser chemin, non sans honte. Bernard VII créé connétable pour ce nouveau service rendu

---

[1] Fils du duc d'Orléans frère du roi Charles VI, assassiné dans Paris par Jean sans-Peur duc de Bourgogne son cousin (23 novembre 1407).

à la couronne,[1] devint, alors, si puissant que ce fut lui, en réalité, qui régna en despote sur la France jusqu'en 1418 où il périt, à Paris, massacré dans une émeute avec nombre de ses Gascons.

Leur chef mort, les Gascons restèrent à la solde du Dauphin qui les employa, tout en les détestant car il avait horreur des gens de guerre, à ravager les villes de la haute Seine dans le but et dans l'espoir d'affamer Paris révolté.

Pendant cette longue période du règne de Charles VI en démence, la France sembla perdue ! Déchirée par la guerre civile, occupée par les Anglais sur les rives de la Garonne, envahie par ces mêmes Anglais jusqu'au cœur de la Normandie et livrée à Henri V par le traité de Troyes (21 mai 1420), elle devait passer tout entière, sous le sceptre des rois d'Angleterre. Le Midi, seul, fit obstacle à la consécration de cette infamie. Les aventuriers Gascons, qui fourmillèrent dans ces temps calamiteux, offrirent leurs épées au *roi de Bourges* (le Dauphin) malgré leur ancien penchant pour la domination Anglaise et non moins en haine des Parisiens, que par révolte de l'honneur national, sentiment qui commençait à naitre et que l'admirable légende de Jeanne d'Arc devait bientôt développer.

A la mort de Charles VI (1422), le parti des Armagnacs devint le parti Français et parmi les chefs des aventuriers Gascons, si redoutables par leur audace, leurs rapines et leur férocité, qu'on les désigna sous le surnom trop mérité d'*écorcheurs*, il faut citer Poton de Saintrailles[2] qui ne tardera pas à paraître dans l'illustre cortége de Jeanne d'Arc et sera l'un des grands libérateurs du sol français en

---

[1] Le duc de Bourgogne visait, très certainement, à s'emparer de la couronne de France et s'il manqua son but — malgré toutes les caresses hypocrites dont il combla le peuple après avoir déserté la cause des Princes qui lui faisaient obstacle, — c'est que le cœur et l'habileté lui faillirent à cette vaste entreprise et que l'intrépide résolution du comte d'Armagnac lui barra le chemin du trône.

[2] Mort maréchal de France. C'est l'une des plus grandes figures de son siècle. S'il conduisait au combat des écorcheurs, il est juste de lui tenir compte des nécessités de son temps. A la création des compagnies d'ordonnance il prit, dans l'armée permanente, une toute autre attitude et se montra sévère en discipline. On ne saurait, sans ignorance et sans ingratitude, méconnaître la gloire de ce sauveur de notre nationalité et la ville de Nérac s'honorerait en lui élevant une statue qu'elle lui doit.

compagnie de la Hire,[1] du sire d'Albret,[2] du maréchal de Baussac, de Barbazau[3] et de tant d'autres méridionaux sinon gascons, qui, les premiers, furent, par les armes, les artisans célèbres de l'unité française.

Enfin, lorsqu'après la perte de la bataille de Castillon, les Anglais capitulèrent dans Bordeaux, les quelques barons Gascons qui s'étaient de nouveau ralliés à eux, tant par instabilité de caractère que par dégoût pour la création toute nouvelle d'une armée permanente et par fidélité à leur comte Jean IV d'Armagnac subitement brouillé avec Charles VII, firent leur soumission et, entre autres, le sire de L'Esparre, lequel paya de sa tête sa désertion.

VI

Les maisons d'Armagnac et de Foix se disputaient la possession du comté de Comminges. Charles VII profita de son séjour en Gascogne (1443) pour vider le différend. Il conquit ce comté pour lui-même et le céda à la maison de Foix, à condition qu'à la mort du prince possesseur il ferait retour à la couronne de France. Telle fut l'origine des terribles querelles que les comtes d'Armagnac engagèrent avec la royauté, querelles qui survécurent à Jean IV pour se perpétuer sous le régne de Louis XI et aboutir — on le sait — au siége de Lectoure par les troupes royales. Jean V, guerrier fameux par sa vaillance et

[1] Capitaine célèbre, émule et digne compagnon de Poton de Saintrailles. Il mourut dans la dernière campagne de Charles VII contre les Anglais (1451). C'est un type des Gascons du temps, par sa rondeur, sa vaillance et sa gaieté. On connaît la prière naïve qu'il adressait au ciel et que rapporte la Chronique de la Pucelle (page 266), « au siége de Montargis, en 1426, on l'entendit s'écrier *en son gascon*, les mains « jointes : Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour La Hire autant que tu vou- « drais que La Hire fît pour toi, s'il était Dieu et que tu fusses La Hire, — et il cui- « dait très bien parler et dire. »

Etienne *Vignoles* dit *La Hire* mourut à Montauban des suites de ses nombreuses blessures. Cet homme illustre qui se dévoua pour tenter de sauver Jeanne d'Arc n'a pas, en France, une statue et n'est recommandé à la postérité que sous les traits du *valet de cœur* dans nos jeux de cartes !

[2] Maison de haute antiquité d'où sont sortis les rois de Navare et Henri IV.

[3] L'un des plus habiles généraux de son temps. Il fut tué à la bataille de Bulleg-neville (1471) où il commandait en chef.

ses débauches,[1] se défendit avec intrépidité. Ne pouvant le forcer, l'assiégeant lui offrit une capitulation honorable, et il se rendit sur parole de vie sauve pour lui, les siens, habitants et garnison. Le vainqueur le fit poignarder sous les yeux de sa femme ; la ville fut mise à sac, *et il n'en échappa que trois hommes et quatre femmes.* (6 mars 1473.)

Ce prodigieux forfait fut suivi d'exécutions terribles : le vicomte de Fézensac, frère de Jean V, fut enfermé pour dix ans à la Bastille, et le sire d'Albret, allié des d'Armagnac, fut décapité ; enfin, huit années s'étaient écoulées sans apaiser les rancunes de Louis XI, car le duc de Nemours, dernier Armagnac, fut saisi par trahison et jeté dans un cachot où il subit, pendant deux années que dura son procès, toutes les tortures imaginables. Avec ce malheureux prince (exécuté aux halles de Paris), dont les enfants disparurent misérablement, s'éteignit la race turbulente des d'Armagnac, type fidèle du guerrier Gascon, dans un siècle aussi tourmenté que celui qu'ils remplirent des excès de leur audace, de leurs emportements ambitieux, de leur indomptable orgueil et — il faut bien l'avouer — de leur cupidité.[2]

Si barbares que fussent les armes employées par Louis XI, il faut reconnaître qu'elles abattirent la féodalité et que le Midi, dont nous nous occupons spécialement, fut à jamais conquis à l'unité française par ce roi aussi savant en politique ténébreuse qu'implacable dans ses vengeances. Désormais la Gascogne sera liée à la monarchie, sauf en certains jours de conflits religieux — cachant les projets de révolte de la noblesse apanagée — qui la diviseront en deux partis ardents à se déchirer. Mais ces luttes seront intestines ; l'étranger y prendra, sans gloire, une faible part et la Gascogne sera

---

[1] Il avait séduit et épousé sa sœur Isabelle dont il eut plusieurs enfants. Il fabriqua une fausse bulle du pape pour obliger un prêtre à bénir ce mariage. Envoyée, dans un état de grossesse avancé, au château de Bouzet (aujourd'hui château de Mons, près de Caussens et de Condom) après le sac de Lectoure, cette malheureuse femme expira dans les douleurs d'un avortement causé par un breuvage que les dociles exécuteurs de Louis XI la contraignirent à prendre.

[2] Le duc de Nemours fut profondément regretté des gens de bien. Il était renommé pour la douceur de ses mœurs et sa bravoure. Il est vrai qu'il fut coupable de rebellion, mais les horreurs de sa captivité et le raffinement barbare de son supplice laissèrent à Louis XI tout l'odieux de sa mort.

absolument contenue dans le faisceau national, malgré les coupables efforts de la grande Fronde, dite des Princes, dernière convulsion de la féodalité.

VII

A dater de Louis XII et de François Ier, l'aventurier Gascon s'est fait *soldat*. Il se débarrassera, de jour en jour, sous l'action salutaire de la discipline, de ses vices d'emprunt pour ne garder que les qualités dont il fera montre pendant quatre siècles sur tant de champs de bataille illustrés par la valeur Française ! Nous l'y suivrons pas à pas, car nous aurons à signaler ses qualités les plus brillantes dans des temps où la guerre n'était pas, comme de nos jours, une tuerie sans art offrant, *de loin*, la victoire aux plus gros bataillons, mais un drame poétisé, malgré ses inévitables douleurs, et pour ces douleurs mêmes, par le génie du chef d'armée, par cette bravoure du simple combattant que, dans la Rome antique, on appelait *virtus*.

A. DE G.

La deuxième et dernière partie de ce remarquable travail paraîtra dans la livraison de novembre. (*Note de la Direction.*)

L'AGENAIS ET LE NÉMAUSAN

AUX IXe, Xe ET XIe SIÈCLES.

LE CARTULAIRE DU CHAPITRE CATHÉDRAL DE NÎMES.[1]

ÉTUDE HISTORIQUE.

Il existe dans l'histoire de nos institutions civiles et religieuses un moment particulier où les traditions romaines, après s'être combinées, sous l'influence brutale de l'invasion, avec les habitudes des Francs victorieux et avoir amené la vieille Gaule à devenir la France de Charlemagne, prennent encore une nouvelle direction, de manière à aboutir à la France féodale d'Hugues Capet, du roi Robert et de Louis-le-Gros. Ce moment est celui qui commence vers la fin du règne de Charles-le-Chauve et finit avec les premiers essais de prépondérance monarchique dont le règne de Louis-le-Gros fut comme le prélude. Il embrasse par conséquent toute la seconde moitié de la période carlovingienne et toute la période exclusivement féodale de la monarchie des Capet.

C'est durant ce long intervalle que la France s'est réellement constituée. Elle était sortie de l'invasion presque aussi incertaine sur l'ordre régulier de la transmission des pouvoirs qu'elle l'avait déjà été aux temps de l'empire romain où les armées faisaient et défaisaient les empereurs. Après la conquête, c'était encore l'élection qui

[1] Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Nîmes, publié et annoté par Eug. Germer-Durand, bibliothécaire de la ville de Nîmes, membre non résidant du comité des Sociétés savantes, membre de l'Académie du Gard, de l'Institut des provinces, etc. — Nîmes, A. Catelan, libraire, 1875.

faisait les rois ; seulement cette élection était d'un nouveau genre et devait se renfermer dans le cercle exclusif des descendants directs de Clovis et des membres de la royale famille aux longs cheveux. L'organisation administrative, calquée sur les anciennes présidences des Romains, et consistant en un petit nombre de duchés constitués sur le modèle de ces présidences, ne laissait aucun jeu à l'intérêt particulier des provinces. La propriété enfin, répartie par grands domaines, comme elle l'avait été sous les empereurs, hésitait entre l'antique domaine librement possédé et la forme nouvelle du *bénéfice* ou du *fief*, introduite pour faire la part à toutes les convoitises, à tous les caprices, à tous les abus de la violence et de la force.

Cette situation n'était certainement pas bonne ; mais, quoique propre à amener de profonds regrets chez les vaincus, elle avait tendu à se consolider plutôt qu'à retourner en arrière. La substitution de la famille carlovingienne à la famille abâtardie des Mérovingiens avait plutôt renforcé qu'affaibli le principe d'hérédité royale dont elle avait cependant violé tous les droits ; il en était résulté une sorte de cohésion de pouvoir parfaitement visible dans les capitulaires des nouveaux rois ; mais, en revanche, l'institution des duchés s'était considérablement affaiblie ; sans doute cette institution existait encore, mais elle était singulièrement dominée par la prédominance de la distribution par comtés. Ainsi tout commençait à se faire par comtés, et le service militaire et l'administration de la justice et une foule d'autres services. L'organisation administrative semblait se dilater, au profit des sujets, en se subdivisant. Quant à la propriété, il se faisait deux larges parts : l'une, la part *salique*, romaine de sa nature, barbare par son nom, mais fixe et affectée à la propriété héréditaire ; l'autre, la part *bénéficiaire*, mobile, capricieuse, instrument du caprice et de la fantaisie royale, souvenir de plus en plus abhorré de la spoliation primitive.

C'était dans cet état que, vers la fin du IXe siècle, l'ancienne Gaule, lentement transformée, se préparait à ses nouvelles destinées. Charles-le-Chauve lui-même, partant pour l'Italie où il devait trouver la mort, l'avait implicitement reconnu, lorsque, s'adressant à tout le haut personnel de son royaume, il promettait à chaque comte de nommer son fils à sa place, pourvu qu'il eût à se louer de sa fidélité.[1] C'était passer par dessus ses ducs et constater leur inutilité administrative.

---

[1] 877e capit. de Kiersy, bal., p. 2, 6, 259.

A partir de ce moment, chaque comté prend sa place et son rang dans la grande division, devenue presque exclusivement nominale, par duchés, et s'organise lui-même sous la direction d'un comte héréditaire. Il se divise et se subdivise suivant ses besoins, sans se relier à aucune autre impulsion d'en haut que par la nécessité de remplir ses devoirs féodaux. Dans ce mouvement, la constitution intérieure de la propriété s'adapte à la constitution du comté; il se possède, se transmet, se divise, se modifie, se mesure, suivant les règles adoptées par le pouvoir local, et arrive à cet état de régularité parfaite qui fait de l'organisation féodale une machine à ressorts nombreux et compliqués qu'on a pris pour de la confusion, mais qui n'est en définitive qu'un fonctionnement laborieux.

C'est ainsi que de lui-même se constitue sous un nom féodal chaque portion spéciale de territoire, depuis le comté de Paris, qui ne fut en définitive qu'une subdivision du duché de France, jusques aux comtés les plus lointains et les plus oubliés sur les frontières de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne. La France du Nord s'y prend exactement de la même manière que celle de l'Ouest, de l'Est et du Midi. Il est vrai qu'elle se réserve un centre administratif apparent, qui a été la royauté ou plutôt l'ombre de la royauté; mais c'est à peine si, dans les premiers siècles, et surtout du xe au xiie, il se reporte vers ce centre quelque chose de cette vie intérieure si abondante à tous les points de la circonférence. Rien n'est plus maigre en effet que l'action de la royauté à cette époque de son histoire. C'est que l'âme de la nation y languit, et elle y languit parce que la vie est ailleurs: le cœur bat faiblement quand toute la force afflue ainsi aux extrémités.

C'est ce qu'on a compris aujourd'hui, mais qu'on a compris malheureusement trop tard. Il est très vrai que les études historiques tendent de plus en plus à se décentraliser parmi nous, et que chaque province court après son histoire, dans la pensée d'y retrouver un reflet de l'histoire générale commencée partout à la fois, et, pour ainsi dire, en commun. Les simples villes elles-même demandent à se mêler, pour l'éclaircir, à ce travail de décomposition et de recomposition primitives; mais il est malheureusement vrai aussi que cette recherche a été commencée trop tardivement. Quel est donc le comté en France qui ait conservé un souvenir bien net de ses origines administratives ? Quel est celui qui peut suivre, sans trop de lacunes, la liste primitive de ses comtes, et la marche lointaine de ses institutions propres ? et quel est en même temps celui qui nourrit sérieu-

sement l'espoir bien fondé de retrouver, même partiellement, toutes ces choses ? Tout espoir cependant n'est pas encore complètement déçu. Il s'est recontré par ci par là quelque vieux cartulaire oublié, quelque vieux manuscrit à demi rongé par la poussière et par les vers, et qui nous parle encore de ces époques reculées comme font des témoignages contemporains et vivants. Le hasard a été plus prévoyant que nous et notre tâche aujourd'hui doit principalement se borner à retrouver ces uniques et derniers vestiges, de manière à pouvoir y retrouver au besoin quelques souvenirs utiles à la grande histoire qui se prépare pour des temps plus ou moins éloignés.

C'est à peu près vers les premières années du règne de Louis-Philippe que ce retour en arrière vers une époque condamnée comme une ère insignifiante de barbarie, a commencé à se faire sentir. Il appartenait au ministre qui dirigeait alors le ministère de l'instruction publique de prendre à cet égard une initiative éclairée. Historien lui même et nourri par des publications de la plus haute portée dans l'étude des anciens documents, il avait dû sentir plus d'une fois les inconvénients du vide existant dans la série de nos documents, en ce qui concerne les IXe, X^e et XIe siècles. Le plus grave de tous ces inconvénients était celui-ci : c'est que la période carlovingienne n'avait pas de conclusions, et que la période féodale manquait de prémisses. M. Guizot, malgré sa rare pénétration, ne pouvait se dissimuler qu'une lacune de cette étendue laissait une trop large part à l'esprit de conjecture et de système, et lui-même avait dû se sentir mal à l'aise dans les hautes considérations où planait habituellement son esprit. Il forma en conséquence une commission dont le but fut d'éclairer plus spécialement, par des recherches appropriées, cette partie obscure de notre histoire. Il la composa des érudits les plus laborieux et les plus savants de son temps et leur ouvrit le vaste dépôt de toutes nos archives nationales.

Ce fut à peu près vers le même temps que parurent les belles études de Guérard sur les polyptiques des IXe et Xe siècles. Un polyptique est tout simplement un dénombrement des domaines, propriétés diverses, redevances, serfs, etc., ayant appartenu, à l'origine des temps, à une abbaye ou tout autre établissement religieux. Dans ces études, le savant auteur des *prolégomènes du polyptique d'Irminon* avait trouvé le moyen de mettre en relief tout ce qu'on savait avant lui et tout ce qu'il avait découvert lui-même sur l'état des biens et des personnes durant la période carlovingienne. Rien ne paraissait avoir

échappé à sa pénétration et les moindres détails avaient été mis en saillie avec une remarquable perspicacité. On se souvint alors qu'il existait soit à Paris, soit ailleurs, d'anciens cartulaires appartenant à la même époque et dont il pouvait devenir possible de tirer un même parti. On reprit en conséquence ces cartulaires dont quelques savants isolés et silencieux avaient seuls soupçonné la valeur, et on chargea l'auteur des prolégomènes d'en faire une publication raisonnée. Le ministère de l'instruction publique prêta son concours matériel; les presses de l'imprimerie nationale furent mises à contribution, et l'on vit paraitre successivement les cartulaires de Saint Péres de Chartres, de Saint-Victor de Marseille, de la cathédrale de Grenoble et autres qui figurent dans la grande collection des documents inédits relatifs à l'Histoire de France. Toutes ces publications ne sont pas l'œuvre de Guérard lui-même; l'activité d'un seul homme n'y aurait pas suffi; mais elles ont toutes été faites. plus ou moins, sous sa direction éclairée ou ses savantes inspirations. Celles même qui lui sont le plus étrangères lui doivent le modèle auquel les éditeurs se sont habituellement conformés. Ces cartulaires sont en général des collections d'actes de donation, de vente, d'échange, ou toute autre mode d'acquisition ou de transmission de propriété. C'était peu de chose en apparence, et cependant l'étude de ces actes a fait revivre, non-seulement l'état général de la propriété, mais la géographie presque entière des comtés, où se trouvaient situés les biens vendus ou donnés; de cette géographie on est remonté avec plus ou moins de facilité à l'organisation administrative elle-même. C'est ainsi que la publication du cartulaire de Beaulieu[1] (Corrèze) est venue nous donner sur certaines provinces du centre et notamment du Limousin et du Quercy des renseignements historiques qui manquaient aux savants de ces contrées et qu'ils ont dû s'empresser de recueillir.

Nous sommes moins heureux, nous autres en Agenais. Peu de nos anciens comtés ont possédé de plus vieux et de plus riches établissements religieux. Eysses, Clairac, le Mas-d'Agenais, Mézin, Saint-Caprais et par-dessus tout le chapître cathédral de Saint-Etienne, ont pu et dû posséder des cartulaires remontant au plus tard à la fin du

[1] Cartulaire de l'Abbaye de Beaulieu, en Limousin, doc. inéd. — Paris, impr. Impér. 1859. — (Maximin DELOCHE.)

xᵉ siècle ou au commencement du xiᵉ. Ce serait certainement assez, s'ils existaient encore, pour éclairer cette partie de nos origines locales. Malheureusement l'action du temps, l'imprévoyance peut-être, et peut-être aussi les troubles religieux du xviᵉ siècle, ne nous en ont rien laissé. Il n'en a surnagé qu'un vieux diplôme trouvé dans l'abbaye de Clairac : encore ce document est-il contesté. Il s'est bien conservé dans l'abbaye de Cluny quelques pièces relatives à la fondation de Moirax ; mais, outre que ces pièces ne remontent qu'à la deuxième moitié du xiᵉ siècle, elles sont en trop petit nombre pour suppléer à l'absence d'un cartulaire important et régulier, comme ceux dont le gouvernement a provoqué la publication.

Il y a cependant quelque chose qui doit nous consoler, et ce quelque chose le voici : au fur et à mesure qu'ont été étudiés, analysés, amenés à des conclusions générales, les divers documents dont je viens de parler, il s'est révélé une situation générale qu'on était bien loin de supposer. En présence de cet affaissement progressif du pouvoir que signalent le fait de l'établissement féodal et celui de sa consolidation successive, en présence surtout de l'éparpillement de l'autorité secondaire par comtés détachés, et faiblement reliés au centre, on devait s'attendre et on s'attendait en effet à une variété extrême dans la constitution administrative. Qne dis-je, une variété ? on croyait à peine à une constitution quelconque. C'était l'anarchie, le triomphe de la force sur le droit, l'absence même de toute espèce de droit, le renversement de toute notion de justice ou d'équité. Jamais époque historique n'avait paru devoir présenter une application plus pratique du célèbre axiome attribué à M. de Bismark : la force prime le droit.

Quel a donc été l'étonnement général, lorsque de l'examen comparatif des cartulaires on a vu ressortir un régime parfaitement uniforme et fondé sur les principes les plus réguliers. A la tête de chaque comté on a vu figurer un comte, présidant lui-même, et en personne, à l'administration de la justice, avec le concours de deux à trois vicomtes, de nombreux vicaires, ou viguiers et des juges de divers degrés dans de grandes assises judiciaires, plus connues sous le nom de *mallum*, où se débattaient d'ailleurs les grands intérêts du pays. On y a vu aussi figurer régulièrement, dans l'ordre ecclésiastique, des abbés, des doyens, des archidiacres, et dans l'ordre laïque, des chevaliers, de grands propriétaires, toute l'élite intellectuelle et morale de la contrée. On y a vu enfin, devant une cour attentive, les parties intéressées invoquer des actes écrits, discuter

des témoignages, parler, en un mot, de manière à être bien entendues, le langage du droit et des affaires.

Le duel, il est vrai, ou le combat judiciaire y occupe une trop large place dans la procédure, mais il y est règlementé, contenu, ramené à des proportions à peu près raisonnables. Les conditions sociales sont profondément variées, mais l'ordre et la hiérarchie en fixent nettement les divers degrés : la propriété enfin est assise sur des bases certaines et inébranlables. Le domaine s'y suffit à lui-même ; sa composition est soumise à des combinaisons qui sont à peu près les mêmes partout; le travail y subit de dures conditions par l'institution du servage, mais l'autorité, qui s'ébranle au sommet, se concentre à la base avec une invincible ténacité. L'Eglise enfin s'associe à cette distribution générale et assouplit ses divisions administratives, pour les mettre totalement en harmonie avec celles de la société civile. Le comté est en même temps un évêché, la subdivision du comté est un archiprêtré, et la paroisse se combine avec le domaine de manière à se servir réciproquement l'un à l'autre de limite et d'appui.

Cette uniformité ainsi établie, les conséquences en sont faciles à saisir : il en résulte d'abord que cette prétendue époque de désordre, de désorganisation et d'anarchie a reconnu en pratique des règles fixes et constantes, et n'a fait en réalité que développer des germes déjà renfermés dans les institutions de l'époque précédente, de manière à préparer le régime qui a suivi. Il en résulte aussi que chaque fraction de territoire doit se reconnaitre dans toutes les autres fractions, et que l'histoire de l'une doit être, à quelques épisodes près, l'histoire de toutes les autres. C'est sous l'empire de cette impression qu'il m'est arrivé d'examiner une publication toute récente faite à Nîmes, et qui consiste dans la mise en lumière du cartulaire de l'ancien chapitre cathédral de cette ville. Son examen et surtout la lecture d'un travail préliminaire qui lui sert d'introduction, n'ont fait que confirmer à mes yeux des conclusions depuis longtemps acquises dans le monde savant.

Quoique tout le monde sache parfaitement bien ce que c'est qu'un cartulaire, et que le nom seul de ce genre de documents suffise pour en fixer le caractère, il n'est peut-être pas inutile d'entrer à cet égard dans quelques explications préalables. On en saisira mieux la portée des renseignements qu'on en attend et qu'on est en droit d'en attendre.

Dans le courant du IXe siècle, et même plus tôt, encore que nos regards aient beaucoup de peine à percer au-delà, il existait en France de

grands établissements religieux déjà dotés par la piété des fidèles de richesses territoriales considérables. Chaque année, chaque évènement important, chaque catastrophe surtout, amenait quelque donation pieuse consacrée à l'exercice du culte et à l'entretien d'un nombreux clergé. Ces donations s'accumulaient de manière à donner de gros revenus, et ces gros revenus eux-mêmes servaient à de nouvelles acquisitions : de là cet énorme domaine ecclésiastique, né à peu près vers cette époque, dont la formation, il est vrai, fut singulièrement favorisée par les princes carlovingiens, mais qui a tant effrayé depuis les princes et les seigneurs du moyen-âge. Ce domaine se composait en partie de grandes propriétés, ou *villas*, dont la possession plaçait les religieux sur le même pied que les plus grands propriétaires laïques du pays, et pour le reste de parcelles plus ou moins étendues comprises dans d'autres *villas*, appartenant à d'autres propriétaires ecclésiastiques ou laïques. L'administration de ce domaine était pour chaque évêque, ou pour chaque abbé, ou pour tout autre chef d'un établissement ecclésiastique, l'objet d'une préoccupation constante. Cette administration donnait lieu à de nombreuses écritures, parmi lesquelles figuraient notamment ces polyptiques dont il a été question un peu plus haut ; c'était partout des comptes, des réglements écrits, des transactions de tous les jours : mais ce qui planait au-dessus de tout, c'était la surveillance générale des titres de propriété : cette surveillance devait être assidue, car à cette époque il n'existait pas de notaires proprement dits, dans le sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot, ni par conséquent de répertoires et de minutes. Un engagement quel qu'il fût, ne tirait sa valeur que du consentement direct des parties, appuyé sur des serments réciproques faits en présence de témoins et inscrits sur des actes écrits, qui s'échangeaient entre les intéressés à la façon de nos actes sous-signature privée. Ces actes prenaient le nom de charte, *carta*, et servaient de preuve devant le *mallum*. En cas de besoin, il fallait les représenter, et, pour être toujours en mesure d'en faire la représentation, il était indispensable d'en ménager l'instrument matériel. De là la nécessité de s'en servir le moins possible et de les tenir renfermés dans le *scrinium* des archives, autrement dit le tiroir ou l'écrin. Il fallait cependant en user quelquefois, et, pour tout concilier, on avait imaginé d'en faire faire des copies informes sur des espèces de registres qu'on appela des cartulaires. Tous les établissements religieux, dont le domaine s'était formé petit à petit, devaient être riches en registres de ce genre et posséder par suite de gros cartulai-

res, qu'ils fesaient recopier de temps en temps, et dont quelques-uns, quoique en petit nombre, sont parvenus jusqu'à nous. On en trouve du xiie, du xiiie et même du xive siècle, qui n'en sont pas moins des témoignages des temps carlovingiens, encore que la copie en soit de beaucoup postérieure à la date des rédactions primitives.

Au nombre des grands établissements religieux] qui, d'après la constitution uniforme de l'Église, devaient figurer dans chaque diocèse, se trouvaient, déjà régulièrement organisés sous Charlemagne, des chapitres cathédraux de chanoines. Ces chapitres assistaient l'évêque dans quelques-unes de ses attributions ; leurs membres vivaient en commun et se consacraient plus spécialement au service de l'église cathédrale dont ils aimaient à prendre le nom particulier. A Agen, où la cathédrale était placée sous l'invocation de saint Etienne, ce chapitre prenait le nom du saint martyr dont elle acceptait le patronage. A Nîmes, où cette église était sous l'invocation de la sainte Vierge, il s'appelait et s'est appelé jusques à ces derniers temps : chapitre de Notre-Dame de Nîmes.

Dans le courant du xiie siècle, ce dernier chapitre, alors à l'apogée de sa prospérité, se trouvait en possession d'un vaste domaine, éparpillé dans plusieurs diocèses à la fois, et notamment dans celui de Nîmes. Ce domaine avait été acquis lentement, progressivemsnt, pièce à pièce, lambeau par lambeau. Chaque acquisition reposait sur une charte soigneusement conservée dont la première remontait à la fin du ixe siècle. Ces actes s'étaient conservés, au nombre de 213, non pas en original, les originaux ont dû disparaître d'assez bonne heure pour qu'il n'en soit absolument rien resté, mais dans un cartulaire fait vers l'année 1156, et renouvelé vers la fin du siècle suivant. Ce renouvellement se place justement à l'époque où l'autorité féodale, effrayée par l'immense développement du domaine ecclésiastique, commençait à obéir au sentiment de réaction qui se fait jour dans tous les documents du moyen-âge proprement dit. On commençait notamment alors à exiger qu'une donation pieuse d'immeuble n'eût d'autre effet que de procurer à l'Eglise une simple somme d'argent. Tout immeuble donné au clergé devait être aliéné dans un an et un jour. Quant aux acquisitions à titre onéreux, elles ne pouvaient s'opérer que du consentement exprès du seigneur, qui ne le donnait jamais qu'à contre-cœur. Il y a donc lieu de croire que l'acte qui termine le cartulaire et qui est dè 1156, est celui qui doit servir de point d'arrêt à l'accroissement du domaine de ce chapitre.

Du XIIe siècle à la fin du XVIIe on n'entend plus parler de ce document, et ce n'est qu'au moment où se publie la nouvelle édition du *Gallia christiana*, qu'on voit un savant bénédictin, don Estiennot, en extraire quelques chartes pour les communiquer aux éditeurs de ce grand recueil et aux auteurs de l'histoire du Languedoc. Après ces illustres savants, un historien local y puise avec une certaine abondance, puis la révolution arrive : le chapitre disparait et le manuscrit est déposé dans les archives départementales du Gard, où il a été retrouvé par M. Germer-Durand qui a cru devoir en faire la pucation sous les auspices, comme il le dit lui-même dans le titre du son ouvrage, de l'Académie du département du Gard.

Cette publication fait autant d'honneur à l'Académie qui l'a protégée qu'à celui qui l'a préparée et exécutée. Cette société littéraire a réparé, en effet, autant qu'il était en elle, une omission regrettable de la commission chargée de la publication des documents inédits de l'Histoire de France. Elle a fourni à la science un élément de comparaison de plus pour l'appréciation de ce régime uniforme inópinément signalé dans les IXe et Xe siècles, et qui tend si vivement à ressortir des autres cartulaires précédemment publiés. Il est vrai, et je ne saurais lui en faire un reproche, que ce n'est pas tout à fait son but ; elle n'a voulu faire qu'une publication départementale, mais elle n'en mérite pas moins la reconnaissance des érudits de toutes les autres contrées de la France. Elle a voulu, comme il est facile de s'en apercevoir par les notes de M. Germer-Durand, remonter le cours de l'ancien comté de Nemausan ou de Nimes et c'est sans le vouloir, presque sans s'en douter et par la seule force des choses, qu'elle s'est rencontrée avec les autres cartulaires sur un terrain général et commun.

Il serait trop long et d'une utilité au moins contestable pour notre histoire locale, de reprendre une à une les conclusions, même générales, qui s'évincent de ce curieux et précieux document : qu'il me soit permis cependant, et par une sorte de parallèle de relever les points communs de notre histoire et de l'histoire même de Nimes. Ce rapprochement nous conduira plus facilement à revendiquer pour notre compte ce que nous trouvons à Nimes et qui nous parait d'ailleurs appartenir à un patrimoine universel.

C'est à peu près vers la même époque que les deux villes d'Agen et de Nimes, apparaissent pour la première fois sur les derniers confins des temps celtiques. L'une est le chef-lieu du petit état des Nitiobriges ; l'autre nous est donné comme ayant été le centre des

Volsques Arécomiques, et plus spécialement de la tribu des Némausates ; une conquête commune les pousse vers le même centre d'attraction et les fait mouvoir dans un même orbite.

Rome leur dicte également ses lois, et voilà que, dans chacune d'elles, s'élèvent des temples, des amphithéâtres, en un mot, tout ce qui fait l'orgueil d'une civilisation élégante et riche. La ville d'Agen, il est vrai, n'en a pas sauvé un seul débris ; le marteau démolisseur y a tout renversé, tout détruit, tout réduit littéralement en poussière. Nimes, au contraire, en a conservé des traces encore vivantes : elle est fière, et elle a raison, de sa Tour Magne, de sa Maison Carrée, et surtout de ses Arènes que le temps et même l'incendie ont à peine ébranlées sur leur indestructible base. Mais que fait cette différence quand il s'agit de souvenirs, et en quoi l'état matériel de certaines ruines peuvent-elles modifier les conditions de leur passé ? Les temps changent : à un polythéïsme, plus littéraire encore que pratique, succède une religion plus élevée, plus en rapport avec la splendéur des vérités philosophiques et le sentiment des destinées humaines. Les martyrs se multiplient chez nous, à Nimes comme à Agen, dans les Gaules comme en Italie, comme à Rome, comme partout où pénètre la pensée chrétienne. Il s'y bâtit des églises ; il s'y fonde des siéges épiscopaux cimentés par le sang des martyrs. Arrivent enfin les jours de déclin : les barbares franchissent des barrières mal défendues, et le monde ancien s'efface dans un monde nouveau qui ne se dégage qu'à la longue et après les plus sanglantes péripéties et des heurtements sans fin. Les populations recommencent enfin à se rasseoir. Et presque au même jour, aux mêmes défaillances de la royauté décroissante, les deux comtés d'Agenais et de Némauzan prennent place dans la même hiérarchie territoriale. Les mêmes princes, Charles le Chauve et ses successeurs, en ont disposé au même titre, dans les mêmes conditions, ou plutôt ils en ont subi la création sous le joug d'une même nécessité fatale. Un même souffle enfin y gonfle les voiles de la féodalité triomphante, et lorsque le vent de l'hérésie a rassemblé, sous la main de Monfort, les soldats plus ou moins disciplinés de la foi chancelante du Midi de la France, les populations de ces comtés, après avoir oscillé pendant quelque temps, les unes du côté de l'Angleterre, l'Agenais, les autres du côté de l'Empire, le Némausan, se retrouvent à un moment donné engagées dans les mêmes voies et groupées sous le même drapeau des illustres et malheureux Raymond de Toulouse. Les révolutions même du langage n'ont pu complètement altérer les traces de leur

communauté d'évolutions, et pendant que notre Jasmin trouvait des admirateurs et des lecteurs assidus à Nîmes, la ville d'Agen a eu aussi des échos favorables pour les chants de ses brillants félibres.

Et maintenant, comment pourrait-il se faire que deux contrées qui se suivent ainsi pas à pas, dont l'histoire se commence et se finit dans le mêmes conditions et qui se rencontrent ainsi dans tout le parcours de leur carrière, comment se ferait-il, disons-nous, qu'elles eussent différé d'institutions et de régime, juste au moment où tous les cartulaires signalent une uniformité générale par toute la France carlovingienne? Quelle pourrait être la cause qui aurait rejeté l'Agenais et les pays environnants de cette espèce de droit commun constaté par le cartulaire de Nimes, et déjà retrouvé, grâces plus spécialement au cartulaire de Beaulieu, dans le Limousin et le Quercy? On en chercherait en vain la raison, et on trouverait déjà un premier démenti dans le cartulaire de La Réôle qui, sans avoir jamais été commenté ni pu l'être commodément à raison de son peu d'étendue, accuse pour le Bazadais et même pour la partie de l'Agenais qui confronte au Bazadais, un régime analogue à celui qui, sous les premiers Capétiens, régnait incontestablement sur les rives un peu plus éloignées du Gard. Quel était ce régime? C'est ce que je demande à résumer en quelques mots.

Du moment où la division par comtés se trouvait régulièrement établie, et, pour ainsi dire, légalisée par un acte formel, comme le capitulaire de 977, si connu sous le nom de capitulaire de Kiersy, il devait arriver que chaque comte eut le droit de s'établir chez lui en véritable souverain. Qui donc aurait pu lui opposer des obstacles? Ce n'était pas le duc, dont le pouvoir, ainsi que je l'ai déjà dit, n'était plus qu'une expression géographique. Ce n'était pas davantage le roi, qui, s'étant volontairement dessaisi du droit de nomination et par suite de révocation, n'avait plus d'autres droits que ceux d'une souveraineté nominale qu'il s'était plus ou moins réservée. Il était donc en réalité un souverain relatif et il était difficile que son territoire ne fût pas marqué, un jour ou l'autre, au coin de cette souveraineté spéciale. Ce fut aussi ce qui arriva. Il ne se vendit pas un immeuble dans le comté, il ne s'opéra pas de transaction immobilière, sans qu'on ne la rattachât à l'existence du comté. Vendait-on un domaine ou une portion de domaine, on avait soin de dire, après l'avoir désigné par son nom, qu'il était situé dans tel ou tel comté : *dono tibi hanc terram quæ sita est in loco vocato....* (suit le nom du lieu) *in comitatu...* (suit le nom du comté). C'est de style dans

tous les actes, et les formules générales ne peuvent nous laisser aucun doute à cet égard ; mais les actes du cartulaire de Nîmes sont encore mieux que des formules. Le nom du comté y revient à chaque acte, tantôt sous la qualification la plus habituelle, de *comitatus Nemausensis*, et tantôt sous les dénominations plus générales, mais parfaitement synonimes de *civitas*, de *territorium* et de *pagus*. Quant au duché, il n'en est pas question une seule fois. Il n'y est même pas question de vicomté, encore cependant qu'il y en eut un certain nombre dans la contrée, comme le prouve le cartulaire lui-même.

Voilà donc le fait essentiel, caractéristique. incontestable : le comté est devenu la véritable unité administrative ; c'était déjà démontré surabondamment ; mais le cartulaire de Nîmes écarte jusqu'aux apparences de doute. Le temps marche, et à un jour donné, un comte, dont le nom est resté inconnu, décède sans enfants. Il n'a d'autres successeurs que des collatéraux. Le fils que le roi avait promis de mettre à la place du père, n'existe pas ; l'hérédité qui s'est consolidée de plus en plus, appelle un gendre, un neveu, un cousin qui lui-même est pourvu d'un autre comté. Vous croyez que ce nouvel état de choses va donner lieu à de nouveaux arrangements : rassurez-vous, le comté est persistant comme une institution et il survivra à tout, même à la perte de sa dynastie. Le comte résidera ailleurs et il sera duc, il sera roi, il laissera son titre de comte d'Agenais ou de Némauzan, s'absorber dans un autre titre, ou supérieur, ou simplement égal ; mais le comté n'en existera pas moins : les actes n'en continueront pas moins à porter, après le nom du lieu, le nom de la *Civitas*, du *comitatus* ou du *territorium*, tout comme s'il y avait encore un comte spécial, une dynastie propre de comtes. C'est ce qui s'est passé partout et ce qui témoigne le plus hautement des profondes racines que le régime carlovingien a laissées partout de son passage, et plus particulièrement le comté, sa principale institution.

Mais faudra-t-il nous arrêter à ce premier degré ; et ce degré sera-t-il le seul? pour peu qu'on plonge au cœur de l'administration Carlovingienne, on se trouve en présence d'agents secondaires et régulièrement échelonnés : ce sont des *vicarii*, des *centenarii*, des *judices*. Chacun de ces agents a ses attributions propres, mais il en est de ces agents vis à vis du comte, comme il en avait été du comte lui-même vis à vis du roi. Eux aussi, ils ont été admis à présenter leurs fils et l'hérédité s'en est ensuivie. Il n'est pas d'institution, en effet, qui se modifie par en haut, sans se modifier presque en même

temps par en bas et dans le même sens. Faut-il croire que les comtes primitifs aient lutté plus ou moins longtemps contre cette inexorable logique des faits : c'est possible, c'est même probable, mais ce n'est pas à un simple cartulaire qu'on doit demander l'explication, ni même la constatation de ce fait. Le cartulaire ne pourra que nous dire le nom de la sous-division administrative, s'il en existe, qui, dans la désignation topographique des immeubles, suit ou précède le nom invariable du comté. Mais il nous le dira, et ce sera là son véritable intérêt. Ici ce sera la *vicaria, viaria,* etc., en vieux français *voierie :* ailleurs, la *centena,* dont on a fait, je ne sais trop comment, le canton : ailleurs encore la *judicatura, judicaria* , *jugiaria* ou la *jugerie.* Ces trois dénominations sont-elles des indications différentes d'un même fait? Ce n'est pas absolumentt impossible , mais il semble que , déjà sous Charles-le-Chauve , la *centena* soit bien proche de la désuétude , car on ne la retrouve plus que dans de rares occasions. Le cartulaire de Beaulieu la mentionne quelquefois mais presque toujours, ce semble, à titre d'exception. Quant à la *judicatura* ou *judicaria,* elle est aussi d'un usage exceptionnel; il est remarquable que ni l'une ni l'autre ne figurent dans le cartulaire de Nimes. Toute la place est pour la *vicaria.* C'est elle qui vient se placer à côté du comté , toutes les fois qu'il devient nécessaire de mieux préciser. C'est ainsi que dans un acte du 2 avril 957, on lit : *in territorio civitatis* (on sait que ces mots désignent le comté) , *in* VIARIA *arisense* , *in villâ quæ dicitur Agrifolio.*[1] Dans un autre acte du 29 juillet 989 : *in pago Nemausense, in vicariâ que* (quam) *nominant antre-duos quardones.*[2] Quelquefois ce mot de *vicaria* est remplacé par celui de *agix*, ou *aicis*, qui donne exactement le même sens : *in pago Nemansense* , *in aice Arisense* — acte du 30 août 934.[3] Ce même lieu d'*Arisensis* est une *vicaria* en 957. Cette *vicaria* est donc un degré de hiérarchie territoriale venant au-dessous du comté. Mais quelle est la distance qui les sépare? Rien ne nous autorise à l'indiquer : on sait seulement, d'après les établissements de Saint-Louis, que c'était un degré supérieur à la baronie : *quiconque a voierie en terre*[4]... mais l'emploi même de cette dénomination, tel qu'il est fait dans le cartulaire, semble devoir provoquer une observation : c'est que cette *vicaria,* tout en

[1] Page 91. — [2] Page 130. — [3] Page 65. — [4] Etabl. livre Ier, chap. 38.

étant du droit commun, semble sur le point de disparaitre comme les deux autres appellations. On la néglige, on l'omet, on semble ne l'introduire que comme une superfétation, et sous la pression d'une nécessité spéciale ; c'est une division qui se perd. Elle existe encore au IXe siècle et même au Xe, mais elle disparait au XIe.

Cette institution, ou, pour mieux dire cette sous-division territoriale, a-t-elle existé aussi en Agenais ? nous n'en avons pas la preuve formelle; mais ceux qui connaissent notre organisation particulière au moyen-âge savent parfaitement qu'il était encore en Agenais au XIVe siècle, deux grandes jugeries divisées par la Garonne, et appelées l'une, judicature *extra Garumnam* et l'autre *infra Garumnam*. Ne serait-ce pas par hasard d'anciennes *viaria* des IXe et Xe siècles, transformées en judicatures, ou jugeries des temps postérieurs ?

Mais ce qui existe partout, en Agenais comme ailleurs, ce qui est la base même du régime administratif, et jusques à un certain point du régime général de la propriété, du IXe au Xe siècle, c'est ce qu'on appelait la *villa*, et qu'on retrouve sous diverses expressions telles que le *terminium*, l'*honor*, le *castrum* et quelquefois le *castellum*.

La *villa* c'était purement et simplement le domaine rural, mais le domaine assorti de ce personnel considérable qui fait du maitre quelque chose de plus qu'un simple propriétaire, comme il arrive encore en Pologne, en Russie, en Prusse même et dans tous les pays soumis au servage ou sortant du servage.

Le *terminium* était l'aspect administratif sous lequel se présentait cette *villa* au double point de vue de la topographie générale du comté et de la distribution des exploitations particulières. Il fut remplacé plus tard par le mot *seigneurie*, *senioria*, *senioratus*, que tout le monde comprend.

L'*honor* était cette même *villa*, ou ce *terminium* ou cette *seigneurie*, en tant qu'elle était possédée avec obligation imposée au propriétaire de se dévouer tout entier au service militaire. Il n'est pas de domaine qui ne dut au roi un droit destiné à faire face aux dépenses de la guerre. Ce droit était connu sous le nom d'*ost* ou d'*hostis*. Le roi en déchargeait facilement ses agents principaux, mais il ne le faisait qu'au profit de ceux qui, en cas de guerre, promettaient de se tenir toujours à sa disposition. Souvent il en faisait l'abandon à celui qui s'engageait à faire ce service non-seulement pour lui mais pour d'autres. La part de territoire ainsi détournée du payement dû au roi, à titre de dégrèvement ou d'attribution à de simples parti-

culiers, était le *munus* ou l'*honor*. Ce nom lui provenait de la charge dont cette attribution était le prix, et de l'autorité qui en résultait pour le bénéficiaire investi. L'*honor* et la *seigneurie* étaient tantôt séparées et tantôt réunies, en ce sens que la part d'impôt, qui était le prix du service militaire, était ou n'était pas celle qu'il aurait dû payer pour lui-même. Il en résultait alors en cas d'identité une confusion où dominait la dénomination d'*honor*.

Le *castrum*, ou *castellum* était encore cette même *villa*, militairement transformée et assortie du droit de posséder une résidence fortifiée. Cette dénomination supposait un grand domaine, possédé par un propriétaire engagé par une promesse générale de service sans restriction, et autorisé à se défendre, dans sa propre résidence, par tous les moyens de défense alors en usage.

A ces traits qui ne reconnait dans son germe le régime féodal tout entier ou chaque propriétaire se voue au métier des armes, prend l'engagement demandé, dégrève son domaine du droit d'ost, intercepte quelquefois la prestation due par ses voisins, en faisant leur service, et se fait une petite forteresse qu'il est tenu de mettre à la disposition du roi, mais qu'il finit à la longue par retourner contre tout le monde, et quelquefois contre celui là même auquel il en doit la concession.

La *villa* remonte très-haut. Ce n'était rien moins que l'antique *prædium*, ou *fundus* des lois romaines, souvent conservé pendant des siècles dans toute son intégrité, L'étendue moyenne en était hors de toute proportion avec ce qu'on pourrait s'imaginer aujourd'hui. Notre commune rurale seule pourrait en donner une idée : encore faudrait-il le plus souvent la grossir du double, et peut-être même du triple. Les arpents s'y comptaient par milliers ; tout y était par grandes masses, les forêts, les étangs, les dépaissances, les vacants de toute nature. La *villa* s'y alimentait d'elle-même; les forêts fournissaient le bois de construction et de chauffage, les dépaissances aidaient à l'entretien du bétail, les chevaux, les moutons, les porcs surtout, cette ressource sans pareille du cultivateur isolé, s'y multipliaient sans autre mesure que celle des besoins et des nécéssités de la garde. Le sol cultivable était en rapport avec ces accessoires. Il était reparti en un nombre proportionnel de petites exploitations, de grandeurs et de contenances diverses, mais dont la principale était le *mansus*, ou le *mans*, et postérieurement le *mas*. C'était un petit corps de culture variant entre 7, 8, et quelquefois 9 hectares de nos jours, selon la fertilité du terrain. Il fallait en effet que ce *mansus* servit à l'entretien de son *mansionarius*, de sa femme, et d'un ou deux enfants.

On en a fait le calcul dans diverses régions éclairées par des cartulaires, et il est rare qu'on ait dépassé les 9 hectares. Pour cette exploitation, le maitre fesait construire et entretenait une case, un hospice, une masure, *casa*, *mansio*, *hospicium*, et ces cases groupées par *villars* ou autres dénominations du même genre, se dessinaient sur la *villa*, comme les points saillants du travail agricole. Au centre, au chel-lieu, venait la *villa* proprement dite ou le groupe de tous les corps de métiers indispensables à tout domaine rural, des charpentiers, des maçons, des bûcherons, des charrons, des tailleurs, des forgerons, en un mot, de tout ce qui concourt aux besoins les plus élémentaires de la vie rurale. Pour chaque ouvrier, pour chaque artisan il y avait un *hospitium*, une demeure modeste sans doute, mais enfin une demeure, dont le maitre fesait exclusivement les frais. Les tenanciers de ces maisons prenaient le nom bizarre d'*hôspites* ou hôtes. Puis venait enfin la maison du maitre, la *domus dominica,* la *curtis,* le *mesnil* et, suivant les circonstances, le *castrum,* le *castellum* et même le *castelletum* suivant le degré d'importance des constructions ; c'est la grande demeure aristocratique des IX[e] et X[e] siècle ; elle est entourée d'écuries, de granges pour les bestiaux, d'étables pour les porcs, de greniers pour serrer les redevances. A côté s'étendent de vastes jardins, des vergers, des enclos particulièrement complantés en vignes, des garennes ou forêts réservées pour le gibier, et enfin des espaces de terrains arables suffisants pour l'entretien de presque toute la maison. Ces terrains sont cultivés par corvées. Chaque *mansionarius*, chaque *hospes* vient à son jour et à son heure fournir sa part de travail, tantôt pour la moisson, tantôt pour la vendange, et le maitre vit en grande partie de ce travail dont le produit lui arrive gratuitement. C'est le reste du domaine qui a payé. Quant au maitre lui-même, au *dominus*, au *senior,* au *castellanus,* il passe sa vie sous les armes, court d'aventure en aventure, fréquente le *mallum*, se livre au passe-temps des tournois et emploie le reste de son temps à la chasse.

Ne voilà-t-il pas bien le régime féodal dans toute sa pureté, et quels nouveaux traits faudra-t-il y ajouter pour le reconnaitre longtemps même avant l'époque où l'histoire a fini par lui donner son véritable nom ?

Maintenant pour soutenir un pareil régime, il faut évidemment le servage. Il faut des serfs en effet pour accepter ces petites exploitations où l'existence se trouve réduite à de si étroites limites : il faut des serfs pour s'immobiliser dans ces petits *hospicia* où l'espace est

aussi ménagé que la lumière ; il faut des serfs enfin pour se résigner à toutes ces corvées qui ne profitent et ne peuvent profiter qu'au maître ; mais on n'a jamais dit que la vie civile au ixᵉ siècle fût un idéal de prospérité et de bonheur ; on n'a pas dit davantage que ce fût une époque de prospérité et de grandeur ; mais on a dit et on a soutenu, les cartulaires en main, que ce fût une époque de développement social et d'évolution logique. La force brutale et matérielle dont on a tant parlé n'y est absolument pour rien. L'anarchie y règne sans doute, mais elle n'est qu'à la surface. Au fond c'est le travail qui règne quoique ce soit un travail assez mal rémunéré. Il n'y a pas de place pour les grandes expansions de la liberté, mais il y en a une pour cette action souterraine qui fait en définitive les grandes institutions et les grandes nations. La force et l'anarchie n'ont jamais rien fondé ; or, il est sorti du ixᵉ siècle un grand et splendide régime qui a failli déborder de l'Occident sur l'Orient. Ce ne sont pas l'incurie par en haut et le désordre par en bas qui ont pu enfanter la brillante folie des croisades.

Ce régime préparatoire, indiqué dans tous les cartulaires, et dans celui de Nîmes comme dans tous les autres, avait-il aussi pénétré en Agenais, et a-t-il préparé chez nous, comme partout, l'avénement de la féodalité que nous y trouvons, avec les actes de Moirax, si bien installée au milieu du xiᵉ siècle? Comment serait-il permis d'en douter ? A quel signe pourrait-on reconnaître que les choses ont marché chez nous autrement qu'ailleurs? quelle défectuosité a-t-elle pu être signalée dans la féodalité agenaise, pour qu'il soit permis de supposer qu'à ses débuts elle a pu y devier de la ligne commune. Je le répète donc, et je ne cesserai de le redire à chaque trait de ce tableau, ce cartulaire de Nîmes est notre, tout aussi bien que celui de nos voisins méridionaux. Il nous appartient tout aussi bien qu'à Nîmes, à Montpellier, à Toulouse, à Bordeaux, et nous avons le droit de le revendiquer au même titre et dans les mêmes conditions.

J'aimerais à conduire mes lecteurs, amené par M. Germer-Durand lui-même sur la voie tracée par Guérard, dans le détail de cette *villa*, de ses transformations, de ses morcellements ; mais il faut savoir se borner, et je terminerai par un rapprochement significatif entre tous.

Pendant que cette *villa*, ce domaine, cet *honor*, ce *castrum*, quel que soit le nom qu'on veuille lui donner, s'organisait dans les bas fonds de la vie agricole, chaque région se créait à elle-même des mesures

spéciales de contenance et de capacité. On sait où on en était arrivé la France sous le rapport de ces mesures. L'anarchieétait telle que pour les ramener à l'unité, il a fallu tout refondre et remanier jusques aux dénominations. Le mal remontait loin ; au moyen-âge tous les documents le proclament et souvent le déplorent. Au XI[e] siècle la variété est partout, et pourtant sous cette variété les dénominations se ressemblent, comme si l'unité n'avait jamais cessé de régner. Ainsi je trouve mentionné dans le cartulaire de Nimes, la *carteriata*, ou *quarteriata (anno 1007), ipsa quarteriata qua (sic) dono a nepote meo, anno 1043, unam quarteriatam de vineâ*. Qu'est-ce autre chose que notre quarterée, ou notre quartelade ! je trouve encore l'émine, ou la mine *(anno 995), una emina de annonâ*. Je me souviens encore avoir vu chez nous se débiter le sel à la *mine*. Les anciennes coutumes d'Agen nous parlent souvent de l'émine de blé : *en cada mina de blat que sera venduda.*[1] Ces coutumes datent du XIII[e] siècle, et elles étaient déjà anciennes. Cette mesure est donc vieille en Agenais. Je trouve encore à Nimes la pugnère *(anno 1112); de suâ molturâ unaquaque die 1111 pagnaduras*, 4 pugnerées de farine par jour. La pugnerée est encore en usage dans quelques parties de notre département. Elle y existait déjà au XIII[e] siècle. On lit dans les coutumes d'Agen : *una punheri d'aital blat cum molia*, une pugnerie de la farine faite par lui ; c'est chez nous une mesure locale de tous les temps.

Je n'en finirais pas si je voulais m'étendre avec complaisance sur ces rapprochements. J'en trouverais partout, dans les noms de lieux, dans les noms de personnes, dans les locutions locales qui se font jour sous le latin de basse latinité employé dans les actes. Tout trahit la parenté primitive, le lien des institutions, la communauté des souvenirs, tout vient à l'appui de la thèse que j'ai soutenue, tout nous convie, dans nos études historiques, à étudier notre passé les uns chez les autres et à faire de nos documents réciproques notre profit commun.

Il me reste en terminant à faire la part de l'éditeur : elle sera belle et large. M. Germer Durand est bibliothécaire de la ville de Nimes, il nous l'apprend lui-même, dans le titre de sa publication. Mais il n'est pas seulement un bibliothécaire, on voit qu'il a l'habitude

---

[1] Comté d'Agen, chap. 3. — [2] Même chapitre.

de ces sortes d'études, et qu'il s'est préparé de longue main à la publication qu'il vient de faire. Ses notes sont immenses et portent principalement sur la topographie locale très soigneusement relevée. Sa lecture est assurée et quand l'état matériel du manuscrit lui refuse certains mots, il les restitue avec une grande sûreté de tact. Ses dates sont incontestables et ce n'est pas une petite difficulté en présence d'actes dont aucun ou presque aucun ne porte le chiffre de l'incarnation. Il me permettra cependant d'en relever deux qui m'ont paru erronnées : celles des **22** avril **876** et **11** novembre **879**, sous le règne de Charles-le-Chauve, qui m'ont semblé devoir être, l'une de **880**, sous le règne de l'empereur Charles-le-Gros, et l'autre de **888**, après la mort du même empereur. Les jours de la semaine auraient dû le détromper, et je m'étonne qu'il se soit laissé prendre à la confusion résultant de la similitude des noms de Charles-le-Chauve, empereur en **876** et de Charles-le-Gros, qui, dès la mort même de Charle-le-Chauve, se fit reconnaitre pendant quelque temps en provence pour empereur. L'estime que j'ai pour cette publication fait que je me permets cette légère critique; en réalité je ne connais pas de document mieux reproduit et plus exactement contrôlé ; il me parait destiné à prendre rang dans toutes les bibliothèques d'érudits, et je ne doute pas que la presse scientifique, quoique toute concentrée à Paris, et un peu dédaigneuse des publications de province, ne ratifie cette opinion.

A. MOULLIÉ.



RONCEVAUX.

(Suite)

III — LE CRIME DE GANELON.

A moitié du voyage, en un lieu de la route
Où de hauts oliviers joignent leurs bras en voûte,
Blancandrin l'aperçoit et ralentit le pas.
Entre ces deux félons, maîtres en fourberie,
L'entretien commença : — « Que Charle est grand, s'écrie
Le sarrasin, tant pis pour qui n'en convient pas !

« Il a pris, en courant, la Calabre et la Pouille,
Des Anglais à Saint Pierre il porta la dépouille ;
Nul à Rome jamais n'avait offert autant,
Et jamais conquérant n'eut un nom plus célèbre.
Que vient-il donc chercher aux rivages de l'Ebre ?
De l'une à l'autre mer son empire s'étend ! » —

— « Sa forte volonté ne connaît point d'obstacle ;
Tout ce qu'il entreprend réussit, un miracle,
Répondit Ganelon, pourrait seul l'arrêter. »
— « Les Français, j'en conviens, sont hommes de courage,
Dit Blancandrin, mais Charle a, dans son entourage,
Des conseillers fâcheux qu'il a tort d'écouter.

« S'ils obligent leur Maître aux mesures extrêmes,
Comptez qu'ils le perdront en se perdant eux-mêmes. »
— « Le plus fou, c'est Roland, l'orgueilleux paladin.
Mais tout Roland qu'il est, duc de Bretagne et comte,
Il peut s'en trouver un qui lui fera son compte.
Près Carcassonne, un jour, à l'ombre d'un jardin,

Charles passait. Roland lui présente une pomme,
Et lui dit : « Cher seigneur, tous ces rois qu'on renomme
Me pèsent ce que pèse un tel fruit, dans ma main. »
Incomparable orgueil ! Qu'une lame pointue
S'aiguise en un coin sombre et que quelqu'un le tue !
Roland mort aujourd'hui, la paix règne demain. » —

— « Ce paladin superbe est donc bien fort, qu'il veuille
Voir les peuples, tremblants comme tremble la feuille,
Humblement, à ses pieds, lui demander merci,
Et, violant tout droit, comme toute frontière,
Sous son joug, à l'Europe unir l'Asie entière ? »
— « Avant peu vous direz : certe, il a réussi. »

— « Mais sur qui compte-t-il pour de telles visées ? » —
— « Sur les Français ; de lui leurs âmes sont grisées,
On prise son grand cœur, sa main prompte à donner.
En leur prodiguant l'or et l'argent qu'il vous ôte,
Il les tient, et jamais ils ne lui feront faute,
Au bout de l'univers dût-il les entraîner. »

Cheminant, côte à côte, et loin de leur escorte,
Tous deux, à demi-voix, devisant de la sorte,
Pour la mort de Roland s'engagèrent leur foi ;
Et, par monts et par vaux, si vite chevauchèrent,
Qu'aux murs de Saragosse à la fin ils touchèrent ;
Ils mirent pied à terre en présence du Roi.

Blancandrin s'approcha, sur un signe du maître,
Dans sa perfide main tenant la main du traître ;
Genou ployé, d'un ton aussi doux que le miel :
— « Je vous salue, au nom de notre saint Prophète ;
Auprès de l'Empereur votre ambassade est faite.
Charlemagne a levé ses deux bras vers le ciel,

« Et, sans autre réponse, à son Dieu rendu grâce.
Mais, voici qu'il vous mande un chef de noble race,
Un homme très puissant parmi ses hauts barons.
Le voici devant vous. Il ne tardera guère
A vous dire s'il porte ou la paix ou la guerre. »
— « Qu'il parle, dit Marsile, et nous l'écouterons. »

Avant d'ouvrir sa lèvre et de lâcher sa langue,
Ganelon prend le temps de mûrir sa harangue.
Enfin, l'ambassadeur fait trois pas en avant,
S'incline, se redresse, et, d'une âme imprudente,
Ainsi laisse éclater sa parole mordante :
— « Salut, très noble Sire ; au nom du Dieu vivant,

« Que vous méconnaissez, alors que tout l'annonce,
Daignez de Charlemagne écouter la réponse :
Vous deviendrez chrétien, vous serez baptisé.
Si vous faites ainsi, l'Empereur Charlemagne
En fief vous laissera la moitié de l'Espagne.
Si cet accord loyal est par vous méprisé,

« Pris, et, comme un larron, traité, peut-être pire,
Aux bains d'Aix la Chapelle, au siége de l'Empire,
Vous aurez à subir une mort sans honneur. »
Le roi Maure bondit; en sa main courroucée,
S'agite un javelot; prompt comme la pensée,
Il va frapper ; quelqu'un le retient par bonheur.

Sa figure a changé, son œil fauve s'allume.
La flèche entre ses doigts tremble comme une plume.
Ganelon se redresse, et d'un geste assez fier,
Seul contre tous, tandis que chacun le regarde,
De Murgleis, son épée, ayant saisi la garde,
On voit sur le fourreau déjà briller le fer :

« A moi! Murgleis, à moi! cria sa voix sonore,
Vous ne souffrirez pas que l'on me déshonore.
Vous aimez le péril, j'y suis habitué,
Qui ne le sait? Jamais, fûtes-vous endormie,
Et si je tombe mort sur la terre ennemie,
Beaucoup mourront avant que je ne sois tué. »

Les plus sages de ceux qui formaient l'Assemblée,
Se dirent à voix basse : Empêchons la mêlée. —
Non sans peine calmé par leurs conseils amis,
Marsile se rassied. « Roi, lui dit le Calife,
Excusez le lion s'il vous montre sa griffe.
Pour l'heure, en son fourreau, que le fer soit remis. »

— « Seigneur, dit Ganelon, vous m'avez fait injure;
S'il faut, je l'oublirai. Toutefois, je le jure,
Je ne saurais me taire, et je veux, à loisir,
Au nom de l'Empereur très puissant et très juste,
M'acquitter librement de son message auguste,
Puisque, à cette fin seule, il m'a daigné choisir.

Il tient, parlant ainsi, la main sur la poignée,
Et tous disent : « Ce comte est de bonne lignée. »
Il reprend son discours, mot à mot, sans pitié.
« Vous deviendrez chrétien, l'Empereur vous l'ordonne.
Si vous y consentez, Charles vous abandonne
La moitié de l'Espagne, en fief; l'autre moitié

« De Roland, son neveu, deviendra l'apanage.
Vous aurez pour collègue un rare personnage,
Orgueilleux, s'il en fut! L'accord vous déplait-il?
Attaché sur le dos d'une bête de somme,
Vous serez, loin d'ici, trainé comme un pauvre homme;
Et vos jours, j'en ai peur, seront en grand péril.

« Voici, d'ailleurs, le bref signé de Charlemagne. »
Le Roi, que, de nouveau sa rage sourde gagne,
S'en saisit, le sceau part sous ses doigts irrités.
Il lit, et lorsqu'il a terminé sa lecture :
— « Charles n'a pas encor digéré l'aventure
De Bazile et Bazan, un jour, décapités,

« On ne sait trop comment, dans les monts de Haltoie.
A cette heure, en échange, il veut qu'à lui j'envoie
Le Calife mon oncle. A ce prix seulement,
Il me pardonnera ce qu'il nomme mon crime ;
Ou sinon, — car ainsi son message s'exprime, —
Assassin, je devrai subir un jugement. »

— « Mon Seigneur, refusez, cria son fils Jurfâle,
L'écume aux dents, l'éclair dans les yeux, le front pâle.
Quant à ce Ganelon, insolent messager,
Laissez-moi le jeter dans quelque basse fosse. »
Mais Ganelon dégaine, au tronc d'un pin s'adosse,
Et, sans rien dire, attend. — Or, au fond du verger,

Le Roi s'éloigne, avec ses conseillers d'élite,
Le rusé Blancandrin, son fidèle acolyte,
Le Calife, son oncle et son meilleur ami,
Et Jurfâle, son fils. Blancandrin lui dit : « Maître,
Appelez ce Français. Si j'ai su le connaître,
Dans tous vos intérêts il est bien affermi. »

— « En ce cas, hâtez-vous, ramenez-le, qu'il vienne.
Sur sa façon d'agir, je règlerai la mienne. »
Et, prompt à consommer l'œuvre de trahison.
Ganelon vient. — « Seigneur, dit en riant, Marsile,
Ainsi que dans l'ivresse un homme fort vacille,
Dans la colère ainsi vacille la raison.

« Je reconnais mes torts, j'entends qu'on les répare,
Avant qu'il soit demain, par une amende rare,
Equivalente, au moins, à cinq cents livres d'or. »
— « J'accepte, s'écria le traître, et ma pensée
Est que votre action sera récompensée. »
— « Un véritable ami vaut un riche trésor ;

« Comte, soyez le mien, Causons. L'Empereur Charle
Est très vieux. Voilà bien deux cents ans qu'on en parle.
Jusqu'à Jérusalem ses pas ont retenti.
Il a tant bataillé, mis à bas de leur trône
Tant de rois, et réduit les plus fiers à l'aumône !
Il doit être bien las et bien appesanti. »

— « Vous vous en êtes fait une très fausse idée.
Son dos n'est point courbé ni sa tête ridée ;
Dans sa force virile et dans sa majesté,
L'Empereur est semblable au chêne centenaire.
Quiconque le connaît l'admire et le vénère,
En lui la grandeur d'âme égale la bonté.

« Esprit droit, cœur loyal, sagesse, gloire insigne,
Il a tout. Je ne puis, autant qu'il en est digne,
Le louer devant vous, et je vous dois, Seigneur,
La vérité sacrée en tout ce qui le touche.
Dieu, je crois, sécherait ma langue dans ma bouche,
S'il m'arrivait jamais d'attaquer son honneur. »

— « J'en suis émerveillé, dit Marsile et j'affirme
Que je me figurais l'Empereur vieux, infirme,
Tout blanc, chauve, blessé de mille coups d'épieu,
Aspirant à la paix, cette chose bénie. » —
— Ah ! la guerre, Seigneur, ne sera pas finie ;
Tant que vivra Roland, son farouche neveu.

« Il n'est pas, sous le ciel, son pareil en bravoure.
Escorté de ces chefs, dont la valeur l'entoure,
Olivier, Turpin, Nayme, Ogier, les douze pairs,
L'Empereur peut marcher traitant les rois du monde,
Comme le vigneron les branches qu'il émonde. »
— « Je compte aussi, chez nous, des chefs braves et fiers,

« Beau sire Ganelon, dit sèchement Marsile ;
Des chevaliers, j'en ai plus de quatre cent mille,
Que je puis mettre en ligne en regard des Français. »
— « Ne vous y fiez point. Il est bon que l'on use,
Envers plus fort que soi, de prudence et de ruse.
C'est aux mieux avisés que sourit le succès.

« Prenez bien votre temps. Ainsi veut la sagesse.
De vos biens aux Français faites ample largesse.
La méfiance dort chez les gens satisfaits.
Et vous verrez partir l'Empereur, que Dieu garde !
Bien loin derrière lui laissant l'arrière garde.
De mes avis, alors, attendez les effets.

« Olivier et Roland, si vous voulez m'en croire,
Y périront tous deux. Charles, d'un grand déboire,
En apprenant leur perte, aura le cœur blessé ;
Quand de plus de mille ans s'allongerait sa vie,
De venir vous combattre il n'aura plus envie.
Au repos qui lui pèse il se verra forcé. »

— « Pour atteindre Roland et pour le prendre au piége,
Ce sera mal aisé : dites, comment ferai-je ? » —
— « Quand Charle aura de Cizre atteint les défilés,
Loin de l'arrière garde attardée en Espagne,
— Vingt mille hommes au plus, à travers la montagne,
En file cheminant, l'un de l'autre isolés, —

« Contre eux, au pas de course, envoyez en cent mille.
Sans doute, le succès ne sera pas facile ;
Plus le danger grandit, chez nous, mieux on se bat.
A moins que mon beau fils au premier choc ne tombe,
Il fera de vos gens une large hécatombe.
Ayez en d'autres prêts pour un second combat.

« S'il se tire de l'un, dans l'autre il faut qu'il reste.
La lutte sans repos au plus brave est funeste.
L'invincible guerrier par vous sera vaincu ;
Et la paix jusqu'ici vainement désirée,
Réjouira l'Espagne à jamais délivrée,
Ce batailleur maudit ayant enfin vécu.

« Lui mort, combats sanglants, assauts, grands coups d'épées,
Duels des nations par la haine attroupées,
Tout est fini : l'Empire a perdu son bras droit. »
— « Vous nous comblez de joie ; ainsi qn'il est d'usage,
Dit Marsile, en baisant Ganelon au visage,
Mes trésors vous paieront tout ce que l'on vous doit.

« Mais trêve aux longs discours. Lions-nous l'un à l'autre.
Je jurerai ma foi ; jurez-moi donc la vôtre.
Notre assurance est là. » — Ganelon prend Murgleis,
Et sur une relique en la garde enfermée,
Jure. Sa trahison infâme est consommée.
Marsile fait un signe : aussitôt, deux valets

Ont placé devant lui, sur un fauteuil d'ivoire,
La Bible des payens, vénérable grimoire,
Où brille, en lettres d'or, la Loi de Mahomet,
Et des dieux mensongers qu'un peuple impie adore.
Contre le paladin, à son tour, le roi Maure
Y jure son serment. — La main haute, il promet,

Lâchant bride à la haine en son âme allumée,
De le faire assaillir par toute son armée,
De le combattre à mort et de l'exterminer. »
— « C'est bien ! dit Ganelon. Que le sort favorise
Au gré de nos désirs cette heureuse entreprise ! » —
— « Acceptez ce présent que j'aime à vous donner,

S'écria Valdabron. C'est une riche épée !
Je n'en sais pas qui soit plus finement trempée.
Apprenez qu'elle vaut plus de mille mangons,
Grâce aux trois diamants incrustés dans sa garde.
Mais faites à Roland donner l'arrière-garde !
A la vie, à la mort, ici, nous nous liguons. »

— « A vous, dit Ganelon, tout entier je me voue. »
Et les deux mécréants se baisent à la joue.
Un autre, Climorin, lui dit d'un air galant :
— « En gage d'amitié, je vous offre mon heaume,
Prenez, c'est le plus beau qui soit dans le royaume.
Mais débarrassez-nous au plus tôt de Roland. »

— « Je hais autant que vous ce paladin farouche. »
Et, tous deux, vivement, se baisent à la bouche.
Belle, ainsi que l'on voit l'aube du jour vermeil,
S'approche, en souriant, la Reine Bramimonde :
— Beau Sire, je vous dois mon estime profonde,
Car, mon Seigneur vous traite en ami sans pareil.

« Dans mon plus riche écrin, j'ai pris, pour votre épouse,
Deux bracelets à rendre une reine jalouse.
Charles n'a rien de tel en ses coffrets royaux :
Ils valent, croyez-le, tous les trésors de Rome. »
Ganelon, âpre au gain, autant que pas un homme,
Prend, et, sous ses habits, cache les deux joyaux.

— « Préparez, dit alors Marsile, ivre de joie,
Les dons qu'à Charlemagne il faut que l'on envoie. »
— « Tout est prêt, lui répond Mauduit, son argentier,
Sous d'opulents fardeaux bêtes pliant l'échine,
Otages de rang noble ou d'illustre origine,
Et comme il n'en est point dans l'univers entier. »

Le Roi posant sa main sur l'épaule du traître :
— « Je te tiens pour loyal, j'aime à le reconnaître,
Et je te sais vaillant. Mais au nom de la Loi
Qu'observent les chrétiens, et pour toi, la meilleure,
Ne t'avise jamais de méditer un leurre,
Et, le cas échéant, te tourner contre moi.

« De l'or, qui m'appartient, ta part sera très large,
Tous les ans dix mulets t'en porteront leur charge.
De Saragosse à Charle il faut offrir les clefs ;
Surtout fais à Roland donner l'arrière garde. »
Le fourbe monte en selle en criant : « Qu'il me tarde !
Vous pourrez le surprendre au cœur des défilés. »

Charlemagne, au milieu de sa fidèle armée,
Tranquille et sa grande âme à tout soupçon fermée,
De son vil émissaire attendait le retour.
Or, voici qu'un dimanche, à l'heure de matines,
L'aube à peine dorant le faîte des collines,
On le vit arriver, devançant l'œil du jour.

Ayant ouï, d'abord, la messe dès l'aurore,
L'Empereur, sous un dais que la pourpre décore,
Avec Nayme, Olivier, Roland, Turpin, Milon,
Et cent autres, jaloux de lui faire cortége,
Dans son grand fauteuil d'or, s'assied, et de son siége,
La lèvre souriante, accueille Ganelon.

Sous un masque d'emprunt voilant son âme atroce,
— « Sire, dit-il, voici les clefs de Saragosse.
Les otages, suivis d'un opulent tribut,
Sont là. Si le Calife est absent, à voix haute,
J'ose excuser le Roi, car ce n'est point sa faute,
Et pour vous l'envoyer, il fit tout ce qu'il pût.

« Cotte de maille au dos, girel à la poitrine,
J'ai vu, vu de mes yeux, sur la plage marine,
En d'innombrables nefs s'embarquer et partir,
Ce Calife maudit avec trois cent mille hommes.
Haineux du nom chrétien, de la terre où nous sommes
Ils fuyaient, aimant tout hors de se convertir.

« Mais, à peine, à plein vol, la flotte a pris le large,
La colère des vents sur elle se décharge.
Dieu l'a voulu sans doute, il les a noyés tous.
C'est ainsi que sa main frappe une race impie;
Sa dureté de cœur, le Calife l'expie;
Autrement, je l'aurais amené devant vous.

« Quant à Marsile, ayez sur lui bonne assurance;
Avant qu'un mois s'écoule, il doit venir en France
Recevoir le baptême et la Loi des chrétiens,
Vous disant, à genoux, mains jointes : « Noble Sire,
Il sera fait ainsi que votre cœur désire,
Je suis votre vassal et je vous appartiens. »

— « Dieu soit loué! dit Charle, et vous, en homme sage,
Vous avez, comme il faut, rempli votre message,
Attendez-en profit, car je vous en sais gré. »
Dans l'armée, aussitôt, mille clairons sonnèrent,
On brida les chevaux, et tous s'acheminèrent,
Aspirant, en leur âme, au retour désiré.

(*A continuer.*) J.-B. GOUX.

LE MOIS.

SIMPLE CAUSERIE.

Nous voilà en pleines vendanges et si, durant le mois qui s'achève, la vigne a été le principal objet des préoccupations de nos agriculteurs, c'est sur l'admirable produit de la vigne, le vin, que va, pendant tout octobre, se concentrer le travail des populations rurales. La fabrication du vin est donc une actualité d'un vif intérêt, à cette date et dans ce pays qui doit à l'industrie vinicole une partie de sa prospérité, de sa richesse.

Et cependant notre beau département de Lot-et-Garonne, qu'on admire toujours davantage à mesure qu'on le connaît mieux, est loin de retirer de la culture de la vigne les résultats qu'il pourrait en obtenir, à la condition de moins s'attarder dans des traditions routinières véritablement déplorables.

Les temps ne sont pas encore loin de nous, quoiqu'ils paraissent déjà légendaires aux jeunes Agenais et aux étrangers, où la barrique de vin se vendait couramment dans nos contrées dix à quinze francs. Depuis vingt ans, le prix moyen du vin ordinaire s'est élevé à quarante francs. La consommation a pris une extension considérable par suite des débouchés qu'ont ouverts les voies ferrées et les réformes économiques inaugurées par le régime du libre-échange.

Mais à une situation nouvelle si avantageuse qu'elle a répandu partout l'aisance et le bien-être, l'Agenais a-t-il répondu par un progrès sérieux, général dans la fabrication de ses vins? Non, l'Agenais est resté routinier ; il a vu la fortune venir à lui ; il n'a pas fait un pas vers elle.

Aussi n'a-t-il point joui de toutes ses faveurs.

Quelques propriétaires, il y a toujours des hommes d'avant-garde pour donner le signal des innovations salutaires, mériteraient, sans doute, d'être signalés comme représentant une louable et intelligente exception ; mais personne ne nous démentira, quand nous affirmerons que la plupart des viticulteurs du Lot-et-Garonne font encore leur vin comme le faisaient leurs ancêtres, ce qui, les exigences et les ressources de l'époque actuelle étant connues, n'est ni plus ni moins qu'un acte d'impardonnable incurie.

Puisque la production des contrées de la France, à juste titre renommées par l'excellence de leurs vins, le Bordelais et la Bourgogne, est chaque jour davantage en disproportion avec les demandes des consommateurs, n'appartient-il pas aux régions, comme la nôtre, que la nature a tant favorisées, d'entrer en lice et d'apprendre au monde entier qu'elles peuvent faire une concurrence honorable aux célébrités du marché vinicole.

Sans doute, les grands vins français de certaines provinces seront toujours de grands vins destinés à prendre place dans toutes les caves aristocratiques, sans rivalité possible. Mais à quel prix le consommateur peut-il se procurer ces vins ? Il ne faut pas entretenir dans le public d'illusions à ce sujet. Les grands vins *classés* ne sont accessibles qu'aux grosses bourses. Ce sont comme des objets d'art, comme des tableaux de maître qui n'ont accès que dans les galeries des maisons princières.

Le commerce des vins n'est point là ; il est dans la consommation des tables bourgeoises, source immense de revenus pour la propriété viticole.

Les viticulteurs du Lot-et-Garonne, comme ceux du Gers, du Tarn-et-Garonne et des autres départements du Sud-Ouest, à l'exception de la Gironde, qui cherchent à faire des *vins de luxe*, sont donc dans l'erreur. Ils poursuivent une chimère. L'élément des grandes transactions, des transactions sérieuses et durables est dans la production de ce que le commerce appelle l'*ordinaire bourgeois*.

Dans cette catégorie de vins, le Lot-et-Garonne peut arriver à exceller ; mais un vigoureux et patient effort de nos viticulteurs est nécessaire pour obtenir ces résultats. En Angleterre, en Allemagne, en Amérique, dans tout le Nord de la France, on ne connait encore que le centre commercial de Bordeaux pour l'achat des vins. Agen pourrait centraliser sur un marché considérable tous les vins de

second ordre et ne laisser au chef-lieu de la Gironde que le monopole des vins de prix. Si quelques hommes d'initiative et d'intelligence se mettaient à la tête d'une organisation tendant à ce but, leur tentative serait, nous en avons la ferme conviction, couronnée de succès. Et alors, on verrait se produire, dans notre chef-lieu et sur tous les points du département, un mouvement d'affaires d'un caractère essentiellement local et par conséquent d'un avenir assuré, qui déculerait parmi nous la fortune publique.

Agen aurait enfin, ce qu'il n'a pas, *son* commerce et toutes les autres branches du négoce profiteraient d'un pareil essort, en ressentiraient comme le bienfaisant contre-coup.

Faut-il tout dire, le commerce des vins, qui devrait être le commerce principal de notre contrée, y existe à peine. Il n'est point pratiqué dans les larges conditions où il pourrait s'exercer et répandre l'or parmi nous. Pourquoi ? Parce que la production n'est pas à la hauteur des légitimes exigences de la consommation ? Nos viticulteurs gaspillent les trésors dont la nature leur a prodigué la jouissance. Ils ne savent profiter ni de ce sol ni de ce climat privilégiés. Ils n'ont jamais recours à la science. Dans les trois-quarts de nos vignobles, c'est le métayer ignorant qui gouverne et administre. Le propriétaire qui est ou pourrait être plus instruit, qui devrait lire les ouvrages spéciaux, les journaux agricoles, se tenir au courant des nouvelles méthodes, prendre part aux études des comices, le propriétaire n'a pas le courage de secouer le joug de la routine qui s'impose à lui dans la personne de son métayer !

Est-ce vrai ? Et les réflexions que nous traçons ici au vol de la plume ne sont-elles pas, à chaque instant, dans toutes les bouches ? Oui, mais elles ne franchissent que trop rarement les limites d'une conversation intime.

Nous avons voulu, nous, mettre la plaie à nu et c'est un excellent opuscule, que nous recommandons très chaleureusement aux lecteurs de la *Revue de l'Agenais*, qui nous a inspiré l'idée de publier ces observations.

Cet opuscule,[1] dont l'auteur est un propriétaire-viticulteur, négo-

---

[1] Se vend au prix de 30 centimes, à Agen, chez A. Chairou et Cie, libraires-éditeurs ; à Villeneuve-sur-Lot, chez Victor Glady. On peut également s'adresser à l'auteur, 5, rue Labirat, Bordeaux.

ciant de vins à Bordeaux, notre compatriote M. Eugène Glady, se divise en deux parties : la première est consacrée à la fabrication des vins, aux soins à leur donner pour les améliorer et en assurer la conservation ; la seconde s'occupe du choix des meilleurs cépages propres à produire des vins supérieurs. En composant cette notice, M. Glady n'a eu, dit-il, qu'un but : être utile à son pays. Il a parfaitement réussi et nous lui en adressons nos sincères félicitations. Si ce petit livre, qui ne coûte que trente centimes et qui est par conséquent à la portée des bourses les plus modestes, pouvait pénétrer dans toutes nos exploitations rurales, nul doute qu'il n'y rendit de grands services, car c'est aux *vignerons routiniers* qu'il s'adresse et il est rédigé sous une forme simple et précise, tout-à-fait vulgarisatrice.

M. Glady est un homme expérimenté et intelligent, faisant sans prétention la guerre à la routine et dont les conseils ont quelque chose de sain et de pratique qui séduit et convainct. En fait d'innovations, il en indique peu. M. Glady n'est pas un novateur imprudent, c'est un progressiste qui ne marche qu'appuyé sur l'expérience. Parmi ses intéressantes prescriptions, citons en une que nous avons particulièrement remarquée et dont nous proposerons avec lui l'essai facile à nos viticulteurs.

M. Glady recommande de couvrir la vendange de la cuve, une fois pleine, avec une couche de feuilles de vigne épaisse de cinq à six centimètres.

Voici les avantages qui en résultent :

Cette couverture protége le chaperon et le met en quelque sorte à l'abri du contact de l'air. La râpe ne s'aigrit pas, les moucherons ne viennent pas bourdonner à sa surface. Lorsque le vin est décuvé, on enlève avec un râteau à long manche cette feuille imprégnée de la vapeur du vin, qui peut s'utiliser comme un très bon engrais.

La râpe n'étant pas aigrie, on doit aussitôt y verser l'eau dessus pour faire la première piquette qu'on peut justement appeler du demi-vin, car elle est excellente et n'a nullement le goût d'aigre. Un autre avantage précieux, c'est que le vin fait dans ces conditions dégage un bouquet particulier qui flatte aussi agréablement le goût que l'odorat.

M. Glady s'élève surtout et avec raison contre l'emploi des mauvaises futailles, principale cause de l'altération de nos vins du Lot-et-Garonne :

« Dans notre première visite de novembre, dit-il, nous avons reconnu près d'un quart des vins qui ont été soumis à notre appréciation, viciés soit par des cuves mal soignées, soit par des barriques ou des pièces atteintes de moisissure ou éventées ; d'autres vins présentaient déjà quelques symptômes de piqûre. Les deux tiers étaient encore assez droits de goût et marchands ; nous pûmes faire facilement un choix et traiter quelques achats.

« Trois mois après, des vins reconnus bons en novembre étaient altérés en février et n'étaient plus vendables en mai et en juin. Il nous fut assez difficile de faire un choix, à ces deux époques.

« Voilà des faits parfaitement constatés et irrécusables. Cependant il n'est rien de plus facile que de remédier à cet état de choses, en suivant les principes des vignerons Bordelais, comme nous le faisons nous-même dans notre propriété de l'Agenais, pour obtenir du très bon vin. »

En effet, n'est-il pas triste d'avoir à constater que la négligence ou une pensée d'économie mal entendue occasionne la perte ou la dépréciation de tant de vins qui, mieux soignés, représenteraient une valeur considérable ?

Nous ne pouvons suivre M. Glady dans tous les détails de sa *Notice*. Bornons-nous à citer la conclusion de son premier chapitre qui résume toutes les observations présentées dans les pages précédentes :

« Soignez, comme nous l'avons dit, vos vaisseaux vinaires et toutes vos futailles ; ne vendangez que deux ou trois jours dans chaque cuve votre raisin bien mûr ; gardez-vous bien d'y introduire du raisin encore vert qu'il vaut mieux laisser quelques jours de plus sur pied pour le vendanger plus tard ; ne laissez décuver votre vin que huit à dix jours si la température est chaude, quinze jours au plus si elle est froide ; pratiquez régulièrement l'ouillage tous les huit jours pendant le premier trimestre, tous les quinze jours après trois mois ; sinon, le vin s'évente et prend un arrière-goût peu agréable, qu'on appelle quelquefois improprement *goût de terroir*. Faites rigoureusement le soutirage de vos vins deux fois par an.

« Soyez certain qu'en agissant ainsi, vous serez à l'abri des accidents de toutes sortes qui viennent trop fréquemment altérer vos vins et les rendent sans valeur en leur enlevant leurs précieuses qualités. »

Le second chapitre débute par de curieux renseignements sur les cépages de grande race qui font les vins célèbres des contrées privilégiées.

C'est ainsi que nous apprenons que les vins des coteaux de l'Hermitage sont produits par la petite *Sirah*.

« Le *Pineau-Fin*, vulgairement *Pinot*, et le *Franc-Pineau* produisent les grands vins de la Bourgogne. La *Grosse-Sirah*, le *Gamai-des-Gamai*, le *Pineau-grosse-Race* produisent, dans cette Bourgogne, les vins de la 2me catégorie, qui jouissent encore d'une assez grande renommée.

« Le *Cabernet-Sauvignon* domine aux trois quarts dans les vignes de Château-Laffite, de Château-Margaux et dans les autres grands crûs classés des Graves du Médoc. Le *Merlot* et le *Malbec*, cépages beaucoup plus fertiles, dominent dans les terrains riches, les bonnes côtes, les Palus de la Gironde.

« C'est au *Blanc-Sémillon*, à la *Muscade* ou *Muscardin*, au *Sauvignon* ou *Fié-Jaune*, que sont dûs les vins inimitables de Sauterne, de Château-Yquem, de Barsac!

« Le *Pineau-Cendré* de la Loire produit le vin de Paille, de la Touraine, vin liquoreux de dessert, d'un goût exquis.

« Les vins renommés de Thézac, de Péricard, de Cahors ou Quercy sont le produit du *Cot* ou *Cote-Rouge* et du *Piquepoul*.

« Le *Saperavi* de Perse produit les fameux vins du Caucase; nous avons introduit en France cet intéressant cépage, il y a une vingtaine d'années. Le *Saperavi* est très fertile, il donne des vins d'une grande finesse. »

M. Glady indique ensuite quels sont les cépages qui, d'après lui, peuvent être introduits dans nos vignobles du Lot-et-Garonne avec le plus de chances d'obtenir une amélioration dans la qualité des vins.

Il conseille de ne planter que très peu de *Pineau-Fin* et de *Cabernet-Sauvignon;* leur faible produit n'indemniserait pas nos propriétaires des sacrifices qu'ils s'imposeraient. Ils n'obtiendraient pas ici de leurs vins un prix assez rémunérateur.

« On pourrait, ajoute-t-il, planter des vignobles composés spécialement des quatre cépages de Bourgogne que nous avons signalés, et d'autres vignes des trois variétés bordelaises, le *Cabernet-Sauvignon*, le *Malbec* ou *Pied-Rouge*, le *Merlot*, plans très fertiles produisant du vin très délicat.

« Si l'on veut faire un grand vignoble complanté d'un plus grand nombre de variétés, on choisira dans les meilleures et les plus fertiles : le *Piquepoul-de-Thézac*, la *Passerille-Noire* de la *Vallée de l'Hérault*, le *Mérille*, l'*Ulliade*, le *Noir-de-Zante*, le *San-Antoni*.

« On proscrira l'*Aramon*, malgré son étonnante fertilité ; les vins du pays ne sont pas déjà trop riches en alcool, et le vin plat d'*Aramon* n'a ni saveur, ni corps, ni couleur.

« Si l'on veut faire du bon vin blanc, on n'a qu'à composer ses vignes avec les cépages suivants, faciles à trouver dans le pays : le *Blanc-Sémillon*, la *Muscade*, le *Sauvignon*, le *Mauzac-Blanc*, le *Jurançon* ou *Plan-Quillard*, la *Blanquette du Gard*, et s'en tenir là !

« Le *Plan-de-Dame*, *Enrageat*, *Folle-Blanehe*, qui paraît être le même raisin, produit en grande abondance, mais il ne donne qu'un vin très sec, bon à servir de coupage. »

Arrêtons-nous dans ces citations. Il ne faut pas déflorer le plaisir des nombreux viticulteurs qui, nous n'en doutons point, voudront lire et garder dans leurs bibliothèques la *Notice* de M. Eugène Glady.

La grande famille rurale est dans notre pays particulièrement intelligente. La vivacité de l'esprit y est un don presque général. Elle n'a qu'un besoin : celui de s'instruire sur les perfectionnements, sur les nouvelles méthodes qu'une science vigilante livre chaque jour à la pratique.

Si beaucoup de petits ouvrages, comme celui qui fait l'objet de cette causerie, pénétraient dans nos campagnes, nous ne tarderions pas à voir des progrès considérables s'accomplir dans toutes les branches de l'industrie agricole, et nos belles contrées déjà si heureuses croitre encore en prospérité et en richesse.

FERNAND LAMY.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Loin d'être mieux partagés aujourd'hui que précdemment, nous voici, au contraire, chers lecteurs, affligés d'une pénurie plus désolante encore. Rien ou presque rien à présenter à notre légitime curiosité : c'est le chômage littéraire atteignant à sa période aiguë.

Citons d'abord, avec une réelle satisfaction, les deux œuvres poétiques suivantes :

Mme Ratazzi. — *L'Ombre de la Mort.* — *Le Roman d'Aline* (Libr. des Bibliophiles. — 1 vol. in-12).

C'est un recueil poétique d'une certaine valeur et justifiant convenablement un éloge modéré.

Marc-Monnier. — *Le Faust de Goëthe*, traduit en vers français. (Sandoz. — 1 vol. in-8°).

Travail remarquable et personnel, d'une forme très heureuse et très littéraire. On se plaît à reconnaître le charme et la fidélité de cette traduction hardie, qui exigeait à la fois de son auteur un grand courage et un vrai talent.

* * *

Les romanciers font relâche et consentent enfin à prendre leurs vacances Le cas est assez rare assurément pour être remarqué.

Voici donc les seuls volumes que nous ayons à signaler aujourd'hui :

Aurélien Scholl. — *Les Amours de cinq minutes.* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Un recueil délicieux de récits très parisiens où la finesse et l'esprit se trouvent merveilleusement prodigués.

Jules Claretie. — *Les belles Folies* (Dentu — 1 vol. in-12).

Le talent de M. Claretie n'a plus besoin d'être affirmé depuis longtemps et sa nouvelle œuvre n'ajoute absolument rien à la valeur littéraire de sa plume.

Emile Richebourg. — *Honneur et Argent* (Nouvelles militaires. — Sagnier. — 1 vol. in-12).

M. Emile Richebourg excelle, on le sait, à broder sur des canevas légers, de ces

petites historiettes anodines, de ces petits récits placides et charmants qui n'apportent à l'esprit ni surexcitation, ni fatigue.

* *
*

Nous n'avons à vous citer, chers lecteurs, ni récit de voyage ni livre d'histoire, et c'est à peine si nous avons pu découvrir un petit ouvrage scientifique méritant une mention spéciale :

Pierre Bos. — *La physique et ses applications.* — *Chaleur* (Libr. de l'Echo de la Sorbonne. — 1 vol. in-16).

Ce petit volume est le second d'une intéressante série dans laquelle a déjà paru une étude sur la *Pesanteur* et qui nous paraît mériter à tous égards une recommandation particulière.

* *
*

Les œuvres essentiellement littéraires ou fantaisistes sont aussi peu nombreuses que les autres, et, ici encore, notre pauvreté s'affirme aujourd'hui d'une façon désespérante.

Nous ne voyons, en effet, qu'un seul volume qui puisse être cité :

P.-L. Jacob, bibliophile. — *Mystificateurs et Mystifiés* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Un recueil curieux, plein de détails piquants et de révélations singulières.

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

Agen, Imprimerie de Prosper Noubel.

LES

INONDATIONS DU LOT.

Les terribles inondations, qui ont affligé le Midi de la France, donnent une importance toute particulière aux recherches relatives aux anciennes crues connues dans l'histoire de la Garonne et de ses affluents qui viennent de produire tant de désastres.[1]

Les inondations du Lot, un des plus puissants tributaires de la Garonne, ont été consignées à partir de la fin du XIIIe siècle, dans les archives municipales de Cahors et dans toutes les chroniques du Quercy, la plupart manuscrites. C'est à ces sources inédites que nous avons puisé nos renseignements, et nous les donnons ici reproduits avec une exactitude scientifique, en y ajoutant quelques détails plus modernes empruntés aux archives des ponts-et-chaussées.

§ I. — 1282.

La première inondation connue du Lot est celle de l'année 1282, qui est décrite comme il suit dans la chronique manuscrite de M. l'abbé Antoine Raymond de Fouillac (XIIIe siècle 185). « On lit « dans les archives de la ville que cette année le Lot grossit telle-

[1] On sait que le Lot, qui est l'objet de la présente notice, n'a pas débordé en même temps que la Garonne et quelques-uns de ses affluents au mois de juin de l'année courante (1875), sans quoi cette inondation déjà si désastreuse aurait pu être bien plus terrible pour toutes les localités situées en aval d'Aiguillon. Cependant comme la coïncidence des crues de ces deux cours d'eaux peut arriver un jour, on comprend que notre étude est aussi intéressante pour les riverains de la Garonne inférieure, que celle des crues de ce fleuve lui-même, dont la *Revue de l'Agenais* a donné le tableau dans son numéro du 30 juin 1874, d'après un travail remarquable de M. *Jules Serret*.

« ment que les eaux montèrent par la Grand'rue jusqu'à celle de « Vayrols et du côté du Port-Bulier jusqu'à la maison *Donadieu* près « la place du *Change.* »

Quelque vague qu'elle soit, cette indication donne cependant une idée de la hauteur atteinte par cette crue. La rue de *Vayrols* existe encore, seulement elle porte le nom de rue *Darnis* ou du *Temple*, parce que les Templiers avaient été primitivement établis par un des membres de la famille de Vayrols. Quant à la maison *Donadieu*, en supposant qu'elle occupât la partie la plus basse de la place du *Change* que l'on appelle actuellement *Place au Bois*, où est aujourd'hui la maison qui porte le nom de *Regourd de Vaxis*, il est certain que la crue dont il s'agit dépassait beaucoup toutes les crues du XIX[e] siècle et atteignait à peu près la hauteur de celle de 1783, la plus forte que l'on connaisse, à moins de supposer que le niveau de la Grand'Rue, de la rue *Darnis* et de la *Place au Bois* ne fût alors beaucoup plus bas que de nos jours.

§ II. — 1346.

La deuxième grande inondation du Lot connue est celle du 14 février 1346 dont la description authentique se trouve dans le livre municipal de la ville de Cahors connu sous le nom de *Te igitur*. Le texte latin de cet acte étant imprimé dans le bulletin de la Société des Etudes du Lot, fascicule n° 5, page 266, nous nous contentons d'en donner ici seulement une traduction française :

« L'an du Seigneur 1346, le mercredi, jour de fête de saint Va- « lentin, qui fut le quatorzième jour de février et le premier jour « de carême, l'eau du fleuve du Lot se gonfla et crût d'une manière « extraordinaire ; l'eau monta dans l'église et les maisons des frères « prêcheurs (Dominicains)[1] à la hauteur de dix pieds. Elle renversa « le lignier de l'église, et, pour la plus grande partie, les murs de « clôture desdits frères, ainsi que quelques maisons voisines qui « furent emportées par le courant rapide du fleuve et quasi toutes « les saleries (*salaria*)[2] et garde-mangers, toutes les caves con- « struites dans ladite ville, à partir de la place de la *Conque* en des-

---

[1] Cette église, actuellement en ruine, se trouve de l'autre côté du Lot par rapport à Cahors, au faubourg dit de Cabessut.

[2] Pêcheries.

« cendant[1] furent complètement remplies d'eau, par cette inondation,
« qui causa à la cité des pertes irréparables. Du côté de la ville,
« l'eau monta dans la rue Grande[2] jusqu'à la porte de l'hôtel du
« seigneur *Ramond de Jean*, chevalier, et jusque près de la porte
« de *Jean Donadieu*.[3] Cette inondation a été causée par les pluies
« continuelles qui sont tombées tant de nuit que de jour pendant
« vingt-deux jours sans interruption. »

§ III. — 1389.

La troisième grande inondation est de 1389, le 1er janvier, sous le règne de Charles III. D'après le manuscrit de l'abbé de Fouillac, très digne de confiance, des pluies qui tombèrent continuellement pendant plusieurs jours de suite grossirent tellement les rivières, que les eaux du Lot montèrent à Cahors jusqu'au *Portail Garrel*[4] et franchirent les murs du jardin de l'évêché qui se trouvait derrière l'église de Saint-Urcisse.

---

[1] La place de la Conque était entre la place de la cathédrale et la halle au blé nouvellement construite. Mais on sait à Cahors qu'au moyen-âge toute cette partie de la ville était beaucoup plus basse que de nos jours, comme on peut s'en convaincre facilement en considérant le niveau du pavement de l'église cathédrale.

[2] Cette maison est connue à Cahors.

[3] Comme on parle encore ici de la maison de Donadieu, il s'agit probablement de la même propriété dont il est parlé plus haut. — La hauteur de l'eau est donc donnée ici comme là de deux côtés, du côté du pont vieux et du côté du pont neuf. Et comme elle arrive dans ce dernier endroit au même point, il faut nécessairement conclure que les deux crues de 1282 et 1346 ont atteint la même hauteur ou à peu près.

[4] Ici il faut nécessairement s'entendre. On appelait dans l'ancien Cahors *Portail Garrel* ou Carrel une porte qui était à côté de l'Hôtel-de-Ville actuel à l'extrémité de la rue de la Mairie d'aujourd'hui. Si l'eau arrivait à ce point il est évident que toute la basse ville dite des Badernes était sous l'eau. Mais probablement il ne s'agit ici que de l'eau de la rivière qui arrivait en face du Portail-Garrel, par le fossé sec des fortifications de la ville, qui s'étendait depuis la tour de Jean XXII jusqu'au pont Louis-Philippe nouvellement construit. Ce fossé a été comblé vers 1790 sous l'administration de M. Baudus, maire de Cahors, et forme aujourd'hui un boulevard qui a conservé cependant le nom de fossé.

§ IV. — 1482.

La quatrième inondation est de janvier 1482.[1] Cette année, le jour de la fête de Saint-Vincent, le Lot déborda, et l'eau monta dans l'église et le couvent des frères prêcheurs jusqu'à la mesure marquée plus haut (dix pieds); et elle renversa les murs de la ville, les fit crouler en plusieurs endroits, principalement près l'église de Saint-James et aussitôt il y eut une grande cherté, tellement que des étrangers, principalement des Auvergnats et des Limousins, commencèrent à mourir de faim et périrent de tous côtés ; au nombre de 3,000 environ, ils vinrent à Cahors où beaucoup furent, grâces à Dieu, rassasiés; beaucoup cependant moururent de *restrinctions* d'estomac.[2]

§ V. — 1494.

La cinquième inondation du Lot dont on trouve la trace dans les chroniques, est celle de 1494 sous le règne de Charles VIII. Toutes les rivières du Quercy sortirent de leur lit et causèrent de grands ravages. Le Lot parvint jusqu'à la place Saint-Laurent de Cahors.[3]

§ VI. — 1496.

La sixième crue connue est du 2 janvier 1496, encore sous le règne du même roi Charles VIII.

Cette inondation a été surtout mémorable à Cahors parce qu'elle enleva une pile avec deux arches du vieux pont romain qui n'existe

[1] Il ne faut pas oublier que cette date comme toutes les autres du moyen-âge se rapporte à l'ancien calendrier, d'après lequel le mois de janvier se trouvait à la fin de l'année, puisque le jour de l'an était à Pâques. En adoptant la manière actuelle de compter les années, cette inondation aurait eu lieu en 1483 et non en 1482.

[2] (Extrait du livre municipal *Te igitur* et reproduit dans le Bulletin de la Société des Etudes du Lot, fascicule n° 5.)

[3] Cette inondation ne paraît pas être une des plus fortes, car la place Saint-Laurent qui est indiquée comme le seul endroit submergé se trouve près du Lot et son ancien niveau peu élevé au-dessus de celui des eaux ordinaires se voit encore à l'entrée d'un égoût qui est à découvert, avant de passer en tunnel sous la chaussée du quai construite vers le milieu du XIX[e] siècle.

plus aujourd'hui avec telle violence qu'on eut de la peine à trouver ensuite l'endroit où étaient les fondations.[1]

§ VII. — 1576.

En 1576, le 22 février, sous le règne de Henri III, le Lot débordé parvint à une hauteur, où il n'était jamais arrivé avant cette époque.[2]

La hauteur de cette crue a été marquée exactement sur le mur du collége Pélegri, de l'ancienne Université de Cahors, comme nous le dirons plus bas avec plus de détails.

§ VIII. — 1600.

La huitième crue eut lieu en décembre de l'année 1600 sous le règne de Henri IV. Elle ne nous est connue que par un fait rapporté aussi par la chronique de Guyton de Maleville, comme suit :

« Au faubourg Saint-Georges à Caors logèrent en un samedy, bien « tard, troys paysans revenant de décharger troys charrettes de vin, « *dau dedans* de la ville , et partant du faubourg quelques heures « avant le jour pour arriver si matin chez eux que la feste ne les « vit en charroy.[3] Voulant repasser à gué le ruisseau du faubourg « qu'ils avaient vu fort petit au venir, ils le trouvèrent si grossi et

[1] En déblayant la culée, les voisins trouvèrent, à sa base, une grande médaille en bronze sur l'une des faces de laquelle était la tête de Jules César avec cette légende. DIVVS JVLIVS CAESAR. Et, sur l'autre la tête d'Auguste avec ces mots : CAESAR DF (Auguste fils du divin Caesar). Cette découverte numismatique fut alors constatée par un procès-verbal, rédigé en langue vulgaire, signé par les consuls et déposé dans les archives. Cet acte ajoute que la pièce a été replacée sur la même pierre qui la recouvrait auparavant. Mais elle n'a pas été retrouvée lors de la démolition complète de ce pont en 1869.

[2] « L'an 1576, le 22 février la rivière d'*Olt fust* si débordée qu'il ne fyt mémoire « de l'avoir jamais esté davantage. Il fit des grands ravages à Caors et dans le « Quercy.»

(Mémoire de sire Guyton de Maleville, seigneur de Carals, manuscrit conservé à la bibliothèque de la ville de Cahors, page 213.)

[3] C'est-à-dire ; ils sont partis dans la nuit pour arriver dans leur village avant le jour, pour qu'on ne les voie pas conduire les charrettes un jour de fête, c'est-à-dire dimanche.

« impétueux qu'il poussa sur l'arcade du pont la première paire de « bœufs de charrette et le paysan qui était dessus et faict encore « autant du second qui n'eut force ny temps de reculer. Le troisième « aux cris des premiers, s'arrête. Le premier attelage fut roulé « dans le Lot. Le paysan fust trouvé noyé peu au-dessus des Glan-« dières, ses bœufs et sa charrête s'arrêtèrent vers Luzech. Le pay-« san de la seconde charrête fust jeté en dehors d'icelle sur quelque « branchage avant d'être tout à fait dans l'eau. Les bœufs noyés « comme les précédents furent arrestés avec la charrête non loin « de là. »

§ IX. — 1615.

La neuvième inondation du Lot enregistrée par le chroniqueur Guyton de Maleville est celle du 14 mars 1615. Voici de quelle manière cet événement est raconté dans ce précieux manuscrit :

« Le 14 mars 1615, la rivière du Lot fut si debordée qu'elle sur-« passa les limites de l'an 1576, monta près de trois cannes en hau-« teur de plus qu'en ladite année, et de mémoire d'homme ne fut veu « un pareil ravage autour de Cahors. Cette inondation a été mar-« quée par une pierre bastie sous les fenêtres du collége Pélegri, du « côté du Lot où elle est au-dessus de celle qui fut mise en 1576. « L'inscription qu'elle porte est la suivante :

« *Datur ultra anno 1615, 14 mars (sic).* »

Sur celle d'en bas, *il avoyt esté mis :*

Hactenus aqua 1576, **22** *février (sic).*

Ayant trouvé et copié ce passage dans la Chronique du sire de Maleville, nous avons résolu de chercher cette inscription que nous croyons pouvoir retrouver quelque part sur les murs de la tour du collége Pélegri ou bien sur celui du bâtiment attenant à cette tour et connu actuellement à Cahors sous le nom de *Manufacture.* N'ayant rien trouvé là, nous croyions déjà être obligé de renoncer à nos recherches, lorsqu'un jour, en passant par le quai en amont du Pont-Neuf, nous nous sommes aperçu que sur la maison de M. Valery, limonadier, il y avait à raz de terre une pierre portant une inscription quelconque assez lisible. Nous nous sommes donc approché de cette pierre, pour l'étudier convenablement et à notre grand étonnement, nous y avons lu les mots *Datur ultra.* Ayant bien examiné

cette pierre, nous avons retrouvé aussi la date 1615, le 14 mars, recouverte par le pavé de la rue. Nous avons appris plus tard du propriétaire de la maison que le bâtiment qui lui appartient actuellement faisait jadis partie du collége Pélegri et communiquait avec la tour et l'édifice principal au moyen d'un ponceau qui enjambait la rue, comme on en voit encore plusieurs à Cahors. Mais la maison de M. Valery est nouvellement bâtie, c'est-à-dire depuis 30 ou 40 ans au plus. Elle n'est donc pas celle qui faisait jadis partie du collége Pélegri. Cependant la pierre paraît être ancienne, et d'après toute probabilité, elle a été placée là intentionnellement, c'est-à-dire à la même hauteur qu'elle occupait dans le mur du collége Pélegri.

En admettant cela, il serait facile de dire avec la plus grande précision, la hauteur de la grande crue du Lot du 14 mars 1615. Car, sur le parapet du quai, presque en face de la maison Valery, on voit une plaque ronde de fonte incrustée par ordre de l'administration des ponts et chaussées, qui donne la hauteur de ce point au-dessus du niveau de la Méditerranée à Marseille. Cette cote est de 120^{m},933. Or, la plaque en question étant à peu près au même niveau que la pierre de la maison Valery, on peut admettre en nombre rond que la hauteur de la crue du 14 mars 1615 atteignit 120 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée à Marseille ou 9 mètres environ au-dessus de l'étiage du Lot. C'était donc une crue aussi forte que celle de 1783 dont nous parlerons plus bas.

Si actuellement après avoir déterminé approximativement la hauteur de cette inondation de 1615, nous voulons remonter à celle de 1576 qui était aussi marquée sur les murs du collége Pélegri, nous trouvons une difficulté, car le manuscrit de Maleville dit que la hauteur atteinte par la première de ces inondations était inférieure de 3 cannes à celle de 1614. Or, la différence entre les deux crues serait énorme et la première, celle de 1576, n'aurait eu rien d'extraordinaire et n'aurait pas mérité l'honneur d'être consignée sur le Lotomètre des savants du collége Pélegri. Il faudrait donc admettre une faute dans le manuscrit qui a mis le mot *cannes* au lieu du mot *pans*.[1]

---

[1] Une canne de Cahors était égale à 1^{m},786. Elle se subdivisait en 8 pans qui égalaient, par conséquent, à 0^{m},223. En admettant cette rectification, l'inondation de 1576 serait inférieure de 67 centimètres à celle de 1614, ce qui paraît fort probable.

§ X. — 1648.

La dixième inondation du Lot connue par les documents locaux est celle de 1648, au mois de février, dans la cinquième année du règne de Louis XIV. Toutes les rivières du Quercy sortirent de leur lit et s'élevèrent à une hauteur extraordinaire mais non marquée d'une manière précise.

§ XI. — 1662.

La onzième crue extraordinaire de la rivière qui nous occupe eut lieu le 27 février 1662, sous le règne de Louis XIV. Mais ne pouvons donner aucun détail de cette nouvelle inondation. Tout ce que nous pouvons faire observer ici c'est que les dates des crues que nous venons de donner pour le XVIe et le XVIIe siècles, ne s'accordent nullement avec celles qui sont indiquées pour les inondations de la Garonne, ce qui ferait croire que les régimes des eaux de ces deux fleuves sont tout à fait indépendants l'un de l'autre; ce qui s'explique très bien par la grande distance de leurs sources ; puisque celles de la Garonne se trouvent dans les Pyrénées et celles du Lot dans les Cévennes.

La même discordance se manifeste encore au XVIIIe siècle. Les historiens du Quercy ne parlent nullement des inondations de 1707 et de 1709, dont la dernière, une des plus terribles, eut lieu à la suite d'un hiver exceptionnellement rigoureux. Même silence par rapport au débordement du 23 février 1711 qui fut même général à la suite de pluies diluviennes.[1]

§ XII. — 1728.

La première inondation du Lot au XVIIIe siècle est celle du 19 janvier 1728. Elle est attestée par une inscription à moitié effacée, qui se trouve sur une pierre bâtie dans le mur sur la maison Castanié voisine de l'ancienne église des *pères de la Merci*, au faubourg Saint-Georges. On lit sur cette pierre avec beaucoup de peine, les mots suivants,

[1] On nous a assuré d'ailleurs que l'administration des ponts et chaussées n'a point de documents relatifs aux crues du Lot plus anciens que l'année 1716.

Anno Domini 1728 die 19e januarii exundans Olda huc usque venit.[1]

§ XIII. — 1783.

Ici nous arrivons à la plus mémorable de toutes les inondations du Lot qui affligea le Rouergue et le Quercy ; c'est celle du 7 mars 1783, qui se conserve encore dans les souvenirs du peuple, et dont la hauteur est marquée dans l'église de Saint-Urcisse.[2] Elle a été aussi figurée sur un plan de Cahors conservé aux archives. Ce plan que l'on pouvait voir en 1873 à l'exposition de l'industrie et des beaux-arts, qui a eu lieu dans cette ville pendant le concours régional, donne l'indication exacte de tous les quartiers inondés comme il suit :

A Faubourg de Cabessut.

B Frères prêcheurs (dominicains).

C Plaine de Cabessut.

D Moulin de Coty.

E Moulin Saint-James.

---

[1] Cette inondation du 19 janvier 1728 a été observée sur la Garonne d'après le travail de M. Jules Serret, *Revue de l'Agenais*, numéro du 30 juin 1874, p. 253. Elle a été même suivie d'une autre en février 1729 sans parler de celles de 1733, 1735 et 1736 pendant laquelle (le 20 février) le débordement envahit toute la vallée, ce qui provoqua la bienveillante intervention de Mgr de Chabannes, évêque d'Agen, qui obtint pour les inondés une réduction de 2,000 livres sur les tailles.

[2] Cette mémorable inondation est marquée dans cette église par cette simple inscription :

Le 7 mars 1783 le Lot débordant a été ici.

Elle est aussi marquée dans la maison Pouzergues à Cabessut et dans celle de Penchenat, au faubourg Saint-Georges de Cahors. Dans un village nommé Toulsanie, près de Larnagol, on a marqué aussi cette hauteur sur la maison Aymard, avec cette inscription bizarre :

LHOT
1 CC 8 (?) A ETE ICI
1783.

F Faubourg Saint-Georges.

G La Merci.

H Moulin Saint-Georges.

I Moulin neuf.

K Moulin du perrier.

L Plaine du Pal (embarcadère du chemin de fer).

M Plaine Saint-Mary (ligne du chemin de fer actuellement).

N L'hopital général.

O Quartier des Hortes.

P Grânds Carmes.

Q Promenade publique (plantation des platanes à côté du pont Louis-Philippe).

R Paroisse de Saint-Laurent et le quartier Sainte-Barbe.

S Paroisse de Saint-Urcisse et le quartier des Badernes.

T Ecoles chrétiennes (actuellement bureau de charité).

U La Chantrerie (la croix de mission entre le pont-neuf et la maison Henri IV).

V Faubourg Sainte-Catherine (port Bulier).

X Ile Savané (nommée actuellement tout court l'ile), en amont du Pont-Neuf, en face de la maison Andurand.

D'après les rapports officiels, les pluies qui tombèrent pendant plusieurs jours occasionnèrent des débordements si considérables que des maisons, des champs entiers, furent entraînés ; que plus de 200 familles furent dépouillées de tout ce qu'elles possédaient, et que les dommages que ce fléau occasionna dans la haute Guienne furent évalués à 3,250,000 livres. (Procès-verbaux de l'administration provinciale.)

D'après les indications que nous avons pu recueillir, la hauteur de cette crue extraordinaire atteignit à Cahors, d'après les mesures actuelles, 9m 03 c'est-à-dire 119 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée à Marseille.

Ce terrible fléau mit en évidence deux hommes remarquables par leur courage et leur dévouement à l'humanité, quoique placés dans des positions sociales très différentes. Nous devons quelques lignes à leur souvenir.

L'un fut M. Henri de Richepry, natif de Nancy, et ingén[r] de la province de Haute-Guyenne. Chargé par l'administration de constater les désastres de l'inondation, il parcourut avec un empressement au-dessus de tout éloge tous les lieux où l'inondation avait étendu ses ravages. Il écouta les plaintes des malheureux inondés, leur distribua ses propres économies, et, pour ne pas laisser affaiblir les premières émotions de la pitié, il se hâta de mettre sous les yeux de l'administration et du gouvernement le tableau éloquent de tout ce qu'il avait vu, et de faire retentir dans toutes les âmes les cris de détresse qu'il avait entendus. Le rapport qu'il rédigea, empreint de la plus touchante sollicitude pour les malheureux inondés, restera comme un modèle des comptes-rendus de ce genre et toucha tellement l'administration de la Haute-Guyenne qu'elle se détermina immédiatement à demander au gouvernement d'accorder de prompts secours aux malheureuses victimes de l'inondation.

L'autre héros de cette catastrophe fut un nommé Antoine Blanc, simple batelier né à Cahors, en 1758. Celui-ci, par le courage vraiment héroïque qu'il déploya en cherchant à sauver les personnes qui étaient en danger d'être englouties par le flot déchaîné, mérita une place parmi les hommes célèbres de son pays, et trouva la mort dans le fleuve. Voici comment l'auteur de la Biographie des hommes célèbres du Lot [1] s'exprime relativement à ce héros du peuple : « L'époque de cette grande inondation sera longtemps mémorable « pour les habitants de Cahors et pour ceux des côtes de cette « rivière. On voyait avec horreur rouler pêle-mêle au milieu des « flots des arbres déracinés, des cabanes en ruines, une foule d'ani- « maux de toute espèce. On assure qu'on a vu entre autres sinistres « spectacles des bœufs nageant à côté de leur crèche à laquelle ils « étaient attachés, des cercueils avec des croix flottant parmi des « berceaux où vagissaient de tendres victimes. Les témoins encore

[1] La Biographie des hommes célèbres du Lot, ouvrage de M. le D[r] J.-B. Vidaillet. 1[re] édition à Gourdon 1827. 2[e] édition à Nérac, 1875.

« vivants, ajoute M. Vidaillet (en 1827), ne peuvent en retracer le
« tableau qu'en frémissant.

« Le fléau exerça ses funestes ravages sur une ligne très étendue,
« mais Cahors et les lieux voisins en furent surtout le théâtre. Les
« plus bas quartiers de la ville avaient presque entièrement disparu
« sous les eaux. Le faubourg dit de Cabessut, semé d'habitations
« assez nombreuses, offrait l'aspect d'un lac immense. A sa surface
« on n'apercevait que des toits sur lesquels des groupes de malheu-
« reux paraissaient éperdus et tendant les bras vers la ville d'où ils
« n'attendaient qu'un secours hélas ! bien incertain.

« Au milieu du désordre et de la terreur inséparables de cet étrange
« inondation, les habitants tout entiers au sentiment de leur propre con-
« servation n'osaient, ne pouvaient guère même songer à celle de ces
« infortunés. C'est alors que l'on vit le jeune Antoine Blanc se dévouer
« en héros. Emu du spectacle déchirant qu'offrait à ses regards la
« plaine de Cabernet, profondément touché surtout de l'effroyable
« danger couru par sa famille qui y résidait, on le voit tout à coup
« sur la rive opposée, où il avait été retenu par la crue subite des
« eaux, exciter, réunir quelqu'un de ses camarades et s'élancer avec
« eux dans un frêle bateau pour voler au secours des victimes. Son
» extrême habileté à ramer, ses efforts inouïs et son imperturbable
« courage qui décuplait celui de ses compagnons lui font vaincre
« tous les obstacles. Il aborde au toit des siens, les enlève, les en-
» traîne vers la ville où il les dépose sains et saufs. Non content
« d'avoir satisfait au cri de la nature en arrachant sa famille à la
« mort, pressé par l'instinct sublime de l'humanité, il tente encore
« cette périlleuse traversée, se dirige à force de rames vers les
« autres infortunés, les entasse dans sa barque et regagne le bord
« où il les met en sûreté.

« Son infatigable générosité ne se lasse pas encore. Il recommence
« son épouvantable voyage qu'il répète toujours au travers des
« mêmes obstacles comme avec le même succès et parvient à sauver
« tous ces malheureux.

« Près de succomber de faim et de lassitudes, il se retirait pour
« goûter quelques moments de repos, lorsqu'il apprend qu'à quelque
» distance de là, des barques chargées de charbon vont périr. L'ar-
« deur de son zèle fait taire ses besoins ; il reprend la rame et court
« où sa main est nécessaire. Il s'approchait déjà du pont dit de
« Notre-Dame (vieux pont romain dont il n'existe plus aucune trace)

« non loin duquel se trouvaient les bateaux menacés, mais tout-à-« coup le sien, malgré ses efforts, va donner contre un gros tronc « d'arbres, chavire et disparait. L'intrépide Blanc, quoique épuisé « de fatigue, se met à la nage, et cherche à gagner le rivage. Ce-« pendant le courant l'emporte avec une impétuosité dont il ne peut « se rendre maître; il l'entraine vers le pont entièrement submergé, « et le pousse avec violence contre le parapet où il expire.

« On fit de longues recherches pour retrouver sa dépouille qui « fut, au quinzième jour, recueillie par les habitants de *Douelle*[1] où « elle reçut les honneurs funèbres. »

A partir de cette terrible inondation de 1783, nous ne trouvons aucune mention des autres crues, ni de la fin du règne de Louis XVI, ni du temps de la première République, ni de celui du premier Empire et de la Restauration.

C'est n'est que sous le règne de Louis-Philippe et à l'époque où l'Administration des Ponts et Chaussées commença les travaux de la navigation sur une vaste échelle que nous commençons à avoir des données exactes sur les hauteurs des eaux atteintes dans les différentes crues du Lot.

§ XIV. — 1833.

La première est celle du 5 février 1833 ; l'eau s'éleva à 7m 83 au-dessus de l'étiage de la rivière qui fut fixé alors à 110m 82 au-dessus du niveau de la Méditerranée à Marseille.

Cette crue coïncida avec celle de la Garonne qui s'éleva à Agen à 8m 36 d'après la notice de M. Jules Serret (Voyez la *Revue de l'Agenais*. — N° du 30 juin 1874, page 258).

§ XV. — 1843.

La deuxième inondation contemporaine est celle du 16 janvier 1843. L'eau du Lot s'éleva à 6m 70 au-dessus de l'étiage à Cahors, c'est-à-dire à 117 mètres au dessus du niveau de la Méditerranée à Marseille. Cette inondation est postérieur de trois jours à celle de la Garonne qui s'éleva à 6m 59 sur l'échelle d'Agen.

---

[1] Douelle, village à une lieue en aval de Cahors sur le Lot.

§ XVI. — 1844.

La troisième inondation que nous devons signaler est celle des 27 et 28 février 1844. Elle fut un peu plus forte que la précédente, et elle atteignit à l'échelle de Cahors 6m 87 au-dessus de l'étiage. Elle coïncida avec celle de la Garonne des 29 février et 1er mars (7 heures du matin), marquée 7m 80 à l'échelle d'Agen.[1]

La quatrième crue bien connue du XIXe siècle est celle du 1er juin 1856, elle fut moindre que la précédente, n'ayant atteint que la hauteur de 6m 20. Elle coïncide exactement avec la crue de la Garonne cotée 9m 17 à l'échelle d'Agen. Observons ici que cette année, il y eut cinq crues de la Garonne et que 46,000 hectares de la basse plaine furent submergés, et les pertes évaluées dans les trois départements de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne à 16,115,723 francs.

§ XVII. — 1858.

La cinquième crue du Lot est des 28 et 29 décembre 1858. Elle s'éleva à Cahors à la hauteur de 5m 67.

§ XVIII. — 1860.

La sixième crue du Lot est celle des 6 et 7 janvier 1860, avec l'élévation de l'eau au-dessus de l'étiage de 5m 92. Cette inondation fut suivie d'une autre moins importante qui eut lieu le 1er février de la même année, mais sur laquelle nous n'avons pas de données précises.

§ XIX. — 1866.

La septième crue de la même rivière est du 26 septembre 1866. Elle atteignit la hauteur de 6m 87 au-dessus de l'étiage à Cahors.

---

[1] Il y eut encore une crue du Lot le 19 juin 1852, mais nous n'avons pas pu nous procurer des renseignements précis sur la hauteur de l'eau de la rivière atteinte dans cette crue.

« Cette inondation insolite, dit M. *Jules Serret* dans le travail « que nous avons déjà cité plus haut, pendant le mois où elle s'est « montrée, eut lieu après trois jours de pluies diluviennes qui don- « nèrent une couche d'eau de 68 millimètres d'épaisseur. Elle eut « son principe dans les régions élevées de la chaîne des Cevennes, « où le Lot et le Tarn prennent leurs sources.

« Le dimanche 24 septembre, le Lot déborda le premier, à 20 ki- « lomètres de Mende (Lozère). Dans ces parages, à déclivités très « rapides, les eaux arrivèrent à 3m 17 au-dessus de l'étiage.

« Le lundi 25, les eaux du Lot étaient à 5m 85 à Capdenac, à 6m 10 « à Cahors, écluse du moulin Coty.

« Le mardi 26 septembre, 10m 60 à Villeneuve et 9m 10 à Aiguillon, « point du confluent du Lot et de la Garonne.

« Pendant ce temps, continue M. Jules Serret, la vallée du Tarn « dont la ligne est à peu près parallèle de celle du Lot, était non « moins maltraitée. Le maximum de la crue atteignit, le 25 septem- « bre, à minuit, au pont de Montauban 5m 65.

« La Garonne n'a fourni qu'un très faible contingent, puisque à « Toulouse, le 26 septembre, le fleuve ne dépassait pas 2m 50. »

§ XX. — 1868.

La crue du 20 octobre 1868 atteignit à Cahors la hauteur de 6 m. 42 au-dessus de l'étiage. C'est dans la haute région des Cévennes que ce fléau eut son origine. Des averses diluviennes grossirent d'une manière instantanée les cours du Tarn et du Lot. Le 19 octobre, les eaux du Tarn atteignirent, à Alby, 7 mètres au-dessus de l'étiage. Les effets de la crue du Lot furent plus accélérés qu'en septembre 1867. Le flot porta la dévastation en amont de Cahors et enleva 25,000 traverses de chêne, au dépôt de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, dans les environs de Capdenac. En aval de Cahors, le pont en pierre, à trois arches, en arc de cercle, presque terminé à Puy l'Evêque, fut renversé et les cintres avec le pont de service en bois furent brisés et emportés. A Villeneuve, l'eau du Lot monta à 9 mètres 53 à l'échelle des quais.

Au confluent de cette rivière avec la Garonne, à la pointe de Rébé-

quet, en aval d'Aiguillon, la crue progressait d'un mètre 10 centimètres à l'heure et les limons entraînés étaient en très grande abondance, à cause du ravinement des terrains fraîchement labourés pour les semailles d'automne.

Nous ne parlerons qu'en passant de la crue du Lot du 19 au 20 octobre 1872, occasionnée par la pluie tombée dans les hautes régions des Cévennes, pluie dont la hauteur fut évaluée à 67 millimètres et qui produisit une élévation du niveau des eaux du Lot à Villeneuve, estimée à 8 mètres 74 centimètres.

§ XXI. — 1875.

Nous terminerons cette énumération trop longue déjà par la mention de la crue récente du Lot qui a eu lieu dans les journées des 13 et 14 septembre dernier.[1] Comme on peut facilement le comprendre, cette crue subite a effrayé toutes les imaginations déjà frappées par les désastres de Toulouse, d'Agen, de Montauban et fort heureusement cette crue n'a pas dépassé même celle de 1868, n'ayant atteint dans sa hauteur maximum le 14 septembre 1875, à 4 heures du soir, que 6 mètres 10 au-dessus de l'étiage ou bien 116 mètres 92 au-dessus du niveau de la Méditerranée à Marseille.

§ XXII.

Nous donnons ici le tableau résumant les effets des inondations les plus importantes du XIXᵉ siècle et nous terminerons notre travail par quelques généralités relatives aux crues de la rivière qui nous occupe.

---

[1] Cette fois-ci le Lot déborda à Mende, la nuit du dimanche du 12 au lundi 13. Les eaux étaient montées rapidement et l'on craignait des désastres. On n'a pas à constater de grands malheurs. Mais il n'en a pas été de même dans les localités environnantes : à St-Léger de Peyre, près de Marvéjols, dix-sept maisons ont été emportées. Une diligence, avec quinze personnes, a versé ; les voyageurs se sont mis bravement à la relever. Un cheval a péri. Cette fois-ci le Lot a fait des ravages tout le long de son cours, mais qui se sont bornés fort heureusement à l'enlèvement de quelques fagots, de meules de foin et surtout d'une grande quantité de citrouilles mûres à être cueillies.

LES CRUES DU LOT AU XIX[e] SIÈCLE

D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS.

Dates des crues.	Hauteur au-dessus de l'étiage. m. c.	Altitude au-dessus du niveau de la mer. m. c.
5 février 1833........	7 83	118 65
16 janvier 1843........	6 70	117 52
27 et 28 février 1844....	6 87	117 67
1[er] juin 1856...........	6 20	117 02
28 et 29 décembre 1858.	5 67	116 49
6 et 7 janvier 1860....	5 92	116 74
26 septembre 1866.....	6 87	117 69
20 octobre 1868........	6 42	117 24
La crue actuelle (maximum) le 14 septembre 1875, à 4 heures du soir.	6 10	116 92

La hauteur de l'étiage du Lot à Cahors est de 110 mètres 82 au-dessus du niveau de la Méditerranée à Marseille,

§ XXIII.

GÉNÉRALITÉS SUR LES INONDATIONS DU LOT.

Les ingénieurs ont observé que les crues du Lot se produisent généralement avec une grande rapidité.[1] Elles sont pour la plupart du temps occasionnées par des pluies torrentielles tombées dans le Cantal et la Lozère où se trouvent les sources du Lot et de ses affluents. Les fontes de neiges donnent souvent lieu à des augmentations de niveau de la rivière, mais ces augmentations ne sont jamais

[1] Cette rapidité extraordinaire avec laquelle les crues du Lot arrivent sauva en 1428, en juillet, la ville de Cahors d'un grand danger, A cette époque les Cadurciens voulant reprendre sur les Anglais le château de *Mercuès*, situé près de la ville, l'assiégèrent. Mais, tout-à-coup, un corps d'armée formidable du fameux *captal de Buch*, partisan d'Angleterre, arriva; il prit position sur les bords du Lot. — Le situation des Quercinois était critique. Mais tout-à-coup arriva une forte crue du Lot qui inonda soudainement le camp anglais. — Le captal crut y voir un miracle, traita avec les Cadurciens et rendit le château moyennant une rançon convenue.

aussi considérables et aussi désastreuses que celles produites par les pluies continuelles et ne deviennent réellement désastreuses que lorsqu'elles coïncident avec ces dernières. On a eu à l'époque de l'inondation du 20 septembre 1868 un exemple frappant de la rapidité avec laquelle se produit le fléau. Tout le monde a pu voir l'immense quantité de débris de toute nature, de bois de chauffage et de construction qui étaient charriés par les eaux, et avaient été enlevés à des propriétaires riverains. On n'ignore pas non plus les désastres qui se produisirent sur les travaux du chemin de fer de Libos à Cahors alors en construction. Parmi ces désastres les plus importants sont ceux arrivés aux ponts en maçonnerie de Puy-l'Evêque et de Lacroze. Le premier de ces ponts, celui de Puy-l'Evêque, qui était encore sur cintres, fut renversé en entier, la crue ne laissa debout que les deux culées et la pile du milieu et on fut obligé pour ne pas retarder les travaux de le reconstruire avec tablier métallique. Quant au pont de Lacroze, il n'eut pas autant de mal, deux cintres seulement furent emportés et retrouvés plus tard en entier dans la Gironde.

La crue de 1868 aurait été,sans contredit, la plus grande du siècle, elle aurait même dépassé celle de 1783, si par un concours heureux de circonstances, *le Célé*, qui est un des principaux affluents du Lot (à 40 kilomètres en amont de Cahors), avait eu à cette époque un débit considérable. Mais cet affluent resta presque au niveau de l'étiage et l'inondation qui avait dépassé dans la vallée du haut Lot toutes celles connues jusqu'à nos jours, alla en décroissant et n'eut pas à Cahors et au dehors de cette ville les conséquences désastreuses auxquelles on s'attendait.Quant aux effets que produisent les inondations par rapport à l'agriculture, voici quelques observations de M. de Saint-Clair, ingénieur en chef des ponts et chaussées dans le Lot, observations consignées dans son travail sur la géologie de ce département et inséré dans le *Journal de ce corps*.

« Quand le débordement du Lot, dit cet ingénieur, s'opère sur des « récoltes levées ou sur des semences qui ne sont pas suffisamment « enfouies, ces limons si fertilisants les encroûtent et les font périr. « Il faudrait donc ici, comme l'a très bien indiqué M. l'ingénieur en « chef Parandier dans son intéressant Mémoire sur le service hydaulique du Doubs, joindre aux curages et travaux nécessaires pour « débiter la totalité des crues, lorsqu'elles se produisent pendant la « saison des cultures, d'autres ouvrages destinés à provoquer, au

« contraire, leur épanchement sur les terrains, lorsqu'elles se pro-
« duisent pendant la morte saison de l'agriculture. »

Généralement parlant les eaux pluviales qui forment les crues des rivières corrodent les terrains sur lesquels elles roulent et entraînent leurs débris dans les bassins dont la constitution minéralogique n'est pas la même. Elles sont donc chargées de matières différentes. C'est de cette manière que les graviers *quartzeux* et *feldspathiques* des Cévennes et des environs de Mende, se trouvent mêlés, dans le lit du Lot, avec les *schistes* du Rouergue. Ils arrivent jusqu'aux formations *triasiques* et *liasiques* des environs de Figeac, se mêlent plus loin aux débris des terrains oxfordiens des environs de Larnagol et de Saint-Cyrq la Popie, reçoivent en passant les tributs des roches de *Kimmeridge-Clay* des environs de Cahors, et, tout cela est porté ensuite pêle et mêle en aval de la rivière jusqu'aux formations de calcaires blancs tertiaires qui couvrent la plus grande partie de l'Agenais.

Tel est l'ensemble des informations que nous avons recueillies sur les crues du Lot, dont les effets désastreux pourraient bien être en grande partie écartés, surtout par un système de télégraphes électriques établis en ligne directe entre Mende et Cahors, combiné avec des observations météorologiques bien suivies, principalement dans les hautes régions des Cévennes où sont les sources du Lot et de ses affluents. Organisation que l'on pourrait facilement établir dans ce pays, en suivant le bel exemple donné par M. Belgrand, inspecteur général des ponts-et-chaussées et directeur du service hydraulique dans le grand bassin de la Seine et de ses affluents, service qui a rendu déjà et qui rend tous les jours tant de services à la capitale et à une grande partie de la France.

J. MALINOWSKI.



L'HOMME DE TOUTES COULEURS.

CONTE GASCON.

(TRADUCTION LITTÉRALE.)

Je sais un conte.

Il y avait une fois un vieux bûcheron qui était veuf, et qui demeurait avec ses sept fils, dans une cabane au milieu d'un grand bois.

Un jour le vieux bûcheron appela ses sept enfants et leur dit :

— Garçons, j'ai sué jusqu'à présent pour vous gagner du pain. Maintenant que vous êtes grands, allez travailler pour vivre. Moi, j'ai encore assez de force pour ne pas aller à l'aumône. Quand je n'en pourrai plus, je prendrai une besace, et je quêterai mon pain de porte en porte, comme faisait autrefois Notre-Seigneur Jésus-Christ.

— Père, nous sommes prêts à partir. Quand nous aurons de l'argent, nous vous en apporterons, et vous n'irez pas à l'aumône.

— Partez donc, et que le Bon Dieu vous garde ; mais avant je veux faire un présent à chacun de vous.

Alors le vieux bûcheron ouvrit son coffre, et en tira une bourse où se trouvaient un vêtement rapiécé de toutes couleurs et une bourse contenant six pistoles. Il donna une pistole à chacun, en commençant par l'aîné des fils, de sorte qu'il n'y en eut aucune pour le plus jeune.

Ceux qui avaient reçu chacun sa pistole, saluèrent leur père et partirent. Alors le vieux bûcheron dit au jeune homme qui attendait :

— Prends ce vêtement rapiécé, et ne sois pas jaloux de tes frères. Tu seras l'Homme de toutes couleurs.

Ce qui fut dit fut fait. L'Homme de toutes couleurs salua son père et partit. Au coucher du soleil, il arriva sur la lisière du grand bois

et s'assit au pied d'un chêne pour y passer la nuit. L'Homme de toutes couleurs commençait à s'endormir, quand il entendit des cris et du bruit dans les branches. C'était une grive qui se désolait auprès de son nid, parce qu'un serpent montait pour manger ses petits. Aussitôt l'Homme de toutes couleurs prit son bâton et coupa le serpent en deux.

Ce serpent était de l'espèce de ceux qui gardent l'or caché sous terre. Il avait dans le ventre douze doubles louis d'or et autant de quadruples espagnoles.

— Bon, dit l'Homme de toutes couleurs, les doubles louis d'or seront pour moi, et les quadruples espagnoles pour mon père.

Il se recoucha sous le chêne, dormit toute la nuit, et repartit au lever du soleil. Après trois heures de marche, il s'arrêta dans une auberge bâtie tout près de la route. Quand il eut mangé la soupe et bu bouteille, il paya la bourgeoise et lui demanda son chemin.

— Homme de toutes couleurs, si tu vas tout droit devant toi, dans trois jours tu seras à Paris. Si tu prends à droite, tu entreras à midi dans le Pays de la Faim et de la Soif, et tu iras je ne sais où.

L'Homme de toutes couleurs prit à droite, et à midi juste il arriva dans le Pays de la Faim et de la Soif. Là, il n'y a ni rivière, ni ruisseau, ni puits, ni fontaine. La terre est sèche comme la sole d'un four. Les hommes, les animaux grands et petits, les herbes et les arbres, tout meurt, cuit et rôti par le soleil.

Pendant trois jours et trois nuits, l'Homme de toutes couleurs marcha sans manger ni boire : alors il trouva couché par terre un mort qui tenait encore dans sa main droite une barre de fer forgé du poids de neuf quintaux. L'Homme de toutes couleurs enterra le mort, pria Dieu pour lui, prit la barre de fer de neuf quintaux et se remit en marche jusqu'au lendemain matin. Au lever du soleil, il était sorti du Pays de la Faim et de la Soif ; mais il avait devant lui des montagnes droites comme un mur, qui montaient à perte de vue. Au pied de ces montagnes, il aperçut une maison dont les portes et les fenêtres étaient toutes grandes ouvertes. C'était la maison du Corps sans âme, qui était sorti pour aller faire sa ronde.

L'Homme de toutes couleurs entra. Il prit une miche de pain sur la planche, descendit à la cave pour tirer du vin, et se mit à manger et à boire. Cela fait, il monta au lit, avec la barre de neuf quintaux à portée de sa main, et s'endormit jusqu'à minuit. Il fut alors réveillé

par un grand tapage. C'était le Corps sans âme qui revenait de faire sa ronde.

— Ho! Ho! Ho! Qui donc s'est rendu maitre chez moi? Attends, voleur, je vais te faire passer le goût du pain.

Mais l'Homme de toutes couleurs avait déjà sauté en bas de son lit et empoigné la barre de fer de neuf quintaux. Il y eut alors un grand combat qui dura trois heures d'horloge. Enfin le Corps sans âme fut porté par terre d'un grand coup de barre sur la tête.

— Homme de toutes couleurs, ne me fais pas souffrir davantage. Je suis le Corps sans âme. Jamais tu ne pourras me tuer, et il est dit que je ne dois mourir qu'à la fin du monde pour ne pas ressusciter. Ne me fais pas souffrir davantage, et je ferai tout ce que tu voudras.

— Eh bien, montre-moi par où l'on entre dans la montagne. Mais marche droit, ou gare la barre de fer.

Alors le Corps sans âme montra la bonne route à l'Homme de toutes couleurs, qui monta tout le jour à travers les rochers et les montagnes hautes et noires. Tout-à-coup il aperçut un loup grand comme un taureau, qui descendait vers lui au grand galop et la gueule ouverte.

Que fit l'Homme de toutes couleurs? Il brandit sa barre de fer de neuf quintaux, et, de toute sa force, il en déchargea un grand coup sur la tête de l'animal, qui tomba blessé à mort.

— Homme de toutes couleurs, dit le loup, tu n'es pas le premier qui ait traversé, sans mourir, le Pays de la Faim et de la Soif, et qui ait fait la loi au Corps sans âme. De ceux qui sont arrivés jusqu'ici, j'en ai mangé beaucoup; mais il y en a qui sont passés, et qui sont dans un endroit où tu arriveras bientôt. Maintenant, puisque je meurs de ta main, mange ma chair et bois mon sang, car tu as besoin de courage, et tu n'as pas fini de souffrir.

L'Homme de toutes couleurs attendit que le loup fut mort. Alors, il se rassasia de sa chair et de son sang, et se sentit aussitôt pris d'une grande force. Une heure après, il était en haut de la montagne, qui plongeait droit à cent toises de profondeur, sur une rivière large d'une demi lieue. L'eau de cette rivière faisait un bruit terrible, et s'échappait aussi vite que le vent. De l'autre côté de l'eau on voyait un pays si plaisant que l'on aurait dit le paradis du Bon Dieu.

Au sommet de la montagne, l'Homme de toutes couleurs trouva

force gens qui avaient dépensé tout leur courage pour arriver jusque-là !

Il y en avait qui pleuraient, en s'agenouillant, les mains jointes, et qui criaient :

— Mon Dieu ! Mon Dieu ! Faites que nous passions.

Alors l'Homme de toutes couleurs pensa :

— Le Bon Dieu n'assiste pas ceux qui lui laissent tout à faire. Ces gens-là ne passeront pas.

Il y en avait qui tenaient toujours conseil sans jamais se décider, et qui disaient :

— Le tout est de bien partir. Ne nous pressons pas. Nous avons le temps.

Alors l'Homme de toutes couleurs pensa :

— En voici qui parleront, sans jamais rien faire, jusqu'au jour du jugement. Il y a temps pour parler et temps pour faire. Celui qui ne hasarde rien n'a rien. Ces gens-là ne passeront pas.

Il y en avait qui disaient aux autres :

— Plongeons tous à la fois. Aidons-nous les uns les autres. Nageons ensemble, tous ensemble.

Alors l'homme de toutes couleurs pensa :

— A ce contrat, il y a tout à donner et rien à prendre. Ces gens-là ne passeront pas.

Il y en eut aussi deux ou trois qui sautèrent en gens hardis. Mais au lieu de tirer tout droit devant eux, ils se retournaient vers ceux qui regardaient du haut de la montagne et qui criaient :

— A droite ! à gauche ! Pas comme ça. Vous êtes perdus.

Ces gens-là ne passèrent pas, et l'eau les couvrit pour toujours.

Alors l'Homme de toutes couleurs pensa :

— Maintenant, je sais ce que je dois faire.

Il se cacha derrière un rocher, roula ses habits qu'il attacha sur son dos, fit le signe de la croix et dit:

— Hardi ! Mon ami.
Guiraude,
La galette chaude,
Le *piché* [1] plein,
Saute d'un plain.[2]

Il sauta sans peur ni crainte, et quand il fut revenu sur l'eau, il tira tout droit devant lui, nageant fort et ferme, comme un poisson, sans regarder derrière lui, sans écouter les cris des gens de la montagne. Une heure après, il s'habillait sur l'autre bord de la rivière.

Alors, l'Homme de toutes couleurs salua honnêtement les gens qui étaient sur la montagne. Mais ceux-ci se courroucèrent de voir qu'il était passé. Ils lui montraient le poing et l'agonisaient d'insultes. Mais lui ne faisait qu'en rire, et il se remit en chemin. Quand il eut marché pendant une heure, il rencontra un nain barbu qui n'avait pas deux empans de haut.

— Homme de toutes couleurs, il faut me suivre.

— Avec plaisir, nain.

Tous deux marchèrent ainsi côte à côte, jusqu'à un grand trou noir qui s'enfonçait bien loin sous la terre. Ils descendirent longtemps, longtemps, longtemps dans ce trou ; mais le nain, qui marchait derrière, arrangeait les choses de manière à ce qu'après eux on ne pût repasser par là, soit pour descendre, soit pour monter.

Enfin, l'Homme de toutes couleurs et son compagnon arrivèrent en bas et virent une petite lumière. Aussitôt ils marchèrent de ce côté, et pendant qu'ils marchaient la lumière devenait toujours plus grande. Enfin, ils se trouvèrent sur le pas d'une grande porte qui s'ouvrait sur un beau pays où il y avait un grand château et cent métairies à l'entour.

— Homme de toutes couleurs, dit le nain, je te donne ce château et ces cent métairies. Désormais, tâche de vivre content sous terre, car tu ne verras plus ni un homme ni une femme.

Le nain partit, et l'Homme de toutes couleurs s'en alla frapper à la

[1] *Piché*, mesure locale contenant environ deux litres.
[2] Ainsi disent, à Lectoure, les enfants qui prennent course pour sauter à pieds joints.

porte du château. Aussitôt une main vint ouvrir la porte. Une autre main le conduisit dans une grand'salle où le couvert était mis, et le repas fut servi par une douzaine de mains. Pourtant jamais on ne voyait un homme ni une femme. Après dîner, l'Homme de toutes couleurs visita le château de la cave au grenier. Partout il vit d'autres mains qui travaillaient à la cuisine, qui prenaient soin des chambres et autres choses pareilles. Dans la cour, il y avait une grande cage de fer où était enfermé un aigle attaché par la patte avec une chaîne. Des mains lui apportaient deux fois par jour de la viande crue. Trois juments étaient à l'écurie, l'une blanche comme neige, l'autre noire comme un corbeau, la dernière rouge comme le sang. Ces trois bêtes étaient aussi servies par des mains qui les étrillaient, leur faisaient la litière, et ne les laissaient manquer ni de foin, ni de paille, ni d'avoine. Pourtant, on ne voyait jamais ni un homme ni une femme.

L'Homme de toutes couleurs vécut ainsi bien longtemps dans le château, toujours seul et bien las d'une vie pareille. Pour passer son temps, il descendait matin et soir à l'écurie, et quand il avait soigné les trois juments, il allait porter de la chair crue à l'aigle enfermé dans la cage de fer. Ces quatre bêtes prirent tellement leur maître en amitié, qu'elles ne voulurent plus être servies par les mains. Un jour, l'aigle se mit à parler.

— Homme de toutes couleurs, tu t'ennuies seul dans ce beau château. Penses-tu que je m'amuse, toujours enchaîné par la patte et enfermé dans une cage de fer? Délivre-moi. Je m'envolerai sur la terre par le trou où tu es descendu, et chaque jour je viendrai te donner des nouvelles de là-haut.

L'Homme de toutes couleurs délivra l'aigle et lui dit :

— Va dans mon pays chercher des nouvelles de mon père. Dis-lui que je suis prisonnier sous terre, et qu'il ne me reverra jamais.

L'aigle partit et rentra le soir même.

— Homme de toutes couleurs, j'ai vu ton père. Il est bien vieux, et ne peut plus travailler. Trois de tes frères l'assistent autant qu'ils le peuvent, mais ils ne gagnent pas assez pour le nourrir à rien faire. Aussi, le pauvre ancien prend-il souvent son besace, et s'en va-t-il quêter sa pauvre vie de porte en porte, comme faisait autrefois Notre-Seigneur Jésus-Christ. Maintenant, j'ai mis bon ordre à tout, et cela n'arrivera plus. Je sais où me pourvoir, et ton père aura chaque jour sa provende.

— Merci, aigle.

Depuis ce jour, l'Homme de toutes couleurs et l'aigle furent grands amis. Chaque matin, l'aigle partait pour aller à ses affaires, et chaque soir il apportait des nouvelles de sur la terre. Un jour, il dit à son ami :

— Homme de toutes couleurs, il se passe là-haut une chose qui mérite qu'on en parle. Il y a un roi qui avait quatre filles belles comme le jour. Un nain lui a volé les trois aînées et il les a cachées je ne sais où ; mais la dernière est demeurée avec son père. Maintenant, écoute l'avis que le roi a fait tambouriner, ce matin, dans toutes les paroisses de son pays.

— Ran ran plan, ran ran plan. Tous les hommes hardis et bons cavaliers sont prévenus, de la part du roi, que pendant le mois prochain il y aura, dans la ville de Babylone, trois grandes courses de chevaux, une chaque dimanche. Celui qui gagnera trois fois la victoire épousera la fille du roi.

Alors, l'Homme de toutes couleurs devint triste, et jour et nuit il songeait à ce que l'aigle lui avait dit. Un matin, la jument rouge comme le sang s'aperçut que son maître pleurait.

— Homme de toutes couleurs, je sais pourquoi tu pleures ; mais je puis te tirer de peine. Avec moi, tu gagneras la première course, car je sais un chemin particulier pour aller sur terre. Mais je n'y puis passer qu'une fois, aller et retour, et il faut que tu me jures de revenir ici avec moi.

— Jument rouge comme le sang, je te le jure par mon âme.

— Eh bien ! partons.

La jument rouge comme le sang partit plus vite que le vent, et elle arriva une heure après dans la ville de Babylone. C'était un dimanche soir. Les vêpres étaient chantées, les courses commençaient, et il ne manquait pas de cavaliers pour disputer la victoire. Mais la jument rouge comme le sang volait toujours plus vite que le vent, et elle était arrivée que les autres bêtes n'avaient pas fait encore cent pas. Alors le peuple cria :

— Vive l'Homme de toutes couleurs !

Mais la jument rouge comme sang repartit plus vite que jamais, et une heure après l'Homme de toutes couleurs était rentré sous terre dans son château.

L'Homme de toutes couleurs redevint bien triste, et jour et nuit il

songeait à ce que l'aigle lui avait dit. Le dimanche suivant, la jument noire comme un corbeau s'aperçut que son maitre pleurait.

— Homme de toutes couleurs, je sais pourquoi tu pleures ; mais je puis te tirer de peine. Avec moi tu gagneras la seconde course, car je sais un chemin particulier pour aller sur terre. Mais je n'y puis passer qu'une fois, aller et retour, et il faut que tu me jures de revenir ici avec moi.

— Jument noire comme un corbeau, je te le jure par mon âme.

— Eh bien ! partons.

La jument noire comme un corbeau partit plus vite que le vent. Pourtant, elle n'arriva que deux heures après dans la ville de Babylone. C'était le dimanche soir, les vêpres étaient chantées. Les courses avaient commencé depuis une heure, et il ne manquait pas de cavaliers pour disputer la victoire. Mais la jument noire comme un corbeau partit plus vite encore que la jument rouge comme le sang, et elle était arrivée que les autres étaient encore à moitié chemin. Alors le peuple cria :

— Vive l'Homme de toutes couleurs !

Mais la jument noire comme un corbeau repartit plus vite que jamais, et une heure après l'Homme de toutes couleurs était rentré sous terre dans son château.

L'Homme de toutes couleurs redevint bien triste, et jour et nuit il songeait à ce que l'aigle lui avait dit. Le dimanche suivant, la jument blanche comme la neige s'aperçut que son maitre pleurait.

— Homme de toutes couleurs, je sais pourquoi tu pleures, et je pourrais te tirer de peine. Avec moi, tu gagnerais la troisième course, car je sais un chemin particulier pour aller sur terre, et j'y puis passer une fois, aller et retour.

— Eh bien ! Tire-moi de peine.

— Je ne veux pas.

— Je t'en prie.

L'Homme de toutes couleurs pria tellement la jument blanche comme la neige qu'elle finit par répondre :

— Eh bien ! Jure-moi de revenir ici avec moi.

— Jument blanche comme la neige, je te le jure par mon âme.

La jument blanche comme la neige partit plus vite que le vent.

Pourtant, elle n'arriva que trois heures après, et en boitant, dans la ville de Babylone. C'était le dimanche soir, et les vêpres étaient chantées. Les courses étaient presque finies, et il ne manquait pas de cavaliers pour disputer la victoire. La jument blanche comme la neige partit au petit pas et en boitant. Alors le peuple cria :

— C'est dommage ! L'Homme de toutes couleurs n'arrivera pas.

Et l'Homme de toutes couleurs se désespérait, et il criait :

— Marche donc plus vite, jument blanche comme la neige.

— Je ne puis pas, je suis boiteuse.

Et l'Homme de toutes couleurs se désespérait toujours, car trois cavaliers n'avaient plus que cent pas à faire pour gagner la victoire. Alors la jument blanche comme la neige hennit, et partit si vite qu'on ne pouvait pas la suivre de l'œil. Le temps de dire *amen*, et elle était arrivée avant toutes les autres bêtes. Alors le peuple cria :

— Vive l'Homme de toutes couleurs !

Mais la jument blanche comme la neige repartit plus vite que jamais ; et une heure après, l'Homme de toutes couleurs était rentré sous terre dans son château.

Alors l'homme de toutes couleurs redevint bien triste, et nuit et jour il songeait à ce que l'aigle lui avait dit. Le dimanche suivant, l'aigle s'aperçut que son maitre pleurait.

— Homme de toutes couleurs, je sais pourquoi tu pleures, et je voudrais te tirer de peine. Par malheur, les chemins où les trois juments ont passé sont maintenant comblés pour toujours. Il ne reste plus que le trou par où tu es descendu avec le nain. Tu vas monter à cheval sur mon dos, et je t'emporterai en volant. Mais ce n'est pas là un petit travail, et, pour aller jusqu'au bout, j'aurai besoin d'être bien nourri durant le voyage. Emporte force viande crue, et tu me panseras en chemin.

L'Homme de toutes couleurs alla chercher force viande crue, et monta sur le dos de l'aigle qui partit en volant.

— Hardi, mon aigle !

Et l'aigle volait fort et droit, et à tout moment il criait :

— De la viande crue ! De la viande crue !

Et l'Homme de toutes couleurs le pansait et criait toujours :

— Hardi, mon aigle !

Cent toises au-dessous de terre, la pâture vint à manquer.

— De la viande crue ! De la viande crue !

Alors l'Homme de toutes couleurs tira son couteau, coupa un morceau de sa cuisse, pansa l'aigle et lui fit boire son sang tout chaud. Cinq minutes après, tous deux arrivaient dans la ville de Babylone. Il était huit heures du matin ; tout le monde avait ses habits des dimanches, et dans toutes les églises les cloches sonnaient à grande volée, pour le mariage de la fille du roi.

— Homme de toutes couleurs, dit le roi de Babylone, tu n'auras ma fille que lorsque tu m'auras rendu ses trois sœurs.

Alors l'aigle dit :

— Attendez-moi là.

L'aigle prit sa volée, et revint une heure après, en portant par les cheveux le nain barbu qui n'avait pas deux empans de haut. Le nain frappa la terre du talon, et aussitôt parurent les trois juments, l'une blanche comme la neige, l'autre noire comme un corbeau, l'autre rouge comme le sang. Ces trois juments étaient les trois filles aînées du roi, que le nain avait changées en bêtes pour les mieux cacher, et qui reprirent sur le champ leur première forme.

— Homme de toutes couleurs, dit alors le roi de Babylone, je n'ai plus rien à te refuser.

Alors, le mariage se fit ; et jamais on n'a vu ni l'on ne verra le pareil. L'Homme de toutes couleurs envoya chercher son père. Il fit aussi venir ses trois frères qui avaient assisté ce pauvre homme, et chacun d'eux épousa une princesse. A la fin de la noce, qui dura tout un mois, l'aigle dit à l'Homme de toutes couleurs :

— Homme de toutes couleurs, voilà longtemps que je te sers, et tu ne m'as pas encore payé.

— Aigle, demande ce que tu voudras.

— Donne-moi, pour bâtir mon aire, la plus haute tour de Babylone. Donne-moi aussi le nain barbu qui n'avait pas deux empans de haut.

— C'est juste. Prends ce qu'il te faut.

Alors l'aigle emporta le nain barbu qui n'avait pas deux empans

de haut sur la plus haute tour de Babylone, lui creva les yeux et le rongea jusqu'aux os.

Et tric tric
Mon conte est fini
Et tric trac
Mon conte est achevé.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

Le conte gascon dont on vient de lire la traduction, se recommande, au dire de quelques personnes qui en ont lu le manuscrit, par des caractères vraiment épiques. Néanmoins, je me suis décidé surtout à le publier, pour avoir l'avis d'un très petit nombre de critiques, sur la manière de recueillir certains monuments prosaïques de la littérature populaire de la Gascogne.

Ces monuments ne sont pas assurément les plus nombreux, mais leur importance est souvent très grande; et leur longueur dépasse de beaucoup celle de la plupart des récits que l'on peut encore transcrire à peu près uniformément sous la dictée de diverses personnes.

Il n'en est pas ainsi de ceux qui appartiennent à la même catégorie que l'*Homme de toutes couleurs*. En ce cas il est absolument nécessaire de rapprocher des fragments plus ou moins considérables et dispersés dans la mémoire d'un nombre variable de narrateurs. Voilà précisément ce que j'ai fait pour le conte ci-dessus, et que j'avais entendu réciter intégralement, durant mon enfance, par une vieille repasseuse, la veuve Benoît, qui venait en journée chez ma mère. Deux autres personnes, décédées comme la précédente, Jacques Bonnet, métayer à Lacassagne, et Pichou, carrier à Tané (commune de Lectoure), le savaient aussi tout entier, moins l'épisode des *mains*. Un poète Agenais, M. J.-B. Goux, m'a confirmé la même tradition, sauf la partie qui commence au *serpent gardeur d'or* et finit à la rencontre du *nain*. M. Goux tient son récit d'une personne originaire d'Auvillars. Cette lacune était comblée par feue Bernarde Dubarry, de Bajonnette (Gers). Elle l'est encore, mais d'une façon moins complète, par Isidore Escarnot, bouvier originaire de Bivès (Gers).

Je pourrais invoquer encore le témoignage d'autres garants. C'est avec ce qu'ils m'ont dit que j'ai restitué entièrement (moins l'épisode des *mains*), et dans un décours uniforme, ce que me récitaient autrefois la veuve Benoît, Jacques Bonnet et Pichou.

Le résultat que j'ai obtenu, sans le moindre parti pris, m'a conduit à rétablir par le même procédé, un certain nombre d'autres contes plus ou moins longs, mais qui n'existent plus que par fragments dans la mémoire de diverses personnes de qui je les tiens. Dans ce genre de recherches, j'ai particulièrement insisté sur la succession des faits, et sévèrement contrôlé la légitimité des raccords. Ce travail me porte à croire que les contes dont il s'agit existaient encore tout entiers, il y a peu de temps, dans les souvenirs de plusieurs personnes. Il appartient exclusivement aux commentateurs de profession de décider s'il y a eu ou s'il n'y a point eu mélange à des époques plus ou moins reculées. Quant à moi, j'ai tâché de me cantonner plus que jamais dans ma besogne de simple collecteur. Si les critiques dont l'avis m'importe approuvent la méthode que j'ai employée, je leur serai reconnaissant de me le faire savoir. En ce cas, je donnerai place aux contes restitués dans la collection complète de *Contes populaires recueillis en Armagnac* que je prépare depuis longtemps. Sinon, je brûlerai sans regret ce qu'ils auront déclaré suspect.

J.-F. B.

Agen, 28 octobre 1875.

NOTICE HISTORIQUE & DESCRIPTIVE

SUR LA RÉGION DU SUD-OUEST.

LIGNE DE BORDEAUX A CETTE.

(SECTION DE LA RÉOLE A AGEN.)

La Réole, 61 kil. de Bordeaux Saint-Jean, sous-préfecture (Gironde).

Lamothe-Landeron, 67 kil.(Gironde), 1,200 hab., possède un clocher à flèche très élégant, de construction récente.

Entre Lamothe-Landeron et Sainte-Bazeille, le chemin de fer passe du département de la Gironde dans celui du Lot-et-Garonne formé par l'Agenais.

Sainte-Bazeille, 72 kil. (Lot-et-Garonne), 2,600 habitants, s'élève à une faible distance de la rive droite de la Garonne; son église paroissiale qui date du xve siècle est surmontée d'une magnifique flèche en pierre de taille.

Vis à vis de Sainte-Bazeille se trouve Couthures (Lot-et-Garonne), 1,350 habitants, sur la rive gauche de la Garonne, qu'on y traverse sur un pont suspendu. Cette dernière localité est desservie par le bateau à vapeur de Bordeaux à Agen.

Marmande, 79 kil., sous-préfecture (Lot-et-Garonne), 8,500 hab., sur la rive droite de la Garonne, est une ville fort ancienne; elle fut occupée par les Visigoths jusqu'à la bataille de Vouillé, 507, époque à laquelle elle tomba au pouvoir des Francs; elle fut détruite par les Sarrasins et ne fut relevée de ses ruines que par Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, en 1105. Elle soutint des siéges mémora-

bles pendant les guerres des Albigeois et des Anglais ; une petite garnison de 800 hommes y tint tête, en 1814, à toute une division de l'armée Anglaise.

Marmande est une ville propre, bien bâtie et éclairée au gaz ; son plus bel édifice est son église paroissiale récemment restaurée et classée parmi les monuments historiques. Cette église date du xv• siècle et présente une belle rosace flamboyante et une tour terminée par une coupole quadrangulaire, un très joli cloître est attenant à l'église. Marmande possède un beau pont suspendu sur la Garonne, un hospice, une bibliothèque publique ; un collége communal et un oratoire protestant desservi par les pasteurs de Tonneins.

La ville est desservie par le bateau à vapeur, le *Courrier du Commerce*, qui part les dimanches et mercredis de Bordeaux pour Agen et les lundis et jeudis d'Agen pour Bordeaux. On y trouve des voitures de correspondance pour Casteljaloux, Miramont, Eymet, Bergerac, Lauzun, Castillonnès et Duras.

Fauguerolles, 89 kil. (Lot-et-Garonne), 600 hab., possède un beau parc orné d'un belvédère qui appartient à M. Emmanuel Arago, ancien membre du gouvernement de la Défense nationale. Un service d'omnibus est établi entre Fauguerolles et Gontaud. 4 kil. (Lot-et-Garonne) 1,300 hab. ; jolie petite ville qui a donné son nom à la famille de Gontaud-Biron. Son église romane ruinée pendant les guerres de religion a été restaurée, depuis elle a été dépourvue de clocher. Un ruisseau sépare Gontaud de Saint-Pierre de Nogaret (Lot-et-et-Garonne), village où on vient de construire une jolie église dont le clocher n'est pas encore bâti.

Un autre service d'omnibus est établi entre Fauguerolles et le Mas-d'Agenais, 6 kil., chef-lieu de canton (Lot-et-Garonne), 2,000 hab., sur une plaine qui domine la rive gauche de la Garonne et le canal latéral à ce fleuve. On y remarque une église du xii• siècle, classée parmi les monuments historiques, dont la flèche d'ardoises a été récemment démolie, une vieille porte en briques et un élégant pont suspendu sur la Garonne.

Le Mas-d'Agenais a des marchés importants et est desservi par le bateau à vapeur de Bordeaux à Agen.

Fauillet, 92 kil. (Lot-et-Garonne), 1,000 habitants, sur le Tolzat que le chemin de fer y franchit, possède des foires importantes ; la ligne

passe sous le pont de la route de Verteuil et laisse à droite la manufacture en arrivant à Tonneins.

Tonneins, 96 kil., chef-lieu de canton (Lot-et-Garonne), 8,000 hab., sur une falaise qui domine la rive droite de la Garonne, embrassa la Réforme avec ardeur et eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de religion ; elle se composait de deux villes distinctes, nommées Tonneins-Dessus et Tonneins-Dessous, qui furent complétement détruites sous Louis XIII et ne tardèrent pas à se relever de leurs ruines malgré les ordres du roi.

Tonneins est une ville longue et étroite, bien bâtie en pierres de taille et éclairée au gaz ; de la place principale nommée place du Château, on jouit d'une belle vue sur le cours de la Garonne et les côteaux de Nicole, de Razimet et de Puch ; d'élégants boulevards s'étendent entre le chemin de fer et la ville. Tonneins possède deux églises qui n'offrent rien de remarquable, un temple protestant, un pont suspendu sur la Garonne, un hôtel-de-ville, un jardin public, une manufacture de tabac récemment construite près de la gare sur un plan monumental. Cet édifice couvert en ardoise est surmonté de la haute cheminée de sa machine à vapeur et d'un campanile qui renferme l'horloge.

Le territoire de Tonneins est très fertile et produit du chanvre et du tabac qui jouit d'une grande réputation. L'industrie de la ville consiste en corderies et fabrique de trieurs à blé. Tonneins est la patrie de Mme Cottin, célèbre romancière, et le siége d'un des cinq consistoires protestants du Lot-et-Garonne.

A une lieue et demie de Tonneins s'élève non loin du Mas-d'Agenais et de la rive gauche de la Garonne le beau château de Calonges (Lot-et-Garonne), qui a appartenu aux ducs de Laforce ; il est dans un déplorable état de délabrement et ses tours et ses combles qu'on apercevait d'une distance énorme ont été rasés.

Tonneins est desservi par le bateau à vapeur le *Courrier du Commerce* qui va à Agen les dimanches et mercredis et à Bordeaux les lundis et les jeudis; on y trouve des voitures de correspondance pour Clairac, Granges, Sainte-Livrade, Villeneuve-d'Agen, Verteuil, Tombebœuf, Cancon et Monflanquin (Lot-et-Garonne).

En partant de la gare de Tonneins, le chemin de fer longe la ville dans une profonde tranchée, franchit la route de Clairac, puis suit la base de collines aux formes très-pittoresques. Le pays qu'il traverse

est un des plus fertiles de France et les terres y ont une valeur très considérable.

Unet, 100 kil., était, avant la révocation de l'édit de Nantes, le siége d'un consistoire protestant; cette localité est surmontée par une colline en forme de pain de sucre que surmontent les deux moulins à vent de Larennière ; de ce lieu élevé on jouit d'une vue magnifique sur les vallées du Lot et de la Garonne, Tonneins, le Mas-d'Agenais, Marmande, Montcassin, Puch, Clairac, Lacépède.

Le chemin de fer franchit la grande route sur un pont en tôle en arrivant à Nicole.

Nicole, 104 kil. (Lot-et-Garonne), 500 habitants, est un charmant village qui consiste en une longue ligne de maisons et de villas construites sur la grande route de Bordeaux à Toulouse. Nicole est resserrée entre la rive droite de la Garonne et une colline élevée nommée Pech-de-Beyre du sommet de laquelle on découvre un admirable panorama sur le confluent du Lot, Nicole, Monheurt, Tonneins, Calonges, le Mas-d'Agenais, Marmande, Couthures, Sainte-Bazeille, Meilhan, Puch, Montcassin, Damazan, Aiguillon, les beaux châteaux de Buzet et de Xaintrailles, les ruines pittoresques de Mongaillard, la vieille tour carrée d'Espiens, le clocher de Montagnac voisin de Nérac, les bois de pins des Landes, enfin la vallée du Lot jusqu'à Villeneuve, Clairac, Lacépède. Le magnifique parc de Lafont qui appartient à M. Amblard couvre une partie du versant du Pech-de-Beyre et on peut de la station entreprendre l'ascension par le parc; les autres chemins sont mauvais. Nicole fait un grand commerce d'abricots avec Bordeaux, Paris et l'Angleterre. Pendant la saison des abricots un bâteau à vapeur vient tous les jours chercher ces fruits à Nicole, ils voyagent la nuit par eau et arrivent à Bordeaux pour le marché. Nicole possède une station du bateau à vapeur de Bordeaux à Agen.

A une demi-lieue au-dessous de Nicole, se trouve Monheurt (Lot-et-Garonne), sur la rive gauche du fleuve ; cette localité devint à l'époque de la promulgation de l'édit de Nantes une place forte des protestants, elle fut prise et détruite par Louis XIII et n'est plus aujourd'hui qu'une modeste bourgade. La commune de Monheurt est encore aujourd'hui en grande partie peuplée de protestants qui vont au temple des Vigneaux, situé au bord du canal latéral et desservi par le pasteur de Damazan.

En partant de la gare de Nicole, le train s'avance sur un énorme

remblais maçonné du côté de la Garonne, les regards sont attirés à gauche par les villas de Nicole et le Pech-de-Beyre, à droite par le fleuve, le confluent du Lot, de magnifiques peupliers et les combles couverts en ardoises du château d'Aiguillon.

Le chemin de fer décrit une grande courbe après avoir dépassé le confluent du Lot ; son remblais très élevé est percé de ponts qu'on ferme au moyen de vannes en temps d'inondation pour préserver la plaine, située à gauche de la ligne qui renferme les meilleures terres à chanvre. On franchit le Lot sur un pont métallique en arrivant à Aiguillon, la voie est renfermée entre deux murailles de tôle qui empêchent de voir la rivière, mais en entrant dans le pont tubulaire et en en sortant on découvre à gauche le beau pont de pierres d'Aiguillon sur le Lot. Au-delà du pont du Lot, on voit à gauche la charmante ville d'Aiguillon, son vieux mur romain, sa jolie église moderne et le beau château des ducs d'Aiguillon.

Aiguillon, 108 kil. (Lot-et-Garonne), 3,600 habitants, sur la rive gauche du Lot, à un kilomètre de la rive droite de la Garonne, existait au temps des Romains et portait alors le nom d'Aculeo, elle était au moyen-âge une place forte importante qui a soutenu plusieurs siéges pendant les guerres contre les Français et les Anglais. Tombée au pouvoir de ces derniers, elle résista victorieusement en 1346 au duc de Normandie qui fut plus tard roi de France sous le nom de Jean II le Bon, mais ouvrit ses portes à Duguesclin en 1370. Aiguillon fut érigé en duché pairie en 1600 et l'un de ses ducs fut ministre de Louis XV.

La ville a conservé son château que les ducs n'eurent pas le temps d'achever : ce bel édifice couvert de mansardes en ardoises a été élevé sous Louis XV par l'architecte Louis auquel on doit également le grand théâtre de Bordeaux ; il sert actuellement de magasin de tabac ; la salle de spectacle est devenue l'*Hôtel du tapis vert ;* devant le château s'étend une vaste place ornée d'une fontaine monumentale en bronze, de construction récente ; entre le château moderne et l'église s'élevait l'ancien château des ducs d'Aiguillon qui était surmonté d'une tour très pittoresque. L'ancienne chapelle du château a fait place à une jolie église moderne construite en pierre de taille et ornée d'une élégante rosace et d'un clocher dont la flèche est très élancée. On remarque encore, à Aiguillon, un vieux mur gallo-romain percé d'arcades qu'on voit du chemin de fer, une ancienne église qui sert actuellement de halle et de mairie et porte

l'horloge de la ville. Le pont métallique tubulaire du chemin de fer se compose de trois travées et atteint 161 mètres de longueur ; un beau pont en pierres sur le Lot que traverse la route de Bordeaux, deux minoteries et la fabrique de batteuses à manège de M. Cusson, qui, fils d'un cultivateur, a acquis honorablement une grande fortune, grâce à son intelligence et à son travail. A un kilomètre de la ville se trouve, sur la route d'Agen, la tour romaine massive nommée Tourrasse, adossée à une métairie. Aiguillon a des foires de chanvre très importantes, une fête annuelle y a été brillamment inaugurée par une exposition artistique et un concours de musiques dans les premiers jours de septembre 1874. La ville est desservie par la station de Rebecquet du bâteau à vapeur le *Courrier du commerce* de Bordeaux à Agen. On y trouve des voitures de correspondance pour Clairac, Laffite, Granges et Castelmoron.

La station d'Aiguillon est la plus rapprochée de Damazan et de Buzet. Aiguillon est mis en relation par la navigation du Lot avec Clairac, Castelmoron, Casseneuil, Villeneuve-sur-Lot, Puy-l'Évêque, Luzech, Cahors, Capdenac et Espalion.

En partant de la gare d'Aiguillon, le chemin de fer franchit sur un pont en pierres la route de Damazan ; on aperçoit ensuite à droite le beau pont suspendu du Port-de-Pascau sur la Garonne puis le château de la Tour ronde et le vieux clocher de Buzet qui forment un charmant paysage ; on laisse à gauche la tour romaine nommée Tourrasse qu'on ne voit pas.

St-Côme, 110 kil. (Lot-et-Garonne), est un hameau de la commune d'Aiguillon qui possède une église très ancienne et très pittoresque qu'on voit à gauche de la ligne qui y franchit à niveau la grande route de Bordeaux à Toulouse. De Saint-Côme à Agen, le chemin de fer longe constamment la base de collines élevées du haut desquelles on jouit de magnifiques points de vue. Une charmande promenade est l'excursion d'Aiguillon au Port-Sainte-Marie en suivant la crête des collines. On découvre la vallée où serpentent la Garonne et la Baïse, Thouars, Feugarolles, les ruines pittoresques de Montgaillard, les châteaux de Xaintrailles et de Buzet, la tour carrée d'Espiens, le clocher de Montagnac, le pont suspendu du Port-de-Pascau, les peupliers qui bordent le canal latéral, Damazan, Puch, le beau château moderne de Montcassin, le château et le clocher d'Aiguillon, Nicole et le Pech de Beyre, Tonneins, le Mas-d'Agenais, Marmande, toute la vallée du Lot, Clairac, Laparade, Castelmoron.

Boussères, 112 kil. (Lot-et-Garonne), est le point de départ d'une route qui va à Nérac en passant par le bac de Thouars (Lot-et-Garonne), station du bateau à vapeur, le *Courrier du Commerce*, qui dessert Nérac.

Le chemin de fer franchit de nouveau à niveau la grande route en arrivant à la gare de Port-Sainte-Marie.

Port-Sainte-Marie, 116 kil. (Lot-et-Garonne), chef-lieu du canton dont dépend Aiguillon, 4,000 hab., est agréablement située sur la rive droite de la Garonne au pied de côteaux du haut desquels on jouit d'une vue admirable, elle a soutenu des sièges pendant les guerres de religion. C'est une ville longue et étroite qui a conservé un cachet du moyen-âge très pittoresque; sa rue principale est étroite et bordée de maisons en pans de bois et à encorbellements, les toits des maisons situées vis à vis les unes des autres se touchent presque. Port-Sainte-Marie possédait encore, il y a peu de temps, une vieille porte surmontée d'un beffroi qui renfermait l'horloge de la ville. On y voit deux églises dont la principale récemment restaurée avec beaucoup de goût est très-belle et ornée d'une rosace flamboyante et d'un clocher très pittoresque; le chœur seul a été exécuté et l'église manque de nef. On traverse la Garonne au Port-Sainte-Marie sur un magnifique pont suspendu dont les chaines sont supportées par d'élégants obélisques en pierres de taille. La ville vue de la Garonne se présente sous un aspect des plus pittoresques ; elle est desservie par le bateau à vapeur le *Courrier du Commerce*, de Bordeaux à Agen, et fait un grand commerce de chasselas très estimés.

C'est de la gare de Port-Sainte-Marie, que partira le chemin de fer actuellement en construction de Nérac à Condom par la vallée de la Baïse. On y trouve des voitures de correspondance pour Feugarolles, Vianne, Lavardac, Pont-de-Bordes, Nérac, Condom, Andiran, Mézin, Poudenas, Sos, Gabarret et Barbotan.

En partant de la gare de Port-Sainte-Marie le chemin de fer traverse la ville. On voit à droite la Garonne et le pont suspendu; à gauche, les deux églises; l'établissement de la ligne a nécessité la démolition d'un très grand nombre de maisons On aperçoit à gauche le clocher de Bazens (Lot-et-Garonne), village situé sur une colline du haut de laquelle on jouit d'une vue admirable sur la Garonne, Bruch, Espiens, Montagnac, les ruines de Montgaillard, le château de Xaintrailles ; puis Clermont-Dessous, 118 kil. (Lot-et-Garonne), village qui

surmonte un mamelon conique et se présente vu du chemin de fer sous un aspect très pittoresque.

Fourtic, 122 kil. (Lot-et-Garonne), est la station la plus rapprochée de Prayssas, chef-lieu de canton (Lot-et-Garonne), petite ville qui a conservé son enceinte fortifiée du moyen âge, et que domine un élégant clocher à flèche d'ardoises.

Saint-Hilaire, 127 kil. (Lot-et-Garonne), 800 hab., sur la rive droite du fleuve, est dominée par une colline sur laquelle s'élève d'une manière très pittoresque l'église de Lusignan-Grand, qui date des XIIIe et XIVe siècles.

Colayrac, 130 kil. (Lot-et-Garonne), est la dernière station avant Agen. Après l'avoir dépassée on aperçoit à droite la Garonne, le magnifique pont-canal et les clochers d'Agen ; le chemin de fer longe un faubourg, puis passe sous le canal latéral à la Garonne, puis sous la route d'Agen à Bordeaux; on aperçoit ensuite à droite la flèche de l'église Saint-Hilaire, les combles et la belle tour carrée de la cathédrale Saint-Caprais, à gauche le canal latéral et la belle église moderne de l'Ermitage construite par les Carmes sur une colline élevée, avant d'entrer dans l'importante gare couverte d'Agen, 25 minutes d'arrêt, un buffet, 136 kil. de Bordeaux (Saint-Jean).

Agen, 136 kil. de Bordeaux (Saint-Jean), chef-lieu du département du Lot-et-Garonne, 19,000 hab., sur la rive droite de la Garonne, était avant la conquête romaine la capitale des Nitiobriges ; ses habitants servaient comme alliés dans les armées de Jules César qu'ils aidèrent à accomplir la conquête de la Gaule et à combattre Vercingétorix ; elle porta pendant la domination romaine le nom d'Aginnum et était alors la capitale du pagus Aginnensis; elle fit partie du royaume des Visigoths jusqu'à la bataille de Vouillé (507) puis tomba au pouvoir de Clovis. Pendant la période Mérovingienne elle faisait partie de l'Aquitaine. Pendant la période Carlovingienne elle fut détruite par les pirates normands. Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, s'en empara et la céda à Raymond VI, comte de Toulouse. L'Agenais, dont Agen était la capitale, a appartenu longtemps aux Anglais et ne fut définitivement reconquis par les Français que sous Charles VII. Duguesclin s'empara de la ville en 1370; la secte des Albigeois ne fit que peu de prosélytes à Agen où elle fut combattue impitoyablement par le tribunal de l'inquisition. Agen embrassa au XVIe siècle la réforme avec ardeur et vit de sanglantes exécutions ; le ministre protestant, Jérôme Vindocin, fut brûlé vif sur la promenade du Gravier; le ma-

réchal Blaise de Montluc combattit les nouvelles doctrines religieuses avec acharnement. Agen soutint plusieurs siéges pendant les guerres de religion et n'ouvrit ses portes à Henri IV qu'en 1594. C'est la patrie des savants Joseph Scaliger et Lacépède, de Bernard de Palissy, inventeur de la peinture sur émail, de Bory Saint-Vincent et du poëte Jacques Jasmin qui y exerçait la profession de coiffeur. La ville de Saintes revendique comme Agen l'honneur d'avoir vu naitre Bernard de Palissy.

Le Congrès de la Société archéologique de France s'est réuni à Agen après sa session de Toulouse en juin 1874.

Agen s'élève sur la rive droite de la Garonne à une lieue au-dessous du confluent du Gers; la ville est bâtie en pierres et a de belles promenades, le Gravier au bord de la Garonne, planté de beaux arbres et où se tient au mois de juin une foire très importante, et le cours Saint-Antoine.

La ville possède trois ponts, savoir : le Pont-Canal de 23 arches en pierres de taille, sur lequel le canal latéral à la Garonne franchit le fleuve; un pont suspendu, nommé passerelle, réservé aux piétons, et un beau pont en pierres de onze arches que traverse la route d'Auch.

Agen est le siége d'un évêché illustré par le grand prédicateur Mascaron.

L'ancienne cathédrale Saint-Etienne a été démolie pendant la Révolution, elle était surmontée d'une flèche très élevée.

La cathédrale actuelle est l'église Saint-Caprais, fondée au XI[e] siècle sur les ruines d'un édifice plus ancien ; la partie la plus intéressante est l'abside qui date du XI[e] siècle et est entourée de chapelles rayonnantes. La cathédrale est surmontée d'une tour carrée très élevée du haut de laquelle on jouit d'une belle vue. La voûte vient d'être décorée de remarquables peintures à fresque.

Les autres édifices religieux sont l'église Saint-Hilaire qui a été récemment ornée d'une belle flèche en pierres de taille. L'église à deux nefs des Jacobins servait de temple aux protestants avant la révocation de l'édit de Nantes, elle a été récemment restaurée et est surmontée d'un clocher à flèche assez élevé couvert en ardoises. Les églises Sainte-Foy et Notre-Dame-du-Bourg ne présentent rien de remarquable.

Sur la colline qui domine la gare, se trouve la belle église neuve

du couvent des Carmes, construite dans le style ogival dont on admire les jolis vitraux et le clocher à flèche surmonté d'une statue dorée de la Vierge. De ce couvent nommé l'Hermitage, on jouit d'une vue admirable sur le canal latéral, la gare, la ville et sur les environs, Lafox, Layrac, Estillac, Laplume et le vieux clocher de Buzet (canton de Damazan), situé à une trentaine de kilomètres de distance.

Le temple protestant d'Agen est un charmant petit édifice situé sur les boulevards et décoré d'une élégante rosace ; il dépend du consistoire de Laffitte.

Les édifices civils sont la préfecture couverte en ardoises, l'hôtel de ville surmonté de tours couvertes en tuiles à crochets, le palais de justice, l'hospice civil qui possède une chapelle décorée de beaux vitraux et de marbres magnifiques.

Agen possède une bibliothèque publique, une société d'agriculture, sciences et arts ; elle a érigé en 1870 une statue en bronze au poète Jasmin.

Les chemins de fer qui rayonnent autour d'Agen dans quatre directions différentes favorisent beaucoup son commerce de vins, céréales, porcs, oies grasses, fruits, chasselas et surtout de prunes qui se récoltent dans la vallée du Lot, principalement à Clairac, Castelmoron et Casseneuil.

Les environs d'Agen offrent aux touristes de charmantes excursions dont les plus intéressantes sont : le barrage de la Garonne et le village de Boé situés à moins d'une lieue au-dessus de la ville, la belle église et le cloître de Moirax situés à huit kilomètres ; le château d'Estillac, patrie du maréchal Blaise de Montluc et le tombeau du Maréchal sur la route de Condom, le pèlerinage de Bon-Encontre situé à la bifurcation des chemins de fer de Toulouse et de Tarbes et le beau château de Lafox.

La gare d'Agen est une des plus importantes de la ligne de Bordeaux à Cette, les trains en partent dans quatre directions différentes savoir : 1° Pour Tonneins, Marmande, La Réole, Langon et Bordeaux (Saint-Jean). 2° Pour Moissac, Montauban, Toulouse, Castelnaudary, Carcassonne, Narbonne, Béziers, Agde et Cette. 3° Pour Lectoure, Fleurance, Auch, Mirande, Vic-Bigorre et Tarbes, compagnie du Midi. 4° Pour Belvès, Périgueux, Limoges, Saint-Sulpice Laurière, La Souterraine, Argenton, Châteauroux, Issoudun, Vierzon, Salbris,

Orléans, Arthenay, Toury, Etampes, Brétigny, Juvisy et Paris, compagnie d'Orléans.

Le bâteau à vapeur à roues le *Courrier du Commerce* fait un service régulier entre Agen et Bordeaux, départs de Bordeaux pour Agen les dimanches et mercredis à 5 heures du matin, et d'Agen pour Bordeaux les lundis et jeudis à 6 heures du matin.

Le canal latéral à la Garonne relie Agen d'un côté à Buzet, Damazan, le Mas-d'Agenais, Meilhan, Castets et Bordeaux, de l'autre à Lamagistère, Valence, Moissac, Castelsarrazin, Montech, Grisolles et Toulouse avec embranchement de Montech à Montauban.

On trouve à Agen des diligences : 1° Pour Nérac ; 2° pour Mont-de-Marsan par Nérac, Mézin, Sos et Gabarret ; 3° pour Condom par Laplume, Lamontjoie et Ligardes ; 4° pour Villeneuve-sur-Lot. D'autres voitures vont plusieurs fois par semaine à Damazan, Buzet, Lavardac.

HENRY COURTOIS.[1]

---

[1] M. *Henry* **Courtois** est l'auteur de la Géographie de la France transformée en voyages pittoresques, éditée à la librairie Ch. DELAGRAVE et Cie, rue des Ecoles, 58, à Paris.

PIERRE CORNEILLE

PÈRE DU THÉATRE FRANÇAIS.

SES PRÉDÉCESSEURS & SES DÉTRACTEURS.

Pierre Corneille naquit à Rouen, le 6 juin 1806. Après de fortes études, il débuta au barreau sur les traces de son père, avocat à la table de marbre. Sa vocation n'était pas là. Le jeune Corneille se sentit entraîné vers le théâtre.

La scène française sortait à peine des tréteaux des Confrères de la Passion, des Enfants Sans-Souci et des Clercs de la Bazoche. Aux mystères et moralités avaient succédé des tentatives d'un ordre supérieur. Des traductions en vers de plusieurs tragédies grecques s'étaient répandues dans le public. Elles avaient donné quelque idée de la contexture dramatique.

De là une pléiade de poètes était née. C'étaient Jodelle, Jean de la Péruse, Remi Belleau, Grevin, Jean de la Taille, Garnier, enfin Mairet, Tristan et Rotrou. Ces hommes médiocres pour la plupart produisirent des tragédies encore informes. Toutes ces pièces sont à peine conduites, grossièrement écrites. Le vers est faux, recherché, embrouillé d'inversions, chargé de périphrases. L'hiatus revient à chaque instant. On sent la gêne, la courte haleine; les mots manquent; la langue ne sert pas l'écrivain; elle est *comme nouée,* trop naïve ou trop âpre pour se plier aux variétés de l'expression et aux exigences de l'art.

C'est l'enfance du théâtre français.

Quelques morceaux cités montreront la faiblesse et le mauvais goût de nos premiers auteurs tragiques.

Voici par exemple un monologue de César qui rentre victorieux dans Rome :

O *sourcilleuses* tours ! O coteaux décorés
O Palais *orgueilleux !* O temples *honorés !*
O vous, murs que les dieux ont *maçonnés* eux-mêmes,
Eux-mêmes *étoffés* de mille *diadèmes,*
Ne ressentez-vous point le plaisir de vos *cœurs* ,

De voir votre César le *vainqueur des vainqueurs ?*
Et toi, fleuve orgueilleux ne vas-tu par tes flots
Aux tritons mariniers faire bruire mon *los*,
Et au *Père Océan* te vanter que le *Tibre*
Roulera plus fameux que l'Euphrate et le *Tigre ?*

Ces vers sont de Garnier. Son César parle en rhéteur de collége et fait une amplification de rhétorique. Tel est le style des prédécesseurs de Corneille.

Mairet lui-même, dont la *Sophonisbé* fut fort goûtée, met ces paroles dans la bouche de Massinissa :

Puisque vous me rendez le plus heureux des hommes,
Ma violente ardeur et le *temps où nous sommes*
Ne me permettent pas de beaucoup différer.
. . . .
Cependant permettez que je prenne à *mon aise*
Un *honnête baiser* pour gage de la foi
Que le *Dieu conjugal* veut de vous et de moi.

Voilà les platitudes et le jargon mis en vogue par les Précieuses. Julie d'Angennes s'extasiait d'aise en entendant ces fadeurs prétentieuses, échos de l'hôtel Rambouillet. On parlait à ravir sur le théâtre la langue des *alcôvistes*. Dans une tragédie de Théophile Viau, *Pyrame et Thisbé*, Thisbé commençait en ces termes son monologue d'entrée :

Il m'est ici permis de te nommer Pyrame,
Il m'est ici permis de t'appeler mon âme.
Mon âme ? Qu'ai je dit ? C'est fort mal discourir !
Car l'âme nous fait vivre et tu me fais mourir.
Il est vrai que la mort que ton amour me livre
Est aussi seulement ce que j'appelle vivre.

Pyrame ne restait pas en arrière pour l'esprit et le beau langage :

Ma maîtresse m'attend : afin de me complaire
L'autre soleil s'en va, quand celui-ci m'éclaire.

On trouvait du dernier galant l'exclamation finale de Thisbé, apercevant le poignard dont son amant vient de se percer :

Ah ! voilà le poignard qui du sang de son maître
S'est souillé lâchement, il en rougit le traître !

Et Scudéry s'écriait dans un style digne du chef-d'œuvre qu'il admirait :

« Il n'est mauvais qu'en ce qu'il est trop bon, car excepté ceux qui n'ont pas de mémoire, il ne se trouve personne qui ne le saché par cœur, de sorte que sa rareté empêche qu'il ne soit rare. »

Les ouvrages ainsi conçus, ainsi écrits étaient nombreux. On retrouve encore les noms de quatre-vingt-seize poëtes dramatiques contemporains de cette époque.

Pour chasser de la scène tous ces mauvais faiseurs, pour trouver et introduire des procédés nouveaux de ton, d'exécution, il fallait faire un pas immense en avant. Pour faire ce pas, il fallait être un génie puissant.

Ce génie grandissait dans l'ombre d'une humble retraite de province. Corneille modeste et ignoré travaillait en silence. C'était un beau jeune homme. Il avait la taille haute, le visage expressif, le nez grand, la bouche belle, les yeux pleins de feu, la physionomie vive, les traits fortement accentués et propres, dit son neveu Fontenelle, à être transmis à la postérité dans une médaille ou dans un buste. Du reste, il était d'un extérieur fort simple, négligé, presque commun, d'une humeur un peu brusque, parfois rude ; mais cependant d'un commerce facile. Comme beaucoup d'esprits éminents, il s'entendait peu au maniement des affaires ; il savait les belles-lettres, la politique et l'histoire.

Muni de ces connaissances, Corneille vint à Paris avec sa comédie de *Mélite*. Elle fut jouée en 1627 et obtint un grand succès. *Clitandre, la Veuve, la Galerie du Palais, la Suivante, la Place Royale, l'Illusion comique*, comédies; *Médée*, tragédie, imitée de Sénèque, la suivirent immédiatement, de 1632 à 1635. C'étaient là des ouvrages médiocres, mais relativement excellents.

Mais un chef-d'œuvre se préparait. Sur le conseil d'un secrétaire de la reine Marie de Médicis, nommé Chalons, retiré à Rouen dans sa vieillesse, Corneille apprit l'Espagnol. Il en tira la merveille du *Cid*. La pièce parut en 1636. Ce fut en France un délire enthousiaste. On proclama Corneille le père du théâtre français.

La donnée de l'ouvrage appartenait à la tragédie de Guilhem de Castro, *El Cid*. Le fond du sujet était pris à l'auteur espagnol. Du reste, nulle ressemblance. Point de reproduction servile, point de plats emprunts. Notre poëte avait surpassé son modèle. Sa tragi-comédie, comme il l'appela d'abord, renfermait des froideurs, quelques pointes malheureuses, deux rôles ingrats, l'un complétement faux, celui de l'Infante, l'autre presque naïf, celui de Don Sanche. Mais, en revanche, quels nobles accents, quel beau langage dans la

bouche de Rodrigue et des deux frères rivaux ! Plus de style fade et incolore, une touche ferme, vigoureuse, des vers qui ont le reflet du soleil d'Espagne, partout la trace d'un esprit mâle et supérieur dominant l'action !

Don Diègue n'est-il pas admirable quand, se précipitant dans les bras de son fils prêt à le venger, il s'écrie :

> Agréable colère !
> Digne ressentiment à ma douleur bien doux !
> Je reconnais mon sang à ce noble courroux !
> Ma jeunesse revit à cette ardeur si prompte ;
> Viens, mon fils, viens, mon sang, viens réparer ma honte !
> Viens me venger !

Et cependant au milieu du concert de louanges qui retentit dans le pays tout entier, l'envie, l'ignorance et la haine font entendre leur voix chagrine. Tous les méchants poètes détrônés, Richelieu en tête, assaillent Corneille. On rappelle à l'ordre ce trois fois grand *avther* du *Cid :* « Jeune homme, lui dit-on, il faut apprendre avant que d'enseigner et à moins que d'être un Scaliger ou un Heinsius, cela n'est pas supportable. » Le jeune homme résiste et proteste contre ceux qui se font *tout blancs d'Aristote.* Alors on réclame l'assistance de l'*Académie éminente.* Le débat s'engage avec Scudéry. « Prononcez, o MES IVGES, s'écrie celui-ci, un *arrest* digne de vous et qui *fasse sçavoir* à l'Europe que *le Cid* n'est point le chef d'œuvre du plus grand homme de France, mais *ouy* bien la moins *iudicieuse* pièce de M. Corneille *mesme.* » Puis il démontre à l'illustre *avther* « quels *doivent estre* les épisodes, d'après Aristote, qui l'enseigne aux chapitres *dixiesme* et *seiziesme* de sa *Poëtique ;* » il le foudroie de par le même Aristote « au chapitre *vinziesme* de son *Art Poëtique* dans lequel on *uoit* la condamnation du *Cid ;* » de par Platon « *liuvre dixiesme* de sa *République ;* » de par Marcelin « au *liuvre vingt septiesme ;* » de par « les tragédies de *Niobé* et de *Jephté ;* » de par l'*Ajax* de Sophocle ; « de par l'exemple d'Euripide ; » de par Heinsius, au chapitre VI, *Constitution de la tragédie*, et Scaliger le fils, dans ses poësies ; » enfin de par « les Canonistes et les Jurisconsultes, au titre des *Nopces.* »

Corneille ne résista plus et la *corneille fut déplumée*, selon le calembour du temps.

Rien n'est triste comme la stupide joie des Mairet, des Daubignac et des Scudéry vainqueurs dans cette lutte mémorable. Ils mirent les

lisières au grand homme ; lui, tout nourri du moyen-âge et de l'Espagne, il marchera désormais presque exclusivement claquemuré dans Rome, gêné par les trois unités, menacé d'Aristote à chaque tentative d'indépendance ; bientôt même cette longue contrainte menacera d'arrêter l'essor de son génie. Nous le verrons descendre à d'humiliants, scrupules et, comme un écolier craintif, prévenir les plus mesquines remontrances de ses censeurs. Par exemple, il croit utile de commencer ainsi sa préface d'*Horace* qui suivit le *Cid* en 1639 : « Tout le monde veût que la mort de Camille gâte la fin du quatrième acte et j'en demeure d'accord. On l'attribue communément à ce qu'on voit cette mort sur la scène, ce qui est plutôt la faute de l'actrice que la mienne, parce que quand elle voit son frère brandir l'épée, la frayeur lui doit faire prendre la fuite et recevoir le coup derriére le théâtre. »

Voilà donc le grand Corneille qui tremble et rejette la responsabilité de la mort de Camille sur l'actrice chargée du rôle !

Après *Horace*, éloquente peinture de la vertu romaine, tragédie pleine de vers sublimes, mais un peu froide à part la magnifique scène des imprécations, Corneille donna, la même année, *Cinna* ; puis, l'année suivante 1640, *Polyeucte*. Il est alors à l'apogée de son génie. Jamais il ne s'élèvera plus haut. Ces deux grands ouvrages forment les deux plus brillants fleurons de sa couronne poétique. Le dernier surtout, drame chrétien moins lyrique, moins épique qu'*Athalie*, mais plus mouvementé, plus large, plus passionné, restera comme l'un des plus admirables monuments de l'art dramatique français. C'est une œuvre grave, solennelle, qui se déploie avec la majesté des mystères. Malgré le bel esprit Voiture, malgré l'hotel de Rambouillet, *Polyeucte* obtint un éclatant succès.

L'homme qui venait de produire le *Cid, Horace, Cinna, Polyeucte*, ne pouvait plus monter. Il déclina dans *Pompée* (1641), où l'on trouve de beaux discours, mais point d'intérêt, point d'action. La tragédie de *Pompée* fut suivie du *Menteur* (1642), imité de la *Verdad Sospechosa*, d'Alarçon, première comédie de valeur qu'ait écrite Corneille et qu'eût encore vue notre scène. Quoi qu'on en ait dit, il n'y avait pas là l'observation philosophique, l'étude morale, le dessin de caractères, la rondeur de vers, le comique de bon aloi qui devaient plus tard immortaliser Molière. D'immenses qualités révélées, une voie féconde ouverte, tel était le côté méritant de la pièce. Le *Menteur* fit grand plaisir à Paris ; on le salua comme une nouveauté et une espérance. La suite du *Menteur* (1643) ne réussit pas

Corneille revint à la tragédie. *Théodore* (1646) tomba sous les critiques. Piqué au vif, le poète se remit au travail et, de **1646** à **1652**, retrouva de magnifiques inspirations dans *Rodogune*, *Héraclius*, *Don Sanche* et *Nicomède*. *Rogodune* et *Nicomède* surtout renferment des beautés supérieures. Corneille préférait sa *Rodogune* à son *Cinna*. *Rodogune* est une œuvre d'un grand caractère. Elle se rapproche du drame moderne. On y boit une coupe de poison sur la scène. Pour le temps, c'était une audace presque sans exemple. Mais après cette série de productions remarquables, le génie de l'auteur du *Cid* parut s'éteindre. L'insuccès de *Pertharite* (1653) le dégoûta du théâtre. Il se retira triste et découragé et se mit à traduire l'*Imitation de Jésus-Christ*. Ce travail demandait un langage simple, harmonieux et suave que Corneille ne possédait pas.

Rappelé à sa vocation première par les succès de Thomas son frère, de Quinault et par les libéralités de Fouquet, il donna : *Œdipe*, *Sertorius* (1662) où l'on trouve de belles scènes, puis, de **1663** à 1667, une suite de mauvais ouvrages : *Sophonisbe*, *Othon*, *Agésilas*, *Attila*, *Tite* et *Bérénice*, lutte inégale avec Racine (1670) ; enfin, *Pulchérie* (1672) et *Suréna* (1674), auxquels il faut ajouter deux pièces à machines, *Andromède*, la *Toison-d'or* (1650-51) et la tragédie-ballet de *Psyché* (1671), en collaboration avec Molière et Quinault. Il écrivit aussi une traduction en vers des deux premiers livres de la *Thébaïde de Stace* et une foule de poésies diverses tant françaises que latines.

Tel est l'œuvre de Pierre Corneille : Militant à son aurore, fécond et grandiose à son apogée, imposant à son déclin ! L'illustre poète forme, avec Molière et Beaumarchais, la grande trinité dramatique nationale. Il a laissé un nom immortel, et sa majestueuse figure se dressera éternellement sur les hauts sommets de l'art. Ce n'est pas qu'il soit exempt de négligences ; jamais peut-être génie ne se montra plus inégal. « Ses personnages, dit M. Sainte-Beuve, sont grands, généreux, vaillants, tout en dehors, hauts de tête et nobles de cœur. Nourris la plupart dans une discipline austère, ils ont sans cesse à la bouche des maximes auxquelles ils rangent leur vie ; et, comme ils ne s'en écartent jamais, on n'a pas de peine à les saisir ; un coup d'œil suffit : ce qui est presque le contraire des personnages de Shakespeare et des caractères humains en cette vie. La moralité de ses héros est sans tache : comme pères, comme amants, comme amis ou ennemis, on les admire et on les honore. Aux endroits pathétiques, ils ont des accents sublimes qui enlèvent et font pleurer. Mais

ses rivaux et ses maris ont quelquefois une teinte de ridicule... Ses tyrans et ses marâtres sont tout d'une pièce comme ses héros, méchants d'un bout à l'autre, et encore, à l'aspect d'une belle action, leur arrive-t-il de faire volte-face, de se retourner à la vertu... Les hommes de Corneille ont l'esprit formaliste et pointilleux; ils se querellent sur l'étiquette ; ils raisonnent longuement et ergotent à haute voix avec eux-mêmes jusque dans leur passion... Ses héroïnes, ses adorables furies se ressemblent presque toutes : leur amour est subtil, combiné, alambiqué et sort plus de la tête que du cœur. On sent que Corneille connaissait peu les femmes... »

Cette critique est à la fois fine, délicate, artistique et vraie. On a souvent et justement comparé Corneille au chêne nu, rugueux, triste et monotone par l tronc, garni de rameaux et de sombre verdure à la cime seulement. Comme lui, il a la force, la puissance, la majesté, se couronne tard, se dépouille tôt, vit longtemps à demi-dépouillé et meurt d'épuisement. Sa vie intellectuelle offre une parfaite ressemblance avec les quatre phases de la vie de l'arbre. Jetez les yeux sur sa carrière : Il écrit huit pièces médiocres avant d'arriver au *Cid ;* ici s'ouvre une période de gloire remplie par *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, le *Menteur ;* elle continue moins brillante avec *Rodogune*, *Nicomède*, *Don Sanche*, *Héraclius* et s'éclipse avec *Othon*, *Agésilas*, *Attila*. N'est-ce pas la longue impuissance du chêne, son splendide épanouissement, son beau reste de maturité suivi du dessèchement et de la mort ?

Corneille dut ses défauts à l'exagération de ses plus brillantes qualités. Quand l'âge et la fatigue eurent affaibli son génie, le pathétique, la noblesse, la sublimité de langage et de sentiments, toutes ces sources vives, auxquelles il avait puisé dans sa jeunesse, dégénérèrent en emphase et en affectation. Son esprit toujours légèrement tendu, même dans ses meilleurs jours, se faussa lorsqu'il eut perdu la vigueur des premières années ; il se mit à la recherche des sujets compliqués, prétentieux et déclamatoires. Son style, naturellement peu coloré, tourna à l'abstrait. Ce fut une métamorphose fâcheuse, mais facile à prévoir, du génie cornélien.

Voilà les défauts ! Livrons-nous maintenant à l'examen plus fécond et plus large des beautés et proclamons-le bien haut : malgré ses imperfections, malgré ses inégalités, la touche rude et sévère du poète est, avec celles de Bossuet et de Molière, la plus grande manière du siècle de Louis XIV. Sans doute Corneille n'atteint pas l'universalité de Shakespeare. Il n'a pas non plus, pous encadrer ses héros, le

drame majestueux, terrible, heurté, dissonnant, drame sans limites, à la scène toujours changeante, aux personnages toujours nouveaux; aurait-il eu cette forme incomparablement supérieure à la froide tragédie, qu'il n'eût pas égalé ce colosse. Il n'avait pas sa science des hommes, son enivrante et inépuisable poésie, sa franche allure, sa romantique inspiration ; il n'a jamais créé de ces ravissantes figures de femmes qui, de Juliette à Desdémone, traversent l'œuvre de Shakespeare, riantes et suaves apparitions; mais, dans la sphère d'idéal qui lui était ouverte, n'a-t-il pas atteint les limites extrêmes du beau? Véritable père du théâtre français, il a fait dire à ses Romains, à ses généraux, à ses rois, à ses reines et à ses martyrs assez de paroles sublimes pour les immortaliser tous avec lui !

FERNAND LAMY.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Nous voici revenus à des conditions normales et affranchis enfin, chers lecteurs, de cette pénurie désolante dont nos deux derniers *Bulletins* ont souffert.

Le chômage a pris fin ; l'activité renaît ; les publications foisonnent, et nous n'aurons plus désormais à éprouver d'inquiétude pour l'élaboration de notre nomenclature mensuelle.

Les poëtes, toutefois, s'abstiennent encore et les deux recueils suivants sont les seuls que nous puissions signaler aujourd'hui :

Th. de Banville. — *Occidentales.* (Lemerre. — 1 vol. in-18).

Ceci est naturellement, comme toutes les productions de l'auteur, de la haute fantaisie poétique, ourdie d'audace et tissue d'esprit.

Gustave Cornisset. — *Dessins à la plume.* (Ghio. — 1 vol. in-12).

Recueil modeste, dont on ne saurait faire ni un éloge pompeux ni une critique accentuée.

* *
*

Nous retrouvons aujourd'hui les romanciers et les conteurs avec toute leur loquacité habituelle, et c'est un peu au hasard que nous citons :

Léo Lespès. — *Mémoires de mes Maîtresses.* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Une œuvre posthume du chroniqueur populaire où l'esprit se trouve semé à pleines mains.

Octave Féré. — *Les Amoureux des quatre Filles d'honneur.* (Dentu. — 1. vol. in-12).

Paul Féval. — *Le chevalier Ténèbre.* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Henri Augu. — *Une Vengeance de Comédienne.* (Dentu. — 1 vol, in-12).

Paul Saunière. — *Le Lieutenant aux Gardes.* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Clémence Badère. — *Le Médecin empoisonneur.* (Sartorius. — 1 vol. in-12).

Georges Vautier. — *La Revanche du mari.* (Ghio. — 1 vol. in-12).

Six volumes plus ou moins intéressants, plus ou moins réussis, mais qu'il serait injuste de dédaigner complètement, bien qu'une moyenne assez modeste ne soit dépassée par aucun d'eux :

Hector Malot. — *Le colonel Chamberlain.* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Robert Halt. — *Le Roman de Béatrix.* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Deux œuvres bien supérieures aux précédentes :

Emile Richebourg. — *Contes d'été.* (Plon. — 1 vol. in-18).

Récits charmants, formant le tome IXe d'une collection dont nous avons eu déjà occasion de parler : **Les Soirées amusantes.**

Marquis G. de Cherville. — *La Chasse aux souvenirs* (Didot. — 1 vol. in-12).

Un recueil de deux nouvelles réellement aimables :

Lucien Biart. — L'*Eau dormante.* (Charpentier. — 1 vol. in-12).

Quatre nouvelles attrayantes, méritant une recommandation particulière :

Gustave Haller. — *Le Bleuet.* (Lévy. — 1 vol. in-12).

Œuvre remarquable à tous égards, dont Paris a absorbé la première édition en quelques jours.

Octave Feuillet. — *Un Mariage dans le monde.* (Lévy. — 1 vol. in-12).

Ceci est un morceau de gourmet que nous réservions pour la fin, mais en nous bornant à une citation pure et simple. Il nous est impossible de mieux faire aujourd'hui, chers lecteurs, et vous nous permettrez de renvoyer tout commentaire au prochain *Bulletin*.

* *
*

Nous pourrions aisément étendre encore la liste des romanciers et comprendre ici tout un lot de volumes hybrides, insalubres ou scandaleux qui ont fait les délices d'un certain public.

Nous préférons nous occuper sans retard de travaux plus convenables et plus sérieux et citer :

Armand Dubarry. — *Le Brigandage en Italie.* (Plon. — 1 vol. in-12).

Un ouvrage curieux, plein de détails intéressants et précis :

Daniel Ramée. — *Histoire de l'Origine des inventions, des découvertes et des institutions humaines.* (Plon. — 1 vol. in-8°).

M. Ramée a su traiter ce sujet avec une originalité, une science et une ampleur inconnues de ses nombreux devanciers.

Dr Eusèbe Magnus. — *Les Derniers jours de la terre.* (Librairie illustrée. — 1 vol. in-12).

Une fantaisie scientifique assez intéressante.

Marié-Davy. — *Météorologie et Physique agricoles.* (Librairie agricole. — 1 vol. in-18).

Un volume précieux que nous ne saurions trop vivement recommander.

* *
*

Les œuvres littéraires sont également assez nombreuses, chers lecteurs, pour qu'un choix sévère soit possible. Choisissons donc et ne prenons dans le nombre que les suivantes :

A. de Pontmartin. — *Nouveaux Samedis.* (Tome XII. Lévy. — 1 vol. in 12).

Toujours aimable, spirituel et de bon goût, ce critique exquis, élabore au jour le jour la plus complète et la plus sincère des histoires littéraires. Le temps n'a pas d'action sur cette verve facile et brillante qui, loin de rien perdre de son originalité, de son coloris et de sa fraicheur, semble acquérir chaque jour des qualités nouvelles. Que de belles et intéressantes pages contient ce nouveau volume ! Le chapitre consacré à Frédéric Soulié est réellement un petit chef-d'œuvre de goût, de mesure.

Charles Monselet. — *Les années de gaîté.* (Lévy. — 1 vol. in-12).

Encore un recueil de variations fantaisistes sur mille motifs spirituels et folâtres.

Bluettes, caprices, espiègleries ou boutades, c'est toujours charmant, souvent déliquat, parfois exquis.

Alph. Karr. — *Plus ça change...* (Lévy. — 1 vol. in-12).

Ecrivain de valeur, mais un peu vidé, Alphonse Karr servait nagnère infiniment mieux sa gloire littéraire par le silence.

Pauline L... — *Le Livre d'une Mère.* (Lévy. — 1 vol. in-8°).

Ce volume délicieux et dont le succès est assuré mérite mieux qu'une recommandation banale. Lisez-le bien vite, chers lecteurs, et vous conviendrez certainement avec nous que jamais, à aucune époque de sa vie, M. Louis Ulbach ne dut être aussi bien inspiré.

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

Agen, Imprimerie de Prosper Noubel.

UN AGENAIS ILLUSTRE.

LE COMTE D'ESTRADES.

M. Labat, ancien avocat général à la Cour d'appel d'Agen, était un amateur passionné d'histoire locale, et recherchait surtout avec soin les documents, les faits biographiques qui pouvaient aider à mettre en lumière les hommes de notre contrée, remarquables par leurs services ou par leurs œuvres. Sa conversation charmante et instructive, ses divers écrits où l'intérêt le dispute à l'élégance laissaient facilement deviner le lettré sous la toge du magistrat Il a publié, à ses heures, des notices qui ont été fort goutées, sur Scaliger, sur Montluc, sur Montesquieu, etc.; mais celle qu'il a consacrée au maréchal d'Estrades a été, si je ne me trompe, son travail de prédilection.

S'aidant des Mémoires du temps et de quelques matériaux patiemment recueillis, M. Labat a essayé de raconter à grands traits la vie politique et militaire de cet illustre Agenais. Nous venons, après lui, nous occuper de d'Estrades, belle et attrayante figure qui mérite le respect et l'estime, provoque la sympathie et l'admiration.

Après avoir suivi pas à pas cette existence si honnête, si occupée, si active, si glorieuse, nous avons compris que M. Labat ait fait de louables efforts pour la tirer de l'oubli. Un motif d'ailleurs tout personnel l'attirait vers son héros. Cet honorable magistrat s'est allié à la famille Secondat à laquelle appartenait M. le comte d'Estrades par la ligne maternelle. Son étude biographique est donc une sorte d'hommage filial dont nous lui savons gré, étude qu'il a eu la bonne pensée de compléter par une reproduction, en plusieurs exemplaires, du portrait placé dans la salle des maréchaux à Versailles. Un exemplaire de cette gravure a passé sous nos yeux : Ce regard à la fois doux et fier, cet aspect royal, cette grâce princière révèlent un homme de race. C'est bien là le vaillant soldat, le profond diplomate,

l'homme d'action et le penseur, celui qui fut honoré des plus hautes amitiés, qui fut associé aux projets, aux entreprises, aux secrets de Richelieu, de Mazarin, du prince d'Orange, de Jean de Witt et même de Louis XIV.

Depuis que la monographie écrite par M. Labat a été publiée (en 1852), nous avons pu nous procurer des notes à peu près inédites, des ouvrages que notre très regretté précurseur n'avait pu consulter, entr'autres les *Lettres*, *Mémoires et Négociations* du comte d'Estrades, que Voltaire met avec éloge à côté de la correspondance d'un autre célèbre diplomate, le cardinal d'Ossat.[1] Nous venons donc non pas recommencer ce qui a été si bien fait, non pas raconter une seconde fois la vie de l'illustre maréchal, mais ajouter modestement quelques traits nouveaux à cette grande physionomie historique.

I

Dans cette charmante et pittoresque vallée, aux environs d'Agen, que longe la route de Cahors, vivait au commencement du XVIIe siècle une famille qui jouissait d'un juste renom par son antique noblesse, sa grande fortune, ses services éclatants, ses vertus et son inépuisable bienfaisance.

Elle habitait le château de Bonnel, demeure vaste et commode, dont il ne reste aujourd'hui qu'un pan de muraille. Les quelques pierres de ce mur, une avenue de vieux marronniers, le nom de *D'Estrades* conservé à un moulin du voisinage, voilà tout ce que le temps a respecté. De tous ces souvenirs, de toutes ces joies passées, de toutes ces espérances, de ces hommes à la vie si agitée ou si glorieuse, à l'âme vaillante, à l'esprit cultivé, rien, rien qu'une vague tradition et ces témoins muets, presque l'oubli.

Le chef de la famille, François d'Estrades, était un homme, *valeureux et haut à la main*, comme dit Brantôme. « Serviteur dévoué d'Henri IV, attaché à sa personne, il l'accompagna dans ses expéditions, se montra plein de capacité et de bravoure, devint gentilhomme

---

[1] Ce dernier ouvrage m'a été communiqué avec une obligeance extrême par M. Labat fils, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, qui a hérité de son père une affabilité toute gracieuse et son amour pour les lettres. Je le prie d'agréer ici mes sincères remerciements.

de la chambre, capitaine commandant de plusieurs places et maréchal de camp.[1] » Un lettré celui-là, grand partisan d'Horace qui le suivait partout; son instruction solide et variée, sa vieille expérience, son beau caractère lui valurent d'être placé comme gouverneur par Louis XIII auprès de plusieurs princes du sang royal; le comte de Moret, les ducs de Mercœur, de Beaufort, de Nemours et d'Aumale.

Sa femme, Suzanne de Secondat, issue d'une grande famille de l'Agenais, avait de ce sang qui coula plus tard dans les veines du grand Montesquieu.[2] C'était une matrone aux mœurs sérieuses, au cœur élevé, d'une rare distinction. S'il lui arrivait d'ouvrir un livre, c'était quelque bon ouvrage de piété ou de médecine pratique, car les pauvres de la contrée avaient en elle leur Providence, et rien ne lui coûtait quand il s'agissait de visiter un malade, d'assister un malheureux et de promener partout les consolations de la science et de la charité.

François d'Estrades avait eu trois enfants : Godefroy qui devint maréchal de France; Jean qui fut évêque de Condom et une fille, Antoinette, qui fut abbesse de Saint-Jean d'Autun.[3]

Ce que des enfants bien doués du côté de l'esprit durent retirer des leçons d'une mère comme Suzanne de Secondat, on le soupçonne. Leur intelligence se développa en même temps que leurs forces physiques, leur cœur s'ouvrit aux nobles aspirations; ils se formèrent à la discipline, à l'obéissance, à la pratique du devoir; leur caractère contracta à cette école une stoïque fermeté qui les aida plus tard à traverser les épreuves de la vie.

Lorsque François d'Estrades, seigneur de Bonnel, du Colombier et de Ségougnac, fut chargé de l'éducation du jeune comte de Moret, ce fils naturel et légitimé d'Henri IV, Godefroy avait treize ans, le même âge que le prince : tous deux étaient nés en 1607. Ils participèrent aux mêmes jeux, aux mêmes leçons et aux mêmes études. Leurs progrès répondirent aux soins de leurs maitres et de leur gouverneur. Godefroy surtout semblait promettre par son application, son ardeur au travail, sa facilité merveilleuse, la maturité précoce de

---

[1] Notice de M. Labat.

[2] Elle était la sœur de Jacob de Secondat-Montesquieu, bisaïeul de l'auteur de l'*Esprit des lois*.

[3] Hist. des grands officiers de la Couronne. Le P. Anselme — Dict. de Moréri.

son jugement, sa pénétration, de devenir ce qu'il a été : un homme d'élite.

Chaque année, François d'Estrades revenait avec sa famille soit de Paris, soit de Vendôme où il commandait la province, séjourner quelques semaines dans son manoir de Bonnel ou à Agen auprès de ses parents et de ses amis.[1]

Au château de Bonnel, pendant que son frère et sa sœur jouaient sous les marronniers, le jeune Godefroy se glissait furtivement dans la galerie des portraits et passait des heures entières à contempler les images de ses ancêtres, les d'Estrades et les Roques-Secondat. Il est là sérieux, ému, évoquant les longues histoires du passé ; il lui semble que tous ces personnages respirent, armés de pied en cap, celui-ci dans son armure de fer, cet autre sous sa cape de moine, celle-ci avec sa guimpe de religieuse, celle-là grande dame couronnée de fleurs. Depuis que ce manoir est bâti, pas un homme n'a touché ce seuil de son pied de fer, pas une dame n'a effleuré ces dalles de son pied de satin, qu'on ne trouve ici son portrait dans ses habits, avec sa physionomie d'autrefois, avec la date de sa naissance et de sa mort. C'est d'abord le maréchal d'Estrades, blanchi sous le harnais, qui reçut mission, en 1240, de représenter Philippe le Hardi auprès d'Edouard, roi d'Angleterre, lors de la cession « des comtés d'Agenais et de Gascogne ; » c'est son fils Guillaume, si redoutable dans les combats ; ce sont des barons, des chevaliers qui ont pris part, les uns aux guerres anglo-françaises, les autres aux guerres de religion ; le dernier à l'air intrépide, fronçant le sourcil sous son casque, c'est le compagnon d'armes de La Noue, de Du Bartas, et de d'Aubigné, François d'Estrades, « sieur de Colombiez en Agenais », qui accompagna Catherine de Médicis en 1579 aux conférences de Nérac et fut tué à l'assaut du fort Saint-Elme dans l'ile de Malte. A

[1] Les d'Estrades possédaient aussi deux maisons à Agen : l'une est aujourd'hui la maison Sabatier rue Garonne ; l'autre, remplacée par une construction nouvelle dans la rue des Juifs, était devenue une auberge dans les premières années de la Restauration. L'aubergiste avait, à cette époque, pour sous-locataires d'une portion de ce vieux logis, plusieurs familles d'artisans. La mienne y occupait une vaste chambre servant de salle à manger, de cuisine, de chambre à coucher et d'atelier. C'est là que je suis né et je ne savais pas alors que le futur biographe du comte d'Estrades abritait son enfance dans une maison que l'illustre maréchal a souvent habitée et où il naquit peut-être lui-même, il y a deux cents ans.

côté de ces guerriers viennent à leur rang des dames, de saints abbés, de belles demoiselles, cœurs d'acier et cœurs féminins.

En face de la lignée des d'Estrades est celle des Secondat. Voici, dans sa simarre noire, bordée d'hermine, grave et sévère, Pierre de Secondat, seigneur de Roques, qui fut trésorier-général de Guienne sous François Ier; Jean de Secondat, avec le même costume, au visage doux, à l'œil clair, à la lèvre souriante sous son épaisse moustache, conseiller, chambellan, maitre d'hôtel d'Henri IV; puis des membres du Parlement ou du clergé, des dames, les unes courbées par l'âge, les autres encore jeunes et belles; là des hommes de guerre, ceux-ci avec une cotte de mailles et sous la cuirasse ou le plastron de peau de buffle, ceux-là avec leur pourpoint de velours et de satin, bottés, éperonnés, l'épée au côté, la plume de leur toque au vent. Tout au bout de la galerie, quelle est cette femme, entourée de ses sept fils comme la Niobé antique? D'origine anglaise — une Suffolk! — un peu raide, un peu hautaine, elle a été la fille d'honneur de Jeanne d'Albret, ce héros en jupons; elle épousa Jean de Secondat. Ses fils à l'aspect résolu, tous soldats, lui font cortége. C'est elle qui disait dans une lettre à Henri IV: « Sire, il avait plu à Votre Majesté de me témoigner combien elle a du regret à la mort de mes enfants; [1] mais le meilleur témoignage est l'honneur que vous me faites et l'assurance qu'il vous plait de me donner de porter à ceux qui me restent une pareille affection. Il n'est ici besoin, Sire, que je les dispose à rechercher la même occasion que celle qui m'a privé des autres; car ils y sont d'eux-mêmes tous disposés; mais si ma volonté peut rien ajouter au désir qu'ils en ont et s'il vous plait que je leur commande encore quelque chose où vous êtes, je n'aurai jamais autre volonté que la vôtre... »

Godefroy sortait de sa contemplation, la tête pleine de grands souvenirs, le cœur plein de grands sentiments et de grandes résolutions, réchauffé au contact de ces personnages qui, du haut de leurs vieux cadres dorés, semblaient lui raconter ce qu'ils avaient dit, ce qu'ils avaient fait, ce qu'ils avaient souffert pour l'honneur

---

[1] Quatre d'entr'eux périrent bravement au champ d'honneur dans la guerre de Hollande. L'un d'eux, Jean-Henri, succomba au siége d'Ostende après des prodiges de valeur. Henri IV disait de lui pendant le siége : *Tant que Roques sera en vie, Ostende sera à moi.* Il était âgé de 31 ans et lieutenant-général.

de leur nom, pour la gloire et la défense de leur pays, pour le service du roi, par amour de la religion et des devoirs sacrés qu'elle impose.

Il venait d'atteindre sa quinzième année, lorsqu'il fut admis au nombre des pages de Richelieu et le Cardinal, qui s'y connaissait, jugea bientôt que cet adolescent aux manières distinguées, à la mine intelligente, à l'œil vif et à la parole mesurée, toujours prêt, toujours attentif, toujours debout, n'aurait pas de peine à faire son chemin.

Quand il fut *hors de page*, il avait dix-neuf ans. Il débuta comme Mazarin par la carrière des armes avant d'être le fin diplomate qui fut mêlé avec tant de succès aux plus grandes affaires de son temps. Il portait déjà dans toute sa personne la grâce et la dignité de son rang. Jeune, beau, aristocrate au fond du cœur, brave comme son épée et d'une séduction parfaite, il brûlait de se signaler. Il s'arrache aux merveilles de la cour de France, dit adieu aux délices de Versailles, aux réceptions et aux fêtes de l'hôtel de Rambouillet et va offrir ses services en Hollande à Maurice de Nassau.

Le jeune gentilhomme agenais se fit remarquer et obtint une compagnie dans le régiment que commandait un de ses oncles, Pierre de Secondat.

Deux actions d'éclat, mentionnées par l'historiographe Dupleix, donnent une idée de sa bravoure.

Au siége de Landrecies, pour reconnaitre la place, il entre dans les fossés malgré les vives mousquetades de l'ennemi. En sortant de l'eau, il court se changer de vêtements dans une maison voisine qui, ébranlée par le canon d'une batterie assez proche, s'écroule et l'eût écrasé s'il n'avait été abrité miraculeusement par une poutre « dont un des bouts était en terre et l'autre reposait sur une cheminée.[1] »

Une autre fois, après la prise de Maubeuge, il est expédié, porteur d'un ordre ou d'un rapport vers le roi. Surpris avec sa faible escorte, par un gros de cavalerie espagnole, il se met en défense. La discipline voulait qu'on reculât, la colère et l'ardeur emportent d'Estrades et ses compagnons. Le jeune capitaine était partout à la fois, choisissant ses adversaires et improvisant çà et là des duels au

[1] Scip. Dupleix. — Notice de M. Labat.

milieu du combat. Les balles sifflaient, et le cheval de d'Estrades, qu'il avait forcé de se cabrer, bondit, frappé à mort. Trois ou quatre soldats français roulèrent de selle. Alors il fallut songer à la retraite. Bien qu'à pied et assez grièvement blessé, d'Estrades se retira sans fuir, tenant les Espagnols en respect avec la pointe de sa redoutable épée.[1]

Le jeune comte d'Estrades à vingt-cinq ans jouissait d'une brillante réputation ; il comptait de nombreux faits d'armes, des duels, des aventures ; il était aimable et spirituel. D'une taille élancée, habile dans tous les exercices du corps, l'œil grand, bien ouvert et plein de flammes ; la chevelure d'un noir de jais et retombant en boucles soyeuses à la manière des raffinés : c'était un cavalier accompli.[2]

La chanson et le roman l'avaient célébré sous le nom de *Théodat*. Depuis longtemps, il fréquentait les salons de l'hôtel de Rambouillet dont sa parenté et ses relations lui avaient ouvert les portes, rendez-vous de la société la plus élégante et la plus choisie. Là, il avait entendu les grands vers de Corneille et les petits vers de Voiture ; là, il avait assisté au premier sermon qu'improvisa Bossuet adolescent ; là, il avait rencontré la fleur de la noblesse de France, les Condé, Montausier, La Rochefoucault, Richelieu, les Grignan, les Sévigné, le marquis d'Avaux et tant d'autres ; des hommes de lettres, Corneille, Voiture, Benserade, Conrart, Mairet, Rotrou, Scarron, Ménage, Saint-Evremond, La Calprenède, etc. ; là, il avait admiré des femmes remarquables par leur beauté et par leur esprit : Mme de Longueville, Julie d'Angennes, Mlle de Coligny, Mme d'Aiguillon, Mme de Sablé, Mlle Paulet, Madeleine Scudéry, Mme de Lafayette, etc.

Dans cette société qui donnait le ton, toute femme jeune et belle

---

[1] Dupleix art. d'Estrades. — Notice de M. Labat.

[2] D'Estrades écrivait le 30 décembre 1666 (il avait alors 59 ans), à M. de Lionne, ministre des affaires étrangères : « Vous serez peut-être surpris de la nouvelle que je veux vous mander. C'est que sachant que M de Witt jouait une partie de paume contre M. le prince d'Orange, je fus le voir jouer et, après la partie finie ils me défièrent d'en jouer une avec un second. Je les pris au mot et sans me déshabiller ni prendre des chaussons, je primai et jouai en six jeux que je gagnai. Il y avait 30 ans que je n'avais joué à la paume. Vous jugez par là que je n'ai pas été des plus faibles dans ma jeunesse et que j'ai encore des bras et des jambes pour les employer au service du roi lorsqu'il m'en jugera digne. »

permettait à un gentilhomme de soupirer pour elle et de se déclarer son chevalier à la manière espagnole, selon les principes de Mme de Sablé et des *précieuses* de l'hôtel Rambouillet qui ne défendaient pas aux hommes de les servir et de les adorer, mais de la façon la plus respectueuse. Telles étaient les mœurs de cette époque : un gentilhomme ne passait pas pour honnête homme s'il n'avait pas une maitresse, c'est-à-dire une dame à laquelle il adressait de particuliers hommages et dont il portait les couleurs dans les fêtes de la paix et sur les champs de bataille. Il n'y avait pas une beauté si vertueuse qu'elle fût qui n'eût des amants, c'est-à-dire des soupirants en tout bien et en tout honneur.[1]

Le comte d'Estrades s'était déclaré pour Mlle Angélique du Pin, sœur cadette de Mme d'Harambure. Rien de gracieux, à ce qu'il parait, comme cette jeune personne qui avait tous les dons de l'esprit et du cœur, une beauté charmante avec ses cheveux blonds, ses yeux ravissants et sa bouche mignonne.[2] D'Estrades l'aima et son sentiment prit tous les caractères de la passion. Elle fut sa fiancée. Il porta ses couleurs. Il eut sans cesse sur lui son portrait contre lequel vint s'aplatir un jour une balle ennemie et qui ainsi lui sauva la vie.

Aussi quelle ne fut pas sa douleur, quel ne fut pas son désespoir en apprenant sa mort prématurée ! Tallemant prétend qu'il n'a plus ri depuis comme ce roi d'Angleterre, Henri, dont le sourire n'effleura plus les lèvres, quand la mer eût englouti la *Blanche-Nef* qui portait ses enfants. Le chroniqueur a évidemment exagéré. D'Estrades fut sans doute en proie à un profond chagrin, mais il avait trop d'énergie pour garder toujours béante cette plaie de son cœur. Nous le retrouvons d'ailleurs, peu d'années après, marié à Mlle de Lallier du Pin pour laquelle il éprouva une vive affection et qui le rendit heureux. Touchée de ses regrets pour Angélique, Mlle de Lallier entreprit de les adoucir, en arrivant peu à peu, à force d'illusions, à prendre la place de cette personne adorée avec qui elle avait, dit-on, quelque air de ressemblance. Elle savait qu'elle lui rappelait Angé-

---

[1] La jeunesse de Mme de Longueville, V. Cousin.

[2] Angélique du Pin, amie des Montausier, habituée de l'hôtel Rambouillet, était aimable, jouait du luth, chantait agréablement, d'un esprit si accort qu'elle se faisait aimer de tout le monde. (Tallemant des Réaux.)

lique ; loin de s'en plaindre et de s'en irriter, elle entretenait ce pieux et tendre souvenir avec cet héroïsme de l'amour qui s'enorgueillit de ses lâchetés.

Maintenant le comte Godefroy d'Estrades va commencer cette série d'actes qui lui ont fait un *grand nom*, au dire de Saint-Simon.[1] Jusque là il en était aux préliminaires comme soldat et comme diplomate. Il a trente ans ; il est colonel ; il a rempli quelques missions qui ont donné une haute idée de sa capacité. Le théâtre s'élargit et s'ouvre sur de grandes perspectives ; le rôle à jouer devient plus important et plus difficile. D'ailleurs son livre de *Lettres, Mémoires et Négociations* nous révèlera l'homme tout entier, ainsi que ceux qui l'associèrent à leurs travaux ou qui l'ont combattu, qu'il a pu connaitre, apprécier, juger avec sa pénétration, son impartialité et son expérience. Ce volumineux recueil nous introduit dans le monde politique du XVII[e] siècle sur le pied de l'intimité. C'est l'histoire avant la lettre ; ce sont les confidences mêmes des personnages ; on y saisit au vif les mobiles qui les conduisent, leurs intérêts, leurs calculs, leurs incertitudes, leurs rivalités, leurs haines, leurs ambitions, leurs découragements, toute cette poussière de sentiments, d'idées, de préoccupations humaines avec laquelle le hasard ou la Providence pétrit les événements.

II

La France, battant en brêche la domination espagnole et très vivement secondée dans sa lutte par le stathouder de Hollande, Henri d'Orange, avait un puissant intérêt à obtenir la neutralité du roi d'Angleterre, Charles I[er]. Il fallait au cardinal de Richelieu un négociateur habile et dévoué. Il jeta les yeux sur le comte d'Estrades.

Pour réussir dans cette délicate mission, le jeune ambassadeur devait d'abord s'adresser à la Reine, Marie-Henriette, qui exerçait une grande influence sur l'esprit de son mari. La reine, fille de Henri IV, avait des sympathies pour la France, sa patrie ; mais elle détestait Richelieu et sa politique ; elle avait accueilli la duchesse de Chevreuse, cette belle intrigante, honteusement chassée par le Cardinal et avait épousé avec passion sa querelle contre lui.

[1] Mémoires de Saint-Simon.

D'Estrades partit en novembre 1637. Dans la traversée il faillit périr, mais, au bout de neuf jours, il arriva sain et sauf à Londres.[1] Il sollicita une audience de la reine qui fit répondre « qu'elle serait bien aise de le voir aussitôt après son dîner.[2] »

Dans cette entrevue, il avait à faire revenir Marie-Henriette de ses préventions contre Richelieu qui se disait calomnié par Mme de Chevreuse et victime « de faux rapports, conformes aux manières d'agir malicieuses de cette femme.[3] » En vain il déploie les ressources de la plus persuasive éloquence, expose les intentions droites, les sentiments respectueux et dévoués du cardinal, fait un appel à l'amour-propre de la femme, à l'ambition de la reine ; Henriette, quoique souriante, repousse avec fierté les offres de service qui lui sont faites au nom du premier ministre du roi Louis XIII et déclare qu'elle « sait à n'en pouvoir douter que Son Eminence n'est pas de ses amis.[4] »

D'Estrades était trop adroit pour insister; il pria alors la reine de vouloir bien « par amitié pour le roi son maître » porter le roi son mari à rester neutre dans le cas où la guerre serait dirigée sur les côtes de Flandre par la France et ses alliés, les Etats des Provinces-Unies. Henriette répondit « qu'elle ne se mêlait guére des affaires de cette nature, » mais que pour être agréable au roi son frère, elle ménagerait une entrevue à l'envoyé français avec son mari.

Une réponse aussi froide ne laissait pas au comte d'Estrades un grand espoir sur le résultat de sa mission. Il vit néanmoins le roi d'Angleterre et plaida sa cause comme s'il devait la gagner, avec vivacité, avec entrain, avec une conviction sincère ; il essaya d'enlacer le prince dans la trame de ses discours, fit ressortir les avantages d'une étroite alliance entre la France et la Grande-Bretagne. En acceptant la neutralité, le monarque anglais restait maître de la mer ; tout le commerce se ferait par ses vaisseaux ; il fournirait les

[1] Je suis arrivé après avoir essuyé une furieuse tempête et touché sur le banc appelé Gouin, où notre vaisseau a pensé se briser, mais un coup de mer et le grand vent nous a fait passer heureusement par dessus le banc et nous avons gagné la rade des Dunes où j'ai pris la poste et me voilà à Londres. (Lettre à M. le cardinal de Richelieu, 24 novembre 1637.)

[2] *Idem*. Lettre à M. le cardinal de Richelieu.

[3] Instructions du cardinal de Richelieu au comte d'Estrades, t I.

[4] Lettre au cardinal de Richelieu (lettres et négociations, t. I).

approvisionnements aux parties belligérantes, ce qui serait une source de bénéfices pour son royaume; enfin il s'assurait l'appui de la France contre ceux de ses sujets qui oseraient tenter une rébellion.

Charles Ier ne se laissa pas ébranler. Tout en traitant l'ambassadeur avec la plus honorable courtoisie, avec cette grâce aristocratique qui était chez lui l'enveloppe de la ténacité la plus inflexible, il opposa un refus formel à ses propositions; il rappela ses engagements envers l'Espagne et parla au nom de l'honneur; il ajouta qu'il n'avait besoin d'aucun secours *pour châtier ses sujets* qui manqueraient à leur devoir.

D'Estrades avait donc complètement échoué, malgré les offres avantageuses qu'il était chargé de faire, malgré le besoin d'une alliance forte et sérieuse pour le roi d'Angleterre dans la position où il se trouvait vis-à-vis de son parlement et des factions. Mais l'envoyé de Richelieu sut mettre son voyage à profit. Il eut deux entretiens secrets avec un ministre protestant d'Ecosse, nommé Mobel et un gentilhomme nommé Gourdon. Le ministre « esprit plein de feu et violent » était fort irrité de n'avoir pu, depuis trois semaines, obtenir une audience du roi à qui il voulait révéler la conspiration qui se tramait dans son pays, le mécontentement qui gagnait les populations, l'entente qui allait s'établir entre elles et les mécontents d'Angleterre. Gourdon, député de la noblesse, confirma le dire de Mobel. L'occasion était bonne pour susciter de grands embarras au roi et à la reine de la Grande-Bretagne.

Cette occasion, le cardinal de Richelieu ne la laissa pas échapper. Il écrivit au comte d'Estrades « qu'il était fort satisfait de sa conduite. » Il fit partir pour l'Ecosse son aumônier, l'abbé Chambre, écossais d'origine, afin de nouer des relations avec Mobel et Gourdon. Il promit son crédit, sa protection, des hommes, de l'argent; il promit tout pour se venger. « L'année ne se passera pas, disait-il, que le roi et la reine d'Angleterre ne se repentent d'avoir opposé à mes offres un refus dédaigneux. » En effet, la révolte prit bientôt de vastes proportions; le Cardinal attisa l'incendie; le jour arriva de cette terrible révolution qui devait conduire Charles Ier à l'échafaud et l'infortunée Henriette sur la terre d'exil.

En quittant l'Angleterre, d'Estrades se rendit auprès du prince d'Orange pour concerter avec lui le plan de la prochaine campagne contre les Espagnols. Le prince devait attaquer Anvers pendant

qu'un de nos corps d'armée attaquerait Saint-Omer. L'envoyé français et le prince se connaissaient déjà; ils s'étaient vus plusieurs fois sur le champ de bataille; mais Henri d'Orange ignorait tout ce qu'il y avait de ressources dans l'esprit de l'homme qu'on lui adjoignait comme auxiliaire. Il voulut le tâter. Tête à tête, ils faisaient de longues promenades tantôt en voiture, tantôt à pied, dans la résidence de Honslaerdick. D'Estrades étonna le stathouder par le charme de sa conversation, par la variété et l'étendue de ses connaissances, par son coup d'œil juste et pénétrant. Peu à peu il le conquit, et Saint-Simon a eu raison de dire que le prince si réservé, légèrement enclin à la dissimulation et à la défiance, eut pour lui « estime, amitié et autant de confiance que cela se pouvait entre eux. »

Richelieu était émerveillé des succès du comte d'Estrades. — « On ne peut mieux, lui écrivait-il, servir le roi que vous faites et vous vous êtes si bien conduit près le prince d'Orange que je vous témoigne avec joie la satisfaction que j'en ai (6 janvier 1638).[1] »

Le prince d'Orange accorda à d'Estrades un brevet de capitaine de cavalerie ; peu de temps après, il le fit colonel et l'emmena avec lui au siége d'Anvers où notre compatriote se distingua autant par la supériorité de son intelligence que par sa valeur.

Ici se place un incident assez curieux.

Le père Monot, jésuite et confesseur de la duchesse de Savoie, intriguait sourdement pour la puissance Espagnole. Richelieu en acquiert la certitude et veut promptement mettre fin à ces intrigues. Il a besoin d'un homme de tact et de résolution ; il choisit d'Estrades. D'Estrades va demander à la duchesse, au nom du roi, l'arrestation du P. Monot; elle pousse les hauts cris et déclare qu'elle répond de

---

[1] La satisfaction du cardinal ordinairement très réservé, est confirmée en termes flatteurs dans cette lettre adressée par M. de Chavigny au comte d'Estrades : « Je « prends un si grand intérêt à tout ce qui vous regarde que je ne serais pas satisfait « si je ne vous le témoignais. Vous serez bien aise d'apprendre que Monseigneur a « parlé de vous pendant une demi-heure, louant votre adresse et votre conduite dans « les conférences que vous avez eues avec le prince d'Orange. Il vous a mis sur les « mémoires de ceux qui auront les premiers grands gouvernements et il a parlé de « vous au roi d'une manière si obligeante qu'il vous a distingué de tous ceux qui « sont dans l'emploi. »

son confesseur comme d'elle-même Elle se plaint en termes amers de la violence qu'on lui fait subir et verse d'abondantes larmes.

D'Estrades laissa la princesse donner un libre cours à son désespoir ; puis insistant sur la culpabilité de Monot dont on avait la preuve, il la ramena avec beaucoup de douceur, lui fit entrevoir les dangers d'une résistance inutile, l'avantage de servir la politique du roi par la possibilité d'un mariage du dauphin (au berceau) avec la princesse Adélaïde de Savoie (âgée de cinq ans). Insensiblement la duchesse se calma et demanda à réfléchir.

Dans l'intervalle, le comte d'Estrades alla rendre compte de ce qui s'était passé au cardinal La Valette qui commandait l'armée française en Piémont et fit mettre à sa disposition mille chevaux pour opérer l'arrestation du P. Monot qui, dès le point du jour, devait se rendre au château de Villa-Nova, à trois lieues d'Yvrée. Monot fut pris. La Valette envoya aussitôt son lieutenant de Gardes avec trente hommes pour le conduire à Pignerol sans passer par Turin.

Le lendemain, d'Estrades fut reçu avec le cardinal La Valette par la duchesse de Savoie. Nouvelle scène. La princesse pleure, crie, s'emporte plus fort que jamais. Elle prétend que M. d'Estrades « l'a « amusée par de belles paroles » en lui proposant le mariage du dauphin. Mgr La Valette l'assure que rien n'était plus sincère que les intentions du roi et de Richelieu. Alors elle leur tend gracieusement la main avec un aimable sourire et leur dit : « Si le P. Monot est réellement coupable, il faut qu'il soit puni.[1] »

A la suite de cette expédition, d'Estrades revint auprès du prince d'Orange qui l'associa à toutes ses opérations militaires et ne prenait aucune décision sans le consulter.

Cependant le gouvernement espagnol réunit une flotte dans la Corogne et en confia le commandement à son plus habile amiral, Dom Antonio Doguendo. Cette flotte devait jeter 12,000 hommes sur les côtes de Flandre. Aussitôt le prince fut avisé de ces préparatifs et, « comme il était lent de son naturel » suivant l'expression de Richelieu, d'Estrades reçut ordre de le presser d'expédier une flotte à la rencontre de celle d'Espagne, avec promesse du concours actif de la marine française.

---

[1] Lettres, mémoires et négociations du comte d'Estrades, t. I.

Le stathouder fit équiper deux flottes au lieu d'une. La première fut placée sous les ordres de l'amiral Tromp et devait attaquer les Espagnols aux Dunes ; la seconde était commandée par le vice-amiral de Zélande, Jean Evertz , et était chargée de rester en observation entre les Dunes et Dunkerque. L'amiral Tromp livra le combat malgré la présence de la flotte anglaise, qui garda une prudente neutralité. Le combat dura quatre heures. Les Espagnols furent battus : enveloppé par dix vaisseaux hollandais, Dom Antonio Doguendo eut beaucoup de peine à se dégager.

Richelieu envoya ses félicitations au prince d'Orange et écrivit en ces termes au comte d'Estrades :

« Vous donnerez à madame la princesse d'Orange de la part du « roi des pendants d'oreilles de diamants, que Lopez m'a vendus cin- « quante mille écus; vous l'assurerez de mes très humbles services « et lui ferez entendre qu'elle doit à mes soins la gratification que « le roi lui fait.[1] »

III

Le comte d'Estrades dut à une circonstance singulière de jouer un rôle important dans la tragique aventure qu'on a appelée la *Conspiration de Cinq-Mars* (1642).

Richelieu avait donné au roi pour favori un tout jeune homme, nommé d'Effiat de Cinq-Mars, étourdi qui par ses boutades et ses caprices devait jeter quelques distractions dans la vie monotone du roi, et en même temps avertir le ministre de tout ce qui se passait dans la chambre royale. Cinq-Mars avait de l'esprit, de l'ambition, des amis nombreux; il se lassa d'être, sous le titre de grand écuyer, le *joujou* d'un roi triste, quinteux, dont les affections étaient passagères et qui passait tout son temps à la chasse; il se lassa d'être l'espion du cardinal qui lui faisait sentir brutalement sa dépendance et le traitait comme un enfant : d'ailleurs il voyait Louis profondément dégoûté de la domination de son ministre, et prêt à approuver quiconque le débarrasserait de lui. Il se lia avec tous les mécontents, la reine, le duc d'Orléans, le duc de Bouillon, et confia son projet à

---

[1] Lettres, mémoires, négociations du comte d'Estrades, t. I.

son ami de Thou, fils de l'historien ; puis il montra doucement au roi que le cardinal ne bouleversait toute l'Europe que pour se rendre nécessaire ; il lui parla de la paix tant désirée par ses peuples, réduits à la dernière misère ; il lui fit honte de la servitude où il était tenu, enfin il lui rappela la manière dont il s'était débarrassé du maréchal d'Ancre. Louis ne répondait rien, mais semblait approuver le favori par son silence. Cependant comme Cinq-Mars savait que sa tête dépendait d'une seule indiscrétion du roi, il voulut s'assurer une retraite : Sedan fut choisi ; mais le duc de Bouillon refusa de lui donner asile dans sa principauté, s'il n'avait l'assistance des étrangers. Alors l'on traita avec l'Espagne ; et les conjurés s'engagèrent à livrer une place française à l'armée espagnole, qui appuierait le complot, à rendre au roi catholique tous les pays conquis sur lui, à n'agir que par ses ordres, etc. — Richelieu eut vent de la conspiration.

Cependant le roi et le cardinal, tous deux malades, marchèrent avec une puissante armée à la conquête du Roussillon. Cinq-Mars continua pendant ce voyage, à travailler l'esprit de son maitre, et il le disposa si bien, que, selon l'opinion commune, « le roi était tacitement le chef du complot ; le grand écuyer en était l'âme ; le nom dont on se servait était celui du duc d'Orléans, et leur conseil était le duc de Bouillon.[1] »

En arrivant à Perpignan, Louis XIII témoigna tant de froideur au Cardinal que celui-ci se crut perdu et, surmontant ses souffrances, il s'en alla à Tarascon, pour être plus près d'Avignon ou de l'Italie. Là, il parvint à se procurer une copie du traité de Cinq-Mars avec l'Espagne ; il l'envoya au roi par Chavigny. Aussitôt Louis se rendit à Narbonne, tout changé et résolu à sévir : il savait pourtant qu'il allait retomber plus rudement que jamais sous la main de son ministre ; mais cette pensée de la conservation de l'Etat, qui l'avait toujours dominé et qui honore seule sa mémoire, l'emporta encore. Cinq-Mars et de Thou furent arrêtés ; le duc de Bouillon fut saisi au milieu de son armée et renfermé dans la citadelle de Casal ; le duc d'Orléans dut rester à Blois prisonnier.

Le roi retourna à Paris après avoir donné ordre d'instruire promptement le procès des conjurés. Richelieu, éloigné de Louis XIII, ne

---

[1] Mémoires de Mme de Motteville, t. I, p. 400.

se crut pas encore certain de la victoire ; il craignit pour sa puissance, pour son crédit, pour sa vie même ; il avait tout à redouter d'un prince qui cachait sous les nuages de sa sombre mélancolie une volonté fantasque, chancelante et mobile.

Ce fut alors qu'il eut la pensée de recourir à l'influence dont jouissait le comte d'Estrades auprès du prince d'Orange pour obtenir en sa faveur l'intervention de ce puissant allié de la France. Il envoya à d'Estrades le secrétaire Dalidos, chargé de lui donner des détails confidentiels sur la conspiration de Cinq-Mars. Il le pria de faire écrire au roi par le prince d'Orange qu'il romprait toute alliance si le cardinal était sacrifié ou se retirait des affaires ; que sa confiance en lui était absolue.

Richelieu espérait beaucoup de cette intervention ; il recommanda à d'Estrades de ne rien négliger pour le succès de sa démarche : « J'attends de votre savoir faire un bon succès de ce que vous traitez, je le regarderai comme un effet de l'amitié que vous avez pour moi ; vous pouvez être assuré de la mienne.[1] »

Ainsi s'exprimait le cardinal. D'Estrades se mit à l'œuvre. Henri d'Orange écrivit tout ce qu'on voulut. Mais, à son tour, il pressa vivement d'Estrades de demander au roi et à son premier ministre la grâce du duc de Bouillon qui était son neveu. Notre compatriote se montra à cette occasion digne de la confiance de Richelieu et du prince d'Orange. Il put rendre à l'un et à l'autre le service qu'ils attendaient de lui, tant son caractère, son dévouement et sa capacité lui donnaient de l'ascendant sur ces deux personnages !

Pour appuyer ses instances en faveur du duc de Bouillon, il partit pour la France. Il vit le roi, il vit le cardinal, il exposa le but de sa mission avec ce tact, cette haute raison, cette force de logique qui le caractérisaient. Mais laissons-le parler lui-même. Sa lettre au prince d'Orange, en date du 4 septembre 1642, est une intéressante page d'histoire :

« Monseigneur, j'ai différé de rendre compte à Votre Altesse de ce qui s'est passé dans l'audience que j'ai eue du roi à Livry où Sa Majesté était pour prendre le plaisir de la chasse et se remettre des fatigues d'un grand voyage. Par ce que j'ai dit au roi, ayant relation

[1] Lettres, mémoires, négociations du comte d'Estrades, t. I.

aux intérêts de M. le cardinal, j'ai dû attendre d'être auprès de lui, pour lui expliquer mieux tout ce qui s'est passé et pouvoir ensuite informer Votre Altesse de ses sentiments.

« Je commencerai par vous dire, qu'avant de voir le roi, je fus rendre visite à MM. de Chavigny et Desnoyers, et leur fis part de l'instruction que Votre Altesse m'avait donnée ; après l'avoir lue, ils me témoignèrent beaucoup de joie d'y remarquer l'amitié que Votre Altesse faisait paraitre pour M. le cardinal, et ils furent d'avis que j'allasse trouver le roi sans eux ; ce que je fis aussitôt.

« Dès que Sa Majesté sut que j'étais à la porte de sa chambre, elle me fit entrer, me demanda fort des nouvelles de la santé de Votre Altesse, et dit devant tout le monde que vous lui aviez sauvé son armée d'Allemagne, et qu'elle n'oublierait jamais ce service.

« Quand le roi fut habillé, il entra seul dans son cabinet et me fit appeler ; je lui rendis la lettre de Votre Altesse : Après l'avoir lue, il me dit qu'il n'avait jamais eu l'intention d'ôter ses affaires d'entre les mains de M. le cardinal, ni de l'éloigner d'auprès de sa personne ; et pour preuve de cela, qu'il l'avait laissé seul à commander son armée, avec tout pouvoir ; mais que tout le désordre qui était arrivé venait de M. le duc de Bouillon, qui avait débauché Monsieur (Gaston d'Orléans), et M. le Grand (Cinq-Mars), et qu'il méritait d'avoir la tête tranchée comme le plus criminel.

« Je répondis au roi que Votre Altesse le suppliait de sauver la vie à M. le duc de Bouillon à sa considération ; qu'il lui serait bien rude de voir le sang de son neveu répandu sur un échafaud, dans les temps qu'elle hazardait sa personne et les forces des Etats pour rendre des services considérables à Sa Majesté ; qu'elle sçavait sûrement que c'était M. le Grand qui avait débauché M. le duc de Bouillon par de fausses confidences, lui disant que M. le cardinal le vouloit perdre, que ledit cardinal étoit ruiné auprés de Sa Majesté, et qu'elle s'en déferait dans peu de temps ; que M. le duc de Bouillon avoit été trop facile à croire cet esprit ambitieux, qui le persuadoit tous les jours par des conférences secrètes, et lui faisoit entendre qu'il gouvernoit entièrement Sa Majesté et qu'elle se déferoit de M. le cardinal dans son voyage. Qu'étant aussi persuadé que vous l'êtes de ce que je raportois de votre part, il y avoit à craindre que si Sa Majesté n'accordoit à votre prière la vie de M. le duc de Bouillon, et ne faisoit châtier M. le Grand comme criminel, pour faire voir par là qu'elle n'avoit jamais eu dessein d'ôter à M. le Cardinal

la direction de ses affaires, Votre Altesse ne prit enfin le parti d'accepter les offres qui lui sont faites par le roi d'Espagne, tant pour lui que pour les Etats, et de conclure son traité avec cette Couronne.

« Le roi ne me répondit rien, et envoya chercher MM. de Chavigny et Desnoyers : en attendant qu'ils vinssent, il me commanda de lui faire le détail de la marche que Vôtre Altesse avoit faite depuis Bois-le-Duc jusqu'à Ordinghen, ses campemens et les ordres de la bataille en cas que Votre Altesse eût rencontré l'armée d'Espagne sur son passage. Il me parût satisfait de la révélation que je lui en fis, et MM. de Chavigny et Desnoyers étant venus, je me retirai. Le roi tint conseil deux heures, ensuite de quoi Sa Majesté me fit appeler, et me dit qu'en considération de Votre Altesse elle sauverait la vie à M. le duc de Bouillon ; qu'elle avoit résolu de me dépêcher vers M. le cardinal, avec tous les ordres nécessaires pour faire le procès à M. le Grand, et qu'elle ne lui pardonneroit pas.

« Je partis le même jour en poste pour aller à Lyon, où je trouvai M. le comte de Roussi, qui était venu avec Mme de Bouillon. Je lui fis entendre les intentions de Votre Altesse. Il se joignit à moi pour solliciter les intérêts de M. le duc de Bouillon, où il lui donna des marques d'amitié très grandes par des avis secrets, et il fut agréé pour aller trouver la duchesse de Bouillon la douairière, afin de la disposer à ne résister pas aux conditions qui furent arrêtées de la part du roi avec M. de Bouillon, de remettre Sedan entre les mains de Sa Majesté.

« Je fus reçu de Mgr le cardinal avec des sentimens si tendres de reconnoissance pour Votre Altesse, tant sur mon instruction que je lui ai montrée, que sur ce que j'avois dit de votre part au roi, que je ne puis assez témoigner à Votre Altesse. Il me dit qu'il lui donneroit des marques de reconnoissance, en faisant obtenir des grâces à M. le duc de Bouillon, en votre considération seule, qu'il n'auroit jamais eües sans la prière de Votre Altesse. Il ajouta qu'il me chargeait d'assurer Votre Altesse qu'il était si pénétré des bontez qu'elle lui avoit témoignées en cette rencontre, qu'il n'en perdrait jamais le souvenir; que Votre Altesse pouvait disposer de ses biens, de sa fortune, de tout ce qu'il a au monde; qu'il serait toujours prêt à les sacrifier pour son service. M. le cardinal Mazarin entra dans sa chambre dans les tems qu'il me parlait; il voulut se retirer, mais M. le Cardinal le rappela, et répéta devant lui tout ce qu'il venait de dire.

« Il me fut permis de voir M. le duc de Bouillon, que je trouvai fort abbatu, ayant déjà été interrogé deux fois, et se croyant perdu. Je l'assurai que Votre Altesse ne l'abandonnoit pas, et qu'elle m'avait envoyé exprés auprès du roi et de M. le Cardinal pour tâcher de lui sauver la vie ; que j'avois grande espérance d'en venir à bout, mais qu'il lui en couteroit Sedan, pour lequel il recevroit une bonne récompense. Il se jetta à mon col, et me dit qu'il avoit les dernières obligations à Votre Altesse, et qu'il feroit tout ce qu'on désirerait de lui, pourvu qu'on lui sauvât la vie.

« J'en fis mon rapport à M. le cardinal Duc; et dès le même jour M. le cardinal de Mazarin eut ordre d'en aller signer le traité avec M. le duc de Bouillon : et nous devons partir ensemble dans deux jours pour aller à Sedan pour l'exécution de ce qui a été arrêté. M. le cardinal Duc a prié M. le comte de Roussi d'aller devant disposer Mme la duchesse de Bouillon Douairière à n'y apporter aucunes difficultez vu le péril que M. le duc de Bouillon courroit de sa vie en cas de refus des conditions proposées. Sur quoi je dirai que M. le comte de Roussi fut arrêté par les nouvelles qui nous vinrent de la mort de Mme la duchesse de Bouillon douairière, dont M. le Cardinal fut fort touché, la croyant mieux intentionnée que Mme la duchesse de Bouillon, sa belle-fille, qui a toujours conservé de l'inclination et de l'intelligence pour l'Espagne.

« Je donnerai avis à V. A. de tout ce qui se passera lorsque je serai à Sedan, où je vais par ordre de M. le Cardinal-Duc, avec M. le cardinal Mazarin.

« Je dois aussi dire à V. A. qu'on ne peut point témoigner plus de respect pour elle, et plus de désir d'avoir son amitié, que fait M. le cardinal Mazarin; c'est une personne de grand mérite, et qui fait toutes les affaires sous M. le Cardinal-Duc.[1] »

On sait quel fut le dénoûment de ce drame. Gaston d'Orléans avoua tout et sacrifia ses complices. En récompense de ses aveux, il fut dépouillé de ses principaux domaines, déclaré indigne d'exercer la régence et rélégué à Blois. Le duc de Bouillon obtint sa grâce en cédant en échange de quelques seigneuries dans l'intérieur du royaume, sa principauté qui fut dès lors réunie à la couronne. Quant à Cinq-Mars et de Thou, ils furent amenés à Lyon et traduits devant

---

[1] Lettres, mémoires et négociations du comte d'Estrades, t. I.

une commission présidée par le chancelier. La déposition de Gaston leur ôtait tout moyen de défense : d'ailleurs Cinq-Mars confessa tout à son tour, et entraîna ainsi dans sa perte son ami coupable seulement de n'avoir pas révélé le complot; ils furent condamnés à mort et exécutés.

IV

D'Estrades était encore en France lorsqu'éclata la fameuse querelle entre Coligny et le duc de Guise à propos de la duchesse de Longueville (1643). La duchesse passait pour entretenir une intrigue amoureuse avec Coligny. On citait d'elle des lettres compromettantes. Mme de Montbazon s'était faite avec complaisance l'écho de ces calomnies et son amant, le duc de Guise, avait tenu quelques propos inconsidérés. Coligny crut devoir intervenir et pria le comte d'Estrades d'être son second contre le duc de Guise.

D'Estrades avait alors trente-six ans. Certainement il était aussi brave que dans sa première jeunesse (et il le prouva bien), mais il redoutait les conséquences de ce duel et chercha à en détourner son ami et parent Coligny. « Dans le premier quart du XVIIe siècle, le duel était une mode à la fois utile et désastreuse qui entretenait les mœurs guerrières de la noblesse, mais qui la moissonnait presqu'à l'égal des combats, et pour les causes les plus frivoles. Tirer l'épée pour une bagatelle était devenu l'accompagnement obligé des belles manières, et, comme la galanterie avait ses élégants, le duel avait aussi ses raffinés. En quelques années, neuf cents gentilhommes avaient péri dans des combats particuliers. Pour arrêter ce fléau, Richelieu avait fait rendre au roi l'édit terrible qui punissait la mort par la mort et envoyait les provocateurs de la Place-Royale à la place de Grève.[1] Richelieu fut inflexible, et l'exemple de Montmorency-Boutteville, décapité avec son second, le comte Deschapelles, pour avoir provoqué Beuvron et s'être battu avec lui, imprima une terreur salutaire et rendit assez rares les infractions à l'édit. Coligny brava tout ; il fit appeler Guise et au jour marqué, les deux nobles adversaires, assistés de leurs seconds, d'Estrades et Bridieu, se rencontrèrent à la Place-Royale.[2] »

[1] La Place-Royale était le théâtre accoutumé de ces sortes de combats.

[2] V. Cousin. — La Jeunesse de Mme de Longueville.

C'est le 12 décembre au matin que d'Estrades alla appeler le duc de Guise de la part de Coligny. Le rendez-vous fut pris pour le jour même, à la Place-Royale, à trois heures. Coligny relevait d'une longue maladie ; faible et languissant, malgré son courage, il n'opposa presque pas de résistance à son adversaire et, après quelques passes, il tomba mourant sur le carreau.

L'intérêt des spectateurs dut naturellement se concentrer sur les deux seconds qui étaient dignes l'un de l'autre. Les seconds étaient alors des témoins qui se battaient.

Godefroi, comte d'Estrades, adroit, brave, joignait le sang-froid à l'impétuosité gasconne ; il eut presque autant de duels que le cardinal de Retz qui avait si souvent la rapière à la main. Un jour, à ce que raconte Tallemant,[1] se battant contre un matamore qui se mit sur le bord d'un petit fossé et dit à d'Estrades : je ne passerai pas ce fossé ; et moi, dit d'Estrades en faisant une raie derrière soi : je ne passerai pas cette raie. Ils se battent : d'Estrades le tue. Le second du duc de Guise était le marquis de Bridieu ; d'une force prodigieuse, courageux jusqu'à la témérité, il rappelait par sa stature le Porthos légendaire d'Alexandre Dumas.

Bridieu et d'Estrades engagèrent la lutte ; les épées se joignirent. Après quelques tâtonnements de part et d'autre, les coups furent portés et parés. Epiant un jour pour y pénétrer, les lames liées par les pointes, tournaient l'une autour de l'autre, tantôt lentes, tantôt rapides, avec des malices et des prudences qui prouvaient la force des deux combattants.

Enfin Bridieu atteignit d'Estrades au bras gauche, mais celui-ci répliqua aussitôt par une vigoureuse estocade en pleine poitrine. Le sang jaillit à flots. Sentant qu'il ne pouvait continuer le combat, Bridieu se jeta sur d'Estrades, l'enlaça de ses deux bras et cherchait à l'étouffer. D'Estrades fit des efforts inouis pour échapper à cette étreinte de fer. Les deux adversaires roulèrent à terre et on vint les séparer.

Telle fut l'issue de ce duel, le dernier, je crois, des duels célèbres de la Place-Royale. Il fit dans Paris, dit Maupassant, un fracas terrible. L'affaire fut déférée au Parlement, mais les poursuites de la justice s'arrêtèrent devant le crédit de Condé, et surtout devant

[1] Tome V, p. 230.

l'état déplorable où l'on sut bientôt qu'était Coligny, le principal coupable puisqu'il avait été le provocateur.[1]

A la nouvelle que le comte d'Estrades était ou pouvait être inquiété pour cette affaire, le prince d'Orange (Frédéric-Henri) lui adressa aussitôt cette lettre affectueuse :

« J'apprends que vous êtes poursuivi au Parlement et disgrâcié de la Reine-Mère pour avoir servi M. de Coligny, votre parent et le mien, dans une affaire d'honneur ; je vous prie de quitter un pays où l'on ne connait pas les bonnes gens comme vous êtes, et de me venir trouver ici, où je partagerai avec vous ce que j'ai, pour vous témoigner l'estime et l'amitié que j'ai pour votre personne. — Je vous envoye une lettre de change de 100,000 livres sur le sieur Hœust, qui vous les délivrera aussitôt ; si vous avez besoin de davantage, vous n'avez qu'à en prendre et me venir trouver incessamment sans vous arrêter plus longtemps en France *où l'on ne sait pas ce que vous valez.*[2] » (Avril 1644.)

V

Mazarin et le comte d'Estrades s'étaient souvent rencontrés dans le cabinet du cardinal Richelieu. Ils s'étaient appréciés et compris. Tous deux étaient dévoués à cette politique qui avait pour but la grandeur de la France. En prenant le timon des affaires, Mazarin songea aussitôt à utiliser les talents et l'expérience de notre compatriote. Il l'attacha à sa personne en le nommant capitaine de ses gardes, et il en fit le lieutenant de sa diplomatie.

Nommé ambassadeur du roi auprès des Etats-Généraux, le comte d'Estrades se rendit en Hollande et vit les missions pour lui se multiplier vers les princes de l'Empire, en Piémont et en plusieurs autres lieux, afin de resserrer partout l'alliance française. En même temps il reçut de l'emploi comme maréchal de camp dans la grande armée qui alla combattre en Allemagne sous les ordres du cardinal La Valette, et il y marqua par des services signalés ; lorsque Condé vint assiéger et prendre Dunkerque, d'Estrades facilita cette conquête, en mettant par son entremise la flotte hollandaise au secours des

[1] Coligny mourut quelque temps après de ses blessures.

[2] Lettres, Mémoires, Négociations du comte d'Estrades, t. I.

assiégeants (1646). De là il se transporta en Italie, et concourut à la prise de Piombino et de Portolongono. Toutefois des préliminaires de paix étaient ouverts depuis longtemps ; des conférences, où il figura comme dépositaire de la pensée de Mazarin, avaient lieu entre les divers Etats. C'était le prélude du traité de Munster ou de Westphalie qui régla de grands intérêts, fit trève à la guerre d'Allemagne et assura plusieurs conquêtes à la France.[1]

Malgré la victoire de Lens, malgré les négociations de d'Estrades, l'Espagne s'obstina à ne pas désarmer. On ne peut pas dire tous les efforts que fit Mazarin, en 1648, pour amener cette puissance à lui céder les Pays-Bas. Il offrit, avec la Catalogne tout entière, le jeune Louis XIV pour la jeune infante Marie-Thérèse. En même temps, il envoya d'Estrades en Hollande pour y faire agréer l'arrangement qu'il désirait avec passion ; il alla jusqu'à proposer Anvers au commerce hollandais.[2] Peine inutile ! Alors l'envoyé du premier ministre endosse la casaque du soldat et va se mettre à la disposition du maréchal de Praslin dont l'armée opérait en Flandre contre les Espagnols. Il accomplit des prodiges de valeur à la bataille de Rethel, et reçut successivement le commandement de Bergues, de Mardick et de Dunkerque (1650).

Le 5 février 1652, Cromwel lui envoya son colonel des gardes, M. de Fitz-James, pour offrir deux millions contre la cession de Dunkerque. Le Protecteur s'engageait en outre de fournir 50 vaisseaux et 15,000 hommes et de se déclarer ouvertement contre l'Espagne.

D'Estrades feignit l'indignation et se levant de son siége, il répondit à M. de Fitz-James : « — Colonel, si les troubles de la guerre civile, qui déchirent la France, ne m'imposaient le devoir de transmettre votre proposition à la reine et à son premier ministre, je vous aurais fait jeter à la mer pour m'avoir cru capable de trahir mon roi. Je

---

[1] Notice de M. Labat. — Biogr. univers. de Michaud.

[2] Il écrivit à d'Estrades : « Je vous envoie le pouvoir du roi pour traiter avec le Prince et les Etats, et ce sera le plus grand service que vous sçauriez jamais rendre au roi ; et en mon particulier je vous saurai très bon gré si vous portez le Prince à rompre avec l'Espagne : ce qui romproit toutes les mesures de mes ennemis et dissiperoit les cabales et factions qui paraissent à la Cour et dans le Parlement contre moi. Je vous prie de ne rien négliger pour faire réussir cette affaire, qui est très importante. » (Lett. mém. négociat. du comte d'Estrades, t. I.)

vous retiens prisonnier jusqu'à ce qu'une réponse m'ait été transmise de la Cour. »

Puis il réunit son conseil, composé de M. de Vuitermont, commandant des gardes, et de tous les chefs des corps en garnison à Dunkerque; il lui fit part de la proposition de Cromwel et, en même temps, il dépêcha à Mazarin M. de Las, major de la place, pour l'avertir que Gravelines n'avait du blé que pour quinze jours; qu'à Dunkerque on était obligé de diminuer de moitié la ration du soldat, que la maladie exerçait des ravages sérieux ; que si Gravelines succombait, la position ne serait plus tenable, toute communication étant fermée par Furnes, Bergues et Bourbourg. Enfin il insista pour qu'on prît au mot le Protecteur, regardant comme une bonne fortune, dans le moment, d'acheter l'alliance anglaise au prix de la cession de Dunkerque.

Le Cardinal trouva fort sensé l'avis du comte d'Estrades et était prêt à y adhérer. Malheureusement M. de Châteauneuf influença la reine qui opposa la plus vive résistance à tout projet de traité avec Cromwel. Ce fut une faute. L'archiduc Léopold accourut avec des forces considérables assiéger Dunkerque, et d'Estrades prépara résolûment ses moyens de défense. Cette défense fut héroïque. Aprés trente-neuf jours de tranchée ouverte, l'assaut avait été livré et la place emportée. La garnison, à moitié réduite par la faim et les privations, tentait une sortie désespérée. D'Estrades, à cheval, s'élance au plus épais de la mêlée. Sous un soleil de feu (11 septembre), à travers les tourbillons d'une poussière aveuglante, impossible de distinguer ses adversaires. L'ivresse du combat le poussa au milieu des Espagnols. On l'entoure, on l'accable, on l'écrase; il résiste et se défend en vrai lion. A vingt pas de lui sont les Français ; mais son cheval vient d'être abattu d'un coup de hache, et pour les rejoindre il ne lui reste que son épée. N'importe, il se fraie un chemin à travers cette muraille humaine, et, toujours avançant sur cette route de cadavres, il aperçoit les siens qui accourent. « Courage, lui crie Vuitermont, nous voilà ! » A ces mots, ses forces épuisées se raniment, la muraille de chair s'ébranle, et par sa brèche passe le vaillant gouverneur.[1]

---

[1] Ce glorieux fait d'armes n'empêcha pas la reddition de Dunkerque, qui fut reprise après la journée des Dunes, le 14 juin 1658, par le maréchal de Turenne, mais restituée aux Anglais, suivant les stipulations d'un traité conclu avec Cromwell.

VI

Toujours fidèle à la cause royale dans ces troubles de la Fronde où tant d'hommes de mérite vinrent se compromettre, le comte d'Estrades fut chargé des places et gouvernements de Tours, La Rochelle, Brouage, Oléron, fort de La Prée, pays d'Aunis et îles adjacentes. Enfin, désirant frapper un grand coup en Guienne, Mazarin l'envoya dans cette province à la tête d'un corps d'armée, avec le titre de lieutenant général. « J'espère un bon succès de cette entreprise, lui écrivit le cardinal, par la confiance que j'ai en vous et en votre capacité et expérience dans la guerre (mai 1653).[1] »

Mazarin ne fut pas trompé dans son attente.

Le comte d'Estrades leva des troupes dans l'Aunis et se présenta devant Bourg qui avait une garnison de 3,000 Espagnols. La place fut investie dès le soir même et attaquée avec une telle vigueur qu'elle capitula au bout de deux jours. Pendant que le duc de Candale se dirigeait sur Bergerac et que le duc de Vendôme allait enlever le poste de Lormont, d'Estrades se rendit à Libourne dont le comte de More était gouverneur. Après quarante-huit heures de lutte, la garnison, composée de 1,800 hommes de pied et de 200 chevaux appartenant à l'armée des Princes, ouvrit les portes de la ville et mit bas les armes. Lormont fut occupé par les troupes royales, et la flotte espagnole qui venait à son secours avec 3,000 hommes, dut regagner Bordeaux.

On s'attendait à un combat naval. La flotte du Roi reçut un renfort de 1,200 marins et de 4,000 soldats; on s'empara de l'île de Cazaux avant d'en venir aux mains avec la flotte espagnole. Tout-à-coup celle-ci leva l'ancre. Atteinte près de Royan, elle essaya de se défendre, mais elle perdit deux grands vaisseaux et *trois flutes.* Il y eut 1,800 prisonniers.

Après cet exploit, d'Estrades fit débarquer toute son infanterie et marchant à sa tête, il arriva devant Bordeaux qui finit par reconnaître l'autorité royale (septembre 1653).[2]

---

[1] Lettres, mémoires, négociations du comte d'Estrades, t. II.

[2] Lettre de d'Estrades au cardinal Mazarin.

Le roi lui témoigna sa satisfaction en le nommant, sur la proposition de Mazarin, gouverneur de la Guienne et maire perpétuel de Bordeaux.

« Cette charge de maire de Bordeaux, lui disait le cardinal dans une de ses dépêches, a été possédée par les maréchaux de Biron, de Matignon, d'Ornano et de Roquelaure. Vos services méritent la même dignité qu'ils ont eüe, et on vous la destine à la première promotion.[1] »

D'Estrades n'était ni courtisan ni solliciteur. Il attendit longtemps, sans se plaindre, la réalisation des promesses de Mazarin. Ce fut seulement vingt-deux ans après, en 1675, qu'il fut élevé à la dignité de maréchal de France.

Il n'en remplit pas moins ses devoirs avec le même zèle et avec le même dévoûment. Il fit, à l'exemple de Montaigne qui avait été maire de Bordeaux dans le siècle précédent, les plus louables efforts pour rétablir l'autorité du roi, apaiser les esprits, réprimer le désordre. Il écrasa la faction de l'Ormée, cette mauvaise queue de la Fronde qui s'était recrutée dans les bas-fonds de la démagogie bordelaise. Quand la persuasion ne suffisait pas, il employait la force. Une ou deux fois, les Ormistes, maitres du canon pris au Château-Trompette, voulurent regimber. D'Estrades descendit dans la rue et chargea la populace ameutée à la tête de ses gardes. Fier, résolu, frémissant de colère, ce gentilhomme dont l'épée lançait des éclairs, culbuta les factieux en un clin d'œil et leur inspira une terreur salutaire. Leur chef, Duretête, un garçon boucher, se déroba par une prompte fuite. Il fut découvert et arrêté à Carcassonne, puis ramené à Bordeaux sous bonne escorte.

Mazarin avait écrit au nouveau gouverneur de la Guienne : « Prenez bien vos mesures, *ayant affaire à un peuple fort séditieux.*[2] »

D'Estrades avait répondu : « Après l'arrestation de Duretête, *qui a un peu ému* ses partisans, j'ai fait entrer dans la ville deux régiments d'infanterie et un de cavalerie ; et j'ai logé à un quart de lieue de Bordeaux 3,000 hommes de pied et 1,000 chevaux : par cette pré-

---

[1] Lettre du cardinal Mazarin, 28 décembre 1653.

[2] Lettres, mémoires, négociat. du comte d'Estrades, t. I.

caution, je puis empêcher que les *mal-intentionnez me fassent la moindre peine.*[1] »

Mazarin voulut faire juger Duretête par le Parlement exilé à La Réole. « Ce serait pour le Parlement, selon lui, une grande mortification, » car la plupart des parlementaires avaient largement trempé dans la sédition. Le chef de l'Ormée fut conduit par eux à La Réole avec 300 hommes de pied et 500 chevaux. Il fut condamné à être roué vif et à faire amende honorable, en chemise et la torche au poing, devant l'église de Saint-André de Bordeaux. L'exécution eut lieu dans les premiers jours de février en présence d'une foule considérable. On avait comploté de le sauver mais personne ne bougea.[2]

Cependant les intrigues allaient leur train. Le comte d'Estrades était resté à Bordeaux avec un seul régiment d'infanterie et deux ou trois escadrons de cavalerie. La Fronde, aidée encore du roi d'Espagne, préparait secrètement un dernier coup de main sur la province de Guienne. Un émissaire des Bordelais avait affirmé à la Cour de Madrid que, si une flotte était envoyée dans les eaux de la Garonne, Bordeaux se soulèverait de nouveau.[3]

Deux factieux résolus, Mayerolles et Cugnat, devaient se jeter dans la ville pour attiser le feu de la révolte jusqu'à l'arrivée du prince de Condé. On soupçonna fort que le cardinal de Retz n'était pas étranger à cette nouvelle *cabale*. Des préparatifs se firent dans le port de Saint-Sébastien ; il fut distribué de l'argent dans certains quartiers ; des agents se chargèrent d'organiser la résistance ; deux d'entre eux, le nommé Lafond et le sieur de Néotier, furent pris et exécutés. Un troisième, le chevalier de Rivière, « esprit fort dangereux, » poursuivi, se sauva à la nage.

D'Estrades était personnellement désigné au poignard des assassins. Sans crainte pour lui, il crut devoir prendre quelques précautions afin de déjouer les desseins des ennemis du Roi. Il appela autour de lui des citoyens dévoués, leur fit part de tout ce qui se tramait, du projet de M. le prince de Condé, des conférences de Retz et de Vatteville avec quelques bourgeois de Bordeaux, de l'armement de la flotte espagnole et déclara qu'il infligerait un châtiment exemplaire aux *mal-intentionnez*. Il renforça sa garnison par deux régi-

[1] Lettres, mémoires, négociat. du comte d'Estrades, t. I.

[2] Lettres, Mémoires, Négociations du comte d'Estrades, t. I. — [3] *Idem.*

ments de cavalerie (Goas et Mazarin), par des compagnies des gendarmes et chevau-légers de Vendôme, par une partie de la milice ; il mit le château-Trompette en état de défense et se rendit maître de toutes les portes de la ville. Bourg fut fortifié et reçut une troupe d'élite sous les ordres de Montesson pour s'opposer au passage de la flotte.

En prenant possession de sa charge de maire, il avait cassé tous les colonels et capitaines des quartiers appartenant au parti de la Fronde et les avait remplacés par des royalistes aussi fidèles qu'ardents et qui exerçaient autour d'eux une active surveillance. Les meneurs du dedans furent paralysés et ceux du dehors, redoutant un échec puisqu'ils n'étaient plus appuyés, renoncèrent définitivement à leur entreprise.[1]

C'est pendant qu'il avait le gouvernement de la Guienne que le comte d'Estrades rendit visite aux Agenais. Le 20 juin 1654, les consuls, jurats, présidents et officiers du roi vinrent aux portes de la ville le recevoir avec tout l'appareil d'usage. Mgr d'Elbène, évêque d'Agen, le complimenta ; il avait réuni son chapitre, à la tête duquel se trouvait avec lui son collègue, l'évêque de Condom, Jean d'Estrades, prélat distingué, venu dans le lieu de sa naissance pour jouir des honneurs rendus à son frère. Les habitants se pressaient autour de lui. On peut imaginer l'émotion qu'il éprouvait dans cette circonstance en revoyant la ville où il eut son berceau, où sa famille avait vécu, où il lui restait encore de proches parents et des amis.[2]

L'année suivante (19 juillet 1655) Mazarin lui écrit :

« Il me semble qu'il y a mille ans que je n'ai eu de de vos nouvelles ; je vous crois présentement à Bordeaux, mais je vous conjure d'en partir aussitôt que les jurats seront faits pour vous rendre en Catalogne et de croire que vous ne pouvez rien faire de plus agréable au roi, ni qui m'oblige davantage en mon particulier, que de faire connaitre à M. le prince de Conti que vous ne voulez épargner ni vos soins ni votre vie même afin de contribuer à sa gloire. Je vous prie de m'écrire souvent et au long de toutes choses et d'avoir toujours pour moi l'amitié que vous m'avez promise, puisque assuré-

[1] Lettres, Mémoires, Négociations, t. I.
[2] Notice biographique sur le comte d'Estrades (Labat).

ment il ne se peut rien ajouter à celle que j'ai et aurai toute ma vie pour vous, sans parler de l'estime qui est au point que vous pouvez souhaiter.[1] »

Conti s'était lassé de lutter contre Mazarin. Emprisonné avec son frère le prince de Condé, pendant treize mois, il avait appris à ses dépens qu'il valait mieux être l'ami que l'adversaire de l'habile ministre : il se rallia franchement et se décida à épouser la belle et vertueuse Anne-Marie Martinozzi, nièce du cardinal. Celui-ci donna à son *neveu* pour cadeau de noces, en attendant une riche dot, le commandement en chef de notre armée en Catalogne et lui envoya le comte d'Estrades « afin de contribuer à sa gloire. » D'Estrades s'acquitta heureusement de sa mission. Il prit Villefranche et Puycerda aux Espagnols, fit lever le siége de Solsone et tout l'honneur de ses succès rejaillit sur le prince (1655).

Il fut moins heureux en Italie où il dut suivre Conti. Les troupes du prince et l'armée du duc de Modène agirent de concert. Le début de la campagne semblait faire présager la victoire. d'Estrades s'empara de Nono, place forte, par un coup de main plein de hardiesse. Il reconnaît un chemin très difficile et presque inaccessible dans la montagne et y engage son fils avec un régiment. Pendant qu'il attire la garnison au dehors dans la plaine, son fils s'élance, emporte les traverses et la place et fait prisonnier de guerre le comte de Saint-Maurice, gouverneur, et 2,000 Allemands.

A cette nouvelle, Mazarin, joyeux, expédie cette dépêche au comte d'Estrades :

« Je vous prie d'embrasser votre fils de ma part et de lui dire que « j'ai reçu autant de joie que vous de l'action qu'il a faite.[2] »

Devant Alexandrie, le comte d'Estrades et son fils firent merveille. Des attaques meurtrières eurent lieu ; des retranchements furent emportés, la brèche ouverte ; mais une armée de secours arriva et sauva la ville (1657).

VII

En prenant en main le gouvernement, Louis XIV, âgé de vingt-trois ans, avait une grande tâche à remplir. Il se mit à l'œuvre avec

[1] Lettres, Mémoires, Négociations du comte d'Estrades, t. I. — [2] *Idem.*

la plus grande ardeur et y persévéra. Il n'avait pas la haute portée de vues de Richelieu ni le discernement exquis de Mazarin ; mais il porta dans les affaires des idées nettes, une volonté vigoureuse, une infatigable persévérance, l'ordre le plus attentif, le mérite de choisir les hommes et de les employer. Il confia l'ambassade de Londres au comte d'Estrades qu'il savait avoir de l'esprit et de la pénétration, de la droiture et de la noblesse.

Charles II, dont la restauration s'était accomplie une année auparavant, avait à cœur de plaire au roi de France. Il fit à son ambassadeur une réception exceptionnelle. Rien ne manqua à cette réception et il y eut même *quelque chose au delà*, comme d'Estrades l'écrivit lui-même. En effet, d'après le cérémonial établi, les carosses de la cour allaient prendre tous les ambassadeurs à la Tour de Londres, où ils devaient se rendre ; ils furent amenés cette fois jusqu'au palais de l'envoyé français, à Chelsea. Dans le cortége figuraient les équipages des ambassadeurs et ministres résidents et ceux de la plupart des grands seigneurs d'Angleterre. L'accueil du roi fut on ne peut plus aimable et gracieux.

D'Estrades se montra habile et réservé avec le prince dans ses entretiens. Il parla beaucoup, sans engager son maitre, au sujet de Dunkerque dont Louis XIV ambitionnait secrètement la possession, sur le droit de pêche garanti aux Hollandais, sur le droit de pavillon, sur la restitution de l'Acadie, importante possession française que le gouvernement de la Grande-Bretagne avait confisquée à son profit, sur le rétablissement de la maison d'Orange dans ses charges et droits, dont elle avait été injustement dépouillée depuis que le parti républicain avait triomphé en Hollande avec Jean de Witt, sur les avantages d'une alliance dans laquelle entreraient le Danemarck, la Suède et le Portugal, etc.

Le monarque Anglais semblait séduit par les discours de l'ambassadeur et se disait disposé à de larges concessions. D'ailleurs il était en proie aux factions, besogneux ; il avait besoin d'un allié puissant et riche ; il comptait exploiter l'appui de la France au point de vue de son intérêt personnel. C'est ce que savait Louis XIV par le comte d'Estrades admirablement bien renseigné sur la position de Charles II. Aussi s'empressa-t-il de lui témoigner sa vive satisfaction : « Vos dépêches m'ont donné lieu de reconnaitre combien il importe de faire « un bon choix pour les emplois de dehors puisqu'il est certain qu'une « personne qui n'aurait pas eu votre capacité et votre adresse n'au-

« rait pu me rien écrire d'approchant de ce que vous avez fait, ni me « donner les lumières que je vois bien que j'aurai de vous pour « prendre en toutes occasions les résolutions qui seront le plus de « mon service.[1] »

Un jour que l'ambassadeur d'Espagne, Vatteville, voulut prendre le pas sur d'Estrades, celui-ci repoussa brutalement l'espagnol et cette offense qui eut pour témoin toute la cour resta impunie. Humilié dans son orgueil, Vatteville résolut d'insulter notre ambassadeur à l'entrée du comte de Brahé, envoyé de Suède. Il excite une émeute, met ses gens à la tête de la populace qu'il soudoye, fait tuer les chevaux du comte d'Estrades, disperser ses domestiques et placer ses carosses avant les siens. Le fils d'Estrades et un gentilhomme de ses amis, M. Duplessis, alertes comme des mousquetaires, chargèrent cette canaille et croisèrent le fer avec un groupe d'officiers irlandais. Le sang coula.

L'ambassadeur français demanda et obtint une réparation éclatante. La cour de Madrid révoqua Vatteville et se vit contrainte de faire porter ses excuses au roi de France par un envoyé extraordinaire.[2]

Cet incident n'arrêta nullement les négociations. Mais d'Estrades déclara, au nom du roi son maitre, ne pouvoir rien céder pour les droits de pêche ; il maintint la suprématie du pavillon français sur toutes les mers. Il parla avec fermeté, presque avec hauteur. Il s'inspirait des sentiments exprimés par Louis XIV sur ces deux graves questions.[3]

Il laissa indécise l'affaire si délicate de la maison d'Orange, se contentant de gagner du temps et « de donner de bonnes paroles. » Il

---

[1] Lettres, Mémoires, Négociations du comte d'Estrades t. I.

[2] Voici ce qu'écrivait d'Estrades : « Vatteville ne peut obtenir de rentrer en Espagne Il est relégué à Bruges. Il est parti aujourd'hui après avoir distribué en présens quantité de ses meubles au maitre des cérémonies et aux résidens des princes et républiques qui se sont trouvés en cette cour et, en faisant toutes ces actions de libéralité, il a laissé à payer pour 10,000 jacobus de dettes.

[3] Louis XIV avait écrit à son ambassadeur : « Le roi d'Angleterre et son chancelier peuvent bien voir à peu près mes forces, mais ils ne voient pas mon cœur. Mais moi qui sens et connais l'un et l'autre, je désire que, pour toute réponse à leur déclaration, ils sachent par votre bouche que je ne demande ni ne recherche d'accomodement en l'affaire du pavillon parce que je saurai bien soutenir mon droit. Pour ce qui est de la garantie de la pêche, j'en userai comme il me plaira. (Février 1662.)

craignait avec raison en servant les intérêts du jeune prince, fils de Guillaume, qui venait de mourir à l'âge de vingt-quatre ans, d'augmenter l'influence anglaise sur les Etats de Hollande aux dépens de celle du gouvernement français.[1] La Hollande et l'Angleterre étaient les deux plus grandes puissances maritimes. Il importait d'empêcher entre elles une liaison trop intime; il fallait à tout prix ôter à Charles II « le moyen de songer à entreprendre de grandes choses.[2] »

D'Estrades ne se lassa pas de réclamer la restitution de l'Acadie, colonie d'avenir, contrée vaste et riche, offrant d'immenses avantages sous le rapport commercial et qui avait été violemment annexée à la Nouvelle-Angleterre. Il fit justice de toutes les objections avec la plus pressante logique, invoquant les faits, le droit, l'histoire coloniale à l'appui de ses prétentions. Le roi Charles aurait cédé, mais il fut entretenu dans sa résistance par deux ministres de la religion réformée, « l'un des Cévennes et l'autre du bourg de Marennes, près la Rochelle » qui, oubliant qu'ils étaient français avant d'être protestants, offrirent, au nom de leurs co-réligionnaires, 300 mille écus et des vaisseaux pour maintenir sous la domination anglaise l'Acadie d'où les catholiques, dépouillés de leurs biens, avaient été chassés par les soldats de Cromwell.

Notre ambassadeur n'eut gain de cause que sept ans après par le traité de Bréda qui fut son œuvre.

Restait la question de Dunkerque.

Ici les négociations prennent le caractère d'une comédie diplomatique.

Le monarque anglais voulait vendre Dunkerque; Louis XIV voulait l'acheter. Mais ils jouaient au plus fin. D'Estrades annonce un matin au roi Charles que son ministre à Paris, Gudane, a proposé la cession de Dunkerque. Charles se met à rire et répond que Gudane est un fou; qu'il a d'ailleurs fait la même proposition aux Espagnols, proposition qui n'est nullement sérieuse. Puis il se met à vanter l'importance de cette place comme point maritime et militaire; d'Estrades dit qu'elle est difficile à garder et lourde à entretenir; qu'elle n'est, du reste, d'aucun secours à l'Angleterre, prise dans un étau entre l'Espagne et la France.

---

[1] Le jeune prince (Guillaume III) dont la tutelle avait été confiée à la princesse douairière, veuve de Frédéric-Henri, était neveu du roi d'Angleterre.

[2] Lettres, mémoires, négociations du comte d'Estrades, t. I.

Sur ces entrefaites (et peut-être à dessein), le comte d'Estrades est nommé ambassadeur à la Haye où était indispensable la présence d'un homme de tête et de cœur afin d'y déjouer les intrigues d'un habile agent espagnol, Esteven de Gamarre. Il se rend d'abord à Paris; mais une dépêche de Londres l'invite à venir s'entendre *pour une affaire* avec le chancelier d'Angleterre quand il ira en Hollande.

Une fois en présence du roi et de son chancelier, on lui demande douze millions de Dunkerque; le roi a besoin d'argent : c'est pour rien. Et Charles se met de nouveau à vanter sa marchandise que d'Estrades déprécie, en rappelant que Cromwell a voulu la donner pour 500,000 écus. Il ajoute froidement qu'exiger de son maitre une somme aussi excessive, c'est prouver qu'on ne tient guère à son amitié ou qu'on n'a pas envie de traiter. Le roi et le chancelier se regardent avec étonnement et soutiennent que les seuls armements de la place valent deux millions, notre ambassadeur réplique qu'ils se trompent sur la valeur et l'utilité de Dunkerque; que son maitre a dix autres places qui lui assurent plus efficacement l'entrée dans la Flandre et il rompt l'entretien « leur paraissant dans le dernier dégout de leur demande.[1] »

Dans une autre entrevue, le chancelier Hyde, déclara qu'il pouvait traiter avec l'Espagne ou avec la Hollande ; que ces Etats faisaient offrir des sommes énormes, mais qu'il préférait conserver l'amitié du roi de France en lui livrant Dunkerque pour sept millions. D'Estrades tint bon et proposa quatre millions. Il déploya dans cette circonstance une grande finesse, un talent supérieur. Il sut mettre dans ses intérêts le duc et la duchesse d'Yorck ; il leur fit comprendre combien était précieuse au milieu des périls dont le trône d'Angleterre était entouré, une alliance étroite avec Louis XIV, ajoutant sous forme de confidence « que le temps pouvait amener des révolutions où il serait plus avantageux au roi et à sa famille que Dunkerque fût à la France plutôt qu'à l'Angleterre.[1] » (1662).

Le marché fut conclu à cinq millions.

Louis XIV adressa à D'Estrades cette dépêche :

« Je remets à vous témoigner mieux de vive voix, quand j'irai sur les lieux, la satisfaction qui me reste du service important que vous m'avez rendu à cette occasion.[3] »

---

[1] Lettres, mémoires et négociat. du comte d'Estrades, t. I.— [2] *Idem.* — [3] *Idem.*

Mais la cession de Dunkerque souleva des clameurs très vives dans la Grande-Bretagne. Le Parlement s'y opposait, la garnison refusait d'évacuer la ville. Le comte D'Estrades, arrivé de la veille, répandit à propos, des sommes considérables ; le commandant et la garnison s'embarquèrent le 29 novembre et rencontrèrent la barque où était le courrier qui portait au gouverneur l'ordre du Parlement de ne pas remettre la place aux Français ; mais d'Estrades en était en possession.[1]

Le roi y fit son entrée peu de jours après, embrassa l'heureux négociateur, le nomma chevalier de ses ordres et vice-roi d'Amérique.[2]

Pendant son ambassade à Londres, notre éminent compatriote eut à subir une bien terrible épreuve : la mort de sa femme. Cet homme doué d'une haute intelligence avait, comme on sait, une sensibilité exquise. Il fut tout troublé, presque foudroyé par cette perte. Aussi écrivit-il au roi :

« Dans l'indisposition et l'affliction où je suis, je ne me trouve guère capable de la bonne conduite qu'il faut tenir dans les affaires de Votre Majesté ; le zèle pourtant que j'ai pour son service me fera faire tous les efforts possibles afin qu'il ne reçoive aucun préjudice entre mes mains ; et l'honneur que Votre Majesté m'a fait de me témoigner avec tant de bonté qu'elle est touchée de ma perte, adoucit bien un peu ma douleur, mais elle reste encore si forte que je la supplie très humblement de lui imputer toutes les fautes que je pourrai commettre à l'avenir, dans le cours de ma négociation et même dans le compte que je lui rendrai de l'état où elle se trouve aujourd'huy.[3] »

(A continuer.) JEAN LACOSTE.

---

[1] Biographie univers. de Michaud.

[2] Le comte d'Estrades fut plus heureux que son prédécesseur, *Bourdeaux*, car il acheta pour 5 millions de livres tournois une place qui, dans les dernières guerres, a causé pour plus de 20 millions sterling de dommage aux Anglais : je veux dire les forts et la ville de Dunkerque, qui furent cédés à la France contre toutes les règles d'une bonne politique. (Histoire secrète des cabinets de l'Europe 1748.)

[3] Lettres, mémoires, négociat. du comte d'Estrades, t. I.

LE DOYENNE DE MOIRAX

AU XI[e] SIÈCLE.

ÉTUDE HISTORIQUE.

Vers le milieu du x[e] siècle, vivait un riche seigneur agenais, dont les possessions s'étendaient principalement sur la rive gauche de la Garonne, dans l'ancien Brouilhois : ce seigneur se nommait Guillaume-Arnaud de Moirax, fils d'Arnaud.[1] Sa fortune, à en juger par ses nombreuses libéralités, devait dépasser celle d'un seigneur ordinaire et lui assurer une situation considérable dans le pays.[2] Anne, sa femme, devait appartenir comme lui à une grande famille féodale du temps, mais le nom de cette famille ne se trouve prononcé nulle part et il n'est resté d'elle que ce simple et modeste nom d'*Anne* toujours attaché d'ailleurs à celui de son fils,[3] *Pierre-le-Prieur*. Guillaume Arnaud et Anne eurent ensemble trois enfants, dont les noms reviendront fréquemment dans cette notice et qui furent 1° Saxet, dit *le doyen*,[4] 2° Pierre, dit *le prieur*, 3° Arsendis, dite *le petit oiseau*[5] épouse de Raymond Bernard, seigneur de Narsès.[6]

---

[1] Willelmus-Arnaldi de Moyriaco — ego Willelmus-Arnaldi, Arnaldi filius — *Labénasie*. — *Cartulaire de Cluny, inédit.*

[2] Il était fils d'Arnaud I[er], vicomte de Lomagne, et lui-même paraît avoir été, de son chef, vicomte de Brouilhois. *Notice généalogique par M. Jules de Laffore, inédit.* — Arnaud 1[er] est mentionné dans l'*art de vérifier les dates*, au chapitre consacré à la généalogie des vicomtes de Lomagne.

[3] Signum *Annæ, matris* ejusdem *Petri*. — *Petrus* prior et *Anna*, mater ejus. — Cartulaire Cluny. — *Ibidem.*

[4] Dedi Saxeto decano, filio meo. — Cartulaire cl. — J. de Laffore, notice généalogique.

[5] Petri soror, nomine passeruncula et Willelmus. — Bernardi de Narses, maritus ejus. — Cartulaire cl. — J. de Laffore, notice généalogiqne.

[6] Je n'ai pu me procurer aucun renseignement sur cette seigneurie de Narses.

M. de Lafforc, en ajoute un quatrième, nommé Pierre, comme le prieur, mais dont l'existence ne résulte des actes de Cluny que par suite de certaines nécessités d'interprétation.

Guillaume Arnaud était d'une piété profonde. Les actes nous le représentent comme désirant porter avec ardeur le joug du Christ;[1] la discipline monastique tentait plus particulièrement sa ferveur, et il voulut enfin s'y consacrer tout entier;[2] ce qui a fait dire à M. l'abbé Barrère qu'il avait tourné ses regards vers l'état monastique, autrement dit, pris l'habit religieux,[3] quoique sa femme fût encore en vie. Ce désir était alors général dans les hautes régions féodales, et, pour offrir aux seigneurs, même mariés, les moyens de le satisfaire, il était d'usage de les admettre à participer aux exercices du chœur, à la condition toutefois d'avoir été ou les fondateurs ou les bienfaiteurs du monastère. Guillaume Arnaud désira jouir de ce privilége, et, pour avoir droit à cette faveur, imagina de fonder un couvent sur le lieu même ou il semble qu'il fesait sa principale résidence, c'est-à-dire à Moirax. Ce couvent, une fois fondé, fut placé sous l'invocation de la Sainte-Vierge[4] et la dépendance de l'abbaye de Cluny.[5] Cette abbaye était alors un des établissements monastiques les plus vénérés de la chrétienté; elle avait des dépendances nombreuses disséminées dans toute France et peut-être même au dehors; sa règle était à peu de chose près celle de saint Benoit, et passait pour une des plus sévères et des mieux appropriées à la sainteté de la vie chrétienne.

Un des fils de Guillaume, celui que nous allons retrouver à chaque instant sous le nom de *Pierre-le-Prieur*, entra dans les mêmes voies que son père, sauf qu'il ne parait pas s'être jamais marié. Ce fut en réalité l'église de Moirax qui fut sa véritable épouse. Il semble résulter cependant du Cartulaire auquel j'emprunte ces détails, qu'il ne se décida qu'assez tard; dans sa jeunesse, il avait mené la vie de chevalier, et quand il se décida à faire ses vœux, il devait être à la

[1] Leve christi jugum ferre cupiens. — Cartulaire cl.

[2] Totum se regularibus disciplinis sub monastico habitu coaptans. — *Ibidem*.

[3] Barrère, histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen, t. I, p. 252. — Le mot *habitus*, dans le texte, n'emporte avec lui qu'une manière d'être et de vivre.

[4] Monasterium sub titulo beatæ Mariæ primitus fundavit. — Cartulaire cl.

[5] Desiderans etiam quatenus excellentiori deserviret religioni, voluit quod monasterio cluniacensi perpetuo subjaceret. — Cartulaire cl.

veille d'entrer dans son âge mûr. La vie de chevalier, *militia*, *cavaleria*,[1] mélange brillant de valeur, de galanterie et de dévotion, en était à cette époque à ce haut degré de splendeur qui ne s'est plus retrouvé depuis, et que les troubadours des siècles suivants consacrent comme un idéal de plus en plus regretté. Du trible but qu'elle poursuivait avec ardeur, *Dieu, le Roi, les Dames*, résultait cet idéal que nous nommons encore *l'esprit chevaleresque*, et où le culte de *Monseigneur Jésus Christ* et de *Madame sa mère*, occupait toujours le premier rang. Le fils de Guillaume Arnaud prit ce culte au sérieux, et même tellement au sérieux qu'il se décida librement à renoncer aux luttes de la chevalerie terrestre, selon les expressions du Cartulaire, pour se dévouer tout entier, comme avait fait son père, aux combats de la chevalerie spirituelle.[2] Guillaume Arnaud, à ce qu'il parait, approuva beaucoup la résolution de son fils, encore qu'elle lui fit perdre, au moins de ce chef, toute espérance de postérité, et ce fut lui qui le présenta à l'abbaye même de Cluny dont il avait voulu que son propre couvent fût une simple dépendance,[3] ainsi que je l'ai déjà dit :

Pierre n'avait pas les mêmes raisons que son père pour rester à Moirax, peut-être aussi avait-on eu sur lui quelque vue particulière et désirait-on l'initier de plus près aux habitudes d'une grande administration monastique. Quoiqu'il en soit, il fit ses vœux à Cluny et s'y pénétra profondément des règles et de l'esprit d'une discipline régulière.[4] Ses qualités diverses appelèrent sur lui l'attention, et au bout de quelque temps, il fut envoyé à Moirax en qualité de prieur et de prélat.[5] Ce titre de *prélat*, réservé de tout temps aux hautes dignités ecclésiastiques, indique assez clairement l'idée qu'on attachait alors à cette qualification de *prieur*. Toutes les grandes abbayes avaient des prieurs; on en distinguait de deux sortes : les prieurs intérieurs et les prieurs extérieurs. Le prieur intérieur, ou

---

[1] Ce mot correspondait à celui de *parfait gentilhomme* fréquemment employé dans le courant du siècle dernier pour désigner un *homme comme il faut*.

[2] Secularem relinquens ut cælestem sumeret militiam. — Cartulaire cl. — Ce mot *relinquens* indique l'abandon d'un mode d'existence autrement commencée.

[3] Obtulit deo et sancto Petro apostolo dominum Petrum, filium suum. — Cartulaire cl. — L'abbaye de Cluny était sous l'invocation de saint Pierre.

[4] Segulari disciplinâ regulariter imbutus. — Cartul. cl.

[5] Huic monasterio prælatus ac prior effectus fuit. — *Ibid.*

cloitré, *claustralis*, ne sortait pas du couvent : c'était comme une espèce d'abbé en sous-ordre, partageant avec l'abbé lui-même les fatigues de l'administration et venant immédiatement après lui soit au Chapitre, soit au chœur. On ne le distingue pas facilement du doyen, *decanus*,[1] en supposant que ce ne fût pas une seule et même fonction. Le prieur extérieur ou *forensis*, au contraire, était envoyé pour servir de chef aux moines renfermés dans des couvents lointains, mais rattachés par les liens de la dépendance à l'abbaye-mère ; il en était le véritable abbé, surveillait l'observation de la règle, administrait tous les biens, et prenait rang dans le clergé du diocèse où se trouvait son prieur ; c'était à cette importance, toute de dignité, qu'il devait le titre de *prélat*, donné ici comme complément de celui de prieur. On l'appelait aussi *decanus*, ou doyen, tout aussi bien que le prieur *claustralis* lui-même ; il parait même que c'est ce dernier titre qui en définitive avait survécu à Moirax ; car c'est celui que se sont donné les prieurs de ce couvent jusques aux derniers jours de l'existence de ce prieuré. Pierre accepta la mission qui lui était confiée, et y consacra toute sa vie.[2] Il y sacrifia non-seulement ses intérêts personnels, ce qui était assez naturel, puisque ses vœux ne lui en permettaient aucun, mais ceux de sa famille elle-même, toujours chère à ceux-là même qui s'en sont le plus éloignés. Non-seulement il la sacrifia, mais lutta contre elle avec la plus grande insistance, et déploya dans cette lutte une indomptable fermeté. S'attachant de son mieux à l'amélioration de son couvent, à sa prospérité, à sa splendeur même, il n'eut ni trève ni repos durant toute sa vie, travaillant sans cesse à l'agrandissement de son domaine et à l'embellissement de son église.[3]

C'est dans le récit de ces luttes intérieures, prolongées même après sa mort, que consiste tout l'intérêt de la notice que je me propose de lui consacrer ici :

---

[1] Boso decanus, quia sic tunc in illo veteri ordine appellabatur qui modo in istol prior vocatur. — Ducang. gloss. — V. *Decanus*.

[2] Ad exitum vitæ. — Cartul. cl.

[3] Utilitatibus hujus loci et ut in stabilitate religionis persisteret fideliter insudavit. — *Ibid.*

I

Les actes dont cette notice a été extraite sont au nombre de trois ; ils ont été puisés dans un cartulaire conservé à Cluny et qui s'y trouvait encore au commencemet du dernier siècle. La copie en fut faite à Cluny même, à la prière de Labénazie.[1] Ce dernier les inséra intégralement dans son histoire manuscrite d'Agen. Argenton en prit une copie sur cette histoire manuscrite, et tout récemment M. Bosvieux, ancien archiviste de Lot-et-Garonne, en a pris une seconde copie sur celle d'Argenton. On peut donc les considérer comme authentiques, et authentiquement conservés.

Ces trois actes sont en latin : M. l'abbé Barrère en a donné une traduction qu'on trouvera aux pages 250 et 305 du tome Ier de son Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen. On pourra donc facilement et à l'aide de cette traduction contrôler le sens que je crois pouvoir donner à divers passages qui m'ont semblé avoir été mal compris, ou que, du moins, il a compris autrement que moi.

Pour assurer la prospérité de son couvent, Guillaume Arnaud n'avait pu se dissimuler qu'une donation d'immeubles était absolument nécessaire ; il ne suffisait pas en effet d'une église, comme celle qu'il dut faire lui-même bâtir et qui subsiste encore aujourd'hui ; il ne suffisait même pas de ce qu'on appelait alors un *cænobium*, c'est-à-dire, d'une maison avec cloître, cellules pour les religieux, et autres accessoires de même nature, pour constituer un vrai couvent. Il fallait encore des champs, des prairies, des vignes, des bois, en un mot, tout ce qui sert à produire et contribue à l'entretien d'hommes exclusivement voués à la méditation et à la prière. On a dit que les premiers moines avaient cultivé de leurs propres mains un sol qui ne leur était pas disputé. Ce fait peut être vrai des

---

[1] Labénazie, ancien prieur de la collégiale de Saint-Caprais, vivait encore en 1715 époque où il reçut la visite de deux célèbres bénédictins, dom Durand et dom Martenne qui en parlent avec éloge. Les éditeurs du *Gallia christiana* le traitent d'*eruditissimus et illustrissimus Benazius*. Il a laissé une histoire inédite de l'Agenais, dont il n'existe qu'un petit nombre de copies. C'est à une de ces copies que j'ai emprunté le texte dont je me sers. C'est à l'obligeance de Mme veuve Benjamin Martinelly, et à M. de Boëry, son gendre, que j'en dois la communication. Je l'ai contrôlé par celui de M. Bosvieux.

moines de la Thébaïde ; il ne l'est certainement pas des moines d'Occident, à quelque époque et dans quelque lieu qu'on les place. Les moines défricheurs n'appartiennent, au moins chez nous, qu'à la légende, et il n'y a pas existé un seul monastère dont la fondation n'ait été précédée, accompagnée ou suivie d'une donation en immeubles. Ceux qu'on a dotés autrement, s'il y en a eu, et ceux qu'on n'a pas dotés du tout n'ont eu qu'une existence éphémère. Guillaume Arnaud était riche : il mettait le salut de son âme et des âmes de ses parents au-dessus de toute considération d'économie.[1] En conséquence et d'accord avec sa femme, il dut détacher de sa fortune personnelle un certain nombre d'immeubles pour servir à l'entretien de ces moines dont les exercices étaient justement l'objet de sa détermination. On n'a pas conservé cet acte, soit que la donation n'ait pas été faite par écrit, comme il arrivait fréquemment en pareil cas,[2] soit que cet acte ayant été remplacé par un autre, on ait jugé inutile de le transcrire sur le cartulaire de Cluny ; mais la donation n'en est pas moins certaine ; elle résulte d'une clause qui ne peut avoir été stipulée qu'à cette occasion et par laquelle le donateur réserve que ses héritiers ne pourront aliéner la moindre partie de leur héritage futur sans l'avoir préalablement offert au couvent, à titre de droit de prérémption.[3]

Il était d'usage en pareil cas de faire intervenir, non seulement la femme, mais encore les enfants, pourvu cependant qu'ils fussent en âge de s'engager. Guillaume-Arnaud ne prit pas cette précaution qui arrêtait souvent bien des revendications après décès ; mais son fils Pierre fit mieux que de donner son consentement tacite ; avant même de prononcer ses vœux,[4] il se dépouilla personnellement de tous les droits qui pouvaient lui revenir sur les biens déjà donnés. Il le fit

[1] Pro redemptione animarum nostrarum et omnium parentum nostrorum. — Cartul. cl.

[2] L'usage dans une donation simple, faite d'un couvent ancien au nouveau était de se présenter devant l'autel en présence de témoins, et de dire à haute voix qu'on donnait à tel ou tel saint, patron du Couvent : on tenait note de la présentation et des noms des témoins, mais cette note , presque sans valeur, s'égarait fréquemment.

[3] Retinuit ut nulli unquam aliquid de hæredidate ipsâ venderetur... nisi monachis, si ipsi retinere voluerint. Cartul. cl.

[4] Pierre n'est désigné dans cet acte ni comme prieur, ni même comme moine, mais seulement comme fils de Guillaume Arnaud : on y lit en effet en tête ces mots : *Filius meus Petrus* et à la signature : *signum Petri, filii ejus.*

dans une forme étrange; le père et le fils déclarèrent donner ensemble, *donamus,* les immeubles dont il avait été déjà disposé, et tandis qu'ils donnent en commun, c'est presque toujours le père qui parle ; c'est ainsi qu'on trouve, notamment au début de l'acte, cette singulière rédaction : DONAMUS *ecclesiam de Moiriaco . .. cum omnibus quæ pater* MEUS *habere* VISUS *est.*

Cette anomalie revient à plusieurs reprises au point de faire douter de l'authenticité d'un acte conçu d'une façon aussi bizarre, si la source dont il émane n'était de nature a écarter tous les soupçons. Cette donation collective d'ailleurs fut faite ou plustôt renouvelée de la façon la plus solennelle. On y voit figurer l'abbé de Cluny, Hugues, qui, probablement avait fait le voyage tout exprès,[1] deux évêques, l'un d'Agen, Bernard,[2] et l'autre de Toulouse, Durand,[3] le comte de Poitiers,[4] Guillaume, en même temps duc d'Aquitaine et en même temps comte d'Agenais et de Poitiers, et enfin un chevalier du nom de Roland.[5] L'abbé de Cluny, Hugues, ou plutôt Saint-Hugues, fut un des personnages les plus considérables de son temps, ce fut lui qui, par son habile direction, amena l'abbaye dont il était le chef, à ce haut degré de splendeur dont elle n'a cessé de jouir pendant tout le moyen-âge et dont il restait encore de magnifiques débris au moment même ou s'écroulait, sous la main de la révolution, tout notre antique édifice religieux. On voit même par les termes qui lui sont consacrés dans cet acte qu'on le regardait comme la providence même de la congrégation : il l'emporte, y est-il dit, par ses services autant que par son rang ;[6] il était né en l'année 1024 et mourut seulement en 1108, âgé par conséquent de 104 ans. La date de son élévation à l'abbatiat n'est pas connue. Quant à Guillaume de Poitiers, c'est celui qui, dans l'*art de vérifier les dates*, figure au n° 6, comme comte spécial de Poitiers et au n° 7 comme duc d'Aquitaine.

Indépendamment des signatures de ces grands personnages, l'acte porte encore celle de la femme de Guillaume-Arnaud qui donnait aussi son assentiment.[7]

---

[1] Signum domini abatis Hugonis. — Cartul. cl.
[2] Signum Bernardi episcopi. — *Ibid.* — [3] Signum Duranni episcopi. — *Ibid.*
[4] Signum Willelmi Pictavientium comitis. — *Ibid.*
[5] Signum Rolandi militis. — Cartul. cl.
[6] Magis prodesse quam præesse videtur. — *Ibid.*
[7] Signum Annæ matris ejusdem Petri qui hanc donationem fecerunt *(sic).* — *Ibid.*

La date de l'acte est de l'an 1049, sous le règne du roi Henri, l'épiscopat de Bernard et l'administration comtale de Guillaume.[1]

Quant à l'objet même de la donation, il portait sur divers domaines parmi lesquels figuraient au premier rang la *villa* et l'église ou[2] paroisse de Moirax, avec leurs accessoires de toute nature.[3]

II

A l'acte que je viens d'analyser succède, sur le cartulaire de Cluny, une notice résumant un certain nombre d'actes postérieurs dont le texte avait été jugé sans doute inutile à conserver intégralement. Cette notice a du être rédigée après l'année 1115, puisqu'elle relate un acte de cette même année. Sans doute elle ne saurait suppléer aux actes qui nous manquent, mais, à défaut de ces actes, il n'en est pas moins fort heureux, pour notre histoire locale, qu'il s'en soit conservé un semblable équivalent.

Qu'on me permette donc de puiser dans cette notice tout ce qui m'a paru susceptible d'un véritable intérêt.

Elle commence au moment où Guillaume Arnaud, qu'il fut ou qu'il ne fut pas vicomte de Brouilhois, quoique les vraisemblances soient toutes du coté de l'affirmative, vient de décéder. La date précise de ce décès est inconnue et par conséquent incertaine, et je crois devoir la laisser dans le même vague; on suppose cependant

---

[1] Henri I[er], roi de France, de 1031 à 1060.

Bernard de Bovisville, de Boville ou de Bouville, évêque d'Agen, de 1049 à 1060.

Guillaume V ou VII, devenu comte d'Agenais à une époque impossible à préciser : comte de Poitiers de 1040 à 1060 M. l'abbé Barrère trouve la présence de ce comte d'autant plus remarquable qu'il était alors en guerre avec un comte d'Armaignac. — Hist. rel. et mon. t. I. p. 253 — Cette observation est juste et prouve que la vicomté de Brouilhois n'avait alors rien de commun avec l'Armaignac.

[2] Ce qu'on appelait *église*, *ecclesia*, dans une donation consistait dans l'ensemble des revenus affectés au service du culte, tels que dimes, offrandes, fondations d'obit, anniversaires, etc... Cette expression était synonime de *parrochia*, ou paroisse Elle différait de celle de *villa*, en ce que celle-ci ne comprenait que les revenus agricoles.

[3] Ecclesiam quamdam de moyriaco vocatam cum omni villâ et parrochiâ ad ipsam ecclesiam pertinente cum præmiciis, decimis, oblationibus et cæteris omnibus. — Cartul. cl.

qu'elle est au moins postérieure à l'année 1049. Il laissait après lui sa femme Anne, et trois enfants au moins, et, d'après M. de Laffore, quatre enfants. C'était donc quatre personnes au moins, peut être cinq, intéressées à contester sur la donation déjà faite. On voit, par une foule de documents contemporains, que c'était là, pour toutes les donations pieuses, un moment essentiellement critique. Pendant toute la vie du donateur, on s'abstenait, par égard pour lui, de toute réclamation ; mais à sa mort chacun reprenait son indépendance, et se hâtait de protester, si du moins il n'en était pas empêché, soit par respect pour la mémoire du défunt, soit par toute autre considération. On en trouve tant d'exemples dans les cartulaires du temps, qu'on est tenté de croire qu'il y avait, à ce moment, plus de réclamations que de ratifications.

La plus directement intéressée était naturellement la veuve dont le douaire était souvent ébréché par ces sortes d'aliénations. Anne devenue veuve, et qui déjà avait donné son consentement, persista dans son attitude; il n'y eut donc aucune diffiulté de ce côté. Le prieur agit naturellement comme sa mère ; il était lié par ses actes ; il l'était encore plus par ses devoirs. Non seulement il ne protesta pas, mais ce fut lui qui eut, en sa qualité de prieur, à combattre pour l'acte et à repousser les aggressions. Saxet, le second fils du prieur, qu'il fut ou non le puìné, ce qui ne saurait nous intéresser beaucoup, garda aussi le plus profond silence. Etait-il décédé avant la mort de son père? On serait tenté de le croire. Etait-il entré dans les ordres? On peut l'admettre également. Il résulte en effet de l'acte même de donation que son père, en le qualifiant de *doyen, decanus*, lui avait donné une dotation purement ecclésiastique. Cette dotation consistait en la quatrième partie de l'église, c'est-à-dire des revenus ecclésiastiques de la paroisse de Layrac.[1] La nature de ce don et surtout ce titre de *doyen*, presque toujours ecclésiastique ont fait présumer qu'il devait être prêtre.[2] Quoi qu'il en soit, il se tut, et il n'est plus question de lui. Restaient donc seulement la fille du donateur, son autre fils Pierre ou tout autre parent, car il n'est pas

[1] Quartam partem de ecclesiâ Sancti Martini de Alayraco dedi Saxeto, decano fili meo *in beneficium*.

[2] Il ne faut pas confondre en effet les bénéfices ecclésiastiques portant sur les produits des revenus affectés au service religieux, avec les bénéfices militaires ou chevaleresques auxquels on donnait déjà le nom de *fiefs, feoda* ou *feuda*.

bien démontré que les collatéraux n'eussent pas aussi des droits à faire valoir dans ces sortes d'occasions ; c'est encore un point à éclaircir dans l'histoire du droit de cette époque.

Dans ces sortes de cas, les filles et les gendres étaient preque toujours les plus animés ; on le comprend facilement. Il était de principe déjà à cette époque que le père de famille, quoique tenu de de doter ses filles, était le seul juge de l'étendue à donner à cette obligation, et pouvait s'en tenir, suivant l'expression empruntée par Laurière[1] à un ancien axiome de droit, à lui donner un ¡simple *chapel de roses*, et la fille aussi poétiquement et maigrement dotée, était obligée de s'en contenter.[2] C'était dur : aussi, dès que le droit venait à s'ouvrir par la mort du père, il était rare que la fille ainsi traitée ne demandât pas une dot convenable, ce qu'on appelait *mariage avenant*,[3] et qu'elle ne le prit sur les biens de la succession ou à défaut, sur les biens donnés. Qu'était-ce donc quand elle n'avait pas été dotée du tout, comme il paraît qu'il était arrivé pour la fille de Guillaume Arnaud !

Cette fille dont le nom véritable était *Arsendis*, avait été, suivant toute apparence, une gentille et gracieuse enfant, que sa taille svelte et la légèreté de sa démarche avaient fait comparer à un oiseau. On l'appelait *Passeruncula* mot qui, dans la langue du temps, devait se traduire par le mot roman *passereola ;* la *passera* était le moineau de nos jours. La galanterie chevaleresque était très portée vers l'idylle. On en trouve la preuve dans ces noms de *blanca-spina*, ou *blanche-épine*, *blanca flor* ou *blanche-fleur*, et plusieurs autres de même nature portés plus spécialement par les héroïnes de roman de la famille provençale ; mais à l'époque de la mort de son père, Arsendis n'en était probablement plus à ces gracieux badinages de l'Ecole des Troubadours. Devenue l'épouse du seigneur de Narsès, elle était mère de quatre enfants, en mesure de figurer dans des ac-

[1] Avocat célèbre du parlement de Paris, auteur de plusieurs ouvrages de droit, et notamment un glossaire du droit français encore très estimé. On lui doit l'édition des Établissements de Saint-Louis, inséré au t. 1 des Ordonnances des rois de France.

[2] Establ., liv. I, ch. IX. — Note de Laurière. — Ordonn., t I.

[3] Gentishons si puet bien donner à sa fille plus grand mariage que avenant, et se il la marioit à moins que avenant. — Establ., *ibid*

tes.[1] L'un de ses enfants demandait même à faire les vœux dans le monastère dont son oncle était le prieur.[2] Ainsi placée à la tête d'une nombreuse famille, la *passeruncula* des jeunes années était devenue une noble chatelaine, sévère sur ses droits et sur les droits de ses enfants, et capable de lutter tant contre son frère le prieur, que contre tout le couvent de Moirax et même contre l'abbé de Cluny lui-même. Toutes les familles féodales en étaient là à cette époque; les choses humaines ne changent pas. La piété la plus profonde, la crainte même de l'anathème n'empêchaient ni de réclamer contre les donations exagérées, ni même d'employer pour les réduire les mesures es plus acerbes.

La dame de Narsès donc et son mari se plaignirent des libéralités excessives faites à leur préjudice, et plus particulièrement de la clause qui, en dehors même de ces libéralités, grevait leurs propres biens et leur en interdisait la vente, sans une offre au préalable au monastère de Moirax.[3] Cette clause devait leur être très préjudiciable, surtout si, comme on le suppose, les époux de Narsès voulaient vendre et réaliser leurs droits en argent. La querelle s'envenima rapidement, et la notice nous montre Arsendis et son mari portant le fer et la flamme sur les domaines revendiqués.[4] Ils étaient, à ce qu'il parait, les plus forts. Il fallut donc leur céder, et ce fut alors qu'Arnaud de Beauville, évêque d'Agen, interposa sa médiation.[5]

---

[1] Visores fuerunt... Arsendis, soror Petri prioris, cum viro suo Willelmo-Bernardi, et filiis suis, Arnaldo, et Bernardo, et Arnaldo et Willelmo. — Cartul.

[2] Filio suo Bernado quem obtulerunt deo et beatæ Mariæ ut monachus efficeretur. — *Ibid.*

[3] Plurima quæ superdictus pater B. Mariæ dederat sibi vindicantes et cœtera quæ vendere non poterant. — Cartul. cl. — Cette clause était sans doute fort rare, car je n'en connais pas d'autre exemple.

[4] Igne ferroque vastantes. — Cartul. cl.

[5] Toutes nos listes épiscopales portent Arnaud de Beauville antérieurement à Bernard, qu'on appelle aussi Bernard de Bovisville. D'après ces listes, Arnaud se serait démis en 1049, pour faire place à Bernard, tandis qu'il résulte de la notice que Bernard était si bien antérieur à Arnaud qu'il figure dans l'acte de donation ci-dessus rappelé, évidemment antérieur aux difficultés soulevées par son exécution. Je m'étonne qu'Argenton n'ait pas été frappé de cette contradiction. Labénazie a tranché la difficulté en donnant trois Arnaud, dont deux avant et le troisième après Bernard, mais il a commis la même faute qu'Argenton en donnant à Arnaud II le surnom de Bovisville; c'est à Arnaud III que ce surnom aurait dû, d'après lui, revenir. La démission est une supposition purement gratuite et sans fondement.

A la prière de ce prélat, le prieur consentit à apaiser sa sœur au moyen de concessions territoriales.[1] Il lui abandonna deux moitiés des domaines compris dans la donation paternelle, *Sainte-Colombe* et *Laugnac*.[2] Toutefois il eut soin de se réserver, outre les revenus ecclésiastiques, une *Sauvetat* qu'il avait lui-même fondée, et une vigne plantée tout auprès.[3] Une *Sauvetat*, *Salvatio* était une petite ville de fondation récente, dans le genre de ce qu'on a appelé plus tard des *bastides* et où l'on attirait des travailleurs libres au moyen de certaines franchises, *salvitates ;* c'était une manière alors très en usage d'attirer les bras agricoles là où ces bras commençaient à manquer. Suger, qui était abbé de Saint-Denis et qui vivait au commencement du XII[e] siècle, nous apprend qu'on ne connaissait pas alors d'autre moyen plus efficace d'amélioration ; mais ce moyen était puissant et il se félicite d'y avoir eu recours lui-même plusieurs fois avec succès.[4] On voit par là qu'il avait été devancé par Pierre le Prieur, et probablement par tous les prieurs de la congrégation de Cluny. Les plantations de vigne étaient aussi à cette époque un moyen d'amélioration très employé. Suger énumère encore avec complaisance toutes celles qu'il a plantées sur les domaines de Saint-Denys,[5] et il se trouve que Pierre le Prieur l'avait encore devancé sous ce rapport. Il est même question dans la notice d'une autre vigne

[1] Quorum infestationes, datâ quidem portione terræ, cum consilio domini Arnaldi de Bovisvillâ, qui QUONDAM episcopus Agennensis fuerat, sapienter mitigavit. — Cartul. cl. C'est ce mot QUONDAM qui a trompé Argenton. Il doit être pris ici dans le sens de *tunc*, alors. L'auteur de la notice écrivait après l'an 1115, plus de 60 ans après les faits accomplis, et voilà pourquoi il disait *quondam*, autrefois.

[2] Une énonciation postérieure me fait croire qu'il s'agit d'*Aubiac*, plutôt que de *Laugnac*.

[3] Dedit illis medietatem villarum S. Colombæ et aliam de Launiaco, excepto quod ecclesias vel res ecclesiaticas et salvationem et vineam quæ propè quam ecclesiam ipse œdificaverat et (quam vineam plantaverat) retinuit. — Cartul. cl.

[4] In villâ novâ quam ædificavimus, quicumque manere voluerint... ab omni talliâ et exactoriâ consuetudine sint immunes. — Sugerius, œuvres complètes, p. 360 — Edit. Lecoy de la Marche, Paris, 1867. — V. aussi p. 159.

[5] Clausos vinearum a viginti annis aratris reddito replantari fecimus. — *Ibid.*, p. 176. — Clausum vinearum aptum magnæ abbatiæ et bene valentem eis plantavimus. — *Ibid.*, p. 181.

cédée en usufruit aux époux de Narsès[1] et qui embrassait six dinerées, environ deux hectares (1 h. 91 a. 22 c.).[2]

Cette transaction mit totalement fin à la querelle. La forme en fut solennelle, comme l'étaient d'ailleurs toutes les transactions à cette époque. La dame de Narsès, son mari et ses quatre fils se rendirent à l'église de Moirax. On mit sous leurs yeux un crucifix, et là, sur les marches même de l'autel, la main sur le corps sacré du Seigneur, on leur fit promettre sous serment de renoncer à toute prétention sur les domaines donnés par Guillaume Arnaud[3] De nombreux témoins furent appelés à cette cérémonie. Au premier rang figura la mère du prieur et d'Arsendis, Anne, dont le nom se retrouve dans la notice pour la dernière fois.[4] Les autres témoins nous sont inconnus. On est étonné de ne pas y rencontrer l'évêque Arnaud de Beauville dont l'intervention avait amené ce résultat. Ce qu'il y a de plus remarquable dans la transaction, c'est que les époux de Narsès, après avoir reçu une terre située au lieu d'Albars, la rendent immédiatement pour en faire la dot religieuse de leur fils, Bernard, qui voulait se faire moine.[5]

Il est particulièrement regrettable que, dans le résumé qu'elle a fait de cet acte, la notice de Cluny ait négligé de nous en faire connaître la date. Cette lacune est d'autant plus fâcheuse que ce document est le seul où figure cet évêque Arnaud de Bovisville auquel on attribue la création de l'Arnaldin ou Arnaudin, dénomination de notre ancienne monnaie agenaise. Argenton donne à la transaction la date approximative de 1050, un an environ après la donation faite par Guillaume Arnaud et par son fils, mais les améliorations constatées par cet acte ne permettent pas d'adopter cette opinion, à raison du

---

[1] La dinerée agenaise était de 12 perches en carré, et la perche était de 12 pieds, le pied agenais était en outre de 0m 32,4829. — Total pour dinerée 0h 21a 47c. — Cout. d'Agen, ch. 37. — Mém. de la Soc. d'Agr. d'Agen, t. 5. — Domingie, *Anciennes mesures de l'Agenais.*

[2] Insuper dedit eis sex dineriadas vineæ quæ vocatur Albars, tali tenore ut hanc vineam in vitâ suâ tenerent et post mortem illorum redderetur. — Cartul. cl.

[3] Apud Moyriacum in altare Dei, super vivicum corpus et sanctam crucem jurantes, firmaverunt·— *Ibid.*

[4] Anna mater ejus (prioris). — *Ibid.*

[5] Terram quæ est juxtà ecclesiam Albars, unà cum filio suo Bernardo, dederunt ut monachus efficeretur. — *Ibid.*

peu de temps qui se trouverait ainsi s'être écoulé entre les années 1049 et 1050. Labenazie me parait plus exact en adoptant la date de 1063, qui ne repose cependant sur rien.

III

Pendant que s'agitait et s'apaisait ce débat, un autre membre de la famille soulevait, sur un autre point, une querelle absolument semblable. Ce nouvel adversaire se nommait Raymond Bernard, et portait le surnom de *Durfort*,[1] il réclamait, lui aussi, une portion des terres données.[2] Mais à quel titre réclamait-il c'est ce que la notice nous laisse complétement ignorer. Nous en sommes donc réduits à chercher quel pouvait être son intérêt.

Suivant une liste généalogique dressée par M. Jules de Laffore, si bon juge en ces sortes de matières, liste dont nous avons déjà parlé, et dont il a bien voulu me faire la communication anticipée antérieurement à toute publication, Guillaume Arnaud aurait eu, outre les trois enfants énumérés ci-dessus, un quatrième enfant nommé *Pierre* comme le prieur, ce qui lui donne deux fils du même nom. Ce *deuxième Pierre* se serait marié avec quelque fille du nom de *Durfort*, et, serait devenu, soit du chef de sa femme, soit à un autre titre, seigneur de Clermont-Dessus.[3] Décédé avant la mort de Guillaume Arnaud, son père, il aurait laissé un fils, qui ne serait autre que Raymond Bernard. Si ces renseignements sont exacts, ce dernier aurait donc été petit-fils du donateur, et un de ses héritiers par représentation de son père décédé. Dès lors, et au même titre que la dame de Narsès dont il aurait été le neveu,[4] il aurait eu intérêt à faire annuler les donations.

---

[1] Quidam de suâ prolapiâ exortus est Raymondus Bernardi cognominatus de Durfort. — *Ibid.*

[2] Contra locum nostrum impetendo partem de terrâ nostrâ. — *Ibid.*

[3] La maison de Durfort possédait en Agenais un certain nombre de seigneuries, entre autres celle de Clermont-Dessus qu'elle possédait encore au XIII[e] siècle, ainsi qu'il résulte de plusieurs documents insérés au Trésor des Chartres. — Teulet. Tres. des ch. t. I. Elle était originaire d'un château de Durfort, ou Durefort, aux environs de Penne ; j'ignore si l'emplacement où était ce château a encore conservé son nom.

[4] Raymundus Bernardi cognominatus Durfort, filius scilicet domini Petri. — Cartul cl.

Quoi qu'il en soit, ce Raymond Bernard, appelé (*cognominatus*) de Durfort, cognominatus et nominatus étaient alors synonimes,[1] réclame aussi une part de l'héritage que le couvent déjà s'était habitué à regarder comme sien,[2] et procéda comme avait fait sa tante ; il s'empara de la portion convoitée, et se mit en mesure de la garder, après en avoir brutalement dépossédé les moines.[3] Pierre le prieur, aurait probablement cédé, comme il avait déjà fait pour sa sœur, car peut-être reconnaissait-il au fond de sa conscience le droit de son neveu ; mais il arriva que ce dernier, ayant été gravement blessé, fut pris d'un accès de pénitence. Il ne pouvait se dissimuler qu'il enlevait à l'église un bien sur lequel elle s'était déjà cru le droit de compter et il devait savoir que c'était un crime puni d'un anathème dans le monde et de damnation éternelle dans l'autre. La mort lui fit peur, et il promit spontanément non-seulement de cesser ses poursuites, mais de restituer ce qu'il avait déjà pris. Cette promesse fut accompagnée d'une ratification formelle de la donation de Guillaume Arnaud. La délivrance devait être faite entre les mains de Hunald, abbé de Moissac, d'un moine du nom d'André et de Pierre le prieur, agissant pour le couvent de Moirax.[4] D'après M. de Lafforc, cet Hunald serait l'abbé de ce nom indiqué dans le *Gallia Christiana*, comme ayant été à la tête de l'abbaye de Moissac, vers l'an 1072 ; on lui attribue aussi la fondation du monastère de Layrac.

Il semblait dès lors que tout devait être fini, mais les meilleurs sentiments ne sont pas toujours les plus stables, et on rétracte trop souvent en santé ce qu'on a cru devoir faire en maladie. Raymond Bernard, que la crainte de la mort seule avait réellement fait fléchir, guérit, et la guérison lui inspira d'autres pensées. Il avait promis une restitution intégrale ; il n'en effectua qu'une partie. On ne sait même pas ce qui serait advenu de la partie restituée elle-même, qu'il pourrait fort bien avoir eu la pensée de reprendre, si la mort qu'il avait tant redoutée et qui finit par l'atteindre, lui en avait laissé le temps. Mais dans le cours de ses aventures belliqueuses, il reçut, au lieu de *Sère (apud Seram)*, qu'on croit être Saint-Pécerre, une

[1] Ducan Gloss II v. *cognomen*.
[2] Impetendo partem de terrâ nostrâ. — Cartul cl.
[3] Injurias multas contra nos et contrà locum nostrum fecit. — *Ibid.*
[4] In manu ipsius Petri et domini Unaldi abbatis et Andræ monachi. — *Ibid.*

blessure mortelle.[1] Ce fut en vain qu'on le transporta à Lectoure pour y recevoir des soins. Il ne tarda pas à s'y sentir mourir. Pris d'un nouveau repentir, il fit appeler son oncle le prieur, et reçut de lui l'absolution.[2] Il va sans dire qu'en recevant l'absolution, il n'hésita plus à compléter sa restitution, qu'il eut, à ce qu'il parait, le temps de réaliser ou de faire réaliser par ses ordres.

(La fin au prochain numéro.) AMÉDÉE MOULLIÉ.

[1] Apud Seram lethali vulnere percussus. — *Ibid.* — Saint-Pécerre est un chef-lieu de commune des environs de Lectoure.

[2] Apud civitatem Lectoram deportatus dominum Petrum, avunculum suum convocans, ut eum absolveret rogavit. — *Ibid.*

LE MOIS.

SIMPLE CAUSERIE

Ce mois de novembre qui va finir est assurément le plus triste de l'année. Il s'ouvre par la Fête des Morts qui, dans chaque famille, ravive de cruels souvenirs. Heureux ceux qui ce jour-là ne sentent pas leur âme plus oppressée par le poids de deuils contre lesquels l'action du temps est impuissante! Mais combien rares sont-ils les privilégiés qui peuvent s'avancer dans la vie, sans voir tomber à leurs côtés des êtres dont l'affection était leur meilleur soutien ou leur meilleure espérance?

Aussi, quelle affluence dans nos églises, dans nos cimetières! Et quel triomphe de la foi qui console, dans ces pieux pèlerinages aux tombes de nos parents, de nos amis disparus!

Les tristesses des premieurs jours pèsent sur Novembre tout entier. La nature aussi prend le deuil. Les arbres se dépouillent, leurs feuilles jaunies jonchent le sol, la campagne si riante encore en octobre, surtout dans nos belles contrées, prend brusquement un aspect morne; le ciel s'assombrit; l'hiver est là avec son cortége d'intempéries.

Alors, il faut rompre avec toutes les agréables habitudes de l'été. La villégiature, devenue aujourd'hui une mode presque générale, même dans les familles les plus modestes, perd peu à peu ses séductions. Les villes abandonnées pour les eaux, les voyages et le séjour aux champs, se repeuplent; les maisons fermées se rouvrent et une autre manière de vivre commence.

Mais comme la transition est pénible et que de regrets laissent après elles les chaudes et claires journées de soleil!

L'hiver cependant, excepté pour les pauvresqui souffrent du froid, pour les ouvriers dont il suspend les travaux, apporte aussi son con-

tingent de jouissances et parfois des plus nobles. Dans les grandes villes, c'est l'époque des bals, des solennités artistiques, du théâtre ; partout et jusqu'au fond des villages les plus reculés, c'est la saison du coin du feu.

Le coin du feu ! Quel poëme ! Que de joies intimes il procure ! Que de chefs-d'œuvre il a enfantés !

Le coin du feu ! C'est ici la veillée du savant, de l'artiste, de l'écrivain, d'où naitront la découverte, le tableau, le livre qui feront l'immortalité de leur auteur et l'orgueil du genre humain ; là c'est la veillée du père de famille racontant à ses enfants toute une vie de probité et d'honneur ; ailleurs, c'est la veillée du bon prêtre de campagne commentant l'Évangile à de braves gens qu'il élève à la dignité de chrétiens. Le coin du feu ! C'est l'homme replié sur lui-même remontant dans le passé, songeant à l'avenir et souvent, poussant plus loin sa méditation, se préparant à paraitre devant le bon Dieu !

Qui de vous, chers lecteurs, n'a goûté les charmes ou les émotions du coin du feu dans des circonstances diverses, aux heures gaies ou aux heures sombres de son existence ? Qui de vous lisant peut-être cette causerie familière, les pieds sur les chenêts, devant un foyer où la flamme pétille, ne s'arrêtera avec complaisance sur les pensées que notre plume vous trace ici en courant?

Un ennemi du coin du feu simple, patriarcal, c'est le cercle ! Le cercle est une invention moderne dont on a beaucoup médit. Sur la scène, dans les gazettes, un peu partout, le cercle a été conspué. Il n'est guère de jeune femme ou de mère de famille qui n'ait lancé son anathème contre le cercle.

Le cercle, comme tant d'autres choses en ce monde, est une institution bonne ou mauvaise, selon l'usage qu'on en fait. Il est certain que quelques personnes en abusent et que la passion du jeu y trouve trop souvent une excitation funeste.

Mais le cercle, réunion de causerie, où des hommes fatigués par le travail et les soucis de la journée vont chercher, le soir, quelques moments de distraction, de vie en commun, de diversion à des préoccupations absorbantes, le cercle ainsi compris et pratiqué répond à un besoin de sociabilité qu'il est parfaitement légitime de satisfaire. Les relations sociales y gagnent en aménité, en politesse. Des gens qui, sans se connaitre, nourrissent parfois les uns contre les autres

des sentiments d'antipathie injuste, apprennent à se mieux apprécier réciproquement. Le cercle a fait ainsi bien des rapprochements, il a empêché bien des conflits regrettables. Il entretient entre les habitants d'une même ville et de même condition des rapports d'urbanité et de courtoisie qui ont leur part d'influence salutaire dans le caractère général des mœurs publiques.

Les cercles ne sont guère animés que l'hiver. Pendant l'été, ils perdent la plupart de leurs hôtes. Le mois de décembre, dans lequel nous allons entrer, va redonner à tous les cercles leur gaité, leur entrain.

L'hiver est encore l'époque où l'activité intellectuelle du pays se manifeste le plus brillamment. Pas un auteur en vogue, dramaturge, romancier, poète, publiciste qui ne réserve pour décembre et janvier les surprises de son talent. Alors le public délicat, celui qui se montre le plus sensible aux imaginations passionnées de la comédie, du drame ou du roman, celui qui est le plus apte à juger des choses de la littérature, de la science ou de la politique, se trouve réuni dans les grands centres. Pendant la saison des fleurs, des fruits, de la chasse, il faudrait aller le chercher trop loin et on ne le trouverait que distrait, éparpillé. Au temps froid, on est sûr d'accaparer plus facilement son attention et de rencontrer tout formé et au complet, ce tribunal de l'opinion qui décide de la célébrité et dispense les faveurs de la gloire !

L'hiver enfin a ses grandes réjouissances, Noël, le premier de l'An, les Rois, et à la veille du Carême les plaisirs gastronomiques du Carnaval.

Puissiez-vous, chers lecteurs, passer ces jours de fête, en bonne santé, au sein de vos familles heureuses et attendre ainsi dans la satisfaction de vous-mêmes et de ceux que vous aimez, ce splendide réveil de la nature, le printemps, qu'on n'apprécie jamais mieux que lorsqu'on vit dans les brouillards et les froids sombres de novembre !

Fernand LAMY.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

Nous ne saurions songer aujourd'hui, chers lecteurs, à dresser une liste tant soit peu complète des innombrables publications que novembre a vu éclore. Nous arrivons, en effet, à la période la plus intéressante de l'activité parisienne. Les œuvres se multiplient, se précipitent. s'amoncellent ; c'est l'heure de fièvre où la librairie française déploie ses ressources les plus variées, ses efforts les plus intelligents et réalise ses innovations les plus ingénieuses....

* *
*

Mais citons d'abord deux ou trois livres de poètes :

Victor de Laprade. — *Tribuns et Courtisans*. (Lemerre. — 1 vol. in-12).

Ceci est un recueil de trois comédies héroïques, en vers, très peu faites assurément pour accroître la réputation littéraire de l'auteur.

Léon de Labessade. — *La Sémiramis ailée*. (Lévesque. — 1 vol. in-12).

Plus intéressante et mieux conçue, cette œuvre paraît mériter une recommandation particulière.

Charles O'Saul. — *Les Rayons jaunes*. (Librairie des Bibliophiles.— 1 vol. in-18.)

Voici qui est plus triste que remarquable. Versification maniérée, rocailleuse, insipide et banale, détonnant étrangement avec le luxe inexplicable de l'édition.

* *
*

Les œuvres d'imagination sont à la fois très nombreuses et très variées. Ebauchons à leur égard une courte nomenclature :

Fervacques. — *Sacha*. (Dentu. — 1 vol. in-12).

Ceci, lecteurs, prouve tout simplement que l'abîme séparant la baliverne parisienne de l'œuvre sérieuse et pensée peut être parfois infranchissable.

Henry Morel. — *Hélène Brunet*. (Sartorius. — 1 vol. in-12).

Récit malsain, qui n'a pu supporter la bénigne épreuve du feuilleton quotidien et que nous ne citons que pour mémoire.

Albéric Glady. — *Jouir*. (Glady. — 1 vol. in-12.)

Ce roman, réellement plein de charmes, accuse, à travers bien des tâtonnements et des inexpériences, de réelles qualités littéraires.

Léonce Dupont. — *Madame des Grieux*. (Dentu. — 1 vol. in-12).

Ouvrage bien conçu, bien travaillé, bien écrit, méritant une recommandation spéciale. Grand succès.

Pierre Sandrié. — *Les Mariages de Londres.* (Lachaud. — 1 vol. in-12).

Ni mieux, ni plus mal que tant d'autres, ce volume se distingue, ainsi que le suivant, par une absence complète d'originalité et de couleur.

Fortuné du Boisgobey. — *Le Coup de pouce.* (Dentu. — 1 vol. in-12).

Emile Richebourg. — *La Dame voilée.* (Dentu. — 1 vol. in-12).

L'auteur se prodigue. Ceci est encore acceptable, sans doute ; mais le bon labeur s'accommode généralement assez mal de toute exagération de fécondité.

Georges Maillard. — *Récits intimes.* (Lachaud. — 1 vol. in-12).

Il nous semble ici voir se dessiner vaguement, dans le lointain le plus vaporeux, l'ombre indécise de Delvau découragé.

En clôturant aujourd'hui cette série des conteurs, souvenons-nous, chers lecteurs que, dans notre dernier *Bulletin*, nous avons dû nous borner à une simple citation de l'œuvre nouvelle de M. Octave Feuillet : *Un mariage dans le monde*, en nous promettant bien d'y revenir au plus tôt.

Nous sommes heureux de pouvoir dire maintenant que M. Feuillet ne fut jamais mieux inspiré et que, au point de vue littéraire, ce nouveau livre ne le cède en rien au meilleur de ses aînés.

Voici venir aussi l'époque des *étrennes*, une époque bien impatiemment attendue des éditeurs parisiens, pour chacun desquels il s'agit de ne se laisser devancer par aucun autre. — C'est ici que le livre revêt réellement toutes les grâces, toutes les beautés, toutes les coquetteries matérielles, et quand l'œuvre ainsi choyée a une valeur propre, l'attrait doit être absolument irrésistible.

Grandes œuvres littéraires, reproductions artistiques, relations de voyages, ouvrages de vulgarisation scientifique : tels sont les éléments à peu près exclusifs de cette joûte bibliographique à laquelle l'enfance, la jeunesse et l'âge mûr trouvent également leur compte.

Vous n'attendez pas sans doute, chers lecteurs, que nous énumérions ici toutes les publications de ce genre destinées aux étrennes de 1876. La tâche serait par trop exagérée et les dimensions de notre *Bulletin* n'y suffiraient pas.

Bornons-nous donc aux seules indications suivantes, données sans nul commentaire et relatives aux échantillons les plus brillants ou les plus curieux de cette remarquable série :

Alfred Smée. — *Mon jardin.* (Germain Baillière. — 1 vol. gr. in-8°).
Augustin Challamel. — *Les Amuseurs de la rue.* (Ducrocq. — 1 vol. in-12).
L'abbé Rolland. — *Promenades en Italie.* (Mame et fils. — 1 vol. in-4°).
L'abbé Bourrassé. — *Les châteaux historiques de France.* (Mame, — 1 vol. in-4°).
Victor Rendu. — *Les animaux de la France.* (Hachette. — 1 vol. in-8°).
Oscar Havard. — *Le Moyen-Age et ses institutions* (Mame. — gr in-8°).
Jules Leclerq. — *Voyage dans le nord de l'Europe.* (Mame. — gr in-8°).
H. de la Blanchère. — *Les oiseaux-gibier.* (Rothschild. — In-folio).

Citons encore, de la librairie Hachette, cette remarquable et délicieuse *Histoire racontée à mes petits-enfants*, par M. Guizot, œuvre aujourd'hui complète, malgré la mort prématurée de son auteur ; et aussi le tome premier de la *Nouvelle géographie universelle*, (Europe méridionale) par M. Elisée Reclus.

Enfin gardons-nous d'oublier une troisième et magnifique série de la *Comédie de notre temps* par Bertall : *La vie hors de chez soi* (gr in-8o).

* *
*

Les œuvres essentiellement fantaisistes et littéraires réclament aussi leur place aujourd'hui, et quelque sévère que soit notre choix, nous ne pouvons nous refuser, chers lecteurs, sous peine de rester trop incomplet, aux quelques citations suivantes :

Victor Hugo.— *Pendant l'exil.* (Lévy. — 1 vol. in-8o).

Ceci est un recueil de notes, de documents, de discours et de déclamations diverses se rapportant à la période de 1852 à 1870, le tout orné d'une préface fatidique : *Ce que c'est que l'exil.*

N'insistons pas. Ce sont là matières nous étant complétement étrangères.

Rien, d'ailleurs, qui rappelle, même de loin, le style de *Notre-Dame.*

Arsène Houssaye. — *Les Dianes et les Vénus.* (Lévy.— 1 vol in-12).

Voici un charmant volume, digne d'une mention toute spéciale. Ce sont de délicieuses études artistiques, pleines d'esprit, de verve et d'humour ; c'est une heure agréable que nous garantissons aux fidèles.

Alphonse Karr. — *Plus c'est la même chose.* (Lévy. — 1 vol. in-12).

En Octobre, c'était : *Plus ça change...* en novembre, c'est : *Plus c'est la même chose.* — Il n'y a là ni surprise, ni prodige.

Pierre Véron. — *Ces monstres de femmes.* (Lévy. — 1 vol. in-12).

Encore ! — Ah ! M. Véron, M. Véron, c'est être par trop incorrigible !

Gustave Hublard. — *Histoire de la Littérature contemporaine en Espagne.* (Charpentier. — 1 vol. in-12).

Ouvrage estimable d'une collection intéressante et utile, dont il y a lieu de savoir gré à l'éditeur.

Louis Judicis. — *Le Collectionneur.* (Lemerre. — in-18).

Uue exquise plaquette éditée avec luxe : un vrai régal de bibliophile. — Monographie très fine, très spirituelle et très réussie, qne nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs.

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

Agen, Imprimerie de Prosper Noubel.

LE DOYENNÉ DE MOIRAX

AU XIe SIÈCLE.

ÉTUDE HISTORIQUE.

[Deuxième et dernière Partie.]

IV

Voilà donc le couvent de Moirax parfaitement en règle avec les héritiers directs ; mais il paraît que cette donation était un véritable nid à procès. Au moment où on y pensait le moins survint un troisième adversaire, appelé aussi *Pierre*, comme *Pierre le prieur* et comme le père de Raymond Bernard. Il paraît que ce nom était affectionné dans la famille. D'après les renseignements recueillis par M. J. de Laffore, ce troisième Pierre aurait été un frère de Guillaume Arnaud, et par conséquent un oncle du prieur. Il résulte, en effet, de la liste généalogique de cette famille dressée par lui, que Pierre et Guillaume Arnaud étaient fils l'un et l'autre d'un des plus puissants seigneurs de Gascogne au XIe siècle, nommé Arnaud Othon, seigneur d'un assez grand nombre de seigneuries, qualifiées vicomtés, et qui aurait eu trois fils, savoir : 1° Arnaud fils aîné, successeur de son père à la *vicomté de Lomagne*, et auquel cette notice est complétement étrangère ; 2° Roger fils puîné, également successeur de son père aux *vicomtés de Gavarret et de Bruilhois* qu'il possédait en même temps que celle de Lomagne ; 3° enfin, ce même Guillaume Arnaud, fils troisième, dont la part à l'héritage paternel aurait été réduite, soit à une portion de la *vicomté de Bruilhois*, soit peut-être même à la *seule terre de Moirax* et quelques domaines environnants. Les traditions sont trop incertaines pour qu'il soit pos-

sible de rien affirmer à cet égard. Dans cette situation, quels droits Pierre, vicomte de Gavarret et de Bruilhois, oncle du défunt, pouvait-il avoir sur la succession de son frère, moins bien apportionné que lui, à ce qu'il semble, et qui laissait des enfants légitimes ? On essaye en vain de s'en rendre compte, et on ne trouve rien dans les documents juridiques de cette époque qui aide à trancher la question : le cartulaire, cependant, ne laisse aucun doute sur ce point qu'il éleva des prétentions, et que ces prétentions commencèrent à se produire à la mort de Raymond Bernard par une revendication en régle.[1] On devait d'autant moins s'y attendre que, lors de la première transaction intervenue entre ce dernier et le prieur, il avait figuré comme témoin, conjointement avec Arnaud Roger, son frère.[2] Cette attitude impliquait au moins l'impartialité.

Serait-ce du chef de Raymond Bernard, son neveu, que ce vicomte de Gavarret aurait cru devoir changer d'attitude et protester, pour son propre compte, contre une transaction dont il se serait lui-même porté garant, comme témoin ? Ce ne serait pas tout-à-fait impossible, et l'histoire féodale nous montre plus d'une évolution de ce genre.[3] Il y a d'ailleurs une difficulté ; Raymond Bernard avait des enfants, et c'était à ces enfants et non à son oncle qu'il pouvait appartenir de le représenter. Quoi qu'il en soit, il fit aussi sa revendication ; mais plus formaliste que ne l'avaient été avant lui sa nièce et son neveu, il commença par plaider, *calumpniare,* ayant l'air ainsi de vouloir mettre la justice de son côté.

Ce procès ne fut pas sans incidents.

Le premier fut la mort même de celui qui l'avait intenté. Le vicomte Pierre, sur lequel d'ailleurs nous n'avons aucun autre renseignement, avait épousé la fille du vicomte de Vésalmes, petit pays situé probablement sur les confins du Bordelais et de l'Agenais, et dont la ville de Marmande parait avoir fait partie.[4] Il en avait eu un

[1] Cæpit terras nostras calumpniare. — *Ibid.*

[2] Vidente et audiente Petro vice-comite Gavarretano et Arnaldo Rogerii, fratre ejus. — *Ibid.*

[3] Postea mentitus est, quoniam ea quæ Ramundus Bernardi obtulerat monasterio ipse similiter præsumpsit. — *Ibid.*

[4] On trouve dans le cartulaire de la Réole trois mentions relatives à cette vicomté, aux pages 137, 138 et 140. — Arch. hist. de la Gironde — 1863. — L'éten-

fils, nommé Pierre comme lui, et ce fut à ce fils qu'échut après la mort de son père, la mission de continuer le procès commencé par le frère de Guillaume Arnaud, et interrompu par son décès.[1] Il ne se montra pas d'abord très ardent, se souvenant sans doute qu'il était le cousin germain de Pierre le Prieur ;[2] de son côté Pierre le Prieur voulut se montrer accomodant, et sous la médiation de Simon évêque d'Agen [3] et d'Esquival abbé de Moissac [4] il fut convenu qu'on traiterait pour une petite portion de terre et une somme de 200 sous; la terre était destinée au vicomte Pierre II et les 200 sous à sa mère, la vicomtesse Agnès.[5] La petite portion de terre dont il s'agit, consistait dans la moitié de la paroisse d'*Esquies*,[6] que je crois avoir été la paroisse actuelle de *Montesquieu*.[7] On y ajouta une autre terre achetée quelque temps auparavant à un roturier *rusticus*, du nom de *Arnal Cornet* [8] par Pierre Ier moyennant une somme de 21 sous, et que l'acquéreur n'avait probablement pas encore payée. Ces 200 sous donnés à la veuve, mère du nouveau vicomte, et ces 21 sous, prix de la terre achetée à Arnal Cornet, étaient des sous

tendue de cette vicomté est très incertaine. D'après le manuscrit de Saint-Vallier, il existait au XVIe siècle, en Agenais, un archidiaconat du Vésalmes correspondant en grande partie à l'arrondissement actuel de Marmande — mém. de la soc. d'Agr. d'Agen. — J. de Laforre. t. VII, p. 102.

[1] Qui erat consanguineus domini Petri prioris. — *Ibid.*

[2] Mortuo eo Petro — *Ibid.* - Il s'agit de Pierre Ier vicomte de Gavarret, et de Brouilhois.

[3] Simon, évêque d'Agen, sacré en 1083 et décédé en 1101. On trouve entre lui et Bernard de Bovisville dont il est question dans l'acte de 1049, trois évêques.

[4] Successeur d'Hunald — de 1091 à l'an 1101 — *gall. christ. loc. cit.*

[5] Uxori ejus (de Pierre Ier) et Petro filio (Pierre II) dedit Petrus prior ducentos solidos. — *Ibid.*

[6] A domino Petro (Pierre II) quàdam terræ parciunculà acceptà, videlicet, medietate de parrochià que vocatur *Esquies. Ibid.*

[7] Le mot *mons*, ou *mund* et quelquefois *mont*, mis en tête d'un nom de lieu était toujours susceptible de s'en séparer. Il indiquait que ce lieu était compris dans une forêt — V. Ducange, gloss, v. *mons Gaudii* ou *Monjoie !* Montesquieu est donc comme s'il y avait *Esquies-en-forêt : Mont-aynac* en-forêt : *Mont-joie, joie* ou *gaudia*, lieu consacré à la charté en forêt : *Mont-de-Marsan*, forêt du Marsan, V. Duc. Ve *Gaudia*. — Ce mot signifie aussi quelquefois montagne, comme dans *Montaigu*, *mons-acutus*.

[8] Terram quam pater ipsius Petri (Pierre Ier le père de Pierre II) emerat a quodam nostro rustico, *Arnal Cornet*, cum vigenti uno solidis Agennensium. Cartul. cl.

Agenais ; Agennensium. C'est la première fois qu'il est question de ces sous appelés plus tard des *Arnaldins*, *solidi Arnal densium* Nous verrons un peu plus bas ce que représentaient ces deux sommes en monnaies de nos jours.

Ce couvent de Moirax avait véritablement du malheur ; aprés tous ces sacrifices, il semblait qu'il n'avait plus qu'à réparer ses pertes et à jouir enfin de sa donation ; mais le destin en avait disposé autrement. Quelques années étaient à peine écouléss, que voilà que Pierre de Gavarret revient de nouveau sur ces mêmes terres qu'on lui avait cependant payées, ou qu'on avait dû lui payer.

Le couvent avait-il mis quelque hésitation à remplir ses engagements ? Pierre s'était-il montré trop exigeant ? le fait est que le vicomte envahit toutes les terres au *deça*[1] ou au *delà* du *Gers*, les dévasta cruellement et pilla les malheureux cultivateurs. C'était alors, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, le mode le plus en usage pour réclamer des droits contestés. On se fesait justice à soi-même. Le premier vicomte de Gavarret s'en était départi, une fois, et avait bien volu suivre la voie judiciaire ; mais son fils était revenu aux bonnes coutumes, et les pauvres cultivateurs étaient obligés d'en payer les frais. Le Prieur lui-même, ayant voulu faire tête à l'orage, fut fait prisonnier, et malgré son caractère sacré, fut inhumainement retenu [2] captif C'était le dernier des attentats, et, suivant la jurisprudence du temps, le vicomte avait encouru une excommunication qui pouvait lui devenir fatale. Des souverains eux-mêmes s'étaient fort mal trouvé de l'avoir encourue, entre autres le roi Robert, qui avait failli y perdre la couronne près d'un siècle auparavant. Mais Pierre de Gavarret était sans doute décidé à tout braver, ce qui n'était alors que trop commun. Cette audace fit fléchir le prieur qui se vit obligé de revenir encore à composition, et, sous la médiation de l'évêque Gaubert, ou Gausbert,[3] offrit une autre somme de deux cents sous, qui fut acceptée,[4] comme la première, et peut-être assez mal payée.

---

[1] Cœpit immaniter contrà nos et contrà omnes terras quas habemus ultrà et citrà fluvium Gercii sœvire. — *Ibid.*

[2] Quod crudelius est ipsum priorem capere et sub custodià tenere immaniter ausus fuit. — *Ibid.*

[3] Concilio Gausberti Agennensium episcopi acceptis a priore ducentis solidis. — *Cartul.*

[4] L'épiscopat de Gausbert se place entre les années 1104 et 1109. Il avait succédé à un évêque Géraud qui lui-même avait succédé à Simon.

V

Nous arrivons enfin au dernier terme de cette longue et fastidieuse série de discussions, de violences et de transactions. La dernière crise la seule qu'il me reste à raconter fut manifestement la plus violente. Le cartulaire nous apprend en effet que, vers l'année 1112, Pierre de Gavarret, toujours Pierre II, mit son ban sur un domaine du couvent désigné sous le nom de *Fangoute* ou *fungouse*.[1] Je n'ai pu retrouver ce nom qui n'a laissé à ma connaissance dans le pays, aucune espèce de traces. Ce qu'on appelait alors un *ban*, (*bannum*), n'était autre chose qu'un signe extérieur, tel qu'une bannière, un drapeau flottant ou tout autre objet du même genre, planté aux abords d'un domaine saisi, à l'effet de faire savoir que ce domaine était désormais et jusques à nouvel ordre sous les mains de la Justice. Quiconque apercevait ce signe était tenu, sous peine d'amende et même quelquefois de peines plus sévères, de s'abstenir de tout travail sur le domaine ainsi désigné à l'attention du public. Encore moins était-il permis d'en percevoir les fruits, qui restaient ainsi à la disposition du saisissant. Cette mesure ne se prenait guère que pour assurer le paiement d'une dette. On espérait sans doute que la crainte d'une longue inculture rendrait le débiteur plus exact, ou le déterminerait à faire de plus grands efforts pour payer. De là on peut conclure, ce semble, que le vicomte était un créancier un peu dur, et le couvent peut-être, un débiteur assez inexact. Ce résultat ne répondit pas à l'attente du vicomte car le *ban* ne cessa de flotter pendant trois ans, preuve certaine que le monastère ne mettait aucun empressement à s'exécuter. Dans cet intervalle le vicomte parvint à en retirer, on ne sait comment, 50 muids de grains,[2] environ 300 hectolitres qu'il garda pour lui.[3]

Cette masse de produits ne fut sans doute pas suffisante pour étein-

[1] Petrus vicecomes bannum suum in omni terrâ de Fungosa misit. — *Ibid.*

[2] Le muid, *modium* était une mesure de capacité calculée d'après le grain qu'une charrette pouvait porter. Il variait à l'infini : le chiffre de 6 hectolitres que j'ai adopté est un *minimum*, on le calcule plus ordinairement à 8 et même à 9 hectolitres. Nous manquons de renseignements sur l'ancien muid Agenais, depuis longtemps hors d'usage.

[3] Sublatis inde plus quam quinquaginta modiis annonnæ. — *Ibid.*

dre la dette, et trois ans d'inculture n'aidèrent pas à combler le déficit. Tous les cultivateurs avaient pris la fuite, et le domaine était devenu un désert.[1] Mais le vicomte voulait absolument être payé. En conséquence et voyant que la terre de Faugause ne produisait pas suffisamment, il alla s'établir sur le chef-lieu du domaine ou Couvent, dans le bourg même, au centre général de l'exploitation. Son intention était sans doute de s'emparer des produits de toute nature que pouvaient donner ce domaine et le bourg et de les affecter à un paiement qu'on différait toujours et qui exigeait toujours des mesures de plus en plus rigoureuses.

Arrivé à cette partie du récit, il est impossible de n'être pas frappé des progrès accomplis à Moirax sous l'administration de son prieur. A l'époque de la donation, c'est-à-dire, à peu près au dernier siècle, auparavant, c'était une simple *villa* constituée en paroisse : Villa et *parrochia de Moiriaco*. Or par, *villa* à cette époque, on n'entendait qu'une simple agglomération de tenanciers, tous affectés à la culture du domaine. Ces malheureux n'avaient rien en propre, pas même le mobilier qui garnissait leurs modestes *cases :* à plus forte raison, étaient-ils hors d'état de posséder ces *cases* elles-mêmes ; un bourg, au contraire, *burgus* ou *vicus*, répondait déjà à ce que nous appelons aujourd'hui de ce nom. On y comptait des travailleurs libres, notamment ce *rusticus*, Arnal Cornet lequel avait pu vendre une terre valant 21 sous, ce qui suppose qu'il en était propriétaire ; des hommes de métier, des marchands, des propriétaires, et même quelquefois des chevaliers ou propriétaires nobles et armés chevaliers, correspondant à ce que nous nommons aujourd'hui la *haute bourgeoisie*. Il y avait donc une immense différence d'une situation à l'autre, et cette différence n'avait pu évidemment s'obtenir que par les soins d'une administration aussi vigilante qu'éclairée.

En ce moment l'auteur de cet incontestable progrès *Pierre le prieur* n'existait plus. Il avait été remplacé par un autre prieur, désigné dans le cartulaire sous le nom de Pierre d'Aubigny, *Petrus de Albinio*. Ce nouveau prieur pouvait avoir tout l'entêtement et même l'énergie de son prédécesseur ; mais il n'en avait pas l'intelligente souplesse. Au lieu de lutter personnellement et de tenir tête à l'orage

[1] Terra in hererum redacta. — *Ibid.* — Ce mot *heremus*, dont on a fait *hermitage* emporte l'idée d'une solitude profonde.

au risque d'être fait prisonnier, ou bien de traiter avec quelque avantage, il se retira dans une retraite éloignée,[1] emportant avec lui les vases sacrés qu'il fit parvenir a Cluny ;[2] mais l'abbé n'approuva pas ce détournement et en ordonna la restitution.[3] C'était reconnaître implicitement que son prieur avait tous les torts de son côté.

Ce fut enfin une solution ; ces vases en effet étaient en argent et leur valeur pouvait servir à tout acquitter. Le vicomte consentit à les recevoir en paiement ; mais comme il tenait surtout à leur valeur, il fut convenu qu'il aurait l'option entre ces vases eux-mêmes et leur prix vénal. Il opta pour le prix, et moyennant 2,200 sous, promit, tant pour lui que pour son épouse,[4] et pour tous ses frères, de renoncer à toute espèce de droit sur les domaines primitivement donnés. Cette transaction nous a été conservée en entier, et c'est leur évaluation en sous Arnaudins que je terminerai ce récit : c'est Pierre de Gavarret qui parle, il s'exprime à peu près ainsi :[5]

« Je déclare avoir reçu du seigneur prieur et du seigneur Guillaume de Balager[6] soixante-six vases d'argent, en objets ainsi conçus, savoir : 2 encensoirs, deux calices, deux candélabres d'argent et tout l'argent du cadre d'un tableau[7] exposé sur l'autel de Sainte-Marie, et en représentation de ce poids, deux mille deux cents sous de monnaie agenaise. »

C'était la quittance définitive.

---

[1] Longè quærens latibula. — Cartul. Cl.

[2] Ne thesauros violenter raperet transmisit eos Cluniaco. — *Ibid.*

[3] Illud argentum transmisit Pontius (c'était le successeur de Hugues) abbas, ut Petro vicceomiti daretur. — *Ibid.*

[4] Cette épouse s'appelait Giscarde, et lui avait apporté la vicomté de Brouilhois qui primitivement avait été l'apanage de Roger, fils puiné d'Arnaud-Othon, ainsi qu'i a été expliqué ci-dessus.

par les énonciations de cet acte au sujet de la valeur des vases et

[5] Accepi quoque a domino priore et domno domino de Balager sexaginta sex marcas argenti. Inter quas duo thuribula, et duos calices, duo quoque candelabra argentea, et totum argentum tabulæ altaris sanctæ Mariæ, pretium, videlicet, duo millia et ducentorum solidorum Agennensis monetæ. — *Ibid.*

[6] Ce personnage était un espèce de banquier ; on voit qu'il était en compte courant avec le couvent.

[7] *Tabula* ; il y a tant d'espèces de tables que ce mot ne dit absolument rien. On entendait par là, dans le cas spécial de notre document, le cadre d'un tableau dans le-

Et maintenant quelle était, aux termes de cette quittance, la valeur de ces 2,200 sous ? Quelques explications suffiront pour la fixer d'une manière au moins approximative.

La valeur d'une monnaie est intrinsèque ou extrinsèque. La valeur intrinsèque s'apprécie au poids, la valeur extrinsèque résulte des circonstances de marché, de temps et de lieu. La première est absolue et la seconde relative.

La valeur intrinsèque et absolue se mesure aujourd'hui par centigrammes, par grammes et par kilogrammes. Elle se mesurait autrefois par livres, marcs, onces, deniers et grains. 19 grains environ équivalaient à un de nos grammes ; cinq cents soixante-seize grains, ou une once équivalaient à 0,30 g 33c ; 4618 grains, ou un marc, à 8 onces autrement dit une demi-livre, ou 242 gr 64c. Pour plus de facilité on a admis que ces 242gr 64 devaient donner une demi-livre de nos jours autrement dit réprésenter le poids de 250 grammes, afin de se donner toute latitude désirable, car en réalité ils ne pèsent que 236 grammes. Toute évaluation historique de monnaie se fait donc aujourd'hui sur cette base, encore qu'elle ne soit pas rigoureusement exacte.

Ces 250 grammes, ou l'ancien marc, convertis en francs à raison de 1 fr. par 4gr 50c déduction faite du 1|10 de tolérance qu'il n'est pas dans les habitudes de compter, donnent une somme totale de 55 fr. 55 c. Les 66 marcs livrés au vicomte de Gavarret donnaient donc, à 55 fr. 55 c. par marc, une somme totale de 3,666 fr. 30 c valeur intrinsèque.

D'après le cartulaire, ces 3,666 f. 30 étant l'équivalent de 2,200 sous, il s'en suit que chacun de ces sous valait intrinséquement 1 f. 62,10; à ce taux, la terre du *rusticus*, Arnal Cornet, vendue 21 sous, valait donc environ 34 fr., et le 200 sous donnés à la vicomtesse Agnès de Vésalmes, 324 fr. Ce serait donc pour des sommes en apparence aussi modiques que se seraient élevées tant et de si graves difficultés. C'est peu vraisemblable, aussi faut-il remonter à la valeur relative ou extrinsèque pour avoir la véritable portée de ces débats.

---

quel se trouvait une peinture telle que le permettait l'état de l'art à cette époque. Ce cadre, quand il était vraiment beau, était d'ordinaire en argent massif et même quelquefois en or. On le plaçait sur le devant de l'autel, mais seulement dans les occasions solennelles. C'était la plus belle pièce du *thesaurus* du couvent. Duc. v. tabula.

On sait qu'aujourd'hui, grâce à la masse énorme de numéraire introduit dans la circulation, l'argent vaut beaucoup moins que ce qu'il valait sous le premier empire, et beaucoup moins encore qu'à la révolution de 1789. Plus on remonte, et plus cet écart d'une époque à l'autre devient sensible. On a calculé qu'au XIVe siècle, la même quantité de métal convertie en monnaie valait à peu près six fois ce qu'elle vaut aujourd'hui. S'il est vrai que cette différence au XIVe siècle fut en effet de 6, comme l'a établi M. Leber,[1] on peut sans exagération la porter à 8, pour le XIe, où l'argent était encore bien autrement rare que sous Philippe le Bel et ses successeurs. En me rapportant à ce chiffre, nous aurions donc pour les 2,200 sous, 31,320 fr. 72, et pour chaque sou, alors appelé sou agenais, et plus tard sou Arnaudius, la somme de 12 fr. 95.

Il est infiniment regrettable que nous n'ayons pu conserver aucun autre document appartenant à cette époque reculée, et qui puisse nous donner des renseignements plus précis sur l'état de l'Agenais à cette époque; mais tout en le regrettant, qu'il me soit permis de nous féliciter de cette heureuse trouvaille, restée trop longtemps enfouie dans les cartons où dormaient depuis près d'un siècle, les manuscrits de Labénazie et d'Argenton.

AMÉDÉE MOULLIÉ.

[1] Mémoire sur la valeur relative des monnaies. — Coll. des mém. de l'Institut.

A TIRE D'AILE DE BORDEAUX

A SOULAC-LES-BAINS.

I

Pour gagner Soulac par la voie de terre, c'était, il y a quelques années à peine, un voyage à l'Ultima Thule, noyée dans les embruns de l'Océan.

Là florissait encore le bon vieux temps de la diligence. Mais hélas ! les chevaux n'avaient ni d'ailes aux pieds ni d'ailes aux épaules, comme les quadriges des portes triomphales, et le dieu Mercure ne s'était jamais assis sur le siége du postillon.

L'attelage se composait de rosses efflanquées, ombres et fantômes de chevaux; et il aurait fallu posséder un naturel trop dur » pour n'avoir nulle pitié de son prochain, » comme disait maitre Jacques.

Aussi, pour franchir cette centaine de kilomètres qui sépare Bordeaux de Soulac, quelle sage lenteur, quelle humeur et quelle bile !

Aujourd'hui on a changé tout cela. — Voici qu'on a imaginé de jeter sur cette opulente terre du Médoc un ruban de fer où circulent des trains qui, sans mériter le reproche d'aller trop vite, vous laissent cependant, après quatre ou cinq heures de roulis, sur la plage de Soulac : un vrai type de chemin de fer allemand !

Le *terminus* du chemin de fer à Bordeaux n'a vraiment rien de beau :[1] étrange improvisation de cahutes en planches, de baraques à peintures écaillées et défraichies, où le comfort est un mythe. — En revanche, une bonne fortune nous attend sur le quai : des wagons couronnés d'une impériale.

[1] Le feu vient justement de détruire cette vilaine gare-là (Déc. 1875). — Le public n'y perdra rien... au contraire. — La Compagnie se décidera-t-elle à le loger d'une façon congrue et à lui construire quelque chose de décent ?

Malheureusement l'architecture n'en est pas plus réussie : on dirait deux boites superposées ou deux cages à poules. Mais quel buen-retiro pour l'observateur qui possède cet âpre désir de voir et de savoir, que Rabelais appelait crûment le goût de badauderie!

De ce belvédère, on a de vastes perspectives qu'on embrasse d'un seul regard. On peut étudier à l'aise les mouvements, la structure et la physionomie du sol ; et telle terre, tels habitants. Les géologues le savent bien et les hommes d'Etat, pas assez.

Pas mal de dames prennent place à nos côtés, sans s'effrayer des pudiques périls d'une telle ascens on. Les femmes ont toutes les bravoures!

Enfin nous voilà partis.

C'était plaisir de voir filer rapidement Bordeaux devant nous, s'estompant dans la fumée grise de ses usines, profilant dans un glacis blanchâtre les flèches de ses clochers et lançant dans le ciel les croix bizantines des mâts de ses navires,— et tout cela sorti par le magnifique hémicycle de coteaux qui s'étend de Lormont à La Trêne.

Cet ensemble formait un paysage ravissant.

Il ne manquait vraiment au tableau que le cadre
Avec le clou pour l'accrocher !

Au sortir de Bordeaux, on traverse les anciens marais aux eaux paresseuses, à cause du défaut presque complet de pente. Des fossés, pleins de rubaniers, de scirpes et de mossettes aux épis de velours. dessinent leurs lignes régulières, et les rideaux de peupliers, qui s'entrecoupent, comme les cases d'un damier, donnent à la campagne un grand air de fraicheur.

Ces marais s'étalaient jadis aux portes de Bordeaux. La ville elle-même avait été bâtie sur leur domaine, comme l'indiquent son quartier de Paludate et ce mot de palu si fréquemment répété. Le nom flamand de Bruges, qu'on trouve un peu plus loin, rappelle encore les efforts, couronnés de succès, qui ont assaini ce fonds noyé. — Ce fut ce même duc d'Epernon, dont les lecteurs de la *Revue* connaissent l'indomptable caractère, qui, en 1628 et en 1633, y implanta une colonie d'ouvriers venus tout exprès des Flandres et des Néerlandes.

Le mignon d'Henri III s'était fait ingénieur sous Louis XIII.

Bruges dépassé, Blanquefort ne tarde pas à paraître, et ce n'est

pas sans un certain chatouillement d'amour-propre de clocher que Blanquefort nous rappelle le souvenir d'une des grandes maisons de notre Agenais. En définitive, l'amour du clocher précède l'amour de la patrie, et celui-ci n'est en somme que le point de convergence et de rencontre de tous ces petits patriotismes locaux.

Quoi qu'il en soit, les Durfort-Duras étaient au xive siècle les maîtres et seigneurs de Blanquefort. Ils se partageaient, avec la maison de Lesparre, le triangle allongé qu'enserrent la Gironde et la mer.

Un château en ruines est le seul reste de cette puissance. Les courtines sont démantelées, les tours rompues, les meurtrières et les barbacanes désertes. Mais ces ruines sont imposantes et pleines de fierté féodale. Seul, le ruisseau de la Jalle a survécu et en baigne toujours le pied.

La nature, d'ailleurs, ne perd jamais ses droits : une légion de plantes et de plantules suce les os du géant. Barbe-Bleue est dévoré par une foule de petits Poucets en herbe.

Aux amateurs d'archéologie, on montrera, dans les environs de Blanquefort, un tumulus et quelque menhir que le temps use peu à peu. Ces vestiges de notre passé romain ou celtique, tumuli et camps romains, menhirs et cromlechs, ne sont pas rares dans le Médoc. Ils disparaîtront un à un, si personne n'y prend garde, et serviront de matériaux aux bâtisses des paysans, comme cela s'est produit pour les alignements de Karnak dont la moitié subsiste à peine.

Si la Société archéologique de Bordeaux laisse faire ces collectionneurs-là, ils pousseront l'amour des pierres très loin.

Nous sommes ici sur le seuil du Médoc. Quoique occupant l'un des bas degrés de cette échelle œnologique qui se termine au Château-Lafitte, les vins de Graves et de palus qu'on y trouve ne méritent pas le dédain. Question de relativité, comme toute chose ici-bas : ce sont des bourgeois à peine gentilshommes à côté des grands seigneurs un peu fiers du Haut-Médoc. Celui-ci ne commence vraiment qu'un peu plus loin, à Macau. A partir de Macau, on voit défiler les innombrables ceps, rangés autour de leurs échalas en ordre de bataille, alignés comme la plus belle infanterie.

C'est propre, bien peigné, bien léché, soigné avec amour et avec coquetterie. Les allées se succèdent nettes, élégantes, sans ces herbes folles, ces *weeds* des Anglais, qui ailleurs encombrent les vignes d'une forêt vierge d'avides parasites.

Tous ces pieds de vigne sont menus et ramassés sur eux-mêmes. A les juger à la seule apparence, qui se douterait que leurs fibres recèlent le plus merveilleux laboratoire de chimie bachique, d'où sort cette « *purée septembrale* », l'honneur et la richesse du pays ?

Nous passions en Médoc au mois d'août et nous admirions cette belle ordonnance. Les raisins, débarrassés de leur couverture de feuilles, mûrissaient au soleil leurs grappes d'un noir pruineux.

Sur cette étroite zône, qui va de Macau à Saint-Seurin, repose le Grand-Médoc. Sa longueur excède à peine huit kilomètres pour se rétrécir même par places jusqu'à l'étroitesse d'une lieue. Sa longueur est de quinze lieues environ. Ses vingt-mille hectares de vigne y font couler le Pactole et valent bien les placers de l'Australie.[1]

D'un côté, cette bande de terrain suit amoureusement la rive gauche de cette vaste Gironde, *Garumma mater*. De l'autre, le sable de la Lande stérile la borde et menace de l'engloutir sous les myriades de ses grains.

Par intervalles, en effet, la Lande y plonge en plein cœur. Le désert y coudoie l'Oasis.

Le labeur de l'homme a attaché aux flancs de cette Lande la plus riche des ceintures, dont les pierres s'appellent le Château-Lafitte, le Château-Margaux, le Château-Latour, entourés encore d'une illustre pléïade de noms macaroniques.

Sur cet espace très restreint s'agglomèrent ces crûs qu'un pan de ciel suffit à couvrir et que tous les palais du monde voudraient savourer et boire.

Le sol du Médoc a été, comme l'Egypte, un présent des eaux. Un gravier abondant y a été roulé et s'y mêle à des sables jaunes ou blanchâtres, çà-et-là percent des dépôts d'argile et le sous-sol est constitué par une assise de calcaire éocène ou amiocène.

Le pays est presque aussi plat que la main. Il est formé de terrasses tabulaires, à plateaux à peine ondulés, d'un insignifiant relief de vingt, trente, quarante mètres d'où dévalent non pas des vallons, mais de simples vallonnements.

Voilà la terre fortunée où s'élabore de vin de Médoc, le *Claret*

[1] La production s'élève à 350.000 hectolitres environ et le Château-Lafitte se vend jusqu'à 6,000 fr. le tonneau.

humoristique des Anglais, que ses éthers embaumés ont rendu si fameux !

Vin estimable entre tous et qui ne joue pas de vilains tours, comme le Bourgogne.

Le Médoc est « de taffetas, » l'autre est à « quarante sangles. »

D'ailleurs pour peu qu'on ait mis le pied en Bourgogne, l'opposition est manifeste. On n'a qu'à consulter les visages des vignerons.

En Médoc, ils se teintent sobrement, tandis que leurs confrères de Bourgogne vermillonnent le leur de floraisons cramoisies. Ceux-ci, bons humeurs de piot, n'ont que trop de ces nez enluminés qui trognonnent, comme celui de la Duègne de *Ruy-Blas*, ou se brodent de gueules, pour parler la verte langue de Panurge.

Tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes, sans le point noir de l'horizon.[1]

Dieu sauve du Phylloxera la vigne sans défense et les biberons éplorés !

Nous nous livrions à ces réflexions œnophiliques, en passant devant Macau, Margaux, Saint-Julien et en approchant de Pauillac où nous arrivions bientôt.

Au loin les flèches aiguës des navires annonçaient l'approche de la ville et sous le vent de longues flammes multicolores ondulaient au sommet des mâts par dessus les maisons et la tour octogone de Pauillac.

Cette tour octogone fait sur l'œil un assez grand effet et cette forme est aimée en ce pays, car à Saint-Germain-d'Estaul nous retrouvions ce même dessin architectural sur une tour de clocher qui, carrée à sa base, se couronne ensuite d'un étage octogonal.

Pauillac est un quai allongé le long de la Gironde, entrepôt et port aux navires d'un trop gros tonnage pour remonter la rivière. Pauillac est en même temps une escale et un lazaret.

Nantes a Saint Nazaire, Bordeaux a Pauillac. Là viennent toucher les vaisseaux des grandes lignes anglaises de navigation à vapeur

---

[1] Le phylloxéra qui ravage l'Entre-Deux-Mers a fait depuis peu son apparition en Médoc.

qui s'apprêtent à traverser l'Atlantique à destination de Rio, de Montevideo, de Buenos-Ayres.

Là passent les paquebots de nos Messageries, emportant ce flot de Basques Français dont l'émigration prend les proportions d'un fléau public; à ce point qu'il faudra bientôt aller étudier leur langue étrange au-delà de l'Océan, si l'exode de ce peuple continue.

La rade de Pauillac est superbe. De vastes steamers s'y balancent, les uns coquets et remis à neuf, prêts à reprendre leur navigation hauturière; les autres souillés et outragés par l'eau mordante de la mer, et qu'on va refarder avec du rouge et du noir, ni plus ni moins que des coquettes.

A vos pieds, la Gironde étale des flots jaunes qui miroitent au soleil dans cette gigantesque faille, creusée du Bec-d'Ambez à la mer ; en face les pimpantes et vertes collines du Blayais et, pour animer le paysage, les navires qui vont et viennent, fumants ou toutes voiles dehors. Près de leur haute stature passe le peuple des caboteurs, profitant de la marée et penchant leurs voiles avec des mouvements d'oiseau.

Après Pauillac, Saint-Estèphe, le Saint-Estèphe du bon vin, et un peu au-delà, on ne tarde pas à entrer dans le Bas-Médoc. Là les vignes se clairsèment et se rabougrissent de plus en plus. Le sol s'amaigrit; la Lande s'avance de toutes parts; le Bas-Médoc n'est qu'une étroite langue de terre, qui de Saint-Seurin à Cadourne s'en va mourir en pointe à la Tour-de-By et à la Goulée. Ce ruban, formé de vases alluviales, est un trésor de fécondité.

Les Polders viennent ensuite, s'étendant jusqu'au Verdon. Ils sont formés de terrains alluviaux déposés par le grand fleuve. L'hiver, on s'en sert pour l'élève des chevaux ou de petits bœufs bruns, aux cornes pointues. L'été, ils sont desséchés, comme le figuier de l'Evangile, et d'une aridité absolue jusqu'à la première averse qui fait éclater leur merveilleuse fertilité.

Au Sud des Polders et après Saint-Germain, on atteint la petite ville de Lesparre. On salue au passage sa tour carrée, flanquée d'une échauguette. Cette tour, dont les créneaux et les baies se détachent avec netteté sur le ciel, constitue le seul reste de l'ancien château, l'*Aounou dè Lesparro*. Autrefois y chantait ses *sirventes* le troubadour *Aymeric de Belenoy* dans cette langue romane que ne dédai-

gnaient pas de cultiver Richard Cœur-de-Lion et l'Empereur Frédéric Barberousse.

Mais où sont les neiges d'Antan ?

Bientôt apparaissent les longs profils des Dunes. Le train se met à danser horriblement sur les rails, la voie mal assise dans le sable branle sous le poids des wagons, les dames poussent des cris et se signent. Nous entrons en forêt : le tangage cesse et nous voilà au milieu des sables et des Pinadas de Soulac-les-Bains.

II

De la gare, cinq cents mètres vous en séparent à peine. Aussi, dès les premiers pas qui font craquer et crier les aiguilles des pins, du sommet de l'élégante courbe que forme la route, les quelques constructions hâtives de Soulac-les-Bains se montrent tout-à-coup au regard.

A droite et presque au toucher de la main, cette morte d'hier, ressuscitée aujourd'hui comme le fils de la veuve de Naïm, Notre-Dame de la Fin des terres apparait dans sa fosse béante, entre ses parois de sable, et comme embaumée par les senteurs balsamiques de la forêt.

En face, la ligne onduleuse des Dunes, bornant l'horizon et arrêtant la vue. Sur la Dune, sur ses revers et dans la forêt, le Néo-Soulac. Lorsqu'on aime la mer et qu'on en subit l'attraction et le charme, on hâte le pas, on court presque et le cœur bat à ce bourdonnement sourd des vagues qui de loin ressemble si fort au bruit confus des foules,

Aussi va-t-on vite, sans regarder en arrière et laisse-t-on, pour y revenir plus tard, la vieille église de Soulac. A peine prend-on le temps de trouver et de s'assurer un gîte. Soudain l'immense horizon de l'Océan se découvre dans toute sa grandeur et on a devant soi une de ces éblouissantes marines, comme sait en faire « le divin plasmateur » du monde, ce peintre hors de page, qui a le soleil pour palette et qui s'appelle Dieu. Quoi qu'on en ait, il faut bien céder à un mouvement de profonde admiration.

Splendide tableau, en effet, et tel que n'en feront jamais ni les Albert Cuyp, ni les Lorrain, ni les Vernet. Amplitude sans bornes, lit

démesuré où l'Océan s'étale, ayant pour bords plusieurs continents, abimes où l'esprit humain n'ose jeter la sonde.

Ce qu'il y a de plus intense dans le mouvement et la vie agite et soulève la palpitation de la mer. Vagues sur vagues, flots sur flots, partis de tous les coins de l'horizon, viennent assaillir le rivage où leurs crêtes s'effondrent impuissantes, couvrant le sable de leurs blanches broderies.

Cette surface si agitée recouvre cependant des masses immobiles et noires qui comblent les vallées sous-marines et dont la profondeur donne le vertige.[1]

En face de ces forces vieilles comme la terre et toujours jeunes, on éprouve une sensation d'atôme mais d'un atôme qui a conscience de sa faiblesse. On songe aux hommes, « ces éphémères » du poète grec, et l'âme, assombrie par les mélancoliques tristesses du *devenir*, gagne à ce spectacle la nostalgie et l'appréhension de l'Infini.

Au milieu de cette agitation, pyramide, comme un défi, le phare de Cordouan, tantôt par un temps pur d'une blancheur éclatante, tantôt prenant dans la brume la vague esquisse d'un fantôme.

Au-delà, la falaise de la grande côte profile jusqu'à la pointe de la Coubre ses grandes murailles lézardées, qui branlent au-dessus des flots.

Sur ces rocs, Pontaillac, Royan, les phares de la Côte Nord sont coquettement assis. A leurs pieds, passent, perdus dans les plis des vagues, les navires qui entrent et sortent. Là s'ouvre enfin le vaste estuaire de la Gironde qui se confond avec l'Océan à la pointe de Graves.

De cette pointe jusqu'à Soulac et ensuite jusqu'à l'Amélie et à la Négade, s'étend un fin tapis de sable, prêt à recevoir des légions de baigneurs.

Sur les bords même de cette mer, Soulac-les-Bains vient de naitre ou plutôt de renaitre. On verra plus tard pourquoi cet embryon de ville cherche à se débrouiller du chaos. Une rue perpendiculaire à la mer et très courte, de chaque côté des amorces parallèles à l'Océan, enfin un boulevard tracé jusqu'à l'Amélie, le long de la côte,

---

[1] Les explorateurs du Lightning et du Challenger ont mesuré des profondeurs de 9,000 mètres

attirent les constructions et esquissent la première ébauche de la future ville.

On a imité le système américain : Des routes d'abord ; les maisons viendront après.

Les constructions y sont des hybrides du chalet et d'un certain nombre de conceptions architecturales, difficiles à caractériser, où la fantaisie a plus de place que l'art.

Quand l'édifice n'est pas entièrement de bois, la planche de pin enferme dans ses anneaux de minces cloisons de briques ; tandis qu'une dentelle d'arabesques festonne le bord des toits.

Des hôtels en petit nombre et quelques industriels, escomptant un avenir plein d'espérances, occupent ces fragiles demeures, marquées du cachet de la hâte et de la précipitation. Quelques châlets élégants, d'année en année plus nombreux, s'éparpillent dans les plis des Dunes ou s'abritent dans la forêt, tandis que, près de l'hôtel de la Paix, le châlet des Dominicains jure, par la légéreté de sa structure, avec la massive sévérité des cloitres.[1]

La population sédentaire, fixée à Soulac, ne se compose guère que des serviteurs de la bouche et de l'estomac : boulangers, bouchers, épiciers, tabagistes, pâtissiers n'y sont encore représentés que par spécimens uniques et non pas à l'état de tribu. Celà suffit pour le présent. Et à côté une colonie de baigneurs fait vivre ce petit monde-là.

III

Une fois le besoin d'admirer apaisé et la première curiosité satisfaite, le moment était venu d'aller rendre nos devoirs esthétiques à Notre-Dame de la fin des Terres, *Sancta Maria de finibus terræ.*

Après un long ensevelissement sous un lourd sanctuaire de sables, la voilà rappelée à la lumière et à la vie.

Des restauralions nombreuses ont pansé et fermé ses plaies. Ses murs rompus, disloqués par la pression du sol, ont été relevés, ses hiatus et ses crevasses réparés et comblés. Ses voûtes effondrées, qui faisaient ressembler la nef à un temple hypèthre, ont retrouvé

[1] Les Dominicains desservent l'églis de Soulac.

leur courbure. Ce qui reste des anciens murs offre le plus curieux mélange de matériaux : cailloux roulés, pierres fossillières, galets parfois énormes réunis par un même ciment, en un mot tout ce que l'architecte, égaré dans ces lieux déserts, rencontra sous sa main.

L'église, d'un beau style romain où percent par places des ébauches d'art gothique, étend sa nef, soutenue de robustes piliers, entre deux collatéraux.

On ne peut pas dire que l'église ait un pavé, car c'est sur le sable qu'on s'avance jusqu'au chœur et à l'abside.

En levant la tête, on est frappé par la beauté d'énergiques bas-reliefs qu'enlacent avec souplesse de remarquables rinceaux.

Comme cette pierre est évidée, fouillée, ciselée !

Tout ce que la flore et la faune, enfantées par les rêves macabres des artistes du moyen-âge, ont de plus fantastique, s'épanouit et grimace sur les chapiteaux historiés des colonnes engagées dans le mur de l'abside.

La symbolique énigmatique de ces époques y étale ses chimères et ses obscurités.

Là, s'accroupit un dragon, écrasant de ses griffes et de sa masse un malheureux assis et ployé, résistant de toutes ses forces, les mains affermies sur ses genoux.

C'est l'image de l'écrasement des petits à ces sombres époques. La pose du patient révèle une science d'observation et de rendu qui étonne : l'écartement des cuisses, la flexion des jambes, la solidité des pieds, le raffermissement des bras fixés sur les genoux témoignent d'un violent effort de résistance.

Dans tous les bas-reliefs où s'affirme une rare vigueur de touche, même vérité, même éclat.

Là les lions soumis lèchent les pieds de Daniel. Ailleurs, un cadavre, enchaîné dans une niche qui lui sert de tombeau, est gardé par des chevaliers normands dont les jaques de maille enveloppent les bustes et les bras de leurs solides réseaux. A leurs côtés, se dressent, la pointe fichée en terre, de grands écus triangulaires.

Il s'agit sans doute du Christ au tombeau gardé par des soldats romains, en costume de chevaliers normands. On comprend toute la

saveur de ces anachronismes ingénus, si fréquents dans les églises romanes et gothiques.

Un peu partout, le Pandœmonium roman offre aux curieux des figurations, des symbolismes et des végetations d'un piquant intérêt. Mais la description en serait trop longue. Il nous les faut passer quoique à regret.

Singulière histoire que celle de l'ensevelissement de la basilique. Depuis le xe siècle,[1] où les premiers travaux commencèrent, elle a subi de nombreux remaniements. Plus tard il a fallu la défendre contre la marche en avant des sables, comme en témoigne la note suivante, appliquée sur le mur : « *Le sol intérieur actuel marque à peu près le niveau des remblaïs du* xive *siècle, lesquels étaient déjà supérieurs de 3 mètres 20 au sol primitif.* »

D'autres inscriptions, mais celles-ci tout-à-fait archaiques, achèvent de nous renseigner complètement sur l'économie de l'édifice. Ainsi sur le mur du Sud on lit :

Ceste icy est la vieille porte des Fidelles, murée lors des remblais vers le xive *siècle.*

Et sur le mur du Nord :

« *Icy estoit la porte du claustre.*[2] »

On en dégage actuellement les substructions.

Enfin sur un pilier de soutien de la coupole, on trouve l'indication suivante qui n'est pas la moins instructive :

« *Icy estoit la fontaine en dedans de l'église, iouxte le pilier. Les divers remblais en firent un puits et il n'y avoit d'eaue doulce ès aultres endroicts, parce que la mer salée estoit proche.* »

On le voit, le sable montait toujours. La fontaine s'était changée en puits. Bientôt le vieux Soulac, qu'on appelait les Olives, disparut et l'église eut le même sort.

Depuis plus d'un siècle, elle dormait sous son linceul, lorsque de notre temps la progression des sables à l'intérieur des terres en découvrit le faite.

---

[1] Antérieurement s'élevait sur le même lieu une chapelle bâtie au ixe siècle, en commémoration de la fuite des Normands.

[2] Il y avait un cloître habité par des Bénédictins.

L'espoir de l'exhumer naquit dans quelques esprits et l'église, après de vaillants efforts, vient de reparaître.

On a repris à l'Océan le bien qu'il avait englouti. « Les sables avaient été ses fourriers », comme le dit Montaigne dans sa familière énergie.

Cette marée montante avait déjà recouvert bien d'autres victimes. Sainte-Hélène perdue, Lége et le Porge au nord du bassin d'Arcachon ont été envahis par ces sables inexorables. Et plus bas, Munizan, dans le département des Landes, possédait au XIIe siècle, une rade, dont elle a perdu jusqu'au souvenir.

Au VIIe siècle, l'ilôt de Cordouan était encore réuni à Soulac. Sur cette langue de terre, échancrée de ports et de refuges, s'élevait une vieille ville maritime, datant des Romains.[1]

Un tremblement survint : le sol craqua, s'affaissa brusquement et les eaux le recouvrirent. Une chaussée seule surnagea. Mais pierre à pierre, grain à grain, avec cette ténacité qui n'a pas à compter avec le temps, *patiens quia æternum*, les lames l'émiettèrent et le seuil usé disparut peu à peu ; longtemps encore, à mer basse, on passa à gué ce grand bras ; puis le canal se creusa de plus en plus : cela s'appelle aujourd'hui la Passe du Sud.

L'isthme triangulaire, qui se termine à la pointe de Graves, en a-t-il au moins fini avec toutes ces misères ? La nécessité des travaux de défense entre Soulac et cette pointe, les digues que les ingénieurs y construisent démontrent assez le péril.[2]

Jusqu'à ces travaux, les Dunes en étaient la seule protection, barrière insuffisante qu'un jour la mer aurait renversée ; et comme le sol se trouve à un niveau inférieur à celui des grandes marées, il eut été balayé jusqu'aux portes de Bordeaux.

---

[1] Noviomagus. — Deux routes en partaient, l'une se dirigeant sur Bordeaux, l'autre sur Bayonne (Lampurdium), le long de la côte (lou camin Roumiou).

Le gardien du phare Saint-Nicolas nous affirmait avoir souvent passé en barque au-dessus d'une ville dont on aperçoit les murs par une mer calme.

[2] Les travaux de défense, qui sont situés au nord de Soulac, se nomment les Epis, Ce sont des éperons, reliés entre eux par des digues transversales où la mer dégorge avec un bruit de tonnerre. A la pointe de Graves, la digue plonge constamment. Les affaissements sont précédés de fissures et les ingérieurs font durcir d'énormes blocs de béton, prêts à réparer les pertes.

Le courant de la Gironde ronge la côte à son tour. Il laisse Royan à droite pour se porter tout entier sur la rive gauche où le fleuve a creusé la vaste échancrure qui constitue le port du Verdon.

Espérons que l'industrieuse activité humaine, déjà maitresse des sables par les plantations de pins, maitrisera aussi les corrosions incessantes de la Gironde et de la mer.

IV

Baigneurs en quête de santé, touristes en quête de paysages et d'émotions, naturalistes livrés à l'étude des formes multiples des organismes vivants, rencontrent à Soulac de quoi les mettre en liesse.

Et d'abord, voilà Cordouan qui promet au visiteur le double spectacle de la terre vue au milieu des eaux et de la belle architecture de son phare.

Louis de Foix, le même qui éleva l'Escurial, en commença la construction en 1586 et son fils la termina au début du siècle suivant. Plus tard, en 1787, l'ingénieur Teulère exhaussa la tour de vingt mètres. Des feux rouges et blancs, tournant de minute en minute en couronnent le sommet, sondant les replis de la mer jusqu'à 27 milles.

La nudité grise de cette tour contraste avec le style élégant et riche de la Renaissance qui en décore le socle. On y lit même une bizarre inscription en vers en l'honneur de Louis de Foix. L'auteur termine son dithyrambe par la jonglerie de mots qu'on va lire et qui nous a paru d'un goût très douteux :

> Pour te perpétuer dans l'heureuse mémoire
> Tu t'es acquis par là un honneur infini
> Qui ne finira point que ce phare de gloire,
> Le monde finissant, ne se rende fini.

A cette époque, il y avait encore « l'isle de Cordouan, » portant quelques maisonnettes et une petite chapelle. Un rocher, submergé deux fois par jour, la remplace maintenant.

Ce vieux phare a été le vénérable expérimentateur de tous les systèmes d'éclairage, depuis le jour ancien et presque perdu dans les ténèbres du passé où s'abritait dans un grillage la flamme incertaine

d'un fanal de bois ou de résine jusqu'aux perfectionnements les plus récents.[1]

Les services qu'il a rendus à la navigation ne se comptent pas. Aussi s'associe-t-on avec chaleur à cette déclaration de M. L. Renaud : « Cordouan appartient à la race humaine.[2] »

Après Cordouan, on pourra visiter les Epis, les digues de la pointe de Graves, au sud l'Amélie, et enfin le touriste hardi poussera jusqu'aux bains de Montalivet où le conduira un cheval n'ayant d'apocalyptique que la maigreur.

Le Verdon, grâce au chemin de fer, à un quart d'heure de Soulac, vous donnera l'occasion de traverser la vaste embouchure de la Gironde et de gagner Royan et ses plaisirs.

Aprés l'emploi du jour, on a les soirées délicieuses, passées sur la plage.

On prête l'oreille aux mille voix sonnantes qui s'échappent de la vasque immense de l'Océan, et on suit les longs sillons de lumière, partis des six phares[3] qui l'éclairent, ajoutant à la « *scènarie* » leur caractère grandiose.

V

Après les plaisirs des jeux, le plaisir de l'esprit. Après le paysage, la science ; ou mieux encore, ces deux plaisirs à la fois.

L'amateur-zoologue, armé de bocaux et de filets, accroîtra facilement ses collections.

A marée basse, il récoltera sur le sable des coquilles de formes diverses, à la condition de ne pas épargner ses jambes pour prendre la peine ou plutôt le plaisir de les chercher : les Peignes, dont les pélerins aimaient tant autrefois à agrémenter leur long manteau ou leur chapeau à larges bords ; les Bucardes au test rayonné ; les Buccins dont le drap marin se hérisse de villosités, pareilles à l'usure du velours ; les Troques aux dessins variés et semblables à des tou-

[1] Système catoptrique, essayé en 1790. — Système lenticulaire ou dioptrique installé plus tard par Fresnel.

[2] Merveilles des Phares. Hachette.

[3] Phares de Cordouan, de Saint-Nicolas, de la Pointe-de-Graves, de la pointe de la Coubre, de Pontaillac, de Royan.

pies; les Patelles coiffées d'un chapeau chinois, faisant en savantes physiciennes le vide hermétique sous leur coquille et empruntant à la pression atmosphérique la force qui leur manque.

Dans cette plaque d'argile bleue, alvéolée comme un gâteau de miel, se logent les blanches Pholades, s'y creusant un *in-pace* toujours plus profond où elles vivent et meurent.

Les Couteaux aux gaines allongées, enfoncés dans le sable et qu'on prend avec une pincée de sel, les blanches Tellines, semant leur test de rayons roses et sulfurés, dispersés en éventail, les Roulettes de nacre gisent pêle-mêle avec des os de Calmars et de Seiches.

A côté des coquilles vivantes ou dont les hôtes viennent à peine de se dissoudre, se rencontrent parfois quelques coquilles fossiles, arrachées aux calcaires de la côte de Royan, vides celles-là depuis des millions d'années, moules pétrifiés d'êtres ayant vécu aux splendeurs de la période crétacée.

En marchant sur le sable humide, chacun de vos pas fera fuir les Crabes enragés qui regardent d'un air narquois et se sauvent d'un pas oblique, que beaucoup d'hommes ne craignent pas de copier.

Tout le long du cordon littoral, s'échouent de nombreuses Méduses, au corps tremblottant, dont les cloches hyalines jettent désespérement çà et là leurs bras ondulés. Abandonnées par la marée, desséchées par le soleil, elles sont bientôt les victimes d'une nuée de thalictres sauteurs « *à leur proie attachés.* »

C'est le combat pour la vie, la lutte pour l'existence. Oursins, armés de piquants, Anémomes de meraux pétales brillamment colorés, Astéries rayonnées, Sertulaires aux ramifications arbusculaires, — que sais-je encore ? — ajoutent les délicatesses de leur structure à tous ces attraits.

Sur les dunes et dans la forêt, quelle moisson pour le botaniste !

Sans parler des Fucus verts ou noirs, des Laminaires aux lanières flexueuses, des Floridées aux couleurs de carmin, que rejette la mer, les dunes lui offriront de multiples espèces au feuillage ornemental.

Le Panicaut maritime, lavé de bleu d'azur dans toutes ses parties, tige, feuilles et fleurs, et rechampi sur leurs nervures — on dirait d'un camaieu — y étend ses rameaux acérés.

Ailleurs, une odeur fragrante trahit l'œillet gallique aux pétales dentelés.

Les Silènes aux feuilles glauques, le Caille-lait maritime, les Soudes piquantes, les Cakiles charnus rampent et gazonnent à côté des Euphorbes et des Artémises rameuses.

La forêt, au travers de laquelle les flaques de soleil découpent comme une mosaïque l'ombre avare des pins, abrite dans le sous-bois de nouvelles floraisons.

Les Vergerettes d'or, les Bruyères aux thyrses chargés de clochettes, le Daphné garou aux fruits de corail — ce sainbois si cher à nos paysans — croissent et s'épanouissent, tandis que, dans les terrains mouillés du Verdon, les corymbes violets des Statices, tranchent sur les grappes d'ocre des Obiones argentées.

VI

Aux ennuyés, aux chercheurs de sites et de pittoresque inédit, aux blasés qui demandent à cors et à cris du neuf et de l'inusité, enfin aux amants du grandiose, nous indiquons Soulac, le Soulac non d'hier, mais d'aujourd'hui, le Soulac qui sort à peine de l'écume des flots comme un fils d'Aphrodite.

Qu'ils aillent poser le pied sur cette terre inconnue, en compagnie des goëlands effarouchés et des mouettes inquiètes! Ils ne regretteront pas leurs peines.

D'ailleurs, en France, aller de l'avant, c'est marcher à la découverte.

Combien de gens connaissent les beautés de nos côtes maritimes? Biarritz a été découvert, Arcachon a été découvert, Soulac a été découvert.

En résumé, nous nous ignorons. — Nous sommes si bien là où le sort nous a fait naitre. — Nous restons cloués au sol où nous avons l'habitude de vivre, j'allais dire de brouter.

Nous tournons autour du même axe avec la régularité d'un mécanisme d'horloge et nous menons une tranquille existence renfermée dans ces humbles limites.

Il faut savoir rompre ce cercle étroit ou allonger le rayon jusqu'à

toutes les curiosités et toutes les grandeurs que la nature ou l'homme offrent aux avidités de l'œil et de l'esprit.

Allez donc à Soulac, si vous ne voulez ressembler à ces gens confits dans une béate insouciance et une pitoyable incuriosité.

Eh bien ! Quel sera l'avenir de Soulac-les-Bains ? Il est certes bien difficile de prophétiser : la fortune tient à si peu de chose qu'il suffit d'un fétu pour l'atteindre ou la fuir.

Cependant nous croyons que Soulac vivra et prospèrera.

Soulac, il est vrai, n'a, comme Arcachon, ni ce long boulevard de la plage où s'échelonnent tant de châlets d'un décor si varié, ni ces villas nichées dans une corbeille de fleurs et qui, vues du Casino, donnent à la ville une fraîcheur d'aquarelle, ni ses fêtes et ses plaisirs, ni ses visiteurs puissants ou illustres.

Mais si la fortune sourit à Soulac, tout cela viendra par surcroît. En revanche, Soulac possède l'Océan qu'Arcachon poursuit jusqu'au Moulleau sans l'y trouver encore ; Soulac possède une plage incomparable où ne clapotent pas de petits flots, limoneux et sales, où ne traînent pas toutes les balayures de la mer, où la lame est forte et belle, l'horizon superbe, la perspective infinie, la situation admirable.

Le nouveau-né n'a eu à son berceau ni un Péreire, ni la Compagnie du Midi. Il n'a, pour plaider sa cause, que la nudité de ses charmes, comme la Phryné Athénienne. Soulac « *fara da se.* »

Depuis cette année, le chemin de fer relie Soulac au Verdon. Qu'un service de petits bateaux à vapeur unisse ce dernier à Royan et un va-et-vient continu et déjà commencé, une circulation incessante se développeront entre Royan et Soulac.

Ce sera le commencement d'un sérieux essor.

L'enchantement sera complet.

Dr L. COUYBA.

Depuis que ceci a été ecrit, les tempêtes des 11 et 12 octobre dernier et les tempêtes de novembre ont rompu les digues et les mattes qui longeaient la Gironde sur une étendue de 25 kilomètres du Verdon à la Goulée. Les Polders et les alluvions du Bas-Médoc sont inondés, les richesses de ce sol submergées.

Un immense cri de détresse a été poussé par les populations riveraines. L'avenir est menacé. Il faut à tout prix retablir les digues, les améliorer, construire d'autres travaux de défense et peut-être fermer, comme le pensent certaines personnes, la passe du sud en jetant un immense rempart de pierres entre Cordouan et le feu Saint-Nicolas, afin de diminuer d'autant l'action et la poussée du flot. Il n'y a pas un instant à perdre : on ne discute pas avec un danger actuel, on le combat. L. C.

NOUVELLES RÉFLEXIONS PHILOSOPHIQUES.

M. LITTRÉ.

Le positivisme trouve trop restreintes les attributions dans les sciences. La chimie, la physique ne doivent former que l'accessoire de son domaine. La biologie, la sociologie, la philosophie avec la morale rentrent aussi dans ses attributions, si bien que changeant la vieille conception du monde, le positivisme substitue à l'empire d'une providence, l'empire de lois générales, toujours actives, toujours obéies.

Si nous apprécions ce nouveau système, d'après les données du sens commun, cette philosophie pratique qui dicte les jugements des hommes, sur les faits de l'histoire, ce système se produit à notre esprit, comme la plus hardie, la plus étonnante, la plus incroyable intrusion qu'on ait jamais entreprise. Quoi donc ! voici cette doctrine qui a fondé le monde moderne, qui depuis dix-huit cents ans, n'a cessé de le protéger, de le guider, de le faire se développer jusqu'au terme où il est parvenu, c'est-à-dire à la plus haute civilisation, dans les temps anciens et modernes et l'on ose nous dire que ce n'est qu'une étape dans le progrès, dont le dernier terme doit être sinon la suppression formelle de Dieu, du moins son inutilité dans les phénomènes du monde, l'athéïsme. Nos adversaires en appellent aux faits constatés par l'observation et l'expérience. Qu'est-ce donc que ce grand fait de la civilisation des états modernes, par l'avénement du chistianisme ? il est un obstacle au progrès ; à nous l'instruction et l'éducation des peuples, a dit la science nouvelle. Le besoin d'innover qui nous tourmente ne semble-t-il pas avoir pour objet de faire un autre monde, avec de nouvelles jouissances, pour d'extravagantes fantaisies? et les peuples seraient-ils destinés aujourd'hui à devenir le sujet de ces expériences? c'est à bon droit alors, qu'on oppose une fin de non recevoir à des utopies qui voudraient se substituer à de majestueuses doctrines doublement consacrées par la vérité et par la durée.

« Beaucoup d'écrivains convaincus que les croyances religieuses sont la principale force des Etats, se persuadent en même temps, qu'aucun effort ne saurait arrêter le mouvement qui porte la France au scepticisme. Le chistianisme introduit dans la constitution des modernes, des moyens de réforme dont ne jouissaient pas les anciens. Ils s'élèvent par l'ensemble de leurs aptitudes morales, au-dessus du niveau atteint dans le passé, par les nations les plus puissantes. Cette supériorité est bien due à la religion chrétienne, car elle est surtout marquée chez les peuples qui gardent le mieux la foi et la mission surnaturelle de Jésus-Christ. Après certaines époques, chaque peuple chrétien a trouvé le moyen de réagir sur lui-même. Comme exemple de la force de réaction qni distingue les Européens modernes, on peut citer, au milieu de notre décadence actuelle, la tendance vers le mieux, dans les efforts persévérants, quoique infructueux, encore qui se sont faits depuis le commencement de ce siècle, pour rémédier aux vices du siècle dernier. » En présence d'une situation jugée avec une telle hauteur de vues, par l'auteur de la *Réforme sociale*, M. Leplay, les fâcheuses préventions qui s'appelaient la croisade des jésuites contre l'Université ne sont plus que des vieilleries d'un autre âge, depuis longtemps oubliées. Cette question a été, depuis longtemps résolue, dans le cathéchisme de nos enfants, elle revient aujourd'hui à cet enseignement élémentaire, confirmé par les plus puissantes autorités de notre époque. Il suffit de nommer l'auteur des *Etudes philosophiques sur le christianisme* M. Auguste Nicolas, qui semble avoir été inspiré dans son ouvrage par le Père Lacordaire et l'auteur de la réforme sociale, en France, M. Leplay, dont un critique éminent a dit qu'il sera vraiment grand, dans l'histoire intellectuelle du XIXe siècle. Le débat scientifique, en ce moment engagé ne pouvait trouver sa solution que dans les idées exposées par ces deux autorités, les plus compétentes, entre toutes. C'est d'un côté, l'accord de la raison et de la foi, au point de vue purement doctrinal par l'auteur des *Etudes* et le même accord considéré au point de vue utilitaire, par M. Leplay.

« L'étude méthodique des sociétés européennes, dit cet écrivain, m'a appris que le bonheur individuel et la prospérité publique sont en proportion de l'énergie et de la pureté des convictions religieuses. Je signale aux sceptiques l'erreur et la stérilité de leurs opinions, je montre aux catholiques français que pour sauver en nous la grande nation catholique, nous devons reprendre les sentiments que Saint-Vincent-de-Paul inculquait à nos pères. » La situation sociale.

telle qu'on la vit se produire au milieu du siècle dernier ; devait amener une réaction inévitable. L'organisme politique avait perdu son point d'appui, les idées de religion étaient délaissées ou faussées par les classes dirigeantes d'alors et livrées à la dérision par une philosophie que Cicéron appelait de son temps, philosophie de bas étage. Ainsi avaient fini les sociétés de l'ancien monde, lorsqu'elles ne furent plus guidées par la religion naturelle, cette saine philosophie, restes d'une révélation primitive. A cette antique philosophie succéda le monde nouveau refait par Jésus-Christ et livré par le divin révélateur aux recherches et aux discussions de la science. Examinons-la dans ses évolutions à travers le monde chrétien et essayons d'apprécier sa valeur doctrinale.

Pour nous, dit la science nouvelle, la vie et l'organisation sont indivisibles, toute vie est organisée, toute organisation est vivante. Seulement cette liaison de la vie à l'organisation et de l'organisation à la vie, est ce qui rend, jusqu'à présent insoluble, la question des êtres vivants, à la surface de la terre. D'où vient donc ce grand fait de la vie, dans l'homme ? De qui l'a-t-il reçue ? écoutons le positivisme. La vie attribut de la matière ? Ne l'est pas du moins sur notre terre de toute substance matérielle. Quatre corps seulement sont aptes à constituer la substance organisée et la vie ? Ce sont l'oxygène, l'hydrogène, le carbone et l'azote. Voilà la vie trouvée avec ces facteurs et la cause première remplacée, car il faut remonter des effets aux causes dans leur ordre de succession. Le positivisme subit, comme nous, cette nécessité logique de l'effet à la cause. Il lui convient de placer cette cause dans quelques éléments de la matière, se débarrassent de la sorte de la cause première, qu'il exclut de son système, parce qu'elle le ruinerait, s'il y entrait, par la plus petite fisssure, c'est son expression. Après avoir fait acte d'humilité, devant la cause première qu'il vient de proscrire, il la supplée par l'hypothèse de causes secondaires, affirmées sans preuves ou déduites de considérations physiques et chimiques qui semblent un défi porté à la raison.

Les novateurs sont vraiment sublimes d'humilité ; voyez plutôt : ils daignent nous dire qu'ils ne veulent ni affirmer, ni contredire la notion de Dieu et de l'âme. Et pourtant, ils ont en mains les facteurs de la vie, qui suppléent à la divinité. Pourquoi, dès lors, persister dans un doute que la logique repousse, ou admettre une hypothèse contraire aux déductions du système ? l'école positiviste, en créant

le système de la relativité, n'a pas visé le progrès de la science de l'homme et moins encore la loi de son être dans ses aspirations vers l'infini. Cependant le surnaturel s'impose à nos déductions scientifiques, par le même procédé logique que les faits de relativité, car si dans la relativité, il y a une impression faite sur les sens, il est certain, aussi, que la conscience, dans son action spontanée, est saisie d'une invincible conviction sur la notion des causes premières, Dieu et l'âme. Ils appartiennent, nous dit-on, à l'*inconnaissable* et sous ce prétexte on les exclut de toute recherche.

Il faut que le positivisme en prenne son parti, l'absolu se révèle à nos consciences, par l'action de l'âme, avec le concours indispensable des organes internes et externes. Nous ne cherchons pas à expliquer, pas même à comprendre le concours de ces deux agents de l'intelligence, l'âme et les sens et les liens de leur association; c'est un des mystères que la foi accepte et que la science est condamnée à subir. L'âme n'est pas seulement l'être immatériel qui s'impose à notre foi; elle s'impose aussi à la science, comme un fait d'observation et d'expérience avec son caractère surnaturel.

M. Littré se sert de notre langage, il subit, comme nous, la puissance de l'agent qui préside à l'action cérébrale, mais son esprit étant constamment troublé et inquiet, en présence des causes premières toujours menaçantes pour son système, il s'efforce en vain d'échapper à leur obsession. Eh ! mon Dieu ! le surnaturel nous déborde et bientôt, sans doute, la science devra régler avec lui ses comptes. Il y a plus de cinquante ans que le procès s'instruit; les cartons de l'académie sont pleins de documents ; et à propos de ces pièces, un des plus illustres et des plus compétents, parmi ses membres, M. Arago disait ces paroles : celui qui, en dehors des mathématiques pures, prononce le mot mpossible, commet une imprudence.

Le positivisme n'est qu'un roman scientifique, qui comme le dit son promoteur, a pour lui, la nouveauté et la hardiesse, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de changer la conception du monde, avec exclusion de la providence. Telle est la pensée du système. Déclarer qu'on ne prétend nier ni affirmer l'existence des causes premières et dire que leur intervention serait la ruine du nouveau système, équivaut au parti pris de les effacer de nos croyances. Le jour où elles seront suppléées dans leur action (c'est déjà fait) elles n'auront plus leur raison d'êtreLeur admission hypothétique ne sera qu'un embarras dans la science. Elles ne devront y figurer, désormais, que pour mémoire, en

souvenir des services rendus, dans des temps d'ignorance, comme ces instruments conservés dans les musées, pour marquer les étapes dans le progrès. Le monothéïsme marque le premier progrès, dans la science nouvelle ; c'est son premier dogme, son dernier terme sera la suppression absolue de Dieu, l'athéïsme. M. Littré fouille exclusivement dans la matière, pour nous présenter le tableau de la transformation des êtres. Mais la relativité, pour parler son langage, enferme l'homme dans le cercle restreint de l'impression des sens et le deshérite des espérances de l'avenir. Or, vous auriez obtenu tout ce que l'on peut espérer de la science, dans ses applications, vous auriez rendu possible et sûre la navigation aérienne, vous auriez créé des voies sous-marines, percé les montagnes, visité toutes les mers, vous n'aboutiriez qu'à produire le *tædium vitæ*, dans la classe opulente, dont les aspirations seraient, désormais, sans objet, le découragement chez le savant qui n'aurait même plus la ressource du doute et dans l'humanité tout entière la souffrance et le désespoir. Telle est la destinée que M. Littré réserve à l'homme confondu avec tous les êtres qui auront peuplé notre monde.[1] Il attendra, en contemplation devant un immense ossuaire, la transformation promise à l'humanité nouvelle qui doit naitre de nous, affranchie de Dieu, de ses récompenses et de ses punitions.

L'auteur de ces lignes honore et respecte les chercheurs de la science ; le nom de M. Littré et ses idées n'ont pas en lui un adversaire de parti pris, disposé à repousser tout ce que renferme un livre de grande érudition.[2] Mais il persiste à penser que la théorie de biologie et de sociologie est bâtie sur une immense erreur et désastreuse par ses conséquences, car le positivisme aspire surtout à former un ordre social nouveau. Inutile d'insister plus longtemps sur une discussion sans entente possible entre les écoles sensualistes et spiritualistes. Mais avant de clore le débat, il incombe à tous les ayant-cause, de protester contre la prétention de changer la concep-

[1] Dans les nomenclatures zoologiques, on vit d'abord avec surprise, l'homme classé, comme *Primate* dans la classe des *Bimanes*, quelques protestations s'élevèrent. Geoffroi Saint-Hilaire se rangea parmi les hommes qui voulaient une classe spéciale ; il y a, disaient les écoles des adeptes, même de *Comte*, un abîme entre le fait organique et la matière, et un abîme plus profond encore entre le fait *pensée* et le fait *organique*.

[2] *La Science, au point de vue Philosophique*, *1873*, par M. Littré.

tion du monde, qui le bouleverserait, sous prétexte de l'améliorer, Ce n'est certainement pas l'intention de l'auteur ; mais tout éminent qu'il puisse être par son érudition et si vous le voulez par son génie, il pourrait ébranler l'ordre social, mais il serait impuissant à le reconstituer.

Des progrès à faire dans les sciences, des améliorations dans notre état de société, qui pourrait le nier ou se désintéresser de ces questions ? et qui oserait accepter la solidarité d'une révolution dans l'ordre moral, en dehors des inspirations, des prescriptions de la pensée chrétienne ? On ne perdra pas de vue que la question se produit, ici, au point de vue de la raison dans ses rapports avec la foi. Le septicisme apparait, il est vrai, dans les manifestations du culte, mais la foi est vivante au fond des âmes et malgré le spectacle affligeant, que présente, de temps en temps, le deuil de quelques familles, nous n'avons pas désappris à mourir.

Le positivisme poursuivra ses recherches dans les sciences physiques, mais la morale et la philosophie resteront éternellement dans le domaine du christianisme, parce qu'il est l'éternelle vérité, le dernier mot de la civilisation. Les société modernes ne peuvent pas avoir vécu, dix-huit cents ans, des enseignements de cette grande école, sans en être imprégnées. Ils constituent en nous quelque chose de caractéristique et propre à toutes les branches de la grande famille chrétienne.

L'auteur de ces lignes se permet de faire remarquer que les difficultés inhérentes à un travail d'analyse, où il s'efforce d'être clair et exact, l'exposent à des redites ; elles sont inévitables dans une polémique sur des questions abstraites, où il est obligé de prendre les assertions telles qu'elles se présentent, toujours attentif à se borner, pour ne pas fatiguer l'attention. Il croit, toutefois, devoir ajouter quelques feuillets, pour compléter la pensée qui précède cette remarque.

Que le positivisme admette les déductions organiques, résultat des impressions des sens, c'est élémentaire, dans la science de l'homme. Etant données les aptitudes intellectuelles de l'homme, il faut les accepter avec leurs conditions d'existence. Vous admettez, comme lois de la vie, la nutrition, la génération et la sensibilité, dans les hauts degrés de l'échelle des êtres. Eh ! bien, les aptitudes de l'ordre intellectuel et moral ont, aussi, leur besoin de nutrition, d'alimentation, d'un ordre tout différent, mais aussi indispensable. L'organisme

humain constituant un être à part, a été doué d'un principe supérieur assujetti à chercher le moyen de satisfaire ses aptitudes spéciales, qui se traduisent par des aspirations vers l'infini. Ces aspirations ont pour aliment les vérités universelles et nécessaires, qui gouvernent la conscience, siége du désir insatiable de connaître. De là, des besoins non moins impérieux que les autres besoins de l'organisme, car l'homme ne vit pas seulement de pain, a dit le divin révélateur. Pour le physiologiste, ce précepte est aussi une déduction scientifique très positive, une loi inéluctable des besoins de l'âme et de l'organisme. La porte reste donc ouverte au surnaturel confirmé par la science, vous le repoussez ; mais qui donc eût pu concevoir la pensée de l'apostolat, (et par quels hommes, pour une telle œuvre,) et leur eût osé dire : Allez, enseignez le monde et le renouvelez. Cette effrayante mission donnée, acceptée et accomplie, peut-elle être l'œuvre unique de la puissance humaine ? C'est contraire à toutes les notions résultant de l'étude des facultés de l'homme et de ses aptitudes. Ce fait historique, incontestable peut dérouter la science, mais il ne l'autorise pas à mettre sous le boisseau la lumière qui s'en dégage.

Philosophe positiviste, daignez un instant porter votre attention sur le drame palpitant de vérité et de grandeur accompli, en son temps, à Jérusalem. Prenons, parmi ses tableaux, et pour ne pas trop prolonger vos ennuis, deux situations seulement. Ecoutez l'apôtre jetant aux sensualistes de son temps, ces paroles : « La folie de la Croix régénère le monde. » Majestueuse ironie, prévision surhumaine que le génie et l'éloquence n'eussent jamais inspirées. Relevons encore dans ce drame, deux mots où la pensée s'abime, impuissante à les commenter : « j'ai vaincu la mort. » Paroles tombées du ciel, sur l'humanité déchue et relevée par elles. Ici, les instincts s'évanouissent, les puissances de l'âme se confondent dans l'admiration et le ravissement, devant la majesté du sujet du drame, l'homme Dieu. Ces paroles ont aussi retenti à vos oreilles et vous détournez dédaigneusement vos regards de l'inspirateur de nos recherches dans le vrai, le bien, le grand ; votre inspirateur, aussi, dans la forme brillante que vous donnez à vos erreurs, car vous vivez, comme nous, sur le fond commun littéraire des sociétés modernes fondées sur le christianisme.

L'auteur rentre dans le domaine de la physiologie pure ; il a très nettement conscience de l'action du cerveau, élaborant les pensées, il

sent le travail, souvent pénible de cet organe, agissant par la volonté, en l'absence de toute impression, quelquefois même, en dehors de la volonté, spontanément et comme par intuition. L'initiative de ces impressions volontaires ou involontaires vient-elle du cerveau ? Vous l'affirmez ; veuillez remarquer que les œuvres sérieuses de l'intelligence, dans leur diversité, présentent à l'analyse ou décèlent spontanément un caractère d'unité, qui reproduit l'homme toujours semblable à l'homme. La raison de cette unité, dans les tendances de ces œuvres, ne se trouve que dans la force d'initiative de l'esprit humain, lui permettant. pour ainsi dire, de lire certaines vérités qui lui sont données à priori et qui décèlent par leur manifestation, l'unité, dans la grande société humaine. Vous dites que c'est là une des propriétés de l'organisme, dans l'exercice de ses fonctions. Cette assertion gratuite n'infirme point la loi qui régit les phénomènes intellectuels, cette force intérieure qui les fait converger primordialement vers l'unité qui caractérise la race. Supprimer l'objet de ces tendances, l'infini, l'homme, le premier dans la chaine des êtres n'est plus qu'un être incomplet, amoindri, faute d'aliments pour ses facultés, qui ne peuvent plus s'exercer dans toute leur expansion.

Vous ne contestez pas que l'homme est insatiable dans ses désirs, dans ses besoins de connaitre, de jouir, et vous lui enlevez les vérités primordiales qui le conduisent à l'infini, l'objet et le but de ses aspirations ! Vous contestez même l'infini dans l'espace et dans la durée, cet infini mathématique admis comme une vérité axiomatique. « Ajouter l'un à l'autre, indéfiniment, des bouts de temps, res-
« tera toujours, dites-vous, une triste image de l'éternité et notre
« faculté de concevoir est une pauvre garantie que les bouts de
« temps ne pourront jamais faillir. » L'infini, dans l'espace et dans la durée, ce point d'interrogation qui se pose, malgré nous, à l'esprit, cet abime où se confond la pensée, ne serait donc qu'une hypothèse ? Vous n'admettez que des impressions faites sur les sens? Prétendriez vous changer les aptitudes de l'homme, la loi qui régit son être ? Si vous supprimez l'Être Suprême, son idéal dans le vrai, le bien, le beau, il cherchera cet idéal dans le domaine de ses instincts, dans les folies et les désordres de la sensualité érigée en culte, car le culte est la loi de son être. Si vous violentez cette loi, dans l'objet de ses aspirations, l'homme en sera-t-il meilleur et plus heureux ? Or, c'est là *le criterium* de tout système social, s'il n'est pas une utopie irréalisable. Cela importe peu, parait-il, car vous êtes surtout préoccupé

de préserver votre système de l'intervention du surnaturel. Vous n'en voulez pas ; vous reniez le Christ thomaturge. Mais vous verrez toujours dressé, devant vous, comme une vivante protestation, contre votre oubli et vos dédains, un personnage historique étranger aux notions de la philosophie et des lettres, excitant perpétuellement dans le monde, des étonnements mêlés de respect, d'admiration et de reconnaissance, rénovateur obscur, parvenu par ses aptitudes et son génie, à une hauteur de pensées, telle que la conception et la réalisation de son œuvre a sinon donné la solution de la science sociale, mais en a, du moins, posé les fondements indestructibles. Le christianisme, au point de vue purement humain, marque l'ère la plus féconde en institutions et en enseignements bienfaisants. Il oppose aux misères inévitables et invincibles de l'humanité l'abnégation et l'amour mutuel des hommes, cette grande loi sociale inconnue des peuples de l'antiquité et appelée en religion, du nom de charité, sans laquelle il ne sera jamais possible d'aborder le problème social.

L'ancienne philosophie avait échappé à l'écueil de nos jours, en prenant pour point de départ de l'étude de l'homme la devise : *Connais-toi toi-même*, gravée sur le frontiscipe de son Académie.

Il est inconséquent, en effet, de commencer la recherche du principe de nos déterminations, dans les objets qui agissent sur nos facultés, avant d'avoir déterminé ce que sont ces facultés elles-mêmes ; *le nosce te ipsum* doit être le commencement et non le faîte de la science. Les vices de la méthode contraire adoptée par la philosophie moderne, ne tardèrent pas à se produire. La méthode scientifique de Bacon, le doute méthodique de Descartes, qui avaient pour but d'écarter l'hypothèse de la science de l'homme, furent faussées dans leur application, par un abus bien ordinaire des choses les plus excellentes ; ils aboutirent à considérer comme hypothétiques deux groupes de faits constatés par l'observation et l'expérience, avec un caractère de certitude tel que la simple raison en avait déduit primitivement l'existence d'êtres réels. Ces êtres, Dieu et l'âme, étaient le fondement de l'ancienne philosophie et de la religion naturelle des peuples, avant le christianisme. La science en opérant ses réformes, au commencement de ce siècle, ne tint pas compte de ces données respectées par les auteurs de la nouvelle méthode ; et la théorie exclusive de la sensation livra la société à un scepticisme absolu. Dans cette situation, l'homme vit dans un vague insupportable, en proie à l'incertitude sur tout ce qui l'entoure, sur lui-même et sur les causes

qui agissent sur lui, à tout instant. Telle fut l'absurdité rigoureuse à laquelle aboutit le sensualisme dans ses conséquences décrites par Berkeley et par Hume. Ce fut la fin du système de la sensation, qui fut remplacé par la philosophie de sens commun de Reid.

La théorie sensualiste ne pouvait plus se reproduire sur le terrain où elle s'était d'abord placée. La libre pensée la reprit, mais modifiée par une méthode digne de son nom. Elle débuta par une négation, sans discussion préalable, et proscrivit ce qu'elle ne pouvait renverser par le raisonnement. Elle s'appela le positivisme, par antiphrase, sans doute, car elle est l'*exclusivisme par principe*. Elle élimine de ses recherches ce qu'il lui plaît d'appeler l'*inconnaissable*, Dieu et l'âme, c'est-à-dire la perception la plus sûre, la plus positive, la plus connaissable que les impressions de la conscience nous puissent révéler. M. Littré lui-même n'a pas pu se soustraire à cette impulsion de la conscience, dans quelques lignes qui viennent affirmer notre doctrine, avec la pensée de la combattre. « L'être humain, dit-il, porte « en lui des dispositions morales innées, qui règlent le gros de sa « conduite. Ce sont elles qui instinctives et inaperçues ont spontanément fondé et entretenu les sociétés passées, ce sont elles qui « améliorées, dans le cours de l'histoire, garantissent, malgré le dé« sarroi des esprits, la société présente. » Mais les idées morales innées, que sont-elles, sinon le principe actif, indépendant, qui élabore dans l'organisme cet amas d'impressions variables, changeantes, d'où surgit la pensée empreinte des vérités éternelles qui ont fondé et qui soutiennent les sociétés ?

Cette doctrine, restes de la révélation primitive, a marqué de son caractère le berceau de la civilisation des anciens peuples, jusqu'au jour de son dernier avénement dans le monde moderne, où elle s'est révélée sous une forme sensible. Le christianisme n'a pas à faire ses preuves; il lui suffit de s'affirmer. C'est par lui que le monde se meut et qu'il retrouve sa voie dans ces obscurcissements où la pensée s'égare et où le cœur subit l'entraînement désordonné des instincts. Sans doute, il se produit encore dans le désarroi des esprits, que le positivisme signale, sans se douter de leur cause, de fréquents et sublimes dévouements, brillants météores, bientôt perdus dans l'espace. Cependant, le temps marche et l'anxiété redouble. Ah ! c'est affaire à tous qu'aider à reprendre la voie, dans cet effondrement où chacun de nous a sa part de responsabilité; abnégation et sacrifice, dirons-nous aux docteurs de la fausse science; lisez ces mots inscrits sur

les bornes de la grande voie, qui défie, depuis plus de dix-huit siècles, les injures du temps et les entreprises des hommes. Ils s'agitent, ils se concertent, ils s'entendent pour régler, comme individus ou comme nation, leurs destinées temporaires. Dieu leur a laissé ce droit en leur donnant la liberté et la raison. Mais il leur a prescrit, pour les guider, les préceptes du Décalogue et les enseignements de son Verbe incarné, cette Parole « du doux crucifié [1] » Où trouver écrits la loi, le dogme prescrivant les vertus qui élèvent jusqu'à l'héroïsme les existences les plus hautes, les plus frêles. les plus modestes et souvent les plus malheureuses ? Où les trouver en dehors de la grande école chrétienne ?

Le signataire de cet article n'a pas pu avoir la pensée de répondre *ex-professo* aux idées de M. Littré. Elles n'ont été pour lui qu'un texte pris pour remettre en lumière des vérités qu'une fausse philosophie exclut de son système, espérant qu'ainsi vouées à l'oubli, elles ne seront plus un obstacle à la conception du monde nouveau rêvé par elle.

Dr DESCRIMES.

---

[1] Cousin ; *Du Bien, du Vrai et du Beau.*

LE MOIS.

SIMPLE CAUSERIE

Il y a longtemps déjà que j'ai sur ma table de travail un roman d'un de mes bons amis, écrivain de grand talent, ***Madame Des Grieux***,[1] par M. Léonce Dupont.

A peine paru chez cet éditeur aimable et hospitalier qui s'appelle Dentu, le nouveau livre de mon spirituel collaborateur au ***Journal de Lot-et-Garonne*** m'était envoyé accompagné, d'un de ces billets gracieux que trousse excellemment Léonce Dupont. Lire le livre fut l'affaire de quelques heures. Je me souviens de l'avoir ***dévoré***, selon l'expression familière du langage courant de la conversation, en wagon, bien tranquillement assis, les pieds chauds et un cigare aux lèvres, c'est-à-dire dans un de ces moments de bien-être physique où la santé du corps fait la bonne humeur de l'esprit.

L'impression qui m'est restée de cette lecture est tout-à-fait à l'avantage de l'auteur de ***Mme Des Grieux***.

Dans sa préface, car il y a une préface adressée à M. Charles Deulin, qui est un bijou de style, Léonce Dupont raconte sur un ton de simplicité charmante ses appréhensions, ses anxiétés, l'effroi dont il s'est senti envahi tout entier, lorsqu'il a dû se mettre à l'œuvre. Lui, l'écrivain politique, lui l'homme de l'article quotidien, lui le polémiste absorbé par les luttes de la plume, oser écrire un roman ! Quelle imprudence, quelle aventureuse et périlleuse entreprise !

En effet, beaucoup d'écrivains moins délicats, moins souples, moins rompus à toutes les difficultés de l'art littéraire eussent échoué

---

[1] Un volume, chez Dentu, éditeur, Palais-Royal, 17 et 19, galerie d'Orléans, Paris. — Prix : 3 fr.

dans une pareille tâche. Non-seulement Léonce Dupont, lui, n'a pas échoué ; mais pour son début il a écrit un petit chef-d'œuvre qui le place dès aujourd'hui très en avant de la plupart des romanciers de profession dont la copie se couvre d'or au *Figaro* et dans les autres journaux en vogue.

Le succès de notre ami, si vif, si complet, si flatteur est un succès pour le journalisme tout entier. « Après tout, avait dit à Léonce Dupont M. Charles Deulin qui l'encourageait à tenter vaillamment l'expérience, qu'on écrive sur la politique ou sur autre chose, c'est toujours écrire. » M. Deulin avait raison et l'exemple de l'auteur de *Mme Des Grieux* le classant, du premier coup, parmi l'élite de nos romanciers contemporains, prouve que les journalistes de sa force peuvent, quand la fantaisie leur en prend, sortir de leur spécialité, sans s'amoindrir ni se montrer inférieurs à eux-mêmes.

Une analyse de *Mme Des Grieux*, les lecteurs de cette rapide causerie ne l'attendent certainement pas de nous. D'ailleurs, en analysant un roman ou une pièce de théâtre, on en déflore l'attrait et nous voulons, au contraire, surexciter la curiosité de ceux et surtout de celles à qui ces lignes s'adressent.

Tout le monde a lu le roman de l'abbé Prévost, *Manon Lescaut*, tout le monde connait le chevalier Des Grieux. Eh ! bien qu'il nous suffise de dire que dans l'ouvrage qui nous occupe, Des Grieux a changé de sexe et que par la finesse de touche, l'agrément du style, l'habile ordonnance du récit, Léonce Dupont peut presque rivaliser avec son célèbre devancier.

Le journalisme est une admirable école qui accroît chez les écrivains de race la variété et la fécondité des ressources; mais quelquefois il gâte un peu la main, parce que dans nos improvisations de chaque jour, les exigences de la polémique nous forcent souvent à trop appuyer et, comme on dirait en peinture, à charger les tons. Léonce Dupont a su se préserver de ce défaut. Il a conservé une finesse et une légéreté de coloris qui donnent à ses tableaux de mœurs, à ses peintures de caractères un charme exquis. Au dix-huitième siècle, ces qualités n'étaient pas rares ; elles sont devenues aujourd'hui l'apanage de quelques privilégiés.

L'œuvre de Léonce Dupont est éminemment littéraire et c'est à ce titre surtout que nous la signalons à l'attention des délicats, des gourmets de friandises intellectuelles.

Une seule impression désagréable nous avait tout d'abord gâté le charme du livre. L'auteur a cru devoir revêtir son héros, un malhonnête homme, du costume ecclésiastique. Nous avons loyalement fait part à Léonce Dupont du sentiment pénible que nous en avions éprouvé. Il nous a répondu par ce fragment de sa préface : « Je ne parlerai de mon héros que pour protester d'avance contre toute arrière-pensée désobligeante à l'égard du clergé. Mon personnage porte la soutane ; mais cet habit lui sert de déguisement. Aussi bien, il pourrait se revêtir d'un uniforme militaire et commettre tous les crimes imaginables sans que l'honneur de l'armée en fût atteint. Le clergé peut donc se considérer comme absolument désintéressé dans ce livre ; si quelqu'un entreprend de discréditer l'Eglise, surtout au temps où nous sommes, je déclare que ce ne peut être celui qui écrit ces lignes. »

La soutane du prêtre catholique et la tunique du soldat étant tout ce que nous connaissons de plus respectable en ce monde, il est est naturel, en effet, que les gens, qui ont de mauvaises actions à cacher et qui veulent tromper l'opinion publique, cherchent de préférence à se déguiser sous l'un ou l'autre de ces glorieux costumes, symboles de probité, de vertu et d'honneur. Le chevalier d'Aigueneuve n'est d'ailleurs qu'un faux prêtre, tandis que les deux ou trois physionomies de vrais prêtres qu'on rencontre dans le livre sont parfaitement pures et irréprochables, traitées avec toute la correction et la décence qu'il convient.

Léonce Dupont est incapable d'écrire un mauvais ouvrage, une œuvre immorale ; mais nous avons voulu donner cette explication pour mettre ceux qui connaîtraient moins bien que nous l'auteur de *Mme Des Grieux*, en garde contre toute prévention injuste.

Signalons dans le roman de notre ami un genre d'attrait tout particulier pour nos compatriotes. Léonce Dupont est né dans le Lot-et-Garonne, aux portes d'Agen, à Layrac, et c'est dans une propriété voisine de cette jolie petite ville de la banlieue agenaise qu'il a placé le dénouement imaginaire de son dramatique récit. De là, quelques pages d'une saveur délicieuse consacrées à peindre les splendeurs de la magnifique contrée qui voit se réunir, au milieu du plus riche et du plus ravissant des paysages, les eaux du Gers à celles de la Garonne.

La qualité dominante du talent de Léonce Dupont, c'est le charme. Ce charme, il l'a répandu à profusion sur tout son livre, et il a re-

trouvé toutes les élégances et toutes les grâces de haut goût du siècle dernier pour écrire cet aimable pendant à *Manon Lescaut*.

Maintenant, il ne faut pas que l'auteur de *Mme Des Grieux* en reste là. Il a creusé un sillon ; il ne doit pas l'abandonner. Ce serait vraiment bien dommage que cette affreuse politique, qui a gâté tant de nobles intelligences et tué sous elle tant de talents, nous le reprit tout entier.

Après la réussite de *Mme Des Grieux*, Léonce Dupont ne peut point commettre la faute de renoncer à poursuivre une veine si brillante. Il s'est révélé à nous conteur et romancier de premier ordre. Nous n'avons plus qu'un désir à lui exprimer : c'est d'avoir bientôt à saluer une nouvelle production qui continue et accentue le succès si mérité de *Mme Des Grieux*.

Fernand LAMY.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

La librairie française est exclusivement préoccupée, pour l'instant, des publications de luxe destinées aux étrennes de 1876. Nous avons signalé dans notre précédent *Bulletin*, quelques-unes de ces publications. Nous n'y reviendrons pas aujourd'hui.

Voici un livre de poète :

François Coppée. — *Olivier*. Poëme (Lemerre. — 1 vol. in-18).

On retrouve dans ce volume les qualités ordinaires du poëte des *Intimités;* mais ses défauts habituels s'y montrent aussi, s'accentuent avec vigueur sous la faiblesse du thême.

Les conteurs ne chôment pas : Hector Malot. — *La marquise de Lucillière.* (2e partie du colonel Chamberlain. Dentu. — in-12)). Camille Gros. — *Les Vertiges.* (Sartorius. — In-12).

Deux volumes pour lesquels une simple citation nous paraît être suffisante.

Alphonse de Launay. — *Suzanne Dumonceau.* (Dentu. — 1 vol. in-12).

De la chaleur, de la conviction, de la sincérité : c'est, de nos jours, un véritable éloge.

Lucien Biart. — *L'Eau dormante.* (Charpentier. — 1 vol. in-12).

Recueil de cinq nouvelles intéressantes et lestement écrites.

Quatrelles. — *A Coups de fusils.* (Charpentier. — 1 vol. in-12).

Ceci est œuvre de patriotisme et de cœur. Encore un écho de l'année terrible. Le style est vivant, nerveux, mouvementé, littéraire.

Charles Diguet. — *Histoire galante de Henri IV.* (Librairie illustrée. — In-12).

Légende ou histoire, ce livre n'est destiné à produire aucune sensation.

A. Grenier. — *A travers l'antiquité. La Vie joyeuse au quartier Latin.* (Dentu. 1 volume in-12).

Salmigondis singulier. Etudiants et étudiantes d'Athènes et de Paris se produisent ici en un parallèle spirituel et curieux.

Science, voyages et histoire sont représentées aujourd'hui par quelques œuvres que nous pouvons citer :

H. Blaze de Bury. — *Les Femmes et la société au temps d'Auguste*. (Didier. — 1 volume in-8o).

Etude remarquable et très-remarquée.

Louis Jacolliot. — *Voyage aux ruines de Golconde et à la cité des morts.*

Relation intéressante quoique, peut-être, un peu inférieure à d'autres du même auteur. On aimerait d'ailleurs à trouver, dans ces sortes de récits descriptifs, plus de naturel, de sincérité et d'abandon.

Jules Arène. — *La Chine familière et galante*. (Charpentier. — 1 vol. in-12).

Nous ne connaissons ce livre que par son titre plein de promesses croustillantes et excentriques.

Fontréal. — *A travers Londres et l'Angleterre*. (Lachaud. — 1 vol in 12).

Recueil d'études spirituelles et fantaisistes qui doit être recommandé aux lecteurs.

H. Taine. — *Les Origines de la France contemporaine*. Tome Ier : *l'Ancien Régime*. (L. Hachette. — 1 vol. in-8°).

Ceci est une œuvre trop considérable à divers titres pour qu'une de nos simples annotations habituelles soit suffisante.

Samuel Smiles. — Traduction de Mme de Beaulieu. — *Voyage d'un jeune garçon autour du monde*. (Plon. — 1 vol. in-12.)

Récit charmant et mouvementé, auquel, par exception, la plume du traducteur n'a pas enlevé tout intérêt,

Ch. Wallut. — *Grandeur et décadence d'une oasis*. (Albanel. — 1 vol. in-12).

H. de la Blanchère. — *Histoire naturelle pittoresque*. (Albanel. — 1 vol. in-12).

Voici deux volumes à images, s'adressant particulièrement à la jeunesse, et qui nous paraissent mériter une mention particulière.

* *
*

Terminons, chers lecteurs, par quelques publications particulièrement littéraires :

H. Tivier. — *Histoire de la littérature dramatique en France, depuis ses origines jusqu'au Cid*. (Thorin. — 1 vol. in-8o).

Travail sérieux qui bien qu'étranger à toute révélation, mérite d'être remarqué.

Charles Diguet. — *Statuettes parisiennes*. (Librairie internationale. — 1 vol. in-12).

Statuettes ? non. Rien de fouillé ni de plastique. Des esquisses, des profils, des silhouettes seulement, mais beaucoup de verve et mieux encore beaucoup d'esprit.

Albert Blanquet. (Chrysale.) — *Les Femmes*. (Dentu. — 1 vol. in-12).

On s'est exagéré certainement la valeur de ce livre fantaisiste, où tout est loin d'être prodigieux.

Maxime Rude. — *Confidences d'un Journaliste.* (Sagnier. — 1 vol. in-12).

Voici un livre dont l'ingénieuse épigraphe, jouant sur le nom de l'auteur, est non moins exacte que sincère.

Haineux ne puis,
Flatteur ne daigne,
Rude je suis.

C'est un recueil de notes, de souvenirs et d'indiscrétions sur les choses et les hommes de la littérature contemporaine. Ecrits de verve et avec une désinvolture charmante, ces souvenirs, dont la sincérité paraît être vraiment réelle et absolue, ont un intérêt puissant et un rare cachet d'originalité.

Philarète Chasles. — L'*Antiquité.* (Charpentier. – 1 vol. in-12).

Recueil de travaux et d'études bien connus du public lettré, mais d'une valeur réelle et qu'on doit être heureux de retrouver et de relire.

A Bougeault. — *Histoire des Littératures étrangères,* Tome Ier : *Littératures allemande, scandinave, finoise et hongroise.* (Plon. — 1 vol. in-8o).

Œuvre importante et remarquable, bien ordonnée, bien traitée, bien écrite.

Hedouin (traducteur).. — *Voyage sentimental de Sterne.* (Librairie des bibliophiles.— 1 vol. in-16).

Nous recommandons d'une manière spéciale à nos lecteurs, cette charmante édition d'un petit livre inestimable. L'admiration pour l'œuvre s'accommode fort bien du luxe matériel qui distingue les volumes de la petite bibliothèque artistique.

JULES ANDRIEU.

NOTA. — Tous les ouvrages mentionnés au *Bulletin bibliographique* se trouvent à la librairie **Michel** et **Médan**, à Agen.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans les douze livraisons de l'année 1875.

Xe Livraison. — **Octobre.**

XIe Livraison. — **Novembre.**

XIIe Livraison. — **Décembre.**

Fin de l'année 1875.

Agen, Imprimerie de Prosper Noubel


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06848 1053



